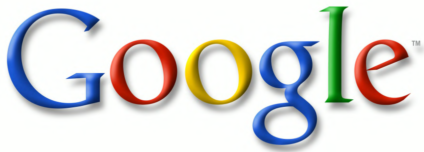
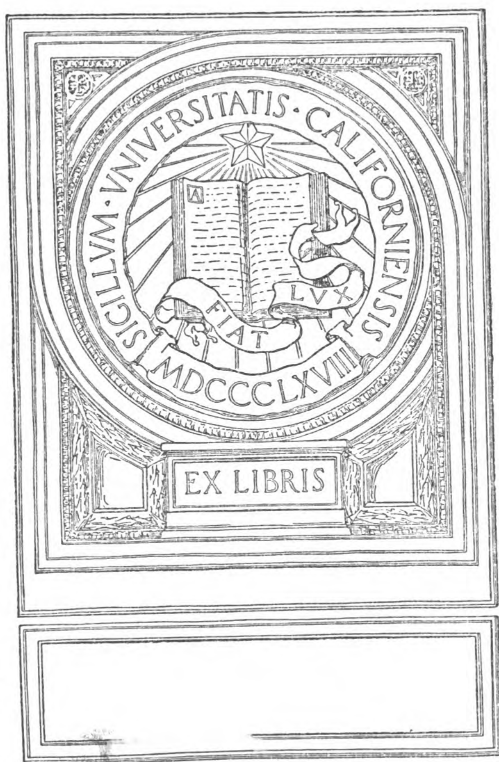


Revue de l'Instruction Publique en Belgique


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

REVUE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

EN BELGIQUE.

REVUE

DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

(SUPÉRIEURE ET MOYENNE)

EN BELGIQUE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

de MM. J. Gantrelle, L. Roersch, A. Wagener.

TOME XIX.



GAND,

Imprimerie Eug. Vanderhaeghen, rue des Champs, 66.

—

1876.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XIX.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

COMPTES RENDUS.

ACTES OFFICIELS.

MATHÉMATIQUES.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 19. 1e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LES UNIVERSITÉS DE L'ALLEMAGNE, DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE [1].

Les universités allemandes jouissent aujourd'hui en Europe d'une réputation éclatante et méritée. Dans notre pays, il est très-rare d'assister à une discussion au sujet des principes qui forment la base de notre enseignement supérieur; tout au plus y a-t-il quelques divergences d'opinions sur la question de savoir si l'on pourrait, sans nuire à ces principes essentiels, poursuivre la réalisation de certains buts accessoires, étrangers il est vrai à la science, mais cependant utiles. Chez les grands peuples, au contraire, qui sont nos voisins, on attaque les fondements mêmes des institutions universitaires existantes, on projette des réformes radicales, et toujours on tient les yeux fixés sur les écoles allemandes comme sur des modèles accomplis. Il n'y a pas de doute, dit Grant-Duff, membre du Parlement anglais, un de ceux qui connaissent le mieux l'état de l'enseignement dans l'Europe entière, que les universités allemandes, malgré tous leurs défauts, ne soient supérieures de beaucoup à tous les établissements de même nature, dans n'importe quelle sphère d'activité. « Une université allemande de dernier ordre, d'après une remarque du célèbre savant parisien E. Renan, avec ses petites habitudes étroites, ses

[1] Fragments du discours académique prononcé en 1868 par H. Von Sybel, professeur à l'université de Bonn. — Traduction de Ad. Gouder de Beauregard.

pauvres professeurs à la mine gauche et effarée, ses *privat docent* hâves et faméliques, fait plus pour l'esprit humain que l'aristocratique université d'Oxford, avec ses millions de revenus, ses colléges splendides, ses riches traitements, ses *fellows* paresseux[1]. » Pareils éloges ne peuvent manquer de flatter agréablement notre amour propre national; mais ils doivent avant tout engager le vrai patriote à examiner de la manière la plus sérieuse si réellement nous occupons cette hauteur où nous placent les témoignages favorables qui viennent d'être cités; si nos efforts peuvent faire espérer la continuation de cet état de prospérité; si, à notre tour, nous ne trouverons pas à nous instruire chez l'étranger aussi bien que l'étranger chez nous. L'époque moderne, dans tous les domaines de la vie publique, fait voir qu'il existe de grandes compensations entre les différentes nations. Ne faut-il pas présumer que des phénomènes semblables se manifestent dans le domaine universitaire ?

Que si l'on étudie la situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, on remarquera tout d'abord qu'il n'y a aucune ressemblance entre les institutions que les Allemands et les Anglais désignent sous la dénomination commune d'universités, et celles que la France a créées sous d'autres noms, dans le même but : la diffusion de l'instruction scientifique du degré le plus élevé. En France il n'existe, pour ainsi dire, plus d'établissement d'enseignement supérieur qui embrasse, comme chez nous, l'ensemble de toutes les branches. Ce sont des Écoles de Droit, des Écoles de Médecine, des Facultés de Théologie, des Facultés des Lettres, ou bien des institutions comme le Collége de France qui réunit dans ses locaux tout un groupe de sciences diverses. Dans toutes et partout, grandes différences de méthodes et de buts. Quelques-unes, comme l'École des Chartes, pourraient être comparées à nos séminaires; d'autres n'ont en vue que de dresser leurs élèves le plus vite et le plus efficacement possible à la pratique de l'une ou l'autre profession. Ce sont surtout les grands établissements du Collége de France ou de la Sorbonne dont l'organisation apparente rappelle celle de nos universités; mais un examen plus approfondi

---

[1] L'instruction supérieure en France, dans : *Questions contemporaines*, 2e éd., p. 84. (Paris, Michel Levy, 1868).

nous montre bientôt que là encore nous nous trouvons dans un monde complétement différent. E. Renan dépeint la situation d'une manière très-saisissante. A Paris, le professeur ouvre un cours entièrement public et gratuit. Il ne sait pas ce qu'il y a dans son auditoire d'élèves studieux, de critiques de valeur, ou de désœuvrés en quête de distractions. Il ne sait pas si demain un seul des auditeurs d'aujourd'hui se trouvera sur les bancs, si demain il ne parlera pas devant une assemblée toute nouvelle et nullement préparée. C'est pourquoi chaque leçon doit faire un tout par elle-même, et se présenter sous cette forme travaillée, riche en efforts oratoires, qu'exige le goût délicat d'un public cultivé et blasé. Si cet art de la parole est au service d'un savant de génie qui dispose en même temps d'un savoir profond et méthodique, il en résulte des œuvres brillantes auxquelles aucun pays d'Europe ne peut rien opposer de comparable, des conférences qui comptent parmi les plus beaux chefs-d'œuvre, et que ne produisent ni les universités allemandes ni les universités anglaises [1].

---

[1] Voici le texte auquel l'auteur fait allusion (ouvrage cité, pp. 87 et suiv.) :
« L'admission dans les écoles spéciales étant assujettie à certaines conditions, ces écoles possédèrent tout d'abord un public déterminé. Leurs amphithéâtres, tout en s'ouvrant parfois avec beaucoup de libéralité à quiconque en exprimait le désir, eurent un auditoire fixe, compétent, ayant prouvé qu'il possédait les connaissances préalables. Il n'en fut pas de même des établissements scientifiques et des facultés. Comme la gratuité absolue était et devait être la loi de ces établissements, on adopta pour l'admission du public le régime le plus singulier. Les portes furent ouvertes à deux battants. L'État, à certaines heures, tint salle ouverte pour des discours de science et de littérature. Deux fois par semaine, durant une heure, un professeur dut comparaître devant un auditoire formé par le hasard, composé souvent à deux leçons consécutives de personnes toutes différentes. Il dut parler sans s'inquiéter des besoins spéciaux de ses élèves, sans s'être enquis de ce qu'ils savent, de ce qu'ils ne savent pas. Quel enseignement devait résulter de telles conditions ? On l'entrevoit sans peine. Les longues déductions scientifiques, exigeant qu'on ait suivi toute une série de raisonnements, durent être écartées. L'auditeur vient ou ne vient pas au cours selon ses occupations ou son caprice. Faire une leçon qui suppose nécessairement que l'élève a assisté à la leçon précédente, qu'il s'est préparé avant de venir, c'est faire un calcul qui sera sûrement couronné de peu de succès. Que signifie, dans

Mais il est facile de voir que c'est là tout autre chose qu'une école scientifique. Le conférencier est obligé de consacrer la majeure partie de ses soins à la forme littéraire, et il arrive trop souvent qu'il épuise tous ses moyens dans cette préoccupation et qu'il noie la pauvreté du fond dans des développements éclatants; ou bien, et c'est l'hypothèse la plus favorable, il produit des œuvres d'écrivain, achevées et complètes, fruits de longues recherches peut-être et d'études patientes, mais dans lesquelles la fatigue et le travail doivent être bien soigneusement dissimulés. Or, de cette manière il est impossible, dans l'espace d'un semestre, de traiter une branche importante dans

---

un tel régime, ce mot terrible « avoir peu de succès » ? C'est avoir peu d'élèves ; en d'autres termes, ce qui est le signe d'un enseignement vraiment supérieur devait devenir une sorte de reproche. Laplace, s'il eût professé dans de pareils établissements, n'aurait certainement pas eu plus d'une douzaine d'auditeurs. Ouverts à tous, devenus le théâtre d'une sorte de concurrence dont le but est d'attirer et de retenir le public, que seront les cours supérieurs ainsi entendus? De brillantes expositions, des « récitations » à la manière des déclamateurs de la décadence romaine. Qu'en sortira-t-il? Des hommes véritablement instruits, des savants capables de faire avancer la science à leur tour? Il en sort des gens amusés durant une heure d'une manière distinguée, il est vrai, mais dont l'esprit n'a puisé dans cet enseignement aucune connaissance nouvelle.

Certes de nombreuses exceptions protesteront contre l'épidémie du bel esprit, conséquence nécessaire d'un tel système. Un Eugène Burnouf mettra sa gloire à avoir six ou huit élèves venus des quatre coins de l'Europe, et auxquels il enseigne les textes les plus difficiles, textes que lui seul sait comprendre et expliquer, mais pour cela il faudra être un héros de la science. Dans un grand nombre de cas, le savant solide portera envie à son confrère superficiel qui, par une parole aisée, par des aperçus faciles à saisir, par des leçons détachées dont chacune fait un tout, saura mieux attirer et retenir la foule. Une sorte de rivalité souverainement déplacée s'établira, rivalité où le savant consciencieux, celui qui aspire à enseigner à ses auditeurs quelque chose de positif, aura nécessairement le dessous. Ce qu'il faut, c'est que l'oisif qui en passant s'est assis durant un quart d'heure sur les siéges d'une salle ouverte à tous les vents sorte content de ce qu'il a entendu. Quoi de plus humiliant pour le professeur, abaissé au rang d'un amuseur public, constitué par cela seul l'inférieur de son auditoire, assimilé à l'acteur antique dont le but était atteint quand on pouvait dire de lui : *Saltavit et placuit.* [1] »

[1] Inscription d'Antibes.

toute son étendue, et ce qui est bien autrement grave, le disciple n'est pas initié du tout aux opérations intellectuelles qui ont servi à établir les données à lui transmises. Il entend, par exemple, raconter les hauts faits d'Alexandre-le-Grand, mais il ne jette pas le moindre coup d'œil sur les études philologiques et historiques qu'exige la vérification de ces faits. En un mot, on lui livre la matière de la science, mais on ne lui enseigne pas le travail scientifique. L'université n'est plus le domaine où s'élabore la science en se renouvelant, et, parmi les conditions à remplir, ce n'est plus le résultat obtenu d'une manière originale qu'on inscrit en première ligne, mais bien la grâce du style et le charme de l'exposition. « Le danger de la France, dans l'ordre intellectuel, dit Renan, est de devenir une nation de parleurs et de rédacteurs..... [1] »

Bien différente est la direction de l'enseignement académique en Angleterre. Là on se plaint non pas que l'université soit trop peu *école*, mais de ce qu'elle l'est trop exclusivement. Là le collége, c'est-à-dire le *repetitorium* a dépossédé la conférence; le tuteur, le répétiteur a supplanté le professeur. Le professeur fait par an une douzaine de conférences, à peu près comme à Paris. A côté de cela, l'enseignement proprement dit se donne dans des colléges, et entièrement selon le système de nos gymnases. Le but essentiel qui règle la tendance et l'objet des études d'Oxford, ce n'est certes pas de préparer l'élève à une carrière pratique, mais ce n'est pas non plus de l'initier à des recherches spéciales et approfondies : c'est de développer et de cultiver la puissance intellectuelle dans son ensemble, l'habileté à penser et à dire, la promptitude à concevoir, la sûreté du jugement, la facilité de l'élocution; c'est, comme nous l'avons dit, la tâche de nos gymnases, envisagée seulement de plus haut et plus largement entendue, eu égard à l'âge plus sérieux et au degré d'avancement des élèves. Tel est le but suprême vers lequel tout converge. Quant aux besoins matériels de l'école, on y a pourvu avec une richesse sans exemple. C'est une règle constante que les élèves d'un même collége habitent ensemble, se soumettent à une surveillance

---

[1] « .....Sans souci du fond des choses et du progrès réel des connaissances. » Ouvr. cité, p. 94.

continuelle et conforment leurs études au régime de l'établissement. Les avantages de ces sortes d'institutions sont aujourd'hui très-sérieusement contestés. Ceux qui les défendent ne font pas valoir surtout qu'elles préviennent les excès; car si cette vie en communauté étroite rend possible un certain contrôle, elle engendre aussi le danger de la contagion; mais ils s'appuient principalement sur la tenue sévère et distinguée du gentleman, laquelle s'acquiert ici dans la fréquentation constante de jeunes gens de bonne compagnie. Quant au programme, il comprend avant tout les langues anciennes, puis les mathématiques, un peu d'histoire, certaines réflexions que l'on appelle de la philosophie, et pour les futurs clercs, un peu de théologie; l'apprentissage proprement dit d'une science pratique est réservé en majeure partie aux premières années qui viennent après les études académiques. L'exposition doctorale suivie n'apparaît que dans les rares conférences publiques rappelées plus haut; hors de là, c'est le dialogue qui domine : le professeur développe, questionne, examine, fait écrire des devoirs et les juge. On reconnaît en tout l'influence prédominante du but pédagogique général, et à ce point de vue les résultats sont loin d'être sans importance. Un des champions les plus éminents du parti réformiste d'Oxford, Marc Pattison, reconnaît que les travaux historiques et philologiques des étudiants les plus avancés témoignent d'un degré de développement et de maturité d'esprit très-remarquable et très-satisfaisant. Les jeunes auteurs mettent la main à l'œuvre avec une habileté sûre d'elle-même, en éclaircissent les différents côtés par des discussions approfondies, émettent à ce propos des idées d'une sagacité et d'une utilité souvent étonnantes, le tout dans un style et avec une vigueur dignes d'un homme fait. Ils représentent sans aucun doute, dit Pattison, l'élite, la fleur de la génération nouvelle, l'espoir de l'avenir. Mais..... le revers de la médaille n'est pas moins caractéristique. S'enquiert-on du fond de science, de la somme des connaissances substantielles et originales sur lesquelles s'édifient tous ces beaux travaux, on est bien désenchanté. Le jeune auteur discute avec un sens politique achevé, par exemple, les effets de la législation de Solon; mais pour traiter cette question il n'a lu en tout pour tout que l'histoire grecque de Grote. Avec les matériaux qu'il y a puisés, il sait se tirer d'affaire beaucoup

mieux que tel de nos savants séminaristes, malgré le secours de la plus solide connaissance des sources. Mais, précisément à cause de cela, il est, pour le fond, sous une continuelle dépendance de son guide : l'émancipation de l'esprit individuel, la profondeur scientifique, les recherches libres de la pensée affranchie d'entraves, il ne sait ce que c'est. On croirait, dit Pattison dans un langage frappant, que nos universités ne sont destinées qu'à fournir aux journaux d'habiles rédacteurs pour les articles de fond. A cette impulsion donnée aux études correspond naturellement en bien et en mal le mérite des professeurs. Individuellement, il y a un nombre considérable de pédagogues de beaucoup de mérite et de savoir; dans l'ensemble, le développement des sciences s'accomplit partout en Angleterre, excepté dans les universités.

C'est ainsi que les deux nations, quoique parties de points opposés, aboutissent au même résultat. Nous sommes menacés, s'écrie Renan, de devenir un peuple de rédacteurs. C'est, dit Pattison, comme si notre jeunesse ne devait apprendre qu'à écrire des articles de fond. L'un et l'autre, et avec eux une foule de leurs compatriotes, tournent leurs regards vers les institutions allemandes, auxquelles, il est vrai, ils découvrent des défauts assez importants — plusieurs même sont d'avis que la perfection atteinte, il y a trente ans, est perdue, — mais dont les principes fondamentaux leur paraissent, en somme, une source certaine de progrès intellectuel, même pour leur pays.

Si nous leur demandons ensuite quel est, d'après eux, le point digne d'éloges dans notre situation, quelle leur paraît-être la cause de l'excellence de nos universités, ils sont unanimes à répondre que c'est l'union constante de l'investigation et de l'enseignement et leur fusion continuelle.

Ce n'est donc rien d'extérieur ni d'accessoire qu'ils estiment chez nous, ni les priviléges de nos corporations — on y pense à peine en France, et les Anglais croient en avoir trop,— ni l'indépendance académique dans le domaine social — devant ses manifestations, en Angleterre surtout, on secoue la tête d'un air pensif; — non, l'approbation des étrangers s'adresse au fond même, à la véritable source de tous les avantages que nous possédons. La supériorité de nos universités provient de ce qu'elles ne sont pas seulement des établissements d'instruction, mais encore des ateliers de science; de ce que la production

scientifique y est toujours active et constitue l'âme de tout leur enseignement. Voilà pourquoi l'Etat prend, dans l'Allemagne entière, les sommités de la science pour en faire les professeurs de ses universités; voilà pourquoi le cas, si fréquent en Angleterre et en France, d'un savant renommé dépourvu de position académique, est chez nous une bien rare exception; et pourquoi, dans toutes les fonctions qui relèvent de l'université, on consacre les premiers et les derniers soins à l'activité littéraire. Quant au talent d'enseigner, dans le sens propre du mot, il suffit qu'on m'en soit pas complétement dépourvu; du moment qu'on a fait preuve d'aptitude et de valeur dans la production scientifique, on est jugé capable d'atteindre le but essentiel de l'enseignement académique. Et en cela se montre tout d'abord quelle est l'essence de cet enseignement. Sans doute, nous aussi nous désirons que nos universités soient des écoles d'apprentissage pour un certain nombre de carrières. Mais nous voulons arriver à ce résultat d'une manière qui ne soit ni machinale, ni sommaire, et nous ne nous efforçons pas d'entasser le plus vite et le plus pratiquement possible, dans l'esprit des étudiants, les notions et les connaissances nécessaires aux examens ou éventuellement à la première année de service militaire. D'un autre côté, nous n'avons pas la prétention de demander à nos professeurs la haute, la prestigieuse éloquence que le public de Paris exige des siens. Ce qui est notre préoccupation constante, c'est avant tout d'inculquer au jeune homme *la méthode de sa science*, et de le mettre ainsi à même, non pas précisément de devenir d'emblée un savant, mais bien d'exercer sa future profession, quelle qu'elle soit, dans un sens scientifique et avec l'autorité de la science. Avant tout, il apprendra ce que c'est que savoir, comment on travaille scientifiquement, ce qu'on entend par création scientifique. Autant que le permet la puissance limitée de l'homme, le professeur, dans chaque leçon, devra produire quelque chose à lui, quelque chose de neuf, d'original; car ce qui doit principalement former l'élève, c'est d'assister en spectateur à cette naissance, à cette génération de la pensée; quelle que soit plus tard dans la vie sa profession, il doit pendant ses années d'université être un adepte de la science, et rien que cela, parce que la meilleure préparation à n'importe quelle carrière, c'est d'acquérir la maturité scientifique, l'aptitude et l'indépendance de l'esprit.

Pour bien comprendre la portée de cette assertion, jetons un coup d'œil sur les rapports qui rattachent entre eux l'université et le gymnase. Le gymnase, chez nous comme dans les pays voisins, poursuit partout le même but final : *la culture, le développement harmonique des facultés.* Dans le choix de ses matières d'enseignement, il ne se demande pas jusqu'à quel point telle ou telle connaissance pourrait être utile dans la vie — car chaque connaissance présente naturellement une certaine utilité — mais il considère quels exercices sont les plus efficaces pour la gymnastique générale de l'esprit. En France, dès l'entrée à l'université, cette préoccupation disparaît complétement: les facultés françaises sont des écoles professionnelles, qui communiquent les résultats d'un science toute faite à ceux qui se préparent d'une manière spéciale à une carrière pratique. En Angleterre au contraire, nous l'avons déjà dit, l'université n'est pas autre chose que la continuation du gymnase, et la culture générale de l'esprit continue d'y être la préoccupation prédominante de l'enseignement. Entre ces deux extrêmes, l université allemande tient un juste milieu : dans la composition de son programme, elle a en vue la préparation technique aux diverses professions; dans sa méthode d'enseignement, elle poursuit le développement général des facultés. Elle est formée, à en juger extérieurement, d'une série d'écoles spéciales, qui, à la vérité, se rapprochent par le voisinage et par l'inscription de tous leurs membres dans un seul et même corps, mais qui, dans leur cercle d'action, sont entièrement indépendantes les unes des autres. Cependant, malgré cette indépendance, elles sont unies de la manière la plus étroite par l'identité de leur méthode d'enseignement. Tandis que, dans les écoles techniques, le choix des matières et la manière d'exposer résultent essentiellement du désir de rendre l'élève au plus tôt et à tous égards capable de remplir les devoirs exérieurs de son futur métier, nos écoles spéciales académiques poursuivent le but de faire pénétrer leurs adeptes le plus avant possible dans l'élaboration de la science, et de donner ainsi à leur esprit le dernier développement viril. Par là elles continuent la besogne du gymnase, non pas comme les colléges anglais, c'est-à-dire seulement dans un cercle plus large, mais à un point de vue nouveau et plus élevé.

Le ymnase fait du latin et du grec pour exercer aux riches

formes de ces langues étrangères l'aptitude à penser et à dire; il propose à ses écoliers les exemples de l'antiquité classique et les grands événements de la religion chrétienne pour mettre dans leur cœur des aspirations morales, nobles, pures. Il va sans dire que la gymnastique de l'esprit ne s'arrête pas là. Lorsque les facultés, dans ces études préparatoires, se seront développées d'une manière générale par l'assimilation de notions diverses, le temps sera venu d'exiger que le jeune homme mette en œuvre l'aptitude qu'il a acquise en concentrant ses efforts sur une donnée spéciale, sur une science particulière. On n'est véritablement en possession de sa force intellectuelle que lorsqu'on en fait un usage constant et lorsqu'on l'a mise sérieusement à l'épreuve par quelque problème important. Or, eu égard à la nature des choses, cela n'est pas possible sans division des études. Le jeune homme qui vient de quitter l'école ne peut pas commencer par lui-même et à la fois des investigations scientifiques en Théologie, en Jurisprudence et en Médecine. Il doit se borner à une seule science, s'il veut la creuser dans ses fondements, dans sa profondeur. Et c'est précisément parce que l'enseignement académique pousse à cette investigation concentrée et profonde, que, malgré la division des études, il continue de la manière la plus active ce développement général des facultés, qui est le propre du gymnase.

Le gymnase emploie, comme moyens d'éducation, les matériaux scientifiques que lui offrent les écrits de philologie, d'histoire, de mathématiques. Il explique à ses élèves les textes tels que la philologie savante les a constitués, il leur enseigne les faits de l'histoire tels que les informations les plus récentes les ont établis : ni professeurs, ni élèves n'ont la prétention, par leurs recherches propres, de faire avancer la science; ni les uns, ni les autres ne veulent, par leur critique propre, se poser comme indépendants devant les maîtres de la publicité. Or, c'est précisément cette prétention-là qui constitue l'élément vital des universités allemandes. C'est dans leur sein que doit se développer la création savante, la critique scientifique, le progrès littéraire. Les professeurs y sont les organes de l'esprit scientifique autonome; les élèves y seront formés, non seulement à la concentration laborieuse, mais encore à l'indépendance intellectuelle. Voilà bien certainement le signe distinctif de la véritable éducation académique. On ne peut

exiger, ce qui serait du reste impossible, que le jeune homme, en six ou huit semestres, étudie l'ensemble complet d'une science, le tout d'une manière également profonde, en remontant aux premières sources et avec une entière connaissance de tout ce qui s'est publié sur la matière. De tels efforts encyclopédiques s'étendraient au contraire en largeur et non en profondeur et se perdraient à la surface au lieu de pénétrer dans le fond. Mais ce qui est essentiel, c'est que l'étudiant acquière la conscience claire du but de la science et des opérations par lesquelles on y arrive; ce qui est indispensable, c'est qu'il parachève lui-même ces opérations sur quelques points, ou tout au moins sur un point; qu'il poursuive certains problèmes jusque dans leurs dernières conséquences, au point qu'il puisse dire : maintenant, il n'y a personne au monde qui, sur cette partie, soit à même de m'apprendre encore quelque chose; qu'arrivé là, il soit ferme, inébranlable sur ses propres pieds, décidant selon son propre jugement. Cette conscience d'une indépendance intellectuelle conquise par sa propre force, est un bien vraiment inestimable. Peu importe quel a été le premier objet de l'investigation qui a conduit jusque là : il suffit qu'elle ait secoué sur un point, si petit qu'il soit, le joug de l'école; elle a mis à l'épreuve les forces et les moyens à l'aide desquels, dès ce moment, chaque problème nouveau pourra être entamé et mené à une solution semblable; elle a, au milieu du joyeux épanouissement de la jeunesse, mûri le jeune homme : elle en a fait un homme. Ses connaissances ne sont encore ni nombreuses, ni variées, mais il sait ce que, « savoir » veut dire : son intelligence, jusque là sommeillante, a la conscience de sa force et, désormais dirigée vers l'ennoblissement de l'âme, elle marche à la conquête d'une individualité propre et indépendante.

Tantôt, pour mieux caractériser cette manière de voir, je mettais, pour ainsi dire, en opposition les recherches méthodiques et les connaissances encyclopédiques; je ne crois pas que devant cet auditoire je doive redouter quelque malentendu. Les efforts faits pour arriver à la bonne méthode ne dispensent pas de mettre du zèle à rassembler de toutes parts les matériaux, et il n'est pas possible de creuser en profondeur sans envahir une certaine étendue de surface. Seulement il s'agit de savoir dans quel sens et pour quel usage on rassemble toutes ces connais-

sances. Celui qui travaille avec le goût des recherches personnelles et méthodiques, se convaincra bien vite qu'à chaque pas les exigences deviennent plus grandes; que pour résoudre à fond une question quelconque, il doit étendre ses connaissances de tous les côtés, que le fardeau à mouvoir devient tous les jours plus lourd. Mais il sentira aussi que chaque jour ses forces augmentent, ses mouvements deviennent plus sûrs et plus faciles : ce qui, hier encore, était un poids difficile à ébranler, demain déjà sera locomotive.

Il y a plus. Celui qui étudie dans ce sens, détruit en réalité la séparation apparente des écoles spéciales académiques, des facultés, et rétablit pour sa part l'unité vivante de l'*universitas literarum*. Dans les vieilles forêts, on trouve quelquefois certains groupes d'arbres composés de quatre ou cinq troncs vigoureux, rapprochés les uns des autres, et dont les couronnes, dans un développement immense, étendent leurs ramifications vers tous les points de l'horizon: approchez, vous verez qu'ils s'élèvent tous sur une même racine et qu'ils sortent tous d'un même germe. Il en est ainsi des différentes branches de la science: elles s'étendent dans les directions les plus diverses; creusez en profondeur, vous rencontrerez la racine commune. Quiconque poursuit un problème de droit jusqu'à son point de départ, doit s'occuper de principes moraux, philosophiques, religieux; quiconque veut traiter à fond une donnée historique, se heurte à chaque pas à des considérations judiciaires, religieuses, politiques.

Il en est de même dans tout. En un mot, celui qui veut, dans quelque partie de la science que ce soit, accomplir un travail original, approfondi, décisif, sera par là-même obligé de faire usage de son jugement individuel et libre, et de se former une opinion sur toutes les questions fondamentales relatives à ce qui est, le monde et Dieu.....

Notre tableau serait incomplet, et par suite infidèle, si à côté de la lumière, nous ne mettions aussi les ombres. Je ne veux pas m'étendre longuement sur certains défauts légers ou particuliers : on en rencontre toujours dans toutes les institutions de ce monde; je me bornerai à signaler un seul fait capital, qui, d'après moi, renferme en lui un danger pour les fondements de notre vie académique, et dont les effets commencent à se faire sentir déjà sur plus d'un point; c'est ici sur-

tout que l'opinion des appréciateurs étrangers se justifie, quand ils disent que nous n'occupons plus tout à fait la même hauteur qu'autrefois.

Depuis le siècle dernier, la durée traditionnelle des études, du moins dans nos universités du Nord de l'Allemagne, est de trois années, et, pour un petit nombre de branches seulement, de quatre années. Cela pouvait suffire peut-être il y a cent ans : aujourd'hui, dans toutes les facultés sans exception, c'est absolument insuffisant. La raison en est dans l'étendue toujours grandissante des matières scientifiques, ainsi que dans l'étude de plus en plus approfondie et, par suite, dans la multiplicité croissante des branches spéciales. La somme de travail est doublée dans sa compréhension et dans son extention, tandis que la force individuelle de l'homme au dix-neuvième siècle n'est pas plus grande qu'au dix-huitième; il en résulte de toute nécessité ou bien un amoindrissement dans la qualité du travail, ou bien une augmentation considérable du temps qu'on y consacre. Trois ou, selon les circonstances, quatre années ne valent pas plus aujourd'hui que jadis trois ou quatre semestres. Si après ce laps de temps, les études universitaires doivent être arrivées à un certain degré d'achèvement apparent, il faut se résoudre à une dégénérescence considérable dans leur valeur intrinsèque.

De plus, et l'on ne peut, au point de vue académique, s'élever avec assez de force contre cet abus; si l'année du service militaire se place aussi au milieu du temps des études, il n'y a plus possibilité de développer sérieusement le goût scientifique, ce qui est le but essentiel du régime universitaire. Il n'existe pas une profession, pas une carrière, dans laquelle, à cause du développement des sciences, deux ou trois ans puissent suffire même à une préparation à demi supportable de l'examen, et je parle ici de cette préparation toute machinale que l'expression pittoresque des étudiants appelle *bloquer* [1]. Or, comme l'examen est la condition première de toute future fonction, le travail se porte nécessairement vers ce procédé déplorable; les recherches de l'initiative personnelle, l'emploi de la méthode scientifique, le besoin d'approfondir philosophi-

---

[1] Das Einpauken.

quement et historiquement des questions spéciales, disparaissent dans la plupart des cas. On se plaint de l'extension que prennent les *études du gagnepain* [2]; on déplore les tendances peu élevées et matérielles de la jeunesse de notre époque. Comme si la jeunesse partout et toujours n'était pas la même; comme si elle ne prouvait pas, dans mille circonstances d'ailleurs, qu'elle est aujourd'hui, comme toujours, enthousiaste, avide de science et de liberté, précisément parce qu'elle est jeunesse, qu'elle est saine et virile. Mais, en vérité, elle aussi, comme tout homme, a besoin d'abord de pain pour vivre, et si pour ce motif quelqu'un l'accuse de décadence morale, que celui-là commence par la mettre dans la condition matérielle d'avoir des aspirations plus élevées. Ici nous jetterons un regard d'humble admiration de l'autre côté de la mer, sur l'Angleterre. Nous avons entendu tantôt les hommes compétents de ce pays reconnaître que les universités y aboutissent à des résultats scientifiques moins importants que les nôtres: eh bien, quoique leurs mérites soient moindres, le peuple anglais, dans son zèle pour la culture de l'esprit et dans son fier patriotisme, y a pourvu à tous les besoins dans une mesure si large que l'excédant d'un an d'Oxford suffirait à couvrir les dépenses d'une année dans six universités allemandes complètes; de plus, une somme beaucoup plus élevée que ne l'est, à l'université de Bonn, le revenu d'une année entière, y est consacrée uniquement à des bourses et à des primes destinées, non pas aux étudiants pauvres, mais aux travailleurs; et une somme d'égale importance est employée à venir en aide aux jeunes docteurs déjà possesseurs de leurs diplômes et qui, pour se perfectionner dans la science, veulent passer encore une nouvelle série d'années sur les bancs de l'université. Mais un point sur lequel j'insiste tout particulièrement, c'est que cette dotation si colossale, qui surpasse la nôtre dans une proportion trois fois plus forte que la richesse nationale anglaise l'emporte sur les ressources allemandes, ne provient pas en majeure partie des subsides du gouvernement, auxquels nous autres, dans notre inertie habituelle, nous aimons à recourir; elle a sa source dans des fondations successives faites par des

---

[2] Brodstudium.

particuliers, qui, de cette manière, ont élevé des monuments à leur amour pour la science, comme nous en cherchons malheureusement en vain dans la savante Allemagne.

Un témoin très-entendu dans la matière, le Dr. Walter Perry, qui récemment fut entendu par le comité de la Chambre des Communes pour la réforme universitaire, déclara d'une manière péremptoire et précise que tous les défauts importants des universités allemandes proviennent d'une seule et même cause. Et laquelle? lui demanda-t-on. Il répondit: le manque d'argent. Au point de vue que j'ai indiqué il n'avait vraiment pas tort; et c'est ma plus ferme conviction qu'il n'y a pas de question vitale plus urgente pour la prospérité continue de notre enseignement supérieur, que de rechercher les moyens qui pourront permettre à la grande majorité de nos étudiants de passer cinq années au moins à l'université. Avant d'avoir trouvé ces moyens, il serait dur à l'égard des particuliers et nuisible à l'intérêt général de réclamer un prolongement légal du triennium, qui aurait pour résultat d'exclure de la carrière académique une partie très-considérable et très-intelligente de la population. Il faudrait, pour bien faire, non pas imposer d'autorité la prolongation des études, mais la rendre possible au moyen de primes. Il serait facile de prendre comme point de départ la situation actuelle et il saute aux yeux que l'on obtiendrait ainsi de grands résultats même avec des moyens restreints. Voyez, par exemple, l'heureuse prospérité de nos séminaires, dans lesquels le professeur initie directement les jeunes gens aux recherches scientifiques individuelles et fait la critique de leurs travaux; dans lesquels, par conséquent, la pensée fondamentale qui a présidé à notre organisation universitaire, a trouvé sa réalisation la plus exacte. Cette sorte de complément de l'exposition dogmatique suivie a été essayé dans toutes les branches. Il était d'abord limité à la théologie et à la philologie, mais aujourd'hui la jurisprudence, l'histoire, les mathématiques, les sciences naturelles ont aussi leurs séminaires. Le plus grand nombre d'entre eux donnent à leurs membres les plus appliqués des primes semestrielles ou des bourses d'environ vingt thalers, une somme qui évidemment ne peut être considérée que comme un cadeau honorifique et non comme un soulagement pour les besoins matériels de la vie. Quels progrès ne réaliserait donc pas la

science sérieuse si ces bourses étaient renforcées, multipliées, surtout si elles pouvaient être distribuées pour soutenir ceux qui voudraient continuer leurs études après avoir satisfait à l'examen de docteur. Une de nos maisons de commerce, à l'occasion de notre prochain jubilé, vient de donner un exemple qui lui fait le plus grand honneur, en instituant une fondation considérable : puisse-t-elle trouver de nombreux imitateurs parmi les administrations communales, parmi les habitants influents et riches de notre province; puissions-nous dans ce domaine éminemment productif découvrir une veine fertile de cet esprit patriotique que nous admirons chez le peuple Anglais. Sous un autre rapport encore, l'exemple des Anglais pourrait nous être profitable. Il y a quelques années déjà, dans un mémoire remarquable sur les universités allemandes, Döllinger a demandé s'il ne serait pas possible et convenable de rétablir chez nous les anciennes *bursæ,* c'est-à-dire, ces institutions qui ont pour objet la vie matérielle des étudiants, telles qu'on en voit dans les colléges anglais; sortes de pensionnats placés sous la direction d'un fonctionnaire académique, comme le roi Max II de Bavière en a fondé un à Munich dans des propositions grandioses et dans des vues excellentes. Si l'on était tenté de rejeter d'emblée pareille proposition, comme inopportune et contraire à l'usage, que l'on examine par soi-même quelle infinité de circonstances dans la manière de vivre de nos étudiants sont nuisibles à la santé et à la force du corps, et partant à l'aptitude au travail et à la bonne disposition de l'esprit; et que l'on juge ensuite de l'étendue des bienfaits que des mesures intelligentes, dirigées sur ce point, entraîneraient après elles. Il va de soi qu'en tout état de cause, le principe fondamental de la liberté académique devrait rester intact. Jamais personne ne serait obligé d'entrer, jamais personne ne serait empêché de se retirer. Un certain règlement d'ordre intérieur serait inévitable, comme dans toute communauté, cependant ce règlement ne devrait pas s'étendre au delà des points strictement nécessaires, et surtout ne pourrait limiter en rien la liberté individuelle, ni dans l'objet des travaux, ni dans le temps que l'on y consacre, ni dans la manière dont on les accomplit. L'université allemande ne demande pas d'autre zèle que celui qui résulte de la volonté propre et personnelle de l'étudiant; elle doit désirer pour lui des institutions dans

lesquelles il soit pourvu aux premières nécessités matérielles, aux besoins de la vie; mais, dans leur organisation, elle doit proclamer comme première et dernière condition la liberté, l'initiative individuelle.

Si de cette manière ou d'une autre, — car les moyens, comme toujours quand il s'agit d'arriver à un bon résultat, se présentent ici en foule — on pouvait déterminer une partie considérable de nos élèves à rester environ dix semestres à l'université, les avantages qui en résulteraient seraient incalculables. On encouragerait de nouveau ce qui est aujourd'hui menacé de différents côtés, savoir l'étude approfondie de la science, but qui caractérise tout notre système d'instruction. Il deviendrait possible de rechercher comment on pourrait donner aux adeptes des facultés pratiques l'impulsion la plus efficace pour les amener à rattacher leurs études spéciales à la culture philosophique générale. Alors enfin on serait en mesure de combattre avec des moyens positifs le soi-disant goût des *études du gagne-pain.* Jusque là, quoique le fait soit réel et hautement regrettable, les récriminations de cette espèce contre la jeunesse des écoles doivent être regardées comme injustes, ou du moins comme peu équitables. Et j'ajoute que je ne me permettrais pas de tenir un pareil langage avec cette assurance, si une expérience de plusieurs années ne m'avait prouvé que nos compagnons d'études n'en feront certainement pas une interprétation erronée. Ce n'est pas dans leur volonté que gît la cause du vice; aujourd'hui, comme autrefois, la grande majorité d'entre eux nous raffermit sans cesse dans la conviction que, même au milieu des privations et des sacrifices, c'est la science vraie, avec ses pénibles labeurs, qui est le but suprême de leur vie. Il est du devoir et de l'intérêt de la nation de faire en sorte que ses enfants puissent se rendre aptes au service de la patrie par le rude service de la science.....

DISCUSSION DES CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT SUR LA QUESTION DES JURYS POUR LA COLLATION DES GRADES ACADÉMIQUES.

Nous recevons trop tard pour nous en occuper utilement en détail les discussions qui ont eu lieu au sein des Conseils de perfectionnement sur la question des jurys pour la collation des grades académiques. Nous ne pouvons cependant pas laisser paraître la présente livraison de la *Revue* sans porter à la connaissance de nos lecteurs les résolutions qui ont été prises, et faire quelques réflexions sur les principales d'entre elles.

Dans la séance du 14 décembre 1875, le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne a discuté la question de savoir s'il y a lieu de supprimer l'examen de gradué en lettres, comme condition préalable à l'obtention des grades académiques. Nous avons un extrême plaisir à le dire, la question a été traitée à fond et sous toutes ses faces; les raisonnements de la section centrale tendant à abolir le graduat, ont été complétement réfutés (la *Revue* avait déjà entrepris la même tâche dans sa dernière livraison), et la nécessité d'un examen de sortie des humanités a été démontrée par les raisons les plus concluantes. M. Faider, président du Conseil, a ouvert la discussion par un discours substantiel et d'une argumentation serrée; ont ensuite prononcé des discours plus ou moins longs MM. Loise, Émile De Laveleye, De Longé, Roulez, dont les deux discours prononcés antérieurement en faveur du graduat ont été plusieurs fois cités; Roersch, qui a réfuté d'une manière péremptoire la faible argumentation de la section centrale; Greyson, qui a donné des renseignements très-utiles sur ce qui se fait en Hollande et en Italie; Dumont, inspecteur général, qui a lu un

long extrait d'un excellent rapport adressé par lui et ses collègues à M. le Ministre de l'Intérieur.

Le graduat en lettres a été maintenu à l'unanimité des membres présents.

A la fin de la séance, on a décidé, après discussion, qu'il y a lieu de modifier le programme actuel du graduat. Dans la séance du 15 décembre, l'abolition de l'examen oral a été mise en discussion. MM. Loise et Lamarche ont donné de bonnes raisons contre cette abolition; « l'inconvénient, a ajouté M. Trasenster, de l'épreuve écrite réside dans la difficulté d'éviter les fraudes. » Nous sommes parfaitement de l'avis de M. Trasenster. Il n'y a pas de surveillance capable d'empêcher, dans certains cas, que les bons élèves ne communiquent leurs réponses à leurs camarades faibles ou nuls. Il est vrai que pour la plupart des matières le jury peut facilement constater les fraudes; mais pour les mathématiques cela est assez souvent impossible, et l'on peut affirmer la même chose de l'histoire, qu'on a ajoutée au programme du graduat.

La suppression de l'examen oral pour toutes les branches a été décidée à l'unanimité. On a en même temps exprimé le *vœu que l'examen écrit soit entouré de toutes les garanties capables d'assurer sa sincérité.* Connaissant ce qui peut se passer dans une réunion d'un très-grand nombre d'élèves, les fatigues d'une longue surveillance et l'impossibilité d'avoir toujours les yeux sur un grand nombre de bancs, nous doutons qu'on trouve des garanties efficaces.

Le maintien de la composition latine a été discuté ensuite. Cette question n'a pas été examinée à fond comme elle méritait de l'être. On suit une très-mauvaise méthode dans les compositions latines, d'accord; il y a des abus sans nombre, et même des fraudes, nous le croyons puisqu'on l'affirme, et nous sommes même d'avis que si l'on ne peut pas réformer tout cela, il faut abolir la composition. Mais nous eussions voulu que l'utilité de la composition latine faite d'après une bonne méthode eût été mise en relief, et que l'on eût montré, ce qui nous paraît incontestable, que le plus souvent cet exercice conduit à une connaissance plus approfondie des auteurs. Dans la dernière assemblée de la *Société pour le progrès des études philologiques et historiques,* cette question a été également débattue; personne n'a attaqué l'utilité de la composition faite dans de bonnes con-

ditions. Au Conseil de perfectionnement, l'utilité a été contestée par un membre, mais en passant et sans que la question ait été véritablement examinée.

On veut avant tout que les élèves lisent beaucoup de latin; nous le voulons aussi, mais à condition qu'on ait préalablement *appris* aux élèves à *comprendre*, chose dont beaucoup de personnes ne semblent pas se préoccuper. On ne dit pas non plus comment on parvient à faire lire beaucoup. En classe, on lira toujours trop peu, le temps manque; il faut donc trouver les moyens de forcer l'élève à lire à domicile. Y a-t-on songé? En Allemagne, on emploie deux moyens pour faire faire des lectures étendues aux élèves des classes supérieures; nous ne citerons que celui qui nous ramène à notre point de départ, les compositions latines. On préfère généralement celles qui mettent l'élève dans la nécessité de relire les auteurs qu'il a déjà expliqués, ou d'étudier de longs passages qu'il n'a pas vus avec le professeur. On donne par exemple une comparaison à faire entre Alcibiade et Coriolan, entre Aristide et Camille. En supposant qu'on ne fît faire chez nous qu'une douzaine de ces compositions par année, n'atteindrait-on pas le but qu'on prône avant tout? Ne serait-ce pas là en même temps un excellent exercice pour l'intelligence? Il ne suffit pas de dire : lisons beaucoup; il faut lire dans un but bien déterminé, surveiller la lecture et éviter avant tout qu'elle devienne superficielle, c'est-à-dire nuisible au développement de l'intelligence.

Mais, nous a dit un membre de l'enseignement moyen, les élèves ne sont pas assez forts en latin pour faire de telles compositions, et il a été affirmé également au Conseil de perfectionnement que les *résultats qu'on obtient sont pitoyables.* Nous en concluons qu'il y a une véritable décadence dans l'enseignement du latin; car nous pourrions démontrer que les résultats qu'on obtenait autrefois étaient bons. Du reste, le membre de l'enseignement moyen que nous venons de citer a ajouté qu'il obtenait lui-même, il y a sept ou huit ans, des résultats très-satisfaisants, mais que tout est changé aujourd'hui, que les élèves ne connaissent plus rien en fait de phraséologie ou de construction latine, qu'ils ignorent la grammaire, qu'ils font des solécismes sans nombre, et qu'ils ne connaissent pas la propriété des termes. Il nous a montré des échantillons de compo-

sition latine qui ne nous ont laissé aucun doute sur la vérité de ses déclarations.

Cette faiblesse en composition latine va de pair avec la faiblesse dans l'intelligence des auteurs. Il y a là une double décadence. La dernière a été constatée dans une pièce officielle, qui émane du jury de candidature en philosophie et lettres de Louvain-Gand. Nous nous contenterons d'en extraire deux phrases : « Depuis plusieurs années, le jury a constaté à regret la déplorable faiblesse des récipiendaires en latin, et il a cru de son devoir de prier M. le Président de bien vouloir appeler la sérieuse attention de M. le Ministre de l'Intérieur sur cet état de choses.... Si le droit romain doit continuer d'être la base des études juridiques, il est nécessaire que les élèves en droit possèdent une connaissance suffisante du latin, connaissance qu'il est pour ainsi dire impossible d'acquérir à l'université, *lorsqu'on a négligé de s'en approprier les éléments dans l'enseignement moyen.* »

Cette dernière phrase contient la véritable raison de la décadence. Oui, les élèves viennent à l'université sans connaître les éléments du latin, et nous avons constaté ce fait déplorable peu après que le Gouvernement eût prescrit de ne plus *enseigner* la grammaire latine en syntaxe, et de ne plus s'occuper du tout, en seconde et en première, des faits grammaticaux. Tout le monde veut que les élèves sachent le latin, et par une singulière aberration, il y a des personnes qui veulent qu'on les prive des seuls moyens qu'il y ait de le savoir. En quoi consiste donc la connaissance du latin, si ce n'est dans la connaissance du vocabulaire et de la grammaire? Hors de là, pas de salut. Il est temps qu'on en revienne à la bonne méthode, celle qui nous fournissait jadis des élèves capables de comprendre l'étude approfondie d'un auteur à l'université. Il est temps qu'on replace en troisième l'enseignement approfondi de la grammaire et qu'on l'y développe comme autrefois; il est temps d'abroger cette défense de s'occuper encore de grammaire en seconde et en première, comme si l'on ne devait pas insister dans toutes les classes pour que les élèves apprennent ou n'oublient pas ce qu'ils ne peuvent ignorer qu'au détriment de la connaissance du latin. Nous venons de recevoir le programme d'un gymnase bavarois, où dans la *septième* année d'études, on enseigne encore la grammaire d'une manière systématique; dans d'autres gym-

nases de l'Allemagne on continue cet enseignement jusque dans la huitième année; chez nous, on l'a aboli dès la quatrième. Il est vrai qu'on a permis aux élèves de syntaxe de *consulter* la grammaire, mais cela n'est pas sérieux du tout, et les pitoyables résultats que nous obtenons le prouvent. Il y a des personnes qui ont peur que les professeurs ne fassent trop de grammaire. Qu'elles se rassurent; ils n'en ont jamais fait trop, jamais même autant qu'on commence à en faire dans certains lycées de France. Et cela est naturel: il est plus facile de n'en pas faire, et si vous ne les encouragez pas, il y en a qui préfèreront dicter des sommaires et des analyses d'un auteur.

Ceux qui veulent qu'on ne parle plus du tout de grammaire dans les classes supérieures s'imaginent qu'elle est parfaitement inutile pour comprendre les auteurs, et surtout pour expliquer les poëtes. C'est là généralement l'erreur de ceux qui ont étudié d'après l'ancienne méthode française, et qui ne connaissent pas les méthodes en usage chez les peuples qui ont le droit d'être le plus fiers de leur enseignement. Ils ne savent pas peut-être non plus qu'en France on assigne aujourd'hui à la grammaire un rôle qu'elle n'avait pas autrefois. Voici ce que dit à cet égard un savant dont on ne récusera pas la compétence; c'est le suppléant de M. Patin dans sa chaire de poésie latine à la Sorbonne, qui cumule avec ses fonctions de professeur celles d'inspecteur général de quelques lycées de Paris.

« Ce qui est l'important, dit M. Benoist dans la préface de la seconde édition de son Virgile, c'est le commentaire grammatical et historique.... Il en résulte une connaissance solide et scientifique du vrai et une conception du beau, qui sont le but de l'éducation.... Les faits grammaticaux ont été l'objet d'une attention particulière. Les tournures, les locutions, les acceptions des mots sont les moyens dont l'auteur s'est servi pour rendre sa pensée. Lorsque nous sommes entièrement instruits sur la valeur de ces matériaux, nous pénétrons plus profondément dans cette pensée. L'emploi.... d'un indicatif, d'un subjonctif...., la disposition des mots dans la phrase ne sont pas une chose indifférente. La science de tous ces détails permet de saisir les nuances les plus délicates de l'idée et du sentiment. La conception poétique apparaît sans voiles à celui qui sait ainsi dévoiler les ressorts les plus secrets, et cela est vrai surtout s'il s'agit d'un artiste de langage comme Virgile... »

Voilà comment un éminent professeur de poésie veut qu'on explique les auteurs, même les poëtes. Nous étions entrés dans cette voie, il y a vingt-cinq ans à peu près; nous exécutions la loi qui veut qu'on enseigne le latin d'une manière approfondie, et nous obtenions des résultats d'année en année plus satisfaisants. Depuis cinq ans on a imposé une méthode superficielle, on n'exécute plus la loi, et depuis lors la décadence a commencé et s'accentue de plus en plus. Elle a été constatée à l'université de Louvain comme à celle de Gand, et le jury combiné y a attiré l'attention du Gouvernement. Elle n'est pas le fait, nous aimons à le dire, du Conseil de perfectionnement; ce Conseil a au contraire fait tout ce qu'il a pu pour arrêter les funestes effets d'une mesure prise sans son intervention. Peut-être jugera-t-il maintenant qu'il est temps de s'occuper de la question d'une manière plus efficace.

La suppression de la composition latine a été votée par six voix contre deux (Roulez et Roersch).

Si le Gouvernement adopte l'avis du Conseil, nous espérons bien, avec M. Roersch, qu'il ne laissera pas non plus figurer la composition latine dans le programme des athénées. Ce serait une faute. Nous espérons aussi qu'il la remplacera au graduat par le thème. Celui qui ne sait pas faire convenablement un thème n'a pas approfondi le latin, comme la loi le veut. Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur a du reste admis le thème au programme du graduat, et nous savons gré à M. Le Roy de l'avoir proposé et défendu.

On a ensuite voté à l'unanimité le maintien de la version latine sans dictionnaire, et par six voix contre deux (Trasenster et De Laveleye) celui de la version grecque avec dictionnaire. On a aussi admis au programme du graduat une version de langue moderne, l'histoire de la Belgique, l'algèbre et la géométrie à trois dimensions (programme officiel de la rhétorique).

Examinant, à la fin, la cote des points, on a proposé d'exiger la moitié des points sur l'ensemble et les $^3/_{10}$ au minimum sur chaque branche. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité. Plus tard on assignera à chaque branche un nombre de points correspondant à son importance. Il paraît qu'on est déjà d'accord pour ne plus attribuer aux mathématiques le grand nombre de points qui a été une des causes de la destruction des études littéraires dans les classes supérieures. On ferait

ainsi droit aux réclamations unanimes de tous ceux qui ne sont pas professeurs de mathématiques.

Le Conseil de perfectionnement de l'instruction supérieure a tenu des séances le 20, le 28 et le 29 décembre 1875, le 14 et le 15 janvier 1876. Ces séances, consacrées à l'examen des amendements apportés par la section centrale de la Chambre des Représentants au projet de loi du Gouvernement sur la collation des grades académiques, ont donné lieu à des débats intéressants, suivis de résolutions importantes.

La discussion a porté sur des questions très-diverses. Nous les indiquerons, non d'après l'ordre des débats, mais en tenant compte des liens qui les unissent entre elles.

Le Conseil avait été consulté en premier lieu par M. le Ministre de l'Intérieur sur le point de savoir s'il y avait lieu de supprimer le graduat. Nous constatons avec une vive satisfaction que le Conseil de perfectionnement de l'instruction supérieure, se ralliant aux idées du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, a rejeté *à l'unanimité* la suppression projetée. Celle-ci a été combattue dans plusieurs discours excellents, parmi lesquels nous mentionnerons spécialement celui de M. Ch. Faider. Cet honorable magistrat a fait ressortir, avec une grande force de logique, la complète inanité de l'argument tiré par la section centrale d'une statistique comparative des échecs en candidature. Nous avions déjà nous-même combattu cet argument, mais on peut dire que M. Faider l'a mis à néant. Il a démontré, en s'appuyant de l'autorité de M. Baron, que pendant la période de 1855 à 1861, c'est-à-dire après que le grade d'élève universitaire eût été aboli, *l'enseignement moyen avait fait descendre l'enseignement supérieur jusqu'à lui.*

Signalons aussi les très-judicieuses observations de M. Folie.

Le Conseil, à la suite de son vote sur le maintien du graduat en lettres, et avant de se prononcer sur la manière dont il y a lieu de le réorganiser, crut devoir charger une commission spéciale de lui présenter à ce sujet un rapport. Cette commission se composait de MM. Folie, *président,* Dewalque, Waelbroeck, Le Roy et Merten, *secrétaire.*

Elle fut d'avis qu'il y a lieu de dédoubler le graduat,

c'est-à-dire d'en faire deux épreuves distinctes, séparées au minimum par une année d'intervalle.

La premiére épreuve, ne comprenant qu'un examen écrit, devrait porter sur

1° L'algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement et la géométrie plane ;

2° Une traduction du français en latin.

La seconde épreuve comprendrait un examen écrit et un examen oral.

L'examen écrit porterait sur les matières suivantes :

1° Composition française, flamande ou allemande; 2° Traduction du latin en français (sans dictionnaire); 3° Traduction de grec en français; 4° Traduction d'une langue moderne en français.

Les matières de l'examen oral seraient :

1° Traduction du latin en français ou en flamand, à livre ouvert; 2° Histoire et géographie de la Belgique.

Le nombre de points attribué à l'épreuve écrite (100) serait le double de celui qu'on ccorderait à l'épreuve orale.

Ces propositions de la sous-commission furent discutées dans la séance du 14 février. Le Conseil ne s'y rallia que dans des limites très-restreintes. Par le dédoublement du graduat en deux épreuves distinctes, on croyait obvier à un inconvénient capital de cet examen, tel qu'il est organisé actuellement. Les mathématiques, de l'avis de la très-grande majorité des hommes compétents, y occupent une place prépondérante. Les élèves sont persuadés, et ils n'ont pas complétement tort, que leur admission ou leur rejet dépend principalement des mathématiques. L'examen sur cette branche a ceci de spécial que les récipiendaires, en règle générale, répondent ou très-bien ou très-mal. Si l'on ne connaît point par cœur les formules et les démonstrations, on ne réussit pas à se tirer d'affaire. On sait démontrer un théorème ou on ne le sait pas ; c'est tout ou rien : il n'y a pas de milieu. Il en est différemment dans les matières littéraires, où l'élève le plus médiocre obtient toujours quelques points. Voilà ce que les étudiants comprennent parfaitement bien, et c'est pourquoi ils consacrent en rhétorique la plus grande partie de leur temps aux mathématiques, au grand détriment des études littéraires. Le dédoublement du graduat aurait peut-être coupé court, du moins dans une large mesure, à

cet inconvénient. Si néanmoins le Conseil s'est tenu à un graduat unique, il a été mû, selon toute apparence, par un argument pratique, que M. Merten a formulé en ces termes : « La » section centrale menace l'existence du graduat. Nous avons » protesté contre sa proposition; nous avons donc pour mission » de chercher à sauver le graduat. Le plus mauvais moyen de » sauver le graduat, c'est de demander qu'on en crée deux. »

Le principe d'une seule épreuve pour le graduat étant admis, M. Dewalque proposa de ne pas la faire porter sur les mathématiques, et de se contenter pour cette branche d'un certificat de fréquentation. Cette idée, qui nous paraît à tous égards malheureuse, fut énergiquement combattue par M. Faider. A la suite de son discours, marqué au coin du bon sens, la proposition de M. Dewalque fut rejetée à l'unanimité moins une voix.

La proposition de M. Folie, tendant à supprimer dans l'examen de mathématiques la théorie des progressions et les logarithmes, fut rejetée par trois voix contre trois et six abstentions. Ce vote nous paraît très-regrettable et nous n'hésitons pas à dire que les arguments invoqués par M. Folie en faveur de sa thèse n'ont pas été rencontrés.

Par contre, nous applaudissons au rejet de la proposition de M. Dewalque, qui aurait voulu faire entrer dans l'examen sur les mathématiques la trigonométrie rectiligne. Peut-être aurait-on bien fait néanmoins de maintenir cette branche pour les élèves se destinant aux sciences, car il est certain que la trigonométrie leur est indispensable.

Pour ce qui regarde la suppression de la composition latine et l'adjonction, en son lieu et place, d'un thème latin, nous nous en référons aux considérations que nous avons fait valoir plus haut.

Le Conseil a ensuite admis successivement et sans discussion, comme branches de l'examen, les matières suivantes : Composition française, flamande ou allemande. — Traduction du latin en français (sans dictionnaire). — Traduction du grec en français. — Traduction d'une langue moderne en français. — Traduction du latin en français ou en flamand à livre ouvert.

Le Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen avait proposé l'adjonction à l'examen de gradué d'une épreuve sur l'histoire de Belgique. La sous-commission dont nous avons

parlé plus haut y avait ajouté la géographie de la Belgique. Sur la proposition de M. Leclercq, le Conseil, après discussion, adopta le libellé suivant : les principaux événements des grandes époques de l'histoire et les traits généraux de la géographie. Nous ne saurions approuver cet amendement, dont la rédaction est d'un vague déplorable. En effet, en quoi consistent, par exemple, *les traits généraux* de la géographie? Jamais un bon professeur n'inscrirait au programme un cours aussi peu défini. D'ailleurs, pour permettre aux élèves de passer avec succès un pareil examen, il faudrait leur faire faire en rhétorique une répétition de l'histoire universelle, ce dont certes personne ne voudra.

Dans sa séance du 28 décembre, le Conseil s'occupa du programme de la candidature et du doctorat en philosophie et lettres. Si la discussion, en ce qui concerne la candidature, n'a pas abouti au résultat que nous eussions désiré, il faut en attribuer la cause à ce qu'au lieu d'examiner d'abord si, dans l'ensemble de notre organisation universitaire, il y a place pour deux années d'études relatives au grade de candidat en philosophie et lettres, on passa tour à tour en revue toutes les matières qu'il serait *utile* de connaître. C'est ainsi qu'on admit successivement un nombre de branches tellement considérable qu'il fallut bien finir par se rallier à la proposition de la section centrale, touchant le dédoublement de la candidature. Il eût été logique, en continuant dans cette voie, d'ajouter encore au programme toute une série de sciences dont certes la connaissance est *utile*. De cette façon on aurait abouti à trois, voire même à quatre années de candidature. Cela condamne la manière dont on a procédé; on aurait dû, cela nous parait évident, s'en tenir aux branches *strictement nécessaires*.

Le Conseil admit le libellé de la section centrale concernant l'épreuve sur le latin. Le projet du Gouvernement porte : la traduction, à livre ouvert, d'un texte latin, et des exercices philologiques sur la langue latine. La section centrale supprime les exercices philologiques et exige la traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin. Nous nous sommes déjà expliqué sur cet amendement, qui provient de ce que la section centrale ne sait pas en quoi consiste la philologie. Nous ne voulons pas en ce moment revenir sur cette question; nous nous bornerons à répéter le

vœu que, si la Chambre veut se rallier, avec le Conseil de perfectionnement, à la rédaction de la section centrale, on y remplace du moins le mot *explication* par *explication approfondie*, afin qu'on n'exige pas moins à l'université qu'on ne demande à l'athénée.

Le projet du Gouvernement comporte ensuite l'histoire de la littérature française ou l'histoire de la littérature flamande, au choix des récipiendaires.

La section centrale propose de rédiger ce paragraphe de la manière suivante : L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires.

Cet amendement nous paraît contenir le germe d'une amélioration notable à apporter à notre enseignement supérieur. Il a été néanmoins combattu par M. Le Roy qui, nous le disons franchement, ne nous paraît pas avoir suffisamment tenu compte des exigences de l'enseignement universitaire.

« Le cours d'histoire de la littérature, dit M. Le Roy, doit » être un résumé historique, il a pour but de coordonner les » idées littéraires des jeunes gens, qui sont censés avoir lu » des morceaux choisis de tous les grands auteurs. »

Comment est-il possible que M. Le Roy se fasse illusion à ce point sur la réalité des choses? Comme l'a dit en termes excellents M. Merten, donner un cours dans de telles conditions, c'est se renfermer dans des généralités et n'apprendre aux élèves qu'une espèce de phraséologie littéraire. M. Le Roy s'est appuyé sur l'exemple de M. Baron. Eh bien, nous qui avons suivi le cours de ce professeur, nous affirmons que les élèves ne lisaient aucun auteur, et se bornaient à apprendre par cœur, pour les besoins de l'examen, des séries de noms propres et des séries d'épithètes, qu'après l'examen on se hâtait d'oublier.

Nous ne cesserons de répéter : *non multa sed multum.* Mieux vaut ne lire et n'approfondir qu'un auteur, que d'enregistrer dans sa mémoire d'innombrables jugements sur des écrivains qu'on ne connaît que par ouï-dire.

Nous ne pouvons mieux faire à cet égard que de renvoyer nos lecteurs à l'admirable discours académique de M. le profeur von Sybel, de Bonn, dont on trouvera les parties les plus intéressantes au commencement de la présente livraison.

Le Conseil, malgré les idées judicieuses développées par M. Merten, donna la préférence à la rédaction du Gouvernement, en exigeant néanmoins de tous les récipiendaires la connaissance de la littérature française, et en rendant facultative celle de la littérature flamande.

Nous référant à ce que nous avons dit précédemment à cet égard, nous ne pouvons que regretter le vote émis par le Conseil.

On admit ensuite sans discussion la psychologie, la logique, la philosophie morale, l'histoire politique de l'antiquité et l'histoire politique du moyen-âge.

La section centrale propose d'ajouter aux matières prémentionnées, comprises dans le projet du Gouvernement, l'histoire politique moderne.

L'enseignement de cette branche fait actuellement partie des cours de droit. M. Waelbroeck est d'avis qu'il y a lieu de le reporter dans la candidature en philosophie. Pourquoi? Voici les raisons qu'il allègue : « Il n'est que trop constaté, dit-il, » que les étudiants qui fréquentent la faculté de droit sont » dans une ignorance à peu près complète de l'histoire mo- » derne; le professeur est obligé de leur enseigner ce qui se » trouve dans tous les manuels : l'histoire des guerres et des » traités de paix, etc.

» Un pareil enseignement, le seul que l'on puisse donner si » l'on veut être compris des élèves, n'a pas de raison d'être » dans la faculté de droit. Je demande donc que l'histoire » politique moderne fasse partie de l'examen de candidature » en philosophie. »

C'est-à-dire que cet enseignement élémentaire, dont on ne veut pas dans la faculté de droit, on croit pouvoir l'attribuer sans inconvénient à la faculté de philosophie. Nous protestons énergiquement contre cette manière de voir. La faculté de philosophie n'est pas une annexe des athénées et des colléges. Elle fait partie de l'enseignement universitaire, et les cours qu'on y donne, comme ceux de la faculté de droit, doivent être traités d'une manière scientifique.

Sans doute nos élèves, en arrivant à l'université, ne connaissent pas suffisamment les faits de l'histoire, mais le vrai moyen de remédier à cet inconvénient consiste, non pas à faire de la faculté de philosophie une succursale de l'enseignement moyen,

mais à compléter et à améliorer l'enseignement moyen, ce que nous n'avons pas cessé de réclamer depuis des années et ce que nous persisterons à demander jusqu'à ce qu'enfin on nous écoute.

Nous regrettons profondément que par neuf voix contre quatre et une abstention, le Conseil ait adopté la proposition de la section centrale. Celle-ci avait proposé en outre : des connaissances élémentaires de physique et de chimie.

Fort heureusement cette étrange proposition a été rejetée par dix voix contre quatre.

S'écartant à la fois du projet du Gouvernement et de l'amendement de la section centrale, le Conseil a inscrit au programme de la candidature en philosophie, pour tous les élèves indistinctement, qu'ils se destinent ou non au doctorat en philosophie et lettres, un examen sur le grec, libellé comme suit : la traduction d'un texte grec, à livre ouvert, et l'explication d'un auteur grec. Si cette proposition était admise par la Chambre, elle fortifierait à coup sûr l'étude du grec dans les athénées et colléges.

Le Conseil a adopté ensuite *l'histoire politique de la Belgique*, après avoir rejeté l'amendement de la section centrale, qui demande que l'examen ne porte que sur *l'histoire politique* INTERNE de la Belgique.

La dernière modification proposée par la section centrale porte sur les antiquités romaines. Le Gouvernement les avait supprimées dans son projet. La section centrale veut les rétablir sous la forme suivante : les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques et religieuses jusqu'au règne de Justinien.

Le Conseil ne se rallie ni à l'opinion du Gouvernement, ni à celle de la section centrale; il maintient pour la candidature en philosophie les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, mais il n'admet pas qu'on y adjoigne les antiquités religieuses. Nous sommes à cet égard parfaitement d'accord avec le Conseil. Le côté politique des institutions religieuses de Rome est déjà étudié aujourd'hui dans le cours d'antiquités romaines. Quant aux antiquités privées, religieuses ou civiles, elles n'ont que faire dans un ensemble de cours préparatoires au droit.

Le Conseil ne s'est pas prononcé sur le point de savoir s'il faudrait continuer les antiquités romaines jusqu'au règne de

Justinien. Cette question valait pourtant bien la peine d'être examinée. Il est certain que dans l'état actuel des choses, l'on ne s'occupe que fort peu de l'époque impériale. En règle générale, on ne va pas même jusqu'à Constantin. Mais y a-t-il utilité à aller au-delà? Le droit public de Rome depuis Constantin jusqu'à Justinien n'a guère été étudié jusqu'ici. Il serait dès lors fort difficile d'établir jusqu'à quel point l'étude de cette partie des antiquités romaines offrirait de l'intérêt aux futurs élèves en droit. Pour le moment il nous paraîtrait dangereux de prescrire aux professeurs de dépasser l'époque de Constantin; la seule chose qu'on pourrait leur demander serait d'abréger l'analyse des institutions républicaines et de s'appesantir davantage sur l'époque impériale.

Les discussions sur le doctorat en philosophie et lettres n'ont présenté que peu d'intérêt.

Le Conseil adopte comme matières de l'examen : la traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec, ainsi que des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque. — L'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne. — L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine. — Les antiquités grecques. — Les éléments de la grammaire générale et de la grammaire comparée des langues indo-européennes. — La métaphysique générale et spéciale.

MM. Faider et Folie proposent la création de trois doctorats en philosophie : un doctorat en sciences philosophiques, un doctorat en sciences philologiques et un doctorat en sciences historiques.

Cette proposition découle à coup sûr d'un principe excellent. Elle n'offre pas pour le moment un bien grand intérêt, vu que le nombre de ceux qui chez nous se destinent au doctorat en philosophie et lettres est généralement très-restreint. Mais considérée en elle-même, cette proposition est fort bonne, quoiqu'elle ait été combattue très-vivement par M. Le Roy. « Je regarderais, » dit-il, comme désastreuse la spécialisation trop hâtive des » études supérieures. Je comprends qu'on spécialise les études » lorsque les élèves sont docteurs, lorsqu'ils sont en état de faire » choix d'une carrière; je ne comprends pas la spécialisation » au sortir de la candidature, alors que les études que les élèves

» ont faites ont plutôt exigé de la réceptivité que de la spon-
» tanéité d'esprit. »

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer plus haut, les idées de M. Le Roy sur l'enseignement supérieur sont essentiellement différentes des nôtres. M. Le Roy ne voudrait des études spéciales que lorsque déjà les étudiants ont quitté l'université. C'est précisément le système actuel, sauf que les études spéciales, à part quelques rares exceptions, ne se font ni pendant ni après les années universitaires. M. Le Roy nous paraît confondre à tort des études spéciales avec des études exclusives. D'après nous, il est indispensable que les étudiants, pendant leur séjour à l'université, sans négliger pour cela l'étude générale des sciences qui leur seront nécessaires à l'exercice de leur future profession, s'occupent avec ardeur de quelques points spéciaux, qu'ils s'efforcent d'approfondir et d'élucider par eux-mêmes, au moyen de procédés rigoureusement scientifiques. Ceci devrait se faire sous l'œil et avec le concours du maître, afin que l'élève soit initié aux bonnes méthodes et que plus tard, après avoir terminé ses études universitaires, il soit en état de voler de ses propres ailes. C'est là ce qui nous manque presque complétement en Belgique; c'est donc à cela que devraient tendre tous nos efforts. La proposition de MM. Faider et Folie était un premier pas dans cette voie nouvelle et féconde. Nous regrettons qu'on ne les y ait pas suivis.

Après avoir admis par onze voix contre une qu'il y aurait deux examens pour le grade de docteur en philosophie et lettres, le Conseil adopta la classification suivante : le premier examen comprendrait la traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec, ainsi que des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque; l'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (première partie); l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (première partie); les éléments de la grammaire générale et de la grammaire comparée des langues indo-européennes.

Le second examen comprendrait l'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (deuxième partie); l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (deuxième partie); les antiquités grecques; la métaphysique générale et spéciale.

Il y a dans le programme de ce second examen une lacune

importante, sans doute involontaire, sur laquelle nous devons appeler l'attention. Cet examen devrait, comme le premier, comprendre la traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec, ainsi que des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque. En effet la lecture, tantôt cursive, tantôt approfondie des auteurs grecs et latins doit être continuée pendant toute la durée des études du doctorat en philosophie et lettres. Dès lors il est évident qu'un examen final sur cette branche ne saurait être écarté sans inconvénient.

Nous bornerons ici nos observations, bien que le Conseil ait encore discuté et admis des propositions importantes relatives aux différents doctorats en droit, au doctorat en sciences politiques et administratives, au notariat, à la candidature et au doctorat en sciences physiques et mathématiques, au stage officinal, aux diplômes étrangers, etc. Si nous ne croyons pas devoir nous occuper ici de ces propositions, c'est que la plupart ne touchent pas aux matières traitées habituellement dans la *Revue*, et que pour les autres nous ne sommes pas en mesure de les apprécier en connaissance de cause.

J. G. et A. W.

COMPTES RENDUS.

Horace, traduction en vers par le Comte Henry Siméon, trois volumes petit in-8°, ornés de gravures et vignettes gravées et dessinées à l'eau forte par Jules Chauvin; édition de luxe tirée à 500 exemplaires. Paris, librairie des Bibliophiles. — Imprimerie Jouaust.

Dans divers endroits de ses ouvrages, Horace a parlé de lui-même. On connait le fameux « Exegi monumentum ære perennius » et le « Non omnis moriar. » — Ailleurs, il s'écrie :

Non usitata nec tenui ferar
Penna.....
Nec stygia cohibebor unda.

Dans son épitre « Ad librum suum, » on lit :

Carus eris Romæ, donec te deserat ætas....
Me libertino natum patre, et in tenui re,
Majores pennas nido extendisse loqueris.

Dans la satire « De nobilitate, » avec quel charme il parle de lui, de sa manière de vivre, de son père l'affranchi, se comparant, se préférant aux plus illustres sénateurs.

Est-ce vanité? Est-ce sentiment de sa gloire? Est-ce entraînement poétique? Ne disputons pas sur les mots. Les amis d'Horace, et M. Siméon est certes l'un des plus chauds, signalent d'autres passages où la modestie dicte au poëte de gracieux retours. « Il est facile de reconnaître, dit M. Siméon, que ces vers ne sont autre chose que le souffle inspirateur, qui est l'essence même de la poésie lyrique. Au fond, personne ne fut plus réellement modeste qu'Horace. Il suffit, pour s'en convaincre, de se reporter aux vers où il met lui-même en doute la question de savoir s'il est poëte :

« Primum me illorum, dederim quibus esse poetis
« Excerpam numero [1]. »

Pour nous, nous ne saurions reprocher à cet admirable écrivain les pressentiments d'une immortalité que les siècles rendent toujours plus éclatante.

Ceux qui ont aimé et apprécié Horace, qui, depuis Quintilien jusqu'à nos jours, en ont défini le caractère et le mérite, ont bien confirmé les

[1] Sat. I, IV, 39.

pressentiments du poëte. « Lyricorum Horatius fere solus legi dignus; » nam et insurgit aliquando et plenus est jucunditatis et gratiæ, et variis » figuris et verbis felicissime audax [1]. » Et comme écho de cet habile critique, nous nous contenterons de citer Turgot dans les temps modernes, qui le juge en termes exquis : « Le sublime, la raison et les grâces s'unirent pour former Horace [2]. » Nous ne voulons pas rechercher en quels termes une multitude d'écrivains ont parlé d'Horace; ce serait un travail aussi facile que fastidieux : nous nous bornerons à rappeler, en conseillant de le relire, le dialogue entre Horace et Virgile, dans lequel Fénélon apprécie avec une verve charmante le mérite de ces immortels contemporains.

Si les appréciateurs littéraires d'Horace sont nombreux, les érudits qui ont travaillé, commenté, publié ses œuvres sont presque innombrables. Nous avons recueilli, dans diverses bibliographies, la liste les ouvrages qui existent sur Horace : il est impossible de donner ici cette liste, qui remplirait des pages dont nous ne pouvons pas disposer. A côté des érudits se placent les traducteurs dans toutes les langues, et particulièrement ceux qui ont traduit Horace en français.

Nous nous bornerons à mentionner ce fait assez remarquable, que *l'Art poétique* a été traduit quatre fois en Belgique, par Ch. Froment et Baron [3], par M. Mathieu [4], et plus récemment par M. Pierre Montrieux [5]. M. Mathieu a traduit plusieurs autres pièces que l'on trouve dans le recueil de ses œuvres. Tout le monde connait les heureux travaux de M. Édouard De Linge. Sa traduction des *Poésies champêtres d'Horace* est dans toutes les mains. Cet homme de goût ne cesse de s'occuper de son auteur favori et s'est imposé la tâche, fort agréable d'ailleurs, d'augmenter le nombre des morceaux qu'il fait passer dans notre langue avec un soin et un scrupule auxquels on ne saurait trop applaudir.

Mais il est temps de nous occuper de M. le comte Siméon. Il nous dit, dans une préface intéressante, que son grand-père, Jérôme Siméon, l'une des victimes du coup d'État du 18 fructidor, qui fut interné dans l'île d'Oléron, occupa ses loisirs en traduisant en prose, avec beaucoup de soin et d'habileté, les odes d'Horace. C'est ce travail qui fit du comte Henry un ami du poëte romain et qui lui donna l'idée de lui élever aussi un monument complet.

Le comte Henry Siméon a consacré un grand nombre d'années à sa tra-

---

[1] *Quint. Inst. orat.*, X, 1.

[2] TURGOT, *Disc., sur les progrès de l'esprit humain.*

[3] Chacune de ces traductions a eu deux éditions.

[4] Dans son recueil intitulé *Souvenirs*, M. Mathieu dit en vers satyriques, empreints de sa verve habituelle, « pourquoi il n'a pas terminé sa traduction d'Horace. » Il finit par qualifier très-vivement divers traducteurs.

[5] Publié dans le *Recueil des mémoires de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut,* année 1873, pp. 69-86.

duction. Il était sénateur de l'empire, lorsque les événements de 1870 le forcèrent de quitter la France : il s'établit à Bruxelles où son fils occupait les fonctions de secrétaire d'ambassade. C'est pendant le long séjour du comte Henry que nous sommes entré en relations avec lui : il s'occupait avec assiduité de la publication de son ouvrage, corrigeant, complétant, perfectionnant sans cesse. Il trouvait dans le culte d'Horace la consolation de son exil et il a pu dire avec une douce mélancolie, dans sa préface :

« En cherchant à élever à Horace un monument que nous aurions voulu » rendre plus digne de lui, nous ne parviendrons pas à nous acquitter de » ce que nous devons de reconnaissance à ce grand poëte. Il a inspiré à » l'aïeul et au petit-fils une égale sympathie, et il nous a procuré person- » nellement, dans des temps douloureux, de douces consolations. Nous » lui devons le bonheur d'avoir réalisé, au déclin de la vie, le vœu qu'il » formait pour lui-même. »

« Nec turpem senectam
» Degere, nec cithara carentem. »

« Conserve à ma verte vieillesse
» Un luth qui dans mes mains puisse encore obéir[1]. »

Le comte Henry Siméon avait distribué son œuvre en trois volumes. Il n'a publié en 1873 que les deux premiers, comprenant les odes, les satires et les épîtres, plus soixante sonnets dont nous parlerons plus bas. De retour à Paris, en 1874, il s'occupait de la publication du troisième volume, consacré à la vie d'Horace, à la bibliographie, aux notes, aux variantes et commentaires, lorsque la mort l'a frappé subitement : « Le 20 avril, nous » a-t-on écrit, il venait de travailler à une correction d'épreuve du troi- » sième volume et se disposait à sortir, lorsqu'il s'est affaissé dans les bras » d'un serviteur qui l'assistait : il est mort le lendemain, laissant à la piété » de son fils le soin de terminer la publication de l'œuvre paternelle. » Ce volume est utile et intéressant pour les lecteurs, hommes du monde et hommes de goût, auxquels s'adresse l'œuvre du traducteur. On y peut reconnaître le soin, le culte en quelque sorte, la prédilection avec lesquels il a voulu connaître et faire connaître son auteur. Il y parle d'Horace et des principaux événements de son temps ; il y marque la date des diverses pièces formant ses œuvres ; il donne un traité de la métrique d'Horace ; il consacre à « Horace imitateur » un chapitre où, d'après Mitscherlich, il consigne les emprunts faits par Horace aux poëtes lyriques de la Grèce. « On se rend compte avec un vif intérêt des trésors que cette mine inépui- » sable lui a fourni. » Ce travail, plein de curieux détails, comprend 120 pages. Soixante-dix pages sont consacrées à un chapitre intitulé : « Horace imité par les poëtes français. » C'est une savante bibliographie spéciale. L'auteur n'a pas négligé d'indiquer un certain nombre de va-

[1] Od. I, 31.

riantes du texte latin. Enfin, un tiers du volume donne une série d'annotations et de commentaires, qui serviront à dissiper les obscurités du texte et à faire connaître au lecteur des faits, des allusions, des personnages dont il est question dans Horace ; un index des noms propres cités dans les commentaires termine l'ouvrage et donne une idée des recherches multipliées de l'habile traducteur.

Les annotations du comte Siméon sont en général judicieuses ; quelqnesunes paraîtront sans importance ; la quatrième note : « Horace imité par les poëtes français, » appartient en propre à l'auteur ; elle est neuve et pleine de détails charmants et d'ingénieux rapprochements ; elle est le fruit de nombreuses recherches ; elle forme un répertoire curieux. Les autres notes, ce qui concerne la vie d'Horace, la métrique, Horace imitateur, les variantes, ont leur utilité ; mais nous devons dire que, de l'avis de philologues que nous avons consultés, elles n'ont pas été mises au courant des travaux et des recherches de la philologie moderne. Ce n'est pas ici, d'ailleurs, le lieu d'entrer dans les détails ; comme traducteur, M. Siméon n'avait pas à transformer une édition d'Horace d'une richesse tout artistique et d'une séduisante élégance, en un bréviaire d'érudition et de polémique. Nous devons lui savoir gré d'avoir fourni à ceux qui le liront, un ensemble d'indications dont l'utilité et l'exactitude seront généralement appréciées.

Nous avons cru nécessaire de signaler, en faisant quelques réserves, l'importance de ce troisième volume, dont nous devons la publication aux soins pieux du fils de l'auteur. Ce volume offre pour l'élégance, l'impression et la correction, le même mérite que les deux premiers : la différence est qu'il ne renferme que deux gravures : l'une, en tête du volume, reproduit le portrait d'Horace ; l'autre, en tête du chapitre « Horace imité par les poëtes français, » offre dans une heureuse allégorie « Horace s'inspirant des Grecs et inspirant les poëtes français. »

Le premier volume, outre le frontispice, donne une gravure en tête de chaque ode et de chaque épode ; le second volume donne une gravure en tête de chaque satire et de chaque épître. La vignette est mise en rapport, par une indication spéciale, avec le vers de la pièce qui en a fourni le sujet. Tout ce travail d'art est remarquable comme composition et comme exécution, et l'édition, imprimée sur papier de Hollande avec un soin extrême, a donc une valeur exceptionnelle.

Elle rappelle l'édition anglaise illustrée de Jean Pine, publiée en 1733, dont les gravures sont si estimées ; elle rappelle aussi la charmante édition d'Horace, publiée en 1855 par Fr. Didot, avec vignettes de Barrias.

A propos de cette édition de Pine, il sera peut-être curieux de rappeler qu'il en a été question en 1739, dans la correspondance de Voltaire avec le prince de Prusse : ce dernier voulait faire graver la Henriade : « J'ai le dessein, écrit-il, le 3 février 1739, de faire graver la Henriade, comme l'Horace » qu'a gravé à Londres Pine. » Le 9 septembre suivant, il écrit encore : « Il » faut sept ans pour graver la Henriade ; mais l'imprimeur anglais assure

» qu'il l'imprimera de manière qu'elle ne le cèdera en rien à la beauté de » son Horace latin. » Le prince de Prusse ne se bornait pas à apprécier les belles éditions d'Horace, il s'occupait aussi de le traduire en vers français; on lit en effet dans une lettre écrite par Voltaire, de Bruxelles, le 6 avril 1740, à propos de la charmante ode « Rectius vives, Licini [1], » dont le prince avait fait la traduction : « Cette traduction, dit Voltaire, » fait voir qu'il y a des Mécènes qui sont eux-mêmes des Horaces. » L'éloge était ici une douce flatterie, car le traducteur rend la jolie strophe : « Auream quisque mediocritatem... » par ces vers assez plats :

Loin de la grandeur fastueuse,
La frugale simplicité
N'en est que plus délicieuse.

« Vous sentez si bien, dit Voltaire, ce qui est propre à notre langue, et les beautés de la latine, que vous n'avez pas traduit *obsoleti tecti*, qui serait très-bas en français. » Il est intéressant de rapprocher de cette paraphrase la traduction du comte Siméon :

L'homme dont l'esprit sage et prudent apprécie
La médiocrité, ce bien si précieux,
Vit calme, s'éloignant et du chaume hideux
Et des palais que l'on envie.

La véritable difficulté du texte à traduire nous semble résider dans les mots *tutus* et *sobrius*, qui ont en latin une énergie qu'il est difficile de rendre en français.

On nous reprochera peut-être cette digression; mais il nous a paru piquant de voir le futur Grand Frédéric s'efforçant de s'inspirer d'Horace, et son célèbre correspondant, qui se méfiait tant des traductions, surtout des traductions des poëtes, déclarant que le Mécène prussien était devenu un Horace : ce qui paraîtra fort courtisan.

On a beaucoup écrit sur le danger des traductions et sur le mérite des traducteurs. On connait la boutade de Montesquieu contre les traductions, précisément à propos d'Horace : « Je suis bien aise que vous m'ayez » heurté, car j'ai une grande nouvelle à vous apprendre : je viens de » donner mon Horace au public. Comment, dit le géomètre, il y a deux » mille ans qu'il y est. Vous ne m'entendez pas, reprit l'autre : c'est une » traduction de cet ancien auteur que je viens de mettre au jour; il y a » vingt ans que je m'occupe à faire des traductions. Quoi, monsieur, dit » le géomètre, il y a vingt ans que vous ne pensez pas... [2] » Le caustique écrivain avait sans doute en vue quelque traducteur pédant qu'il a voulu ridiculiser, mais il n'a pas réussi à tuer les traductions.

Voltaire n'était pas trop exclusif. Il ne proscrivait pas les traductions; sans doute il préférait la lecture des originaux, mais le petit nombre seul

---

[1] Od. II, 10.

[2] MONTESQUIEU, *Lettres pers.*, 129.

peut les lire, et il n'est pas inutile de répandre les grands génies auxquels les traductions donnent le cosmopolitisme. Dans son discours de réception à l'Académie française, à propos des traductions du président Bouhier, il soutient que « les poëtes doivent être traduits en vers [1]. » Quelques années plus tard, dans une lettre à Mad. Du Deffant, il se montrait plus sévère : « Ne mettons rien à côté de Virgile. Vous le connaissez par » les traductions : mais les poëtes ne se traduisent point. Peut-on traduire » de la musique [2]? »

Il y a toujours eu, il y aura toujours des traductions : certains traducteurs se sont illustrés en faisant passer dans une autre langue et en popularisant un chef-d'œuvre de poésie ou d'histoire. L'internationalité littéraire se fonde sur les traductions, en attendant mieux; sans doute, il est désirable de voir les hommes instruits lire dans les originaux les chefs-d'œuvre anciens et modernes, surtout les anciens, « sources premières et pures. » On peut même reconnaître, depuis un demi-siècle, de grands progrès dans la connaissance des langues; et dans les pays les plus avancés, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, la connaissance des langues modernes n'exclut pas, loin de là, le culte des langues anciennes. Tous les efforts des hommes éclairés tendent, dans notre Belgique, à marquer les mêmes traits dans l'instruction générale : mais il restera toujours vrai de dire que si les traductions ne sont pas inutiles, elles sont assurément œuvre délicate et pénible; les bonnes traductions sont rares; il y en a tant de mauvaises que l'on a dit, sous forme de proverbe, que tout traducteur trahit son auteur; mais est-il vrai que les écrivains ont toujours été très-honorés de se voir traduits en plusieurs langues? Est-il vrai, par exemple, que les *Lettres persanes,* que nous venons de citer, ont été traduites dans toutes les langues et se sont répandues, avec la philosophie civilisatrice qu'elles renferment, parmi toutes les nations? Le spirituel Montesquieu, s'il avait pressenti son succès, ne se serait pas montré si sévère envers les traducteurs; sa rigueur eût été de l'ingratitude. On vient de voir que, suivant l'occasion, Voltaire savait remercier le traducteur d'Alzire.

Nous voulons montrer que de grands esprits ont compris l'utilité des traductions, en donnant des règles et des préceptes aux traducteurs : « Ce n'est pas traduire parfaitement, dit Fleury, que de tourner seule-

---

[1] Ce discours, modèle de goût littéraire, a été prononcé en 1746; il est au quarante-septième volume de l'édition de Kehl.

[2] Il nous sera permis de dire que le patriarche de Ferney ne faisait pas toujours fi des traductions; dans sa lettre du 25 octobre 1761 au marquis de Chauvelin, il se loue fort de voir Alzire traduite en vers italiens « d'un » style si facile, si naturel, si élégant, qu'on croira quelque jour que c'est » lui qui a fait Alzire, et que c'est moi qui suis son traducteur : je le » remercie tant que je peux.... »

» ment les mots, s'ils ont une construction barbare dans la langue où » on les rend.... Pour bien traduire, il faut rendre la même pensée et » autant qu'il se peut la même figure et la même force d'expression, » selon le naturel d'une autre langue[1]. » En publiant sa traduction de *l'Iliade,* M. Barthélemy Saint-Hilaire reconnait avec Voltaire que les poëtes ne peuvent être bien traduits qu'en vers; il donne également d'excellents conseils aux traducteurs, et il prouve une fois de plus que leurs travaux ne sont pas inutiles[2].

Il faut féliciter ceux qui peuvent se passer de traductions : heureux l'homme de goût qui peut lire Homère, Virgile, Horace ou Tite-Live dans l'original; il appréciera à la fois l'art d'écrire et la doctrine de ces immortels écrivains. Mais une bonne traduction, sans former absolument le goût, ornera l'esprit et répandra des doctrines fécondes.

Prenons dans Horace un exemple, sur un sujet de la plus haute importance, dans une maxime qui marque une civilisation entière. On lit dans sa belle satire « de indulgentiâ »

Adsit
Regula, peccatis quæ pœnas irroget æquas,
Nec scutica dignum horribili sectere flagello[3].

Il faut donc mesurer, croyez-moi, pour l'exemple,
Le châtiment au crime, et ne pas infliger
Le fouet, quand moins suffit à qui doit corriger.

La modération dans les supplices! Elle était dictée par Horace, par ce poëte de l'indulgence et de la médiocrité, du bon sens et du plaisir tempéré. Combien de siècles ont passé sur cette maxime avant d'en proclamer le triomphe. Il a fallu que Beccaria la naturalisât dans la philosophie moderne : il a consacré un chapitre à la douceur des peines, et en combattant la cruauté des supplices, son commentateur, Voltaire, cite le poëte romain qui servait de guide au célèbre réformateur du droit criminel[4].

Répandre par la traduction des maximes de cette force, qui doivent inspirer les législateurs et gouverner les siècles, n'est certes pas un labeur inutile, et nous pouvons en conscience féliciter un nouveau traducteur d'Horace, qui nous offre aujourd'hui, dans un travail d'ensemble longuement médité, le feu et l'enthousiasme de sa poésie lyrique, le bon sens, la gaîté, l'épigramme de ses satires et de ses épîtres, le goût littéraire de son art poétique.

L'œuvre du comte Siméon lui a déjà valu des suffrages capables

---

[1] *Traité du choix et de la méthode des études*, § 27.

[2] *L'Iliade* d'Homère, traduite en vers français par Barthélemy Saint-Hilaire, 2 vol. in-8°, 1868.

[3] Sat. I, 3, 117.

[4] Beccaria, ch. XV. — *Voltaire sur Beccaria*, § 6. — Montesquieu, *Esp. des lois,* VI, chap. 9 et 12. — Vattel, I, 13.

d'assurer sa renommée : la piété de son fils les a recueillis. Le 23 juin 1874, M. Patin, lui même ami et traducteur d'Horace, a déclaré, au nom de l'Académie française, que la traduction d'Horace eût été digne du prix de traduction (prix Langlois) : « Cette traduction, dit M. Patin, » se recommande par une exactitude et une fidélité très-difficiles à attein- » dre dans une traduction en vers, et conséquemment très-rares, et » aussi par de nombreux passages, notamment dans les Satires et les » Épîtres, où le modèle a été heureusement rendu. » Cette appréciation paraîtra d'autant plus flatteuse que l'on a toujours considéré Horace comme très-difficile à traduire : « Horace, dit Duguet, est le désespoir » de tous ceux qui veulent imiter son caractère dans des vers lyriques. » Ce n'est pas là seulement où il parle le plus purement. Ses satires et ses » épîtres sont de la plus belle latinité, quoiqu'elles paraissent négligées » ou languissantes. Sa poétique est un chef-d'œuvre [1]. »

Voyons au surplus ce que le savant traducteur dit lui-même de sa traduction. Après avoir rappelé diverses maximes générales, il ajoute avec beaucoup de bon sens : « Les traducteurs sont soumis à des lois sérieuses, » celle surtout de respecter le génie de la langue traduite, sans trahir » le génie de leur propre langue. Qu'ils fassent des traductions littérales, » mais qu'elles soient littéraires. Là ont tendu résolument tous nos efforts, » et nous nous permettons d'ajouter qu'il vaut mieux traduire de bons » ouvrages que d'en faire de nouveaux qui souvent ne sont pas neufs. » Plus loin, il ajoute : « Toute l'ambition d'un traducteur sensé, qui est » persuadé d'avance qu'il ne pourra pas égaler son modèle, doit être de » faire comprendre l'original aux lecteurs et de le reproduire le plus fidèle- » ment possible. »

On trouve à la fin du second volume, soixante sonnets, reproduisant, sous une forme imitée de Pétrarque, autant d'odes d'Horace ; ce travail spécial est fort intéressant et en général très-réussi : « Il nous a paru, dit » M. Siméon, que quelques-unes de ces pièces reproduisaient Horace d'une » manière plus poétique et quelquefois plus heureuse que la traduction » littérale... C'est une forme nouvelle donnée à la traduction d'Horace. »

Pour donner le spécimen d'une traduction et d'un sonnet, nous choisirons l'ode XX du livre II à Mécène : « Non usitata nec tenui ferar penna. »

Poëte transformé, je plane dans les cieux
Sur une aile puissante aux mortels inconnue ;
Je vais m'élever vers la nue,
Abandonnant la terre, et loin des envieux.

Moi dont un homme obscur et pauvre fut le père,
Moi que Mécène daigne appeler son ami,
Vainqueur du trépas ennemi,
Je ne dois pas du Styx connaître la barrière.

---

[1] DUGUET, lettre 48 du tome VII.

De mes jambes déjà je sens durcir la peau,
Mon corps du cygne a pris la blancheur éclatante;
Mes bras sous la plume naissante
Vont bientôt se changer en des ailes d'oiseau.

Chantre ailé, j'irai voir le mugissant Bosphore;
J'irai, non moins hardi qu'Icare et plus heureux,
Voir les Syrtes, sables affreux,
Et le Septentrion que notre plage ignore.

Les Gélons relégués au bout de l'univers,
Les Daces redoutant notre Marse intrépide,
Les habitants de la Colchide,
L'Ibère et le Gaulois, un jour sauront mes vers.

Oui, j'échappe à la mort; point de plaintes stériles,
Ni de deuil superflu, ni de lugubres chants.
Épargne les gémissements,
Mécène, et d'un tombeau les honneurs inutiles.

Voici comment M. Siméon a reproduit le même morceau sous forme de sonnet :

Poëte à double forme, et dédaignant l'envie,
Dans les plaines de l'air je vais être emporté.
Né pauvre, cependant Mécène m'apprécie :
Par les ondes du Styx je serai respecté.

Mon épaule déjà de plumes s'est garnie,
Et tout mon corps se change en un cygne argenté.
Chantre ailé, je verrai le Bosphore et l'Asie,
Sans être comme Icare un jour précipité.

Oui, les lointains Gélons, les fils de la Colchide,
Le Dace que toujours notre Marse intimide,
L'Ibère et le Gaulois un jour diront mes chants.

Mécène, je ne veux ni de plainte stérile,
Ni de deuil, ni de pleurs, ni de gémissements.
Épargne-toi les soins d'une tombe inutile.

On reconnaîtra dans ces exemples la souplesse de talent du traducteur. Il s'est imposé une difficulté particulière dans la traduction de la plupart des odes, c'est de les faire passer dans notre langue en un nombre de strophes égal à celles de l'original : ce procédé n'est pas neuf; on a traduit Virgile, Homère, Dante vers pour vers; mais il en résulte des embarras de divers genre, la nécessité de retranchements ou d'additions que l'on regrette souvent, et moins d'aisance dans l'allure, moins de richesse dans l'expression ou dans la rime. Toutefois, que l'on rapproche les diverses traductions, on verra que, comme l'a déjà reconnu l'Académie française, celle de M. le comte Henry Siméon ne

doit redouter aucune comparaison, et nous sommes heureux de le constater ici avec bon nombre d'hommes de goût.

C. F.

Le droit pénal de la république athénienne précédé d'une étude sur le droit criminel de la Grèce légendaire, par J. J. THONISSEN, professeur à l'Université de Louvain, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant de l'Institut de France. Bruxelles, Bruylant-Christophe et comp. Paris, A. Durand et Pedone Lauriel. Un vol. grand in-8, XI — 490 p.

La *Revue de l'instruction publique* s'est occupée en 1872 des *Études* de M. Thonissen sur l'histoire du droit criminel dans l'Inde Brahmanique, l'Égypte et la Judée, et elle a rendu hommage à la haute valeur de cette publication. M. Thonissen a poursuivi l'œuvre si bien commencée, et nous nous trouvons aujourd'hui en présence d'un travail d'ensemble sur le droit pénal d'Athènes, dans lequel l'auteur s'efforce de reconstituer le code pénal de la ville de Minerve, autant que le permet l'état d'éparpillement et de mutilation des documents qui sont arrivés jusqu'à nous. Il laisse de côté tout ce qui concerne l'organisation judiciaire et la procédure criminelle, parce que des travaux récents ont à peu près épuisé la matière, et il concentre son attention sur le droit pénal proprement dit.

L'ouvrage de M. Thonissen est précédé d'une assez longue introduction sur le droit criminel de la Grèce légendaire. La critique moderne a démontré que les poèmes attribués à Homère, à Hésiode et aux autres chantres de l'âge héroïque ne fournissent aucune indication certaine et irrécusable sur les événements antérieurs au VIIIe siècle avant notre ère. Mais si l'on consulte ces poèmes légendaires dans le seul dessein d'y chercher des tableaux de la vie et des coutumes des Hellènes, on y trouve des indices nombreux, des renseignements précis, des traditions et des exemples dont la critique la plus austère ne saurait méconnaître l'importance. Tel est le point de vue auquel M. Thonissen se place pour rechercher ce qu'était le droit de punir à l'aube des temps historiques de la Grèce. Le droit de punir nous apparaît ici comme une émanation de Jupiter, le maître tout puissant de l'Olympe, le créateur et le soutien de l'ordre universel. « C'est le fils de Saturne, disait Hésiode, qui a donné aux hommes la justice, le plus précieux des bienfaits. » Messagers infatigables de la justice, tout un peuple de génies immortels, placé sous les ordres de Jupiter, parcourt les cités et les campagnes pour observer les actions bonnes ou mauvaises des hommes et surtout les actions des grands. Les lois ne sont pas seulement divines par leur origine, elles jouissent en outre de la protection incessante, de la sauvegarde invisible

des habitants de l'Olympe. Le pouvoir judiciaire était exercé par les rois ou par les Anciens de la cité, qui étaient, selon toute apparence, désignés par les rois pour remplir les fonctions de juges. Quant aux délits et aux peines, il ne faut pas demander aux Hellènes de l'âge homérique un code criminel bien précis. A leurs yeux, le délit était simplement un fait dommageable qui légitimait, à défaut de paiement d'une amende ou composition, l'exercice d'une vengeance tantôt individuelle et tantôt collective. Quand la vengeance est collective, c'est le peuple lui-même qui lapide le coupable ou le contraint à fuir au-delà des frontières, et quand il s'agit de délits dirigés contre les personnes, c'est la famille de la victime qui se charge de la vengeance ou qui y renonce en acceptant une indemnité. Les juges n'interviennent que pour assurer le paiement de la somme stipulée.

M. Thonissen insiste en terminant sur l'infériorité des lois criminelles de la Grèce héroïque, si on les compare à celles de l'Inde brahmanique et de la Judée. « Tandis que, » chez les Hébreux, il était sévère-
» ment défendu de recevoir la rançon du sang, parce que l'on ne voulait
» pas que les coupables pussent trouver dans leurs richesses le moyen
» de racheter leur vie; pendant que, chez les autres peuples contem-
» porains de l'Asie, l'opinion publique flétrissait énergiquement la
» famille qui abdiquait son droit de vengeance, aucune idée de blâme
» ou de honte n'atteignait le Grec qui, moyennant une indemnité pé-
» cuniaire consentait à se réconcilier avec le meurtrier de l'un des siens.
» La publicité des débats et du jugement forme, avec l'obligation de
» rendre une justice égale aux citoyens et aux étrangers, le seul côté par
» lequel les juges d'Homère et d'Hésiode se rapprochent des Anciens
» qui siégeaient aux portes des villes d'Israël. Encore ceux-ci étaient-
» ils pris dans tout le peuple, tandis que les magistrats grecs appar-
» tenaient exclusivement à la classe privilégiée des conseillers et des
» compagnons du roi, (pp. 48 et 49). »

Arrivons à la partie principale de l'ouvrage de M. Thonissen, c'est-à-dire à celle qui traite du droit pénal de l'Attique.

Le premier livre, qui est consacré aux notions générales, se subdivise en trois chapitres qui traitent successivement des sources du droit pénal, des bases et de l'exercice du droit de punir, de l'action publique à Athènes.

Les sources du droit pénal de l'Attique sont les lois de Dracon, qui nous sont imparfaitement connues, les lois de Solon, à qui les orateurs d'Athènes ont maintefois attribué des institutions et des préceptes d'une date plus récente, et les lois et les décrets du peuple que les copistes d'Alexandrie et de Pergame ont fréquemment falsifiés. C'est donc avec une extrême prudence que l'historien doit consulter les sources du droit pénal de l'Attique.

De même que dans la période légendaire, la justice répressive nous apparaît avec un caractère religieux. Les dieux de l'Olympe ne par-

courent plus la terre cachés sous d'humbles déguisements, pour entendre les plaintes et pour recueillir les imprécations des victimes du crime; mais ce sont eux qui inspirent les juges et c'est en invoquant les dieux, que les représentants de la justice nationale prononcent leurs arrêts. Quant à la peine elle-même, elle porte surtout le caractère d'une vengeance, soit individuelle, soit collective; elle n'a jamais ce caractère élevé, cette empreinte morale que les législateurs modernes lui ont donnée et qui en fait une rédemption pour le coupable en même temps qu'un élément de sécurité pour l'ordre social. Dans la pensée des magistrats et des citoyens de l'Attique, la peine, acte de vengeance pour les uns, doit être pour les autres un objet de terreur qui les empêche de marcher sur les traces du condamné.

Les infractions réprimées par le droit pénal de l'Attique sont des délits publics ou des délits privés. La révolte, la trahison, les complots contre l'État, les attentats dirigés contre la religion nationale sont des délits publics. Il en est de même de l'homicide, qui était considéré tout à la fois comme un acte impie et comme un fait attentatoire à la sécurité générale. L'action publique pouvait être intentée par tout citoyen majeur qu'une sentence judiciaire n'avait point expressément privé de ce droit. Les délits privés, au contraire, sont de simples lésions individuelles dont la répression ne pouvait être poursuivie que par la partie lésée et dont la réparation consistait essentiellement dans une amende attribuée à la victime. Mais, en aucun cas — et c'est ici que se montre le progrès réalisé depuis l'âge homérique — le citoyen lésé n'a le droit de se ménager une vengeance implacable. Des tribunaux établis sur des bases régulières et stables, investis d'un pouvoir souverain et formant l'une des parties essentielles de la constitution politique sont seuls chargés de constater l'existence du méfait et de fixer le taux de la peine. Les « voies de droit » ont remplacé les « voies de fait. »

Le second livre est consacré aux peines en général. C'étaient la peine de mort, le bannissement, la dégradation civique, l'emprisonnement, la vente comme esclave, la confiscation générale, la confiscation spéciale, les peines pécuniaires et quelques autres peines accessoires.

Pour un grand nombre d'infractions, le législateur d'Athènes avait abandonné le choix des peines à l'arbitrage des plaideurs et des juges. La cause était alors *appréciable*, tandis qu'on la désignait sous la dénomination d'affaire *non appréciable*, quand la loi elle-même ou un décret du peuple avait fixé la peine applicable au délit. Il est même permis de supposer que, lorsqu'on soumettait à l'appréciation des juges un fait immoral ou dangereux, mais qui n'était pas incriminé par la loi pénale, ils pouvaient condamner le coupable à l'une des peines admises dans la législation nationale.

Les jugements une fois prononcés, l'exécution en était poursuivie par les représentants de l'État, lorsqu'il s'agissait d'une action publique, et par les citoyens intéressés, quand il s'agissait d'une action privée.

Le troisième livre intitulé *des délits et des peines* contient un exposé méthodique des lois pénales de l'Attique. L'auteur passe en revue les différentes infractions réprimées par la loi et les peines attachées à chacune d'elles. Il traite successivement des délits contre l'État, des délits contre la religion nationale, des délits commis par les fonctionnaires publics, des délits militaires, des délits contre les personnes, contre la propriété, contre les mœurs, des délits relatifs à l'exercice du droit de cité, des délits en rapport avec les réunions populaires, des délits en rapport avec la richesse publique, des délits contre la foi publique, des délits relatifs aux intérêts industriels et commerciaux, des délits en rapport avec l'affranchissement des esclaves et enfin des délits contre les animaux et des dommages causés par ces derniers.

On voit par cette simple énumération que M. Thonissen n'a négligé aucune des infractions réprimées par la loi pénale. Cette partie de son ouvrage nous présente une reconstitution du code pénal de l'Attique aussi complète que le permet l'étude des textes et des renseignements qui sont parvenus jusqu'uà nous. Nous ne pouvons que rendre hommage à la sagacité et à la clairvoyance de sa critique. Quand la philologie arrive à de pareils résultats, quand elle parvient à faire revivre, par l'étude approfondie des textes, toute une civilisation éteinte, elle est suffisamment vengée des railleries de ceux qui l'accusent de n'être qu'une science de mots et de puérilités.

Après avoir minutieusement exposé la législation pénale de l'Attique, M. Thonissen consacre un quatrième et dernier livre à la philosophie du droit pénal, c'est-à-dire aux théories émises par les grands penseurs de la Grèce sur l'idée philosophique de la peine. La plupart des philosophes grecs ne s'étaient occupés de la répression des crimes que pour affirmer la nécessité et la légitimité du châtiment des coupables; ils ne s'étaient inquiétés ni des conditions de cette légitimité, ni des caractères que la peine elle-même doit réunir pour atteindre son but, ni enfin de cette question éminemment sociale, si souvent agitée et toujours incomplétement résolue, de la conciliation des exigences de l'ordre public avec les immunités et les droits de la liberté individuelle. Platon seul, se dégageant de cette antique erreur qui imprime en général à la peine le caractère de la vengeance et qui était évidemment chez les anciens le résultat d'une conception étroite de la divinité, osa rompre avec des traditions surannées et s'élever jusqu'aux hauteurs sereines de la théorie.

Aux yeux de Platon, la peine ne doit pas seulement avoir pour résultat le rétablissement de l'ordre naturel qui condamne toute injustice et veut que celle-ci entraîne toujours l'obligation d'une réparation douloureuse; elle doit aussi être un bienfait pour le condamné, elle doit le régénérer, le réconcilier avec lui-même et avec la vertu; elle doit être une sorte de médecine légale qui le délivrera de la maladie de l'injustice.

Toutefois la peine ne doit pas être infligée par la seule raison qu'une injustice a été commise, et la juridiction criminelle doit être circonscrite

dans la sphère de l'ordre public et de la sécurité générale. « Pour Platon, » la justice humaine est un élément de l'ordre social qu'il appuie sur la » justice absolue, mais qu'il ne confond pas avec celle-ci, qui est un » élement de l'ordre moral. Il n'identifie pas dans leur principe et dans » leurs effets la justice de Dieu et la justice des hommes. Sa doctrine sur » l'origine et les bornes du droit de punir est, au fond, identique à celle » que Rossi, vingt-deux siècles plus tard, a su rendre populaire en France. » Elle constitue l'un de ces systèmes que les Allemands appellent mixtes, » parce qu'on y combine, à des degrés divers, le principe d'expiation » avec l'utilité sociale de la répression (p. 439). » « Platon, dit un peu » plus loin M. Thonissen, se rapproche encore de la science moderne, » quand il place les moyens préventifs avant les moyens répressifs; » quand il réclame des lieux de détention séparés pour les prévenus et » pour les condamnés; quand il voit dans le caractère personnel du châ- » timent le corollaire naturel du caractère personnel de l'infraction; » quand il établit une distinction pleine de conséquences fécondes entre » les actes volontaires et les actes prémédités; quand, parmi les éléments » de la culpabilité, il met au premier rang le caractère moral du délit; » quand il demande que la répression soit plus ou moins sévère suivant » la nature des moyens employés par les malfaiteurs; quand il réclame » l'intervention des citoyens dans le jugement des causes politiques, » après que celles-ci ont été régulièrement instruites par des magistrats » offrant à l'accusé toutes les garanties désirables; quand il fait de la » publicité des débats et du jugement l'une des conditions essentielles de » la procédure; quand il proclame que la peine, considérée en elle-même, » ne doit pas éveiller une idée d'infamie; quand il repousse la confiscation » des biens pour ne pas frapper en même temps le coupable et sa famille; » quand il exige, enfin, que le législateur lui-même, avec la précision » d'un peintre habile, maintienne une proportion rigoureusement exacte » entre les peines et les délits. Pour les temps et les lieux où il écrivait, » toutes ces propositions si brillamment et si solidement établies étaient » des nouveautés courageuses, qui fournissent aujourd'hui plus d'un fleu- » ron à la couronne du glorieux philosophe d'Athènes (pp. 442-444). »

Sans doute, lorsque Platon descend des hauteurs sereines de la théorie pour se placer sur le terrain des faits, il commet plus d'une inconséquence et plus d'une erreur, il défait trop souvent d'une main ce qu'il a édifié de l'autre, et il prouve à toute évidence que, même dans son intelligence sublime, les conséquences pratiques des principes les plus élevés et les plus salutaires étaient restées enveloppées d'épais nuages. Mais, tel qu'il est exposé dans *la République et les Lois*, le système pénal que Platon veut appliquer à sa cité idéale, nous présente une législation criminelle bien supérieure à celle de l'Attique, et elle contient le germe de bien des conquêtes que la science moderne a introduites dans le domaine des faits. L'Attique n'a pas seulement eu des lois pénales savamment combinées, elle a eu aussi un philosophe qui a essayé de décrire l'idéal de la justice humaine.

Quelques pages consacrées aux idées d'Aristote sur la législation criminelle, terminent l'ouvrage de M. Thonissen. Tout en rendant hommage à son admirable sagacité, lorsqu'il s'agit d'observer les faits, d'en rechercher les causes, de scruter les mobiles qui font agir les malfaiteurs et le degré de perversité que dénotent leurs actes, il lui reproche avec raison de dépouiller la justice criminelle de son caractère moral et de ne placer la légitimité de la peine que dans le profit qu'elle procure à ceux qui font la loi et qui trouvent leur avantage à la sanctionner par des châtiments rigoureux.

On voit que la philosophie pas plus que la philologie n'a fait défaut au remarquable ouvrage de M. Thonissen. Il a exposé minutieusement les lois pénales de l'Attique, il a appelé la philosophie à son aide pour en signaler les lacunes, et il a indiqué en même temps les progrès dont le droit moderne et surtout le droit contemporain ont fait des réalités. Il a tiré ainsi de l'histoire l'enseignement le plus élevé qu'elle puisse nous fournir, et il a imprimé à son œuvre le cachet d'une haute moralité.

O. Merten.

Extrait des Passe-Temps Poétiques de M. Victor Dumortier, capitaine commandant d'artillerie en retraite. Bruxelles, F. Callewaert, 1875.

C'est encore d'un soldat que je viens entretenir les lecteurs, mais qu'ils se rassurent : il ne s'agit cette fois ni de guerre, ni de traîtres, ni d'accusateurs : *cedant arma lyrae!* Le titre mis en tête de ces lignes dit assez à quels jeux M. Dumortier occupe les loisirs de sa verte vieillesse. Arrivé à l'âge de la retraite après une laborieuse carrière, il en profite pour publier enfin le petit trésor accumulé en cachette et peu à peu, dans le temps qu'il portait encore l'épée, et que le roulement des lourds caissons d'artillerie couvrait la voix des muses harmonieuses. Maintenant les strophes, si longtemps captives, peuvent déployer les ailes en liberté, et prendre leur essor vers le soleil. Mais, que le poëte mis *au vert* me permette de débuter par ce reproche : il a choisi un bien vilain titre pour un charmant recueil. Extrait de passe-temps poétiques! C'est plat, insipide, ennuyeux, et il sort de cet en-tête je ne sais quel parfum nauséabond de chevilles. Voilà, me semble-t-il, l'impression première, et elle serait bien trompeuse pourtant. L'auteur est avant tout un de ces esprits légers — je dis légers pour dire le contraire de lourds — alertes et prompts, comme la famille gauloise en compte tant; il a plusieurs affinités avec cette famille, ainsi qu'avec toute la race des fines et vives intelligences dont les représentants les plus illustres sont Lucien, Horace, La Bruyère, Sterne, La Fontaine. Je cite à dessein de tels noms et pas d'autres : chacun de ces grands esprits semble avoir influé sur notre auteur. Cela ne l'empêche pas, j'en suis sûr, d'être en même temps un familier de

Rabelais, et enfin, malgré qu'il en ait, il n'a pas échappé complétement à ce grand souffle lyrique qui, dans la première moitié de notre siècle, semblait emporter les poëtes et la poésie vers des plages nouvelles. Au reste, il nous dira lui-même sa famille et le nom de ses aïeux dans une de ces épîtres familières où il excelle :

Je n'ai pas dû fouiller les cercles transcendants,
Pour que mon fabliau s'armât de traits mordants.
La Fontaine et Marot me venaient mieux en aide.
C'est bien d'eux aujourd'hui que mon œuvre procède,
C'est d'un moule gaulois que je l'ai fait sortir.

Ce Gaulois est un charmant compagnon, narguant les soucis et les infirmités, toujours gai, jovial, le tour d'esprit un peu railleur, mais pas assez pour déplaire, parfois même un peu mélancolique, et se souvenant volontiers de la jeunesse, qui a fui de ses membres, mais qui est restée dans son cœur. Avec cela aucune prétention, aucune mise en scène : parlez-lui du *sacerdoce de l'art* et de la *charge d'âmes* du poëte! Il laisse volontiers ces grands mots aux baladins et se contente d'un rôle plus modeste. S'il rime, c'est parce qu'il a toujours eu la *fièvre de rimer*, avec un attrait naturel pour les belles choses; la retraite est venue augmenter ses loisirs et stimuler ses goûts, et enfin, comme si tout avait condamné à la poésie forcée ce poëte insouciant, une infirmité l'a privé presque complétement de l'usage d'un de ses yeux. Que faire désormais, quand c'est à peine si on peut encore lire? Rimer est la seule consolation qui vous reste, et voilà comme quoi l'ex-capitaine se trouve poëte. L'explication est de lui : pour moi, je n'en crois rien, et je le soupçonne d'avoir toujours eu des relations secrètes avec la Muse; mais il affirme positivement le contraire :

C'est à cloche-pied qu'habitant Ixelles
Pour tuer le temps je forge ces vers,
Et que je m'applique à des bagatelles
Où chaque hémistiche est tout de travers.
Avec mon pauvre œil je ne puis qu'écrire.
Ah! si je pouvais!..... j'aimerais mieux lire!

Il va de soi que le domaine favori d'une telle nature d'écrivain, ce seront l'épître familière, le conte badin, le madrigal, tous les genres enfin où peut se donner libre carrière une verve ennemie de toute contrainte, un esprit pétillant et original, qui aime à jouer avec les idées plutôt qu'à les creuser, et à garder son indépendance vis-à-vis des sujets qu'il traite. Cette mobilité d'humeur, cette inconstance d'artiste se concilient d'ailleurs parfaitement, on le sait, avec un travail sérieux, opiniâtre même : telle épître d'Horace, telle fable de la Fontaine, qui semble écrite d'un seul jet et au courant de la plume, a souvent coûté des semaines de travail. Sous ce rapport encore M. Dumortier a su imiter ses illustres modèles. Bien lui en a pris. Il y a des épîtres de lui, *Douce*

Retraite, par exemple, qui sont des morceaux achevés et irréprochables; j'en dirai autant d'*Une légende de Walcourt,* et de *Guillot et Claudine, conte.* Je serais bien long si je devais énumérer toutes les pièces remarquables qui sollicitent l'attention du lecteur, et où brillent des vers comme il s'en fait rarement en Belgique.

Il est une qualité que notre poëte possède au plus haut degré : c'est qu'à l'occasion il est un parfait peintre de genre. Qu'on lise les pièces intitulées *A mon œil Droit, Estaminet, La Vénus Boudeuse, Bluette,* bien d'autres encore, et l'on se croira en imagination transporté devant un de ces exquis tableaux de nos maîtres flamands, tant la description est vivante, l'expression pittoresque, le détail saisi et rendu dans toute sa vérité. Si une légère teinte de scepticisme est répandue par-ci par-là, c'est le scepticisme indulgent et souriant du vieillard; l'esprit seul a vieilli, et l'auteur de tant de fines et narquoises épîtres est en même temps, chose rare, le chantre ému des grandes et saintes souffrances.

Le mot consolateur jaillit d'une belle âme;
Les beaux vers ont leur source en un cœur généreux.

C'est lui même qui le dit, et c'est pour cela qu'il trouve des accents si touchants *devant une Photographie,* qui lui rappelle une âme d'élite enlevée trop tôt; c'est pour cela qu'il a su chanter *la jeune Orpheline* en des vers qui ne pâlissent pas à côté de ceux de Soumet; c'est pour cela que *Première Élégie* et *Deuxième Élégie* méritent d'être citées pour le sentiment délicat avec lequel y est rendue une souffrance obscure et muette, inaperçue des vivants, qui n'attachent leurs regards qu'à des douleurs éclatantes. Ce don d'exceller dans les sujets qui vont au cœur est bien la pierre de touche du véritable poëte : La Fontaine ne serait pas si admirable s'il n'avait pas fait *Les deux Pigeons* et l'élégie *Aux Nymphes de Vaux,* et l'ode *Au Navire qui portait Virgile* ajoute à la gloire d'Horace. C'est un vrai poëte que M. Victor Dumortier, et non pas seulement un spirituel causeur en vers. Il a tout naturellement l'harmonie, le mot pittoresque, l'image condensée dans l'expression, la pensée juste, et la mesure dans les proportions. Je veux citer quelques exemples qui feront apprécier ses principales qualités et comprendre sa manière. C'est une superbe image que celle de ce vieux château en ruines

Où les créneaux guerriers laissent la giroflée
Combler leurs fiers regards de ses corolles d'or.

Les quelques vers suivants nous tracent tout le tableau d'une belle et chaude journée d'été :

Le lézard pétulant enivré de chaleur,
Reste immobile et sourd aux pas du voyageur;
Les troupeaux, recherchant les paisibles ombrages,
Ruminent assoupis dans l'herbe des pacages,
Et la bergère, assise au bord du ruisseau frais,
Songe amoureusement en y mirant ses traits.

La strophe suivante nous peint une matinée de printemps :

Excursion charmante au chant de l'alouette,
Quand l'herbe mouille encor la jambe du passant,
Et lorsque, du taillis où mûrit la noisette,
A son premier réveil, la blanche maisonnette
Jette au ruisseau bavard sa fumée en feston.

Toute l'insouciance irréfléchie et toute la poésie rêveuse de l'enfance ne sont-elles pas rendues à merveille dans ce vers de la *Légende de Walcourt :*

Un papillon volant l'eût conduit jusqu'à Rome?

Il aime les enfants, ce poëte, il en parle souvent : et quel poëte de ce siècle en France, à part Victor Hugo, leur a consacré d'aussi beaux vers :

Vos jeux ne sont charmants que par leur train sonore.
Comment se figurer le lever de l'aurore
Sans clameur dans les bois, sans bruit sous les roseaux?
Par vous l'humanité s'éveille et ressuscite :
Enfants, n'êtes-vous pas l'aube dont la visite
S'annonce, au mois de mai, par le chant des oiseaux?

Vous êtes le printemps, vous êtes l'espérance;
L'impatiente sève a votre pétulance
Lorsqu'elle fait jaillir les bourgeons et les fleurs,
Et, sur l'arbre incliné des sociétés mûres,
Enfants, n'êtes-vous pas ces nouvelles ramures
Dont on attend des fruits plus nombreux et meilleurs?

Je m'arrête, car j'aurais trop de belles choses à citer, et je préfère y renvoyer le lecteur. Nul ne se repentira d'avoir ouvert ce volume, auquel une place distinguée est réservée dès aujourd'hui parmi les meilleures productions de la littérature dans notre pays. J'ai eu l'honneur d'être le premier à faire connaître le poëte dans l'*Anthologie Belge,* et ce que j'ai cité de lui dans ce recueil doit l'avoir suffisamment fait remarquer de tous ceux qni savent lire.

Nul n'est parfait, et M. Dumortier, qu'il me permette de le lui dire, paye son tribut à l'humaine imperfection. Il y a des taches dans son recueil : il y en a de grandes et de petites. Je ne parle ici que pour mémoire de certaines fautes de quantité ou de grammaire qu'il aurait été facile d'éviter : *supérieures* qui devrait avoir cinq syllabes et qui n'en a que quatre (p. 167) *effluve* que l'auteur fait du féminin (p. 103 et 142); un certain verbe *jaunisser* (pour *jaunir*), qu'il me semble avoir découvert à la page 204. Ce qui me semble plus grave, c'est une certaine indifférence dans le choix de l'expression, qui est parfois triviale à force de vouloir être familière, ou d'autres fois est empruntée à cette horrible langue technique, l'ennemie mortelle de la poésie, quoiqu'on en puisse dire. Je ne puis supporter des vers comme ceux-ci :

Pour se donner les gants d'éclipser ses pareils,
Homme ou femme, on *s'astreint à de sots appareils*

ou comme ceux-ci :

Les apôtres du Christ, dans leur zèle sublime,
Fouillaient cet agrégat de la base à la cime.

D'autres fois aussi, à force de laisser flotter les plis de son vers avec une nonchalance artistique, l'auteur finit pas s'y embarrasser; il ne s'en dépêtre plus, il saute d'un hémistiche à l'autre et traîne sa phrase après lui sans parvenir à en saisir le bout. Qui comprendra les vers suivants, par exemple :

Mon esprit, voltigeant de sommets en sommets,
Sur l'aile de la Muse atteint la haute cime
Où l'éblouissement d'un ensemble sublime
N'est pas sans m'avoir mis, j'ose dire, au milieu
Du cercle illimité des prodiges de Dieu.

C'est du vrai galimathias, et j'en demande bien pardon à l'auteur, mais il y a été conduit, parce qu'il ne se défiait pas assez de son vers. Le genre familier présente cet écueil; beaucoup viennent s'y briser. Tel n'est pas, d'ailleurs, le cas pour notre poëte, il se débarrassera d'un défaut qu'il suffira de lui avoir signalé, et son prochain volume tiendra les brillantes promesses de celui-ci. Des vers comme les siens font honneur à notre pays, et attestent combien se trompe M. Dumortier, quand il nous dit, non sans une légère pointe de malice gauloise :

Les auteurs tels que moi se comptent par dix mille.

GODEFROID KURTH.

Traité d'Arithmétique par J.-A. SERRET, membre de l'Institut. Sixième édition, revue et mise en harmonie avec les derniers programmes officiels par J.-A. SERRET et CH. DE COMBEROUSSE, professeur de cinématique à l'école centrale et de mathématiques spéciales au collége Chaptal. Paris, Gauthier-Villars, 1875, 337 pages in-8°. Prix fr. 4-50.

Le nom des auteurs de cette nouvelle édition d'un traité connu nous dispense d'en parler longuement. Nous nous contenterons d'en donner une analyse sommaire.

LIVRE I. *Nombres entiers*. 1. Numération. 2. Addition et soustraction. Pour la soustraction, la méthode des emprunts et la méthode autrichienne sont passées sous silence. 3. Multiplication. 4. Division. Exposé très clair. La subdivision des divers cas n'est cependant pas parfaite. 5. Des puissances.

Livre II. *Propriétés élémentaires des nombres*. 1. Divisibilité. 2 Plus grand commun diviseur. 3. Moindre multiple. 4. Nombres premiers. 5. Décomposition d'un nombre en ses facteurs premiers. Ce Livre est très bien subdivisé au point de vue de l'enseignement. Au point de vue logique, les chapitres 2-5 devraient être rangés, selon nous, dans l'ordre 4-5, 2, 3.

Livre III. *Fractions*. 1. Des fractions. 2. Opérations sur les fractions. 3. Des nombres décimaux. 4. Évaluation approchée des grandeurs et des nombres. Fractions périodiques. Il nous semble que ce chapitre aurait pu être beaucoup simplifié. 5. Des opérations abrégées.

Livre IV. *Les nombres incommensurables*. 1. Racine carrée. Malgré tous les efforts de l'auteur, les notions fondamentales relatives aux incommensurables ne sont pas encore entièrement rigoureuses. 2. Racine cubique. 3. Calcul des nombres approchés. Très bon chapitre.

Livre V. *Les mesures et les applications*. 1. Système métrique. 2. Anciennes mesures de France. Il aurait fallu parler des mesures étrangères et donner le calcul des nombres complexes. 3. Proportions. 4. Grandeurs qui varient dans le même rapport ou dans un rapport inverse. 5. Problèmes.

Appendice. Calcul des radicaux. Progressions. Logarithmes.

Questions proposées. 143 questions subdivisées d'après l'ouvrage lui-même.

Notes. 1. Sur les différents systèmes de numération. 2. Sur le plus grand commun diviseur. 3. Sur la théorie des nombres entiers. Cette note, vraiment intéressante, contient à peu près la matière des trop célèbres *Réflexions* de Poinsot *sur la théorie des nombres*. 4. Sur l'extraction approchée de la racine carrée. 5. Démonstration du beau théorème de Dirichlet : Dans la série des fractions qui ont pour dénominateur 1, 2, 3, ... n, il y en a au moins une, de dénominateur m, qui diffère d'une quantité moindre que $\frac{1}{mn}$, par excès ou par défaut, d'une irrationnelle donnée x.

Traité de Trigonométrie par J.-A. Serret, membre de l'Institut, professeur au Collége de France et à la faculté des sciences de Paris. 5me édition. Paris, 1875. Gauthier-Villars, 1875. 248 p. in-8°. Prix : 4 fr.

La nouvelle édition du traité de M. Serret ne diffère guère des précédentes. Il en expose lui-même le plan dans l'avertissement. Le premier chapitre renferme les premiers éléments de la théorie des fonctions circulaires. Le deuxième est relatif à la construction et à l'usage des tables trigonométriques. Les deux chapitres suivants contiennent la Trigonométrie proprement dite, c'est-à-dire l'ensemble des principes sur lesquels repose la résolution des triangles rectilignes ou sphériques. Ces quatre chapitres constituent la partie élémentaire de l'ouvrage. Le cha-

pitre cinquième contient un complément assez étendu de la Théorie des fonctions circulaires, si utiles dans les parties élevées des mathématiques. Enfin le sixième chapitre, qui termine l'ouvrage est surtout consacré au développement des solutions trigonométriques fondées sur l'emploi des séries ; ces solutions se rapportent à différents cas qui se présentent fréquemment dans l'Astronomie et la Géodésie, et pour lesquels les méthodes générales deviennent insuffisantes.

Le Traité de Trigonométrie de M. Serret est, croyons-nous, le plus complet qui existe en français. Il est, en général, clair et rigoureux. Le cinquième chapitre, qui occupe à lui seul plus du tiers du volume, contient une foule de développements que l'on ne rencontre pas dans la plupart des manuels classiques. On peut regretter que, dans les chapitres III et IV, l'auteur n'ait pas indiqué, d'après M. Houel, le parti que l'on pourrait et que l'on devrait tirer des tables des lignes trigonométriques, au lieu des tables de leurs logarithmes.

Cours de Mécanique à l'usage des écoles, des arts et métiers et de l'enseignement spécial des lycées, par Pascal DULOS, professeur de Mécanique à l'école d'Arts et Métiers et à l'école des Sciences et des lettres d'Angers. Ire partie. Paris, Gauthier-Villars, 1875. 416 p. in-8°; 177 fig. sur bois, dans le texte. Prix : fr. 7-50.

Le nouveau cours, dont nous annonçons ici la première partie, n'est pas un traité de mécanique rationnelle, mais un manuel de mécanique physique. L'auteur qui semble un adversaire décidé des tendances, selon lui trop abstraites de la mécanique analytique, a pris pour guide, dans son ouvrage, les écrits de Poncelet. Comme cet illustre géomètre, il évite l'emploi de l'analyse infinitésimale, et la remplace, autant que possible, par des considérations de géométrie élémentaire. La première partie de son livre, la seule publiée jusqu'à présent, contient les principes fondamentaux de la mécanique. La seconde partie sera consacrée aux résistances nuisibles ou passives, qui se développent dans des machines en mouvement et à la stabilité des constructions. La troisième contiendra l'étude des récepteurs hydrauliques et des machines à vapeur.

Voici l'indication sommaire des matières du premier volume. 1. Forces, travail des forces. 2. Pesanteur. 3. Choc des corps. Principe des forces vives. 4. Composition des vitesses. 5. Composition des forces. 6. Théorie des moments. 7. Centres de gravité. 8-9. Principes des travaux élémentaires. Application aux machines simples et aux ponts suspendus. 10. Moment d'inertie. 11. Force centrifuge. 12. Pendule simple, pendule composé, régulateur à force centrifuge, pendule balistique.

Le livre de M. P. Dulos, qui est le résumé du cours de mécanique appliquée qu'il fait depuis vingt ans à l'école des Arts et Métiers et à

l'école des sciences d'Angers, ne peut manquer d'être utile à tous ceux qui sont chargés d'un enseignement analogue ; mais peut-être, cet ouvrage aurait-il été plus utile encore, si l'auteur s'était tenu moins éloigné des idées métaphysiques qui dominent dans les cours de mécanique rationnelle.

La Lumière par JOHN TYNDALL. Six leçons faites en Amérique pendant l'hiver de 1872-1873. Ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé MOIGNO. Paris, Gauthier-Villars, 1875. 278 p. in-8°, avec un portrait de l'auteur. Prix : 7 francs.

M. Tyndall fut invité, en 1872, par les sommités scientifiques des États-Unis, à donner quelques leçons sur les points les plus intéressants de la physique, dans les principales villes de la grande République américaine. M. Tyndall se rendit à cette invitation ; il publia ensuite le texte de ses leçons en un petit volume, qui a déjà eu plusieurs éditions, et dont M. l'abbé Moigno vient de donner une traduction française.

L'ouvrage de M. Tyndall, dit son traducteur, n'est pas un traité élémentaire, car il s'occupe des phénomènes lumineux les plus délicats ; ni un traité d'optique supérieure, puis qu'il n'est qu'un résumé de six conférences faites devant un auditoire d'hommes du monde, à New-York, Washington, etc. C'est grâce au rare talent d'exposition de M. Tyndall que son livre peut contenir à la fois, sans rebuter ni le savant ni l'ignorant, les théories les plus simples et les recherches les plus élevées de l'optique.

Voici le sommaire de chacune des six leçons. I. Réflexion, réfraction (arc en ciel), décomposition de la lumière. II. Théorie des ondulations, interférences, anneaux colorés, diffraction. III-IV. Polarisation. V. Rayons invisibles du spectre. Relations de la lumière avec la chaleur. VI. Analyse spectrale. Résumé et conclusion : Développement successif de l'optique. Utilité supérieure de la science pure. Notes.

M. Moigno, dans la préface dont il a fait précéder sa traduction a relevé diverses erreurs ou inadvertances du professeur anglais, sur le terrain de la philosophie, de la théologie, ou de l'histoire des sciences. Il revendique énergiquement la priorité de la découverte de l'analyse spectrale, dans ses principes fondamentaux, par divers savants français et allemands : Plücker, Foucault, Cauchy, M. Erman et lui-même.

L'ouvrage de M. Tyndall est surtout à recommander aux professeurs de physique et aux personnes du monde, à cause de la manière saisissante et pittoresque dont l'auteur présente les théories les plus délicates.

1. **Exposition** analytique et expérimentale **de la théorie mécanique de la chaleur,** par G. A. HERN. Troisième

édition, entièrement refondue. Paris, Gauthier-Villars, 2 vol. gr. in-8°. Prix : 24 fr.

Livre I. Première proposition de la thermodinamique. Livre II. Seconde proposition de la thermodynamique. Livre III. Première branche de la thermodynamique ou théories qui ne reposent sur aucune hypothèse relative à la constitution intime de la matière. 1. Théorie des gaz parfaits. 2. Théorie des vapeurs saturées. 3. Théorie des vapeurs surchauffées. Livre IV. Moteurs thermiques. Livre V. Seconde branche de la thermodynamique.

Nous donnerons prochainement une analyse détaillée de cet ouvrage, le plus important qui ait été publié en France sur la Thermodynamique.

2. Le **Soleil** par le P. A. SECCHI. S. J. Deuxième édition, revue et augmentée. Paris, Gauthier-Villars, 1875. Première partie. 1 vol, gr. in-8° de 448 p. avec Atlas de six grandes planches gravées sur acier. Prix 18 francs. (Le second volume coûtera aussi 18 fr. Prix pour les souscripteurs aux deux volumes : 30 francs).

Nous donnerons aussi une analyse de cet ouvrage capital, quand le second volume aura paru. Le premier volume est subdivisé comme suit : 1. Notions générales sur les phénomènes solaires. 2. Surface du soleil. 3. Atmosphère solaire. 4. Eclipses. L'exécution typographique est admirable.

1. **Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles**, 1876, 43e année. Bruxelles, Decq, 1875. 312 p. in-18. Prix : fr. 1-50.
2. **Annuaire pour l'an 1876, publié par le bureau des longitudes.** Avec des notices scientifiques. Paris, Gauthier-Villars, 612 pages in-18 et trois planches. Prix : fr. 1-50.
3. **Annuaire météorologique et agricole de l'Observatoire de Montsouris** pour l'an 1876. Paris, Gauthier-Villars, 442 p. in-18 et une planche. Prix : fr. 1-50.

1. L'annuaire de Bruxelles contient, comme d'ordinaire, les éphémérides pour 1876 (p. 1-48) ; des renseignements statistiques pendant l'année 1874, sur la Belgique (p. 49-113), puis sur Bruxelles (p. 114-121), et sur diverses institutions (p. 122-136) ; le résumé des observations faites à l'observatoire royal de Bruxelles, relativement à la météorologie et au magnétisme (p. 137-148) ; enfin des notices scientifiques, et, en particulier, la liste des dernières planètes découvertes (p. 149-299).

Ces notices, avec la partie statistique de l'annuaire, constituent ce qu'il y a de plus intéressant dans le nouveau volume publié par l'obser-

vatoire. Nous signalerons particulièrement une notice sur Argelander, le célèbre astronome observateur de Bonn, due à la plume de son successeur, M. Schönfeld, et traduite en français par M. E. Mailly (p. 158-202). Parmi les astéroïdes découverts depuis le mois d'octobre 1874, il y en a un, le 139me, qui a été aperçu pour la première fois par M. Watson, pendant sa résidence temporaire à Pékin pour l'observation du passage de Vénus, en 1874. En 1875, on a découvert 17 autres petites planètes, de sorte que l'on en connaît maintenant 157 [1].

2. L'annuaire du bureau des longitudes est, cette année, plus intéressant encore que les années précédentes, à cause des nouveaux tableaux et des notices qu'il contient. A Bruxelles, on a eu le tort de réunir dans un almanach séculaire les tableaux qui ne changent guère dans le cours d'un siècle. A Paris, au contraire, on les réimprime tous les ans, ce qui donne à chaque volume de l'annuaire une valeur permanente, et fait arriver ces tableaux à un plus grand nombre de lecteurs. Voici en particulier, ce que contient l'annuaire de 1876. 1. Éphémérides (p. 6-119), beaucoup plus complètes que dans l'annuaire belge. 2. Mesures et monnaies françaises et étrangères (p. 120-195). 3. Tables relatives aux intérêts composés, annuités, etc. (p. 196-221). 4. Statistique de Paris et de la France. Tables de mortalité (p. 222-276). 5. Positions géographiques des principales villes de France et des principaux endroits du globe (p. 277-344). 6. Tables diverses (p. 277-447) : 1° Tables pour calculer les hauteurs par les observations barométriques, etc. 2° Tableau des corps simples et de leurs équivalents; auteur et date de la découverte. 3° Poids spécifique et densité des gaz, par M. Berthelot. Densité des solides, des liquides. Densité des minéraux, d'après M. Damour. 4° Coefficients de dilatation. 5° Points de fusion et d'ébullition. 6° Tableau des indices de réfraction.

Les trois premières notices sont relatives à la création de trois petits observatoires, l'un du bureau des longitudes, l'autre de la marine, le troisième de la guerre (p. 449-468). Vient ensuite un article sur l'association géodésique internationale (p. 468-520), puis un autre sur la déclinaison de l'aiguille aimantée (p. 521-536); enfin deux notices extrêmement intéressantes, sur l'observation du passage de Vénus, à St Paul par M. Mouchez, à Nagazaki par M. Janssen (p. 537-588).

Le volume se termine par deux discours prononcés aux funérailles de M. Matthieu, membre de l'Institut, mort à l'âge de 91 ans, le 5 mars 1875. Matthieu est surtout connu pour avoir achevé l'histoire de l'Astronomie de Delambre (p. 589-600).

L'annuaire contient trois planches, représentant l'observatoire du

---

[1] Sur la couverture du volume on donne la liste des publications de l'observatoire, et des principaux écrits de M. Quetelet. Il est regrettable que l'on n'indique le prix d'aucun de ces volumes.

bureau des longitudes, le révolver photographique de M. Janssen, et une carte des lignes d'égale déclinaison magnétique de la France.

3. L'annuaire de Montsouris comprend trois parties. La première contient les éphémérides, des tables actinométriques et des tables psychrométriques (p. 7-69). La seconde est consacrée à un résumé des observations thermométriques, barométriques, pluviométriques et magnétiques faites à Paris, depuis deux siècles, jusqu'en 1875. La troisième est un rapport détaillé sur les observations faites à Montsouris en 1875. En appendice, on a donné divers tableaux numériques à l'usage des agriculteurs.

La seconde partie de l'annuaire de Montsouris est la plus intéressante au point de vue des résultats qu'elle fait connaître, particulièrement dans le chapitre consacré aux observations thermométriques. Ainsi, nous y apprenons que l'on a observé à Paris, en 1720 et en 1765, une température de 40° à l'ombre; qu'en 1795, le thermomètre est descendu, le 25 janvier, à 23°,5 sous zéro; qu'il y a eu 58 jours consécutifs de gelée en 1788-1789, etc. Les moyennes diverses, consignées dans l'annuaire, sont encore plus dignes d'attention que ces faits exceptionnels.

Nous devons aussi signaler dans la troisième partie, comme très-remarquables, les résultats relatifs à la végétation. Il résulte des études faites à Montsouris, que le blé, jusqu'après la floraison, a un poids sans cesse croissant; pendant la maturation, au contraire l'épi se nourrit presque exclusivement au dépens de la tige, et les influences météréologiques sont presque toujours sans importance; de plus, le poids total de la plante décroît, peut-être par exhalation d'azote dans l'atmosphère.

Leçons d'arithmétique, par V. Falisse, *docteur* en sciences physiques et mathématiques, professeur à l'athénée royal de Liége, membre de la société royale des sciences de la même ville, etc. Mons, Manceaux, 1875. 372 p. in-8. Prix 4 fr.

Jusqu'à présent, le gouvernement belge a autorisé l'emploi, dans les Athénées et les colléges de cinq traités d'Arithmétique, savoir, ceux de Lacroix, de Bourdon, de Cirodde, de Ritt et de Mutel [1]. D'excellents traités, comme ceux de Bertrand, de Serret et de Faux, qui sont supérieurs aux précédents sous le rapport de la rigueur ou de la clarté, ne peuvent servir de manuels classiques dans nos établissements d'instruction moyenne du degré supérieur [2]. Cependant la plupart des ouvrages qui ont reçu l'approbation du conseil de perfectionnement ne répondent

---

[1] Le VIe *Rapport triennal*, p. 72 et le VIIIe, p. 154, donnent la liste des ouvrages approuvés jusqu'en février 1873, par le conseil de perfectionnement.

[2] Le traité d'Arithmétique de Faux peut être employé dans les écoles moyennes seulement.

guère aux exigences de notre enseignement. Le plus répandu et le meilleur des cinq, celui de Cirodde, est loin d'être irréprochable : il est trop concis en bien des endroits, et, çà et là, ses démonstrations manquent de rigueur. Plusieurs professeurs belges, frappés des inconvénients que présente l'emploi de manuels surannés, ou, du moins, assez défectueux, ont essayé d'en composer de meilleurs. C'est, en particulier, ce qu'a fait M. Falisse, dans ses *Leçons d'Arithmétique,* et, ce nous semble, avec assez de succès.

Autant que nous pouvons en juger, l'auteur a profité habilement des travaux de ses devanciers; ainsi il a emprunté maintes bonnes choses à l'Arithmétique de Serret [1]. Mais souvent, il s'écarte de ses prédécesseurs, guidé visiblement par sa longue pratique de l'enseignement. Aussi rencontre-t-on dans son ouvrage une foule de remarques qui dénotent la main du professeur habile et expérimenté.

En général, les leçons d'Arithmétique de M. Falisse sont plus claires et plus rigoureuses que celles de Cirodde ou de Bourdon ; en outre, l'ordre des matières qui diffère peu de celui de Serret, est, au point de vue théorique, préférable à celui de Faux. Le nouveau manuel se distingue encore avantageusement des divers traités dont nous venons de parler, par le grand nombre d'exercices et de problèmes à résoudre qui terminent chaque chapitre [2].

Malheureusement, le livre de M. Falisse a les défauts de ses qualités. A force de vouloir être clair, l'auteur n'est parfois pas assez concis, ni pour les détails, ni pour l'ensemble ; certaines explications sont un peu trainantes, certaines théories sont émiettées en un trop grand nombre de principes d'importance inégale. Dans maints chapitres, on ne discerne pas facilement ce qui est principal et ce qui est accessoire. Nulle part, les grandes subdivisions du livre lui-même (nombres entiers, propriétés des nombres, fractions, nombres incommensurables), ne sont indiquées d'une manière nette et il en est souvent de même pour les subdivisions secondaires. Une bonne division des matières est pourtant très-utile à l'élève pour se retrouver au milieu des détails innombrables que comporte un cours d'Arithmétique.

Après ces observations générales, voici sur les divers chapitres de l'ouvrage quelques remarques que nous soumettons à l'honorable auteur et à ses collègues.

I. *Numération.* 7. Il aurait fallu parler un peu plus longuement des nombres fractionnaires, en vue de la définition de la division.

12. La définition développée de l'arithmétique, donnée dans ce n°, ne s'applique qu'à l'arithmétique élémentaire.

---

[1] Nous regrettons que les emprunts faits aux divers auteurs ne soient pas signalés expressément.

[2] Ces exercices et ces problèmes auraient dû être en petit texte.

17-18. L'auteur emploie le 0 (n° 17), avant de l'avoir défini (n° 18).

27. Les Romains employaient, au lieu de chiffres, non les lettres de leur alphabet, comme le dit l'auteur, mais des signes qu'on a pu identifier avec ces lettres. Il n'y en avait que *quatre*, savoir :

I, V, L, D.

Les trois derniers *doublés* donnent 10, 100, 1000 :

X E ƆD

Peu à peu, E ƆD sont devenus C, M. Au contraire, les Grecs ont primitivement employé les lettres de leur alphabet comme *signes numéraux* [1].

A la fin de ce n°, il aurait fallu indiquer le signe $|\overline{X}| = 10 \times 100000$.

II. *Addition et soustraction*. 52. M. F. a eu l'excellente idée d'exposer ici un procédé pour effectuer la soustraction qui est trop peu connu, et que nous proposons d'appeler la *méthode autrichienne*, parce qu'elle est la plus répandue dans les écoles de l'Autriche [2]. Il aurait fallu faire remarquer 1° que cette méthode est la seule employée dans le petit commerce; 2° qu'elle permet de soustraire une somme de plusieurs nombres d'un autre nombre avec la plus grande facilité, et, par suite, qu'elle peut servir dans la preuve de l'addition (n° 55-56); 3° enfin, qu'elle se présente tout naturellement dans la pratique de la division.

A notre avis, cette méthode autrichienne aurait dû être exposée la première, la méthode usuelle, exposée au n°s 49-50, en est une sorte de traduction mécanique, et a un caractère beaucoup plus artificiel.

La méthode des emprunts, universellement employée pour la recherche des compléments arithmétiques, est plus naturelle que la méthode usuelle, quoique moins simple en pratique. Elle n'aurait pas dû être rejetée dans les exercices (p. 30, ex. 12).

57. Introduction à l'algèbre. Bonne idée.

III. *Multiplication*. 65. Table de Pythagore. Nom inexact qu'il vaudrait mieux laisser tomber dans l'oubli.

66, 68-69. Principes abstraits trop peu importants pour être donnés à part, surtout sous une forme aussi artificielle.

La subdivision de la théorie de la multiplication n'est pas assez nette.

80. Inutile.

81. Aurait dû être réuni à 84-88.

90. Sur les puissances. Bonne idée empruntée à Serret.

IV. *Division*. 95-100. Définitions. Selon nous, ces n°s ne donnent qu'une idée incomplète de la division, parce que l'auteur n'a pas introduit les fractions dans son exposition.

101. On peut trouver le quotient par des additions, des soustractions

---

[1] HANKEL. *Zur Geschichte der Mathematik in Alterthum und Mittelalter*, p. 24-25, 27. Voir notre résumé de cet ouvrage : *Histoire des mathématiques dans l'antiquité et au moyen-âge*, p. 9 et 10.

[2] Voir l'*Abeille*, t. 17, 1872, p. 509-510.

ou des multiplications successives. Tous ces procédés ont été employés dans l'antiquité, ou au moyen-âge.

108. La recherche du nombre des chiffres du quotient devrait précéder le n° 102, puisque la subdivision de la théorie de la division repose sur la connaissance de ce nombre. A notre avis, cette subdivision n'est pas faite d'une manière assez nette, ni dans le nouveau traité, ni dans celui de Cirodde. En particulier, le cas où le diviseur n'a qu'un chiffre, devrait précéder le cas où il y en a plusieurs (voir n° 115).

Le chapitre sur la division est l'un de ceux qui nous plaisent le moins. Au reste, selon nous, ni Cirodde, ni Serret n'ont mieux réussi que M. Falisse dans l'exposition de la théorie de la division.

V. *Divisibilité*. Chapitre très-clair. Il y a peut-être un peu trop de principes spéciaux.

VI. *Plus grand commun diviseur*. Même remarque.

VII. *Nombres premiers ; moindre multiple*. L'auteur fait dépendre *toute* la théorie du moindre multiple de celle des nombres premiers. Serret donne la méthode de recherche du moindre multiple, au moyen du plus grand commun diviseur (n° 206), immédiatement après la théorie du plus grand commun diviseur. Cela nous paraît plus simple, au point de vue de l'enseignement. On sait que, sur ce sujet, Cirodde est presque incompréhensible pour les élèves.

VIII. *Fractions*. Ce chapitre contient trop de principes spéciaux d'importance inégale.

IX. *Opérations sur les fractions*. 249. L'auteur ne donne pas un procédé trés-usité pour la multiplication des nombres fractionnaires. Si l'on doit multiplier, par exemple, $15\frac{1}{4}$ par $2\frac{2}{5}$, on ne réduira pas cette opération à celle-ci $\frac{61}{4} \times \frac{12}{5}$, mais on écrira directement le produit $15.\,2 + 15.\frac{2}{5} + \frac{1}{4}.\,2 + \frac{1}{4}.\,\frac{2}{5} = 30 + 6 + \frac{1}{2} + \frac{1}{10} = 36\frac{6}{10}$.

259. Pour diviser deux fractions, on peut diviser numérateur par numérateur, dénominateur par dénominateur. Cette règle n'est pas donné dans les Leçons de M. Falisse, quoiqu'elle conduise très-facilement à la règle usuelle de la division.

M. Falisse a laissé de côté, à tort, selon nous, la théorie des fractions à termes fractionnaires que Faux a introduite dans son arithmétique.

X. *Fractions décimales*. M. Falisse, comme Serret, et contrairement à Cirodde, fait dépendre la règle de la multiplication, de celle des fractions ordinaires.

XI. *Fractions périodiques*. Ici M. F. s'est avec raison séparé de Serret. La démonstration de la note du n° 299 n'est pas encore complétement rigoureuse. Il aurait fallu prouver que la fraction a a une limite. Il suffirait pour cela d'ajouter une ligne au texte. Au reste, ce chapitre est très-clair.

XII. *Système métrique*. 321. Contrairement à ce que dit l'auteur, on emploie parfois le milliare.

336. Il aurait fallu avertir que le franc *réel* actuellement seul employé

en Belgique, France, Suisse, Italie et Grèce ne contient que 835 millièmes d'argent.

Pourquoi l'auteur ne dit-il rien des monnaies de nickel?

338. Il aurait été intéressant de remarquer que le cercle a été primitivement divisé en six *sextants* de 60 degrés, le degré contenant 60 minutes, etc.; ce qui aurait fait ressortir davantage que toute cette division est entièrement sexagésimale.

339. Nous ne partageons pas du tout l'admiration de l'auteur pour le système métrique, sauf en tant que toutes les subdivisions sont décimales. Les savants français, en prenant pour le mètre, la dix millionnième partie d'un quart de méridien, supposaient implicitement que la terre est un ellipsoïde de révolution. On sait maintenant que la terre est un ellipsoïde à trois axes inégaux et que, par suite, il était impossible de réussir.

M. Piazzi Smith, astronome royal d'Edimbourg, a démontré, d'une façon péremptoire, croyons-nous, que l'on aurait mieux fait de prendre pour mètre, la dix-millionnième partie du demi-axe de la terre. Ce mètre idéal aurait été à peu près égal au double du pied ancien de tous les pays civilisés et aurait été bien plus facilement admis par tous les peuples.

341. Exercices. Les élèves retiennent difficilement quelles mesures sont subdivisées, non en 10, mais en 100 ou en 1000 parties. Il y a une règle mnémonique très-simple qui est utile pour éviter les confusions: Toutes les mesures dont l'unité principale est exprimée par un seul mot (are, litre, stère, etc.) sont subdivisées en 10; celles dont l'unité principale est exprimée par deux mots (mètre carré, m. cube) sont subdivisées en 100, ou en 1000.

XIII. *Nombres complexes*. Ce chapitre manque dans Serret.

XIV. *Racine carrée*. 384. L'auteur donne bien la définition de la racine carrée d'un nombre qui n'est pas un carré parfait, mais il ne démontre pas que cette racine a une valeur *déterminée*. Faux est plus rigoureux sur ce point.

XV. *Racine cubique*.

XVI. *Proportions*. Ce chapitre est au moins aussi bon que les chapitres correspondants des autres traités d'arithmétique, mais nous doutons fort qu'il soit aussi rigoureux que le cinquième livre d'Euclide. On oublie trop souvent qu'on n'opère pas, dans la théorie des proportions, sur des nombres, mais sur des grandeurs concrètes, incommensurables peut-être [1].

XVII. *Problèmes*. 455-465. A notre avis, l'auteur aurait dû donner ici la théorie élémentaire de l'intérêt composé, pour deux raisons:

---

[1] Voir Hankel, *Zur Geschichte der Mathematik*, p. 389-398, ou notre *Histoire des mathématiques dans l'antiquité et au moyen-âge*, p. 23-24.

1° Sans cette théorie, on ne peut pas bien faire comprendre aux élèves les relations qui existent entre l'escompte en dehors et l'escompte en dedans, et l'on est exposé à faire des critiques *injustes* du premier mode d'escompte (voir n° 465) [1]. 2° L'auteur, dans le chapitre suivant, indique la manière de se servir d'une table de logarithmes. Il nous semble au moins aussi utile d'indiquer l'usage des tables d'intérêt composé que l'on trouve dans plusieurs recueils, par exemple, dans l'Annuaire du bureau des longitudes.

A ce propos, nous signalons aux professeurs d'arithmétique, une méthode élémentaire, due à M. Lewin, pour établir, *sans la théorie des progressions,* la formule fondamentale relative aux anuités [2].

480. L'auteur oublie de dire que la méthode dont il est parlé dans ce n°, portait autrefois le nom de règle de *fausse position double* et que c'est elle qu'il emploie, n°s 486 et 487, dans la recherche des logarithmes des nombres et dans le problème inverse.

XVIII. *Usages des tables de logarithmes.* 485. Nous pensons que les praticiens n'emploient pas de petites tables à 7 décimales.

Appendice. I. *Opérations abrégées.* II. *Calcul des nombres approchés.* III. *Des différents systèmes de numération.* Dans ces trois articles, l'auteur ne semble pas s'écarter de ses devanciers.

Telles sont les observations qu'une lecture rapide de l'ouvrage de M. Falisse nous a suggérées. En résumé, son Traité d'arithmétique est parfois trop peu concis, mais, en général, il est clair et rigoureux, et, à ce titre, on peut le recommander aux professeurs belges.

P. Mansion.

Gand, 15 janvier 1876.

---

[1] Voir *Abeille,* t. 21, 1875.
[2] *Abeille,* t. 21, 1875.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Revue de Belgique. Janvier 1876. — Bruxelles.

Goblet d'Alviella. Une page d'histoire analytique. Le bilan de notre seixième siècle.

Revue Catholique. Janvier 1876. — Louvain.

Recherches sur le séjour et les études d'Érasme en Brabant, par F. Nève (1er article).

Nederlandsch Museum onder het bestuur van J. F. J. Heremans. December 1875. — Gent.

Paul Fredericq, de tweede Engelsche omwenteling van 1688.

J. F. J. Heremans, eene bijdrage tot de geschiedenis van het strafrecht in de Nederlanden. (Formulaire d'interrogatoires de sorcières en patois de Ruremonde, 1594.)

Hermes, **Zeitschrift für Classische Philologie**, unter mitwirkung von R. Hercher, A. Kirchhoff, Th. Mommsen, J. Vahlen, herausgegeben von Emil Hübner. — B. x, 2 Heft. — Berlin, 1875.

R. Lepsius, die Inschrift des nubischen Königs Silko. — R. Neubauer, das Archontat des Rhömetalkas in Athen. — Ueber eine altlakonische Boustrophedoninschrift. — Th. Nöldeke, die Römischen Provinzen Palästina Salutaris und Arabia. — M. Schanz, Mittheilungen über Platonische Handschriften. — E. Zeller, Aristoteles und Philolaos. — G. Kaibel, ein Würfel-orakel. — H. Zurborg, Sophokles und die Elegie. — E. Curtius, Studien zur Geschichte von Korinth. — A. Gemoll, das Verhältniss der drei Wolfenbüttler von Lange für das Fragment « de munitionibus castrorum » benutzten Handschriften. — *Miscellen :* O. Seeck, eine Enttäuschung. — J. Vahlen, Platonicum. — R. Hirzel, ein Rhetor Protarchos.

Literarisches Centralblatt für Deutschland, herausgegeben von Prof. Dr. Fr. Zarncke. Janvier 1876. — Leipzig.

Compte-rendus : Joannis Zonarae epitome historiarum (Bibl. Teubner).

— Th. Benfey, Einleitung in die Grammatik der Vedischen Sprache. — Vandervliet, Studia critica in Dionysii Halicarnassensis opera rhetorica. —Barth, Talab's Kitab al-Fasih.—Mayhoff, novae lucubrationes Plinianae. — Joh. Müller, Beiträge zur Kritik und Erklärung des Corn. Tacitus. — Sathas et Legrand, les exploits de Digénis Akritas, épopée byzantine du Xe siècle. — Collection de monuments pour servir à l'étude de la langue néo-hellénique. — Rothfuchs, Syntaxis ornata, Extemporiren, Construiren, Praepariren. — P. Mitzschke, Quaestiones Tironianae. — Breymann, la dime de Penitance.

Rheinisches Museum für Philologie (herausgegeben von Friedrich Ritschl, Otto Ribbeck, Anton Klette). 1876. 1s Heft. — Frankfurt a/M.

Chronologische Untersuchungen über Apollodors Chronika, von H. Diels. — Beiträge zu Placidus, von G. Löwe. — Sakadas der Aulet, von E. Hiller. — Zur lateinischen Anthologie, von E. Baehrens, — Die verschiedenen Sorten von Triticum, Weizen-Mehl und Brod bei den Römern, von M. Voigt. — *Miscellen*. Antiquarisches : Scenisches zu Plautus' Poenulus, von J. Sommerbrodt. — Epigraphisches : Zum C. I. L., von H. Steuding. — Litterar-historisches : Zu Vibius Sequester und Silius Italicus, von H. Blass. — Kritisch-Exegetisches : Zu Diodor, von G. Kiessling. — Zu den Declamationen des Polemo, von E. Rohde. — Zu Lucilius, von O. Keller. — Zu Horaz, von C. Frick. — Zum Gedichte Ætna, von E. Baehrens. — Zum Dialog des Tacitus, von demselben. — Zu Apuleius, von E. Rohde und H. Rönsch. — Zu Festus, von M. Voigt.

Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung auf dem gebiete der Indogermanischen Sprachen (herausgegeben von Dr. Ad. Kuhn). 1876, Heft I. — Berlin.

Περιπλομένων ἐνιαυτῶν, von A. Kuhn. — Ueber die Stellung des armenischen im Kreise der indogermanischen Sprachen, von H. Hübsch, mann. — Zur Lehre vom Digamma, von Leo Meyer. — Etymologisches-lantliches und grammatisches, von H. Osthoff. — Lateinischen Etymologien, von Karl Brugman.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen. (Herausgegeben von W. Hirschfelder, F. Hoffman, P. Rühle). November 1875. — Berlin.

Homerische Etymologien, von Goebel. — Beiträge zur Erklärung des Vergil, von Bentfeld.

Blätter für das Bayerische Gymnasial- und Real-Schulwesen, Redigiert von W. Bauer und Dr. A. Kurz. 1875. Heft 9. — München.

Ueber den « Hellespont, » mit Berücksichtigung der gleichnamigen Artikel in den Realwörterbüchern von Pauly, Kraft und Lübker, von

G. Gebhardt. — Stilistische Aphorismen von M. Schiesel und W. Götz. — Xenoph. *Hell.* II, 3, 48, von Gneist. — Hor. *Od.* 1, 3 und *Sat.* I, 78, von Hannwacker.

Zeitschrift für die Oesterreichischen Gymnasien. (Verantwortliche Redacteur : K. Tomaschek, W. Hartel). 10 Heft. — Wien, 1875.

Beiträge zur Kenntniss des attischen Theaters, von Otto Berndorf. — Ein neues Zeugniss fur die Echtheit des Isocratischen Rede an Demonicus, von Joh. Wrobel.

Jahresbericht über die Fortschritte der classischen Alterthumswissenschaft, herausgegeben von Conrad Bursian. 10 Heft. — Berlin, 1875.

Jahresbericht über die Erscheinungen auf dem Gebiete der späteren griechischen Prosa und Poesie, von Prof. Dr. A. Eberhard. — J. über die griechischen Alterthümer, von Prof. Dr. Justus Herman Lipsius. — J. über die Litteratur zu Gellius, von Prof. Dr. Hermann Hagen. — J. über die Erscheinungen auf dem Gebiete der lateinischen Grammatiker, von Prof. Dr. Hermann Hagen. — J. über Catull, Tibull, Properz, von Prof. Dr. Richard Richter. — J. über die lateinische Lexicographie, von Prof. Dr. K. E. Georges.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. C. de la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 1er janvier : **Pierret,** Dictionnaire d'Arohéologie égyptienne (Eug. Grébaut). — **Cowell,** Introduction au Prâkrit des drames. — **J. Darmesteter,** Haurvatât et Ameretât (Michel Bréal). — **Spengel,** la Poétique d'Aristote et J. Vahlen (Charles Thurot). — **Valérius Flaccus,** *Argonautiques*, p. p. **Baehrens** (Max Bonnet). — **Moisy,** Noms de famille normands (F. Baudry). — **Reuter,** Histoire de l'émancipation religieuse au moyen-âge. — **Murphy,** le Voyage de Verrazzano (Henry Harrisse). — Du 8 : **De Baudissin,** Jahve et Moloch (Maurice Vernes). — Douze Panégyriques latins, p. p. **Baehrens** (Émile Chatelain). — **Wright,** Histoire de la Grande-Bretagne avant la conversion au christianisme (H. G.). — **Zarncke,** David, petit-fils de Prêtre Jean; Dissertation sur Prêtre Jean. — **De Castro,** Arnaud de Brescia (Rod. Reuss). — **Choppin,** Turenne en Alsace (E.). — **Albert Sorel,** Études diplomatiques sur la question d'Orient. — Du 15 : **Martin,** la Prométhéïde; **Frey.** Études sur Eschyle; **Eschyle,** *Agamemnon*, p. p. **Gilbert** (Henri Weil). — *Les Livres des Fondations* du diocèse de Prague, p. p. **Borovy,** t. I. (Louis Léger). — **Henke,** Histoire de la Réforme, p. p. **Gass** (Alfred Stern). — Du 22 : **Vamana,** Traité de poétique, p. p. **Cappeller** (A. Barth). — **Euting,** Interprétation d'une inscription de Carthage (Philippe Berger). — Correspondance inédite du prince Xavier de Saxe, p. p. **Thévenot** (A. S.).

— Le *Tigre* de 1560, p. p. **Read** (T. de L.). — Du 29 : **Childers**, Dictionnaire de la langue Pâli (L. Feer). — **Corssen**, la langue des Étrusques, t. II. (M. B.). — **Rocquain**, Napoléon Ier et le roi Louis (Albert Sorel). — **Bourguignon**, Bischwiller depuis cent ans. — Du 1er février : **Zotenberg**, Catalogue des mss. syriaques et sabéens de la Bibliothèque nationale (A. Carrière). — **Ribbeck**, la Tragédie Romaine (Gaston Boissier). — **Du Fresne de Beaucourt**, Charles VII, 2e p. (G. M.). — **Joret**, Herder et la Renaissance littéraire en Allemagne au XVIIIe siècle (A. Bossert). — **Hann. De Hochstetter** et **Pokorny**, Géographie générale (H. G.). — Du 12 : **Grassmann**, Glossaire du Rig-Veda (A. Barth). — **Blume**, l'Idéal du héros et de la femme dans Homère. — Monuments historiques slaves, p. p. **Mackuscev** (Louis Léger). — Lettres relatives au procès de Damiens, p.p. **d'Heilly** (A. Molinier). — Journal d'un Ministre, p. p. **Travers** (Albert Sorel). — Du 19 : **Warren**, Idées religieuses et philosophiques des Jaïnas. — **Benicken**, Une conjecture de Lachmann; **Bischoff**, La poésie homérique (Henri Weil). — **Roget**, Histoire du peuple de Genève, t. III (R.). — **De Ranke**, Origine des guerres de la Révolution (Albert Sorel). — Du 26 : **Euting**, Six inscription phéniciennes d'Idalion (Philippe Berger). — **Blass**, Authenticité des *Lettres* de Démosthènes; Plaidoyers civils de Démosthène, pp. **Paley** et **Sandys** (Henri Weil). — Lettres et Poésies de la jeunesse de Gœthe, p. p. **Bernays** et **Hirsel** (A. Fécamp).

Revue des deux Mondes. — Paris.

1r *Janvier.* Le gouvernement de Charlemagne. (Le pouvoir royal, l'empire romain, les assemblées nationales), par Fustel de Coulanges.

15 *Janvier.* Le mont Athos. — Un voyage dans le passé, par Eugène Melchior de Vogüé.

Revue historique, dirigée par G. Monod et Q. Fagniez. Janvier-Mars 1876. — Paris.

G. Monod, du progrès des études historiques en France depuis le XVIe siècle. — V. Duruy, du régime municipal dans l'Empire romain aux deux premiers siècles de notre ère. — C. Thurot, études critiques sur les historiens de la première croisade. — A. Castan, Granville et le petit empereur de Bésançon (1518-1538). — A. Cheruel, Saint-Simon et Dubois. — A. Sorel, la mission de Custine le jeune à Brunswick. — Bulletins historiques : France par Fagniez, Allemagne par O. Hartwig et Angleterre par S. R. Gardiner.

Journal des Économistes. Janvier 1876. — Paris.

L'intérêt légal chez les Romains, par Du Mesnil-Marsigny.

Revue de législation ancienne et moderne, publiée sous la direction d'Ed. Laboulaye, De Rozière, P. Gide, R. Dareste et Gust. Boissonade. — Paris, nov.-déc. 1875.

Le droit grec et les plaidoyers civils de Démosthène, par Ch. Giraud.

VARIA.

GRÈCE. — LES FOUILLES D'OLYMPIE.

Les dernières découvertes qui ont été faites à Olympie ont causé dans le monde savant, dit le *Standard*, une très-vive sensation. Les travaux ont commencé avec 125 ouvriers le 4 octobre, et, vers le milieu de décembre, on a trouvé les premiers spécimens importants de l'art antique. Le 15 décembre on a découvert, à l'angle sud-est du temple de Jupiter, un torse colossal en marbre enfermé dans un mur de pierres sèches d'une date plus récente, torse dont le travail est d'une valeur artistique considérable. Suivant toutes les probabilités, c'est un fragment de la statue de Jupiter assis, présidant aux jeux olympiques; cette statue était placée au milieu de la façade orientale du temple.

Cinq jours plus tard, les ouvriers trouvèrent un piédestal en marbre à trois pans, avec l'inscription servant de dédicace parfaitement conservée, par laquelle les Messéniens et les habitants de Naupacte consacrèrent à Jupiter Olympien la dîme du butin fait à la guerre. A la troisième ligne de l'inscription, Paionios de Mendé, en Thrace, se nomme comme l'auteur de la sculpture, et, dans la quatrième ligne, il ajoute qu'il a obtenu le prix dans un concours pour les ornements des frontons du temple.

Le lendemain matin on a mis à découvert une statue de femme colossale, en marbre pentélique, brisée en deux parties, qu'à ces ailes on a reconnue immédiatement pour la déesse de la victoire, qui était jadis placée sur un piédestal. La robe, qui laisse à découvert le côté gauche de la gorge, tombe en plis courts sur la ceinture et serre la partie inférieure du corps à ce point qu'on en distingue les belles proportions. On n'a pas encore retrouvé la tête et les bras, mais la grâce vivante de la statue et la beauté des vêtements excitent l'admiration. On reconnut immédiatement que cette statue est celle dont parle Pausanias dans sa description des monuments d'Olympie. C'est le premier ouvrage de sculpture grecque du cinquième siècle avant Jésus-Christ, qui nous parvienne avec la preuve authentique de son origine.

A la place où la Victoire a été trouvée, on a découvert aussi les blocs de marbre à trois pans provenant du même piédestal. Ils portent des inscriptions qui se rapportent aussi à l'histoire des Messéniens; l'une d'elles traite spécialement d'une cession faite par les Mélisiens aux Messéniens, d'une frontière contestée entre eux. C'est la querelle dont parle Tacite dans les *Annales*, IV, 43.

Depuis ce temps, on a fait constamment des découvertes nouvelles, et la

difficulté a été moins de chercher des œuvres d'art que de les enlever et de trouver où les placer. Un torse colossal d'homme couché sur le dos a été découvert sous la Victoire. A en juger par le travail, qui est moins fini, cette statue doit avoir appartenu au fronton. Le coude du bras gauche est enveloppé dans la robe, qui couvre la partie inférieure du corps. Au-dessous se trouve encore un autre colosse, qui attend qu'on le tire de la terre.

Le 22, la partie inférieure d'une statue couchée, qui doit avoir eu sa place à l'extrémité gauche du fronton, et qui doit être celle d'un des dieux des rivières mentionnés par Pausanias, a été trouvée devant la façade de l'est. Elle est à peine plus grande que nature, et son exécution est d'une grande perfection. Le même soir on a trouvé tout auprès un torse d'homme, puis un torse de femme, le premier spécimen des statues encore existantes du fronton de l'ouest.

Tels sont les objets principaux énumérés dans le dernier rapport, qui relate aussi d'autres découvertes intéressantes, telles qu'une belle tête de satyre, grandeur naturelle, en terre cuite, trouvée au pied de la colline de Saturne.

Un télégramme qui vient d'arriver, annonce la découverte d'une statue de Praxitèles.

Nous complétons les résultats déjà connus des fouilles d'Olympie par les nouveaux détails qui suivent. Le piédestal triangulaire de la *Nikè,* composé de cinq blocs, a été complétement mis à découvert. Une esquisse de la figure montre que le ceste était plaqué de bronze; on a retiré aussi à l'entour de la statue diverses pièces de bronze, entre autres un fragment décoré de feuilles. Le corps couché du *Dieu de rivière* est enveloppé par le bas d'une épaisse draperie ; le haut du corps se soulève en s'appuyant sur le bras gauche, tandis que la main droite, placée contre la joue, soutient la tête qui incline de côté. Les bras sont brisés; la tête avec barbe, et qui a une expression doucement réfléchie, est jusqu'au moindre détail aussi fraîche et aussi intacte que si elle venait de sortir des mains de l'artiste. Sous la statue on a trouvé de nombreuses pièces de bronze, notamment de remarquables fragments dorés d'un objet de forme ronde, peut-être un bouclier.

« La troisième figure, celle du *conducteur de char,* plus grande que nature, et d'une excellente exécution, est complète sauf la tête. Dans une posture accroupie, elle lève le genou gauche, et se soutient sur le bras droit. De son épaule gauche tombe le manteau, sur les plis duquel porte le genou. Un des côtés de la figure, moins achevé, indique qu'elle était placée tout près devant les chevaux, à droite de Jupiter, à gauche du spectateur. Le marbre de cette statue s'est conservé presque intact, comme les autres débris du fronton-est; l'attitude est naturelle et vivante. — La seule pièce du fronton-ouest jusqu'ici découverte, a été reconnue, après le nettoyage, pour un fragment de buste d'un homme avec chla-

myde, — ainsi d'un Lapithe — très mouvementé; ce qui justifie les précédentes données. — Cette pièce a beaucoup souffert du temps.

» Le 29 décembre, une nouvelle découverte a été faite du côté-est; c'est celle d'un torse d'homme, tourné à droite, et tendant les deux bras : — vraisemblablement le conducteur de char, à gauche de Jupiter, à droite du spectateur; le nu de cette sculpture est d'une vérité et d'une perfection qui égale celle des autres pièces, et se distingue particulièrement par la vivacité du mouvement.

» Une seconde pièce trouvée au commencement de janvier est la partie inférieure d'une figure d'homme couchée, de grandeur naturelle, étendue de droite à gauche, couverte d'une draperie, et calculée pour être vue par devant et dans une position élevée.

» Enfin on a aussi retiré la statue qui est mentionnée dans le premier rapport comme gisant au-dessous du torse d'homme. C'est une colossale figure de femme, brisée en deux morceaux, drapée à longs plis, dans le style antique qui rappelle exactement la célèbre Vesta Giustiniani, mais incomparablement plus vivante et plus finement travaillée. Le piédestal de cette statue, demi-circulaire par devant, quadrangulaire par derrière, a été également trouvé. La statue était appuyée de dos contre le mur; c'est une œuvre distinguée de l'antique le plus pur. La tête et les bras manquent encore. Il faut provisoirement s'abstenir de plus amples conjectures sur cette pièce qui était sans doute une statue dédiée.

» En creusant la tranchée ouverte du côté-ouest, d'autres débris du beau bâtiment dorique déjà mentionné ont été découverts, ainsi que neuf pièces de bronze carrées de différente épaisseur et portant, avec l'éclair symbolique, le nom de Jupiter; ce sont vraisemblablement des poids (de 15, 30 et 60 drachmes attiques). Dans la même partie du terrain on a rencontré des tombeaux, d'où ont été retirés des armes de bronze, des vases, des monnaies grecques et romaines, et des tessons d'argile enduits d'un vernis noir.

ACTES OFFICIELS.

Athénée royal de Bruges : M. Schoonoghe (Désiré), dispensé de la condition du diplôme de gradué en lettres, est nommé, à titre définitif, surveillant à l'athénée royal de Bruges.

Athénée royal de Liége : M. Moreau (Ch.-A.-L.-E.), docteur en philosophie et lettres, chargé à titre provisoire de la 6e latine dédoublée, est nommé professeur audit établissement. Il continuera à être chargé de la 6e latine dédoublée.

La démission de ses fonctions de maître de gymnastique, offerte par M. Schmitz (P.), est acceptée.

Athénée royal et École moyenne de l'État, à Namur : M. De Coquibus (Délider) est nommé professeur de gymastique en remplacement du sieur Metten, démissionnaire.

Athénées royaux et Écoles moyennes de l'État : Un arrêté royal du 14 décembre 1875 dispose que les traitements dont jouissaient les secrétaires-tr ésoriers au 31 décembre 1874, y compris la somme qui leur est allouée, en exécution de l'arrêté royal du 31 mars 1873, sont augmentés de 10 p. c., à partir du 1er janvier 1875.

Organisation de l'enseignement de la gymnastique dans les athénées royaux et dans les écoles moyennes de l'État.

Art. 1er. L'enseignement de la gymnastique est obligatoire dans toutes les classes des athénées royaux, des écoles moyennes de l'État et des sections préparatoires annexées à celles-ci.

Un élève ne pourra être dispensé de suivre cet enseignement que sur la demande de ses parents, appuyée d'un certificat de médecin.

Art. 2. Pour l'enseignement de la gymnastique, les élèves pourront être répartis en groupes ou divisions, d'après leur âge et d'après leur développement physique.

Art. 3. Des prix et des accessits seront décernés par division ou par classe, selon le cas. Toutefois, les points pour la gymnastique ne compteront pas, comme dans les autres cours obligatoires, pour l'obtention des prix généraux.

Art. 4. Les maîtres de gymnastique porteurs du diplôme de capacité institué par l'article 1er de l'arrêté du 9 juillet 1874 prendront le titre de professeurs de gymnastique, et leur traitement sera fixé de la manière suivante :

		Minimum.	Maximum.
		—	—
1° Dans les athénées de 1re catégorie	fr.	1,400	1,600
2° — 2e —	»	1,200	1,400
3° Dans les écoles moyennes de 1re catégorie. .	»	900	1,000
4° — 2e — .	»	800	900

Art. 5. Nul n'obtient le taux maximum du traitement qu'après avoir joui pendant trois ans du taux minimum.

Le traitement maximum pourra être augmenté d'un tiers lorsque le titulaire en aura joui pendant dix années consécutives et qu'il aura d'ailleurs fait preuve de mérite et de dévouement.

Art. 6. Lorsqu'un professeur de gymnastique occupera en même temps d'autres fonctions rémunérées dans l'établissement auquel il est attaché, les traitements indiqués ci-dessus seront réduits, savoir : de la moitié pour les professeurs d'athénées ; du quart pour les professeurs d'écoles moyennes.

Art. 7. Un programme pour l'enseignement de la gymnastique dans les athénées et dans les écoles moyennes de l'État sera arrêté par le Ministre de l'intérieur, le conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne entendu.

Le temps à assigner à l'enseignement de la gymnastique sera déterminé par le Ministre de l'intérieur.

Dispositions transitoires.

Art. 8. Les dispositions du présent arrêté, en ce qui concerne le titre et le traitement des professeurs porteurs du diplôme de capacité, sont applicables aux maîtres munis de l'un des certificats ou attestations délivrés en vertu des arrêtés ministériels du 10 juillet 1874, du 16 juin et du 24 septembre 1875.

Art. 9. Les traitements nouveaux de ceux de ces maîtres qui étaient attachés à des établissements d'enseignement moyen de l'État avant l'ouverture de l'année scolaire 1875-1876 prendront cours à dater du 1er octobre dernier.

Les titulaires débuteront par le traitement minimum nouveau.

Les traitements des maîtres de gymnastique non porteurs du diplôme ou d'un des certificats de capacité mentionnés ci-dessus continueront d'être fixés d'après les dispositions existantes.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 19. 2e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LES GYMNASES EN ALLEMAGNE [1].

...... J'insisterai donc aujourd'hui sur un second point, qui touche directement au cœur de la question, aux conditions les plus importantes et à la marche générale de notre enseignement : je veux parler de la manière dont on prépare à la science les jeunes gens qui entrent chez nous. Notre propre responsabilité y est engagée, en ce sens que c'est nous qui formons la majeure partie des professeurs chargés de cette préparation. Or, je ne crains pas de l'affirmer, c'est ici qu'il faut chercher la véritable source d'une foule de défauts qu'on nous a reprochés récemment ; mais j'ajoute aussitôt que le remède n'est pas loin, puisque le mal, à ce que je crois, provient non pas de l'application de principes *faux*, mais de ce qu'on a exagéré sur quelques points et déplacé en quelque sorte la méthode *vraie*.

J'entends déjà de toutes parts soulever cette objection : comment pouvez-vous prétendre qu'une préparation imparfaite ait de si tristes conséquences? C'est au contraire une absurdité, un abus criant que l'université exige des études préparatoires quelconques, un diplôme de maturité dûment estampillé, au lieu d'ouvrir à deux battants les portes du temple

[1] M. von Sybel, aujourd'hui député au Parlement et archiviste de l'État à Berlin, a prononcé en 1874, sur l'enseignement, un second discours, dont il sera utile de communiquer un long extrait à nos lecteurs. Des fragments du discours de 1868 ont été insérés dans la livraison précédente. — Traduction de Ad. Gouder de Beauregard.

de la science à tous ceux qui veulent apprendre, et d'abandonner à leur initiative individuelle le soin de se rendre aptes à comprendre. Cette maxime, qu'on énonce bien souvent de nos jours, est un résultat de ces tendances démocratico-égalitaires qui voudraient, avec les meilleures intentions, faire participer, aussi vite que possible, le monde tout entier aux bienfaits d'une culture supérieure. On oublie malheureusement, en raisonnant de la sorte, que si l'on agissait ainsi, on verrait cette culture scientifique tant vantée disparaître bientôt de la chaire même du professeur. Il suffit, pour apprécier les conséquences d'un pareil système, de jeter un coup-d'œil sur ce qui se passe en France : là règne cet accès sans réserve aux auditoires académiques, et il a pour résultat que tous les hommes entendus dans la matière réclament la réorganisation des Facultés sur le modèle allemand ; il y a quelques

---

[1] Gabriel Monod, dans la *Revue politique et littéraire*.

Voici le passage auquel il est fait allusion ici ; il est extrait d'une conférence du lundi soir, faite par Gabriel Monod à l'Ecole libre des sciences politiques, sur la possibilité d'une réforme de l'enseignement supérieur : « A vrai dire, l'enseignement supérieur n'existe pas en France. Nous » comptons des hommes éminents parmi nos professeurs de Facultés ; » nos écoles spéciales ont acquis une célébrité qu'elles méritent encore à » bien des égards ; mais nous n'avons pas un enseignement supérieur assez » développé ni assez fortement organisé pour jouer dans l'éducation na» tionale un rôle régulier, nécessaire, général, comme l'enseignement » secondaire et l'enseignement primaire. Dans tous les pays de l'Europe, » sauf la Turquie, si je ne me trompe, et la France, il existe des univer» sités, c'est-à-dire de grands établissements scientifiques où toutes les » branches du savoir humain sont représentées, soutenus par l'Etat et » enseignant en son nom, mais jouissant d'une grande autonomie, dans » lesquels l'élite de la jeunesse vient achever son éducation, recevoir à la » fois la culture générale la plus élevée et l'instruction spéciale la plus » approfondie, et où il est nécessaire d'avoir passé trois ou quatre années, » non seulement pour être professeur, juriste, médecin, prêtre ou fonc» tionnaire, mais pour mériter le nom d'homme cultivé. Ces universités » ne préparent pas aux fonctions pratiques, mais elles donnent l'instruc» tion sans laquelle on ne saurait être capable de les bien remplir. Elles » sont donc la source la plus haute et la plus haute expression de la » vie intellectuelle du pays. »

Revue politique et littéraire du 23 mai 1874, n° 471.

mois à peine qu'un juge éminemment compétent [1] déclarait publiquement à Paris qu'en dehors de la Turquie la France était le seul pays de l'Europe qui ne possédât pas d'universités dans le sens vrai du mot.

Tandis que les Facultés françaises ne sont pour la plupart que des écoles spéciales, initiant la jeunesse à la pratique de l'une ou l'autre profession ; tandis qu'au rebours l'université anglaise ne fait, pour ainsi dire, que continuer l'éducation générale du gymnase, l'université allemande cherche à résoudre les deux problèmes à la fois en les combinant. Ses statuts lui prescrivent, en général, de fournir à l'État, à l'Église, à l'École, des fonctionnaires capables ; et c'est pourquoi elle apparaît, à première vue, comme une juxtaposition de différentes écoles professionnelles supérieures. Mais ces écoles sont, en quelque sorte, fondues intimement en une seule, puisque toutes appliquent la méthode scientifique commune, et pensent que le meilleur moyen de préparer le jeune homme à la pratique d'une profession, c'est de l'initier au travail scientifique individuel. De cette pensée fondamentale découle toute l'organisation de notre enseignement : liberté de doctrine, liberté d'étude, complément de l'exposition dogmatique par le travail au séminaire, devoir pour les professeurs de produire des travaux scientifiques. Pour être bonne école, l'université ne se propose pas seulement de transmettre des connaissances toutes faites, mais de faire marcher constamment de pair les recherches et l'enseignement. Si l'on se met à ce point de vue, l'on découvre en pleine lumière l'indispensable nécessité, pour nos jeunes collaborateurs, d'une préparation dirigée dans un sens déterminé. Il s'agit ici des plus hautes manifestations de l'esprit humain, en tant qu'elles sont un fruit de l'étude et non un don du génie. Il est de toute évidence que pour y être initié l'esprit a besoin d'une certaine gymnastique, et l'âme, d'une direction idéale. Ce serait détruire le caractère essentiel de nos universités que de renoncer à cette exigence, et jamais on n'a proféré de paroles plus erronées que dans les dernières conférences ministérielles [1], lorsque le docteur Paur, un homme si éminent cependant, a prétendu que les

[1] Protocoles des confér. minist. page 92.

universités, en général, se montraient totalement indifférentes à l'égard des hautes écoles. C'est précisément le contraire qui est le vrai. Rien ne peut être moins indifférent pour les universités : c'est pour elles une question de vie ou de mort que la préparation scientifique de leurs futurs adeptes. Elles ont le plus vif désir que le dernier chaînon du gymnase s'engage immédiatement dans le premier de l'université, et que le plan d'enseignement des deux institutions soit une œuvre d'un seul jet. Elles doivent demander en outre que les études préparatoires ne soient pas seulement excellentes, mais autant que possible, homogènes : cela résulte directement de l'unité intime de l'*Universitas*, de l'influence nécessaire de ses différentes parties les unes sur les autres, et surtout de la nature même du travail scientifique approfondi, dont les procédés doivent devenir familiers aux étudiants. En effet, à chaque instant les recherches resteraient incomplètes, si elles étaient entreprises à la suite d'une préparation professionnelle exclusive et si on ne pouvait les poursuivre sur le terrain d'une science voisine. Pour que l'enseignement académique porte ses fruits, il faut qu'au moins une majorité importante des jeunes gens ait passé par des écoles préparatoires de même espèce. Que si l'on demande ensuite quelle est l'école qui répond le mieux à ce but, nous dirons, conformément à l'avis unanime des Facultés prussiennes, des comités scolaires provinciaux et des commissions d'examens scientifiques, que c'est le gymnase, et non pas l'école professionnelle (Realschule). Je ne veux pas entrer ici dans l'interminable dispute qui divise ces deux institutions rivales; je me contenterai de reproduire un argument qui, à lui seul, me paraît décisif. Liebig et Helmholz, et plus récemment encore, Lothaire Meyer [1], professeur de chimie à l'École polytechnique de Carlsruhe, ont affirmé que les élèves sortis des gymnases possèdent ordinairement plus de goût pour l'étude, et prennent une part très-active au travail scientifique; la plupart, au contraire, de ceux qui viennent des *écoles réales,* à côté d'une foule de connaissances précieuses, montrent une propension très-accentuée pour une réceptivité toute passive; et l'un des défenseurs les plus zélés des prétentions des *Realschu-*

---

[1] *Die Zukunft der deutschen Hochschulen,* p. 33.

len, le directeur Gallenkamp, dans les conférences dont j'ai parlé tantôt, a reconnu le fait, sans l'atténuer [1]. A mon avis, il suffit de rappeler ces opinions pour que la question de savoir de quel côté se trouve la meilleure préparation aux études supérieures, soit tranchée d'une manière nette et décisive. L'essence, la gloire de nos universités, c'est précisément d'avoir des élèves actifs, et non pas seulement réceptifs; elles ne peuvent donc considérer, à leur point de vue, comme écoles préparatoires que celles qui exercent sur leurs élèves cette heureuse influence.

Si, d'après ces considérations, on se décide à regarder le gymnase comme le marchepied ordinaire de l'université, il faudra évidemment le mettre à même d'accomplir la destination qui lui est assignée, et tous ceux qui s'intéressent à la culture nationale conviendront qu'il est urgent d'écarter au plus tôt et le plus complétement possible les obstacles et les influences extérieures qui peuvent entraver son action. En premier lieu, il faut rappeler ici la pression hiérarchique et confessionnelle qui, durant trente années, s'est appesantie sur nos établissements moyens et qui, sans aucun doute, est la cause principale de cette décadence dont nous souffrons depuis la mort du ministre Altenstein. Heureusement les idées qui prévalent sous le règne de Frédéric Guillaume III ne tarderont pas, nous en avons le ferme espoir, à provoquer sur ce point une activité nouvelle et générale. En second lieu, nous mentionnerons l'excès de population dont regorgent les classes inférieures et moyennes des gymnases. La cause principale de cet état de choses est le désir des élèves de se placer, en fréquentant la seconde inférieure, dans les conditions requises pour être admis au service militaire d'un an : arrivés là, ils désertent l'école. En 1861 déjà, on comptait quatre-vingt-cinq écoliers sur cent qui ne se souciaient aucunement du but essentiel du gymnase; cependant ils faisaient échec aux forces du professeur et constituaient, pour ainsi dire, une masse inerte qui, comme un poids de plomb, déprimait le niveau de l'école. C'est donc encore une nécessité urgente que de créer, pour cette nombreuse catégorie d'aspirants, des classes moyennes spéciales, afin de donner de l'air aux gymnases. En tout cas, nous nous flattons de

[1] Protocoles déjà cités, P. 99.

l'espoir que certaine proposition provoquée par les circonstances que je viens de rappeler, dictée du reste par des sentiments humanitaires et démocratiques, ne cesse jamais de n'être qu'un pieux souhait : je veux parler de la demande récemment renouvelée par le professeur Laas que le gymnase ne soit pas uniquement organisé pour servir de préparation à l'université, mais en même temps pour fournir à ceux qui ne peuvent se permettre les hautes études un ensemble complet de connaissances qui suffiraient dans le monde. La conséquence naturelle d'un pareil état de choses serait évidemment un tas de notions utiles de toute espèce, dont on devrait bourrer le programme du gymnase, alors que ce programme, tel qu'on l'applique aujourd'hui, n'est déjà que trop chargé pour les jeunes intelligences, et que de toutes parts, et avec beaucoup de raison, on s'efforce de l'alléger. Le but secondaire ne pourrait donc être atteint qu'au détriment du but principal, et l'on fournirait un nouvel exemple de l'affaiblissement des études produit par leur extension.

Autre chose est de savoir si, précisément pour arriver à ce but principal, savoir : la préparation régulière à l'entrée dans la vie académique, il ne faudrait pas apporter certaines modifications au plan d'études des gymnases. Après avoir parcouru avec la plus scrupuleuse attention les avis qui se sont produits dans les conférences ministérielles, je voudrais appuyer seulement sur quelques points particulièrement importants. A l'université, les professeurs de mathématiques, en général, ne sont pas trop enchantés des résultats de l'enseignement des gymnases ; mais, tout disposés à imputer les défauts qu'ils rencontrent à des raisons accidentelles, locales ou personnelles, ils reconnaissent que les élèves sortis de ces établissements l'emportent en général par leur aptitude au travail mathématique sur ceux qui viennent des *écoles réales*. Mais il n'en est pas de même dans le domaine des sciences naturelles ; ici les plaintes sont unanimes : la plupart des élèves des gymnases, dit-on, n'ont pas l'habitude d'observer la matière, d'analyser avec précision les choses et les phénomènes ; par suite ils ne savent pas utiliser le fruit de leurs observations, ni dégager les rapports rigoureux de causes et d'effets. L'habileté qui fait ici défaut est sans aucun doute une partie aussi importante de l'éducation générale que la souplesse de

la pensée et la perfection du goût; dès lors, il faut tâcher de combler cette lacune dans l'enseignement des gymnases. La chose serait facile : il suffirait d'une augmentation légère dans le nombre des heures consacrées à ces branches : on pourrait, par exemple, accorder aux mathématiques et aux sciences naturelles, dans chaque classe, environ huit heures par semaine; et pour y arriver sans excéder les élèves, on réduirait, dans toutes les classes, le latin à huit heures [1], et dans les classes supérieures, l'allemand ainsi que l'histoire à deux heures. Faudra-t-il pour cela craindre que les humanités ne soient compromises? Quant à moi, qui suis historien, j'ai l'intime conviction que, pour ce qui regarde l'histoire, une semblable réduction offrirait plus d'avantages que d'inconvénients. Car c'est précisément dans les classes supérieures des gymnases qu'on est tenté d'introduire des conférences qui seraient mieux placées à l'université, et grâce auxquelles on tombe dans le défaut que je relevais tantôt; au lieu de se contenter de former des étudiants bien préparés, pleins du désir d'apprendre, on vise à faire déjà des hommes accomplis, des patriotes bien élevés. Récemment encore, n'a-t-on pas prétendu que l'enseignement de l'histoire dans les gymnases devait avoir pour objet de montrer à la jeunesse le présent comme une conséquence du passé? Pour ma part, j'avoue ne pas savoir si ce problème, peut-être le plus élevé, mais en tout cas le plus difficile de la science historique, peut se résoudre d'une manière complète même à l'université, mais prétendre qu'il faut le soumettre à une seconde ou à une première, me paraît tout aussi sensé que d'exposer en sixième les principes de Machiavel, ou en cinquième la philosophie de l'histoire de Hegel.

Mais ne perdons pas de vue l'objet principal des efforts du gymnase : *savoir* et *pouvoir* dans les deux langues anciennes, et par suite dans la langue maternelle. Or, c'est précisément en ce sens, il est triste de devoir le constater, que le déficit ne fait que croître tous les jours. Les gymnases eux-mêmes en

---

[1] Comme il y a neuf ou dix années d'études en Prusse, cela ferait encore 72 ou 80 heures par semaine dans toutes les classes réunies, tandis qu'en Belgique il n'y en a que 64. M. Von Sybel ne parle pas du grec, qui a en Prusse à peu près deux fois plus d'heures qu'en Belgique.
N. de la R.

témoignent par le zèle infatigable, ardent, avec lequel dans des conférences, des réunions, des brochures, on agite la question de leur réforme ; les professeurs et les autorités académiques qui président aux épreuves de sortie en savent quelque chose, et les conséquences en sont encore très-sensibles dans les épreuves du doctorat devant les Facultés, et dans les examens d'État subis devant les commissions scientifiques. Plus d'une fois déjà, j'ai parlé de cette déplorable situation dans des réunions publiques et dans des brochures ; à maintes reprises j'ai provoqué, de la part de notre commission d'examen, avec la vive approbation notamment de mes collègues philologues, des rapports dans ce sens adressés au ministère ; et je regarde comme mon devoir le plus sacré envers la patrie et la science, de revenir sans cesse à la charge, car il s'agit ici de la source même de la haute culture destinée à la jeunesse entière. Où se trouve la cause du mal ? Je veux émettre franchement mon opinion, quoique je ne représente pas la philologie ; mais avant tout je prierai mes honorables amis qui sont philologues de voir dans mes paroles plutôt des questions sur lesquelles je voudrais être éclairé que des jugements définitifs. Aussi bien je ne compte guère avancer que ce que je peux appuyer des avis conformes de spécialistes compétents. Et en particulier, pour ce qui regarde les gymnases, je saisis avec bonheur l'occasion qui se présente ici de mentionner le dernier écrit de l'éminent *Rector Portensis* M. Peter [1], conseiller du Consistoire ; et j'en parle avec cette reconnaissance que l'on éprouve lorsque des observations qu'on a faites soi-même pendant de longues années se trouvent confirmées par un juge d'une autorité reconnue, qui les coordonne dans un enchaînement de causes et d'effets, et les met soudain devant les yeux dans une vive lumière scientifique. Le petit livre dont je parle unit la pleine maturité de la science à un esprit pratique indiscutable, et, soit dit en passant, les propositions qui s'y trouvent relativement à l'enseignement de l'histoire dans les gymnases, sont également à tous égards remarquables.

On est généralement d'accord sur le double avantage que doit procurer l'enseignement des langues anciennes dans les gymnases. D'abord, il développe l'intelligence : en effet, les

[1] *Ein Vorschlag zur Reform unserer Gymnasien*. Jena, 1874.

formes de mots et de phrases n'étant au fond que des formes de pensée, il s'ensuit que l'étude de la grammaire et du style de ces idiomes qui, sous ce rapport, sont si richement doués, doit donner à l'esprit de l'élève, à tous les points de vue, plus d'étendue et plus de souplesse. En second lieu, cet enseignement met le jeune homme à même de lire les auteurs anciens, et par là, lui ouvre l'accès du monde moral et esthétique de l'antiquité : rien n'est plus propre à éveiller le sens du beau, rien n'est mieux fait pour inspirer le culte pur et enthousiaste de l'idéal. Mais tout d'abord il est visible qu'on s'est beaucoup plus attaché à poursuivre le premier de ces buts que le second. Durant neuf années, l'écolier travaille son latin dix heures par semaine en classe, et au moins six heures à domicile; et si, au bout de ces grands efforts, on se demande ce qu'en somme il a lu, on trouvera que ce sont de petits fragments d'environ huit auteurs, parmi lesquels l'un est un grand esprit, mais en même temps un écrivain fort maniéré, et deux autres sont complétement dépourvus de valeur littéraire; et il en est exactement de même pour le grec. Cela seul ne suffit-il pas pour démontrer que l'élève, malgré toute sa science grammaticale, malgré tous les devoirs écrits, malgré tous les exercices oraux (extemporalia), n'est pas capable de pénétrer du regard le monde classique, et qu'il n'a pas acquis l'usage *vivant* et pratique de la langue? Le directeur Perthes constate aussi le fait, sans ambages : « *le latin,* dit-il, *depuis qu'on a perdu l'habitude de le* » *parler et de l'écrire fréquemment et d'en faire des lectures* » *copieuses, a cessé d'être pour les écoles supérieures une se-* » *conde langue maternelle, et d'un autre côté cependant il n'a* » *pas renoncé à sa mission d'être une gymnastique de l'esprit* [1]. » Et puis l'on s'étonne, depuis bien des années déjà, et l'on s'inquiète de ce que nos jeunes gens, à peine sortis de l'école, ne se soucient plus en général de prendre en main le moindre auteur classique. Mais en vérité, je vois à ce fait deux causes au lieu d'une : on ne lit plus les classiques, parce que pendant les neuf années de gymnase on n'a pas appris à les lire, et ensuite parce que, pendant ces neuf années, on a cru le pro-

---

[1] H. Perthes. *Zur Reform des lateinischen Unterrichts*. Berlin, 1873. P. 91.

fesseur sur parole, mais on n'a pas vu de ses propres yeux les trésors de pensées instructives, élevées, charmantes, qui sont amassés dans ces vieux livres. C'est donc l'envie de lire qui manque, aussi bien que la capacité de se livrer à une lecture récréative; comment donc s'y adonnerait-on?

En revanche, on a tenté l'impossible pour parvenir, dès le commencement de la sixième, à transformer l'étude de la grammaire, scientifiquement approfondie, en instrument de gymnastique intellectuelle. Il y a quelque temps, c'était le dicton « *apprendre en jouant* » qui était à la mode en pédagogie; aujourd'hui cette mode est détronée par celle de « *la méthode rationnelle.* » Certes, entre les deux il y a cette grande différence que la première repose sur des principes entièrement faux, et que la seconde poursuit une idée entièrement juste; mais les meilleures choses deviennent nuisibles quand elles sont appliquées hors de propos. Aujourd'hui l'on est fier de rendre claire et compréhensible pour les enfants l'origine de chaque forme et de chaque règle grammaticale, au moyen de l'histoire et de la comparaison des langues; on se fait gloire de supprimer ainsi les fastidieuses exceptions, les irrégularités ennuyeuses, et de dégager devant les jeunes intelligences la notion pure de la *loi* qui règne même dans le langage. Avec non moins de prétention, l'on se sert dès les classes inférieures du procédé par induction : on ne *donne* pas la règle aux écoliers; ils doivent la tirer eux-mêmes de leur petit morceau de lecture; à vrai dire, ils ne l'apprennent pas par cœur, mais ils la formulent chaque fois à nouveau selon chaque cas qui se présente. Peter a fait ressortir avec évidence comment un pareil procédé, excellent chez le jeune homme plus avancé, est en contradiction directe avec la nature des élèves moins âgés, ainsi qu'avec les besoins de l'enseignement élémentaire des langues. Toute science exige, pour être cultivée d'une manière fructueuse, que certains éléments soient acceptés par l'esprit sans conteste, et puis appliqués avec une habileté pour ainsi dire instinctive. Ces commencements sont affaire de mémoire, rien de plus; et il est fort heureux que la nature elle-même ait pris sous ce rapport les mesures nécessaires. Jusqu'à quatorze ans environ, l'élève possède, encore entière, cette curiosité, cette soif de savoir qui distingue l'enfant, tandis que le désir de juger et de conclure dort encore au fond de son âme. Évidemment

ce ne sera pas agir à l'encontre de la nature que de tenter quelques efforts pour éveiller la faculté de juger, — comme le fait, en effet, à côté de l'enseignement de la grammaire, celui de la géométrie — mais à condition que l'on maintienne au premier rang d'importance l'assimilation pure et simple de la partie matérielle, et que l'on recule la question du pourquoi jusqu'à cette époque plus avancée de la vie où le jeune homme sera capable d'y répondre. Il en est de la science comme de la discipline. L'élève de quatrième ne doit pas *raisonner*, mais obéir et apprendre; la seule chose qu'il faille exiger, c'est qu'on ne lui ordonne et qu'on ne lui enseigne que ce qui est juste, et dans ce cas ses connaissances l'amèneront tout naturellement à juger. Mais avant tout, n'oublions jamais ce point essentiel : qu'il étudie les langues étrangères pour apprendre, d'une manière générale, à bien parler et par conséquent à bien penser. Ainsi donc, en fait de grammaire, les formes les plus simples possibles et les plus résumées; aucun développement systématique, rien que les règles absolument indispensables pour apprendre à lire et à comprendre, et puis en avant : qu'on lise, qu'on écrive et qu'on parle. Le latin ne redeviendra pas de sitôt une seconde langue maternelle, il y a beau temps déjà qu'on a pris pour cela les précautions nécessaires; contentons-nous de faire en sorte qu'il redevienne, pour notre jeunesse, une langue comme les autres, et non pas seulement un objet d'étude linguistique. Ce résultat doit être obtenu dans les classes inférieures, et ce n'est que quand on y sera parvenu, que dans les classes plus élevées les développements essentiellement scientifiques pourront devenir fertiles et profitables pour la gymnastique intellectuelle. Car, après tout, nous demandons à la grammaire autre chose qu'aux mathématiques : celles-ci font l'éducation de l'esprit par la précision du raisonnement, par l'intuition constante du lien indestructible qui rattache les effets aux causes. La grammaire ne peut en arriver là que quand elle devient linguistique, quand elle considère le développement historique de tout un ensemble de langues; et même dans ce cas la régularité absolue ne se retrouve que dans l'étude des formes, tandis que la syntaxe nous met constamment en présence de la libre expansion de l'esprit individuel. Mais la grammaire a d'autres mérites au point de vue du développement de l'intelligence : sa véritable

mission c'est d'apprendre à l'élève à trouver pour chaque conception de l'esprit, pour chaque sentiment de l'âme, quelque délicates qu'en soient les nuances, l'expression rigoureusement propre; de cette manière elle le rend capable non seulement de clarté et de précision, mais encore de combinaison et de développement des idées. Cela étant, il me paraît de la dernière évidence que cette manière de procéder ne peut jamais avoir ses pleins effets, si la langue qui lui sert d'instrument n'est pas devenue jusqu'à un certain point familière et vivante chez l'élève, si à l'étude grammaticale de cette langue on ne joint pas l'usage pratique.

On peut étudier une langue à des points de vue très-différents. Tantôt on examine comment elle *procède* de l'esprit humain, tantôt comment l'esprit humain *s'en sert*. On peut la considérer comme un produit organique, et la suivre pas à pas dans son mode de développement; ou bien on la prend à une époque donnée de ce développement, on l'analyse comme un monument achevé, et l'on se rend compte de l'influence qu'elle exerce sur l'esprit. Eu égard au but que se propose le gymnase, il ne peut évidemment y être question que de cette seconde manière de voir, la première doit être absolument réservée aux travaux savants de l'université; ce qui ne veut pas dire que certains aperçus de cette espèce ne puissent être aussi profitables en première, que certains essais d'induction en quatrième et en troisième. Mais en général, et il faut insister sur ce point, l'assimilation complète et fructueuse de la langue de Cicéron et de Démosthène, qu'on envisage soit la difficulté soit la haute valeur d'une semblable acquisition, est une tâche plus que suffisante pour le gymnase; celui-ci doit, en conséquence, être totalement débarrassé de tout ce qui s'appelle étude historique ou comparative des langues. La connaissance des langues étrangères n'est pas ici un but proprement dit, mais un moyen de culture; l'élève apprend le latin et le grec, en partie pour contempler l'antiquité face à face, en partie pour apprendre à bien parler et à bien écrire en allemand. Tous les accessoires que les méthodes modernes ont ajoutés à cet objet essentiel, loin de conduire à l'un ou à l'autre de ces buts, ne font qu'enlever à l'écolier son temps et ses forces, le tout en pure perte.

A la suite de ces considérations, nous ne devons plus nous

étonner si aujourd'hui le plus grand nombre des étudiants qui se présentent à l'université n'est pas en état de lire sans difficulté un auteur latin facile, ni un auteur grec sans grammaire et sans dictionnaire; si beaucoup d'entre eux n'ont en allemand qu'un style pitoyable; si plusieurs même ne savent pas écrire leur langue maternelle sans faire des fautes grammaticales. Malheureusement dans plus d'une université la manière de former les futurs *professeurs* de gymnase accuse les mêmes erreurs, les mêmes exagérations des vrais principes, dont nous avons constaté la pernicieuse influence sur les *élèves*. Comme nous l'avons dit, l'inestimable avantage de notre enseignement supérieur provient de ce qu'il regarde comme la meilleure préparation pour n'importe quelle carrière, le travail scientifique personnel. Ébranler ce principe fondamental, personne n'y songe moins que nous. Mais d'autre part, c'est pour nous un devoir impérieux de diriger les efforts de nos jeunes savants de telle manière qu'ils en retirent le plus de fruit possible pour la profession qu'ils exerceront plus tard. Ne traiterait-on pas d'insensé le professeur qui dirait au futur médecin : Fais des recherches approfondies et méthodiques, peu importe que ce soit sur la chimie, sur les pandectes ou sur la dogmatique; quand tu seras rompu au travail sérieux et scientifique, dans quelque branche que ce soit, ton esprit possédera la force suffisante pour la pratique de la médecine? Or, dans plusieurs universités, les choses ne se passent guère autrement pour le futur professeur de gymnase. On le dresse à la méthode philologique : c'est excellent, c'est indispensable. Seulement on peut arriver à ce résultat au moyen de toutes les matières philologiques sans exception, et l'on serait tenté de croire qu'en suivant un plan soigneusement dressé on ne propose, comme sujets d'étude, que des questions fructueuses par elles-mêmes, qui présenteraient en même temps certains avantages pour les futures fonctions du professeur. Et d'abord, il faudrait, semble-t-il, veiller à ce que celui-ci acquière au moins à l'université ce que, *d'après les réglements, il est censé* avoir acquis à l'école, mais ce qu'en réalité il est loin de posséder, à savoir le sentiment vivace et l'usage familier des langues anciennes. Ensuite ses recherches devraient être dirigées de telle manière qu'elles lui donnent, dès maintenant, ce que plus tard son devoir le plus important sera de

transmettre à d'autres, je veux dire la connaissance approfondie du monde antique. Enfin, pour atteindre ce double but, on devrait l'exhorter à une lecture qui embrasserait, dans les deux littératures, tous les auteurs importants et les plus propres à enrichir l'esprit. Tout cela pourrait se faire sans préjudice aucun pour la méthode la plus rigoureuse, car, je l'ai déjà dit, les recherches individuelles peuvent être poussées jusqu'au bout dans toutes les matières. On n'altérerait donc en aucune façon la nature du travail dans les séminaires, et ceux-ci ne ressembleraient en rien à des gymnases continués. Dans le gymnase, en effet, les investigations méthodiques et critiques ne sont jamais de mise, ou du moins ne devraient pas l'être, tandis que dans les séminaires elles sont et doivent être l'objet principal de tous les travaux. Mais trop souvent cet état normal des choses est renversé par un malheureux quiproquo. L'on ne se contente pas de former un travailleur sérieux, on veut un savant *productif*. Cette prétention n'est peut-être pas inscrite dans les programmes que l'on avoue, mais bien certainement elle existe dans la pratique qui a prévalu dans beaucoup de séminaires philologiques. On veut que l'étudiant témoigne de sa culture scientifique par un produit littéraire. Il cherche donc une matière avec laquelle, selon l'expression consacrée, il y ait encore quelque chose à faire, ordinairement l'un ou l'autre écrivain plus ou moins insignifiant et par suite peu remarqué ; puis il consacre une grande partie de son temps et de ses peines à en faire la critique. De cette manière il s'exerce à la méthode, mais n'apprend rien qui puisse lui servir plus tard. Et comme la vraie méthode ne comprend la connaissance, non seulement du point spécial qu'on travaille, mais encore de tout ce qui s'y rattache de près ou de loin; comme la critique philologique d'un auteur présuppose avant tout la possession pleine et entière de la langue dont s'est servi cet auteur, il s'ensuit qu'en fin de compte, et au point de vue même de la vraie méthode, la plupart des études dont je parle ne pénètrent pas au delà de l'écorce. Ajoutez à cela, sous le rapport pédagogique, cet inconvénient grave que plus ces jeunes gens sont amenés tôt à se croire des écrivains créateurs et à se conduire comme tels, plus il leur est facile de se tromper sur la petitesse de leur savoir et la profonde nécessité d'en apprendre plus long. Je ne connais rien de plus

funeste que ces publications tous les jours plus nombreuses de travaux académiques, qui sortent des séminaires sous le couvert du nom fameux de leur directeur. Si quelques uns de ces travaux sont réellement assez bien conditionnés pour que leur publication ne soit pas tout à fait indigne de l'attention du public, encore faudrait-il, dans l'intérêt du jeune homme, appliquer avec une double sévérité la règle du *nonum prematur in annum.* Un autre danger, qui doit nous inspirer des craintes non moins vives, c'est l'énorme extension que plusieurs universités laissent prendre, dans les séminaires philologiques, à la science comparative des langues. Actuellement cette science est l'une des plus riches en perspectives nouvelles, et je ne doute pas, d'après le témoignage unanime de ceux qui s'en occupent, qu'elle n'en soit encore qu'à ses premiers développements. Elle doit avoir ses représentants dans chaque université, et aucun philologue ne terminera ses années d'études académiques sans avoir jeté un coup d'œil sur ce qu'elle a produit. Mais le futur professeur de gymnase s'abstiendra de faire un seul pas de plus de ce côté : il a devant lui du travail à profusion, et spécialement du travail de séminaire, qui pour les fonctions professorales qu'il aura à exercer plus tard est absolument indispensable. S'il se laisse aller à des recherches de langues comparées, ce sera pour lui tout simplement, je ne connais pas de meilleure expression, une perte de temps. Les langues anciennes sont et continueront d'être pour la jeunesse le meilleur moyen d'éducation ; or, ce but n'a rien de commun avec la linguistique. Faire entrer un représentant de cette branche dans chaque commission d'examen, comme de hautes influences le proposent aujourd'hui, ce serait consacrer la ruine de nos gymnases et enlever, du même coup, aux études académiques leur véritable fondement.....

DE L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE EN ALLEMAGNE [1].

Au moment où tout le monde s'occupe de la réforme de notre enseignement supérieur, je pense qu'on ne lira pas sans intérêt les considérations suivantes. On y verra ce que peut réaliser l'initiative des professeurs eux-mêmes, indépendamment de l'action gouvernementale. Il est certes très-important pour nous d'avoir de bonnes lois sur l'enseignement; mais il l'est encore bien plus que nous puissions à la rigueur nous passer du secours de ces lois, et suppléer par notre travail personnel à toutes les défectuosités du système. Je n'ai point eu la prétention de refaire le tableau, plusieurs fois tracé déjà, de l'organisation des hautes études en Allemagne : on trouve tous les renseignements désirables dans l'excellent rapport de M. Loomans [2]. Mon travail commence précisément là où les rapporteurs abandonnent d'ordinaire le maître : au seuil de son auditoire. Je m'y glisse après lui, je l'écoute, et je tâche de lui dérober ce que je puis de sa méthode et de ses procédés. Je ne parle d'ailleurs que du peu que j'ai vu de mes propres yeux, et j'ai cherché, autant que possible, à ne point redire ce que tout le monde sait déjà.

Ce qui a le plus frappé mon attention pendant mon séjour en Allemagne, c'est un fait général : l'existence d'un cours pratique à côté de chaque cours théorique. Le cours théorique a en quelque sorte un caractère officiel : c'est là que le professeur communique à ses auditeurs la science qu'il a acquise par son travail, et qu'il leur présente une vue d'ensemble sur le vaste sujet qu'il traite avec eux. Du haut de sa chaire, revêtu de l'autorité que lui donnent sa position et son talent, il parle

---

[1] Notes prises pendant un voyage en Allemagne, dans les mois de juillet et d'août 1874.

[2] Ch. Loomans. *Rapport sur l'Enseignement supérieur en Prusse.* Présenté en 1845. Imprimé en 1860.

avec tout son prestige; il est écouté et on retient ses leçons. Il pourrait s'en tenir là, mais au contraire, c'est en descendant de sa chaire qu'il se charge d'un nouveau rôle, non moins utile, quoique moins bruyant et plus modeste. Parmi ces mêmes auditeurs qui tout-à-l'heure se groupaient si nombreux autour de lui, il choisit les plus intelligents et les plus studieux, il les rassemble en petit comité, et poursuit avec eux les mêmes études, mais cette fois-ci sur un plan tout différent. Ce n'est plus lui qui parle seul au nom de la science, ce sont les élèves qui, à leur tour, examinent et discutent, et veulent se former des convictions scientifiques par leur propre travail. Le professeur, bien entendu, garde toujours la haute main et la direction de ces exercices, et c'est lui qui doit intervenir chaque fois que la science trop jeune et trop inexpérimentée de ses élèves court risque de s'égarer: mais ce sont eux qui recherchent, comparent, critiquent et font, en un mot, sous ses yeux, toute la besogne qu'il fait lui-même lorsqu'il est assis à sa table de travail et qu'il prépare ses leçons. Dans ces exercices quotidiens et intimes, combien vite doit se former l'intelligence de l'étudiant! Il est à l'âge, en effet, où les plus hautes facultés de son intelligence doivent être mises en jeu et travailler autant que possible. Or, c'est précisément le but auquel répondent les cours pratiques. Sans eux, point de véritable enseignement supérieur. L'éducation intellectuelle digne de ce nom, a pour mission de développer autant que possible les facultés de l'esprit selon leur temps: la mémoire d'abord, l'imagination et le jugement ensuite, enfin l'entendement. C'est pourquoi le premier travail qu'on impose aux enfants, c'est d'apprendre par cœur; viennent ensuite les exercices de rédaction et des travaux littéraires combinés avec des calculs. Le sens critique, l'esprit d'analyse et de synthèse, et la méthode d'investigation scientifique appartiennent à la troisième et dernière période de l'éducation. Or, dans cette dernière période et au moment où il s'agit de développer les plus hautes facultés du jeune homme, est-il admissible qu'on se contente de lui faire suivre un certain nombre de cours, qu'il doit apprendre par cœur et répéter à l'examen? Quelque beaux qu'il soient ces cours ainsi appris, mettent-ils en mouvement son esprit, sollicitent-ils un travail quelconque de son intelligence, s'adressent-ils à une autre faculté qu'à la mémoire, la dernière de

toutes? Évidemment, il faut autre chose : il faut les *exercices*, qui fleurissent dans toutes les universités allemandes au plus grand profit des bonnes études.

Certes, il y a du dévouement de la part du professeur à se charger d'une tâche pareille, pleine pour lui de fatigues et de déboires, et vide de toute autre récompense que la satisfaction d'un devoir rempli. Comme le disait à moi-même M. Droysen, une des gloires de l'Université de Berlin, il faut qu'il renonce au prestige de l'omniscience, pour consentir à avouer plus d'une fois son ignorance dans les débats imprévus qu'il aura avec ses élèves, *de omni re scibili*. Il arrivera souvent que la discussion sera portée sur un point qu'il n'aura pas étudié d'une manière spéciale, et où ses connaissances se trouveront en défaut. Il sera exposé même à voir son élève découvrir ce qu'il n'aura pas découvert, expliquer ce qu'il n'aura pu expliquer; son amour-propre en pourra souffrir : mais, pour le dire en passant, n'y a-t-il pas dans ces joûtes scientifiques un aussi grand profit pour le maître que pour le disciple? Le maître ne verra-t-il pas ainsi où sont les lacunes et les points défectueux de sa doctrine, et celle-ci par là même ne gagnera-t-elle pas en précision et en clarté? Le contact quotidien avec ses élèves ne lui fera-t-il pas comprendre par où il pénètrera plus facilement dans leurs esprits? Quant aux élèves, qui ne voit d'abord l'immense avantage que leur procurent ces exercices répétés? En se tenant aux cours purement théoriques, en les étudiant bien d'après les cahiers du professeur, ils pourront arriver à passer de bons examens, mais c'est tout. Ils ne développeront en eux, je l'ai déjà dit, qu'une faculté de rang inférieur, la mémoire; ils ne parviendront pas même jusqu'au seuil de la science, je veux dire jusqu'à ce point où ils seraient capables de deviner en quoi consistent les difficultés et comment on s'en rend maître. S'il en est parmi eux qui ont le goût et l'amour des études, privés qu'ils sont d'un maître et d'une direction pendant leurs premiers essais, ils tâtonneront des années avant de parvenir à trouver une bonne méthode, et le plus souvent ils s'arrêteront découragés à mi-chemin. Mais qu'à leurs débuts, au moment où tout bouillants d'ardeur et avec tout l'entrain d'une imagination vive et d'une volonté juvénile ils désirent s'aventurer dans la noble carrière de la science, ils soient accueillis par un maître savant, expérimenté, dévoué, qui les mène comme par

la main à travers le dédale des premières difficultés, leur apprend comment on évite tel détour, comment on arrive directement à tel but, quels sont les procédés à suivre, les écueils à éviter, les ressources à employer, bientôt les élèves sauront se conduire eux-mêmes, se passer du maître et même l'aider à frayer des chemins nouveaux : ils seront des savants, ou du moins capables de devenir des savants; dans tous les cas, ce seront des intelligences mûres et bien équipées.

Tel est le résultat le plus incontestable de ces cours pratiques, de ces exercices que chaque professeur, en Allemagne, ajoute à son cours théorique comme une annexe indispensable. La leçon théorique, le cours fait *ex cathedrâ,* tend même de plus en plus à céder le pas aux exercices : tous les jours ceux-ci acquièrent une importance plus grande, et, comme M. Droysen me le disait encore, c'est de ceux-ci que les professeurs attendent le plus de résultats. Rien de plus naturel : et sans vouloir exagérer, je ne puis m'empêcher d'émettre ici la réflexion que le haut enseignement qui a formé les grandes intelligences dans tous les temps a eu ce caractère éminemment pratique qui manque un peu au nôtre. Depuis Socrate jusqu'à nos jours, les grands philosophes, les grands orateurs, les grands écrivains se sont formés chez des maîtres qu'ils ne se contentaient pas d'écouter, mais avec qui ils discutaient et travaillaient, et dont ils recevaient la science par une tout autre méthode que celle de la simple exposition.

Je viens de dire quel est le caractère général des exercices pratiques; naturellement, les traits particuliers varient à l'infini, et dans l'application d'un même principe, chaque professeur a ses procédés à lui. Il y a, là encore, un grand profit pour celui qui enseigne, car n'étant pas obligé d'accepter toute faite la méthode à employer, il peut agir en toute liberté et mettre en jeu toutes ses facultés, en procédant de la manière qui lui est la plus naturelle et qui correspond le mieux à sa propre intelligence. J'ai eu grand plaisir à assister aux leçons de différents professeurs, ou à les entendre m'exposer eux-mêmes leurs diverses manières de faire.

Ainsi, tels professeurs font de leurs exercices des cours publics, tandis que la plupart n'y admettent qu'un nombre déterminé d'élèves. Les uns n'éprouvent pas de répugnance à laisser ce nombre s'augmenter, tandis que les autres, dans l'intérêt de

l'enseignement, préfèrent des élèves peu nombreux. Les uns font ces exercices à l'Université; plusieurs, pour conserver à leurs réunions un caractère plus intime, rassemblent les élèves chez eux *(privatissime)*. Citons des différences plus essentielles. Les uns font de leurs exercices de simples appendices du cours théorique : on s'y occupe des mêmes études, avec cette différence que dans l'un des cours le professeur ne fait qu'enseigner, et que dans l'autre il discute avec les auditeurs. D'autres, pour rendre les exercices plus attrayants et inspirer plus d'émulation, réunissent les élèves en diverses sociétés, auxquelles ils donnent un nom emprunté à la matière dont ils s'occupent. Ainsi, à Leipzig, M. Brandes a fondé une *Société Germanique*, c'est-à-dire, un cercle d'étudiants s'occupant exclusivement de recherches sur l'histoire d'Allemagne. M. Voigt est à la tête d'une société historique, qui, en 1874, faisait des études paléographiques et diplomatiques. M. Wuttke dirige un *Séminaire historique* où, la même année, on avait étudié spécialement les sources de l'histoire ancienne des peuples slaves. A Berlin, dans sa *Société historique*, M. Droysen avait choisi pour sujet de travail les sources relatives à l'histoire du XVIIe siècle. Je ne cite là que quelques exemples : il existe un grand nombre de cours historiques analogues à ceux-là, à Berlin et à Leipzig : depuis l'histoire des peuples orientaux jusqu'à celle des temps modernes, il n'en est aucune qui n'offre une matière à des recherches scientifiques, et ce serait une longue besogne que d'énumérer seulement les cours. J'ajouterai que les sciences auxiliaires de l'histoire sont cultivées de la même manière. J'ai déjà nommé les exercices paléographiques de M. Voigt : dans la même université, M. Overbeck dirige une *Société archéologique*, M. Lange une *Société d'Antiquités romaines*, M. Lipsius une *Société d'Antiquités grecques*.

Certains professeurs ont cru mieux stimuler le zèle et augmenter la considération de ces études, en les mettant sous la protection du gouvernement. C'est ainsi qu'à Bonn, M. Von Sybel a fondé un *Séminaire historique*, devenu une institution officielle, qui a ses statuts et son réglement, et où le gouvernement intervient pour rémunérer les meilleurs travaux des élèves. Par contre, tous les professeurs de Berlin et de Leipzig que j'ai eu l'honneur d'entretenir, se déclarent opposés à l'intervention de l'État. Il importe, disent-ils, de laisser à ces

belles études tout leur caractère de spontanéité et de désintéressement ; on ne saurait être trop jaloux de cette prérogative, et la science est déjà sacrifiée le jour où l'on assigne à ses travaux un autre but que la science elle-même. Les arguments invoqués par les partisans de l'intervention officielle, méritent pourtant d'être pris en considération. D'abord, le *Séminaire historique,* devenu une institution publique, acquiert par là même un caractère de stabilité et de durée : qu'un professeur vienne à disparaître, il ne cesse pas de subsister, et ne dépend plus des mille accidents qui peuvent survenir ; l'État, en manifestant l'intérêt qu'il porte à l'institution, lui fait gagner un prestige qu'elle n'aurait pas autrement : les rémunérations qu'il accorde ne sont pas un simple stimulant pour le zèle, mais permettent aussi à des étudiants pauvres, mais bien doués, de se livrer à des études utiles sans en être empêchés par la détresse pécuniaire qui leur imposerait d'autres occupations. Sans vouloir trancher ici la question, je me contente de la signaler, pour faire voir, encore une fois, comment toutes les manières sont également représentées en Allemagne dans les questions pédagogiques. Ce n'est pas tout. Il est des professeurs qui, dans leurs cercles, font faire tantôt des conférences et des discussions orales, tantôt des travaux écrits qui, naturellement, sont plus approfondis. D'autres s'en tiennent aux conférences et aux discussions orales, et repoussent les travaux écrits pour des raisons que je crois tout-à-fait dignes d'attention, tout en réservant mon opinion personnelle. M. Droysen, dans sa *Société historique,* tient aux travaux écrits, parce qu'ils semblent donner plus de consistance aux études et que c'est quelque chose qui reste ; ils fournissent aussi plus facilement l'objet d'une discussion, ils font mieux apprécier le degré de force d'un élève, ainsi que ses aptitudes scientifiques ; enfin, ils permettent à ses condisciples de profiter mieux de son travail. La correction de celui-ci, en effet, est confiée à un autre élève qui, sous les auspices du professeur, en critique les erreurs et le discute dans la réunion suivante avec l'auteur : de là, des controverses souvent animées, auxquelles chaque assistant peut prendre part, et qui offrent l'aspect d'une véritable vie scientifique [1]. Au contraire, M. Nitzschke, qui

---

[1] Je ferai remarquer que cette méthode est suivie également dans

enseigne à la même Université, et dans la conversation duquel j'ai puisé des indications précieuses, m'a développé des idées opposées, basées, disait-il, sur une expérience de vingt cinq années d'enseignement. Selon lui, il y a du danger dans les travaux écrits; souvent des élèves nouveaux s'y adonnent entièrement, et, se passionnant d'une manière exclusive pour le sujet qu'ils ont choisi, pourront produire un bon travail qui fera honneur à eux et à leur maître, mais compromettront ainsi tout le reste de leur culture intellectuelle. En effet, les meilleurs choses peuvent avoir leurs inconvénients, et les *exercices* en ont un contre lequel il importe de se prémunir : il ne faut pas qu'une seule étude, quelque attrayante qu'elle soit, absorbe le temps qui est réservé à toutes les autres; l'équilibre doit être maintenu dans l'esprit, et l'éducation vraiment scientifique exige le développement égal ou du moins proportionnel de toutes les connaissances. Il importe donc de mettre en garde la science contre la science elle-même ; M. Nitzschke, qui a une grande autorité dans cette matière, pense qu'on y parviendra en supprimant les travaux écrits, et en empêchant ainsi l'élève de se spécialiser trop tôt.

Enfin, même parmi les professeurs qui sont d'accord sur l'utilité de ces travaux, il y a encore des divergences curieuses. A Leipzig, M. Wuttke m'a dit qu'il avait fait produire à ses élèves d'excellents travaux écrits, mais qu'il n'aimait pas de les publier, de peur d'inspirer aux jeunes auteurs des ambitions prématurées, d'exagérer l'idée qu'ils se fesaient de leur savoir, et enfin de détourner de son vrai but l'esprit scientifique, qui ne poursuit que la recherche du vrai. M. Brandes, son collègue à la même Université, est d'un autre avis, et non-seulement il a publié à diverses reprises un bulletin de sa *Société Germanique*, avec le résumé des travaux qui y ont été faits, mais il y a ajouté la reproduction *in-extenso* de quelques uns des plus remarquables, dus à des élèves. « En faisant ainsi entrevoir » aux élèves, dit M. Brandes, que leurs productions seront con- » nues dans le monde savant, j'espère les exciter à travailler

notre *École normale des humanités*, excellent établissement, qui rivalise avec les institutions analogues de l'Allemagne et de la France, et qui, sans être parfait, pourrait bien des fois servir de modèle dans la réforme de notre enseignement universitaire.

» avec d'autant plus d'ardeur et de plaisir dans le domaine de » l'histoire d'Allemagne, et à fournir des travaux qui fassent » honneur à leur nom [1]. »

Ici encore, je n'ai pas à apprécier ces diverses manières de voir; il me suffit de les avoir signalées. On y voit d'un côté l'unité du principe, qui est la nécessité des exercices, de l'autre l'harmonieuse variété des moyens, lesquels sont toujours en rapport avec les aptitudes du maître et du disciple. De sorte que la *liberté dans l'enseignement* produit ici des fruits admirables, parce que, n'étant astreinte à aucune méthode, elle peut les appliquer toutes, selon les convenances, les facultés et les goûts de ceux à qui elle s'adresse.

Comme on touchait à la fin de l'année académique, et que le plus grand nombre des cours était déjà terminé au moment où j'entreprenais mon voyage, je n'ai pu, à mon grand regret, assister aux leçons aussi fréquemment que je l'aurais désiré. Mais la complaisance des hommes éminents avec lesquels je me suis trouvé en rapport a remédié à cet inconvénient, et les renseignements qu'ils m'ont fournis sur leurs diverses méthodes ont plus que suppléé à mon manque d'observations personnelles. Pour compléter et élucider ce que je disais plus haut, je donnerai ici un aperçu de la marche de quelques cours pratiques.

A Leipzig, M. Voigt a bien voulu m'admettre, comme *auditeur libre*, au cours privé de paléographie qu'il faisait à son domicile, de bon matin, à un auditoire de neuf élèves. Ceux-ci, réunis autour d'une table, avaient devant eux un certain nombre de manuscrits de langues et d'époques différentes, qui étaient disposés là par le professeur et où chacun en arrivant choisissait une page. Il n'y avait aucune préparation de leur part; le cours ne leur imposait donc aucun travail en dehors de la leçon elle-même, et de plus, pendant que le professeur lisait et expliquait avec un des élèves le texte qui l'occupait, les autres pouvaient préparer le leur. Le travail était donc pour eux des plus faciles; pour le professeur au contraire il était accablant; il lui fallait passer d'un élève à l'autre, le diriger dans sa marche

[1] Brandes, Erster Bericht über die Germanistische Gesellschaft an der Universität Leipzig 1863 (p. 16).

chancelante à travers les énigmes de la paléographie, et corriger ses premiers bégayements dans cette science. Le professeur d'Université se refaisait instituteur primaire, et avait toutes les fatigues de ce dernier, pour apprendre à des élèves déjà grands les premiers éléments d'un alphabet nouveau. Ce cours privé de paléographie, uniquement composé d'exercices, servait de complément à un autre cours, théorique celui-là, que M. Voigt faisait à l'Université, et que j'ai vu fréquenté par dix-huit auditeurs. Ces deux cours étaient ainsi indispensables l'un à l'autre ; c'étaient les deux manières différentes mais également nécessaires d'apprendre une seule et même science.

Le procédé de M. Nitzschke, dans ses *Exercices sur l'Histoire romaine*, mérite une attention particulière. S'occupant d'une période déterminée, de l'histoire de la deuxième guerre punique, par exemple, il répartit la besogne entre les élèves. L'un d'eux examinera, au point de vue critique, le récit de Polybe; un autre, celui de Tite-Live; un troisième, celui de Plutarque. Les relations diverses des auteurs accessoires sont étudiées par un quatrième élève. Chacun étant ainsi préparé, on arrive à la leçon, et l'élève désigné expose ce qu'il a appris. Le même sujet ayant été travaillé sous des points de vue différents par ses camarades, il arrivera que ceux-ci auront l'occasion de rectifier ou de compléter ce qu'il dira : de là une discussion scientifique des plus fructueuses, toujours sous la haute direction d'un professeur, qui l'empêche de dévier ou de devenir confuse. J'ai vivement regretté de n'avoir pu assister à une de ces joûtes intellectuelles, les cours de M. Nitzschke étant déjà terminés au moment de mon arrivée; mais le plan, tel qu'il m'a été tracé par le savant professeur lui-même, m'en a fait deviner tout l'intérêt.

Par contre, j'ai eu la bonne fortune d'assister à une des dernières leçons que M. Ernest Curtius faisait cette année au Musée des Antiques, à Berlin, sur la *Mythologie dans l'Art* (Kunstmythologie). Une carte personnelle que je devais à l'obligeance de l'illustre historien, m'a permis de pénétrer au Musée à une heure où il n'est pas encore ouvert à la curiosité du public, et réservé aux études du maître et de ses disciples. Ce cours de M. Curtius au Musée est d'une nature intermédiaire entre les leçons faites *ex cathedrâ* et celles qui sont purement pratiques : le professeur, à la vérité, parle seul, mais d'un autre

côté, l'élève collabore pour ainsi dire à la leçon, puisqu'on lui fait passer sous les yeux tous les éléments constitutifs de la science, et qu'on ne lui formule une théorie qu'après l'avoir vérifiée sous ses yeux, sur les faits mêmes. Une quinzaine de jeunes gens assistaient à ce cours. Le professeur nous conduisait successivement devant chacun des objets d'art qui rentraient dans le cadre de la leçon du jour, et nous les expliquait. Comme la leçon précédente avait roulé sur les représentations de la maladie et de la guérison chez les Grecs, le professeur, revenant sur ce sujet, nous a montré d'abord le dessin d'un magnifique bas-relief récemment découvert à Thuréa, et que le Musée de Berlin allait acquérir : il représentait Asklepios venant guérir un malade. A côté du dieu, dans la pénombre, était Hygieia, et derrière lui, ses deux fils, Podalire et Machaon; puis venaient les trois Charites. Derrière le malade étaient assis plusieurs personnages, qui représentaient la famille.

Le professeur passa ensuite aux divers objets d'art représentant la mort sur les monuments grecs. Je résumerai ici d'une manière rapide les principales idées qu'il a développées, au fur et à mesure qu'elles lui étaient suggérées par les représentations qui nous passaient sous les yeux. Les Grecs, dans leur art funéraire, mettent encore le souvenir et les occupations de la vie, et les monuments érigés aux morts représentent ceux-ci livrés à leurs travaux ordinaires. Ou bien ils représentent sous des traits touchants une scène de départ, mais en y supprimant toute l'horreur de la mort, pour ne laisser subsister qu'une impression douce, attendrissante, seule compatible avec les exigences de leur esthétique [1]. Ainsi, nous avons

---

[1] Qu'il me soit permis de rappeler ici ce que j'écrivais autrefois sur le même sujet, en parlant des inscriptions funéraires.

« Chez les Grecs, dans l'épitaphe comme partout ailleurs, on voyait » avant tout une question d'art, on voulait avant tout laisser dans l'âme » du lecteur une impression d'harmonie et de grâce. Comme tous les » poëtes, ce peuple poëte cherchait le beau partout, surtout dans la » douleur, surtout dans la mort. *Glück und Unglück wird Gesang*, a » dit Goethe, un de ceux qui ont le mieux compris chez nous le génie » grec. Mais les Grecs..... ne se sont pas complu dans l'idée de la des- » truction et de la pourriture qui s'empare de la dépouille humaine ; non, » la mort même s'est transformée et rasséréné chez eux ; ils l'ont entourée

vu, entre autres, un gracieux bas-relief représentant une jeune femme qui meurt, et son époux qui d'une main la caresse, et de l'autre fait un geste de douleur qu'elle n'aperçoit point : ineffable expression de tendresse conjugale et de pudique souffrance, qui arracherait des larmes à tous les yeux ! D'autres fois, pour peindre la mort, les Grecs ont recours au symbole. Ils la montrent sous les traits d'une déesse, non pas terrible et malfaisante, mais maternelle et aimable, qui vient prendre l'âme et l'emporte sur son sein. L'âme alors est représentée sous les traits d'un petit enfant, soit pour exprimer le peu qui reste de nous après la mort, soit plutôt pour faire allusion à une renaissance, à une vie nouvelle que nous commencerons au delà de la tombe. A la vue de ces représentations, on comprend, comme nous le disait le professeur, la singulière expression d'Homère, parlant de *la petite ombre* de Patrocle (μικρὴ ψυχὴ Πατρόκλοιο), et l'on comprend surtout quelle importance des études comme celles-ci doivent avoir pour les études historiques et philologiques consacrées à l'Antiquité.

Plusieurs bas-reliefs successifs nous ont montré l'image symbolique de l'âme emportée par les *déesses de la mort* (Κῆρες θανατοιο), par ces Kères mystérieuses qui ont longtemps préoccupé les commentateurs, et qu'un seul coup-d'œil jeté sur ces monuments fait connaître tout de suite. Un bas-relief surtout était frappant. Les déesses qui emportaient les âmes à forme d'enfants avaient la poitrine admirablement pleine et le sein d'une mère; leurs corps, au-dessous des hanches, se terminaient en forme d'œuf, autre symbole d'une renaissance, d'une vie future ! Leurs bras enlaçaient les âmes avec une inexprimable tendresse; mais, en y regardant de plus près, on voyait sous ces bras maternels apparaître des serres terribles, qui empoignaient les enfants avec une étreinte puissante, et qui, elles aussi, étaient le symbolisme éloquent de ce que la mort à de cruel et d'irrévocable. Mais les Grecs ne vont pas plus loin dans

---

» de fleurs et de chants, ils l'ont baignée d'une suave poésie, ils l'ont » rendue presque riante, presque aimable. » (*Revue de l'Instruction publique*, 1r juillet 1869, p. 107). Les épitaphes que je citais dans ces pages démontrent dans le domaine littéraire la même vérité dont l'éminent professeur faisait la preuve avec tant d'éclat sur les monuments de l'art plastique.

cette représentation des rigueurs de la mort : ils n'en gardent que le pathétique et laissent là l'horrible, se contentant de l'indiquer parfois, comme ici, par un symbole. Ce n'est pas que, comme tous les autres peuples, ils n'aient eu leurs mythes sinistres, leurs croyances pleines de terrifiantes fantasmagories : mais le génie doux et humain de leur civilisation avait fait insensiblement disparaître de leur mythologie tout cet attirail lugubre. La tragique et sombre imagination des Etrusques s'est complu, au contraire, dans ces infernales représentations, et rien ne saurait mieux accentuer la différence des deux races et des deux religions, que deux sujets qui ont passé sous nos yeux. D'un côté, le Caron des Grecs, qui à force d'avoir voyagé à travers les riantes imaginations des poëtes, avait fini par échanger son caractère de génie infernal contre celui d'un vieillard grondeur et morose, il est vrai, mais accommodant en somme, et passant les âmes pour un mince péage. De l'autre, les affreuses divinités de la mort, telles que les rêvaient les Etrusques : noires, gigantesques, armées de crocs et de tridents, poussant ou entraînant les morts avec une expression de joie féroce : on dirait en tout les diables, hideux et grotesques à la fois, que le moyen-âge a si souvent représentés.

On comprend pourquoi je suis entré dans tous ces détails. Je ne pouvais mieux faire comprendre les avantages d'un cours tel que celui-ci. A coup sûr, d'une seule de ces leçons de M. Curtius, on emportait plus d'idées sur la civilisation des Grecs, sur leur art, sur leur manière d'envisager le problème de la vie, qu'un professeur n'aurait pu en enseigner du haut de la chaire en plusieurs fois.

J'ai puisé aussi d'intéressants renseignements dans la conversation de M. Brandes, professeur d'histoire à l'Université de Leipzig. M. Brandes, à qui l'histoire de notre pays doit un beau livre *sur le rapport ethnographique entre les Celtes et les Germains*, a fondé depuis 1860 *une Société Germanique*, c'est-à-dire, une réunion d'étudiants occupés exclusivement de recherches sur l'histoire d'Allemagne. « Pousser les étudiants à » cette étude, en même temps que leur fournir la méthode à » suivre pour produire des travaux originaux, » tel est, pour me servir des paroles de M. Brandes lui-même, le double but de cette association. Comme je l'ai déjà dit, M. Brandes, contrairement à l'opinion d'un grand nombre de ses collègues

de Leipzig et de Berlin, est partisan des travaux écrits et même imprimés. Aussi, pour stimuler le zèle de ses élèves, a-t-il publié à diverses reprises des rapports sur les travaux de la *Société Germanique,* en y ajoutant les meilleures dissertations produites pendant l'année. Ces rapports ont été d'autant plus instructifs pour moi, qu'ils m'ont mis sous les yeux la marche et les développements de cette institution scientifique pendant plusieurs années, et que j'ai pu en étudier le caractère dans son ensemble. En commençant ses exercices avec un nombre d'élèves naturellement restreint, M. Brandes en formulait lui-même le programme : on devait faire des études détachées sur les principaux points de l'histoire d'Allemagne, mais de telle sorte qu'au bout d'un certain nombre d'années, on l'aurait examinée toute entière et que les travaux formeraient un tout. Trois années, divisées chacune en deux semestres, devaient être consacrées à ce travail. Chaque semestre embrassait une période historique bien circonscrite, et il n'était pas indispensable, pour pouvoir suivre les exercices d'un semestre, qu'on eût pris part à ceux du semestre précédent. La liste des sujets à traiter était dressée par le professeur, mais chaque élève restait libre de choisir en dehors de cette liste d'autres sujets pour lesquels il se sentait de la préférence. Ainsi, l'expérience du professeur et l'initiative personnelle de l'élève se combinaient sans se nuire l'une à l'autre, et la science gagnait en attrait.

GODEFROID KURTH.

THÉORIE DE LA NÉGATION DANS LA LANGUE GRECQUE.

Au point de vue de la logique pure, la théorie des propositions négatives présente de grandes difficultés; sous le rapport grammatical, ces difficultés subsistent encore, mais en moins grand nombre. On peut en deux mots en déterminer l'origine. Quand on parle, c'est pour dire quelque chose; or toute phrase négative, si on la prend à la lettre, semble ne rien signifier du tout, ou du moins bien peu de chose. Un voyageur égaré dans des solitudes, ne sait quelle direction suivre pour rencontrer une habitation; il demande à un autre homme qui se présente inopinément à ses yeux, si le chemin qu'il suit est le bon? Aurait-il lieu d'être enchanté s'il recevait pour réponse un *non* tout sec?

Supposons un livre qui débute ainsi : « Dieu n'a pas créé le ciel et la terre en six jours; il n'a pas fait la lumière le premier jour, » et continue à accumuler les phrases négatives. La curiosité du lecteur serait-elle satisfaite? Evidemment non.

Cependant la phrase négative signifie quelque chose : Mais quel sens a-t-elle? Ici commence le doute. Reprenons la phrase précédente : « Dieu n'a pas créé le ciel et la terre en six jours. » Elle peut vouloir dire -- que ce n'est pas Dieu mais un autre être qui a créé le ciel et la terre — ou bien : que Dieu n'a pas créé, mais seulement arrangé — ou bien qu'il a créé mais non en six jours — et il y a encore bien d'autres interprétations possibles, par exemple, qu'il a créé le ciel, mais qu'il n'a pas créé la terre, ou, qu'il a créé la terre, mais non le ciel.

Et encore toutes ces interprétations partent de l'idée que l'auteur de la phrase a voulu s'exprimer sur un point quelconque, qu'il a une théorie ou l'autre sur l'origine du monde; tandis qu'il se peut qu'il n'ait à cet égard aucune notion distincte.

Autre exemple : L'homme n'est pas un animal raisonnable. Que signifie une pareille phrase? On peut lui assigner bien des sens différents : L'homme est raisonnable, mais il n'est pas un

animal — l'homme est un animal, mais il n'est pas raisonnable — l'homme n'est ni animal, ni raisonnable — il y a des hommes qui ne sont pas des animaux raisonnables (les idiots, par exemple) — il y a des moments où l'homme n'est pas raisonnable (ivresse, maladie) — il y a d'autres êtres que l'homme qui sont des animaux raisonnables (en d'autres termes, la définition, si c'en est une n'est pas bonne). Et j'en passe; sans compter que la négation peut être une négation en l'air, le fait d'un homme qui se plait à contredire, pour le plaisir de contredire.

Une négation peut donc avoir des portées bien différentes; le sens qu'il faut lui attribuer résulte en général du contexte même. Mais le but du présent article est d'établir que les termes négatifs d'une langue peuvent fort bien ne pas avoir de corrélatifs dans une autre langue, c'est-à-dire, que la négation peut avoir chez tel ou tel peuple une précision déterminée par les lois de son langage.

Cette manière de voir s'impose, pour ainsi dire, à notre esprit quand nous étudions une langue qui possède deux ou plusieurs négations non susceptibles de s'employer l'une pour l'autre. C'est le cas pour le grec, qui a deux négations οὐ et μή — et même pour le latin qui a *non* et *haud*.

Dans toutes les grammaires, on essaie de faire saisir la différence entre οὐ et μή, mais chaque auteur a sa formule particulière.

Dübner : « Οὐ nie le *fait*, la *réalité*, enfin tout ce qu'exprime l'indicatif du verbe; μή nie la *pensée*, la *conception de l'esprit*. Voilà la différence de ces deux mots sur laquelle repose tout leur emploi. »

Chassang : « Il y a entre οὐ et μή.... une différence essentielle: οὐ se met lorsque la négation est positive et absolue, et μή lorsque la négation est relative et dépendante. Il en résulte que οὐ s'emploie en général dans les propositions énonciatives, simples ou coordonnées, μή dans les propositions subordonnées, prohibitives et conditionnelles, après ὅταν, ἐπειδάν, après les verbes qui indiquent la crainte, etc., etc. »

Kühner : « Οὐ nie *objectivement*, μή *subjectivement*, c'est-à-dire, on emploie οὐ si on nie quelque chose simplement, en soi et pour soi (objectif), μή au contraire, si on le nie relativement à l'idée ou à la volonté de celui qui parle ou d'un autre

(subjectif). Tous deux précèdent, dans la règle, le mot qu'ils nient. » [1].

Curtius : « La différence capitale entre οὐ et μή consiste en ce que οὐ nie la validité d'une assertion, et que μή au contraire repousse (nie) la réalisation d'une pensée. Par suite, οὐ est la négation de toutes les propositions qui contiennent simplement une assertion, μή la négation des propositions qui expriment une conception générale ou un ordre. » [2].

Nous nous bornerons à ces citations. Elles suffisent pour montrer que les définitions sont très-variées, ce qui prouve tout au moins que chaque auteur n'a voulu accepter aucune des définitions données par ses prédécesseurs. Oserai-je ajouter que pas une d'elles ne me paraît bien claire ni bien précise? Je redoute, en grammaire, la distinction de l'objectif et du subjectif, non que l'usage de ces termes ne puisse se justifier, mais j'aime mieux qu'ils servent à résumer qu'à expliquer, parce qu'ils ont besoin eux-mêmes d'éclaircissement.

Je vais donc essayer d'exposer par une autre voie la signification de la négation en grec. Selon moi, elle est plus précise qu'en français et en latin : c'est ce que j'établirai par des exemples concluants.

Je ne prétends pas cependant élucider tous les points obscurs. Comme je l'ai dit plusieurs fois dans les articles précédents, il n'y a pas de travail plus ingrat que celui qui consiste à faire saisir les nuances de toute autre langue que la langue maternelle.

On distingue en logique entre les *concepts contraires* et les *concepts contradictoires*, et de même entre les *jugements contraires* et les *jugements contradictoires*.

Si de deux concepts ou de deux jugements, l'un est purement

---

[1] οὐ.... negirt *objectiv*, μή *subjectiv*, d. h. οὐ wird gebraucht, wenn Etwas *schlechtweg, an und für sich (objectiv)*; μή.... dagegen, wenn Etwas *in Bezug auf die Vorstellung oder den Willen des Redenden oder eines Anderen (subjectif)* negirt wird. Beide werden in der Regel dem zu negirenden Worte vorangestellt.

[2] Der Hauptunterschied zwischen οὐ und μή ist, dass οὐ die Gültigkeit einer *Aussage verneint*, μή dagegen die Verwirklichung *eines Gedankens ablehnt*.

et simplement la négation de l'autre, ils sont contradictoires. Ainsi, *bon* et *pas bon; l'homme est naturellement mauvais; l'homme n'est pas naturellement mauvais.* De deux concepts contradictoires, il est nécessaire que l'un puisse s'affirmer et l'autre se nier de tout sujet quelconque; et de deux propositions contradictoires, l'une est nécessairement vraie et l'autre nécessairement fausse.

Deux concepts ou deux jugements sont contraires, quand, indépendamment de leur négation réciproque, ils renferment des affirmations inconciliables. Ainsi — *bon* et *mauvais* — *l'homme est naturellement méchant*, et *l'homme est naturellement bon.* Deux concepts contraires peuvent n'appartenir ni l'un ni l'autre au même sujet; et deux jugements contraires peuvent tous les deux être faux. On devrait alors chercher la vérité dans un troisième concept ou dans un troisième jugement.

Cette distinction en soi très-claire, donne lieu cependant, en logique, à des difficultés nombreuses, parfois très ardues [1]. Cela provient de ce que, la plupart du temps, le concept ou le jugement négatif ne disent rien du tout et que, par habitude, l'on est tenté de leur donner un sens précis.

J'ai surpris Pierre en flagrant délit, et je dis : *Pierre est coupable.* — Il n'est pas coupable, soutient un interlocuteur malicieux. — Je m'évertue à accumuler les preuves du flagrant délit, et mon adversaire n'a pas l'air d'en tenir compte. — Quand je vous dis que je l'ai vu, m'écrié-je enfin exaspéré. — Qu'est-ce que cela prouve? — Comment, qu'est-ce que cela prouve? Me croyez-vous capable de mentir, par hasard? — Non, mais vous savez comme moi que Pierre n'est pas un homme comme un autre, que c'est une espèce d'idiot, et qu'un insensé ne peut être coupable. Tout s'explique dès-lors. Mon contradicteur, pour jouir de mon embarras, entendait nier purement et simplement mon assertion, et moi, j'attribuais à sa phrase une signification opposée, contraire, à savoir : *Pierre n'a pas commis le fait.*

Je puis soutenir au médecin qui le soigne que *Jacques n'est pas malade,* si je sais que Jacques vient de mourir. Le médecin

---

[1] J'ai traité ce sujet en détail dans mon *Essai de logique scientifique*, p. 165 et suiv.

pourra croire qu'à mon avis Jacques est bien portant, et, tant que je ne donne pas le motif de ma négation, perdre son temps à m'énumérer tous les signes de la maladie dont il est atteint.

C'est ainsi que Kant niait à la fois ces propositions opposées : La matière est divisible à l'infini; la matière se compose d'atomes indivisibles — le monde a commencé; le monde est éternel — le monde est fini; le monde est infini. D'après lui, le monde et la matière ne sont pas affectés des attributs du temps et de l'espace, qui ne sont que les formes de la sensibilité, et en niant que le monde eût commencé, il n'entendait pas dire par là qu'il fût éternel.

Mais les langues, création et instrument du peuple, ne sont pas faites pour exprimer ces distinctions subtiles. Je le disais tantôt — la règle, c'est d'admettre que celui qui parle veut dire quelque chose; et, en fait, la plupart du temps il en est toujours ainsi.

En conséquence, dans toutes les langues, la phrase *Jacques n'est pas malade,* signifie *Jacques est bien portant;* et *Pierre n'est pas coupable,* revient à dire : *Pierre est innocent,* quoi qu'il puisse se faire, comme je vais le faire voir, que toutes les langues ne donnent pas la même portée à la négation.

DE LA NÉGATION οὐ.

La négation οὐ en grec (*haud* en latin) donne au jugement ou au concept un sens contraire — *ne pas,* ou *non* en français et *non* en latin leur donnent le sens contradictoire.

De cette distinction résultent plusieurs conséquences que nous allons classer par ordre.

I. Pour avoir le sens de tout concept ou jugement négatif exprimé en grec, il faut prendre directement le contre-pied de ce que signifie le concept ou le jugement positif. La négation renferme donc explicitement une affirmation opposée, dont la signification est déterminée indépendamment du contexte.

Au contraire, en latin (quand la négation est *non)* et en français, l'affirmation qui est naturellement au fond de tout concept ou jugement négatif est déterminée par le contexte. Et, par suite, il va de soi que la phrase doit être rédigée de manière à ne pas laisser de place au doute.

Il résulte de là que très-souvent, dans la majorité des cas, peut-on dire, la négation française traduit *en fait* la négation grecque.

Ainsi les phrases suivantes, qu'elles soient dites en français ou en grec ont le même sens effectif :

La fourmi n'est pas prêteuse.

C'est-à-dire *la fourmi est loin d'être prêteuse — est si peu prêteuse qu'elle ne l'est pas du tout.* Mais le grec exprimerait nettement ce que le français, laisse deviner.

Ceci ne me plait pas, dit-elle aux oisillons.

Au fond l'hirondelle veut dire qu'il lui *déplait* de voir semer la chanvre; et personne ne s'y méprendra; la phrase en elle-même cependant peut signifier que cela ne lui fait aucun plaisir. Mais en grec ce sens ne serait pas naturel (voir plus loin).

Je plie et ne romps pas.

Au lieu de : *je plie, mais je résiste, je tiens bon.*

Dans le *Conseil tenu par les Rats* :

L'un dit : Je n'y vas point, je ne suis pas si sot,
L'autre : Je ne saurais. Si bien que sans rien faire.
On se quitta. J'ai maints chapitres vus
Qui pour néant se sont ainsi tenus ;
Chapitres, non de rats, mais chapitres de moines,
Voire chapitres de chanoines.

Voilà une suite de négations qui se traduiront par οὐ, et ses composés οὐδέν etc., et le grec dirait absolument la même chose que le français.

Si nous partons du grec pour arriver au français, nous serons conduits à la même conclusion. Θεόκριτος ἐρωτηθεὶς διὰ τί οὐ συγγράφει, Ὅτι, εἶπεν, ὡς μὲν βούλομαι οὐ δύναμαι, ὡς δὲ δύναμαι οὐ βούλομαι (Stobée XIX).

Aristippe faisait voile pour Corinthe ; assailli par une tempête, il manifeste du trouble. Un passager lui dit : Ἡμεῖς μὲν οἱ ἰδιῶται οὐ δεδοίκαμεν· ὑμεῖς δὲ οἱ φιλόσοφοι δειλιᾶτε ! Et Aristippe lui répond : Οὐ γὰρ περὶ ὁμοίας ψυχῆς ἀγωνιῶμεν ἕκαστοι. (Diog. Laert. *Arist.*).

Si nous traduisons ces phrases autant que possible rigoureusement d'après la règle donnée, nous dirons :

On demandait à Théocrite pourquoi il évitait d'écrire. Parce que, dit-il, je suis impuissant à le faire comme je veux, et que je refuse de le faire comme je peux.

Nous, particuliers, nous avons du courage — Nous sommes en transe pour des âmes différentes.

Il est inutile de faire voir que, dans ces cas, les traductions ordinaires rendent le sens tout aussi bien, sinon mieux que celles que nous venons de donner.

II. Mais il est un certain nombre de jugements et de concepts dont le contraire ne coïncide pas en fait avec le contradictoire, c'est-à-dire, où le vulgaire fait naturellement une distinction que la logique réclame. Ainsi, le contraire de *plus* est *moins*, tandis que le contradictoire *pas plus* est aussi bien *autant* que *moins*. Le contraire de *grand*, c'est *petit*; de *facile*, c'est *difficile*; d'*affirmer*, c'est *nier*. Or, chaque fois que l'on rencontre en grec, accompagné de οὐ (ou en latin accompagné de *haud*), une de ces expressions dont le contraire n'équivaut pas au contradictoire, il faut avoir soin d'y substituer dans la traduction la notion du contraire. *Nescio*, en dehors de tout contexte, signifie *j'ignore*; *haud scio*, *je sais que ne pas*, ou tout au moins, *je crois que ne pas*, ou, *je doute si ne pas*. Comparez en français : *Je ne sais pas si vous avez été malade*, et *je ne sache pas que vous ayez été malade*.

Non difficile, *non absurdum* signifient *pas difficile*, *compréhensible*, *non hors de propos*; tandis que *haud difficile*, *haud absurdum*, signifient *très-facile*, *évident*, *fort bien à sa place*.

Si donc on lit un auteur qui, comme Tacite, affectionne ces sortes de tournures négatives, il ne faut pas y voir des litotes, mais des façons de parler précises et énergiques.

Depuis longtemps je me proposais de faire voir par un grand nombre d'exemples, tirés de beaucoup d'écrivains et notamment de l'immortel auteur des Annales, que tel était bien le sens de la négation *haud*, lorsque à ma grande surprise, j'ai vu que Hand (*Tursellinus*) m'avait devancé, et que je n'avais plus rien à faire. Je dis, à ma grande surprise, car plusieurs fois Hand exprime si nettement le sens de *haud*, que je ne comprends pas comment on n'a pas fini par énoncer le véritable caractère distinctif de cette négation.

Ce n'est pas que Hand fasse comme moi la distinction entre le contraire et le contradictoire; pour lui *non* et οὐ nient la qualité de la chose, tandis que *haud* et μή en nient l'existence [1]. Il dit expressément : οὐκ ἔστι δίκαιον latine dicimus *non*

[1] Omnis negationis, qua dicitur aliquid non esse, duplex est genus :

est aequum, sed μὴ δίκαιόν ἐστι *haud aequum est,* hoc est, *iniquum.* La traduction du latin est exacte, mais celle du grec est parfaitement fautive. Ce qui me dispense de publier le travail que j'avais composé sur la négation *haud,* c'est que HAND a fait une collection considérable de passages parfaitement bien classés, et que nombre de fois il fait remarquer que *haud* donne au mot sur lequel il tombe le sens contraire. Qu'on mette en tête de l'œuvre de HAND, la définition que je donne, et je me trouve complétement d'accord avec lui.

Revenons au grec. Il résulte de là que les verbes φημί, οἴομαι, ἀξιῶ, ὑπισχνοῦμαι, accompagnés de οὐ, signifient, *dire le contraire*, *penser*, *juger*, *promettre le contraire*.. Il ne faut donc pas accepter la règle de KÜHNER enseignant que *ces verbes attirent ordinairement sur eux* la négation qui proprement doit tomber sur l'infinitif *(ziehen gewöhnlich die eigentlich auf den Infinitiv zu beziehende Negation an sich).* C'est là une erreur, comme il ressort déjà de ce qui précède, et comme on le verra encore plus loin. C'est comme si l'on soutenait que dans la phrase *je ne sache pas que vous ayez été malade,* la négation a changé de place.

Pour faire la démonstration de ce que j'ai jusqu'à présent avancé, il ne suffit pas de collectionner des exemples favorables à la thèse. Ce procédé est absolument trop commode, et justifie à peu près tout ce qu'on veut. Il me permettrait, par exemple, d'établir qu'en français, chez les auteurs classiques, le participe peut ne pas s'accorder avec le complément direct qui le précède. Le moyen le plus sûr et le moins sujet à erreur est de

---

alterum, quo negatur qualitas rei sive ponitur rem non esse id quod dicitur : alterum, quo negatur esse rem. Illa negatione, quam qualitativam vocamus, exponitur, quid non sit res : hac autem, quam modalem appellamus, num sit res. Utramque Graeci et Latini distinguunt. Qualitatem rei negant Graeci per voculam οὐ : modalem negationem exprimunt particula μή..... Latini negationem eam, quae qualis sit res negat, designant vocula *non*, et quoniam vulgari sermone non tam subtiliter rationem distinguere solent, saepius utuntur una hac voce quam Graeci, qui sapientius in hâc re versati sunt. Alteram vero negandi rationem modalem duobus vocabulis significant *ne* et *haud* : illud in cavendo, optando, prohibendo, vetando et in compositis vocabulis adhibentes, hoc autem, ut qualemcumque dubitationem rejiciant.

choisir une expression dont le contraire et le contradictoire ont des significations bien différentes; puis d'en faire l'histoire dans le plus d'auteurs possible, en recueillant tous les cas où elle se présente. Dans cet article, je dois nécessairement me borner. J'ai donc arrêté mon choix sur l'expression οὐχ ἧσσον, qui, d'après moi, signifie *plus*, bien qu'on la traduise souvent à tort par *non moins*. Je la poursuivrai dans tout le premier livre de Thucydide où elle se présente dix fois. Si toujours nous *pouvons* la traduire par *plus*, et si en plusieurs occasions nous *devons* la traduire ainsi, la démonstration sera, me paraît-il, en bonne voie.

Chap. 8, 1. Thucydide vient de dire que les Grecs et les Barbares habitant les côtes se livraient anciennement à la piraterie (chap. 5); que les Grecs avaient pris ainsi l'habitude d'être toujours armés, (chap. 6) et que pour cela les villes les plus anciennes étaient bâties loin de la mer, et que les villes maritimes, les plus récentes, étaient fortifiées (chap. 7); et il continue (chap. 8) en disant : Καὶ οὐχ ἧσσον λῃσταὶ ἦσαν οἱ νησιῶται Κᾶρές τε ὄντες καὶ Φοίνικες. Traduisez : *Les insulaires, qui étaient Kariens et Phéniciens, étaient* encore plus *pirates* — ou, si l'on veut, mais avec litote, en français : *n'étaient pas les moins pirates.*

Chap. 25, 3. Les Épidamniens, désespérant d'obtenir du secours de Corcyre, vont consulter Apollon, qui leur dit de donner leur ville aux Corinthiens. Ils vont donc à Corinthe et remettent la colonie, en représentant que leur fondateur était Corinthien, et en faisant connaître la réponse de l'oracle. Κορίνθιοι δὲ κατά τε τὸ δίκαιον ὑπεδέξαντο τὴν τιμωρίαν νομίζοντες οὐχ ἧσσον ἑαυτῶν εἶναι τὴν ἀποικίαν ἢ Κερκυραίων, ἅμα δὲ καὶ μίσει τῶν Κερκυραίων, ὅτι.... *Les Corinthiens acceptèrent de les secourir tant en vertu de leur droit, car ils pensaient qu'Épidamne était* plutôt *leur colonie que celle de Corcyre, que par haine pour les Corcyréens, parce que* etc. On voit que οὐχ ἧσσον fournit l'explication de τὸ δίκαιόν ; cet exemple est l'un de ceux où je pourrais déjà soutenir que la traduction par *non moins* est inexacte.

Chap. 33, 2. Les Corcyréens réclament l'alliance des Athéniens, et ils montrent qu'en l'obtenant, ils reçoivent *moins* qu'ils ne donnent. « Songez, disent-ils, s'il y a un bonheur plus rare que de voir une puissance dont vous auriez recherché l'alliance au prix de grands trésors et d'une grande recon-

naissance, s'offrir à vous d'elle-même, *sans vous causer ni danger, ni dépense, et en vous procurant gloire, gratitude, accroissement de force.* Καὶ ὀλίγοι, ξυμμαχίας δεόμενοι, οἷς ἐπικαλοῦνται, ἀσφάλειαν καὶ κόσμον οὐχ ἧσσον διδόντες ἢ ληψόμενοι παραγίγνονται. Rien n'empêche donc de traduire : *Il en est bien peu de ceux qui sollicitent une alliance, qui procurent à ceux qu'ils implorent* plus *de sécurité et d'honneur qu'ils n'en reçoivent eux-mêmes.* — Et, en effet, tout le discours des Corcyréens a pour but de montrer que cette alliance qu'ils sollicitent est encore plus avantageuse aux Athéniens qu'à eux-mêmes.

Chap. 44, 1. Dans les passages précédents on pouvait donner à οὐχ ἧσσον le sens de *autant,* sans que la pensée cessât d'être acceptable. Ici ce n'est plus le cas, force est bien de lui donner celui de *plus.*

Les Corcyréens et les Corinthiens ont plaidé chacun leur cause devant les Athéniens; les premiers ont fait valoir les avantages de leur alliance, les seconds en ont montré au contraire le danger. Les Athéniens tiennent deux assemblées : τῇ μὲν προτέρᾳ οὐχ ἧσσον τῶν Κορινθίων ἀπεδέξαντο τοὺς λόγους, ἐν δὲ τῇ ὑστεραίᾳ μετέγνωσαν Κερκυραίοις ξυμμαχίαν μὲν μὴ ποιήσασθαι...... *Dans la première ils approuvèrent* davantage *les discours des Corinthiens, dans le seconde ils changèrent d'avis, non qu'ils crurent devoir conclure une alliance avec les Corcyréens*, etc. Puisque dans la seconde assemblée ils changent d'avis, ils ont donc émis dans la première un avis *contraire.* Si l'on traduit οὐχ ἧσσον par *autant,* on ne comprend plus; car la première assemblée se serait séparée sans prendre de résolution. Bétant *(Lexicum Thucydideum)* a donc tort tout au moins de ne pas ranger ce cas à côté de celui du chapitre 82 sous une autre rubrique toutefois que *præsertim.* Boehme ne s'y est pas trompé et dit en note : οὐχ ἧσσον, Litotes = μᾶλλον.

Chap. 70, 8. Les Corinthiens, faisant le portrait des Athéniens, disent *qu'ils regardent comme un malheur* plutôt *un repos sans embarras que des tracas laborieux*, ἡγεῖσθαι.... ξυμφοράν τε οὐχ ἧσσον ἡσυχίαν ἀπράγμονα ἢ ἀσχολίαν ἐπίπονον. Et si l'on se reporte à l'esprit de toute la peinture, on verra que ce sens est bien plus naturel que si l'on traduit par *autant.*

Chap. 74, 3. Les Athéniens rappellent aux Lacédémoniens les services qu'ils ont rendus à la Grèce pendant les guerres médiques; ils ont abandonné leur ville, détruit leurs biens,

et, montant sur leurs vaisseaux, ont préservé le Péloponèse : ὥστε φαμέν, continuent-ils, οὐχ ἧσσον αὐτοὶ ὠφελῆσαι ὑμᾶς ἢ τυχεῖν τούτου. *Aussi pouvons-nous affirmer vous avoir été* plus *utiles qu'à nous-mêmes.* Bétant ne renseigne pas cet exemple. — Boehme dit en note : οὐχ ἧσσον = μᾶλλον. Didot traduit comme nous l'avons fait. Blomfield dit que cette tournure négative est une marque d'urbanité attique.

Chap. 82, 4. Dans ce passage il y a encore nécessité de traduire la même expression par *plus;* c'est ce que constatent Boehme et Poppo en note; Bétant le traduit par *præsertim.* Voici cette phrase : Μὴ γὰρ ἄλλο τι νομίσητε τὴν γῆν αὐτῶν ἢ ὅμηρον ἔχειν, καὶ οὐχ ἧσσον ὅσῳ ἄμεινον ἐξείργασται. *Ne considérez leur pays* (des Athéniens) *que comme un gage, et d'autant plus qu'il est mieux cultivé.*

Chap. 120, 2. Les Corinthiens exposent que les Grecs qui habitent l'intérieur du continent ont autant d'intérêt qu'eux à préférer la guerre à la paix; qu'ils doivent s'attendre à voir le danger les atteindre plus tard, s'ils abandonnent les villes maritimes, et qu'ainsi ils doivent plutôt songer à leur salut : τοὺς δέ..., χρή.... τῶν νῦν λεγομένων μὴ κακοὺς κριτὰς ὡς μὴ προσηκόντων εἶναι, προσδέχεσθαι δέ ποτε, εἰ τὰ κάτω πρόοιντο, κἂν μέχρι σφῶν τὸ δεινὸν προελθεῖν, καὶ περὶ αὐτῶν οὐχ ἧσσον νῦν βουλεύεσθαι. Ici encore il serait assez difficile de traduire l'expression par *autant.*

Chap. 140, 1. Ἐνδέχεται γὰρ τὰς ξυμφορὰς τῶν πραγμάτων οὐχ ἧσσον ἀμαθῶς χωρῆσαι ἢ καὶ τὰς διανοίας τοῦ ἀνθρώπου. Ce passage a embarrassé les commentateurs : Didot traduit : Car il se peut bien que les événements prennent une marche non moins inconséquente que les pensées des hommes — Lévèsque traduit ἀμαθῶς par *follement;* Gail : *d'une manière impossible à pénetrer* — Goeller : *imperite;* d'autres *temere,* ou *practer rationem.* Dans Poppo on donne la traduction : *nam fieri potest, ut eventus rerum non minus* ἀμαθῶς *cursum teneant quam cogitationes hominum.* Cette traduction et celle de Didot n'ont pas de sens, puisqu'elles font dire à Periclès que les pensées des hommes manquent de logique, et que les événements sont quelquefois aussi peu logiques; ce qui est évidemment le contre-pied de la pensée. En effet, le sens naturel est celui-ci que tout le monde acceptera : Les événements viennent parfois déjouer les prévisions les plus sages. Traduisons donc littéralement : *Car il*

arrive que l'issue des entreprises marche d'une manière plus *illogique que les calculs de l'homme.*

Puisque nous sommes à ce chapitre traduisons la phrase suivante : Λακεδαιμόνιοι δὲ πρότερόν τε δῆλοι ἦσαν ἐπιβουλεύοντες ἡμῖν καὶ νῦν οὐχ ἥκιστα ; c'est-à-dire : *Les Lacédémoniens étaient connus autrefois pour nous tendre des embûches, et aujourd'hui encore davantage.*

Chap. 142, 3. Ce passage est controversé sous le rapport de la construction et du sens à donner au mot ἐπιτείχισις. Le voici. Καὶ μὴν οὐδ' ἡ ἐπιτείχισις οὐδὲ τὸ ναυτικὸν αὐτῶν ἄξιον φοβηθῆναι· τὴν μὲν γὰρ χαλεπὸν καὶ ἐν εἰρήνῃ πόλιν ἀντίπαλον παρασκευάσασθαι, ἤπου δὴ ἐν πολεμίᾳ τε καὶ οὐχ ἧσσον ἐκείνοις ἡμῶν ἀντεπιτετειχισμένων. Boehme traduit : *und während wir* nicht weniger *gegen sie Grenzfestungen besitzen.* Didot : *D'ailleurs, ni les fortifications qu'ils voudraient élever, ni leur marine, ne doivent nous intimider. Des fortifications ! il serait bien difficile à une ville rivale d'en construire, même en temps de paix, à plus forte raison, d'en élever sur le sol ennemi, et lorsque nous avons* aussi *des remparts à leur opposer.* Je traduirais : *Il est difficile, même en temps de paix, de mettre en état de servir de point d'attaque une ville de même force, à plus forte raison sur un sol ennemi, et* surtout *quand nous avons à leur en opposer.*

La démonstration qui précède ne porte, il est vrai, que sur une locution, et encore en tant qu'employée par Thucydide. Je signalerai encore l'expression οὐκ ἐλάσσων qu'on rencontre trois fois dans ce même premier livre de cet auteur (chap. 54, 2; 83, 2; 105, 5; 122, 1). Dans les trois derniers passages (non cités par Bétant) il est indispensable de la traduire par *plus.* Enfin notons (chap. 138, 3) la locution οὐκ ἀπήλλακτο ; *il n'était pas étranger,* c'est-à-dire, *il était capable;* de là l'infinitif qui suit (voir l'article que j'ai publié sur *l'emploi de l'infinitif,* notamment après les verbes auxquels j'ai donné le nom d'*auxiliaires*). Qu'on prenne Hérodote et Démosthènes, ou un poëte, on arrivera, je pense, à la même conclusion. Ce n'est pas qu'on ne trouve peut-être des cas embarrassants; ce serait vraiment trop heureux qu'il en fût autrement, mais je crois qu'il ne serait pas impossible d'en sortir. J'en donnerai tantôt un exemple. Auparavant, je reprendrai la démonstration par une autre voie. J'ouvre au hasard Thucydide et je tombe sur le chapitre 67. Traduisons-le en appliquant les remarques pré-

cédentes. Je me sers de la traduction de Didot, en la corrigeant en conséquence.

« Pendant qu'on assiégeait Potidée, les Corinthiens se donnaient beaucoup de mouvement (οὐχ ἡσύχαζον; Didot : *ne restaient pas en repos*, — la nuance est peu importante), parce qu'ils y avaient des compatriotes renfermés, et qu'en même temps ils craignaient pour cette place. Aussitôt ils invitaient les alliés à se rendre à Lacédémone; ils y allèrent eux-mêmes, et se plaignaient hautement des Athéniens, comme ayant rompu le traité et attenté aux droits du Péloponèse. Les assiégés n'envoyèrent pas ostensiblement des députés (ici la négation a nécessairement le même sens en français et en grec), par crainte des Athéniens; mais en secret c'étaient eux qui, avec les Corinthiens, poussaient le plus à la guerre (κρύφα δὲ οὐχ ἥκιστα μετ' αὐτῶν ἐνῆγον τὸν πόλεμον, λέγοντες οὐκ εἶναι αὐτόνομοι κατὰ τὰς σπονδάς — Didot : *mais, conjointement avec les Corinthiens, ils n'en proposaient* pas moins *en secret la guerre* — traduction ou les mots *pas moins* ne se comprennent pas bien), alléguant qu'ils ne jouissaient pas de l'indépendance stipulée par le traité (ici, le français et le grec coïncident encore). Les Lacédémoniens ayant mandé les alliés et quiconque avait à se plaindre des Athéniens, tinrent leur conseil ordinaire, et les invitèrent à s'expliquer. Chacun s'avançait pour porter ses plaintes; les Mégariens en particulier, outre beaucoup d'autres griefs (ἕτερα οὐκ ὀλίγα διάφορα, Didot, *entre plusieurs autres griefs*), représentent surtout que, contre le traité, on les avait exclus des ports qui étaient sous la domination athénienne, de même que du marché de l'Attique. »

Comme on le voit, la traduction de Didot, qui suit du reste l'interprétation ordinaire, a dû être modifiée en trois endroits. Je prends toujours au hasard le chapitre 75, j'y trouve l'expression οὐκ ἐθελησάντων παραμεῖναι, qu'il faut traduire par *ayant refusé de persister;* et plus bas οὐκ ἀσφαλὲς qu'il faut rendre par : *il y aurait le plus grand danger,* ou mieux encore : *notre perte serait certaine*, et non par : *il n'y aurait point de sécurité;* enfin, les mots οὐκέτι ὁμοίως φίλων, que le grec explique lui-même par les mots : ἀλλ' ὑπόπτων καὶ διαφόρων ὄντων.

Au chapitre suivant, il y a une seule négation : οὐκ εἰκότως, et il faut la traduire par *injustement.*

J'ai dit plus haut qu'on peut parfois se trouver arrêté. En

relisant avec attention ce même premier livre de Thucydide, j'ai rencontré un passage qui, au premier abord, m'a paru contraire à ma thèse; mais un moment de réflexion m'a permis de sortir de la difficulté et de corriger même la traduction ordinaire. C'est tout au commencement du discours des Corcyréens, chap. 32.

« *Il est juste, Athéniens,* disent-ils, *que ceux qui n'ont à leur actif ni service rendu, ni alliance, quand ils viennent implorer le secours d'autrui, comme nous le faisons maintenant, démontrent* πρῶτον, μάλιστα μὲν ὡς καὶ ξύμφορα δέονται, εἰ δὲ μή, ὅτι γε οὐκ ἐπιζήμια, ἔπειτα δὲ ὡς καὶ τὴν χάριν βέβαιον ἕξουσιν. Si l'on traduit avec Bétant ἐπιζήμιος par *damnosus*, il vient : *d'abord, surtout qu'ils demandent des choses avantageuses, sinon du moins* non nuisibles, *ensuite que leur reconnaissance sera certaine.* Si tel est le sens, il est clair que οὐκ aurait ici le sens contradictoire, et non le sens contraire, car le sens contraire de *nuisible* est *utile,* ce qui est incompatible avec les mots *du moins.* Mais ἐπιζήμιος signifie aussi *punissable, blâmable,* et alors le contraire de *blâmable* est *louable.* Or, précisément le discours des Corcyréens a pour but d'établir 1° que leur alliance sera utile aux Athéniens; 2° que les Athéniens ne manquent en aucune façon à la justice en l'acceptant. Les scholiastes et les commentateurs divisent le discours des Corcyréens en deux parties, l'une où l'on traite τὸ ὠφέλιμον, et l'autre où l'on montre τὸ δίκαιον. Cette division est naturelle : où donc est-elle annoncée dans l'exorde? Il est vrai qu'il semble contenir un second point d'une autre nature, ayant trait à la reconnaissance. Mais c'est l'objet de quelques lignes au commencement du chap. 33, et tout le reste du discours, c'est-à-dire quatre chapitres, roule sur le juste et l'utile. Or, en étudiant le texte de près, on arrive à remanier toute l'économie de ce passage. On s'étonne à bon droit de voir πρῶτον — ἔπειτα δέ, lorsque la formule plus ordinaire est πρῶτον μὲν — ἔπειτα. C'est qu'on n'a pas vu que ἔπειτα introduit l'accessoire, et que le principal est annoncé par μάλιστα μέν. Les Corcyréens doivent démontrer *avant tout* que les Athéniens *ont intérêt* à accepter leur alliance; que tout au moins, si cet intérêt n'est pas évident, il est *conforme à la justice* de venir aux secours de peuples opprimés contre le droit; enfin que les Athéniens s'acquerront par là des alliés sûrs. Et ces trois points sont traités à rebours de l'ordre annoncé dans l'exorde : Quelle

belle occasion se présente à vous ! si vous nous rendez ce service, soyez assurés de notre reconnaissanc éternelle (ch. 33). Il n'y a pas d'injustice à nous secourir (ch. 34); vous ne romprez pas le traité des Lacédémoniens (ch. 35 commencement); enfin notre alliance vous procure les plus grands avantages (fin du ch. 35 et ch. 36). Cette division me paraît bien plus facile à justifier que celle que l'on donne ordinairement.

Je devrais, mais on comprendra que je ne le fasse pas, compléter la démonstration en soumettant à la même analyse un chant de l'Iliade, un livre d'Hérodote, une comédie d'Aristophane, une tragédie de Sophocle, un discours de Démosthènes. Pour cela il faudrait un volume. Bornons-nous à deux ou trois exemples.

Dans Homère, la forme négative se présente fréquemment; maintefois on dit qu'il y a litote. Ainsi, Il. XVII, 399, il s'agit de la lutte autour du corps de Patrocle.

περὶ δ' αὐτοῦ μῶλος ὀρώρει
ἄγριος· οὐδέ κ' Ἄρης λαοσσόος, οὐδέ κ' Ἀθήνη
τόνγε ἰδοῦσ' ὀνόσαιτ' οὐδ' εἰ μάλα μιν χόλος ἵκοι.

Traduisez : *louerait*, *approuverait;* et non : *ne blâmerait pas.*

Dans Euripide, Hécube 301, sqq., discours d'Ulysse à Hécube :

ἐγὼ τὸ μὲν σὸν σῶμ', ὑφ' οὗπερ εὐτύχουν,
σώζειν ἕτοιμός εἰμι, κοὐκ ἄλλως λέγω·
ἃ δ' εἶπον εἰς ἅπαντας οὐκ ἀρνήσομαι,
Τροίας ἁλούσης ἀνδρὶ τῷ πρώτῳ στρατοῦ
σὴν παῖδα δοῦναι σφάγιον ἐξαιτουμένῳ.

Traduisez : *Je suis disposé à te sauver, et mes paroles sont en conformité avec mes dispositions; mais quant à ce que j'ai dit devant tous, qu'il faut sacrifier ton enfant au premier guerrier de l'armée qui l'a réclamée, je le répeterai.* — Et il le répète en effet dans les vers suivants. *Je ne m'en dédirai point* est faible, ou n'a la force voulue que grâce au contexte.

Dans Démosthènes (pro Corona - XVI, dans la γραφή) τῶν νόμων οὐκ ἐώντων, signifie expressément *les lois défendant* de déposer dans les actes publics des pièces fausses, de couronner des comptables, etc.

III. Jusqu'à présent, les exemples ont eu principalement trait à des concepts négatifs. Souvent la négation est en tête de la proposition ou de la phrase, et alors il faut lui

donner un sens intensif : *Il n'est pas vrai que — il est faux que, il est impossible que.* Sans doute, comme je l'ai déjà dit, cette traduction, dans bon nombre de cas, coïncidera pour le sens avec la formule négative ordinaire du français et du latin, mais dans d'autres, le sens sera notablement différent. Cette règle est assez bien formulée par DÜBNER qui, à mon avis, a particulièrement soigné la théorie des négations. L'exemple qu'il cite de Démosthènes est bien choisi : Καὶ οὐ ταῦτα μὲν γράφει ὁ Φίλιππος, τοῖς δ' ἔργοις οὐ ποιεῖ. (*et ne croyez pas que Philippe écrive ces choses, mais qu'il ne les exécute pas*). Un autre exemple complexe (pro Corona, p. 179, un peu avant le ψήφισμα de Démosthéne, ch. LV), est traduit comme suit par Quintilien : *Non enim dixi quidem, sed non scripsi; nec non scripsi quidem, sed non obii legationem; nec obii quidem, sed non persuasi Thebanis.* L'exemple suivant est plus curieux parce qu'il a donné lieu à des controverses et à des corrections, et qu'il n'a pas toujours été compris (pro Corona, commencement, ch. V) : οὐ γὰρ δήπου Κτησιφῶντα μὲν δύναται διώκειν δι' ἐμέ· ἐμὲ δέ, εἴπερ ἐξελέγχειν ἐνόμιζεν, αὐτὸν οὐκ ἂν ἐγράψατο. Traduisez : *Car certes on ne peut admettre qu'il puisse poursuivre (aujourd'hui) Ktésiphon à cause de moi, et que moi, puisqu'il prétendait me confondre, il ne m'aurait pas accusé!* Ce qui est nié, c'est la convenance de la contradiction dans la conduite, contradiction exprimée par μὲν et δὲ.

DE LA NÉGATION μή.

La négation μή donne au jugement ou au concept un sens contradictoire; c'est une négation pure et simple, n'impliquant en soi aucune affirmation.

De là résultent plusieurs conséquences.

I. μὴ ἀγαθός, μὴ ἥσσων, μὴ πολλοί signifient simplement *pas bon, pas moindre, pas nombreux,* sans impliquer nécessairement l'idée de *méchant,* de *supérieur,* de *peu.*

Si je dis : οὐκ ἀγαθὸν μὴ εἶναι φιλεργόν, j'énonce qu'*il est mauvais de ne pas aimer le travail.* Si j'avais dit : οὐκ εἶναι φιλεργόν, il faudrait traduire : *de détester le travail.*

Ainsi dans le premier livre de Thucydide, je trouve un seul exemple de l'emploi de μὴ ἧσσον (*chap.* 76, 1). Les Athéniens expliquent comment ils sont arrivés peu à peu à exercer l'hégémonie de force, et à faire tous leurs efforts pour la conserver. « *Vous, ô Lacédémoniens, vous commandez les villes du*

Péloponèse, après y avoir établi les institutions qui vous sont profitables. Mais si, lors de la guerre, en persistant jusqu'à la fin dans le commandement, vous vous fussiez exposés comme nous à la haine publique, nous sommes sûrs que non moins *que nous* (c'est-à-dire, autant *ou peut-être* plus), *vous seriez devenus odieux aux alliés et contraints de gouverner avec vigueur, ou d'être vous-mêmes en péril* — εὖ ἴσμεν μὴ ἂν ἧσσον ὑμᾶς λυπηροὺς γενομένους τοῖς ξυμμάχοις. Ici aucune règle empirique n'interdisait de mettre οὐ.

Un passage curieux nous est offert dans le chap. 77, 3. Les Athéniens disent que les alliés se plaignent facilement et vite quand on leur fait un léger tort, et cela parce qu'ils sont habitués à voir, la plupart du temps, leurs différends jugés par les tribunaux et selon des lois égales. — Οἱ δέ, εἰθισμένοι πρὸς ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ ἴσου ὁμιλεῖν, ἤν τι παρὰ τὸ μὴ οἴεσθαι χρῆναι ἢ γνώμῃ ἢ δυνάμει.... ὁπωσοῦν ἐλασσωθῶσιν, οὐ τοῦ πλέονος μὴ στερισκόμενοι χάριν ἔχουσιν, ἀλλὰ, etc. Voici la note de BOEHME : « Au lieu d'οἴομαι οὐ χρῆναι, le grec dit ordinairement οὐκ οἴομαι χρῆναι ; par conséquent, au lieu de τὸ οἴεσθαι μὴ χρῆναι, il dit de même : τὸ μὴ οἴεσθαι χρῆναι, de là ici : *contre leur opinion qu'ils ne le devaient pas.* » Goeller dit que c'est mis pour παρὰ τὸ οἴεσθαι μὴ χρῆναι... Ces commentaires prouvent bien qu'on se fait une fausse idée de l'emploi de la négation. οἴεσθαι signifie *penser, être d'avis, conjecturer;* οὐκ οἴεσθαι signifie *penser le contraire, être d'avis contraire, conjecturer le contraire;* μὴ οἴεσθαι signifie *ne rien penser, ne pas avoir d'avis, ne rien conjecturer, ne s'attendre à rien.* Or, c'est la position des alliés : ils sont surpris tout d'un coup par un acte auquel *ils ne s'attendaient pas;* ce qui ne veut pas dire qu'ils s'attendaient au contraire de cet acte. Rien, sans doute, n'empêchait l'auteur de mettre ici οὐκ οἴεσθαι, mais le sens n'eût plus été tout-à-fait le même [1]. Dans le passage cité se trouve encore un peu plus bas un μὴ στερισκόμενοι parfaitement en accord avec ce qui vient d'être dit.

---

[1] Poppo dit que Matthiæ, § 534, 4 et 7, donne une explication plus simple que celle de Goeller : Matthiæ dit simplement ceci que l'on trouve l'infinitif après les prépositions à sens négatif, et cite cet exemple ; mais Matthiæ ne parle pas de la place de la négation.

II. De cette différence résultent les règles d'emploi de οὐ et de μή.

Dans les propositions assertoires — ct c'est le cas de toutes les propositions principales — comme on les énonce pour dire quelque chose, on ne peut jamais trouver que οὐ. La phrase οὐκ ἀγαθός ἐστι doit se traduire par : *il n'est pas vrai qu'il soit bon;* elle équivaut à celle-ci : οὔ φημι αὐτὸν ἀγαθὸν εἶναι, *je nie qu'il soit bon.*

Il est aussi un cas où l'on ne peut trouver que μή ; c'est lorsqu'il y a défense, interdiction, ou un souhait négatif. Alors en effet, on réclame une simple abstention : μὴ τοῦτο ποίει ; μὴ τοῦτο γένοιτο.

En dehors de ces deux cas où d'un côté l'emploi de μή et de l'autre celui de οὐ sont obligatoires, le sens seul détermine le choix. Je puis dire εἰ οὐ δώσω, et εἰ μὴ δώσω, suivant que le sens est : *si je refuse;* ou *si je ne donne pas.* On comprend en effet la différence entre *refuser*, et *ne pas donner;* le premier de ces mots impliquant qu'il y a eu demande. Par la force des choses, dans les propositions hypothétiques la condition et la supposition négatives sont le plus souvent rendues au moyen de μή; c'est que, dans la plupart des cas, elles expriment la non-arrivée d'un événement, la non-réalisation d'un fait, et non pas l'arrivée ou la réalisation d'un événement contraire. C'est pourquoi on trouve presque toujours μή après les verbes de crainte; de là μή dans les phrases interrogatives : μὴ νόσεις ; *tu n'es pas malade ?*

Je ne veux cependant pas abandonner ce sujet sans faire observer que je conçois à la rigueur que l'on puisse dire : οὐ τοῦτο γένοιτο ! Si je rencontrais une pareille phrase, je la traduirais : *que ce ne soit pas cela (mais autre chose) qui arrive !* Mais on comprend parfaitement bien qu'une pareille phrase ne se soit jamais écrite, parce que l'on a à sa disposition d'autres tournures tout aussi simples et plus claires.

C'est ainsi que dans un article précédent, je faisais une remarque analogue : Peut-être, disais-je, n'y a-t-il pas d'exemple en français de l'emploi du futur avec *si,* et pourtant qu'est-ce qui empêcherait de faire la phrase suivante : *Si le monde aura une fin, il a eu un commencement ?*

Cette observation s'applique à l'emploi de μή dans les propositions indépendantes assertoires.

On connaît la réponse invariable d'Alceste aux questions d'Oronte : *Je ne dis pas cela.* Cette négation est ici simplement contraire. Alceste ne veut pas dire *je nie cela*, ou *je dis le contraire* de cela, mais purement et simplement : *je ne dis pas tout à fait cela.* Traduirais-je en grec par οὔ φημι ? Non, mais je traduirai par οὐ τοῦτο λέγω. Et quel est le mot-à-mot de cette phrase ? Le voici : *Ce n'est pas cela que je dis; il est inexact que je dise cela; je nie que je dise cela.* Ce qui est bien le sens de la phrase d'Alceste.

Il s'agit maintenant de démontrer que l'usage des auteurs n'est nullement contraire à la théorie que je viens d'émettre. Je prendrai quatre chapitres consécutifs du premier livre de Thucydide. Mon choix a porté sur cet auteur de préférence, parce qu'il présente dans un moindre espace le plus de tournures négatives. Je me sers parfois de la traduction de Didot, quand je ne crois pas nécessaire de me rapprocher davantage encore du texte, au risque d'être moins français dans mon langage.

Chap. 71. *Ayant contre vous une telle république, ô Athéniens, vous hésitez et vous pensez que le plus de repos est non pour ces hommes* (οὐ τούτοις — pas de remarque) *qui en préparatifs font ce qui est permis, et en intention, s'ils sont lésés, montrent nettement qu'ils ne le souffriront pas* (ici il y a un anacoluthe dans la construction, et au lieu de dire; *mais pour les hommes qui, comme vous, font consister la justice,* etc., la pensée reprend sous forme de principale), *mais vous faites consister la justice à ne pas molester les autres, et, vous tenant sur la défensive, à ne pas subir de dommage* (οἳ ἂν.... τῇ δὲ γνώμῃ, ἢν ἀδικῶνται, δῆλοι ὦσι μὴ ἐπιτρέψοντες, ἀλλ' ἐπὶ τῷ μὴ λυπεῖν τε τοὺς ἄλλους καὶ αὐτοὶ ἀμυνόμενοι μὴ βλάπτεσθαι τὸ ἴσον νέμετε).

La syntaxe, telle qu'on la donne ordinairement, n'empêche nullement de mettre οὐ λυπεῖν; mais, d'après moi, οὐ λυπεῖν signifierait *faire du plaisir,* et ce n'est pas la pensée qu'il faut ici exprimer. Même observation à propos de μὴ βλάπτεσθαι, qui est la négation pure et simple de βλάπτεσθαι, tandis que οὐ βλάπτεσθαι renfermerait plutôt l'idée d'un avantage à obtenir. Le cas de μὴ ἐπιτρέψοντες est un peu plus difficile. A première vue il semble que οὐκ ἐπιτρέψοντες serait parfaitement admisssible. Cependant ἐπιτρέπω, signifie proprement *confier* — puis *céder* — donc *ne pas céder,* signifie déjà par lui-même *résister.* Mais de

plus, si l'on fait attention à la construction, elle renferme une condition négative : Les peuples ne jouissent pas d'un bon repos, s'ils affichent l'intention de repousser l'injustice, c'est-à-dire *à moins que* ils ne supportent la menace, ou l'apparence d'une injustice possible.

A peine cependant obtiendriez-vous ce résultat si vous aviez pour voisin une république semblable à la vôtre; mais, nous venons de le démontrer, nos mœurs d'aujourd'hui, comparées aux leurs, sont surannées. Et nécessairement, de même que dans les arts, ce qui est plus récent l'emporte toujours, dans une république paisible, les institutions immuables sont les meilleures; mais quand on est obligé de poursuivre plusieurs objets, il faut aussi beaucoup d'invention. C'est par là qu'à force d'essais la république d'Athènes s'est rajeunie plus que vous. Que dès aujourd'hui votre lenteur trouve un terme; secourez, d'après vos promesses, et les autres alliés et les Potidéates, en faisant une prompte invasion dans l'Attique, afin de ne pas livrer (ἵνα μὴ.... προῆσθε) *à des ennemis implacables des hommes amis et de même race, et de ne pas nous pousser nous autres par le découragement à une autre alliance. Nous ne commettrions en cela rien d'injuste ni à l'égard des Dieux protecteurs des serments, ni à l'égard des gens sensés.* (Δρῷμεν δ'ἄδικον οὐδὲν). *Car les violateurs des traités sont, non ceux qui, dans l'abandon, recherchent de nouveaux amis* (οὐχ οἱ.... προσιόντες), *mais ceux* qui laissent sans secours *ceux avec qui ils se sont unis par serment* (ἀλλ' οἱ μὴ βοηθοῦντες)...

Nous n'avons d'observation à faire que sur cette dernière négation. Rien n'interdit de mettre οὐ — alors il faut traduire : *qui refusent leur secours.*

Si vous voulez nous secourir, nous resterons dans votre alliance; nous serions des impies en changeant d'alliés, et nous n'en trouverions pas avec qui nous aurions plus de liens d'habitude (οὔτε γὰρ ὅσια ἂν ποιοῖμεν μεταβαλλόμενοι οὔτε ξυνηθεστέρους ἂν ἄλλους εὕροιμεν).

Le sens est évidemment celui que donne la traduction. Mais si l'on voulait énoncer purement et simplement le contradictoire de ὅσια, il faudrait quand même employer οὐ, car la proposition est assertoire. Seulement on devrait alors faire tomber la négation sur la totalité de la pensée, et comprendre : *On ne pourrait pas dire que nous ferions chose pieuse*, etc.

Délibérez donc prudemment sur cela, et tâchez que, sous votre

commandement, le Péloponèse ne devienne pas moindre que vos ancêtres ne vous l'ont légué. (πειρᾶσθε μὴ ἐλάσσω ἐξηγεῖσθαι).

Le sens est évidemment ici *non moindre*, c'est-à-dire, *tout au moins égal; plus grand* eût été exprimé par οὐκ ἐλάσσω, quitte à savoir si le mouvement de la pensée n'eût pas alors exigé plutôt μείζω (voir plus bas).

CHAP. 72. *Ainsi parlaient les Corinthiens. Quant aux Athéniens, car il y en avait auparavant à Lacédémone une députation chargée d'autres affaires, instruits de ce qui s'agitait dans l'assemblée, ils crurent devoir se présenter devant les Lacédémoniens, non pour se justifier* (μηδὲν ἀπολογησομένους) *des accusations dont ils étaient l'objet de la part des villes, mais pour montrer par le menu qu'ils devaient délibérer lentement, et réfléchir davantage* (δηλῶσαι δὲ.... ὡς οὐ ταχέως αὐτοῖς βουλευτέον εἴη).

Évidemment ici l'auteur a employé la négation οὐ, et non μή, parce qu'il veut dire le contraire de *à la hâte*, c'est-à-dire *avec lenteur*. — Rien n'empêchait de mettre μή; seulement c'eût été un simple conseil négatif : *n'allez pas si vite, mettez* plus *de temps*, sans dire toutefois *mettez* beaucoup *de temps*.

Ils voulaient aussi signaler à quel point leur république était puissante, rappeler aux vieillards ce qui leur était connu, et exposer aux jeunes gens ce dont ils n'étaient pas instruits. Ils espéraient, par leur discours, faire pencher les Lacédémoniens plutôt vers la paix que vers la guerre. S'adressant donc aux Lacédémoniens, ils déclarèrent vouloir se faire entendre aussi dans l'assemblée, si rien ne s'y opposait (εἴ τι μὴ ἀποκωλύοι). *Ils furent invités à s'y présenter, et s'étant avancés, ils parlèrent ainsi.*

L'incident parle de l'absence d'obstacle, et ne va pas au-delà.

CHAP. 73. *Notre députation a eu pour objet, non d'entrer en discussion avec vos alliés* (οὐκ ἐς ἀντιλογίαν), *mais de traiter des affaires pour lesquelles nous a envoyés la république. Informés cependant qu'il s'élevait contre nous* beaucoup *de clameurs* (καταβοὴν οὐκ ὀλίγην οὖσαν), *nous nous sommes avancés, non pour répondre aux accusations des villes* (οὐ.... ἀντεροῦντες), *car ce n'est pas devant vous, qui n'êtes ni nos juges ni les leurs, que nous devons parler* (οὐ γὰρ παρὰ δικασταῖς ὑμῖν.... οἱ λόγοι ἂν γίγνοιντο), — *mais de peur que, vous laissant séduire par les alliés dans une affaire importante, vous ne preniez facilement une trop mauvaise résolution* (ὅπως μὴ ῥᾳδίως.... χεῖρον βουλεύσησθε);

et en même temps pour montrer, relativement à toutes ces rumeurs élevées contre nous, que c'est à bon droit *que nous tenons ce que nous avons acquis, et que notre ville est digne de respect* (ὡς οὔτε ἀπεικότως ἔχομεν ἃ κεκτήμεθα).

Dans ce passage, la théorie se confirme de la façon la plus marquée. Ces deux οὐ sur lesquels il pourrait y avoir doute, ont certainement le sens contradictoire, et le μή est le signe de la défense ou de la crainte.

A quoi bon rapporter ces faits trop antiques, qui ont pour témoins les oreilles plutôt que les yeux de ceux qui vont nous entendre? Quant aux affaires médiques et à toutes celles que vous connaissez comme nous, quelque désagréable qu'il soit de les rappeler sans cesse, il faut nécessairement en parler. Car lorsque nous agissions, on courait des dangers pour un avantage dont vous avez eu en fait votre part, mais, quant à la renommée, ne soyons pas privés du tout, si cela nous est utile (τοῦ δὲ λόγου μὴ παντὸς.... στερισκώμεθα).

Sans doute, comme nous l'avons déjà dit, on ne pouvait pas mettre ici οὐ παντὸς, car il s'agit d'une défense. Faisons remarquer seulement que les Athéniens réclament *une partie* de la renommée, et que le contradictoire de *tout* comprend et *rien,* et *une partie.*

Nous parlerons moins *pour nous excuser que pour montrer avec évidence* (ῥηθήσεται οὐ παραιτήσεως μᾶλλον ἕνεκα ἢ μαρτυρίου καὶ δηλώσεως) *contre quelle république, si vous ne prenez pas de bonnes mesures, la lutte va s'engager* (μὴ εὖ βουλευομένοις).

Comme on le voit οὐ μᾶλλον a dû être traduit par *moins* — quant à μὴ εὖ, il suffit qu'il n'y ait pas une bonne mesure, pour que la lutte s'engage. En fait, comme nous l'avons dit en commençant cet article, μὴ εὖ équivaut à κακῶς ; et c'est l'idée d'avertissement renfermée dans le participe qui a attiré la tournure négative par μή — C'est ce qu'on exprime en disant que le participe est mis pour εἰ μή.

Nous disons donc qu'à Marathon, seuls nous nous sommes exposés contre le Barbare; que, quand plus tard il est revenu, n'étant pas en mesure de lui résister par terre (οὐχ ἱκανοὶ ὄντες), *nous sommes montés en masse sur les vaisseaux, et nous l'avons combattu sur mer à Salamine, ce qui l'empêcha de ravager le Péloponèse en débarquant de ville en ville* (ἔσχε.... μὴ πορθεῖν) *incapables de se recourir mutuellement contre tant de vaisseaux.*

C'est le Barbare lui-même qui en rendit le plus grand témoignage; car vaincu sur mer, comme sa puissance n'était plus guère en état de lutter (ὡς οὐκέτι αὐτῷ ὁμοίας οὔσης τῆς δυνάμεως), *il se retira précipitamment avec la majeure partie de son armée.*

Dans ce demi chapitre, les deux οὐ, mais le dernier surtout, ont encore une force contraire nettement marquée. J'ai traduit ὁμοίας par *en état,* parce que je crois que le terme de comparaison est la puissance de l'adversaire, et non celle qu'il avait antérieurement. μὴ ὁμοιᾶς eût nié simplement l'égalité, sans donner à la négation une énergie suffisante.

Chap. 74. *A cet événement d'une si grande importance, et où l'on vit clairement que le salut des Grecs tint à leur flotte, nous avons procuré les trois avantages les plus décisifs, un très grand nombre de vaisseaux, un général d'une rare intelligence et un zèle infatigable. Pour les vaisseaux, sur les quatre cents nous en avons fourni un peu moins que les deux tiers; le commandant fut Thémistocle, principal auteur du combat naval livré dans le détroit, ce qui sauva évidemment la Grèce; et vous lui décernâtes, à cet effet, plus d'honneurs que n'en obtint jamais aucun des étrangers venus chez vous. Quant au zèle, nous avons montré de beaucoup le plus audacieux, nous qui, lorsque personne ne venait par terre nous secourir* (οὐδεὶς ἐβοήθει), *que tout jusqu'à nos frontières était déjà dans l'esclavage, quittant notre ville, livrant nos propres biens à la destruction, jugeâmes qu'il était digne de nous, même dans cet état, de ne point abandonner tous les alliés subsistants encore, et de ne point devenir inutiles par notre dispersion* (ἠξιώσαμεν.... μηδὲ... προλιπεῖν.... μηδὲ....γένεσθαι); *mais, en montant sur nos vaisseaux, de courir au péril, et* de ne pas nous irriter *de ce que vos secours ne nous avaient pas prévenus* (μὴ ὀργισθῆναι ὅτι ἡμῖν οὐ προετιμωρήσατε). *Aussi pouvons-nous dire vous avoir été* plus (οὐχ ἧσσον) *utiles qu'à nous-mêmes. Vous, c'est de vos villes habitées encore, et pour en jouir par la suite, lorsque vous avez craint pour vous et* moins pour nous (ἐπειδὴ ἐδείσατε ὑπὲρ ὑμῶν καὶ οὐχ ἡμῶν τὸ πλέον), *que vos secours arrivèrent; du moins, quand notre ville était encore debout, vous n'êtes pas accourus* (οὐ παρεγένεσθε); *nous, quittant notre patrie* n'existant plus (οὐκ οὔσης ἔτι), *et nous exposant pour celle que nous avions peu d'espoir de reconquérir, nous avons sauvé à la fois vous, pour notre part, et nous-mêmes. Et si une première fois, cédant au Mède nous nous étions joints à lui, crai-*

gnant comme d'autres pour notre pays, ou si la seconde fois, nous croyant perdus, nous n'avions pas eu l'audace (μὴ ἐτολμήσαμεν) *de monter sur nos vaisseaux, il vous devenait inutile, dépourvus d'une flotte suffisante* (μὴ ἔχοντας ναῦς ἱκανάς — au chapitre précèdent il y avait οὐκ) *de combattre sur mer, et alors tout tranquillement les affaires du Mède réussissaient à son gré.*

Je me dispense de commenter ces passages, dont trois que j'ai soulignés sont caractéristiques. L'un d'entre eux avait d'ailleurs déjà été examiné.

Je suis au bout de la tâche que je me suis proposée. Si l'on se rapporte à ce que j'ai dit au début de ce travail, et dans mes autres articles, on conçoit que là où les Grecs, mettaient délibérément soit οὐ, soit μή, nous, dont le grec n'a pas été la langue maternelle, nous éprouvions quelque hésitation. Je ne pense donc pas que, nous trouvant en présence d'un passage traduit exactement d'un auteur grec, nous fussions capables, nous autres français, en le reconstituant dans sa langue primitive, de ne jamais intervertir l'emploi des négations. C'est ainsi, ai-je dit autre part, que les Allemands, même très versés dans notre langue, confondent notre imparfait et notre passé défini, parce que leurs conjugaisons n'ont pas ce dernier temps.

Je ne veux pas quitter ce sujet sans dire un mot de quelques difficultés que présentent certaines phrases négatives.

On sait qu'en grec — comme en français d'ailleurs — quand le phrase est négative, tous les mots prennent la forme négative — σμικρὰ φύσις οὐδὲν μέγα οὐδέποτε οὐδένα οὔτε ἰδιώτην οὔτε πόλιν δρᾷ — Τὸ καλόν, ὃ μηδέποτε αἰσχρὸν μηδαμοῦ μηδενὶ φανεῖται. En français : *Je n'ai jamais rien fait de mal à personne* [1]. Mais ce que l'on n'a peut-être pas encore remarqué c'est que si la phrase a un sens négatif, l'attraction se produit de même. Ex. : *Je doute qu'il y ait* aucun *auteur sans défaut.* — *De tous les peintres y en a-t-il* aucun *qui ait mieux entendu que Lemoine la magie du clair obscur.* — *Je ne me mêlai plus* d'aucunes *affaires* (Montesquieu, Lettres Persanes, 8). — Personne *a-t-il* jamais *raconté plus naïvement que Lafontaine ?* — *Vous irez,*

[1] On peut dire sans doute, en se fondant sur l'étymologie, que la plupart de ces mots négatifs ont aussi un sens positif, exemple : *On ne fait rien pour rien*, mais pour l'oreille et l'usage, ils sont avant tout négatifs.

*sans qu'*aucun *obstacle vous arrête*, *le surprendre en Macédoine.*

Souffrirons-nous
Que le jour recommence et que le jour finisse
Sans que *jamais* Titus puisse voir Bérénice —
(Racine, Bér. IV, 5).

Le soin de m'élever est le seul qui me guide
Sans que *rien* sur ce point m'arrête ou m'intimide.
(Crébillon, Xerxès I, 1).

Cette attraction peut s'étendre très-loin. Citons ces vers de Lafontaine :

Patience et longueur de temps
Font plus que force *ni* que rage.

Ici la négation est amenée tant par le sens négatif de la phrase *(la force et la rage font peu)* que par l'habitude de mettre la négation après un comparatif (*il est plus grand que* n'*était son père*). Cette dernière négation elle-même est un effet de l'influence de l'idée négative *(son père n'était pas aussi grand que lui)*.

Mais cette attraction peut s'étendre plus loin encore et peut avoir pour résultat la substitution d'un mot de sens négatif à un mot de sens positif. Dans la phrase *il n'est pas sans rien*, on peut dire, sans doute, que *rien* est mis pour *quelque chose*, mais on peut tout aussi bien dire que *sans* est mis pour *avec*, de sorte que la phrase revient à celle-ci : *Il n'est pas avec rien*, qui est la négation de *il est avec rien*.

Si je dis : *Pierre parvint à se faire élire non sans peu d'effort*, je fais une mauvaise phrase, sans contredit, mais personne n'hésitera sur le sens qu'elle peut avoir; et l'on comprendra que *Pierre a fait beaucoup d'effort*. Or, si on analyse les mots, on trouve que le sens est tout opposé. C'est que *sans* y est mis pour *avec*, ou encore, que *peu* y est mis pour *beaucoup*. Je pourrai dire encore par exemple : *Il s'y résigna non sans peu de scrupule*, pour *avec beaucoup de scrupule*.

Or, on lit dans Thucydide des phrases semblables. Tel est le passage célèbre du livre VII, 75, 4 : *(Les blessés)..... se suspendaient à leurs compagnons de tente au moment de leur départ, et les suivaient autant qu'il leur était possible; et ceux à qui la force ou le courage faisait défaut, étaient abandonnés* non sans peu d'imprécations et de lamentations (οὐκ ἄνευ ὀλίγων ἐπιθειασμῶν καὶ οἰμωγῆς ἀπολειπόμενοι).

C'est ainsi que doivent s'expliquer aussi les fameux vers par où débute l'Antigone de Sophocle :

Ὦ κοινὸν αὐτάδελφον Ἰσμήνης κάρα,
ἆρ' οἶσθ' ὅ τι Ζεὺς τῶν ἀπ' Οἰδίπου κακῶν
ὁποῖον οὐχὶ νῷν ἔτι ζώσαιν τελεῖ;
οὐδὲν γὰρ οὔτ' ἀλγεινὸν οὔτ' ἄτης ἄτερ,
οὔτ' αἰσχρὸν οὔτ' ἄτιμον ἔσθ', ὁποῖον οὐ
τῶν σῶν τε κἀμῶν οὐκ ὄπωπ' ἐγὼ κακῶν.

C'est au 4e vers, dans les mots οὔτ' ἄτης ἄτερ, *non sans calamité*, que gît ce *tourment* des philologues. On s'attendrait à οὔτε μετὰ ἄτης. Qu'on me permette de traduire : une traduction, même très-barbare, en peut dire plus qu'un long commentaire.

O tête chérie de ma sœur Ismène, pourrais-tu dire lequel des maux issus d'Œdipe Jupiter n'accomplit pas de notre vivant ? Car il n'est rien de douleur, rien de sans calamité, *rien de honte, rien de déshonneur que je n'aie vu dans tes maux et les miens* — ou bien : *car il n'est nulle douleur*, nulle absence de calamité, *nulle honte, nul déshonneur que nous n'ayons éprouvé.*

Sans aucun doute la première phrase surtout est peu claire ; mais le serait-elle davantage si je mettais *rien d'avec calamité ?* non, parce que le français répugne d'abord à former des adjectifs au moyen de substantifs et de prépositions, à dire, *quelque chose avec calamité* au lieu de *quelque chose de calamiteux ;* ensuite parce qu'ici il y a un discours varié, le second des termes ayant une forme différente des trois autres, tournure que le français repousse. Mais on sent que ces deux obstacles écartés la pensée serait saisissable. C'est ce que fait voir l'exemple suivant calqué sur le modèle fourni par Sophocle, mais où les mots choisis font partie d'une locution usuelle — on dit en effet *il est sans argent*, et *sans argent* équivaut à un adjectif : *Il n'est pas d'homme sans quelques ressources pécuniaires qui voulût s'abaisser à ce métier.* — Je ne veux pas prétendre que cette manière de dire ne soit pas parfaitement insupportable en français, mais la question est de savoir quel sens on attribuerait à une pareille phrase ; or, à ce qu'il me semble, on l'entend comme si au lieu de *sans*, il y avait *ayant.*

D'ailleurs — et par où pourrais-je mieux finir ? — en thèse générale, les propositions où les négations s'accumulent sont sujettes à être interprétées de travers. On sait que de fois les bons écrivains français ont confondu *rien moins* et *rien de*

moins. La pensée que j'ai exprimée quelque lignes plus haut et commençant par les mots *je ne veux pas prétendre*, etc. se saisit-elle tout d'abord ? Et peu de personnes sans doute comprendront à première vue la phrase suivante de Descartes (*Disc. méth.* II, 5, 9) : *(Cette explication des mouvements du corps humain) ne semblera nullement étrange à ceux qui, sachant combien de divers automates, ou machines mouvantes, l'industrie des hommes peut faire,* sans y employer que fort peu de pièces,..... *considéreront ce corps comme une machine qui, ayant été faite des mains de Dieu, est incomparablement mieux ordonnée..... qu'aucune de celles qui peuvent être inventées par les hommes.*

J. Delboeuf.

COMPTES RENDUS.

Œuvres de Virgile. *Texte latin publié d'après les travaux les plus récents de la philologie, avec un commentaire critique et explicatif, une introduction et une notice par* E. Benoist, *professeur suppléant de Poésie latine à la Faculté des Lettres de Paris. — Bucoliques et Géorgiques.* **Deuxième édition,** *revue et augmentée d'un choix de variantes.* Paris, Hachette et Cie, 1876, 1 vol. gr. in-8. de cxxvii et 350 pp.

En rendant compte de la première édition de cet ouvrage, dans le tome X de cette revue (année 1867), nous avons dit que son principal mérite est d'être, sous tous les rapports, à la hauteur de la science et de présenter, sous une forme claire et lucide, le résultat de tous les travaux dont les poëmes de Virgile ont été l'objet. Nous pouvons donner le même éloge à la deuxième édition. M. Benoist y a mis à profit les écrits qui ont paru sur Virgile dans les huit dernières années, ainsi que les observations et les critiques qui lui avaient été adressées de divers côtés. De plus il a revu constamment le texte et le commentaire et pesé à nouveau les raisons pour lesquelles il avait adopté telle leçon ou tel sens. L'auteur a pu ainsi apporter à son livre de notables améliorations. « Peut-être, dit-il, les modifications ne sont-elles pas aussi considérables que je l'aurais souhaité; mais une refonte complète d'un tel ouvrage n'est pas possible en France dans les conditions au milieu desquelles se trouve le commerce de la librairie. Il a donc fallu se borner pour le texte et le commentaire à des corrections qui ne changeassent rien à l'ordre des pages et à leur teneur générale. Pourtant, sans parler des fautes de pure typographie qui ont été corrigées, plus de cent passages sont ici remaniés en vue d'améliorer le texte ou l'interprétation. »

Ainsi nous trouvons des notes nouvelles Eglogue I v. 44, 46 et 60, en partie d'après nos indications; Egl. III, 102, IV v. 38. Le texte a été changé Egl. IV, 53 *o mihi* TUM *longae* pour *tam longae;* VI, 33 *ut his exordia primis* au lieu de *vt his ex omnia primis.*

Dans le premier livre des *Géorgiques* M. Benoist lit maintenant v. 50 *at* pour *ac,* v. 114 *deducit* pour *diducit,* v. 155 HERBAM *insectabere rastris* au lieu de *terram,* v. 181 *illudant* pour *illudunt.* Tandisque jadis il expliquait *alternis* au v. 79 en sous-entendant *annis*, il supplée maintenant *frugibus.* Au v. 149 il ne considère plus *silvæ* comme un datif, mais comme un génitif.

Nous trouvons ensuite dans le texte : II, 81 *exiit* pour *exit,* 464 *inlusas* pour *inclusas;* III, 402 *exportans* pour *exportant.* IV. 243 M. B. met un

point et virgule après *blattis* et retranche le signe de ponctuation après *fucus* au vers suivant. Dans le commentaire il explique mieux *silvestria virgulta* G. II, v. 2; il considère comme sujet de *rapiat* III, 137 *genitale arvum* et non plus *usus;* il adopte III, 348 l'interprétation des mots *in agmine* donnée par Ladewig; il n'explique plus IV, 39 *fuco et floribus* par l'hendiadys; il rejette IV, 427, pour *medium orbem hauserat,* l'interprétation de Ladewig et préfère celle de Wagner, qui compare l'expression de Tacite Hist. IV, 29 *haurire noctem,* épuiser, c'est-à-dire employer le temps de la nuit.

A l'exemple de plusieurs critiques allemands M. Benoist admettait que les Géorgiques ont subi des interpolations, des transpositions, des remaniements de diverse nature. Aujourd'hui il semble avoir changé d'avis, pour plusieurs passages, en grande partie d'après les notes de Conington, qui paraît avoir exercé sur lui une influence assez considérable. Ainsi G. I, 100 il montre que les v. 100-104 n'interrompent pas l'ordre des idées. « Virgile va parler de l'arrosage; cela l'amène à citer les pays où la température et la situation du sol produisent l'arrosage le plus favorable. » G. II, 39 il combat avec Conington et von Leutsch, la transposition de Ladewig, qui, soit dit en passant, remonte à Peerlkamp v. *Mnemosyne,* t. X, p. 138. G. II 433 il n'admet plus d'interpolation et explique : « Après avoir montré ce que la nature produit d'elle-même, le poëte s'étonne que les hommes ne veuillent pas aider sa fécondité. » Il conserve de même les v. 454-457 s'appuyant cette fois sur les arguments de Ribbeck. Il soutient, contre Ribbeck et Ladewig, qu'il faut laisser le v. 96 du l. III à la place que lui assignent les mss. et ne pas le mettre après les vers 120-122. « Une transposition ferait perdre la clausule au développement qui finit v. 122. »

Tels sont les principaux changements que nous avons remarqués dans le texte et dans le commentaire. L'introduction a été considérablement augmentée; elle comprenait 37 pages dans la première édition; maintenant elle en a 84. On y trouve des détails beaucoup plus complets sur les manuscrits de Virgile. M. Benoist s'éloigne de Ribbeck dans l'appréciation de la valeur relative du *Palatinus* et du *Mediceus;* le *Mediceus* lui paraît supérieur : « Sur 350 endroits environ, dit-il, où les deux manuscrits ont été différents, le *Mediceus* me semble devoir être préféré 200 fois, le *Palatinus* 150. » La liste des éditions a été donnée d'après Heyne, mais l'auteur a souvent modifié les appréciations de ce critique, à la suite d'un examen attentif d'un grand nombre des anciennes éditions conservées dans les diverses bibliothèques de Paris. Il insiste particulièrement sur l'importance du commentaire de De la Cerda, loue de la Ruë pour l'heureuse disposition des matières, rend pleine justice à Nicolas Heinsius, à Heyne et à Wagner et montre enfin les qualités et les défauts de l'édition de Ribbeck. Une note sur la traduction et les remarques du P. Catrou nous a paru assez intéressante pour être reproduite ici. « Rien n'est plus étrange, dit M. B., que le livre téméraire,

présomptueux, spirituel, ingénieux et par-dessus tout inégal du P. Catrou. Il pose des principes de critique (ils sont mauvais d'ailleurs), et ne s'y tient pas; il modifie de très-bons passages à tort et à travers; il en corrige d'autres excellemment. Il y a dans son emportement une ingénuité quelquefois plaisante. Son tempérament est particulièrement critique, son talent est supérieur, mais l'absence de règle, d'études bien dirigées, de suffisantes informations, l'égare sans cesse. C'est un des exemples de ce que produit une éducation exclusivement rhétorique, comme est celle de son ordre à cette époque, et du tort que peut faire à la France l'abus de cette direction. » Enfin tout un chapitre de l'introduction est consacré à l'*orthographe*. Après avoir résumé le livre de Brambach sur cette matière, il demande avec raison pourquoi l'on ne prescrirait pas aux écoliers l'orthographe qui est vraie plutôt que celle qui est fausse? « La question est plus élevée qu'elle ne le semble au premier abord. Il s'agit de substituer le goût de l'exact, de l'achevé, du certain à celui de l'à-peu-près, la connaissance des choses sûres à l'acceptation indifférente des faits douteux. L'étude des monuments de l'antiquité est une science, et non pas seulement une matière à développements littéraires. Le latin qu'il faut enseigner, ce n'est pas un latin de convention, une sorte de scolastique, propre à exercer l'esprit; il faut aussi que ce soit le vrai latin, et le vrai latin avait sa forme dont l'orthographe est un des caractères. » Nous applaudissons de tout cœur à ces remarques judicieuses qui méritent d'être méditées en Belgique aussi bien que dans le pays pour lequel elles ont été écrites.

La notice sur Virgile a été augmentée entre autres de deux pages remplies de faits intéressants concernant le style et la langue du poëte et d'une autre page donnant les dates de la composition des divers livres de l'Enéide.

A la fin du volume on rencontre, outre des additions diverses, deux tableaux contenant un choix de variantes; le premier donne, pour les passages sur lesquels les critiques ne sont pas d'accord, l'indication des leçons des principaux manuscrits et celle du texte suivi par les éditeurs à partir de la Cerda. Le second présente un choix de variantes des anciennes éditions.

La seconde édition du Virgile de M. Benoist est donc le fruit d'une révision sérieuse et elle mérite un examen attentif de ceux mêmes qui possèdent déjà la première.

L. R.

Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins, *par* Aug. Scheler, *docteur en philosophie, bibliothécaire du Roi des Belges et du Comte de Flandre, associé de l'Académie royale de Belgique*. — Ouvrage complémentaire du *Dictionnaire d'étymologie*

française, par le même auteur. Bruxelles, librairie C. Muquardt, 1875, 1 vol. in-12. de 259 pp.

Cet ouvrage n'est pas nouveau pour nos lecteurs : il a paru en 1869 dans la *Revue* sous le titre d'*Études sur la transformation des mots latins,* mais M. Scheler ne s'est pas contenté d'une simple reproduction ; il a remanié son travail en divers endroits de façon à le rendre à la fois plus complet et plus méthodique. Pour prouver que nous avons ici un livre sérieux, parfaitement étudié et d'une valeur scientifique réelle, il suffit de citer le nom de l'auteur, qui s'est acquis, dans le domaine de la philologie romane, une réputation européenne. Nous ne devons donc pas insister sur la valeur de l'ouvrage de M. Scheler et nous pourrons nous borner à dire quelques mots de l'intérêt qu'il présente à tous ceux qui veulent connaître de près l'instrument dont ils se servent pour l'expression de leurs pensées.

D'abord, comme l'annonce le titre du livre, c'est le complément du dictionnaire d'étymologie française. Qui ne désire reconnaître l'origine et l'acception propre des mots de la langue française? Mais pour juger de l'exactitude d'une étymologie, il faut avoir observé les procédés par lesquels le génie français a fait dévier les mots de leur forme primitive, et comme le français est en grande partie du latin transformé, toute recherche étymologique suppose nécessairement la connaissance des lois qui régissent la transformation française des mots latins.

De plus l'altération phonétique n'atteint pas seulement l'élément des mots destiné à l'expression des idées, mais encore celui qui indique les rapports ou les relations entre les idées ; les flexions nominales et verbales, la construction même de la phrase subissent donc l'influence de ces transformations et le grammairien devra en tenir compte aussi bien que le lexicologue. Combien la grammaire française présente de faits bizarres et étranges, qui trouvent leur explication dans le livre de M. Scheler! Que de lumière il jette, par exemple, sur les conjugaisons irrégulières! Que de secours il offre même pour l'étude d'autres langues, où des phénomènes analogues sont éclaircis par la comparaison avec les faits observés dans le français! Ainsi J. Grimm et Schleicher (die deutsche Sprache p. 145) ont montré que le changement de voyelle en allemand désigné par le nom de *Umlaut* provient de l'influence exercée par les lettres *i* et *j* sur la voyelle de la syllabe précédente, les organes de la bouche prenant d'avance la position nécessaire pour la prononciation de ces lettres. Il en résulte qu'*a* pour s'approcher de l'*i* se change en *e* et qu'on dira par exemple dans l'ancien allemand *vallu, vellis, vellit* et dans l'allemand moderne *ich falle, du fällst, er fällt.* En Grec on constate les mêmes faits : ainsi φερεσι, φερετι deviennent φέρεις, φέρει, μελανια devient μέλαινα, ὀφελιω, ὀφείλω, ἀμενιων, ἀμείνων ; au sanscrit *gunaki* correspond le radical grec γυναικ etc. Eh bien ! le français confirme pleinement ce pouvoir assimilant des lettres *i* et *j*. Dans les mots, en effet, terminés en

latin par le suffixe *ius, ia, ium,* nous voyons *a* se changer en *ai* ou en *ie : contrarius contraire, denarius denier* (Scheler p. 72) ; *e* se transformer en *ie* ou en *i : tertius tiers, monasterium moustier, ebrius ivre* (p. 78 et 87); *o* devenir *oi* ou *ui : historia histoire, corium cuir* (p. 102); *u* se changer en *ui* ou *oi : junius juin, angustia angoisse* (p. 109) ; *au* devenir *oi : gaudium joie* (p. 115).

En néerlandais nous voyons fréquemment la gutturale *g* s'affaiblir en *i : zegde* et *legde* permutent avec *zeide, leide; dweil* est mis pour *dwegel* de *dwegen* ou *dwagen, steil* pour *stegel* de *stijgen, meid* pour *maged (maagd),* etc. Ce fait s'explique sans doute de la même façon que le précédent. La prononciation de la voyelle *i* comme celle de la gutturale exige qu'on relève la langue vers le voile du palais ; on comprend donc que la gutturale s'assimile la voyelle précédente ou qu'elle s'affaiblisse en *i.* Le français en offre de nombreux exemples : il y a assimilation dans les mots *acutus aigu* (p. 108), *acucla aiguille* (p. 158), *acris aigre* (p. 165), *secale seigle* (p. 165), *aboculus aveugle* (p. 165) ; affaiblissement de la gutturale ou suppression de cette lettre après qu'elle a signalé sa présence par assimilation, dans *lacrima lairme larme* (p. 64), *sagum saie, Tornacum Tournai* (p. 73), *factus fait* (p. 75), *tectum toit, lectus lit* (p. 79), *octo huit* (p. 97), *vox voix, nucem crucem croix noix* (p. 108), *auca* pour *avica, oie* (p. 115). *I* même se transforme en *ei* puis en *oi : frigidus froid.* Voyez encore p. 157, 161, 162, 175 et 176.

Ces exemples suffiront pour montrer l'importance de l'ouvrage de M. Scheler, non seulement pour l'étude du français, mais encore pour la linguistique en général. Sachons lui gré d'avoir mis à la portée de tous, dans un livre clair et méthodique, cette matière intéressante. L. R.

Avesta, *livre sacré des sectateurs de Zoroastre traduit du texte par* C. de Harlez, *chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, professeur à l'Université de Louvain, membre de la société orientale allemande. Tome I. Introduction. Vendidâd.* Liége, Grandmont-Donders, Paris, Firmin-Didot, Louvain, Ch. Peters, 1 vol. gr. in-8. de 292 pp.

Il sera inutile, croyons-nous, d'insister sur l'intérêt que présente le livre sacré attribué à Zoroastre, où se trouve consignée la doctrine religieuse des anciens Perses pratiquée encore de nos jours par les Parses sur la côte occidentale de l'Inde. Ce fut un véritable événement dans le monde savant, lorsque Anquetil Duperron parvint, après mille aventures et les plus grands dangers, à publier en 1771 une traduction française de ce monument vénérable. Mais Anquetil ne pouvait avoir à cette époque une connaissance suffisante de la langue de l'original, pour en donner une traduction fidèle. Quand, au commencement de ce siècle l'attention des orientalistes se fut portée de plus en plus sur l'étude des livres sanscrits, on se mit à explorer aussi le texte de l'Avesta, dont la langue a la plus grande affinité avec celle des Védas. La voie fut ouverte par

l'illustre Em. Burnouf, plusieurs savants danois et allemands marchèrent sur ses traces; Haug surtout et Fr. Spiegel parvinrent à élucider les principales difficultés, au point de rendre possible la traduction de l'ouvrage en langue allemande. Les lecteurs français devaient se contenter de la version incorrecte d'Anquetil; aussi les ouvrages français qui parlent de l'ancienne religion de la Perse, sont ils remplis d'erreurs. Il importait donc qu'il parût enfin une nouvelle traduction française de l'Avesta et nous constatons avec un sensible plaisir que l'honneur de l'avoir entreprise revient à notre pays.

M. de Harlez, qui en est l'auteur, ne s'est pas contenté de reproduire en français la version allemande, comme l'a fait M. Eichhoff dans les fragments insérés dans le tome 2 de la *Bibliothèque orientale*. Il a abordé le texte même, étudié les versions asiatiques, les livres nationaux des Parses, les travaux de la philologie moderne, les récits des voyageurs et donné ainsi une traduction originale, différant en plusieurs points de celle de Spiegel, dont les opinions sont discutées dans les notes.

Les livres sacrés de Zoroastre sont perdus pour la plus grande partie; ce qui nous reste porte le titre de *Zend-Avesta* ou de *Avesta-Zend*, mots qui signifient, d'après les Parses, texte ou loi *(Avesta)* et interprétation *(Zend)*, ce dernier mot se rapportant aux gloses dont le texte est accompagné dans les livres des Parses. C'est par erreur que la langue de l'ouvrage a été désignée par le nom de *Zend;* il est plus juste de le nommer l'ancien bactrien. L'Avesta est divisé en trois parties : le *Vendîdâd*, livre des légendes et des lois de purification, le *Yaçna*, livre de la liturgie et des sacrifices et le *Vispered*, recueil d'invocations et de prières en l'honneur des principaux génies du ciel mazdéen. M. de Harlez vient de traduire le Vendidâd. Il l'a fait précéder d'une excellente introduction rapportant tout ce qu'on peut dire de Zoroastre et de sa réforme religieuse et décrivant les institutions mazdéennes, pour autant qu'il est utile de les connaître pour comprendre l'esprit du livre. Chaque fargard ou chapitre est éclairci par une introduction spéciale. Comme le Vendidâd, dans ses vingt-deux chapitres, traite de sujets divers d'une façon incohérente, l'auteur a donné à la fin du volume un tableau systématique des matières, avec une courte analyse; ce tableau permet d'embrasser d'un coup d'œil tout le contenu de l'ouvrage et est d'un puissant secours pour l'intelligence du livre. Espérons que M. de Harlez ne tardera pas de continuer une œuvre si bien commencée et que nous aurons bientôt aussi la traduction des deux autres parties de l'Avesta.

L. R.

La Constitution belge, organisation de la province et de la commune. *Commentaire en 30 leçons, à l'usage des écoles d'adultes, par* E. Dewez, *instituteur communal à Mons.* Mons, Hector Manceaux, 1875, 1 vol. in-12. de 192 pp.

Ce livre nous semble parfaitement approprié à l'usage auquel l'auteur l'a destiné. Chaque leçon comprend le texte de quelques articles de la constitution et le développement de ce texte sous forme de catéchisme, par demandes et par réponses. Tout y est clair et intelligible. Les leçons sur la constitution sont suivies d'un exposé concis des institutions provinciales et communales.

Les véritables Causes de notre défaite en 1831, par un homme de la Révolution. Bruxelles, 1875.

Tel est le titre d'une courte mais substantielle brochure de 23 pages, non signée, mais évidemment écrite par un militaire. Elle n'apporte aucune pièce nouvelle au procès, mais apprécie avec beaucoup d'indépendance et d'impartialité les faits si souvent controversés. Selon elle, s'il y a eu trahison, la trahison n'a contribué que pour une faible part à nos désastres, dont tout le monde a été un peu responsable : le Congrès d'abord, qui rognait les budgets de la guerre, et qui croyait qu'il ne fallait à nos soldats que *des blouses et des sabots* pour vaincre les Hollandais; la presse, qui attaquait avec âpreté toutes les dépenses militaires; le Régent, homme faible et sans aucune connaissance technique; le ministre de Failly, qui était d'une ignorance complète en stratégie et qui ne sut pas organiser l'armée; les généraux en chef, dont la plupart étaient inférieurs à leur mission; enfin la nation tout entière, qui, dans sa situation révolutionnaire, ne put ou ne voulut point parer immédiatement à tout. Les Hollandais, au contraire, avaient une armée admirablement organisée et bien commandée : leurs succès n'ont pas besoin d'autre explication.

Telles sont, en résumé, les idées développées dans cette brochure, qui, peut-être, a été écrite dans un but politique plutôt qu'historique, car la conclusion nous montre dans l'auteur un partisan décidé du service personnel, seul remède, dit-il, qui pourra réorganiser notre armée, et nous épargner, dans l'avenir, des désastres analogues à ceux de 1831.

Eenens. Les Conspirations Militaires de 1831. — Supplément. Réponse au général hollandais Booms, au général belge Kessels et au baron de Failly. Avec une carte. Bruxelles, Muquardt, 1876, in-8° de 136 pages.

J'ai déjà parlé de deux des brochures auxquelles répond celle-ci. Elle le fait avec vigueur et aplomb, et, sur certains points, d'une manière définitive. Pour formuler en quelques mots l'impression générale qui résulte de tout ce débat, il semble que les accusés et leurs avocats se soient de plus en plus acculés dans une impasse, d'où ils ne peuvent sortir qu'en admettant une de ces alternatives : ineptie ou trahison. Tous les historiens acceptent l'un ou l'autre terme de ce dilemme, que les intéressés seuls essayent encore de rejeter.

Le général Eenens va plus loin cette fois et réveille une autre querelle : Qui a rompu le premier l'armistice du 12 août 1831 ? Selon l'auteur, c'est le prince d'Orange qui, dans son intérêt stratégique, n'aurait pas hésité à violer la suspension d'armes qu'il venait à peine de conclure avec l'armée belge. En cela, le général ne fait qu'user de représailles, car il y a longtemps que l'accusation de mauvaise foi a été lancée à nos troupes par les soldats hollandais. Peut-être n'y a-t-il eu, des deux côtés, que méprise et erreur ; il est si facile à des gens qui combattent, de soupçonner de la déloyauté chez leurs adversaires !

Quoiqu'il en soit, je ne suis pas de ceux qui regrettent de voir surgir des controverses pareilles. Je ne crois pas, avec tant d'autres, qu'il y ait des intérêts supérieurs à ceux de la vérité, et que l'historien doive se laisser fermer la bouche par des considérations extérieures. L'honneur de notre patrie est ici en cause, et nous devons remercier des écrivains qui, comme l'honorable général, en prennent la défense envers et contre tous. Jusqu'à présent, les auteurs hollandais ont parlé presque seuls, et ils ne nous ont point épargnés. La vérité historique est-elle donc prescrite entre leurs mains, puisqu'on pousse tant de clameurs contre celui qui vient les troubler dans une longue et tranquille possession?

GODEFROID KURTH.

VARIA.

Quelques mots sur l'existence problématique d'un manuscrit des Anticatons de César dans une bibliothèque de Liége au XVIe siècle.

On a fait récemment quelque bruit en Allemagne de la découverte à Marbourg d'une *Vie de Caton,* qui aurait servi de source à Plutarque. Elle vient d'être publiée par M. le professeur Nissen [1] ; mais la critique en conteste l'antiquité et ne veut y voir qu'une production du moyen-âge. Cette prétendue vie de Caton l'ancien m'a remis en mémoire l'éloge de Caton d'Utique de Cicéron et la réponse de César, en même temps que la dissertation que feu le professeur Göttling publia sur ces deux écrits en Août 1865, en tête de l'*Index Scholarum,* de l'université de Jena. Cette dissertation est intitulée : *De M. Tullii Ciceronis laudatione Catonis et de C. Juli Cæsaris Anticatonibus.*

Caton s'étant, comme on sait, donné la mort à Utique, après la défaite

---

[1] H. Nissen, *Vitæ Catonis fragmenta Marburgensia a G. Koennecke reperta.* Marburg. 1875. 4°.

à Thapsus des partisans de la république, les ennemis de César, entre autres M. Brutus, qui en fut plus tard l'assassin, engagèrent instamment Cicéron à faire l'éloge de ce citoyen intègre, de cet homme politique si clairvoyant, qui n'avait pas voulu survivre à la chute de son parti. La tâche était délicate et non sans péril pour l'orateur romain ; car les louanges à donner à Caton devaient être un blâme à l'adresse de César. Il finit cependant par s'exécuter. Il écrivit son éloge de Caton, *Laudationem Catonis,* comme il l'appelle lui-même (des auteurs postérieurs citent en outre ce livre sous le titre de : *De vita et laudibus Catonis* ou même de *Cato* tout court). Le défunt y était porté aux nues, pour me servir de l'expression de Tacite (*Annal.* IV, 34). Cet écrit n'obtint pas cependant l'approbation générale, et l'un même de ceux qui l'avaient provoqué, Brutus, rédigea, à son tour, une vie de Caton dans laquelle il contredit Cicéron sur un grand nombre de points et retraça un portrait plus fidèle, selon lui, du personnage, objet de leurs éloges.

César faisait la guerre en Espagne lorsque l'éloge de Caton parvint entre ses mains ; il ordonna immédiatement à A. Hirtius d'annoncer de sa part à Cicéron qu'il répondrait à cet écrit. Dans la lettre ou plutôt le mémoire qu'il adressa à l'orateur romain, le lieutenant de César accumula tous les vices et les fautes qui pouvaient être reprochés à Caton, ayant soin d'y prodiguer les louanges à son panégyriste. César profita, paraît-il, des matériaux recueillis par Hirtius, pour écrire sa réponse, intitulée *Anticato,* si toutefois ce titre émane de lui (Cicéron la nomme *Vituperatio Catonis*). Elle était déjà lancée dans le public quand il lut l'écrit de Brutus. Pour répliquer à celui-ci et en même temps à quelques autres écrits en faveur de Caton, il publia un second *Anticato,* que Suétone (*Octav.* 85.) appelle *Rescripta Bruto de Catone.* Mais Juvénal déjà mentionne les *Deux Anticatons* de César (VI, 338).

Il ne reste que peu de fragments de ces livres ; on les trouve dans l'édition de César de Nipperdey (p. 762 sq.) et dans la dissertation précitée de Göttling, qui les a coordonnés de manière à faire voir quels sont les vices reprochés à Caton. Ce savant estime non sans raison que la perte des Anticatons de César est plus regrettable pour nous que celle du Caton de Cicéron. En effet, l'on ne peut douter que le dictateur, en blâmant Caton, n'ait voulu que le blâme atteignît la république et n'ait cherché à prouver que l'état de décrépitude où elle était tombée ne laissait plus d'autre gouvernement possible que la dictature.

Lorsque Göttling publia sa dissertation, il espérait toujours que les Anticatons se retrouveraient. Son espoir se fondait sur une assertion de Jean Louis Vivès, qui, dans son commentaire sur la Cité de Dieu de Saint-Augustin (I, 23.), parle de l'existence à Liége d'un manuscrit de cet ouvrage. Dix à douze ans auparavant, le savant professeur de Jena, en traversant la Belgique, avait fait, mais inutilement, des recherches à la biblitohèque de l'Université de Liége et à la bibliothèque

Royale de Bruxelles. En m'envoyant sa brochure aussitôt après sa publication, son but fut, je le suppose, de m'engager à faire de mon côté des perquisitions et à donner l'éveil aux personnes préposées à la conservation de nos dépôts littéraires ainsi qu'aux particuliers possesseurs d'anciens manuscrits. Si je n'eusse pas été absent de Gand lorsqu'il voulut bien m'honorer de sa visite, je lui eusse appris, ce qu'il a ignoré, que la note de Vivès avait déjà été signalée à l'attention publique dans notre pays. En effet, M. Namêche, aujourd'hui recteur magnifique de l'Université de Louvain, dans son *Mémoire sur la vie et les écrits de Jean Louis Vivès*, couronné par l'académie royale de Bruxelles en l'année 1840, cite la note en question, en ajoutant : « qu'elle laisse subsister quelque espoir de recouvrer un ancien ouvrage » regardé comme perdu » et moi-même, dans mon rapport sur le concours, je n'ai pas manqué de relever sa citation. Si je n'ai pas accédé immédiatement au désir présumé du célèbre philologue allemand, c'est qu'en 1865 et les années suivantes mes occupations administratives et le mauvais état de ma santé m'en ont empêché; car je pensais alors, comme je crois encore aujourd'hui, qu'il est bon de renouveler par intervalles le même avis, dans notre pays surtout où ce n'est guère pour rechercher les épaves de la littérature romaine que l'on remue la poussière des dépôts littéraires.

Il faut savoir que Vivès n'avait pas vu lui-même le manuscrit; il en affirme l'existence d'après le dire d'Erard de la Marck, évêque de Liége et archévêque de Valence, ville natale du savant Espagnol. Il y a une chose digne de remarque : la rédaction de la note, telle qu'elle se lit dans la première édition du commentaire sur la Cité de Dieu n'est pas restée la même dans les éditions suivantes. Göttling a été le premier à signaler les modifications, faites probablement par l'auteur lui-même, bien qu'il fût mort quand parut la deuxième édition. Ces changements sont assez importants pour que les textes soient mis sous les yeux du lecteur. Je les donne d'après le programme du professeur de Jena, n'ayant pas plus à ma disposition la deuxième édition que la première. Dans celle-ci, publiée en 1522 on lit : « Libros scripsit Caesar Anticatones duos contra » Catonem Ciceronis, ut Cicero et Suetonius meminerunt. Ea volumina » vir clarissimus Erardus a Marca, Valentinus et Leodiensis episcopus, » his proximis diebus in amplissimum Cardinalium ordinem cooptatus, » mihi dixit se in antiqua quadam bibliotheca Leodii vidisse et curaturum » ut ad me mitterentur. Quod si, uti spero, fecerit, non invidebo studiosis » hominibus lectionem eorum. » Les éditions suivantes portent : « Libros » scripsit Caesar Anticatones duos contra Catonem (le mot *Ciceronis* » est omis), ut Cicero ipse et Suetonius meminerunt. Ea volumina vir » clarissimus, Cardinalis Leodiensis (le nom du cardinal est également » omis) confirmavit se in antiqua quadam bibliotheca Leodii vidisse et » curaturum ut ad me mitterentur. Quod si (les mots *uti spero* ont » disparu) fecerit non invidebo studiosis hominibus lectionem eorum. »

Du remplacement de *dixit* par *confirmavit* et de la suppression de *uti spero*, Göttling conclut qu'Erard de la Marck n'avait pas avancé la chose à la légère et *transeundo*, mais l'avait confirmée postérieurement et à bon escient, en outre que Vivès n'en était plus à espérer la communication du manuscrit, mais avait la certitude de l'obtenir. Je veux bien me rallier à cette conclusion quant au premier point, mais nullement quant au second : la disparition de *uti spero* me paraît signifier plutôt, qu'après avoir attendu vainement pendant plusieurs années, le savant Espagnol avait perdu à peu près tout espoir.

Dans quelle bibliothèque de Liége se trouvait donc le manuscrit ? Les deux textes transcrits ci-dessus portent : *in antiqua quadam bibliotheca ;* cette expression peut s'entendre de la bibliothèque d'un couvent quelconque et même de celle d'un particulier. Si Vivès eût su quelle était la bibliothèque dépositaire de ce trésor littéraire, il l'eût probablement nommée. D'autre part on ne s'explique pas pourquoi il a attendu indéfiniment que le cardinal remplît sa promesse et n'a pas reclamé l'intervention de quelqu'autre personnage considérable de Liége, par exemple de l'abbé de St Jacques, à qui il avait dédié son introduction au *Cato Major* de Cicéron (publié à Bâle en 1521).

Pour aller au-devant des doutes sur la vraisemblance de l'existence à Liége de ce manuscrit unique, Göttling rappelle que les couvents de cette ville ont possédé d'anciennes bibliothèques, renfermant des objets rares et précieux; il cite comme exemple le *Diptychon Leodiense* du sixième siècle, conservé autrefois dans la cathédrale de St Lambert; il aurait pu citer en outre et avec plus d'à propos la découverte de deux oraisons de Cicéron faite à Liége par Pétrarque [1]; le grand poëte italien raconte que pour les copier il ne parvint qu'à grande peine à se procurer un peu d'encre et encore cette encre était-elle jaune comme du safran.

Malgré l'insuccès de ses recherches dans nos bibliothèques, Göttling, comme je l'ai dit plus haut, n'avait pas perdu tout espoir que le manuscrit se retrouverait un jour et il regardait comme un bon augure le fait suivant : la bibliothèque de Bâle, possède un manuscrit des scholies d'Eustathe sur Pindare, mais lorsqu'au dix-septième siècle, le philologue hollandais Gisb. Cuypers demanda des renseignements sur ce manuscrit à Scheuchzer, celui-ci lui répondit qu'il avait disparu. De nos jours

---

[1] J. B. d'Ansse de Villoison, *Diatriba*, p. 262, not. 1. (Tom. II de ses *Anecdota Græca) :* « Petrarchus qui tanto studio et labore veteres auctores græcos et latinos conquisivit, qui primus Tullii epistolarum ad Diversos libros XVI et ad T. Pomponium Atticum libros XVI Vercellis repperit, qui Leodii duas Ciceronis orationes, sed vix tunc atramenti aliquid et id crocosimillimum, quo illas describeret, reperivit, ut ipse testatur, *Epistolar, Rer. Senil.* lib. XV, Ep. 1, p. 948. Secundi Tomi ed. Basil. omnium illius Op. fol. MDXXCI. »

cependant il a été retrouvé dans cette même bibliothèque par Tafel, qui l'a publié en 1832. Il n'y a pas plus de deux mois qu'un journal français a annoncé la découverte à l'abbaye de Grotta Ferrata, près de Frascati, non loin de Rome, d'un manuscrit palimpseste d'une partie de la Géographie de Strabon, plus ancien que tous ceux dont on s'est servi jusqu'ici. Ce manuscrit consistant en feuilles détachées formant une liasse avait échappé aux investigations d'Angelo Mai.

Pour faire de nouvelles recherches avec quelque chance de succès, il faudrait connaître quels étaient les couvents à Liége qui possédaient une bibliothèque et quel a été le sort des livres et des manuscrits, lors de l'abolition de ces couvents. Ne se rencontrera-t-il, parmi nos jeunes philologues, personne qui ait le courage et la patience d'entreprendre ces recherches? La découverte du manuscrit des Anticatons aurait certainement du retentissement dans le monde savant et littéraire et immortaliserait le nom de celui qui l'aurait faite.

Je ne dissimulerai pas toutefois qu'il règne une certaine obscurité sur plusieurs points de cette affaire. Dans la supposition qu'elle se soit traitée par lettres entre le savant espagnol et l'évêque de Liége, Göttling s'est donné la peine de feuilleter un recueil des lettres de Vivès publié à Anvers en 1551, sans y rencontrer un seul mot relatif aux Anticatons. J'ai parcouru moi-même, sans plus de succès, celles qu'il a adressées à Erasme et qui sont imprimées à la fin du recueil de ses œuvres; plusieurs de ces dernières cependant sont datées de l'époque où il écrivait son commentaire sur la Cité de Dieu. On ne peut pas supposer qu'il ait caché, même à ses amis, l'existence du précieux manuscrit, de crainte qu'il ne lui échappât; car dans ce cas, il eût gardé le silence et n'eût pas publié sa note. Si l'on réfléchit qu'à cette époque la littérature romaine était en grand honneur, l'on ne saurait douter que la révélation de Vivès n'ait fait sensation et que le public lettré n'ait attendu avec impatience la publication d'un ouvrage de l'auteur des commentaires de la guerre des Gaules. Que pendant la vie de Vivès personne n'ait cherché à lui ravir l'honneur d'éditer les Anticatons, cela se comprendrait, mais on ne s'explique pas qu'après sa mort ceux-ci soient tombés dans l'oubli et qu'aucun savant n'ait tenté des démarches pour en obtenir communication et l'autorisation de les publier. Vivès n'était décédé que depuis quinze ans, quand en 1555 Charles De Langhe (Langius) fut nommé chanoine de la Cathédrale de St Lambert à Liége, où il résida pendant dix-huit ans jusqu'à sa mort. Il rassembla une belle collection de livres au nombre desquels se trouvaient plusieurs manuscrits anciens. Nul n'était en meilleure position que lui pour faire tomber la barrière qui fermait l'accès aux trésor littéraire en question. Nous n'apprenons pas cependant que l'éditeur du *Cato Major* de Cicéron se soit enquis des Anticatons.

Dans cet état des choses, il est permis de se demander si l'assertion d'Erard de la Marck n'a pas été une simple plaisanterie par laquelle il a voulu s'amuser un instant de la bonhomie du savant espa-

gnol. Dans une conversation entre l'évêque de Liége et Vivès, il aurait pu, à propos de l'introduction de celui-ci au *Cato Major* de Cicéron, être question de l'éloge de Caton d'Utique du même auteur et des Anticatons de César. Je serais disposé à m'en tenir à cette idée, si elle n'était contredite par la modification apportée plus tard au texte de la note. En effet, il faut se refuser à admettre la supposition que le cardinal ait prolongé une telle plaisanterie pendant plusieurs années. Mais il ne serait pas impossible que le manuscrit, pris par le prélat pour une production de l'antiquité, ait été reconnu ensuite n'être qu'un pastiche d'un écrivain du moyen-âge, comme il est arrivé à Marbourg. S'il en était ainsi, la découverte du manuscrit perdrait son importance, mais serait toujours curieuse.

J. Roulez.

Décembre 1875.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. C. de la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 4 mars : **Benndorf**, Le Théâtre attique, par G. Perrot. — **Gauthier**, Histoire de Marie Stuart, par R. — 11 mars : **Ruckert**, Grammaire, Poétique et Rhétorique des Persans, p. p. **Pertsch**, par U. O. — Ammien Marcellin, p. p. **Gardthausen**, par William Cart. — **Schmidt**, Wagner, compagnon de jeunesse de Gœthe, par A. Fécamp. — 18 mars : **De Mœllendorf**, Mélanges sur Euripide, par J. Nicole. — **Tacite**, *Agricola*, p. p. **Urlichs**, par J. Gantrelle. — Regestes Prussiens, p. p. **Perlbach**, par Ernest Lavisse. — **Frilley** et **Wlahovitj**, Le Monténégro contemporain, par Louis Leger. — **Sanders**, Dictionnaire orthographique allemand, par Alfred Bauer. — **Stœhr**, Annuaire académique allemand, par A. Bossert. — 25 mars : **Gomperz**, Observations critiques

sur les auteurs grecs, 1[er] et 2[e] fasc., par Henri Weil. — **Cahier**, Nouveaux mélanges d'Archéologie, t. II et III, par R. de Lasteyrie. — **Clos**, I. Recherches sur la première époque de l'histoire municipale de Toulouse; II. Étude sur la municipalité de Toulouse, par A. M. — **Wyss**, la Chronique de Limbourg, par R. — 1[er] avril : **Fustel de Coulanges**, Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France, 1[re] partie, par M. — La chanson de la Croisade contre les Albigeois, p. p. **Meyer**, t. I, par A. M. **Boucher de Molandon**, Première expédition de Jeanne d'Arc, par A. M. — Le livre d'Over de Linden, p. p. **Sandbach**. — **Du Camp**, Souvenirs de l'année 1848, par H. Lot. — 8 avril : Le papyrus médical d'Ebers, p. p. **Ebers** et **Stern**, par G. Maspero. — **De Watt**, *Œuvres*, p. p. **Gœtzinger**, t. I. — **Juan Bossan**, *Œurres*, p. p. **Knapp**, par Alfred Morel-Fatio.

Revue historique, dirigée par G. Monod et G. Fagniez. Paris. — Avril-Juin 1876.

V. Duruy. Du régime municipal dans l'empire romain aux deux premiers siècles de notre ère. (Suite et fin). — C. Thurot. Études critiques sur les historiens de la première croisade : *Baudri de Bourgueil*. — A. Giry. Grégoire VII et les évêques de Térouane. -- J. Loiseleur. La mort du second prince de Condé. — J. J. Guiffrey. Les Comités des Assemblées révolutionnaires (1789-1795) : le Comité de l'agriculture et du commerce. — E. Chastel. Destinées de la bibliothèque d'Alexandrie. — J. J. Guiffrey. Documents inédits sur la journée du 14 juillet 1789. — *Bulletin historique :* France, par G. Monod. — Italie, par C. Paoli. — Allemagne, par R. Reuss. — Hongrie, par E. Sayous.

Revue archéologique, Paris. 1876.

Janvier. De la valeur des expressions Κελτοί et Γαλάται, Κελτική et Γαλατία dans Polybe, par Alex. Bertrand. — Patère et rondache trouvées dans un tombeau de la nécropole d'Amathonte, par G. Colonna Ceccaldi. — Statue colossale d'Apollon assis, trouvée à Entrains (Nièvre), par Ant. Héron de Villefosse. — Colonne, par J. B. Bulliot. — Deux sceaux et une monnaie des grands maîtres de l'Hôpital, par Gust. Schlumberger.

Février. De la valeur des expressions Κελτοί et Γαλάται, Κελτική et Γαλατία dans Polybe (suite), par Alex. Bertrand. — Une inscription de Cyzique en l'honneur des victoires britanniques de l'empereur Claude, par Georges Perrot. — Inscription de la Pallène, par L. Duchesne. — Le tombeau de S[t] Martin, par Edmond Le Blant. — De l'authenticité de la lettre de Pline au sujet des chrétiens, par Gaston Boissier. — Inscriptions latines récemment découvertes dans la province de Constantine (Algérie), par Ant. Héron de Villefosse.

Nederlandsch Museum, onder het bestuur van J. F. J. Heremans. Gent, 1876. Eerste aflevering.

J. O. De Vigne. De deelneming der katholieken aan de Pacificatie

van Gent. — J. C. Matthes. De oudste epische poëzie der Franschen (De Karelgedichten). — Anticritiek van den heer Eenens over zijn werk *Les conspirations militaires de 1831*, en antwoord van den heer Prayon-van Zuylen-Nyevelt.

Revue de Belgique, Bruxelles, 1876.

15 Février. P. A. F. Gérard. Essais sur l'histoire cléricale de Belgique : Une invasion de moines sous les Mérovingiens et les Carlovingiens.

15 Mars. Emile de Laveleye. Des effets de la connaissance de la civilisation de l'Inde sur la pensée moderne.

Blätter für das Bayerische Gymnasial- und Real-Schulwesen, redigiert von W. Bauer und Dr. A. Kurz. 1876, 1. Heft. — München.

Zu einer kritischen Stelle des « Parzival », von Karl Zettel. — Zu Livius, von Höger. — *Pronomina personalia infixa* und Negation im Keltischen und Französischen, von A. Mayer. — Zu den Scholien des Aristonicus, von A. Roemer. — Litterarische Nachweisungen, von Aug. Thenn. — Wann soll die höhere Schule ihre Schüler aufnemen ? von Schricker.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von W. Hirschfelder, F. Hoffmann, P. Rühle. — 1876. — Berlin.

Januar. Die *Consecutio temporum* der abhängigen lateinischen Fragesätze, von Dr. E. Schweikert.

Februar. Kleine Beiträge zur Horazerklärung von Oberlehrer Dr. A. du Mesnil, in Gnesen.

Philologus. Zeitschrift für das klassische Alterthum, herausgegeben von Ernst von Leutsch. B. XXXV, 1. Heft. — 1875. — Göttingen.

I. *Abhandlungen :* Zu den Kyprischen Inschriften, von H. L. Ahrens. — Eutrop, VIII, 10, von C. Wagener. — Die Rede des Brasidas bei Thucyd. IV, 126, von Ad. Torstrik. — Cic., *Tuscul.*, V, 11, 34, von Fr. Zeyss. — Oskische Inschriften, von W. Corssen. — Zum *Pseudolus* des Plautus, von A. O. Fr. Lorenz. — Zu Livius, von O. F. Unger. — II. *Jahresberichte :* Aeschines von Emil Rosenberg. — Pisa 's Annalen, von Ernst von Leutsch. — III. *Miscellen :* Ein Fragment Pindars, von Erwin Rohde.— Zur Erklärung und Kritik der Schriftsteller : Sophocl. *Antig*, 4, 5. nochmals, von P. Torchhammer. — Zu Livius, von G. F. Unger. — Zu Justinus, von Demselben. — Zu Minucius Felix, von Ernst Klussmann. — Die Zahl der Elymerstädte, von G. F. Unger.

THÉORÈMES RELATIFS AUX CONIQUES.

Lemme 1. *Quand les variables* x, y, *sont liées par la relation* $mxy + q = 0$, *la somme des fractions* $\frac{(ax+b)^2}{mx^2+q} + \frac{(ay+b)^2}{my^2+q}$ *est constante.*

Il suffit pour le démontrer de remplacer dans la seconde fraction y par sa valeur tirée de la relation donnée et on trouve pour la somme la quantité constante $\frac{a^2q+b^2m}{mq}$.

Lemme II. Si une conique est conjugée avec le triangle de référence, 2 points du côté a sont conjugués lorsque leurs coordonnées β', γ', β'' γ'' sont liées par la relation

$$m\beta'\beta'' + n\gamma'\gamma'' + 0.$$

$l\alpha^2 + m\beta^2 + n\gamma^2 = 0$ étant l'équation de la conique.

Théorème 1. *Si de deux points d'une droite conjugués relativement à une conique on mène des tangentes, la somme des carrés des distances de ces tangentes à un point fixe divisés respectivement par les carrés de leurs distances au pôle de la droite, est constante.*

Les deux tangentes menées du point $\beta'\gamma'$ à la courbe $l\alpha^2 + m\beta^2 + n\gamma^2 = 0$ ont pour équation.

$$(l\alpha^2 + m\beta^2 + n\gamma^2)(m\beta'^2 + n\gamma'^2) = (m\beta\beta' + n\gamma\gamma')^2$$

ou

$$l\alpha^2 (m\beta'^2 + n\gamma'^2) + mn(\beta\gamma' - \beta\gamma)^2 = 0.$$

Le carré de la perpendiculaire abaissée sur l'une d'elles du point $\beta'''\gamma'''$ divisé par le carré de la perpendiculaire abaissée du point A sur cette droite sera

$$-\frac{mn(\beta'''\gamma' - \beta'\gamma''')^2}{lh^2(m\beta'^2 + \gamma'n2)}.$$

Pour la tangente menée du point $\beta''\gamma''$ on aurait de même

$$-\frac{mn(\beta'''\gamma'' - \beta''\gamma''')^2}{lh^2(\beta m''^2 + n\gamma''^2)}.$$

D'après le lemme 1, il est facile de conclure que la somme de ces deux fractions est constante.

Théorème II. *Si par deux points d'une droite conjugués relativement à une conique on mène des couples de tangentes, elles intercepteront sur une droite menée par le pôle de la 1re des segments comptés à partir de ce point, tels que la somme des carrés de leurs inverses est constante.*

Si $\beta = p\gamma$ est l'équation de la droite, les γ des points où elle est coupée par les tangentes menées du point $\beta'\gamma'$ seront

$$\gamma = \frac{2\mathrm{T}\sqrt{l\,(m\beta'^2 + n\gamma'^2)}}{(bp + c)\sqrt{l\,(m\beta'^2 + n\gamma'^2)} \pm \sqrt{-\,mn}\,(p\gamma' + \beta'}$$

la somme des carrés des inverses de ces deux γ sera

$$\frac{(bp + c)^3}{2\mathrm{T}^2} - \frac{mn}{2\mathrm{T}}\,\frac{(p\gamma' + \beta')^3}{m\beta'^2 + n\gamma'^2}.$$

Pour les deux autres menées du point $\beta''\gamma''$ on trouverait

$$\frac{(bp + c)^2}{2\mathrm{T}^2} - \frac{mn}{2\mathrm{T}}\,\frac{(p\gamma'' + \beta'')^2}{m\beta''^2 + n\gamma''^2}$$

Or en vertu de la relation $m\beta'\beta'' + n\gamma'\gamma'' = 0$ la somme des fractions

$$\frac{(p\gamma' + \beta')^2}{m\beta'^2 + n\gamma'^2} + \frac{(p\gamma'' + \beta'')^2}{m\beta''^2 + n\gamma''^2}$$

est constante, le théorème est démontré.

Si par le pôle on mène une perpendiculaire à la droite $\beta = p\gamma$, on aura pour cette perpendiculaire une relation analogue et si on remarque que dans un triangle rectangle la somme des carrés des inverses des côtés de l'angle droit est égale à l'inverse du carré de la perpendiculaire abaissée du sommet de l'angle droit sur l'hypoténuse, on pourra en conclure:

Théorème III. *Si de deux points conjugués situés sur une droite on mène 4 tangentes, la somme des carrés des inverses des distances de ces tangentes au pôle de la droite est constante.*

A. Cambier.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 19. 3e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

SOCIÉTÉ POUR LE PROGRÈS DES ÉTUDES PHILOLOGIQUES ET HISTORIQUES.

La société pour le progrès des études philologiques et historiques a tenu sa cinquième session à Bruxelles, le samedi 21 avril 1878, au local de l'Athénée royal, rue du Chêne, 8.

La séance s'est ouverte à 1 heure, sous la présidence de M. Faider.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal, M. Wagener fait savoir que MM. Merten et Branquaert s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Branquaert, qui devait lire un travail sur l'analyse littéraire, le publiera dans la *Revue de l'Instruction publique*.

MM. Thonissen, professeur à l'Université de Louvain, Collard, docteur en philosophie et lettres à Louvain, Renard, professeur à l'Athénée de Namur, Alph. Willems, docteur en philosophie et lettres à Bruxelles, et Hubert, professeur au collége de la Haute-Colline à Louvain, sont admis à l'unanimité comme membres de la société.

M. le Président, rappelant le discours prononcé par lui à la dernière session et dans lequel il réfutait la thèse de ceux qui prétendent que le niveau des études et le niveau intellectuel baissent en Belgique, ajoute qu'il avait songé un instant à examiner cette fois-ci la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, mais qu'après réflexion il croit préférable d'attendre qu'elle soit définitivement votée et promulguée. Il y aurait à indiquer les nouveaux devoirs qui incombent aux professeurs,

pour corriger par la vigueur de leur enseignement les vices de la nouvelle législation ; mais il est impossible actuellement d'apprécier la situation d'une manière nette et précise. On ne sait pas même si le graduat en lettres est supprimé ou non.

M. Thomas donne lecture de la première partie d'une excellente dissertation sur l'emploi du futur passé dans Térence. M. Thomas reçoit les félicitations de MM. Gantrelle et Wagener, qui l'engagent à publier son travail.

M. Kugener présente une étude sur le patois luxembourgeois, parlé par 25,000 Belges sur la lisière du Grand-Duché. Il passe en revue les voyelles et les consonnes de ce dialecte, en les comparant aux lettres correspondantes en néerlandais et en allemand. Il examine ensuite les flexions du luxembourgeois, qui font ressembler ce patois à l'anglais, quant à la simplification des formes verbales. Il signale en passant l'absence du génitif. Il examine la manière dont le patois luxembourgeois rend les temps qui lui manquent, par exemple le futur, pour lequel on emploie souvent le présent, laissant au contexte le soin de marquer l'idée de postériorité. Il signale aussi l'auxiliaire *gin (geben ?)*, qui n'existe dans aucun autre idiome. Il termine en promettant d'étudier dans une prochaine séance les particularités du dictionnaire luxembourgeois.

M. Gantrelle dit que cette étude sera des plus instructives; il existe en luxembourgeois des mots qui ne semblent se trouver dans aucune langue européenne. Il conteste ensuite l'affirmation de M. Kugener relative à l'absence du génitif en luxembourgeois.

M. Kugener reconnaît qu'en effet on rencontre le génitif dans une trentaine d'expressions, mais il croit qu'on ne le trouve que dans des locutions stéréotypées et non comme cas usuel.

M. Wagener dit que ce qui l'a surtout frappé dans la lecture de M. Kugener, c'est l'auxiliaire *gin*. Il se demande si ce mot est en rapport avec *geben* (donner) ou avec *gehen* (aller). De fausses formations, résultant de la similitude de deux radicaux, ne sont pas rares.

M. Gantrelle ajoute que cet auxiliaire se combine même avec le verbe *gôn*, qui en luxembourgeois équivaut à *gehen* (aller).

M. Kugener dit qu'en tout cas l'auxiliaire *gin* et le verbe *gin* (donner) se confondent pour la formation de tous leurs temps. Il se demande si, avant d'exprimer l'idée de *donner*, *gin* n'a pas

eu le sens plus général de *poser*, comme τίθημι et *dare* (ainsi que le prouve *subdere*).

M. Gantrelle pense que l'auxiliaire *gin* n'a pas la signification d'*aller* ou de *donner*, mais marque simplement une idée d'*avenir*, comme en allemand l'auxiliaire *werden*.

M. Wagener et Kugener disent que l'auxiliaire *werden* lui-même doit avoir eu sa signification propre à l'origine.

M. Dupont examine la nécessité d'inscrire la langue et la littérature sanscrites au programme des hautes études en Belgique. Il invoque l'autorité de Bopp, Curtius, Freund et autres philologues en faveur de sa thèse ; même pour la connaissance scientifique du grec, le sanscrit est indispensable. M. Dupont cite l'exemple des participes parfaits en κως et κυια, qui ne s'expliquent que par le sanscrit; il en est de même pour le redoublement du parfait. M. Dupont est aussi d'avis que l'étude du sanscrit fait désirer certains changements dans les grammaires grecques ; ainsi les verbes en μι devraient précéder les verbes en ω, comme étant les plus anciens. Cette étude est d'ailleurs féconde, non seulement au point de vue de la linguistique, mais encore au point de vue des origines de la mythologie. Ainsi Ζεύς, que jadis on faisait venir de ζῆν (vivre), est aujourd'hui dérivé avec raison du radical *diu*, qui signifie *lumière* ou *ciel*. Or, cette étymologie est due à l'étude du sanscrit. M. Dupont croit que le sanscrit devrait figurer au programme des universités belges comme en Allemagne, mais il déclare qu'en présence de la nouvelle loi, il est saisi d'un profond découragement.

M. Wagener, tout en partageant les idées développées par M. Dupont, ne peut admettre ses conclusions qu'en les entourant des restrictions formulées par M. von Sybel, dans son excellent discours sur les gymnases allemands (voir *Revue de l'Instruction publique*, t. XIX, 2e livr., p. 87). En fait de philologie classique, il faut du sanscrit, mais pas trop n'en faut. Le sanscrit a fait des ravages en Allemagne ; nombre de futurs professeurs de langues anciennes ont négligé l'étude du latin et du grec en faveur du sanscrit, ce qui certes est un résultat déplorable. L'utilité pratique qu'un professeur belge de nos athénées et colléges peut retirer de l'étude du sanscrit lui sera fournie par un bon cours de grammaire *comparée*. La faculté de philosophie et lettres de l'université de Gand avait

demandé la création d'un pareil cours aux universités. Dans la loi nouvelle, on n'a pas tenu compte de ce vœu, mais on a introduit par contre un cours de grammaire *générale,* ce qui n'est pas du tout la même chose. — M. Wagener estime que pour les futurs professeurs de l'enseignement moyen, un cours de grammaire comparée est tout ce qu'on peut raisonnablement demander, tandisque la création d'un cours spécial de sanscrit, à l'École Normale des humanités, serait un grave danger : *Sanscritandum est, sed paucis.*

La suite de l'ordre du jour appelle la discussion des trois propositions de M. Kurth, relatives à l'organisation de concours par la société.

On regrette l'absence de M. Kurth, et l'on remet le débat à la prochaine session.

On passe à la discussion des propositions de M. Hurdebise, relatives au thème et à la composition latine. Les trois premières sont adoptées à l'unanimité, après une courte discussion. Elles sont ainsi conçues :

a) Les thèmes latins sont non seulement d'une haute importance, mais encore d'une nécessité absolue pour la connaissance sérieuse du latin.

b) Ces exercices seront fréquents dans les classes inférieures; ils se feront en grande partie oralement. Un manuel devrait être mis entre les mains des élèves.

c) Ces exercices se continueront dans toutes les classes sans aucune exception. Le nombre en diminuera au fur et à mesure que l'élève avancera dans le cours de ses études.

Les deux autres propositions de M. Hurdebise étaient :

d) Pour le concours général et l'examen de gradué, les compositions latines, c'est-à-dire les narrations et les compositions latines, seront remplacées par des thèmes à faire sans dictionnaire. Ces thèmes, d'une longueur de 20 à 25 lignes d'impression, seront empruntés aux auteurs anciens, notamment aux ouvrages de rhétorique et de philosophie de Cicéron.

e) Les compositions latines pourront être maintenues comme simples exercices scolaires; elles auront un caractère purement historique, elles auront pour but de faire résumer ou de faire imiter telle ou telle partie d'un auteur qui se trouve entre les mains des élèves.

M. le Président fait observer que, vu la suppression probable

du graduat en lettres, une partie de ces propositions tombe.

M. Gantrelle propose de se borner à communiquer les trois premières propositions à M. le Ministre de l'intérieur et au Conseil de perfectionnement, et à rappeler qu'un cours de thèmes d'imitation continue à manquer en 5e latine.

M. De Block dit que la Société s'est déjà occupée de la question d'introduire un cours de thèmes latins dans cette classe, et qu'il a dans le temps essayé de prouver que l'emploi des thèmes d'imitation est fort difficile en 5e latine.

M. Gantrelle dit que les débats de la dernière session ont prouvé que tout le monde ne se fait pas une idée exacte du thème d'imitation. Les thèmes de M. Branquart sur sa chrestomathie sont des thèmes d'imitation. La grande utilité de ces thèmes est de faire mieux retenir aux élèves les mots qu'ils ont vus dans leur auteur, et de les dispenser d'avoir recours au dictionnaire; ils perdent toujours beaucoup de temps à feuilleter le dictionnaire, et souvent ils y prennent les mots qui conviennent le moins. Il ajoute que sa conviction bien arrêtée est que les thèmes d'imitation doivent se faire dans toutes les classes, parce que ce sont les plus utiles.

M. De Block dit que l'expression *thèmes d'imitation* a été souvent prise dans un autre sens; mais que, dans le sens qu'y attache M. Gantrelle, il est aussi d'avis que leur emploi est possible en 5e latine.

M. Feys estime qu'en poésie et en rhétorique, la matière des thèmes d'imitation devrait être, non pas historique, comme c'est le cas pour la plupart des cours de thèmes existants, mais philosophique et morale, afin de les faire servir aux dissertations latines de l'élève.

M. Lannoy ajoute que les sujets donnés dans les dernières années aux concours généraux ne pouvaient être imités que des dissertations dictées à l'élève, aucun auteur moral ou philosophique n'étant porté au programme de la poésie et de la rhétorique.

M. Gantrelle propose la suppression de la dissertation latine afin d'empêcher les préparations de serre chaude, qui consistent à dresser des listes d'expressions philosophiques et morales et à les faire apprendre par cœur aux élèves.

M. Wagener dit qu'en effet le grand argument qu'on fait valoir

contre la composition latine, c'est qu'elle se compose presque toujours de pièces rapportées et ajustées maladroitement.

M. Feys repousse ce reproche pour ce qui concerne l'enseignement de l'État. Il croit qu'en supprimant successivement les vers, le discours et la dissertation, on affaiblit l'étude du latin. La variété des exercices est un élément important pour les progrès à faire faire aux élèves.

M. Gantrelle pense que si l'on conserve la composition latine, ce devrait être une composition d'*imitation*, telle qu'il l'a définie dans la session précédente.

M. Feys dit qu'il a essayé de ce système avec ses élèves sans réussir. L'élève préfère produire de lui-même et ne mord pas à ce genre d'exercices. Si au concours général on ne donne plus que des thèmes d'imitation, les professeurs ne donneront plus de compositions latines. Il croit qu'il est dangereux de soulever cette question, aujourd'hui que tout est trouble et confusion.

L'assemblée décide qu'elle réserve son opinion sur les deux dernières propositions de M. Hurdebise, vu la situation faite aux études par la nouvelle loi.

M. Feys propose d'ajouter aux trois résolutions déjà votées un vœu en faveur du maintien de l'étude de la grammaire latine dans les classes supérieures, afin de ne pas être arrêté à chaque instant en rhétorique par des difficultés que l'élève résoudrait sans hésiter, s'il n'avait pas interrompu ses études grammaticales.

Il propose la rédaction suivante, qui serait rattachée aux propositions de M. Hurdebise déjà adoptées :

On continuera l'étude de la grammaire dans les classes supérieures.

Cette rédaction est adoptée à l'unanimité.

M. Frédericq déclare qu'il se proposait de compléter les considérations qu'il a présentées à la dernière session sur la véritable signification de la Pacification de Gand ; mais la découverte et la publication de pièces diplomatiques inédites par M. Gachard dans les *Bulletins de la commission royale d'histoire* a introduit un élément nouveau dans le débat. Tout dernièrement encore le *Moniteur* annonçait que M. Poullet se prépare à publier aussi de nouveaux documents inédits sur la Pacification. Il serait donc utile de renvoyer la discussion à la prochaine séance, pour

attendre qu'on ait sous les yeux toutes les pièces du procès. (Adhésion).

La discussion est ouverte sur les questions suivantes formulées par M. Fredericq :

Est-il conforme aux préceptes de la pédagogie d'enseigner en même temps l'histoire ancienne et l'histoire de Belgique aux élèves de la 6e, de la 5e et de la 4e professionnelle?

Serait-il utile de diviser l'enseignement historique des Athénées en deux parties, embrassant chacune tout le programme d'histoire (l'histoire de l'antiquité, du moyen-âge, des temps modernes et de la Belgique), en présentant les faits principaux au moyen de biographies dans les classes inférieures et en développant ces premières notions dans les classes supérieures?

Dans sa lettre aux bureaux administratifs des athénées, dit M. Fredericq, M. le Ministre de l'intérieur s'exprimait ainsi : « Le programme d'histoire, dans la section professionnnelle, est conçu de telle façon, que dans les trois classes de sixième, de cinquième et de quatrième, les élèves auront à voir simultanément l'histoire de la Grèce ou l'histoire romaine et l'histoire de Belgique. Le Conseil de perfectionnement, en faisant une proposition en ce sens, a cédé à cette considération que les élèves abandonnent pour le plus grand nombre les études dès la quatrième, et qu'on ne peut les laisser quitter l'athénée sans qu'ils connaissent au moins les éléments de l'histoire de leur pays. Il y a, dans la section professionnelle, une double préparation à prévoir: celle des élèves qui poursuivent jusqu'au bout leurs études et qui doivent posséder les notions de l'histoire générale, et celles des élèves qui interrompent leurs études au bout de trois ou quatre ans. Les premiers suivront de nouveau un cours d'histoire de Belgique en rhétorique, mais il ne peut venir à l'esprit de personne de redouter qu'ils connaissent cette histoire trop bien. » — M. le ministre ajoutait: « Seulement il faudra que, dans les cours inférieurs, le professeur cherche à concilier ce qu'au premier abord il pourrait y avoir de *disparate* dans une pareille combinaison; *une bonne méthode en aura facilement raison.* » M. Fredericq rend hommage aux vues du Ministre et du Conseil de perfectionnement; mais il croit qu'aucune méthode ne peut avoir raison de ce qu'il y a de disparate dans un pareil parallélisme d'un cours d'histoire ancienne et d'un cours d'histoire de Belgique, marchant de front dans la même classe.

Le lundi, on retrace à l'élève les mœurs des Spartiates, et le mercredi, on lui parle des mœurs des anciens Belges ; et comme les élèves de la 6e et de la 5e professionnelles n'ont aucune idée générale de l'histoire, il finissent par confondre l'antiquité avec les époques plus récentes : ils en viennent à mêler l'histoire des croisades à celle des guerres médiques, l'histoire de Léonidas à celle des Flamands du temps de Gui de Dampierre, etc. Tous ces évènements forment dans leur mémoire un véritable chaos, parce que le parallélisme des cours d'histoire n'est possible qu'à l'Université, lorsque l'esprit de l'élève a déjà reçu une trempe virile. M. Frédericq tient à ce qu'il y ait deux cours d'histoire, l'un pour les classes inférieures, l'autre pour les classes supérieures. Il propose d'exposer l'histoire dans l'ordre chronologique. La section professionnelle conserverait ses deux divisions pour l'enseignement de l'histoire, ce que M. Fréderícq considère comme excellent : dans les classes inférieures, l'élève apprend à connaître les grandes lignes, les époques principales de l'histoire au moyen de biographies; dans les classes supérieures, il répète et complète le tout à un point de vue plus élevé. M. Frédericq voudrait voir appliquer aussi cette réforme à la section des humanités. Aujourd'hui les élèves humanistes, ne voyant qu'une seule fois les différentes parties de l'histoire, les oublient d'une classe à l'autre, et ils arrivent en rhétorique sans aucune idée nette sur l'histoire ancienne, qu'ils ont vue par morceaux en 6e, en 5e et en 4e.

M. Gantrelle fait remarquer que le système préconisé par M. Frédericq existait depuis 1851 ; dans les classes inférieures, l'histoire s'enseignait au moyen de biographies d'hommes célèbres de l'antiquité, du moyen-âge, des temps modernes ; et dans la section professionnelle on s'attachait surtout aux biographies de l'histoire de Belgique ; de cette manière les élèves qui ne continuaient par leurs études avaient une idée des époques principales de l'histoire.

M. Discailles déclare par expérience que le parallélisme d'histoires différentes dans les classes inférieures donne des résultats déplorables. Dès le principe, il en a fait l'observation. Quant à lui, il n'est pas partisan des biographies, mais ce système valait beaucoup mieux que la méthode actuelle. Il veut de l'histoire générale sommaire dans les classes inférieures, et à partir de la troisième, on reprendrait les faits

d'une façon plus philosophique. Actuellement on obtient de beaux résultats en géographie, mais non en histoire. Pour lui, le système actuel est fort défectueux.

M. Feys atteste qu'en rhétorique, chaque fois que le professeur donne un sujet historique, il est mal traité. Les élèves ont complétement oublié leur histoire ancienne.

M. Gantrelle estime qu'il faut employer les biographies de grands hommes dans les classes inférieures. Il faut des détails intéressants pour frapper l'esprit des jeunes élèves; l'histoire générale et surtout l'histoire sommaire les dégoûteraient bien vite.

M. Discailles propose la formule « principaux faits de l'histoire générale. » Il aime aussi beaucoup les détails et ne se fait pas faute d'en donner dans son enseignement; mais, d'après lui, les biographies faussent l'esprit des élèves en leur faisant croire que l'histoire est l'œuvre de quelques individus.

M. Faider fait observer que l'explication des biographies a toujours été accompagnée de développements du professeur, qui rattachait les biographies entre elles par des transitions historiques.

M. Wagener critique certains recueils de biographies, bourrés de dates et de détails peu intéressants sur les individus. Il faut une *suite*, sur laquelle se détachent les grandes figures.

M. Gantrelle pense qu'il ne faut pas s'occuper des livres défectueux, mais du système qui seul est en discussion. Si l'on pense qu'il n'existe pas de bon recueil de biographies, qu'on propose un concours. M. Gantrelle constate que ceux qui ont pris la parole dans la discussion sont d'accord sur le système, en ce sens qu'il ne faut enseigner aux écoliers des classes inférieures que les faits auxquels les jeunes esprits peuvent s'intéresser. M. Discailles voudrait seulement une autre formule que celle qui est proposée par M. Frédericq.

M. Discailles voudrait voir laisser une plus grande liberté au professeur d'histoire.

M. Frédericq se rallie à l'opinion de M. Discailles, et veut laisser au professeur le choix de la méthode. On n'enseigne bien que lorsqu'on enseigne comme on veut.

A la suite de cette discussion, on adopte les propositions suivantes :

a) Il n'est pas conforme aux préceptes de la pédagogie d'en-

seigner en même temps l'histoire ancienne et l'histoire de Belgique aux élèves de la 6ᵉ, de la 5ᵉ et de la 4ᵉ professionnelle.

b) Il serait utile de diviser l'enseignement historique des athénées en deux parties, embrassant chacune tout le programme d'histoire (histoire de l'antiquité, du moyen-âge, des temps modernes et de la Belgique), en ne présentant que les faits principaux dans les classes inférieures, et en développant ces premières notions dans les classes supérieures.

M. Gantrelle vote contre la dernière proposition, comme n'exprimant pas exactement l'idée sur laquelle on s'était mis d'accord.

M. Thomas présente quelques observations sur les réformes à apporter, en Belgique, à l'enseignement de la prononciation, de la prosodie et de la métrique des langues anciennes. Pourquoi conserver au latin la prononciation absurde, usitée en France, qui est contraire aux témoignages les plus irrécusables ? M. Thomas cite les lettres *u*, *c*, *g*, *y* et les diphthongues *æ* et *œ*. Cela présente même de grands désavantages dans les versions dictées. Il en est de même pour les études linguistiques, lorsqu'on est amené à comparer les transformations et les étymologies en grec, en latin et en sanscrit. En grec, la prononciation de κ et de χ, de τ et de θ se confondent. Les élèves ne connaissent ni quantité ni accent tonique. On arrive au doctorat en philosophie et lettres sans les moindres notions de prosodie et de métrique : un élève, fort distingué d'ailleurs, a demandé un jour à M. Thomas si le vers hexamètre appartient au mêtre dactylique ou au mètre spondaïque. Il serait utile d'émettre un vœu en faveur d'une réforme sérieuse.

M. Feys croit que la cause de cette ignorance est qu'on a laissé l'élève libre de faire ou de ne pas faire de vers latins. Les élèves ne veulent plus même faire la dépense d'un *gradus*.

M. Frédericq se déclare l'ennemi des vers latins, qui lui ont laissé de mauvais souvenirs, mais il est grand ami de la prosodie et de la métrique, qu'il faudrait évidemment enseigner aux élèves, au fur et à mesure qu'on leur fait traduire des poëtes anciens.

M. Wagener dit que, de l'avis de M. Gevaert, il serait très-facile d'enseigner dans les athénées les rhythmes d'Horace, mais il faudrait le faire d'après les principes de la métrique renouvelée en Allemagne. Les grammairiens d'Alexandrie,

qu'on a suivis servilement depuis des siècles, n'y entendaient rien. Quant à prononcer le latin à l'antique, il croit qu'il est difficile de s'engager dans cette voie; il faut compter avec le ridicule. Surtout dans les circonstances présentes, il convient d'ajourner de telles questions.

M. Hurdebise, auteur d'une proposition portant que la société ne se réunira qu'une fois par an à l'avenir, s'en réfère à la décision de l'assemblée.

M. Wagener dit que M. Gevaert se propose de faire des démarches auprès de M. le Ministre de l'intérieur afin de mettre une des salles du Conservatoire de Bruxelles à la disposition de la Société pour la prochaine session; il ferait exécuter alors par des élèves du Conservatoire quelques mélodies grecques et plusieurs mélodies nouvelles composées par lui dans des modes antiques. Il y a quelques difficultés pratiques qui se rattachent à ce beau projet, et M. Wagener propose de laisser au bureau le soin de s'entendre avec M. Gevaert pour fixer la date de la prochaine réunion. (Adopté).

La séance est levée à 6 heures.

THÈMES D'IMITATION.

Liv. XXI, 1 à 23.

THÈME 9.

Gr. 148, 149, 150.

L'an 1301, vers la fin du mois de mai, Philippe-le-Bel, après avoir réduit la Flandre en province française, partit avec la reine et un grand nombre de nobles seigneurs, en prenant la voie de terre, pour aller visiter les villes flamandes et offrir à ses nouveaux sujets le spectacle le plus brillant possible de la royauté, en se faisant saluer partout dans la Flandre comme maître et seigneur. Ceux des nobles qui, dans ce pays, s'étaient prononcés pour Philippe, heureux de trouver une occasion de se concilier la faveur du roi et d'acquérir de l'influence parmi leurs concitoyens, et voulant faire croire qu'ils agissaient d'après une décision publique plutôt que de leur propre auto-

rité, se mirent à parcourir les maisons surtout des artisans, afin d'attirer plus facilement la population tout entière dans l'alliance française par leurs moyens ordinaires, l'or et les promesses, et l'amener ainsi à faire une réception aussi pompeuse que possible à celui qui, de leur avis, serait dorénavant le maître absolu. Leurs efforts ne furent pas stériles. A Gand, les habitants allèrent au-devant du roi, vêtus de riches étoffes, et les principaux citoyens lui offrirent de magnifiques présents. Ensuite on commença des fêtes brillantes, et le peuple ne refusa pas de payer les dépenses faites pour la réception du roi, espérant obtenir facilement par ses prières l'abolition ou du moins la réduction des impôts nouvellement établis sur certaines denrées. Pour se concilier les sympathies populaires par des moyens de séduction, le roi se montra si affable et si bienveillant, qu'il ratifia tout ce que le peuple proposait d'abolir. En outre, contre la volonté des patriciens, il supprima le collége des Trente-Neuf, et ordonna qu'à l'avenir quatre arbitres, désignés par lui à cet effet, choisiraient comme magistrats annuels vingt-six bourgeois pour administrer la ville.

De Gand, le roi et la reine, encouragés par ce premier succès, s'en vinrent à Bruges. Là on vit un spectacle nouveau et inaccoutumé. Tous les édifices étaient ornés d'or et d'argent; une foule d'objets de luxe et d'étoffes précieuses attiraient les regards dans les rues; sur des estrades, auxquelles étaient suspendues les tapisseries les plus riches, se pressaient les dames de Bruges, dont la beauté et les joyaux éveillaient dans le cœur de la reine une ardente jalousie. Des historiens dignes de foi affirment que l'orgueilleuse Jeanne de Navarre, en se voyant éclipsée par la somptuosité des parures qu'étalaient à l'envi les dames de cette ville opulente, ne put maîtriser sa langue et s'écria pleine de dépit : « Je croyais être seule reine en ces lieux, mais partout où je porte mes regards, j'en vois par centaines. »

Cependant tous les spectateurs n'étaient pas animés des mêmes sentiments. Il y en eut — et ce fut le plus grand nombre — qui n'avaient pas oublié les traitements durs et cruels qu'on avait fait subir depuis plus d'un an à leur prince et à ses malheureux compagnons, et qui, irrités en outre de voir leurs droits méconnus, étaient d'avis qu'il fallait s'abstenir de toute démonstration de joie. Les magistrats, persuadés qu'il était également dangereux de laisser au peuple la jouissance de sa liberté pleine

et entière ou de mécontenter celui qu'ils regardaient comme l'arbitre de leur vie et de leur fortune, avaient défendu, sous peine de mort, de demander aucune faveur au roi ou de faire mention d'aucun impôt, comme s'ils eussent ignoré qu'il n'était nullement de leur dignité d'enlever aux citoyens le droit de faire de justes réclamations. Indignée de cette défense, la foule, composée des artisans et du bas peuple, restait muette et impassible, pendant que le cortége royal passait devant elle.

Étonné de ce silence inaccoutumé, le roi semblait prévoir pour l'avenir des troubles sérieux. En effet, depuis longtemps les artisans gémissaient sous l'autorité impérieuse des familles patriciennes. Loin que la noblesse reçût les plébéiens dans son amitié et les défendît, elle les retenait constamment dans la captivité et l'oppression. Entourés de soldats étrangers et mercenaires, en butte aux vexations des riches et des nobles qui avaient embrassé le parti de la France, ils commencèrent à sentir qu'ils n'avaient plus de patrie et à craindre qu'on ne les traitât avec dureté et avarice comme les serfs des provinces françaises. Ces sombres pensées donnaient aux artisans des villes un aspect menaçant. L'effervescence était générale et les passions populaires allaient éclater. Dans toutes les villes de la Flandre il y eut alors comme un assaut de patriotisme, à mesure que le danger devenait plus menaçant. On se disait partout que la nationalité flamande allait être anéantie à jamais, si l'on ne faisait les plus grands efforts pour chasser de la Flandre une race si avide de richesse et de domination; tant il est vrai que l'amour de la patrie, si naturel à tout homme, se réveille avec d'autant plus d'énergie que la situation devient plus critique.

Liv. XXI, 1 à 23.

THÈME 9.

Gr. 148, 149, 150.

Anno 1301°, extremo mense Majo, Philippus Pulcher, redacta (9,5) in formam Gallicae provinciae Flandria, cum regina multisque primorum ad urbes flandricas visendas (21,7) ou videndas (21,5) terrestri itinere (21,10) profectus est, ut, si ubique Flandriae magister ac dominus salutaretur, novis civibus quam pulcherrimam ou amplissimam speciem regni praeberet (2,6

et 3,5). Qui nobilium in Flandria ad Philippum defecerant ou Philippi erant, quoniam laetabantur (10,11) ou gaudebant occasionem sibi oblatam esse (21,7) favorem regis sibi conciliandi (2,5 et 4,2) et inter cives (in magnas opes) crescendi (7,3), ut consilio magis publico quam sua sponte (18, 1,2-6 et 10) id fecisse crederentur (22,4), domos utique opificum circumivere (22,1), quo facilius universum populum solitis artibus ou armis, auro (scilicet) et promissis, in societatem Gallicam perlicerent (19,6), eumque adducerent ou inducerent ou deducerent ou impellerent, ut illum, cui omnium potestatem in posterum factum iri ducebant (13,8), quanto possent (17,2) apparatu (8,1) exciperent (19,7), nec frustra id conati sunt ou tentaverunt. Gandavi oppidani regi obviam egressi sunt pulcherrima veste induti, principesque civitatis (9,6) magnifica dona obtulere, nec populus negavit ou abnuit (12,6) quod impensae in regem excipiendum ou pro rege excepto factum erat (II, 18,11 et XXII, 60,4) praestare, sperans se facile precibus aliquid moturum (12,4) ou promoturum (5,5), ut tributa ex certa quadam annona recens statuta ou certae cuidam annonae imposita aut tollerentur (10,6), aut certe aliquid ex iis remitteretur (13,8). Ut populi animos blandimentis praeoccuparet (20,8) ou conciliaret (20,8-23,1), rex ita facilem et humanum se praestitit ut quodcunque populus tollendum censuisset ratum haberet (19,3); ad hoc ou praeterea, haud sane voluntate principum (2,4), collegium undequadraginta virorum sustulit ou suppressit ou demsit jussitque a quatuor arbitris ad id ipsum a se creatis, sex et viginti (10,7) ou viginti sex cives magistratus annuos regendae ou administrandae urbi electum iri.

A Gandavo (9,3-10,3-13,7-15,3-19,6-22,5), rex et regina, hoc primo successu laeti (23,1), Brugas venerunt. Ibi nova atque inusitata species visa est (20,1) : omnia urbis aedificia auro et argento insignia (19,10) erant; multa pretiosa supellex vestisque (15,2) in publico (14,1) conspiciebatur (4,8); in suggestibus, quibus praetenta erant textiles picturae maximi pretii, confertissima stabat turba Brugensium matronarum, quae forma et gemmis eximiae ou egregiae ou insignes in animo reginae summam invidiam exsuscitabant (3,6) ou movebant.

Quidam auctores sunt, haudquaquam spernendi, superbam Joannam Navarrensem, ubi se victam vidit excellentiori (4,8) hujus opulentissimae urbis feminarum vestitu atque ornatu,

linguae temperare nequivisse (22,7) indignabundamque ou indignatamque (1,3) exclamasse : Putabam ego me solam his locis reginam esse, sed quocunque circumtuli oculos ou quacunque circumspexi (22,7) sexcentas video. Non omnibus tamen spectantibus idem erat animus ou eadem erat mens. Fuere — et quidem major pars — qui, haudquaquam obliti ou immemores quam gravia atque acerba jam plus annum passi essent Flandriae princeps ejusque miserrimi socii, ob iram (2,6) praeterea spreti sui juris, (ab) omni gaudio abstinendum (5,9-6,4-10,8) censerent. Magistratus, solidam libertatem plebi fruendam relinquere aut animum illius, quem vitae et fortunae suae arbitrum habebant, offendere ou irritare (23,5) pariter anceps (25,3) esse rati, capite sanxerant, ne quis regem ullum munus posceret neu ullius tributi mentionem faceret (13,3-18,12) ou jaceret ou moveret, velut (si) ignari (22,1) ou inscii (12,4-18,11) fuissent (8,6), minime (id) esse suae dignitatis ou ex sua dignitate (19,1) adimere civibus arbitrium verecunde expostulandi (25,5) ou res repetendi (10,6-18,5). Qua ira (II, 22,2-32,10) turba artificum et infimae plebis tacita stabat ou spectabat et immota ou lenta, dum regium agmen traducitur (23,1) ou praetervehitur ou procedit. Cujus inusitati silentii admiratione (3-4) rex gravissimos in futurum providere (21,7) videbatur tumultus ou motus (1,5) ou turbas. Jamdiu enim opifices immodicis gentium patriciarum imperiis (3,5) gravabantur (23,6), tantumque aberat ut nobilitas plebejos in amicitiam fidemque receptos (19,5) defenderet ou tueretur, ut captos eos et oppressos perseveranter ou obstinate ou pertinaciter retineret ou teneret. Circumdati ou circumsessi (10,5) a militibus externis ou peregrinis et (mercede) conductis, opportuni ou obnoxii injuriae potentiorum et locupletiorum, qui ad Gallos defecerant, sensere nullam sibi jam patriam esse, timorque incessit ne superbe avareque sibi imperitaretur (1,3) velut servis provinciarum gallicarum.

His anxii curis (2,1) opifices urbium speciem minantium praebebant (2,6). Omnia movebantur iraeque populares exarsurae ou erupturae erant. Tum vero in omnibus Flandriae urbibus, quum jam praesentius erat periculum, certamen adjuvandae reipublicae exortum est, omnibusque succurrebat, jam ou propediem ad internecionem venturum esse nomen Flandrorum, ni summa ope ou vi contenderent ou ultima experirentur, ut gens auri et imperii avidissima Flandria arceretur (17,6) ou

pelleretur : adeo caritas patriae, cujusque animo insita, quo res sunt asperiores (18,5) eo vehementius excitatur ou accenditur ou movetur ou in rebus asperrimis acerrime renovatur ou revocatur.

Expres. équiv. — Exacto ou exeunte mense. Cf. Vere primo (5,5-21,6 et 9). — Occasione sibi oblata laeti. — Avocare ad Philippum. — Nec vanum aut irritum (10,1) fuit inceptum. — Rex comem ou benignum et liberalem se gessit ou tanta fuit liberalitate et indulgentia. — Praetenta erant textilia ou aulaea. — Acri reginae animum invidia acuit ou accendit ou stimulavit formae et gemmarum nitore. — Ubi se superatam vidit muliebri cultu... justo mundiore. — Quia relinquere... aut offendere... anceps esse. — Velut ignari alienum esse suae dignitati interdicere civibus verecunda expostulatione ou impedire quominus cives postulata peragerent.

Liv. XXI, 1 à 24.

THÈME 10.

Gr. 148, 149, 150, 151, 138, 139.

Les jeux qu'on venait de célébrer dans la Flandre devaient allumer un violent incendie. En effet, à peine le roi s'est-il éloigné que les magistrats de Bruges par leur imprudence excitèrent une sédition formidable. Il ne leur suffit pas d'avoir empêché le peuple d'adresser ses plaintes au roi; bien plus, ils veulent forcer les gens de métier à contribuer aux frais des fêtes, bien que les riches seuls eussent tout organisé dans l'intention de retirer de la gloire d'une circonstance favorable à leur ambition. Ce fut alors que les artisans, déjà auparavant aigris par les mœurs hautaines et arrogantes de Châtillon, résolurent d'opposer une résistance vigoureuse aux injustes prétentions des magistrats; mais craignant qu'ils ne fussent pas de force à lutter seuls contre tant d'adversaires à la fois, ils se décidèrent à associer à leurs projets les autres villes de la Flandre et à diriger leurs efforts réunis contre l'ennemi commun, persuadés qu'on peut amener facilement les hommes à se liguer contre ceux qu'ils haïssent et qu'ils redoutent. Cependant le mécontentement s'étendait de jour en jour davantage. Tout semblait présager la violence et bientôt il se trouva un homme pour

encourager la sédition et en devenir le chef : c'était l'infatigable Pierre Koninck, qui jouissait d'un grand crédit parmi ses concitoyens. Issu d'une famille honorable, il avait fait partie autrefois de la cour du comte Gui. D'après la coutume que les nobles observaient à cette époque de se faire recevoir dans une corporation d'artisans, il s'était affilié à celle des tisserands et d'une voix unanime il en avait été élu le doyen. Déjà vieux, borgne, de petite taille, il avait un extérieur vulgaire; mais sous cette vile apparence étaient cachées de belles et de grandes qualités. C'était un homme de bon conseil et fort actif dans l'exécution; en outre, s'il ignorait la langue française, il parlait le flamand avec la plus grande facilité, ce qui le rendait particulièrement cher à ses concitoyens. Avec ces talents naturels, il n'avait rien négligé de ce qu'il fallait faire ou voir pour devenir un grand chef de parti, et avait tellement gagné tous les cœurs, qu'il n'y eut point d'homme qui sût inspirer à la foule plus de confiance ou plus d'audace. Persuadé que la victoire serait du côté de la justice, il promit de demander satisfaction dès qu'il aurait tout examiné avec soin et loyauté, et il ne tarda pas à prendre en main la cause du peuple et à devenir l'âme d'une vaste conjuration. Les officiers du roi, après avoir à plusieurs reprises demandé sa punition, le firent arrêter et enfermer dans la prison avec vingt-cinq autres citoyens notables, dans l'espoir qu'en effrayant la cité par la rigueur de ce châtiment, on n'aurait plus à craindre de soulèvement, mais que, retenue par la rapidité de la mesure, elle renoncerait aux hostilités commencées. Mais les gens de métier, furieux, se soulèvent, prennent les armes, brisent les portes de la prison et délivrent Koninck et ses compagnons. A cette nouvelle, Châtillon jura de tirer une éclatante vengeance de l'audace des Brugeois. S'étant concerté avec le chef du parti français et avec les magistrats qu'il avait gagnés par des présents, il aposta sous les murs cinq cents cavaliers, tandis qu'à l'intérieur tous les nobles s'armaient secrètement. Au point du jour, on devait tomber à l'improviste sur le peuple. Celui-ci était prévenu et avait pris son parti de ne pas déposer les armes et de ne pas s'exposer sans défense aux coups qui pouvaient l'assaillir.

Au signal donné, une foule considérable de gens armés descend dans les rues. Les nobles, se sentant trop faibles, sont forcés de se réfugier dans la citadelle. Le peuple s'acharne sur

les assiégés et emporte d'assaut la forteresse. Un grand nombre de nobles sont tués ou blessés; les autres, au nombre de plus de deux cents, sont faits prisonniers. Le gouverneur avec sa troupe, averti par le bruit et les cris de ce qui se passait, n'avait osé pénétrer dans la ville.

Liv. XXI, 1 à 24.

THÈME 10.

Gr. 148, 149, 150, 151, 138, 139.

Ludi recens in Flandria acti ou celebrati ou commissi ingens incendium exsuscitaturi erant (3,6). Nam sub recentem profectionem regis (2,1) magistratus Brugensium temere (5,14-6,7) et inconsulte magnam seditionem moverunt ou accenderunt. Non satis illis fuit ou parum habuere obstitisse ou prohibuisse quominus populus querimonias ad regem deferret (6,4); quin (etiam) cogere volunt opifices in partem impensae in ludos ou pro ludis factae venire, quamvis soli divites omnia praeparassent (9,4), ex re ambitioni suae opportuna gloriam quaesituri (21,4). Tum vero opifices, quorum animos mores superbi et arrogantes Castillonis jam antea irritaverant (8,8-23,5), in animum induxerunt magistratibus iniqua postulantibus ou magistratuum iniquae postulationi (20,4) summa vi resistere (11,4), sed timentes ut soli tot simul adversariis pares essent (II, 16,4), statuerunt (5,2 et 9-21,10) ceteras Flandriae urbes socias assumere consiliorum (19,4 et 5) et in unum collectas (5,6) vires ou collatos (11,10-14,1) conatus (29,5) in communem hostem intendere (6,6) ou dirigere, homines facile adduci ou induci ou deduci posse rati ut adversus illos, quos oderint et metuant, foedera faciant (18,10) où jungant ou arma conjungant ou societatem componant.

Interim, gliscente in dies invidia, jam res ad vim spectare videbatur, brevique aderat dux et hortator (11,7) seditionis, Petrus Rex, vir impiger (22,1), cujus opes apud cives haud modicae erant (2,4). Nobili loco ortus, in comitatu olim Guidonis fuerat. Ex more inter nobiles id aetatis observato ut in certum quoddam collegium opificum reciperentur, socius textorum adscitus (2,4) eorumque dux omnium assensu (3,1) electus fuerat. Aetate ou annis jam provectus, altero oculo captus, brevi ou haud magna statura, humilem ou vilem corporis habitum praebebat ou gerebat, sed sub hac sordida specie (22,6)

latebat alta et excelsa indoles animi (2,4) : erat enim consilio et manu promptus; ad hoc, ut linguae gallicae ignarus ou rudis, ita flandrica facundissimus ou exercitatissimus eoque ou ideoque civibus imprimis gratus ou carus et acceptus. Cum hac indole virtutum nihil omiserat quae magno futuro duci factionis aut agenda aut videnda erant (4,10), brevique adeo omnium animos sibi conciliaverat (20,8-23,1), ut nullo alio duce multitudo plus confideret aut auderet (4,4) ou -rent. Unde jus staret, ibi victoriam fore (10,9) ratus, pollicitus est, ubi omnia cum cura et fide inquisivisset (20,8), res se repetiturum (10,6-18,5) ou postulata se peracturum, nec ullam moram fecit (24,3-32,1) ou nec quidquam moratus est quin causam populi susciperet (10,2 et 10) magnaeque conjurationis dux ou caput fieret. Ministri regis, ubi eum saepius ou identidem ou iterum atque iterum ou aliquoties in poenam depoposcere (6,8), cum viginti quinque primorum comprehensum ou comprehensos (2,6) in vincula conjici jusserunt ou in vincula conjecerunt, sperantes ou spe inducti civitatem acerbitate poenae consternatam (11,13-24,2) nullum ultra defectionis metum praebituram (11,13), sed celeritate consilii ou consulti ou consulendi ou sententiae ou decreti oppressam mota jam arma omissuram (11,13).

Sed operariorum ou operarum turba infensa ou atrox cooritur, armisque captis et claustris carceris effractis ou perfractis, Petrum Regem ejusque socios e vinculis exsolvunt (5,5) ou emittunt; quod ubi nuntiatum est (24,3) ou quo nuntio ou quibus auditis (21,1) ou ad eum nuntium (II, 8,8) ou ad haec audita (II, 28,7), Castillo juravit se graviter ulturum esse audaciam Brugensium. Consiliis cum duce factionis gallicae et magistratibus quos donis conciliaverat ou pellexerat ou ceperat (24,5) communicatis, quingentos equites prope muros disposuit, quum interim omnis nobilitas intra urbem clam ad pugnam se accingunt ou se armant. Prima luce (ex ou de) improviso in populum invasuri erant. Cujus rei haud ignaro (22,1) ou inscio (12,4-18,11) sententia stetit nec arma omittere ou ponere, nec nudum se ad insequentes ictus praebere (8,12). Signo dato (14,3), ingens turba armatorum in vias descendit ou agmen demisit. Nobiles, ubi sensere se haudquaquam pares esse ad pugnam, in arcem confugere coguntur. Tum vero populus ferociter victis instat, arcemque vi expugnat (5,4). Magna pars nobilium occisi aut vulnerati sunt, ceteri — supra

ducentos (23,6) — occisi. Castillo cum militibus strepitu et clamore certior factus eorum quae intra moenia agebantur, in urbem penetrare non ausi erant.

Expr. équiv. — Pecuniam conferre ut sumtibus in ludos factis sufficerent. — Cujus haud levis erat apud cives auctoritas (10,11) ou qui propter auctoritatem suam (10,2) multum apud cives poterat ou cujus auctoritas multum in cives valebat. — In societatem ou collegium textorum allectus (allego) ou cooptatus est. — Brevis ou parvus corpore. — Ut in Gallicâ linguâ rudis ita Flandricae consultissimus. — Omnibus rebus inquisitis, se intercessurum ou expostulaturum. — Opifices promiscue ferociter coorti arma capiunt ou sumunt, et irruptione in carcerem facta Regem e vinculis expediunt, ou tum operae coorti arma capere, (in) carcerem irrumpere, Regem emittere. — Ubi illucesceret, (in) populum invadere ou impetum facere sententia stetit ou in animo erat... Tum populus instare et expugnare.

Liv. XXI, 1 à 24.

THÈME 11.

Gr. 148 à 151, 138, 139.

A la vue des dispositions hostiles des esprits, Châtillon manda par lettre son frère et les autres chefs du parti français, ne dissimulant nullement l'imminence du péril. Ceux-ci, toujours attentifs aux occasions de servir le roi, arrivèrent à la conférence sans la moindre hésitation afin que le retard ou l'inaction ne devînt pas un motif pour soulever la population et hâter la révolte. Alors on délibéra sur le parti à prendre pour mettre le plus tôt possible à la raison la ville de Bruges, ce foyer de révolte. Le plus grand nombre furent d'avis qu'il fallait tirer l'épée, si l'on voulait conserver intacte l'autorité royale; mais comme il était évident que la guerre serait terrible et acharnée, et qu'on ne déposerait les armes qu'après que l'un ou l'autre des deux partis serait exterminé; comme en outre des deux côtés il fallait également craindre les résultats de la lutte, on essaya d'en venir à un accommodement. Un arrangement fut proposé et accepté. Il portait que tous ceux qui se sentaient coupables de trahison s'exileraient eux-mêmes de la cité, et que le reste du peuple se soumettrait aux décisions du gouverneur

et de son frère. Pierre et ses amis étaient convaincus que personne ne devait respecter un traité contraire à l'intérêt public et que les citoyens n'étaient nullement liés par une loi stipulée par leurs oppresseurs, mais ils aimèrent mieux quitter la ville que de supporter des traitements durs et terribles, comptant bien y rentrer, dès que l'occasion se présenterait de secouer la domination étrangère, qui depuis longtemps leur inspirait de la répugnance. En outre, ils avaient la consolation et l'espoir que jusqu'au moment où le succès couronnerait leur entreprise, un repos de quelques mois entre les travaux déjà supportés et ceux qu'ils auraient encore à supporter rendrait à leurs corps et à leurs âmes une vigueur nouvelle pour endurer de nouvelles fatigues. S'étant rendus à Gand, ils y trouvèrent la ville en suspens et attendant avec impatience le commencement des hostilités. Ceux de Gand et ceux de Bruges s'engagèrent de part et d'autre, par un serment solennel, à faire les plus grands efforts pour fonder et consolider la liberté des citoyens par tous les moyens possibles et pour arracher à leur ennemi l'aveu de son infériorité en courage et en talent. Ils avaient la conviction que le seul obstacle à leur victoire avait été le peu d'accord qui avait régné jusqu'alors entre les Flamands.

Pendant que ces choses se passaient à Gand, les deux Châtillon, Jacques et Gui, après s'être remis de leur frayeur, se retirèrent dans la ville de Bruges, la capitale de la Flandre. En apprenant ce qui avait été discuté et décrété à Gand et à Bruges, (à la nouvelle) que la lutte allait arriver au plus haut degré de violence, ils partagent leurs soins entre l'attaque et la défense. Persuadés qu'il fallait remettre à un autre temps les projets de vengeance qu'ils avaient formés, pour mieux cependant en assurer l'exécution, ils s'empressent de détruire tous les ouvrages qui pendant tant d'années avaient fait la beauté et la force de Bruges. Le lendemain de leur retour on démolit les tours en pierre et en bois qui existaient à l'intérieur de la ville, on abattit les portes, on rasa sur plusieurs points le rempart circulaire en terre et on combla les fossés.

Lorsqu'on commença à détruire les fortifications de l'antique cité, une tristesse profonde s'empara des citoyens, qui songeaient que leur ville serait laissée à l'avenir sans défense et ouverte de toutes parts aux incursions des ennemis, qui, par ces

larges brèches, pourraient pénétrer beaucoup plus facilement à l'intérieur. Mais lorsqu'on entendit la voix des hérauts publier par les rues que, pour leurs fréquentes rébellions et désobéissances, les Brugeois avaient forfait à leur honneur et perdu tous ces droits et toutes ces lois qu'on avait laissés subsister pendant tant d'années sans le moindre changement, alors ce ne fut plus seulement le bas peuple qui fut saisi d'une vive indignation, mais la crainte de la servitude poussa toutes les classes de la cité aux armes, et on se décida à prendre un parti extrême. Cependant, pour respecter les usages reçus, avant d'engager la lutte, on résolut d'envoyer à Paris des députés chargés de soutenir cette importante affaire selon la dignité du peuple flamand.

Toutefois le gouverneur de la ville ne renonça pas à sa vengeance; les projets qu'il avait conçus depuis longtemps, éclatèrent enfin. Au commencement de l'été, il construisit deux grandes forteresses, l'une à Lille, l'autre à Courtrai; il en commença une troisième à Bruges, qui ne fut jamais achevée. Pour compléter ces ouvrages, il eut besoin de grandes sommes d'argent, qu'il parvint à faire rentrer en faisant peser de lourdes taxes surtout sur les classes inférieures; car Châtillon ménageait les grands et les riches, afin de s'en faire un appui pour se créer de plus grandes ressources. Les ouvriers devaient payer le quart de leur gain journalier. Leurs maîtres, excédés de cette tyrannie excessive, finirent par quitter la Flandre pour aller chercher fortune et richesse dans des contrées plus heureuses. Les amis du malheureux comte Gui, les parents de ceux qui avaient partagé ses périls et son exil, les enfants des nobles Flamands qui étaient morts en défendant la cause de leur maître, étaient en butte à la haine et aux violences de Châtillon. Jamais oppression ne fut plus insupportable que celle qui accabla la Flandre en ces jours néfastes.

Liv. XXI, 1 à 24.

THÈME 11.

Gr. 148 à 151, 138, 139.

Castillo, ubi vidit omnia hostilia esse (16,1), fratrem aliosque duces factionis Gallicae literis ad se arcessivit (3,2), periculum

jam praesentius esse haudquaquam dissimulans (23,6). Qui, semper omnibus occasionibus ou in omnes occasiones intenti regi ou pro rege gratificandi (9,4), ne mora atque otium (24,1) momentum fieret (4,2) ad sollicitandos animos (24,1) maturandamque seditionem (II, 32,2), haud cunctanter ou haud gravanter (24,5) in ou ad colloquium venerunt ou congressi sunt (24,3). Tum consultatio habita (7,1 et II, 3,5) quid agendum esset ut Brugae, civitas rebellatrix, primo quoque tempore ad obsequium redigeretur (9,2). Major pars (4,1) gladium stringendum (24,4) censuere, si auctoritatem regiam salvam vellent; sed quum appareret (2,1-9,4) grave et atrox (12,3) fore bellum nec arma ante poni quam alterutra pars ad internecionem caederetur, quia utrinque exitus rerum pariter timendus erat, tentatum est si res ad concordiam adduci posset, conditionesque propositae et acceptae, ut omnes qui sibi conscii essent proditionis, sua sponte exsulatum abirent, ceterique imperium Praefecti urbis ejusque fratris acciperent (5,4). Petrus Rex ejusque amici, quamvis eorum animis persuasum esset foedere quod contra rempublicam esset nulli standum (19,4), civesque lege ab opprimentibus civitatem pacta haudquaquam teneri (18,10 et 11), urbem relinquere quam gravia atque acerba pati (13,8) maluerunt, minime desperantes, ubi primum potestas sibi ultro offerretur (21,7) externi (11,12) imperii, cujus jamdiu (eos) taedebat (19,7), detrectandi, eo seredituros. Praeterea ou ad hoc solatium et spes illis erat, donec inceptum prosperum eveniret ou cederet (21,9) quietem aliquot mensium inter labores jam exhaustos et mox exhauriendos corpora animosque ad omnia de integro patienda renovaturam esse (21,8). Gandavum profecti, omnem civitatem in expectationem belli erectam inveniunt (20,9). Gandenses et Brugenses sollenni jurejurando inter se pacti sunt ou pepigere se summa ope ou summis viribus annisuros ut, quacunque vi possent, libertatem civium fundarent (II, 7,11) et munirent (II, 2,2) hostique confessionem exprimerent (18,5) eum imparem esse ingenio et virtute, id modo victoriam moratum esse (5,11) rati quod Flandrorum animi ad eam diem nulla concordia coaluissent.

Quae dum Gandavi geruntur ou aguntur, uterque Castillo, Jacobus et Guido, postquam a ou ex pavore animos recepere (5,12), in urbem Brugas, caput Flandriae (5,4), concesserunt ibique auditis quae Gandavi quaeque Brugis acta decretaque

forent (21,1), remque ad ultimum dimicationis venturam (II, 56,5), partientes curas in inferendum atque arcendum bellum (21,10), quod consilii ad ulciscendas injurias (II, 17,7) ceperant in aliud tempus differendum rati, quo tamen vindictam ou ultionem irarum ad certiorem effectum perducerent (7,6), omnia opera quae per tot annos urbi decori et munimento ou urbi decorandae et muniendae fuerant, diruere ou evertere occupant. Postero die quam ou quum ou quo regressi sunt (15,3), turres saxeae et ligneae intra urbem subrutae ou prorutae (11,8); portae rescissae ou interscissae ou excisae, agger terrenus in orbem ductus aliquot locis caesus et fossae oppletae ou repletae ou expletae ou completae. Quae munimenta antiquae urbis ubi dirui coepta sunt (8,3 et 4-23,4), maeror ingens civium animos invasit ou incessit (30,2), recordantium suam urbem in futurum hostium incursionibus ab omni parte nudam et apertam relictum iri (21,10), qui per patentia ruinis (11,9) multo facilius in interiorem partem vadere ou penetrare possent. Sed ubi praeconum voces auditae sunt per vias nuntiantium, Brugensibus, quod toties rebellando et male parendo piaculum commisissent ou meruissent (10,12 et II, 38,4), omnia jura legesque tot annorum silentio comprobata sublata esse (19,3) : tum vero non infimae solum plebi indignatio oborta (est) (II, 37,9), sed omnes civitatis ordines ou classes metu servitutis ad arma consternati (14,2), extrema ou ultima experiri (II, 28,9) in animum inducunt; ut vero omnia justa ante bellum fierent (18,1), placuit (6,3-18,8) legatos ou oratores Lutetiam mitti qui de tanta re ex dignitate populi (19,1) Flandrici disceptarent (19,1).

Praefectus tamen urbis injurias suas non inultas omisit (11,13); quod diu parturiebat ejus animus consilii, aliquando peperit (18,12). Prima aestate (5,5-21,6) duas magnas arces emuniit (7,7) unam Insulae, alteram Cortraci; tertia, Brugis aedificari coepta (23,4), nunquam tamen ad finem perducta est (7,6). Ad haec opera perficienda magnae illi pecuniae opus erant, quas ex magnis tributis redegit infimae utique plebi impositis; nam Castillo potentioribus et locupletioribus indulgebat, quibus confisus ou fretus ou nixus majores sibi opes pareret. Operariis quarta pars quotidiani questus solvenda erat. Quorum magistri, imperiis immodicis fessi, ad extremum Flandria relicta in feliciores regiones (II, 34,3) fortunas et opes ibant quaesituri ou quaerebant. Amici miseri Guidonis, propinqui

eorum qui in parte (5,3-II, 20,11) periculi et exilii erant, liberi nobilium Flandrorum qui causam domini tuendo mortem occubuerant, opportuni (II, 13,10) erant adversae Castillonis invidiae atque injuriae. Quantis nunquam alias ante indignitatibus Flandria per eos dies luctuosos oppressa est (II, 9,5 et 22,7).

Expr. équiv. — Periculum imminere ou impendere ou instare minime celans. — Ut quamprimum ad officium reduceretur ou redire cogeretur ou ad bonam frugem compelleretur ou ad sanitatem revocaretur. — Si regnum integrum ou intactum inviolatumque servari vellent. — Spes pacis tentata est pactoque convenit, (ut) sua sponte in exsilium (ex) urbe excederent ou cederent ou fide sancitum est eos in exilium abituros. — Occasione data se jugo exuendi ou grave jugum servitutis excutiendi ou servitutis discutiendae ou demendae. — Libertatem fundatam ou conditam munirent. — Quod Flandria ante secum ipsa discors fuisset. — Rem ad ultimum dimicationis erupturam ou rem in atrocissimum certamen excessuram. — Omnia opera quae urbem ornabant et firmabant, disjicere ou discutere maturant ou festinant ou incipiunt. — Agger terreus. — Solo aequatus. — Maeror cives cepit (16,2). — Urbem intrare. — Ultionem (irarum VII, 30,14) non irritam et vanam (10,1) omisit. — Potentiorum et locupletiorum rebus inserviebat ou favebat. — Pars partae singulis diebus mercedis. — Obnoxii erant invidiae, injuriae, ou objecti ou subjecti erant invidiae ou ad invidiam ou insignes erant ad invidiam.

J. Grafé.

REMARQUE SUR JUVÉNAL (*Sat.* x, v. 96-97).

Juv. Sat. x. Visne salutari sicut Sejanus? habere (v. 90)
Tantundem atque illi summas donare curules,
Illum exercitibus praeponere? tutor haberi
Principis augusta Caprearum in rupe sedentis
Cum grege Chaldaeo? vis certe pila, cohortes,
Egregios equites et castra domestica? quidni (v. 95).
Haec cupias? *et qui nolunt occidere quemquam,*
Posse volunt. Sed quae praeclara et prospera tanti,
Ut rebus laetis par sit mensura malorum? etc.

Les mots : *Et qui nolunt occidere quemquam*, *Posse volunt*, n'ont pas jusqu'ici attiré l'attention des philologues, et pourtant ils méritent d'être examinés de près. On ne saurait se dissimuler qu'ils présentent quelques difficultés ; nous tâcherons de les mettre au jour en examinant le passage au point de vue du sens en général, du style et de l'enchaînement des idées.

Évidemment, par *occidere posse,* nous devons entendre le *jus vitae necisque*, et Juvénal ne peut faire allusion qu'à l'*imperium* militaire dont il vient de parler et qui implique ce droit. Il faut donc voir dans notre phrase la raison donnée par le poëte pour persuader à son lecteur que l'on peut aspirer à l'*imperium* militaire sans en vouloir exercer tous les droits. Mais contre cette interprétation s'élèvent des difficultés assez graves. En effet, on s'attend tout au moins à une conjonction explicative, *nam* par exemple. Ensuite, pareil argument en faveur de la carrière militaire est bien faible, bien puéril. En lisant notre passage sans opinion préconçue, on s'aperçoit que les mots sont choisis principalement pour faire éclater l'antithèse : *nolunt—volunt.* Nous avouons que Juvénal aime les antithèses et plus encore les *oxymora.* Cependant, tandis que dans les autres cas de cette nature, il a en vue un but marqué (par exemple, Sat. x, v. 56 et Sat. xi, v. 19-20), il n'en est pas de même ici : il est très-difficile de rattacher l'idée obscure du texte à un but déterminé. Nous reviendrons sur l'antithèse; considérons d'abord une seconde difficulté. Comment expliquer *et?* On ne peut pas y voir la conjonction copulative; à

quoi se rattacherait-elle? Il faut prendre *et=etiam;* mais où est le premier membre de la gradation? Nous devons sous-entendre: *Non solum qui volunt*, *sed etiam* etc. Cependant le raisonnement de Juvénal n'est pas encore établi assez nettement par ce supplément. On est obligé de s'imaginer cette suite d'idées à peu près: « Pourquoi ne désirerais-tu pas ces honneurs? parce » que tu ne veux pas exercer le droit de vie et de mort? ce » n'est pas une raison: *nam etiam qui nolunt*, etc. » Nous croyons que ces idées sont indispensables pour rendre le passage compréhensible, mais qu'il est impossible au lecteur de saisir ce sens à la première lecture. Par conséquent, nous ne pouvons admettre une ellipse aussi hardie, aussi violente que celle que notre texte présente; du reste, nous avons fait observer que l'idée du poëte ne serait pas heureuse.

Voyons maintenant les idées qui précèdent et celles qui suivent.

Aux vers 90-94, Juvénal parle des pouvoirs d'un ministre tout puissant, tel que Séjan, et aux v. 94-96 il fait une énumération progressive des *grades* militaires. Les expressions sont claires; nous savons quelles sont les places désignées par le poëte. — Dans la phrase qui suit notre passage, il y a une petite correction à faire: au lieu de *tanti*, il faut lire *tantum* (= « seulement en tant que... »). Ceci a été démontré par Heinrich: il suffit de renvoyer à son commentaire. Nous pouvons traduire: « Ne veux tu pas être *centurio*, *tribunus militum*, » *praefectus alae* ou *praefectus praetorio?* Pourquoi ne le vou» drais-tu pas? Ceux même qui ne veulent tuer personne, veu» lent pouvoir le faire. Mais quels sont les honneurs assez » brillants, assez prospères, pour que les avantages en com» pensent les maux? etc. » On voit au premier coup-d'œil que Juvénal comprend dans *quidni haec cupias?* toute la série des emplois politiques et civils aussi bien que militaires qu'il vient d'énumérer, et qu'avec: *sed quae praeclara*, etc.? il indique l'apparence trompeuse de ces mêmes hautes places qui procurent aux dignitaires moins de jouissances qu'elles ne leur attirent de calamités. Cette idée (le conseil de ne se point lancer dans la carrière politique, civile ou militaire) se continue dans les vers suivants jusqu'au vers 113. — Les mots qui nous occupent, interrompent donc la suite des idées. Si nous avons vu dans *occidere posse* le *jus vitae necisque*, et que nous l'ayons rattaché aux grades militaires, nous voyons maintenant

que les places et dignités citées contiennent beaucoup plus que ce droit là, que dans les v. 90-94 il n'en est pas question du tout, que *quidni haec cupias* résume les v. 90-95, et qu'avec le v. 97 (*sed quae*, etc.) commence la réponse aux questions posées par Juvénal au lecteur. Que veut dire alors notre passage? Seule réponse possible : nous avons ici une interpolation. Que l'on s'évertue pour parvenir à un autre résultat, jamais on ne réussira à trouver une leçon qui n'interrompe pas la suite des idées du poëte. Entre le résumé des v. 90-95 et la réfutation (v. 97 sqq.), il n'y a place pour aucun argument, pour aucune réflexion [1].

Ajoutons que, après la suppression de la phrase : *et qui — volunt*, il nous reste un hexamètre parfait :

(Quidni)
Haec cupias? Sed quae praeclara et prospera tantum....

C'est sans doute le même interpolateur qui s'est avisé d'enrichir Juvénal d'une antithèse semblable à celle que nous venons de rejeter de la x[e] satire, dans la XII[e] satire, v. 50-51 :

Non propter vitam faciunt patrimonia quidam,
Sed vitio caeci propter patrimonia vivunt.

Depuis que Bentley a soumis ces deux vers à un examen critique, ils ont disparu du texte de Juvénal. On ne saurait nier la grande affinité qui existe entre les deux passages : même goût pour les antithèses, même maladresse dans la manière dont ces réflexions sont placées.

Le falsificateur a voulu surpasser le poëte, mais sa subtilité exagérée l'a trahi.

BERNARD MAASS.

---

[1] [En d'autres termes, nous ne pouvons sortir de ce dilemme : dans *Quidni Haec cupias?*, *haec* représente-t-il TOUS les emplois énumérés aux v. 90-95? Alors la réflexion *et qui nolunt — volunt* est absurde, car le droit de vie et de mort n'a rien de commun avec *salutari* v. 90), *habere tantundem* (v. 90-91), *donare curules* (v. 91). *Haec* représente-t-il SEULEMENT les *imperia?* Alors la réflexion *et qui nolunt — volunt* pourrait s'expliquer tant bien que mal ; mais il n'y a plus de suite dans le discours ; car la réfutation qui suit immédiatement (v. 97 sqq.) s'étend à TOUTES les faveurs, à TOUTES les dignités, à TOUS les emplois énumérés aux v. 90-95. — P. T.].

AD CASS. DIO. LXXV, 3.

Tous les manuscrits et tous les éditeurs donnent la leçon suivante :

ὁ δὲ Σεουῆρος αὖθις τρία τέλη τοῦ στρατοῦ ποιήσας, καὶ τὸ μὲν τῷ Λαίτῳ τὸ δὲ τῷ Ἀνυλίνῳ καὶ τῷ Πρόβῳ δούς, ἐπὶ τὴν Ἀρχὴν ἐξέπεμψεν. La leçon ἐπὶ τὴν Ἀρχὴν parut cependant bien vite douteuse, et sans introduire un changement dans le texte même, on établit diverses hypothèses.

Sylburg propose Ἄρκην, ville du nord et la Phénicie, où Alxandre Sévère vit le jour (Lamp. Alex. Sev. 1). Seulement, par suite de sa position même, cette ville ne peut convenir ici; et de plus, comme l'a remarqué Leunclavius, le τριχῇ ἐσβάλοντες qui suit se comprend fort bien d'une région, mais non d'une ville. Leunclavius propose à son tour Ἀνατολήν, mais ce terme est beaucoup trop large, surtout eu égard à ἐχειροῦτο qui suit (Cf. Reimar). Reimar propose Ἀδιαβηνήν ou Ἀτρηνήν, à moins, dit-il, qu'il n'y ait une lacune après ἀρχήν. Il serait difficile d'admettre ici une lacune. Par quoi voudrait-on la combler? Par le génitif du nom de l'une ou l'autre contrée? Cela ne donnerait pas un sens raisonnable à la phrase.

Ἀτρηνήν ne peut non plus être admis. D'abord Cass. Dio ne se sert jamais de ce mot. Il emploi toujours soit Ἄτρα soit Ἀτρηνοί (Cass. Dio: 68, 31; 74, 11; 75, 10, 11; 80, 3): ce qui du reste est plus exact, vu qu'il y a bien une ville du nom d'Atra, mais non un pays. Ensuite notre historien n'a pas encore dit que Sévère allait faire directement la guerre au roi d'Atra, et tout nous prouve qu'en réalité l'empereur n'attaqua la ville que lors de sa seconde guerre en Orient.

Reimar et Gros, dans leur traduction, traduisent comme s'il y avait Ἀδιαβηνήν, tout en conservant la leçon Ἀρχήν dans le texte. Dindorff, dans son édition, conserve aussi la même leçon. Je crois cependant qu'il n'y a pas à hésiter et que l'on peut hardiment remplacer dans le texte Ἀρχήν par Ἀδιαβηνήν. Aucun pays du nom de Ἀρχή ne nous est connu; et, si l'on prend ἀρχη pour le substantif ordinaire, on n'obtient pas un sens raisonnable. Pour l'intelligence du texte Ἀδιαβηνήν nous semble la seule leçon

possible; et, au point de vue de la diplomatique, le changement est bien peu important.

Si même avec ἀρχὴν on obtenait un sens raisonnable, les ch. 2 et 3, combinés ensemble, seraient excessivement vagues. Nous saurions seulement que Sévère a envoyé d'abord ses trois généraux, T. Sextius Lateranus, Tib. Claud. Candidus et Laetus contre les ennemis, et que ceux-ci remportèrent sur eux des succès faciles. Malgré ces succès, une seconde expédition, sous les ordres des généraux Laetus, P. Corn. Anullinus et Probus son gendre, est envoyée, et celle-ci a du mal à soumettre les ennemis. Il est évident que cette deuxième expédition est dirigée contre d'autres peuplades que la première, vu que celles-ci se sont soumises. Du reste, le καὶ οἱ μὲν ταύτην qui suit, prouve que dans la seconde expédition il ne s'agit que d'une seule contrée. Or, comme nous le disions, Ἀρχὴ n'est le nom d'aucune contrée; et en admettant une lacune, on ne saurait comment la combler. On reste donc ici dans le vague.

Si l'on change Ἀρχὴν en Ἀδιαβηνὴν toute cette guerre se présente à nous d'une façon très précise. Sévère fait d'abord attaquer les Arabes Scénites et les Osrhoènes (Cass. Dio 75, 1), c'est-à-dire les ennemis du Sud et de l'Ouest; et, lorsque ces contrées sont pacifiées et que ses troupes ne laissent plus d'ennemis derrière elles, alors il envoie la seconde expédition, qui attaque les Adiabènes demeurant à l'Est, aux frontières de l'empire des Parthes.

Adolf De Ceuleneer.

COMPTES RENDUS.

Introductio Generalis ad Historiam Ecclesiasticam critice tractandam auctore P. Carolo De Smedt, *in collegio theologico societatis Jesu Lovaniensi Historiæ ecclesiasticæ professore.* Gandavi, 1876. in-8, VIII-532 pp.

L'auteur de cet ouvrage n'est pas un inconnu pour le lecteur instruit. Ses excellentes études sur les règles de la critique historique [1] ont montré en lui un maître. Le livre qu'il publie aujourd'hui confirme pleinement les hautes espérances qu'avaient fait naître ces brillants travaux. C'est le premier volume d'un vaste ouvrage qui en comprendra six, et où l'histoire de l'Eglise sera étudiée dans ses phases diverses selon les règles rigoureuses de cette critique sûre, impartiale, presque infaillible dans ses conclusions, dont l'auteur a si bien enseigné et su observer les lois. Néanmoins, ce premier volume, qui sert d'introduction, peut être fort bien considéré en lui-même comme le *Livre des sources de l'Histoire Ecclésiastique.* Sujet tout rempli d'immenses difficultés, et qui n'a été pour ainsi dire jamais traité avant l'apparition de ce livre magistral. J'essayerai d'en donner un aperçu rapide : ce sera la meilleure manière de faire connaitre au lecteur les trésors scientifiques qu'il renferme.

L'introduction se divise en quatre grandes parties, à chacune desquelles l'auteur a donné le nom de *tractatio.* La première peut servir elle-même d'introduction au reste de l'ouvrage; elle est intitulée *de præcipuis regulis artis criticæ.* Bien des lecteurs peut-être ne se figurent pas exactement en quoi consiste la certitude historique, jusqu'où elle peut exiger notre créance, quand et dans quels cas elle existe? C'est ce que leur apprendra cette première partie. La certitude ou l'évidence des faits historiques n'est pas, comme dans les autres sciences que nous connaissons, *physique* ou *métaphysique;* elle est purement *morale* et repose sur l'autorité du *témoignage humain,* seul moyen par lequel nous pouvons arriver à la connaissance du passé. L'autorité du témoignage humain s'appuie elle-même sur la loi constante qui régit l'être libre comme tel, et que l'auteur a formulée ailleurs dans les termes suivants :

« L'homme a une inclination naturelle à reconnaître et à affirmer la

---

[1] Publiées dans les *Études religieuses Historiques et Littéraires par des Pères de la société de Jésus.* Février, mai, août 1869 ; janvier, avril 1870.

» vérité, et il ne se laissera aller à l'erreur et surtout à l'affirmation de » l'erreur (l'imposture) que lorsqu'il y sera poussé par des affections ou » des intérêts assez puissants pour entraîner la volonté libre en sens » contraire [1].»

Il s'agit donc de discerner, de peser, de contrôler les témoignages, d'examiner leur authenticité, leur véracité, etc. Tout cela est du domaine de la critique, qui est, dit l'auteur, *ars recte dijudicandi veritatem eorum quæ monumenta, quibus præteritarum rerum memoria servatur, perlegenti obversantur* [2]. Suivent ensuite, dans un exposé clair et méthodique, les règles qu'il faut observer dans l'étude et dans l'interprétation des témoignages humains : règles absolument certaines, si nécessaires à l'historien, si rarement observées, et dont l'oubli est la seule cause de tant d'erreurs, de préjugés et même de mensonges historiques. Les témoignages peuvent d'ailleurs être de divers genres : les plus importants sont les témoignages écrits ; les autres nous sont transmis par les œuvres d'art, les constructions, les monnaies, les produits de l'industrie, etc., ceux-là, moins explicites, moins généraux, sont dans bien des cas plus sûrs que le témoignage écrit, et surtout que la tradition orale, dont l'auteur s'occupe avec détail, en en faisant ressortir l'insuffisance et le peu de certitude. A ces diverses classes de témoignages, l'historien peut, après une étude consciencieuse, ajouter ce qu'il emprunte à l'*induction* ou *conjecture :* mais ici on ne saurait avoir trop de prudence, et le scandaleux abus qui, de nos jours surtout, est fait de la conjecture par certaines écoles, est un exemple bien instructif du danger inhérent à ce genre de démonstrations.

Je viens de tracer là, d'une manière fugitive, le vaste et intéressant programme rempli par l'auteur dans cette première *tractatio,* où sont formulées, avec une exactitude pour ainsi dire géométrique, les lois de la science critique et les règles qui s'imposent à l'historien dans la recherche et dans le récit du passé. Que de gens, même parmi ceux qui écrivent l'histoire, pour qui ces lois sont presque entièrement inconnues ! Ce sont principalement les étudiants qui gagneront à lire les pages du P. De Smedt : ils y apprendront, en peu de temps et sans aucune peine, les secrets de la science historique et les méthodes qu'ils doivent appliquer dans leurs études ; et ils prendront goût à l'histoire, parce qu'ils ne seront plus arrêtés dès le seuil par des difficultés insurmontables.

La deuxième *tractatio* (p. 50-64) indique les divisions dont l'histoire ecclésiastique est susceptible, selon qu'on veut l'étudier chronologiquement, ou bien encore dans les principales manifestations de son activité : dans sa propagation, dans ses rapports avec les pouvoirs temporels, dans son influence sur la civilisation et dans son dogme.

---

[1] Études religieuses, historiques etc. Mai 1869.

[2] Introductio etc. p. 2.

La troisième *tractatio* (p. 65-402), qui est de beaucoup la plus importante et la plus longue, constitue pour ainsi dire à elle seule le corps de l'ouvrage. Elle est intitulée : *De Fontibus historiæ ecclesiasticæ,* et elle consiste dans la classification, dans l'indication méthodique et dans l'appréciation critique des sources. Celles-ci, on le conçoit, sont innombrables; elles dégoûteraient, décourageraient infailliblement le commençant qui les aborderait sans préparation. Six chapitres sont consacrés à cette importante matière; ils sont eux-mêmes divisés en articles, et les articles en paragraphes. Le premier chapitre étudie les ouvrages qui ont pour l'objet l'histoire tout entière de l'église universelle. Parmi ces ouvrages, les plus précieux, ce sont les documents revêtus d'un caractère officiel et public : les *Actes des Souverains Pontifes,* c'est-à-dire leurs correspondances, leurs décrétales, le bullaire romain, le *liber diurnus* des papes; les *Actes des Conciles Oecuméniques,* les *Lois ecclésiastiques,* les *Monuments Liturgiques.* Viennent en deuxième lieu, les historiens proprement dits, que l'on peut distinguer en trois classes : les historiens grecs, les autres historiens orientaux, les historiens occidentaux. Les principaux écrivains de chacune de ces trois classes sont indiqués et examinés successivement. En troisième lieu figurent les écrits ecclésiastiques qui, sans être précisément des ouvrages d'histoire, contiennent cependant des renseignements si nombreux qu'ils sont pour nous des témoins précieux du temps où ils furent publiés : tels sont en particulier les catalogues des écrivains ecclésiastiques, les ouvrages polémiques contre les hérésies, et en un mot tous les travaux des Pères de l'Église.

Le 2e chapitre passe en revue les documents relatifs à l'*histoire des saints :* actes des martyrs, martyrologes, collections hagiographiques. On y trouvera le dernier mot de la science sur l'authenticité et la valeur de ces importants recueils, et principalement une copieuse dissertation sur les légendes du bréviaire romain : c'est là une des parties les plus difficiles et les plus inconnues de toute l'histoire du moyen-âge, et un vrai *pont aux ânes* pour plus d'un historien moderne. C'est donc un grand service que ce livre rend aux gens d'étude en leur exposant avec une clarté et une science qui ne laissent rien à désirer, l'état de cette question si compliquée.

Dans le 3e chapitre est rangé tout ce qui a trait à l'histoire particulière des souverains pontifes. On y étudie tour à tour, d'après les procédés de la méthode critique, les plus anciens catalogues de pontifes romains, puis le *Liber Pontificalis,* puis les autres sources postérieures au IXe siècle.

Les chapitres 4 et 5 traitent, le premier l'histoire des différentes églises (diocèses), l'autre, celle des ordres monastiques. Ce sont deux excellents catalogues systématiques des sources nécessaires à l'étude de ces sujets; ils sont bien supérieurs, sous le rapport de la méthode et de la clarté, au manuel de Potthast, lequel, malgré ses nombreuses qualités, pèche par

une déplorable confusion, et décourage souvent le chercheur le plus consciencieux.

Un 6e chapitre enfin termine cette 3e *tractatio :* c'est un catalogue dans le genre des deux précédents ; le titre en fera connaître suffisamment le contenu : *de monumentis non scriptis et mixtis :* les inscriptions, la numismatique et la sphragistique en forment la partie principale.

La quatrième et dernière *tractatio* (405-482) est intitulée : *de subsidiis ad historiam ecclesiasticam tractandam juvantibus*. Cette vaste matière présenterait un fouillis inextricable si, encore une fois, l'ordre et la clarté ne régnaient pas d'un bout à l'autre du travail. Je me contenterai d'en donner une idée en indiquant les principales divisions : on voit figurer ici toutes les collections historiques, rangées par ordre de pays, les catalogues des manuscrits, les livres de sources, ou bibliothèques historiques, enfin les écrits d'auteurs récents sur l'histoire ecclésiastique, tant particulière que générale. On est étonné non-seulement de l'érudition qu'il a fallu pour ce long ouvrage, mais encore du courage qu'exige une entreprise de ce genre, et de la merveilleuse clarté que l'auteur a répandue dans toutes les parties de son livre. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'érudition en est des plus sûres, et que tout l'ensemble trahit un savant familiarisé avec les problèmes les plus difficiles de la science historique. La latinité est d'une correction et d'une élégance rares à notre époque. Ce livre est un service signalé rendu aux études historiques ; il vient combler une lacune et faciliter singulièrement aux hommes d'étude l'accès des questions les plus importantes, les plus obscures de l'histoire ecclésiastique. En un mot, il est indispensable à tout travailleur sérieux, et il doit occuper, dans toutes les bibliothèques, une place à part qu'aucun autre manuel ne saurait remplir.

GODEFROID KURTH.

Die Comödien des P. Terentius, erklärt *von* A. SPENGEL. *Erstes Bändchen : Andria.* Berlin, Weidmannsche Buchhandlung, 1875. (Collection de M. Haupt et H. Sauppe).

M. A. Spengel, bien connu par ses travaux sur Plaute, vient de conquérir un nouveau titre à l'estime du monde savant : son édition de l'Adrienne de Térence occupe, à notre avis, une place honorable dans cette collection Weidmann qui renferme tant de productions magistrales de la philologie allemande. L'introduction et les notes sont écrites avec goût ; elles font parfaitement ressortir les beautés et les défauts de la pièce ; et M. Spengel donne souvent du texte un commentaire aussi animé qu'agréable, en indiquant avec beaucoup de justesse et de tact les gestes, le ton, en un mot, le jeu de scène dont les acteurs devaient accompagner le dialogue.

Pour la constitution du texte, le savant éditeur a usé avec une grande

réserve de la critique conjecturale. Il a suivi aussi fidèlement que possible la tradition des manuscrits, telle qu'elle a été établie par l'édition d'Umpfenbach (Berlin, 1870). Le travail de M. Sp. ne se distingue pas par les restitutions ingénieuses de passages corrompus, ou, comme on disait autrefois, par les *emendationes palmariae;* le petit nombre de changements qu'il a introduits, sont fondés surtout sur des raisons de métrique et ne consistent généralement qu'en transpositions de mots. Mais s'il n'a point d'audaces heureuses, M. Sp. ne tombe pas non plus dans des témérités blâmables, et l'on ne peut que le louer de sa prudence.

Le volume laisse à désirer pour la correction typographique. Ainsi dans l'*Introduction*, § 3 (p. XI), le v. 13 du prologue :

Quae convenere, in Andriam ex Perinthia est défiguré de la manière suivante :

Quae convenere, ex Andria in Perinthiam, ce qui produit un effet d'autant plus fâcheux que M. Sp. s'appuie précisément, dans le passage cité, sur les mots *in Andriam ex Perinthia* pour prouver que le fond de l'Andrienne de Térence est pris de l'Ἀνδρία de Ménandre. — Dans la note sur le v. 79, au lieu de *Adelph.* 296, il faut lire *Adelph.* 206. — Nous ne citons que les fautes d'impression qui nous ont frappé à première vue.

Voici quelques points sur lesquels nous ne pouvons être d'accord avec M. Sp.

Ce savant pense, avec M. W. Wagner, que le Prologue de l'Andrienne, dans la forme où il nous est parvenu, n'a pas été composé pour la première représentation de la pièce, mais bien pour une représentation postérieure, et à la suite d'attaques dirigées en plein théâtre par Luscius Lanuvinus contre Térence. L'opinion contraire, soutenue par M. Dziatzko (Rh. Mus. XX, 579 sq.), nous semble préférable. L'argument tiré du pluriel *prologis* (Prol. v. 5 : *Nam in prologis scribundis operam abutitur*) n'est pas décisif. Est-il nécessaire de supposer que Térence eût composé déjà plusieurs prologues? N'est-ce pas un pluriel purement *rhétorique,* une exagération exprimant l'impatience et l'irritation de l'auteur? Cf. Heaut. prolog. v. 17 : MULTAS *contaminasse graecas....* Rien ne fait supposer que Luscius ait attaqué Térence en plein théâtre, dans ses prologues. Au contraire, nous voyons par le prologue de *l'Eunuque* (v. 21 sqq.) que ces attaques avaient eu lieu avant la représentation définitive de la pièce de Térence, pendant les répétitions. M. Sp. nie qu'il en ait été de même pour l'Andrienne; mais une dénégation sans preuve ne suffit pas. Ajoutons que dans le prologue des *Adelphes* il est encore question d'attaques clandestines, d'intrigues montées avant la représentation (v. 1 sqq.), et que Térence s'en rapporte au jugement du public pour décider entre lui et ses adversaires au sujet de sa nouvelle pièce (v. 12).

Enfin, en examinant attentivement le prologue de l'*Andrienne,* on voit qu'il s'agit d'une cabale organisée par Luscius, de critiques émanant non-seulement de lui, mais encore de ses adhérents, et répandues dans le public avant la représentation pour l'indisposer contre le jeune poëte

(v. 6 sqq. : — *Sed qui malivoli Veteris poëtae maledictis respondeat. Nunc quam rem vitio* DENT, *quaeso, animum attendite.*

V. 15 sqq. *Id* ISTI VITUPERANT *factum atque in eo* DISPUTANT *Contaminari non decere fabulas.* FACIUNTNE *intelligendo, etc.*). Luscius avait sans doute pris connaissance de l'*Andrienne* pendant les répétitions, comme il le fit plus tard pour l'*Eunuque*. V. d'autres hypothèses dans Dziatzko, Rhein. Mus. *l. cit.* Quant aux quatre derniers vers du prologue, dont M. W. Wagner avait tiré un argument en faveur de sa thèse [1], ils sont expliqués par M. Sp. d'une façon qui ne cadre nullement avec les idées qu'il a empruntées à M. Wagner.

Dans sa note sur le v. 2 du prologue, M. Spengel dit : « Der Genitiv » der Wörter auf *ius* und *ium* lautete bis in die Zeit des Augustus *i* » nicht *ii*. » Tous les *mots* en *ius* ne faisaient pas le génitif en *i*, mais seulement les *noms* (propres et communs).

V. 6. *Malevoli.* — Mieux : *malivoli.* V. Brambach, lat. Orth., p. 179.

V. 14 et v. 145. L'omission du sujet de l'infinitif (*Fatetur transtulisse , clamitans comperisse*) est-elle vraiment un hellénisme? Et si cette particularité se rencontre plus souvent dans Térence que dans Plaute — ce qui est contestable (v. Brix ad Trin. 956) — peut-on dire avec M. Sp. que c'est parce que Térence imite plus fidèlement les originaux grecs? Nous croyons plutôt que cette ellipse était fréquente dans le langage familier des Latins.

V. 24. A propos de l'agitation de la foule et du bruit qui couvrait souvent la voix des acteurs dans les théâtres de l'Italie, M. Sp. cite *Heaut, prol.* v. 37 sqq. : *ne semper servos currens, iratus senex.... agendi sint mihi* CLAMORE SUMMO *cum labore maxumo.* Ce passage est mal choisi ; les éclats de voix dont il est question étaient nécessités par le caractère même de la *fabula motoria*, et non par le tapage que faisait le public : les Romains étaient sans doute plus attentifs aux *fabulae motoriae* qu'aux *fabulae statariae,* qui les amusaient beaucoup moins.

V. 27. *Spectandae an exigendae sint vobis prius.* Selon M. Sp., *prius*= *potius*. Nous préférons y voir l'idée de temps : « ... Si les spectateurs » doivent laisser jouer la pièce ou la rejeter auparavant (c'est-à-dire » la siffler avant qu'elle ait été jouée). » Térence craignait que la cabale montée par Luscius Lanuvinus ne fît tomber ses pièces dès le commencement de la représentation ; il demande qu'on veuille bien ne pas le condamner sans l'entendre.

V. 55. *Plerique omnes.* « Ausführlich spricht davon Gellius VIII, 12. » M. Sp. a-t-il vérifié le passage d'A. G. qu'il cite. A. G. *a parlé* de cette expression, mais on ne peut pas dire qu'il en *parle en détail,* car le VIII[e] livre des Nuits Attiques est perdu, et nous n'en connaissons que les sommaires.

---

[1] Il y voyait une allusion à la chute de l'*Hécyre*.

V. 77. *Et item.* « Plautus gebraucht auch *et autem* in diesem sinne. » La locution *et autem* n'a pas le même sens que *et item;* elle attire spécialement l'attention sur le second nombre. V. Brix ad Men. 1090, Wagner ad Haut. 38 (éd. de Berlin, 1872).

V. 88. *Symbolam* — mieux : *sumbolam.* V. Dziatzko ad Phorm. 339.

V. 103. *Quid obstat quor non.* Cette tournure méritait une remarque.

V. 104. « *In diebus paucis quam = diebus paucis postquam* etc. » La note ne correspond pas au texte qui porte : *in diebus paucis quibus.*

V. 148. *Ita ut qui*] « Asin III, 1, 2 : *an ita tu's animata ut qui expers matris imperii sies?* Bacch. 283 : « *Adeon me fuisse fungum, ut qui illi* » *crederem?* Aus ersterer Stelle ist ersichtlich, das *qui* nicht Nominativ, » sondern adverbieller Ablativ ist, der sich noch später in *atqui* erhalten » hat und von den Comikern oft mit *hercle, pol, edepol* verbunden wird. » Le passage de l'*Asinaria* n'est pas aussi probant que le dit M. Sp. : *qui* pourrait être le nominatif *féminin;* on sait que *quis* et *qui* sont employés comme féminins encore dans Ennius et dans Pacuvius. V. Corssen, *Krit. Beitr.,* p. 542 et Merguet, *Latein. Formenbildung,* § 135 (p. 153).

V. 188. *Dum tempus ad eam rem tulit.* « So lange die Zeit (der Jugend) » zu diesen Dingen IHN TRIEB. » M. Sp. reconnaît lui-même, à la fin de sa note, que *ferre* dans les locutions *tempus, res, aetas tulit, etc.* = « permettre. » Pourquoi l'interprêter d'une façon différente dans notre passage? Il faut réunir *tempus ad eam rem* sc. *aptum, idoneum.* Sur cette construction, v. Madvig, *gr, lat.,* § 298.

V. 248. *Em* n'est pas, comme le dit M. Sp., une véritable interjection. Cette dénomination doit être réservée à l'exclamation *hem,* qu'on a souvent confondue avec la particule démonstrative *em* (=*en*). V. Ribbeck, *Lat. Partik.,* p. 29 sqq. Brix ad *Trin.,* v. 3.

Bornons là nos observations. Nous recommandons encore une fois aux amis de la littérature latine l'estimable édition de M. Sp., et nous souhaitons que ce nouveau travail contribue à ranimer l'étude exégétique et critique d'un auteur charmant, qui a été quelque peu sacrifié par les philologues modernes à Plaute, son antique rival.

P. THOMAS.

Commentariolum petitionis examinavit et ex Bücheleri recensione passim emendatum, edidit ADAM EUSSNER. Wirceburgi.

On a de tout temps attribué à Quintus Cicéron un petit écrit qu'on nomme *Commentariolum petitionis* ou *Commentariolum de petitione consulatus,* et en 1869 encore, M. Bücheler, en publiant, sous le titre de *Quinti Ciceronis reliquiae* (Lipsiae), ce qui nous est resté des écrits du frère du grand orateur, y comprenait le mémoire dont nous venons de citer le titre. Il admettait qu'il fut adressé à Marcus Cicéron tout au commencement de l'année 64 avant J.-C., où celui-ci briguait le consulat,

afin de lui donner des conseils sur la meilleure manière d'arriver à son but. M. Eussner cherche à prouver que le *Commentariolum* ne peut avoir pour auteur Quintus Cicéron, qui avait quatre ans de moins que son frère, lui était de beaucoup inférieur en talent et en expérience politique, et n'avait pas même été préteur à l'époque dont il s'agit, tandis que Marcus avait déjà obtenu trois magistratures. C'eût été bien prétentieux de sa part que de vouloir expliquer à son aîné les moyens qui devaient le faire triompher de ses compétiteurs. Des arguments plus positifs sont fournis par le mémoire même. Il contient des conseils qui ne semblent pas pouvoir s'accorder avec la franchise et l'honnêteté de Quintus; en outre, le manque d'habileté dans la composition et le style sec et peu élégant ne concordent pas avec le talent que devait avoir dans l'art d'écrire celui qui s'essaya dans des tragédies, dans des annales, dans un poëme astronomique. Il y a plus : l'année où M. Cicéron briguait le consulat ne peut pas être celle de la composition de ce mémoire; il a dû être écrit plus tard, peut-être vers l'époque où l'on faisait des recueils des lettres de Cicéron et de ses amis, et ce fut sans doute alors que cette lettre, prétendument adressée par Quintus à son frère, a trouvé place dans un de ces recueils, sans qu'on eût examiné son authenticité. Qui donc a composé cette lettre? Sans doute un rhéteur. Comme l'auteur se montre bien informé des affaires du temps où il veut faire supposer qu'elle a été écrite, il ne doit pas avoir vécu longtemps après. Il connaissait bien les écrits du grand orateur, et leur a emprunté des locutions et des passages, surtout au discours *in toga candida*, dont Asconius nous a conservé des fragments; il y en a aussi qui rappellent la première lettre que M. Cicéron a adressée à son frère, et le discours pour Muréna, qu'il défendit vers la fin de son consulat. On ne peut pas supposer qu'il ait eu besoin de faire des emprunts à un écrit de son frère; il est plus naturel de croire que ses écrits ont été pillés par l'auteur inconnu qui voulait s'exercer à l'art d'écrire en composant ce mémoire. Voilà quelques-unes des raisons que M. Eussner fait valoir contre l'authenticité du mémoire attribué à Quintus. Il en donne d'autres auxquelles nous ne pouvons pas nous arrêter. Disons seulement que son argumentation est habile et assez complète pour faire au moins naître les doutes les mieux fondés sur l'authenticité de l'écrit attribué à Quintus.

Cette dissertation, écrite dans un latin clair (ce qui n'est pas un mince mérite) et aussi élégant que le comporte la matière, est suivie du texte du *Commentariolum*. M. Eussner y a introduit des corrections, dont plusieurs s'imposent de prime abord. Dans les notes explicatives et critiques, qui sont ajoutées à la fin, il fait preuve de beaucoup de jugement et de perspicacité, comme du reste il l'avait déjà fait dans son *Specimen criticum ad scriptores quosdam latinos pertinens* (1869).

J. GANTRELLE.

ACTES OFFICIELS.

Loi sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires.

TITRE Ier. — DES GRADES ACADÉMIQUES ET DES EXAMENS.

CHAPITRE Ier. — *Des grades.*

Art. Ier. Il y a pour la philosophie et les lettres, pour les sciences naturelles, pour les sciences physiques et mathématiques, pour le droit et pour la médecine, la chirurgie et les accouchements, deux grades : celui de candidat et celui de docteur.

Il y a, de plus, un grade de candidat notaire, un grade de candidat en pharmacie et un grade de pharmacien.

Art. 2. Nul ne peut obtenir le grade de candidat en droit, s'il n'a reçu le titre de candidat en philosophie et lettres;

Celui de candidat en médecine, s'il n'a reçu le titre de candidat en sciences naturelles;

Celui de pharmacien s'il n'a reçu le grade de candidat en pharmacie ou celui de candidat en sciences naturelles;

Celui de docteur dans une science, s'il n'a déjà été reçu candidat dans la même science.

Art. 3. Nul ne peut obtenir le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, s'il ne justifie par certificat qu'il a fréquenté avec assiduité et avec succès, pendant deux ans au moins à partir de l'époque à laquelle il a obtenu le grade de candidat en médecine, la clinique interne, la clinique externe et la clinique des accouchements.

Art. 4. Nul ne peut exercer la profession de pharmacien, s'il ne justifie, au moyen d'un certificat délivré par une commission médicale provinciale ou par l'inspecteur général du service de santé de l'armée, de deux années de stage officinal, fait postérieurement à l'époque où il a obtenu le grade de candidat en pharmacie ou celui de candidat en sciences naturelles.

CHAPITRE II. — *Des examens.*

Art. 5. L'examen pour la candidature en philosophie et lettres comprend :

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

L'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires ;

La psychologie, la philosophie morale et la logique ;

L'histoire politique de l'antiquité et du moyen âge, l'histoire politique moderne et spécialement l'histoire politique interne de la Belgique ;

Les antiquités romaines, envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, l'examen comprend, en outre, la traduction d'un texte grec, à livre ouvert, et l'explication d'un auteur grec.

Ces matières peuvent faire l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives.

Art. 6. L'examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres comprend :

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et d'un texte grec, ainsi que des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ;

L'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne ;

L'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine ;

Les antiquités grecques ;

Les éléments de la grammaire générale ;

L'histoire comparée des littératures européennes modernes ;

La métaphysique générale et spéciale.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes modernes. Le diplôme mentionne les matières qui ont fait l'objet de cet examen approfondi.

Ces matières peuvent faire l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives.

Art. 7. L'examen pour le grade de candidat en droit comprend :

L'histoire du droit romain ;

Les institutes du droit romain ;

Le droit naturel ou la philosophie du droit ;

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Art. 8. L'examen pour le grade de docteur en droit comprend :

Les pandectes ;

Le droit civil (Code civil en entier) ;

Le droit public et le droit administratif ;

Le droit criminel belge ;

Les éléments du droit commercial ;

Les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile ;

L'économie politique.

Ces matières feront l'objet de deux épreuves et de deux années d'études au moins.

Art. 9. L'examen de candidat notaire pour les aspirants qui ne sont par docteurs en droit comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Le droit civil (Code civil en entier).

Les lois organiques du notariat et les lois fiscales qui s'y rattachent.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique, consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

Il est fait mention, dans le certificat de capacité, de la langue ou des langues dont le récipiendaire s'est servi pour cette épreuve pratique.

Art. 10. L'examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ;

La géométrie analytique complète ;

La géométrie descriptive ;

L'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ;

Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations ;

La statique analytique et la dynamique du point ;

L'astronomie physique ;

La physique expérimentale ;

Les principes généraux de chimie ;

La cristallographie.

Ces matières feront l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives.

Art. 11. L'examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques comprend :

L'analyse pure ;

Le calcul des probabilités ;

La mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ;

La physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ;

L'astronomie mathématique ;

Une épreuve approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires :

A. Les compléments d'analyse ;

B. Les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ;

C. La géométrie supérieure analytique et synthétique ;

D. La physique expérimentale et mathématique.

Le diplôme mentionne la matière qui a fait l'objet de cet examen approfondi.

Les diverses branches énumérées ci-dessus feront l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives.

Art. 12. L'examen pour le grade de candidat en sciences naturelles comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale;

La physique expérimentale;

Les éléments de zoologie;

La chimie générale;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Ces matières feront l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives.

Art. 13. L'examen pour le grade de docteur en sciences naturelles comprend :

1° Un examen approfondi sur l'une des quatre catégories de matières suivantes, au choix des récipiendaires :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées;

B. La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétales;

C. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique;

D. La chimie générale et analytique;

2° Un examen ordinaire sur les trois catégories de matières du numéro précédent qui n'ont point fait l'objet de l'examen approfondi.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

Le diplôme mentionne les matières qui ont fait l'objet de l'examen approfondi.

Ces matières feront l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives.

Art. 14. L'examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements comprend :

Les éléments d'anatomie comparée;

La pharmacognosie et les éléments de pharmacie;

L'anatomie descriptive, y compris l'anatomie des régions;

L'anatomie de texture;

La physiologie humaine;

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations anatomiques ordinaires ou microscopiques, et en démonstrations anatomiques microscopiques.

Ces matières feront l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives.

Art. 15. L'examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements comprend :

La pathologie générale;

L'anatomie pathologique;

La pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales;

La thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique;

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie;

La théorie des accouchements;

L'hygiène publique et privée;

La médecine légale, non compris la chimie toxicologique;

La clinique interne;

La clinique externe;

La pratique des accouchements;

La théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, deux épreuves pratiques consistant : l'une en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique, l'autre en démonstrations d'anatomie des régions.

Les diverses matières indiquées ci-dessus feront l'objet de trois années d'études et de trois épreuves au moins.

Art. 16. L'examen pour le grade de candidat en pharmacie comprend :

Les éléments de physique expérimentale;

La chimie générale;

Les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale;

Des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Art. 17. L'examen pour le grade de pharmacien comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique;

Les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima;

La pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

Les récipiendaires subissent, en outre, les épreuves pratiques suivantes :

Deux opérations chimiques;

Deux préparations pharmaceutiques;

Une analyse générale;

Une opération toxicologique;

Une opération propre à découvrir la falsification des médicaments;

Une recherche microscopique;

Ces matières feront l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives,

Art. 18. Une ou plusieurs matières pourront être transférées d'un examen à un autre, par arrêté royal, le conseil académique entendu.

Art. 19. Tous les examens se font publiquement et sont annoncés, au moins huit jours d'avance, dans le *Moniteur belge* et dans un journal de la localité où siége l'université.

Chapitre III. — *Des diplômes et de leur entérinement.*

Art. 20. Les diplômes relatifs aux grades prémentionnés, délivrés conformément aux prescriptions des articles précédents, soit par une université de l'État, soit par une université libre, soit par le jury central, seront, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

Art. 21. Cette commission sera composée de deux conseillers à la cour de cassation, de deux membres de l'Académie royale de médecine, de deux membres de la classe des lettres et de deux membres de la classe des sciences de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, tous désignés par le gouvernement et nommés pour une année. Ne peuvent faire partie de cette commission les professeurs de l'enseignement supérieur.

Art. 22. La commission choisira elle-même dans son sein son président et son secrétaire.

Elle ne pourra délibérer que pour autant que cinq de ses membres soient présents.

En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

Art. 23. La commission chargée d'entériner les diplômes aura pour mission de s'assurer et de constater qu'il sont émanés, soit d'une université de l'État, soit d'une université libre, soit du jury central, et qu'ils ont été délivrés après des examens subis sur les matières et dans les conditions prescrites par la présente loi.

Art. 24. Est considérée comme université, pour l'application de la présente loi, tout établissement d'instruction supérieure, composé de quatre facultés au moins, enseignant la philosophie et les lettres, les sciences physiques, mathématiques et naturelles, le droit et la médecine, et dont le programme embrasse toutes les matières prescrites par la loi pour les examens dans chacune de ces branches.

Art. 25. Chaque université de l'État ou libre adresse tous les ans à la commission, dans le mois de l'ouverture des cours, les programmes des études et la liste des professeurs.

Art. 26. Les diplômes seront signés par chacun des professeurs qui ont pris part à l'examen et contre-signés par le chef ou recteur de l'université.

Ils indiqueront les matières qui ont fait l'objet de l'examen et attesteront que les prescriptions de la loi, quant à la durée des études et à la publicité des examens, ont été observées.

Art. 27. Les diplômes de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements mentionneront, en outre, que le porteur a fréquenté avec assiduité et succès, pendant deux ans au moins, à partir de l'époque à laquelle il a obtenu le grade de candidat, la clinique interne, la clinique externe et la clinique des accouchements.

Art. 28. Le porteur d'un diplôme de pharmacien justifiera, au moyen de certificats visés et approuvés par des commissions médicales provinciales ou par l'inspecteur général du service de santé de l'armée, de deux années de stage officinal.

Art. 29. Les diplômes de candidat notaire, de candidat et de docteur en sciences physiques et mathématiques, de candidat et de docteur en sciences naturelles, de candidat et de docteur en médecine, de candidat en pharmacie et de pharmacien, mentionneront que les porteurs de ces diplômes ont subi les épreuves pratiques prescrites par les articles 9, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 ci-dessus.

Art. 30. Les signatures des certificats et diplômes, attestant comme vrais les faits que ces documents sont destinés à constater et qui seraient reconnus faux, seront passibles des peines comminées par l'article 205 du Code pénal.

Art. 31. Ceux qui n'auront pas de diplôme délivré par une université, de même que ceux dont le diplôme n'aura pas été admis, auront la faculté de se présenter devant un jury central, constitué par les soins du gouvernement et siégeant à Bruxelles.

Art. 32. A cet effet, le gouvernement formera chaque année, pour chaque grade, s'il y a lieu, un jury spécial et le composera de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'État et ceux de l'enseignement privé y seront appelés en nombre égal. Il prendra les mesures réglementaires que leur organisation et leur fonctionnement nécessiteront.

Le président de chaque jury sera choisi en dehors du corps enseignant.

CHAPITRE IV. — *Des frais d'entérinement des diplômes et des indemnités des membres de la commission.*

Art. 33. L'entérinement de chaque diplôme donnera lieu à la perception d'un droit de vingt francs.

Art. 34. Les membres de la commission d'entérinement des diplômes reçoivent, pour indemnité de vacation, cinq francs pour chaque heure de séance.

Une indemnité spéciale de cinq francs est attribuée au secrétaire, par séance.

Les membres qui ne résident pas dans l'agglomération bruxelloise reçoivent, en outre, des indemnités de route et de séjour, fixées comme il suit :

Un franc par lieue de cinq kilomètres, sur les chemins de fer ; deux francs sur les routes ordinaires ; douze francs par nuit de séjour.

CHAPITRE V. — *Des inscriptions et des frais d'examen.*

Art. 35. Les époques et la forme des inscriptions pour les examens à subir devant le jury central ou devant les facultés des universités de l'État, ainsi que l'ordre dans lequel on y est admis, sont déterminés par les règlements.

Art. 36. Les frais d'examen devant le jury central et devant les facultés des universités de l'État sont réglés comme il suit:

Pour l'examen de candidat en philosophie et lettres	fr. 50	»
Pour l'examen de docteur en philosophie et lettres . .	50	»
Pour l'examen de candidat en droit.	100	»
Pour chacun des examens de docteur en droit	100	»
Pour l'examen de candidat notaire	100	»
Pour chacun des examens de candidat en sciences . . .	40	»
Pour chacun des examens de docteur en sciences physiques et mathématiques	40	»
Pour l'examen de docteur en sciences naturelles	80	»
Pour l'examen de candidat en médecine.	40	»
Pour chacun des examens de docteur en médecine. . . .	80	»
Pour l'examen de candidat en pharmacie.	50	»
Pour l'examen de pharmacien.	50	»

Art. 37. Les récipiendaires ajournés qui se représentent payent la moitié des frais d'examen.

Le récipiendaires refusés qui se représentent sont tenus de payer de nouveau la totalité des frais d'examen.

Art. 38. Si l'examen n'a duré qu'une heure, les présidents des jurys reçoivent pour indemnité de vacation, par récipiendaire et par examen oral, six francs et les autres membres cinq francs. Ces indemnités sont portées respectivement à neuf francs et à sept francs cinquante centimes, si l'examen a duré une heure et demie, à douze francs et à dix francs s'il a duré deux heures.

L'indemnité de vacation attribuée aux secrétaires est supérieure d'un quart à celle des autres membres du jury : cette augmentation ne peut être inférieure à cinq francs par jour.

Les présidents et les membres qui ne résident pas dans l'agglomération bruxelloise reçoivent, en outre, des frais de route et de séjour calculés sur le pied de l'article 34.

Le nombre des récipiendaires qui sont examinés oralement chaque jour est réglé de telle sorte que la durée totale de leurs examens ne puisse être inférieure à six heures.

Art. 39. Les produits des droits d'examen perçus conformément à l'article 36, à raison des examens subis devant chaque faculté d'une université de l'État, sont attribués aux professeurs de cette faculté et répartis entre eux de la manière qui sera déterminée par les règlements.

CHAPITRE VI. — *Des effets légaux des grades.*

Art. 40. Nul ne peut exercer une profession pour laquelle un grade est exigé par la loi ou en vertu de la loi, s'il n'a obtenu ce grade et l'entérinement de son diplôme conformément à la présente loi.

Néanmoins, le gouvernement peut accorder des dispenses spéciales pour certaines branches de l'art de guérir, après avoir pris l'avis de la commission médicale de la province dans laquelle les intéressés résident.

La dispense spécifie la branche et ne peut s'appliquer qu'à ce qui y est expressément désigné.

Art. 41. Indépendamment des conditions qui sont ou seront établies par la loi ou en vertu de la loi, nul n'est admissible aux fonctions qui exigent légalement la possession d'un grade, s'il n'a obtenu ce grade et l'entérinement de son diplôme conformément à la présente loi.

Art. 42. Le gouvernement peut accorder des dispenses aux Belges et aux étrangers munis d'un diplôme de licencié, de docteur ou de pharmacien et enregistré par la commission désignée ci-dessus.

En ce qui concerne l'art de guérir, cette dispense ne peut, en aucun cas, être accordée au praticien qui ne justifierait pas de son aptitude à exercer à la fois comme médecin, comme chirurgien et comme accoucheur.

Elle pourra, dans tous les cas, être subordonnée à la condition de subir devant le jury du doctorat un examen spécial sur les matières prescrites par la présente loi, qui ne font pas partie de l'enseignement dans l'université étrangère qui a délivré le diplôme.

Art. 43. Le gouvernement est autorisé à fixer les conditions d'après lesquelles les femmes pourront être admises à l'exercice de certaines branches de l'art de guérir.

TITRE II. — MOYENS D'ENCOURAGEMENT.

Art. 44. Des médailles en or, de la valeur de 100 francs, peuvent être décernées, chaque année, par le gouvernement, aux Belges, quel que soit le lieu de leurs études, auteurs des meilleurs mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Ne seront admis à concourir que les jeunes gens qui ont terminé leurs études, et seulement dans les deux années qui suivront l'obtention du diplôme de docteur.

Une récompense en livres d'une valeur de 400 francs est ajoutée à chaque médaille.

Le gouvernement peut, en outre, conférer des bourses de voyage aux lauréats, sur la proposition du jury du concours.

Les étrangers qui auront fait leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par le gouvernement.

Art. 45. Quatre-vingt bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune, qui, se destinant aux études supérieures, ont fait preuve d'une aptitude dûment constatée, à la suite d'un concours dont les conditions seront réglées par le gouvernement.

La collation d'une bourse n'astreint pas le titulaire à suivre les cours d'un établissement déterminé.

Les bourses seront conférées par arrêté royal. Il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 46. Douze bourses de 2,000 francs par an peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, à la suite d'un concours dont il règlera les conditions, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur ou celui de pharmacien, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses seront données pour deux ans et réparties de la manière suivante : quatre pour les docteurs en droit et les docteurs en philosophie et lettres ; huit pour les docteurs en sciences naturelles, pour les docteurs en sciences physiques et mathématiques, pour les docteurs en médecine et pour les pharmaciens.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

TITRE III. — DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

Art. 47. Les récipiendaires qui ont obtenu le grade de candidat, et commencé leurs études pour le doctorat ou pour la pharmacie antérieurement à la publication de la présente loi, pourront subir les derniers examens sur les matières déterminées par les lois antérieures.

La même faculté est accordée, pour l'examen de candidat notaire, à ceux qui ont subi l'épreuve préparatoire à cet examen et commencé leurs études pour le notariat antérieurement à la publication de la présente loi.

Art. 48. Les récipiendaires qui ont obtenu le diplôme ou certificat préparatoire et commencé leurs études pour la candidature dans l'une ou l'autre faculté antérieurement à la publication de la présente loi, pourront, dans l'année de cette publication, subir l'examen de candidat sur les matières déterminées par les lois antérieures.

Toutefois, cette faculté n'est point accordée, pour l'examen de candidat en droit ou de candidat en médecine, aux récipiendaires qui n'ont point obtenu le diplôme de candidat en philosophie et lettres ou celui de candidat en sciences naturelles antérieurement à la publication de la présente loi.

Art. 49. Par dérogation aux dispositions des articles 47 et 48, les certificats de fréquentation délivrés en vertu de la loi du 1er mai 1857 ne dispenseront les récipiendaires d'un examen sommaire que pour autant qu'ils les aient fait vérifier par la commission dont il est parlé au chapitre III ci-dessus, au plus tard avant le 1er janvier 1877.

Art. 50. Les diplômes de candidat délivrés conformément aux lois antérieures sont assimilés, pour l'obtention des grades subséquents, aux

diplômes correspondants de candidat obtenus en exécution de la présente loi.

Art. 51. Les brevets, diplômes et certificats de médecin militaire, d'officier de santé, de chirurgien de ville et de campagne, délivrés en Belgique en conformité des lois en vigueur avant le 1er juillet 1835, sont assimilés aux diplômes de candidat en médecine, pour le cas où les titulaires voudraient acquérir le grade de docteur. Le § 2 de l'article 39 de la loi du 27 septembre 1835 ne leur est pas applicable.

Art. 52. Le bénéfice de l'arrêté royal du 23 novembre 1823 demeure applicable aux médecins militaires entrés au service avant la promulgation de la loi du 27 septembre 1835.

Art. 53. Les chirurgiens, les officiers de santé, les accoucheurs et les pharmaciens, autorisés à exercer dans la circonscription d'une province, peuvent pratiquer dans toute l'étendue du royaume, en se conformant à leurs titres.

Art. 54. Est dispensé de l'examen prescrit par l'article 9, celui qui a obtenu le titre de candidat notaire avant la publication de la loi du 15 juillet 1849.

Art. 55. Les articles 40 et 41 ne sont pas applicables à ceux qui exercent ou qui ont acquis le droit d'exercer une fonction ou un état, en vertu des lois et règlements en vigueur.

Art. 56. Les élèves pharmaciens qui prouvent avoir commencé les études supérieures ou le stage officinal avant le 30 juillet 1849, peuvent réclamer les bénéfices de l'article 2 de la loi du 4 mars 1851.

Art. 57. La présente loi entrera en vigueur le 1er octobre 1876.

Elle sera soumise à une révision avant le 1er octobre 1880.

Art. 58. La loi du 27 mars 1861 et celle du 1er mai 1857 sont abrogées.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Traitements exceptionnels alloués, à titre de récompense, à des membres du personnel enseignant des athénées et des écoles moyennes de l'État.

L'arrêté royal du 14 juillet 1875, portant réorganisation des athénées royaux au point de vue des traitements des membres du personnel enseignant, porte :

« Art. 9. Le traitement maximum des préfets des études et des professeurs de première classe pourra être augmenté de 300 francs au moins et de 800 francs au plus, lorsqu'ils feront preuve d'un mérite supérieur. »

Une augmentation de 400 francs l'an est allouée à :

MM. Gérard (Eugène), préfet des études à l'athénée royal de Liége; Falisse (Victor), professeur de 1re classe, chargé du cours de mathématiques supérieures au même athénée; Lecointe (Léon), professeur de

1re classe, chargé du cours de mathématiques supérieures à l'athénée royal d'Anvers; Feys (Jean-Marie-Eusèbe), professeur de 1re classe, chargé du cours de rhétorique latine à l'athénée royal de Bruges, et Hovinne (François), professeur de 1re classe, chargé de l'enseignement du français à l'athénée royal de Tournai.

Le même arrêté royal porte :

« Art. 10. Le traitement maximum des directeurs, des régents et des instituteurs de première classe pourra être augmenté de 200 francs au moins et de 500 francs au plus, lorsque ces membres du corps professoral feront preuve d'un mérite supérieur. »

Une augmentation de 300 francs l'an est allouée à :

MM. Sosset (Jacques), directeur de l'école moyenne de l'État, à Couvin; Castaigne (Philippe-Joseph), directeur de l'école moyenne de l'État, à Soignies; Mouzon (François-Auguste), directeur de l'école moyenne de l'État, à Bruges; Lefebvre (Élysée), directeur de l'école moyenne de l'État, à Gand; Lempereur (Ferdinand-Joseph), directeur de l'école moyenne de l'État, à Limbourg; Jamart (Melchior), directeur de l'école moyenne de l'État, à Huy; Arens (Pierre), directeur de l'école moyenne de l'État, à Louvain; Angenot (Bertin-Ferdinand), directeur de l'école moyenne de l'État, à Malines; Plasschaert (Auguste-Eugène-Joseph), directeur de l'école moyenne de l'État, à Pâturages; Gheury (Jean-Joseph), directeur de l'école moyenne de l'État, à Renaix, et Pétry (Adolphe), directeur de l'école moyenne de l'État, à Mons.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Concours universitaire de 1875-1876. — Résultats du concours à domicile.

1° *Question d'histoire.* — MM. Dejace (Charles), de Flémalle-Grande, élève de l'université de Liége, reçu candidat en philosophie et lettres, le 20 août 1874, et Rutten (Albert), de Bruxelles, élève de l'université de Bruxelles; reçu candidat en philosophie et lettres, le 6 août 1874, dont les mémoires rédigés à domicile, en réponse à la question d'*histoire* pour le concours universitaire de 1875-1876, ont obtenu provisoirement plus de la moitié du maximum de points fixé par le jury pour représenter un travail parfait, sont déclarés admissibles aux deux dernières épreuves du concours (concours en loge et défense publique du mémoire rédigé à domicile).

2° *Question de droit moderne.* — La mémoire rédigé à domicile, en réponse à la question de *droit moderne*, pour le concours universitaire de 1875-1876, n'ayant pas obtenu la moitié du maximum de points fixé par le jury pour représenter un travail parfait, l'auteur n'est pas admis aux épreuves subséquentes du concours.

Le billet cacheté joint au mémoire a été brûlé par le jury, conformé-

ment à l'article 9 de l'arrêté royal du 15 octobre 1841, sans qu'il ait été pris connaissance des indications qu'il renfermait.

3° *Question de médecine (matières spéciales).* — M. De Visscher (Charles), d'Oostacker, élève de l'université de Gand, reçu candidat en médecine, le 11 juillet 1873, dont le mémoire rédigé à domicile, en réponse à la question de *médecine (matières spéciales)*, pour le concours universitaire de 1875-1876, a obtenu provisoirement plus de la moitié du maximum de points fixé par le jury pour représenter un travail parfait, est déclaré admissible aux deux dernières épreuves du concours (concours en loge et défense publique du mémoire rédigé à domicile).

ATHÉNÉE ROYAL DE LIÉGE. — PERSONNEL ENSEIGNANT. — NOMINATION.

Par arrêté ministériel, en date du 12 mai 1876, le sieur Baudelot (Adolphe-Joseph), porteur d'un certificat de capacité pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements d'instruction moyenne, certificat obtenu à la suite du cours temporaire organisé à Nivelles en 1875, est nommé professeur de gymnastique à l'athénée royal de Liége.

VARIA.

M. H., professeur de l'enseignement moyen, envoie à la *Revue* les lignes suivantes, « afin de faire ressortir, dit-il, l'état d'infériorité où les professeurs de l'enseignement moyen vont se trouver relativement à l'enseignement primaire et supérieur. »

« Le § 2 de l'art. 7 de la loi relative à la pension des professeurs et instituteurs communaux porte :

Toutefois, ils (c.-à-d. les professeurs et instituteurs communaux) pourront être mis à la pension, sur leur demande, à l'âge de 55 ans révolus, et par mesure d'office à l'âge de 60 ans accomplis.

La pension sera liquidée à raison, pour chaque année de service, de 1/55e de la moyenne du traitement, casuel et émoluments compris, dont l'intéressé aura joui pendant les cinq dernières années. Les années de service ne seront comptées qu'à partir du 1er janvier qui suivra l'année dans laquelle l'intéressé sera parvenu à l'âge de 19 ans accomplis.

Adopté par 47 membres contre 30 (Chambre des Représentants, séance du 24 mars 1876, page 681).

M. Vandenpeereboom, qui avait combattu l'amendement de

M. Guillery et qui aurait voulu que la pension fût calculée à raison de 1/60e, au lieu de l'être à raison de 1/55e, a prononcé ces paroles :

« D'ailleurs, si l'amendement de M. Guillery était admis, il serait de toute justice de réviser dès demain la loi du 28 avril 1865. Il faudra accorder aux professeurs des athénées les mêmes avantages qu'on accorde aux instituteurs primaires. (Séance du 24 mars, page 677). »

L'art. 41 de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur accordait l'éméritat aux professeurs d'Université. M. le Ministre de l'intérieur a demandé et obtenu que cet article fût réservé, après avoir fait la déclaration suivante :

« A diverses reprises, j'ai été saisi, par des professeurs des Universités de l'État, de demandes ayant pour objet de rétablir l'éméritat. Personnellement je me suis toujours montré favorable à ces demandes. D'accord avec mon honorable collègue des finances, nous avons pris la résolution d'adhérer au principe de l'éméritat formulé dans l'art. 41.

» Mais comme il s'agit de toute une organisation nouvelle à mettre en rapport avec l'éméritat consacré pour la magistrature, nous avons pensé qu'il vaudrait mieux ne pas l'introduire incidemment dans la loi actuelle, mais de la comprendre dans notre projet spécial. Il suffit pour le corps professoral d'avoir la certitude que le principe de l'éméritat lui sera appliqué et qu'il le sera dans un avenir prochain. » (Séance du 8 avril 1876, page 788.)

Dans la dernière séance publique de la classe des lettres de l'Académie Royale de Belgique (10 mai), M. le Secrétaire perpétuel a fait connaître que la classe venait de nommer M. Heremans, professeur à l'Université de Gand, *membre titulaire ;* M. Stecher, professeur à l'Université de Liége, *correspondant ;* MM. Egide Arntz, professeur à l'Université de Bruxelles, et le marquis de Godefroy Menilglaise, *associés.*

Dans la même séance ont été proclamés les résultats des concours quinquennaux et des concours annuels. Ont obtenu :

M. Laurent, professeur à l'université de Gand, le prix quinquennal des sciences morales et politiques, pour son ouvrage intitulé : *Principes de droit civil ;*

M. Th. Juste, le prix quinquennal d'histoire nationale pour *l'ensemble de ses publications sur l'histoire de Belgique ;*

M. Max Rooses, professeur de langue néerlandaise à l'Athénée de Gand, le prix Stassart pour son *mémoire sur Christophe Plantin ;*

Enfin M. **Amédée Faider**, la médaille pour son *mémoire sur le droit de chasse*.

Au début de la séance M. le Président Faider a fait une lecture portant pour titre : *Littérature royale*.

La parole a été ensuite donnée à M. Wagener, membre, pour faire une lecture *sur les opinions politiques de Plutarque comparées avec celles de Tacite*.

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, dans sa séance du 1er juin courant, a décerné la médaille d'or à M. Cambier, professeur de mathématiques à l'athénée royal de Mons, pour son mémoire relatif aux ouvrages de J. P. Lepoivre, géomètre montois, répondant à une question du programme des concours de 1875, proposée par le gouvernement.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus ; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. C. de la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 15 avril : **Coudereau**, Essai de classification des bruits articulés (L. Havet).— Poëme sur l'entrevue de François Ier et de Charles-Quint, p. p. — **Claretie**, Camille Desmoulins (H. Lot). — **Woerman**, le paysage dans l'art et la littérature chez les Anciens (Émile Gebhart). — **Schmoller**, Strasbourg au XVe siècle (R.). — Du 29 : **Brugsch-Bey**, l'Exode et les Monuments Égyptiens (G. Maspero). — **Moudjir ed-din**, Histoire de Jérusalem, tr. p. **Sauvaire** (Ch. Clermont-Ganneau). — **Arndt**. Paléographie médiévale. — **Fumi**, la formation de l'imparfait et du futur en latin (C. de G.). — **Müllenhof**, Archéologie germanique (H. d'Arbois de Jubainville). — **Burster**, *Description de la guerre suédoise*, 1630-1647, p. p. **De Weech** (R.). — Du 20 : **Geibel**, Chansonnier classique (C. J.). — **Giesebrecht**, Histoire des empereurs d'Allemagne, t. IV, 2e p. — Cartulaire du Chapitre de N.-D. de Nîmes, p. p. **Germer-Durand** (A. Molinier). — Recueil de Poésies françaises, p. p. **de Montaiglon** et **de Rothschild** (G. P.). — **Bezold**, le roi Sigismond et les guerres de l'Empire contre les Hussites, 2e p. (R.). — Du 27 : **Græsse**, nos noms de baptême. — **Danneh1**, le Bas-allemand et sa littérature (Albert Fécamp). — **Guillouard**, Étude sur la

condition des lépreux au moyen-âge (A. Giry). — **Hunziker.** Wallenstein administrateur (R.). — **Campardon**, Nouvelles pièces sur Molière (J. Loiseleur). — Du 3 juin : **Hovelacque**, la Linguistique (A. Darmesteter). — **Pappadopoulos**, les anciens poids de Smyrne (D.). — **De Gramont**, les vers français et leur prosodie (A. Darmesteter). — Du 10 : **Lucrèce**, *De la nature des choses*, tr. p. **Lefèvre.** (G. M.). — **Fix**, Dictionnaire allemand-français et français-allemand (Alfred Bauer). — Du 17 : Préface du Commentaire masorétique sur la Bible, de Norzi, p.p. **Jellinek** (J. Derenbourg). — **Luce**, Histoire de Bertrand du Guesclin (H. Lot). — **Honnegger**, Histoire de l'influence civilisatrice de la France pendant les trois derniers siècles (Charles Joret).

Revue catholique, Louvain.

1876. Février. Recherches sur le séjour et les études d'Erasme en Brabant (fin), par F. Nève. — 15 mai : Les derniers écrits philosophiques de M. Tyndall (dernier art.), par J. Delsaux. — 15 Juin : Esquisse historique sur Guillaume le Taciturne, par F. Ninauve.

1876, 2e aflevering. — L. De Rycker : Graaf Gwyde en het Schependom der XXXIX van Gent.

Hermes, *Zeitschrift für Classische Philologie*, herausgegeben von Emil Hübner. — B. XI, 1 Heft. — Berlin 1876.

A. Kirchhoff, der delische Bund im ersten Decenniun seines Bestehens. — Th. Mommsen, das Verzeichniss der italischen Wehrfähigen aus dem Jahre 529 d. St. — R. Hirzel, zu Aristophanes Wolken, Vs. 137 ff. — E. Wölfflin, der ursprüngliche Titel der Germania des Tacitus.

Zeitschrift für die Oesterreichischen Gymnasien. 1876, *1s Heft.*

Troy and its remains, by Henry Schliemann, angez. von O. Keller. — Troy and Homer, by Stephan Salisbury, angez. von demselben. — Die hesiodische Theogonie mit Prolegomena, von Phil. H. Flach ; — die hesiodischen Gedichte, von Hans Flach ; angez. von Al. Rzach in Prag. 1876, *2s Heft.* — De Homericae elocutionis vestigiis Aeolis, scripsit Gust. Hinrichs ; angez. von Al. Rzach, in Prag. - Kritische Studien zu den Historien des Tacitus, von Karl Meiser ; ang. von Ig. Prammer in Wien.

Revue archéologique. Paris, 1876.

Mars. De la valeur des expressions Κελτοί et Γαλάται, Κελτική et Γαλατία dans Polybe. — Annexe (suite et fin) par Alex. Bertrand. — Les récentes découvertes dans la catacombe de Domitille, près Rome, par Louis Lefort. — L'inscription bilingue de Ain-Youssef, par J. Derenbourg. — Inscriptions latines récemment découvertes dans la province de Constantine (Algérie), (suite et fin) par Ant. Héron de Villefosse.

Avril. Découverte d'un *vicus* gaulois de l'époque romaine, par Robert Mourat. — Note sur *Ventia* de Dion Cassius, par Edmond Blanc. — Inscriptions d'Asie-Mineure, par Georges Perrot.

Mai. Trois monuments aux environs de Smyrne. Lettre à M. Georges Perrot, par Am. Martin et Spiegelthal.

Philologischer Anzeiger, als ergänzung des Philologus herausgegeben von Ernst von Leutsch. — 1875.

1er Heft. — Vergleichende erklärung der personalendungen und modi im lateinischen und griechischen, von A. Weisssteiner. — Die zusammengesetzten nomina in den homerischen und hesiodischen gedichten, von Fr. Stolz. — De latini pronominis relativi syntaxi prisca, scr. Fr. Paetzold. — De linguae latinae adjectivis suffixo *to* a nominibus derivatis, scr. Bordellé. — Die einheit der Odyssee nach widerlegung..., von E. Kammer. — Beiträge zur erklärung Pindars, von Dr. Perthes. — De l'authenticité du Parmémide, par C. Huit. — De ablativi casus formis Plautinis, scr. Fr. Ruth. — De iambico apud Plautum septenario, scr. P. Mohr. — Q. Horatius Flaccus. Oden und epoden erklärt von H. Schütz. — Die consecutio temporum bei Caesar, von A. Proksch. — Quaestiones Sallustianae, scr. H. Pratje. — Der zweite punische krieg und seine quellen, von Keller.

2e Heft. — Versuch einer characteristik der römischen umgangssprache, von O. Rebling. — Homerische studien, von W. Hartel. — De differentia orationis Homericae et posteriorum epicorum, scr. G. Kopetsch. — Zur bildung der homerischen infinitivformen, von P. M. Simmerle. — Observationes aliquot in C. Julii Caesaris utriusque belli commentarios, scr. H. Alanus. — Kritische und exegetische beiträge zu Cæsar, von Max Müller. — Kritische beiträge zu Cicero's werke vom redner, von H. Rubner.

3e Heft. — Le site de Troie selon Lechevalier et selon M. Schliemann, par M. G. d'Eichthal. — Lycurgos rede gegen den Leocrates erklärt von A. Nikolai. — Cl. Claudiani Raptus Proserpinae, Rec. Lud. Jeep. — De Sallustio, imitatore Catonis, Sisennae aliorumque veterum historicorum Romanorum, scr. G. Bruennert. — Selecta capita de syntaxi Sallustiana, scr. A. Anschütz. — De Sallustii genere dicendi commentatio, P. 1, von Vorm Walde. — Corn. Taciti de vita et moribus Julii Agricolae liber. Nouvelle édition..., par J. Gantrelle. — Contributions à la critique et explication de Tacite, par J. Gantrelle. — Ueber entstehung, character und tendenz von Tacitus Agricola, von J. Gantrelle.

Literarisches Centralblatt für Deutschland, herausgegeben von Prof. Dr. Fr. Zarncke. — 1876. — Leipzig.

8 Janvier. — Comptes-rendus : Thukydides erklärt von J. Classen. — *Raithel,* D. Geo., die altfranzösischen Praepositionen. — *15 Janvier : Maspero,* G., histoire ancienne des peuples de l'Orient. — Die Attischen Nächte des Aulus Gellius, von F. Weiss. — *22 Janvier :* Madvig, kleine philologische Schriften. — *29 Janvier : Lacroix,* P. (biblioph. Jacob) bibliographie molièresque. — *5 Février :* Stünkel, Lud., de Varroniana verborum formatione. — *12 Février :* Cornelii Taciti de vita et moribus Julii Agricolae liber ; nouvelle édition par J. Gantrelle. — *19 Février :* Platonis Phaedo, rec. M. Wolhlrab ; Platonis opera ed. Stallbaum, vol. I, sect. II, editio V (bibliotheca graeca curant. Fr. Jacobs et V. Chr. Fr.

Rost.) — Luterbacher, Franc., de fontibus librorum XXI et XXII Titi Livii. — *26 Février* : Q. Asconii Pediani orationum Ciceronis quinque enarratio rec. A. Kiessling et R. Schöll. — *Oncken*, die Staatslehre des Aristoteles. — *4 Mars :* Mezger, über die Abfassungszeit von Cäsar's Commentarien über den gallischen Krieg. — Häggström, excerpta Liviana. — Hovelacque, la linguistique. — *11 Mars :* Joannes Glandorpius in zijne Latijnsche Disticha. — *18 Mars :* Die Hesiodischen Gedichte, herausgg. von H. Flach. — *25 Mars :* Peiper, Q. Valerius Catullus ; beiträge zur Kritik seiner Gedichte. — *1r Avril :* Walter, die Lehre von der praktischen Vernunft in der griech. Philosophie. — Schmidt, Shakespeare-Lexikon. — *8 Avril :* Peter, römissche Geschichte in kürzerer Fassung. — *22 Avril* : Hercher, über die homerische Ebene von Troja. — Schmidt, quaestiones de pronominum demonstrativorum formis Plautinis. — Blümner, Technologie und Terminologie der Gewerbe und Künste bei Griechen und Römern. — *29 Avril :* Ribbeck, die römische Tragödie im Zeitalter der Republik. — Munk, Geschichte der römischen Literatur. — *13 Mai :* Babrii fabulae, ex rec. Eberhard. — *20 Mai :* Ausgewählte Komödien des T. M. Plautus, für den Schulgebrauch erkl. von Jul. Brix. — *27 Mai :* Chansons populaires grecques, avec une trad. franç. et des comm. histor. et littér., par E. Legrand.

Jenaer Literaturzeitung im auftrag der Universität Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1876.

1r Janvier : F. A. Mignet, rivalité de François I et de Charles-Quint : von M. Philippson. — *15 Janvier :* J. Müller, zur Kritik u. Erklär. d. Tacitus : von A. Draeger. — Die Attischen Nächte des Aulus Gellius, deutsch von F. Weiss : von M. Hertz. — *22 Janvier :* Aeschyli Septem adversus Thebas, ed. Fr. Ritschelius : von H. Keck.— Titi Livi liber XXII, für d. Schulgebr. erkl. von E. Wölfflin : von G. Becker. — *29 Janvier :* Babrii fabulae ex rec. A. Eberhard : von Moriz Schmidt. — *5 Février :* C. Taciti Germania, erläutert von H. Schweizer-Sidler : von A. Draeger. — *12 Février :* T. Livi liber I, erklärt von M. Müller : von G. Becker. — *26 Février* : Lucianus, rec. F. Fritzsche : von R. Volkmann. — *11 Mars :* F. Misteli, über griechische Betonung : von F. Schöll. — Homer's Odyssee, übersetzt und erkl. von W. Jordan : von H. Keck. — A. Kiessling, de Horatianorum carminum inscriptionibus : von Gustav Becker. — *18 Mars :* O. Clason, Römische Geschichte vom ersten Samniterkriege an : von C. Peter. — *25 Mars :* L. Stunkel, de Varron. verborum format. : von F. Schöll. — *1r Avril :* F. Umpfenbach, analecta Terentiana : von K. Dziatzko. — A. Baumstark, zur Germania des Tacitus : von F. Dahn. — *15 Avril :* J. Gantrelle, Contributions à la critique et à l'explication de Tacite : von A. Draeger. Derselbe, über Tacitus Agricola : von demselben. — *22 Avril :* S. Kleemann, de libri tertii carminibus quae Tibulli nomine circumferuntur : von A. Riese. — *29 Avril :* T. M. Plauti comoediae, rec. et enarravit I. L. Ussing : von F. Schöll.

MATHÉMATIQUES.

INTRODUCTION A LA THÉORIE DES DÉTERMINANTS. (1)

CHAPITRE II.

CALCUL DES DÉTERMINANTS.

§ I. Des mineurs.

7. *Définition.* Le coëfficient d'un élément d'un déterminant est appelé le mineur de ce déterminant par rapport à cet élément.

I. Les mineurs du déterminant

$$r = a_1b_2 - a_2b_1,$$

par rapport aux éléments

$$a_1,\ b_1,\ a_2,\ b_2,$$

sont respectivement

$$b_2,\ -a_2,\ -b_1,\ a_1.$$

II. Les mineurs de

$$R = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 \end{vmatrix} = \begin{Bmatrix} + a_1b_2c_3 + b_1c_2a_3 + c_1a_2b_3 \\ - a_3b_2c_1 - b_3c_2a_1 - c_3a_2b_1 \end{Bmatrix},$$

par rapport aux neuf éléments

$$a_1,b_1,c_1,\quad a_2,b_2,c_2,\quad a_3,b_3,c_3,$$

sont ordinairement représentés par

$$A_1,B_1,C_1,\quad A_2,B_2,C_2,\quad A_3,B_3,C_3.$$

On trouve aisément qu'ils sont donnés par les relations :

$$A_1 = + \begin{vmatrix} b_2 & c_2 \\ b_3 & c_3 \end{vmatrix},\quad A_2 = - \begin{vmatrix} b_1 & c_1 \\ b_3 & c_3 \end{vmatrix},\quad A_3 = + \begin{vmatrix} b_1 & c_1 \\ b_2 & c_2 \end{vmatrix},$$

$$B_1 = -\begin{vmatrix} a_2 & c_2 \\ a_3 & c_3 \end{vmatrix}, \quad B_2 = +\begin{vmatrix} a_1 & c_1 \\ a_3 & c_3 \end{vmatrix}, \quad B_3 = -\begin{vmatrix} a_1 & c_1 \\ a_2 & c_2 \end{vmatrix},$$

$$C_1 = +\begin{vmatrix} a_2 & b_2 \\ a_3 & b_3 \end{vmatrix}, \quad C_2 = -\begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_3 & b_3 \end{vmatrix}, \quad C_3 = +\begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}.$$

Chacun de ces mineurs est, en valeur absolue, le déterminant de 4 éléments obtenu en effaçant, dans R, *la ligne et la colonne qui se croisent en l'élément correspondant. On donne le signe* +, *aux mineurs* A_1, B_2, C_3, C_1, A_3, *qui correspondent aux éléments de la diagonale, le signe — aux autres.*

COROLLAIRE. *Le mineur* M *du déterminant* R, *par rapport à un élément* m, *ne change pas si l'on remplace les éléments de la ligne et de la colonne qui contiennent cet élément par d'autres éléments quelconques.* Car ce mineur s'obtient en effaçant de R les éléments de cette ligne et de cette colonne, et donnant un signe convenable au déterminant de quatre éléments ainsi obtenu.

8. *Propriétés des mineurs de* R. Les propriétés des mineurs de R sont données par les 18 égalités suivantes :

$$\begin{array}{ll}
R = a_1A_1 + b_1B_1 + c_1C_1, & R = a_1A_1 + a_2A_2 + a_3A_3, \\
0 = a_2A_1 + b_2B_1 + c_2C_1, & 0 = b_1A_1 + b_2A_2 + b_3A^3, \\
0 = a_3A_1 + b_3B_1 + c_3C_1. & 0 = c_1A_1 + c_2A_2 + c_3A_3. \\
0 = a_1A_2 + b_1B_2 + c_1C_2, & 0 = a_1B_1 + a_2B_2 + a_3B_3, \\
R = a_2A_2 + b_2B_2 + c_2C_2, & R = b_1B_1 + b_2B_2 + b_3B_3, \\
0 = a_3A_2 + b_3B_2 + c_3C_2. & 0 = c_1B_1 + c_2B_2 + c_3B_3. \\
0 = a_1A_3 + b_1B_3 + c_1C_3, & 0 = a_1C_1 + a_2C_2 + a_3C_3, \\
0 = a_2A_3 + b_2B_3 + c_2C_3, & 0 = b_1C_1 + b_2C_3 + b_2C_3, \\
R = a_3A_3 + b_3B_3 + c_3C_3. & R = c_1C_1 + c_2C_2 + c_3C_3.
\end{array}$$

La vérification directe de ces propriétés est très simple. On peut aussi les démontrer, sans calcul, par le raisonnement suivant.

1° Soit à démontrer, par exemple, l'égalité

$$R = a_1A_1 + b_1B_1 + c_1C_1.$$

Les mineurs A_1, B_1, C_1 s'obtiennent en effaçant, dans R, la première ligne, puis la première, la seconde, ou la troisième colonne.

Donc A_1, B_1, C_1 ne contiennent ni a_1, ni b_1, ni c_1. L'ensemble des termes de R en a_1, par définition, est a_1A_1, produit qui ne contient ni b_1, ni c_1, l'ensemble des termes en b_1 est b_1B_1, qui ne contient ni a_1 ni c_1; l'ensemble des termes en c_1 est c_1C_1, qui ne contient ni a_1, ni b_1. Les trois produits a_1A_1, b_1B_1, c_1C_1 font donc partie de R et ne contiennent aucun terme commun. D'autre part (n° 2, remarque I), tout terme de R contient nécessairement un élément de la première ligne, c'est-à-dire a_1, b_1 ou c_1. Donc tout terme de R est dans a_1A_1, b_1B_1 ou c_1C_1. Par conséquent

$$R = a_1A_1 + b_1B_1 + c_1C_1.$$

2° Soit encore à démontrer l'égalité :

$$0 = a_3A_1 + b_3B_1 + c_3C_1.$$

Remplaçons dans le déterminant R les éléments de la première ligne par ceux de la troisième a_3, b_3, c_3. Les mineurs du déterminant R' ainsi obtenu, par rapport à ces éléments, sont toujours (7, coroll.) A_1, B_1, C_1. Donc

$$R' = a_3A_1 + b_3B_1 + c_3C_1.$$

Mais R' est nul, comme ayant deux lignes identiques (Propriété III, n° 5), savoir la première et la troisième. Donc

$$0 = a_3A_1 + b_3B_1 + c_1C_1.$$

§ II. **Principe de l'addition des lignes.**

9. Propriété V. *On peut ajouter aux éléments d'une ligne (ou d'une colonne) d'un déterminant, respectivement les éléments d'une ou plusieurs lignes (ou colonnes) parallèles, multipliées par des quantités quelconques, positives ou négatives, sans altérer la valeur du déterminant.*

I. On a, en effet,

$$\begin{vmatrix} a_1 + mb_1, & b_1 \\ a_2 + mb_2, & b_2 \end{vmatrix} = (a_1 + mb_1)\,b_2 - (a_2 + mb_2)\,b_1 = r = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}$$

II. De même, on a aussi

$$\begin{vmatrix} a_1 + mb_1 - nc_1, & b_1, & c_1 \\ a_2 + mb_2 - nc_2, & b_2, & c_2 \\ a_3 + mb_3 - nc_3, & b_3, & c_3 \end{vmatrix} = R = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 \end{vmatrix}.$$

En effet, le premier de ces déterminants est égal à

$$(a_1 + mb_1 - nc_1) A_1 + (a_2 + mb_2 - nc_2) A_2 + (a_3 + mb_3 - nc_3) A_3.$$

Cette somme se compose de trois parties. D'après la première propriété des mineurs, une de ces parties, savoir

$$a_1A_1 + a_2A_2 + a_3A_3,$$

est égale à R. Les autres

$$m\,(b_1A_1 + b_2A_2 + b_3A_3), \quad n\,(c_1A_1 + c_2A_2 + c_3A_3)$$

sont nulles, d'après la seconde propriété des mineurs. Donc, etc.

Cette propriété est d'une importance capitale dans le calcul des déterminants.

Exemples. 1° On a successivement

$$\begin{vmatrix} 13 & 17 & 4 \\ 28 & 33 & 8 \\ 40 & 54 & 13 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 1 & 1 & 4 \\ 4 & 1 & 8 \\ 1 & 2 & 13 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 1 & 0 & 0 \\ 4 & -3 & -8 \\ 1 & 1 & 9 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} -3 & -8 \\ 1 & 9 \end{vmatrix} = -19.$$

Le second déterminant se déduit du premier en retranchant des éléments de la première et de la deuxième colonne, respectivement trois et quatre fois les éléments de la dernière. Le troisième déterminant se déduit du second en retranchant les éléments de la première colonne, une fois de ceux de la seconde, quatre fois de ceux de la troisième. Le reste du calcul est facile, d'après la seconde remarque du n° 2.

2° On a, en retranchant les éléments de la première ligne de ceux des lignes suivantes, et divisant par $m = (b - a)(c - a)$

$$\begin{vmatrix} 1 & a & a^3 \\ 1 & b & b^3 \\ 1 & c & c^3 \end{vmatrix} = m \begin{vmatrix} 1 & a & a^3 \\ 0 & 1 & b^2 + ab + a^2 \\ 0 & 1 & c^2 + ac + c^2 \end{vmatrix} =$$

$$m \begin{vmatrix} 1 & b^2 + ab + a^2 \\ 1 & c^2 + ac + a^2 \end{vmatrix} = (b - a)(c - a)(c - b)(a + b + c).$$

3° On a

$$\begin{vmatrix} 1 & 1 & 1 \\ \sin a & \sin b & \sin c \\ \cos a & \cos b & \cos c \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} \sin b - \sin a, & \sin c - \sin a \\ \cos b - \cos a, & \cos c - \cos a \end{vmatrix} =$$

$$4 \sin \tfrac{1}{2}(a - b) \sin \tfrac{1}{2}(b - c) \sin \tfrac{1}{2}(c - a).$$

EXERCICES. I. On a

$$\begin{vmatrix} x_1 + iy_1, & x_1 - iy_2 \\ x_2 + iy_2, & x_2 - iy_2 \end{vmatrix} = -2i \begin{vmatrix} x_1 & y_1 \\ x_2 & y_2 \end{vmatrix}$$

II. 1. On a

$$\begin{vmatrix} x_1 + iy_1 + jz_1, & x_1 + iy_1 - jz_1, & x_1 - iy_1 - jz_1 \\ x_2 + iy_2 + jz_2, & x_2 + iy_2 - jz_2, & x_2 - iy_2 - jz_2 \\ x_3 + iy_3 + jz_3, & x_3 + iy_4 - jz_3, & x_3 - iy_3 - jz_3 \end{vmatrix} = 4\, ij \begin{vmatrix} x_1 & y_1 & z_1 \\ x_2 & y_2 & z_2 \\ x_3 & y_3 & z_3 \end{vmatrix}.$$

2. On a $q^2 = p\,(r + s)$, si

$$p = \begin{vmatrix} 1 & a & a^2 \\ 1 & b & b^2 \\ 1 & c & c^2 \end{vmatrix}, \quad q = \begin{vmatrix} 1 & a & a^3 \\ 1 & b & b^3 \\ 1 & c & c^3 \end{vmatrix}, \quad r = \begin{vmatrix} 1 & a & a^4 \\ 1 & b & b^4 \\ 1 & c & c^4 \end{vmatrix}, \quad s = \begin{vmatrix} 1 & a^2 & a^3 \\ 1 & b^2 & b^3 \\ 1 & c^2 & c^3 \end{vmatrix}.$$

3. Si $m = (a + b + c)\, x^2 + 3\,(ab + bc + ca)\, x + 6\, abc$,

$$\begin{vmatrix} a^3 & b^3 & c^3 \\ (a + x)^3 & (b + x)^3 & (c + x)^3 \\ (2a + x)^3 & (2b + x)^3 & (2c + x)^3 \end{vmatrix} = 3x^3\,(b - a)\,(c - a)\,(c - b) \times m$$

10. *Résumé sur le calcul des déterminants.* Les opérations les plus usitées sur les déterminants sont les suivantes :

I. *Changement de signe.* 1° Par échange de deux lignes ou de deux colonnes (Propriété II). 2° Par changement du signe des éléments d'une ligne ou d'une colonne (Propriété IV).

II. *Multiplication ou division par un facteur,* en multipliant ou divisant par ce facteur les éléments d'une ligne ou d'une colonne (Propriété IV).

III. *Addition des lignes (ou colonnes) multipliées par un facteur quelconque, à une autre ligne (ou colonne)* (Propriété V).

Cependant l'on doit parfois recourir à quelques autres opérations (voir l'appendice).

CHAPITRE III.

APPLICATIONS DES DÉTERMINANTS.

§ I. Résolution des équations du premier degré.

11. I. *Résolution des équations du premier degré à deux inconnues.* Considérons les équations

$$a_1x + b_1y = c_1,$$
$$a_2x + b_2y = c_2.$$

Multiplions-les respectivement, d'abord par b_2 et $-b_1$, mineurs de $r = a_1b_2 - a_2b_1$, par rapport à a_1 et a_2; puis par $- a_1$ et a_2, mineurs de r par rapport à b_1 et b_2, et ajoutons les résultats. Il viendra

$$(a_1b_2 - a_2b_1)\ x = c_1b_2 - c_2b_1,$$
$$(a_1b_2 - a_2b_1)\ y = a_1c_2 - a_2c_1;$$

d'où

$$x = \frac{\begin{vmatrix} c_1 & b_1 \\ c_2 & b_2 \end{vmatrix}}{\begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}}, \quad y = \frac{\begin{vmatrix} a_1 & c_1 \\ a_2 & c_1 \end{vmatrix}}{\begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix}}.$$

Le dénominateur de x et de y est le déterminant ayant pour éléments les coefficients des inconnues; le numérateur est le déterminant obtenu, en remplaçant, dans le dénominateur, les coefficients de x, par les seconds membres des équations données.

Comme GAUSS l'a remarqué, il reste à vérifier les valeurs trouvées pour x et pour y. Pour cela, nous écrirons comme suit les valeurs de x et de y :

$$x = -\frac{A_3}{C_3}, \quad y = -\frac{B_3}{C_3},$$

A_3, B_3, C_3, étant les mineurs de $R = (a_1b_2c_3)$, par rapport à des éléments a_3, b_3, c_3 quelconques. Substituant les valeurs de x et de y, dans les équations données, elles deviennent

$$a_1A_3 + b_1B_3 + c_1C_3 = 0,$$
$$a_2A_3 + b_2B_3 + c_2C_3 = 0,$$

relations identiquement satisfaites, d'après la seconde propriété des mineurs.

Remarque. Les équations

$$a_1u + a_2v = a_3,$$
$$b_1u + b_2v = b_3,$$

sont telles que l'on a

$$u_1 = -\frac{C_1}{C_3},\ v = -\frac{C_2}{C_3},$$
$$a_3x + b_3y = c_1u + c_2v.$$

Exemple. Résoudre les équations

$$9x + 11y = 5,\quad 8x + 10y = 4.$$

On trouve immédiatement :

$$x = \frac{\begin{vmatrix} 5 & 11 \\ 4 & 10 \end{vmatrix}}{\begin{vmatrix} 9 & 11 \\ 8 & 10 \end{vmatrix}} = 3,\quad y = \frac{\begin{vmatrix} 9 & 5 \\ 8 & 4 \end{vmatrix}}{\begin{vmatrix} 9 & 11 \\ 8 & 10 \end{vmatrix}} = -2.$$

12. II. *Résolution des équations du premier degré à trois inconnues.* Considérons les équations

$$a_1z + b_1y + c_1z = d_1,$$
$$a_2x + b_2y + c_2z = d_2,$$
$$a_3x + b_3y + c_3z = d_3.$$

Multiplions les respectivement, d'abord par A_1, A_2, A_3; puis, par B_1, B_2, B_3; enfin, par C_1, C_2, C_3 et ajoutons les résultats. Il viendra, d'après les propriétés des mineurs de $R = (a_1b_2c_3)$,

$$(a_1A_1 + a_2A_2 + a_3A_3)\ x = d_1A_1 + d_2A_2 + d_3A_3,$$
$$(b_1B_1 + b_2B_2 + b_2B_3)\ y = d_1B_1 + d_2B_2 + d_3B_3,$$
$$(c_1C_1 + c_2C_2 + c_3C_3)\ z = d_1C_1 + d_2C_2 + d_3C_3$$

d'où

$$x = \frac{d_1A_1 + d_2A_2 + d_3A_3}{a_1A_1 + a_2A_2 + a_3A_3} = \frac{\begin{vmatrix} d_1 & b_1 & c_1 \\ d_2 & b_2 & c_2 \\ d_3 & b_3 & c_3 \end{vmatrix}}{\begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_3 & b_3 & d_3 \end{vmatrix}}, \quad y = \text{etc.}, \quad z = \text{etc.}$$

Le dénominateur de x, y, z est le déterminant R ayant pour éléments les coefficients des inconnues; le numérateur est le déterminant obtenu, en remplaçant dans R, les coefficients de x, y, ou z, par les seconds membres des équations données. On vérifie aisément que les valeurs trouvées plus haut satisfont au système donné.

Remarque. Les équations

$$a_1u + a_2v + a_3w = a_4,$$
$$b_1u + b_2v + b_3w = b_4,$$
$$c_1u + c_2v + c_3w = c_4.$$

sont telles que

$$d_1u + d_2v + d_3w = a_4x + b_4y + c_4z.$$

Exemples. Les équations

$$x + 2y + 3z = 14, \quad 3x + y + 2z = 11, \quad 2x + 3y + z = 11$$

donnent immédiatement

$$x = \frac{\begin{vmatrix} 14 & 2 & 3 \\ 11 & 1 & 2 \\ 11 & 3 & 1 \end{vmatrix}}{\begin{vmatrix} 1 & 2 & 3 \\ 3 & 1 & 2 \\ 2 & 3 & 1 \end{vmatrix}} = 1, \quad y = \frac{\begin{vmatrix} 1 & 14 & 3 \\ 3 & 11 & 2 \\ 2 & 11 & 1 \end{vmatrix}}{\begin{vmatrix} 1 & 2 & 3 \\ 3 & 1 & 2 \\ 2 & 3 & 1 \end{vmatrix}} = 2, \quad z = \frac{\begin{vmatrix} 1 & 2 & 14 \\ 3 & 1 & 11 \\ 2 & 3 & 14 \end{vmatrix}}{\begin{vmatrix} 1 & 2 & 3 \\ 3 & 1 & 2 \\ 2 & 2 & 1 \end{vmatrix}} = 3.$$

Exercice. Résoudre les équations

$$295x + 391y + 105z = 114,$$
$$121x + 207y + 112z = 138,$$
$$327x + 625y + 310z = 322.$$

§ II. Résultante de deux ou de trois équations linéaires.

13. I. *Résultante de deux équations linéaires.* Dans le système

$$a_1x + b_1 = 0,$$
$$a_2x + b_2 = 0,$$

multiplions la première équation par $-a_2$, mineur de $r = a_1b_2 \quad a_2b_1$ par rapport à b_1, et la seconde par $-a_1$, mineur de r par rapport à b_2, et ajoutons les résultats. Il viendra

$$a_1b_2 - a_2b_1 = 0, \text{ ou } r = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix} = 0.$$

L'équation $r = 0$ est appelée la *résultante* des équations données. *La résultante de deux équations du premier degré en* x *est le déterminant, égalé à zéro, des coefficients de* x *et des termes tout connus.*

On trouve la même résultante pour les équations

$$a_1x = b_1, \quad a_2x = b_2,$$

qui donnent d'abord

$$\begin{vmatrix} a_1 & -b_1 \\ a_2 & -b_2 \end{vmatrix} = 0,$$

relation équivalente à $r = 0$. Ensuite, les équations homogènes

$$a_1X + b_1Y = 0, \quad a_2X + b_2Y = 0,$$

donnent aussi pour résultante $r = 0$, parce qu'elles se réduisent aux précédentes en posant

$$X = xY, \quad \text{ou} \quad X = -xY.$$

Exemples. 1° L'élimination de x entre les équations

$$9x = 11y + 5,$$
$$8x = 13y - 2,$$

donne successivement

$$\begin{vmatrix} 9 & 11y + 5 \\ 8 & 13y - 2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} 9 & 2y + 5 \\ 8 & 5y - 2 \end{vmatrix} = (45 - 16)y - 18 - 40 = 0.$$

On tire de là

$$29y = 58,\ y = 2,\ x = 3.$$

2° L'élimination de x entre les équations

$$9xy - 13x + 2y^2 - y - 11 = 0,$$
$$5xy - 7x + y^2 - y - 5 = 0,$$

donne successivement

$$\begin{vmatrix} 9y - 13, & 2y^2 - y - 11 \\ 5y - 7, & y^2 - y - 5 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} -y + 1, & y - 1 \\ 5y - 7, & y^2 - y - 5 \end{vmatrix} =$$
$$(-y + 1)(y^2 + 4y - 12) = 0.$$

On tire de là

$$y = 1,\quad y = 2,\quad y = -6,$$
$$x = -\tfrac{5}{2},\quad x = 1,\quad x = 1.$$

Le second déterminant se déduit du premier en soustrayant deux fois la seconde ligne de la première.

Exercices. 1. Résoudre, par élimination de x ou de y, les équations

$$\begin{cases} 7x - 3y = 13 \\ 4x - 5y = 14 \end{cases},\quad \begin{cases} 7x + 2y = -29 \\ 3x - 4y = -27 \end{cases}.$$

2. Résoudre, par élimination de x, les équations

$$2y^2 + 4xy + x + 11y = 3,$$
$$y^2 + 3xy - x + 8y = 5.$$

On trouve

$$y = 2,\ y = -2,\ y = 1;\ x = -3,\ x = -\tfrac{47}{7},\ x = -2.$$

14. II. *Résultante de trois équations linéaires*. Considérons les équations

$$a_1x + b_1y + c_1 = 0, \quad (1)$$
$$a_2x + b_2y + c_2 = 0, \quad (2)$$
$$a_3x + b_3y + c_3 = 0. \quad (3)$$

Multiplions ces équations respectivement par C_1, C_2, C_3, mineurs de $R = (a_1b_2c_3)$ par rapport à c_1, c_2, c_3, et ajoutons les résultats.

Il viendra, d'après les propriétés des mineurs,

$$c_1C_1 + c_2C_2 + c_3C_3 = R = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 & c_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 \end{vmatrix} = 0. \qquad (4)$$

L'équation (4) est une conséquence des équations (1) (2) (3), et en est dite la *résultante. La résultante de trois équations linéaires du premier degré en* x *et* y *est le déterminant, égalé à zéro, des coefficients de* x *et de* y, *et des termes tout connus.*

Réciproquement, de l'équation (4) et de deux des équations (1) (2) (3), on peut déduire la troisième. En effet, multiplions la première colonne du déterminant R, par x, la seconde par y, et ajoutons-les à la troisième. Il viendra

$$\begin{vmatrix} a_1 & b_1 & a_1x + b_1y + c_1 \\ a_2 & b_2 & a_2x + b_2y + c_2 \\ a_3 & b_3 & a_3x + b_3y + c_3 \end{vmatrix} = 0.$$

Si les équations (1) (2) subsistent, cette dernière relation se réduit à

$$C_3\,(a_3x + b_3y + c_3) = 0,$$

équation équivalente, en général, à (3).

On trouve la même résultante (4) pour le système d'équations homogènes

$$a_1X + b_1Y + c_1Z = 0, \qquad (1')$$
$$a_2X + b_2Y + c_2Z = 0, \qquad (2')$$
$$a_3X + b_3Y + c_3Z = 0, \qquad (3')$$

réductible au précédent, si l'on pose $X = Zx$, $Y = Zy$.

Corollaire. On peut résumer ce qui précède, en disant que la condition nécessaire et suffisante pour que l'équation (3) ou (3') soit une conséquence des deux autres, c'est que $R = 0$. Si $R = 0$, il est facile de résoudre les équations (1) et (2), dont les racines satisfont d'elles-mêmes à l'équation (3). On a, en effet, d'après les propriétes des mineurs,

$$a_1A_3 + b_1B_3 + c_1C_3 = 0, \qquad (5)$$
$$a_2A_3 + b_2B_3 + c_2C_3 = 0. \qquad (6)$$

Donc on peut poser, dans les équations (1) et (2),

$$x = \frac{A_3}{C_3}, \quad y = \frac{B_3}{C_3};$$

elles seront satisfaites à cause des relations (5) et (6). On peut énoncer cette remarque sous la forme suivante :

$$X : Y : Z = A_3 : B_3 : C_3.$$

On démontre de la même manière que

$$X : Y : Z = A_1 : B_1 : C_1,$$
$$X : Y : Z = A_2 : B_2 : C_2.$$

Donc *si un déterminant* $R = (a_1 b_2 c_3)$ *est nul, les mineurs correspondants aux éléments des diverses lignes ou colonnes sont proportionnels.*

Applications. I. L'équation d'une droite passant par deux points, ayant pour coordonnées rectilignes (x_1, y_1) (x_2, y_2), est de la forme

$$mx + ny + p = 0.$$

On doit avoir

$$mx_1 + ny_1 + p = 0,$$
$$mx_2 + ny_2 + p = 0.$$

Éliminant les inconnues m, n, p entre ces trois relations, il vient

$$\begin{vmatrix} x & y & 1 \\ x_1 & y_1 & 1 \\ x_2 & y_2 & 1 \end{vmatrix} = 0,$$

équation de la droite, ou condition pour qu'un point (x,y) se trouve sur la ligne qui réunit (x_1, y_1) à (x_2, y_2).

II. Pour que l'équation

$$C = ax^2 + by^2 + c + 2fy + 2gx + 2hxy = 0$$

représente deux droites, le centre du lieu déterminé par cette

équation doit être sur ce lieu même. Le centre est donné par les relations :

$$ax + hy + g = 0, \qquad (1)$$

$$hx + by + f = 0. \qquad (2)$$

Retranchons les équations (1), (2), multipliées respectivement par x et par y, de $C = 0$. Il viendra

$$gx + fx + c = 0. \qquad (3)$$

L'élimination de x,y, entre les équations (1) (2) (3) donne

$$\begin{vmatrix} a & h & g \\ h & b & f \\ g & f & c \end{vmatrix} = abc + 2fgh - af^2 - bg^2 - ch^2 = 0.$$

§ III. Élimination entre deux équations de degré supérieur.

15. *Premier cas particulier.* I. Soit à éliminer x entre les deux équations

$$x^2 + px + q = 0, \quad y = a_1 + b_1x. \qquad (1)$$

Multiplions la seconde par x, et substituons-y la valeur de x^2 tirée de la première. Il viendra

$$xy = -b_1q + (a_1 - b_1p)\,x = a_2 + b_2x, \qquad (2)$$

si l'on pose $a_2 = -b_1q$, $b_2 = a_1 - b_1p$. L'élimination de x entre les équations (1) et (2) donne ensuite

$$\begin{vmatrix} a_1 - y, & b_1 \\ a_2, & b_2 - y \end{vmatrix} = -(y^2 + Px + Q) = 0.$$

On peut disposer de a_1 et b_1 de manière que $P = 0$; on trouve alors aisément y, et, par suite, x, au moyen de la relation (1), ou (2).

II. Soit à éliminer x entre les deux équations

$$x^3 + px^2 + qx + r = 0, \quad y = a_1 + b_1x + c_1x^2. \quad (1)$$

Multiplions la seconde par x, et substituons-y la valeur de x^3, tirée de la première, puis opérons de même sur l'équation trouvée. Il viendra

$$xy = -c_1 r + (a_1 - c_1 q)x + (b_1 - c_1 p)x^2 = a_2 + b_2 x + c_2 x^2, \quad (2)$$

$$x^2 y = -c_2 r + (a_2 - c_2 q)x + (b^2 - c_2 p)x^2 = a_3 + b_3 x + c_3 x^2. \quad (3)$$

L'élimination de x, x^2, considérées comme inconnues distinctes, entre les équations (1), (2) (3), donne la résultante

$$\begin{vmatrix} a_1 - y & b_1 & c_1 \\ a_2 & b_2 - y & c_2 \\ a_3 & b_3 & c_3 - y \end{vmatrix} = -(y^3 + Py^2 + Qy + R) = 0. \quad (4)$$

Réciproquement, des équations (4) et (1) on peut déduire $x^3 + px^2 + qx + r = 0$. En effet, on met aisément l'équation (4) sous la forme

$$\begin{vmatrix} a_1 + b_1 x + c_1 x^2 - y, & b_1 & c_1 \\ a_2 + b_2 x + c_2 x^2 - xy, & b_2 - y & c_2 \\ a_3 + b_3 x + c_3 x^2 - x^2 y, & b_3 & c_3 - y \end{vmatrix} = 0. \quad (5)$$

A cause de l'équation (1), $a_1 + b_1 x + c_1 x^2 - y = 0$. En retranchant cette relation, multipliée par x, de $a_2 + b_2 x + c_2 x^2 - xy$, et posant $x^3 + px^2 + qx + r = k$, il vient

$$a_2 + b_2 x + c_2 x^2 - xy = -c_1 k.$$

De même, on trouve

$$a_3 + b_3 x + c_3 x^2 - x^2 y = -c_2 k - c_1 kx = -k(c_2 + c_1 x).$$

Donc le déterminant (5) ou (4), contient k en facteur commun, et par suite $k = 0$.

On peut disposer de a, b, c, de manière à avoir $P = 0$, $Q = 0$, ce qui permet de trouver y. On en déduit x, en remarquant, d'après le corollaire du nº 14, que 1, x, x^2 sont proportionnels aux mineurs correspondant aux éléments des diverses lignes du déterminant (4).

Exercices. I. Éliminer x entre les équations

$$x^2 + px + q = 0, \quad y = \frac{a_1 + b_1 x}{c_1 + d_1 x}.$$

II. 1. Éliminer x entre les équations

$$x^3 + px^2 + qx + r = 0, \quad y = \frac{a_1 + b_1x + c_1x^2}{d_1 + e_1x + f_1x^2}.$$

2. Déterminer h et k de manière que l'on ait à la fois

$$x^3 + px + q = 0, \quad y = \frac{x + h}{x + k}, \quad y^3 = \frac{h}{k}.$$

16. *Second cas particulier.* I. Soit à éliminer x entre deux équations du second degré, que nous écrirons deux fois chacune, comme suit :

$$-ax^2 = bx + c, \qquad qx + r = -px^2,$$
$$-ax^2 - bx = c, \qquad r = -px^2 - qx.$$

Multipliant membre à membre les équations écrites sur la même ligne; nous trouverons *deux* équations du *premier* degré, savoir :

$$(bp - aq)\,x = ar - cp,$$
$$(cp - ar)\,x = br - cq,$$

entre lesquelles on élimine aisément x.

EXEMPLE. En appliquant ce procédé, dû à CAUCHY, aux équations

$$2y^2 + 9xy - y - 13x - 11 = 0, \; y^2 + 5xy - y - 7x - 5 = 0,$$

on trouve

$$(x - 1)^2\,(2x + 5) = 0.$$

II. Soit à éliminer x entre deux équations du troisième degré que nous écrirons sous trois formes différentes, comme suit :

$$-ax^3 = bx^2 + cx + d, \qquad qx^2 + rx + s = -px^3$$
$$-ax^3 - bx^2 = cx + d, \qquad rx + s = -px^3 - qx^2$$
$$-ax^3 - bx^2 - cx = d, \qquad s = -px^3 - qx^2 - rx.$$

Multipliant membre à membre les équations écrites sur la même ligne, nous trouverons *trois* équations du *second* degré, entre lesquelles on éliminera x, x^2, en regardant ces quantités comme des inconnues distinctes. Les calculs précédents se simplifient si $p = 0$, c'est-à-dire si l'une des équations est du second degré.

APPENDICE.

SOMMES ET PRODUITS DE DÉTERMINANTS.

17. Propriété VI. — *Si tous les éléments d'une colonne ou d'une ligne d'un déterminant sont des polynômes de* m *termes, ce déterminant est égal à la somme des* m *déterminants obtenus en remplaçant, dans le déterminant primitif, successivement chaque polynôme par chacun de ces termes.* Ainsi, par exemple,

$$\begin{vmatrix} a'_1 + a''_1, & b_1 \\ a'_2 + a''_2, & b_2 \end{vmatrix} = (a'_1 + a''_1)\, b_2 - (a'_2 + a''_2)\, b_1 =$$

$$(a'_1 b_2 - a'_2 b_1) + (a''_1 b_2 - a''_2 b_1) = \begin{vmatrix} a'_1 & b_1 \\ a'_2 & b_2 \end{vmatrix} + \begin{vmatrix} a''_1 & b_1 \\ a''_2 & b_2 \end{vmatrix}.$$

Ce théorème se démontre comme la propriété V (nº 9).

Corollaire. *Si les éléments de plusieurs colonnes (ou lignes) sont des polynômes, ou pourra appliquer plusieurs fois le mode de décomposition donné par le théorème précédent.*

18. Propriété VII. *Le produit de deux déterminants de quatre (ou de neuf) éléments peut se mettre sous forme d'un troisième déterminant de quatre (ou de neuf) éléments; les éléments de ce troisième déterminant sont les sommes des produits des éléments de chaque ligne ou de chaque colonne du premier, par les éléments de chaque ligne ou de chaque colonne du second.* Ainsi, soient $p = mn$,

$$m = \begin{vmatrix} a_1 & b_1 \\ a_2 & b_2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} a_1 & a_2 \\ b_1 & b_2 \end{vmatrix}, \quad n = \begin{vmatrix} \alpha_1 & \beta_1 \\ \alpha_2 & \beta_2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} \alpha_1 & \alpha_2 \\ \beta_1 & \beta_2 \end{vmatrix}.$$

On aura

$$p = \begin{vmatrix} a_1\alpha_1 + b_1\beta_1, & a_1\alpha_2 + b_1\beta_2 \\ a_2\alpha_1 + b_2\beta_1, & a_2\alpha_2 + b_2\beta_2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} a_1\alpha_1 + b_1\alpha_2, & a_1\beta_1 + b_1\beta_2 \\ a_2\alpha_1 + b_2\alpha_2, & a_2\beta_1 + b_2\beta_2 \end{vmatrix}$$

$$= \begin{vmatrix} a_1\alpha_1 + a_2\beta_1, & a_1\alpha_2 + a_2\beta_2 \\ b_1\alpha_1 + b_2\beta_1, & b_1\alpha_2 + b_2\beta_2 \end{vmatrix} = \begin{vmatrix} a_1\alpha_1 + a_2\alpha_2, & a_1\beta_1 + a_2\beta_2 \\ b_1\alpha_1 + b_2\alpha_2, & b_1\beta_1 + b_2\beta_2 \end{vmatrix}.$$

Pour démontrer ce théorème, il suffit de décomposer le déterminant p, en déterminants partiels, au moyen du corollaire de la propriété VI.

Remarque. Pour multiplier un déterminant de neuf éléments par un déterminant de quatre éléments, on met celui-ci sous forme d'un déterminant de neuf éléments (nº 2, Remarque II). Par suite, il est facile de mettre le produit d'autant de déterminants de 4 et de 9 éléments que l'on veut, sous forme d'un déterminant de 9 éléments.

P. Mansion.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.
Tome 19. 4e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS. ORTHOGRAPHIE ET ORTHOÉPIE; LECTURE ET PRONONCIATION.

L'idéal d'une orthographie basée sur le principe purement phonétique serait d'avoir *un seul signe distinctif pour chaque son élémentaire différent.*

L'orthographie espagnole, depuis la réforme de 1823, réalise à peu près cet idéal; l'italien en approche; l'allemand n'en est pas très-éloigné et montre une tendance à s'y conformer de plus en plus; le nederduitsch, tel qu'on l'écrit en Hollande et en Belgique, applique le même principe avec plus de rigueur que le Hochdeutsch; le français s'en écarte souvent et beaucoup; l'anglais — le brave.

En anglais, tel signe (lettre de l'alphabet) peut se prononcer de cinq ou six manières différentes ou bien ne pas se prononcer du tout; tel son, identiquement le même, sera représenté par quatre ou cinq signes différents (lettres ou combinaisons de lettres) dans différents mots.

L'orthographie anglaise, comme celle de toutes les autres langues, a subi des changements considérables dans le cours des siècles. Si elle est considérée comme « fixée » aujourd'hui, la génération prochaine découvrira peut-être de nouveaux changements, introduits de notre temps. Son extrême irrégularité, son inconséquence provient en grande partie de cette circonstance que deux langues, le saxon et le français-normand, dont les principes phonétiques ainsi que les systèmes grammaticaux étaient essentiellement différents, se sont fondues en une seule et ont ainsi formé l'anglais moderne. Ces irrégularités et ces

anomalies ont provoqué, depuis plus de trois siècles, de nombreuses tentatives de réforme pour remédier aux inconvénients qui en résultent. Depuis plus de trente ans il se publie en Angleterre un « Phonetic Journal, » organe d'une société qui poursuit l'introduction dans la pratique, d'un système d'orthographie purement phonétique, basé sur le principe énoncé plus haut. L'alphabet de ces réformateurs se compose de 38 caractères, dont chacun représente un son distinct, et n'en représente jamais un autre. Le « Phonetic Journal, » cela va sans dire, s'imprime d'après le système orthographique qu'il préconise et qu'il veut propager; mais on imprime également des livres et l'on a fondé des écoles où s'applique et s'enseigne le « Phonetic Spelling » de M. Pitman.

Quels que puissent être le succès et l'avenir de cette réforme, qui serait presque une révolution, nous devons, en attendant qu'elle prévale et se généralise, enseigner à lire et à écrire l'anglais d'après l'ancienne orthographie.

Pour la lecture, ce qui était bizarrerie, anomalie orthographique, devient irrégularité et difficulté de prononciation. Il n'est donc pas étonnant que tous ceux qui enseignent ou qui étudient l'anglais, se plaignent de la difficulté que présente la prononciation, — il serait plus correct de dire : *la lecture* de cette langue. — Je crois qu'une phrase, *prononcée* en anglais, sera plus facilement répétée, avec une intonation et une prononciation correctes, par un français, qu'une phrase d'allemand. Mais pour la lecture, c'est-à-dire pour la traduction des signes visibles en sons articulés, c'est tout différent. Comment traduire en un son déterminé la lettre qui peut en représenter cinq ou six différents ?

Un anglais, en lisant, *reconnaît* le mot qu'il voit écrit, à sa physionomie générale, avec laquelle il s'est familiarisé par de longs exercices d'épellation et de lecture, et il le prononce, non tel qu'il le voit, en le composant des sons simples représentés par les différentes lettres, mais tel qu'il le *connaît* dans la langue parlée. L'étranger, qui étudie l'anglais, ne connaît pas encore ordinairement le mot qu'il doit lire ; c'est en lisant qu'il veut l'apprendre, le livre doit être son principal maître, doit lui donner ce que l'autre a déjà appris et acquis, d'une manière inconsciente, depuis le berceau. Ce qui, d'abord, se présente à lui, c'est le mot *écrit,* le mot *visible;* celui-ci se grave dans sa

mémoire. Aussi la grande difficulté pour l'écolier anglais, l'orthographe, n'embarrasse-t-elle guère l'étranger, qui apprend la langue principalement par les yeux. Mais doit-il lire à haute voix, prononcer le mot qu'il voit, qu'il écrirait même correctement, — alors il hésite, il se trompe, il dit des mots impossibles ou qui n'existent pas; s'il entendait le mot bien prononcé, il ne le comprendrait ou ne le reconnaîtrait pas peut-être. Combien ne connais-je pas de personnes qui disent : Je lis l'anglais et je le comprends assez bien ; mais je ne saurais le lire à haute voix, moins encore le parler, ni même comprendre l'anglais parlé : je n'en connais pas la prononciation.

Il est vrai qu'il en sera ainsi à un certain degré de n'importe quelle langue qu'on a étudiée principalement dans les livres. Mais pour l'anglais, la difficulté est exceptionnellement grande à cause de l'irrégularité de son orthographie, — il faudra dire, de son *orthoépie ;* puisque nous prenons pour point de départ la langue écrite.

Comment l'apprendre, comment l'enseigner cette orthoépie anglaise, c'est-à-dire, l'art de traduire en prononciation correcte l'orthographe capricieuse de cette langue ?

Il y a des traités d'orthoépie qui forment de gros volumes. En imposer l'étude, exiger qu'on sache ce qu'ils contiennent et qu'on le retienne, avant de pouvoir lire la moindre petite phrase, — quel beau moyen de rendre l'étude de l'anglais attrayante et d'y faire faire des progrès !

Presque toutes les grammaires ont leur chapitre sur la prononciation : cent règles et mille exceptions. L'élève qui les aurait apprises et qui ne les oublierait pas aussitôt, ne saurait probablement pas encore lire correctement dix lignes, du moins sans beaucoup d'hésitation. Car de combien de règles et d'exceptions ne doit-il pas se souvenir, pour déterminer seulement la prononciation de quelques mots !

Les lexicographes ont imaginé différentes méthodes pour marquer cette prononciation qui semble souvent n'avoir aucun principe rationnel. Il est très-bien de pouvoir consulter le dictionnaire *en cas de doute*, et les anglais eux-mêmes ne pourraient se passer de leur « *pronouncing-dictionary ;* » mais pour le commençant, aussi longtemps que chaque mot présente un « cas de doute, » cette méthode offre réellement trop de détours et de lenteurs.

Beaucoup de professeurs sont revenus à la pratique pure, à la routine; c'est l'usage seul, disent-ils, qui peut apprendre cette prononciation si irrégulière. — D'accord. La pratique, l'usage doit régner en maître dans une matière qui semble se raidir contre toute théorie, et qui jette à la face de chaque règle qu'on voudrait formuler une foule d'exceptions qui s'en moquent.

Cependant, comment veut-on que l'élève ne soit pas ahuri, lorsque peut-être dans l'espace de quelques lignes il rencontre les mots : *blame*, — *have*, — *are*, — *all*, — *what*, — *language*? — Car dans chacun de ces mots la voyelle *a* se prononce d'une manière différente.

Remarquons ceci : Si la prononciation anglaise ne suit pas des *règles* simples, claires et d'une application facile et générale, pourtant il y a des *analogies* d'après lesquelles on peut grouper l'immense majorité des mots. Les mots qui ne sont pas compris dans ces groupes, constituent les véritables anomalies; mais le nombre n'en est pas tellement grand qu'il puisse encore effrayer.

Or, il me semble que la « pratique » et « l'usage » devraient se proposer de donner et de cultiver le sentiment de ces analogies, de les faire remarquer et connaître. A cet effet, il sera nécessaire de rapprocher et de grouper d'après leurs analogies les faits phonétiques et orthographiques, c'est-à-dire les mots où le même son est représenté par la même lettre ou le même assemblage de lettres. Un tel recueil de mots servirait pour les premiers exercices de lecture, avant que l'on mette sous les yeux des élèves des morceaux ou des phrases où les différentes prononciations d'une même lettre se rencontrent dans un mélange confus.

Encore n'est-il pas probable que l'élève retienne la prononciation de tous les mots qu'il aura vus dans son recueil; pour les mots nouveaux qu'il rencontrera dans sa lecture, l'analogie ne pourra pas toujours le guider avec une sûreté entière; puis, il y a un nombre de mots assez considérable encore, qui ne suivent pas cette analogie, et dont la prononciation — ou l'orthographe — est anormale ou irrégulière. Il faut un moyen pour aider la mémoire de l'élève, le diriger dans le doute, et pour indiquer la prononciation lorsqu'elle est irrégulière et ne suit aucune analogie.

On essaye de « figurer » la prononciation anglaise au moyen des lettres ordinaires, en attribuant à celles-ci la valeur phonétique qu'elles ont dans la langue maternelle de l'étudiant. Ainsi à un français on dit :

I am delighted to see you in good health.
Prononcez : Aï am dilaïted tou si ïou inne goude helts.

Les inconvénients de cette manière de faire sautent aux yeux. D'abord, cela ne figure nullement la prononciation anglaise. En effet, comment serait-il possible de représenter ainsi des sons qui n'existent pas en français et pour lesquels, par conséquent, le français ne peut pas posséder de signes? Puis, il faudrait écrire chaque mot deux fois, et la seconde forme, qui prétend « figurer » la prononciation, serait souvent réellement monstrueuse. Ce n'est pas là certainement le moyen de graver dans l'esprit de l'élève la physionomie orthographique du mot avec sa prononciation correcte.

La plupart des orthoépistes anglais, depuis Walker, emploient, pour indiquer la prononciation, certains signes convenus, par exemple des chiffres placés au-dessus des voyelles, des majuscules pour distinguer telle prononciation particulière d'une consonne, etc. Cela vaut sans doute mieux que le moyen précédent; mais encore faut-il, le plus souvent, écrire deux fois le même mot et en détruire la physionomie habituelle.

Y a-t-il moyen, tout en évitant ces inconvénients, d'indiquer la prononciation lorsqu'elle pourrait être douteuse pour l'élève ou qu'elle s'écarte de l'analogie ordinaire ?

Je crois qu'oui.

Je me sers depuis des années d'un recueil de mots, fait d'après les idées que je viens d'exposer brièvement.

Chaque groupe de mots représente une analogie orthographique et orthoépique.

Comme aide-mémoire, pour les cas où l'analogie est douteuse ou lorsque un mot s'écarte de l'analogie, je n'emploie que les signes de quantité, ¯ ˘, et les accents français, puis, pour quelques consonnes, des caractères distincts (italiques, etc.); il ne reste ainsi qu'un *très-petit* nombre de mots dont la prononciation tout à fait exceptionnelle doit être indiquée à part. Les élèves, dans leurs lectures, peuvent facilement, au moyen d'un crayon, et sans défigurer le texte, marquer des mêmes signes les mots dont le professeur aura donné ou corrigé la prononciation.

Cependant ce n'est qu'assez rarement qu'on a recours à ce moyen; les élèves, après le cours préparatoire de prononciation et de lecture, ne rencontrent que peu de mots dont la prononciation ne soit indiquée et déterminée par l'analogie avec les mots du recueil qu'ils connaissent.

J'ai fini par me décider à publier ce « Primer » ou Abécédaire anglais, en y ajoutant des morceaux faciles, pouvant suffire pour les exercices de lecture, de version et de récitation d'une première année d'études. En offrant à mes collègues ce travail, que je crois propre à faciliter leur tâche, j'ai cru devoir indiquer les principes qui m'ont guidé; on me permettra encore quelques observations concernant leur application dans les différentes leçons.

A. *Voyelles simples. Prononciation normale.*

Ce sont les voyelles qui offrent le plus de difficulté pour la lecture. Cependant, en écartant quelques anomalies ou irrégularités proprement dites, puis en laissant provisoirement de côté un certain nombre de mots où la prononciation de la voyelle se trouve altérée ou modifiée par l'influence de quelques consonnes (surtout l, r, w), nous n'aurons dans ce qui reste que deux prononciations normales pour chaque voyelle : la *longue*, qui constitue son nom dans l'alphabet anglais, et la *brève*, qui ressemble davantage à la prononciation française.

Ce sont donc ces deux prononciations normales de chaque voyelle qu'il faudra d'abord apprendre à l'élève par des exercices de lecture, d'épellation et de dictée.

I. Les voyelles ont la prononciation *longue normale* dans les syllabes ouvertes, c'est-à-dire qui ne sont pas fermées par une consonne. — La prononciation des voyelles étant donnée par le professeur, les élèves liront, sans épeler, les syllabes commençant par des consonnes ayant la même prononciation qu'en français; puis celles dont la consonne initiale se prononce autrement qu'en français et doit, par conséquent, d'abord être enseignée. Un exercice de dictée complétera cette première leçon.

II. Les voyelles ont la prononciation *brève normale* dans les syllabes fermées par une ou plusieurs consonnes. Cette prononciation ne peut être donnée qu'au moyen de syllabes entières, la voyelle seule ou isolée ne la comportant pas plus que la syllabe ouverte. Mais quand on aura lu aux élèves et fait répéter par eux

la première ligne : ab, eb, ib, ob, ub, tout en leur rappelant la prononciation toute différente des mêmes voyelles dans les syllabes ouvertes : ba, be, etc., les élèves sauront lire le reste, qui se compose de syllabes fermées par une des autres consonnes à prononciation connue. On apprend ici la consonne digraphe *ng*, qui ne peut jamais commencer une syllabe, et l'on fait observer que *j, h, y, w* et *qu* n'en peuvent jamais fermer aucune.

III. Ce n'est que maintenant qu'on peut donner les *noms* de toutes les lettres de l'alphabet, celui de plusieurs consonnes formant une syllabe fermée. On ajoutera dès lors à la lecture l'épellation, en nommant chaque lettre avant de prononcer la syllabe, s'il s'agit de lire, ou après avoir dit le mot et avant de l'écrire, s'il s'agit d'une dictée. Tout exercice de lecture doit être suivi d'une dictée. Un élève répète le mot, puis l'épelle, avant que toute la classe puisse l'écrire.

Dans les mots de plusieurs syllabes, que j'introduis ici, les syllabes qui n'ont pas l'accent tonique, ont la prononciation brève des syllabes fermées par une consonne, moins distincte cependant que dans une syllabe accentuée. Quant à la syllabe accentuée, tout dépend de savoir, si elle est ouverte ou fermée, c'est-à-dire, si elle se termine par la voyelle ou par la consonne suivante. Comme il n'est pas possible de donner des règles pour cette séparation des syllabes, il faudrait l'indiquer par un tiret, ou bien marquer la voyelle comme longue ou comme brève par les signes de quantité, ¯ ou ˘.

Je donne entre les lignes la signification de chaque mot, non-seulement pour satisfaire la curiosité, aussi légitime que naturelle, des élèves, mais dans l'espoir qu'il leur en restera assez dans la mémoire pour que la lecture des morceaux, quand elle commencera, s'en trouve considérablement facilitée.

Les petites phrases qui suivent ne contiennent que des mots dont la prononciation est déterminée par ce qui précède. Les élèves sauront donc épeler et lire chaque mot ; mais alors le professeur prononcera la phrase entière avec l'accentuation et l'intonation voulue, et la fera répéter ainsi par les élèves *d'après l'ouïe*. Ce n'est qu'ainsi qu'ils apprendront à donner à chaque mot sa valeur prosodique et emphatique, et à la phrase cette intonation qu'on pourrait appeler sa mélodie, et qui n'est pas la même dans les différentes langues.

IV et V. L'e final muet, après une consonne simple et après

st, ng, rc donne à la voyelle précédente la prononciation longue normale; le même effet est produit pour toute voyelle par les terminaisons *le, re,* pour la voyelle *o,* par *ll. ld, lt,* pour *i*, par *nd, ld, gn, gh* (g et gh muets).

B. *Prononciation modifiée des voyelles simples.*

Jusqu'ici chaque voyelle ne s'est présentée qu'avec ses deux prononciations normales, longue ou brève, que l'on peut distinguer, au besoin, par les signes de quantité prosodique. La leçon VI présente à l'élève la prononciation *modifiée* des voyelles. Comme ces différentes prononciations suivent des analogies quelquefois vagues plutôt que des règles strictes, il est surtout désirable de pouvoir les indiquer et distinguer au moyen d'un signe simple, qui ne défigure pas le mot et n'en change pas l'aspect. Les accents usités dans l'orthographe française suffisent à cet effet. Une récapitulation présente chaque lettre (voyelle) avec toutes ses différentes prononciations indiquées par les signes dont nous sommes convenus, et le même son représenté par différentes lettres.

C. *Digraphes et diphthongues.*

VII. Une digraphe, c'est-à-dire deux *signes* de voyelles réunis dans une même syllabe, a ordinairement la prononciation (*une* des prononciations déjà connues) de l'une ou de l'autre des deux lettres. Il n'y a que deux digraphes qui forment des diphthongues, *oi*, *oy,* toujours *ou*, *ow* souvent. La plupart des digraphes ont, du reste, une prononciation constante ou à peu près; ei (ey), ea et ou (ow) sont les seules qui se prononcent de différentes manières et peuvent offrir des difficultés. Pour déterminer leur prononciation il suffit de marquer du signe convenu l'une des deux lettres, l'autre restant alors muette; pour indiquer que ou (ow) est diphthongue on reliera les deux lettres par un petit arc : o͡u, o͡w.

D. *Consonnes difficiles ou irrégulières.*

VIII. *th* a deux prononciations distinctes, l'une et l'autre complétement étrangères au français, à l'allemand et au flamand. Les élèves devront donc apprendre à *produire* le son que représente cette digraphe; et cela ne sera pas chose très-aisée. Aussi, quoique les deux prononciations du *th* aient été *données* dès la première leçon, l'emploi de cette lettre a été évité jusqu'à

présent, où l'on fera de sa prononciation correcte le sujet d'un exercice soigneux. La prononciation douce, non aspirée, est en général assez bien déterminée ; au besoin elle sera indiquée par un caractère distinct (plus gros) ou par l'élève en soulignant la lettre.

Le même moyen servira à distinguer, dans les cas douteux, la prononciation douce de *s*, — une prononciation exceptionnelle de *g* et de *ch* — ou toute autre prononciation absolument anormale et sans analogie, qui alors sera ajoutée entre parenthèses ou écrite en marge par l'élève, en donnant aux lettres leur valeur anglaise ordinaire, par exemple *one* (wun).

IX. Les lettres, surtout les consonnes, qui restent muettes dans la prononciation, ont ordinairement une valeur étymologique que l'on fera facilement comprendre en donnant le même mot dans une langue sœur qui fait réellement entendre le son dont l'anglais conserve le signe seulement. Cette suppression de sons suit, du reste, des analogies qui équivalent, le plus souvent, à des règles précises. Toutefois dans des cas douteux ou pour rappeler la règle, on a imprimé en *italiques* les lettres muettes ; l'élève peut les barrer d'un trait de crayon ou les marquer d'un °.

E. *Accent tonique. Prononciation des syllabes non accentuées.*

L'attention n'a été attirée jusqu'ici que sur les syllabes radicales ou ayant l'accent tonique. Si les mots polysyllabiques n'ont pas été écartés, on s'est contenté de cette observation générale : que les syllabes non accentuées, surtout les terminaisons, ont ordinairement la prononciation brève, plus effacée et moins distincte que la même voyelle dans une syllabe radicale. Un exercice spécial de prononciation et d'accentuation de mots de deux jusqu'à cinq ou six syllabes servira pour répéter et mieux appliquer ce principe.

X. Rien de plus régulier ni de plus simple que l'accentuation des mots d'origine germanique : *l'accent tonique demeure sur la syllabe radicale.* Pour le reste, les règles seraient trop nombreuses et trop compliquées pour pouvoir être de quelque utilité pratique. Des groupes de mots d'une accentuation semblable, et le moyen de marquer l'accent tonique dans les cas douteux, voilà tout ce que donne cette leçon. Lorsque dans un mot polysyllabique une seule voyelle sera marquée d'un de nos signes

phonétiques, celui-ci indiquera en même temps l'accent tonique. Mais si la voyelle d'une syllabe non accentuée demande un signe phonétique, l'accent tonique sera indiqué par une apostrophe, placée après la voyelle, si celle-ci est longue, après la consonne suivante, si elle est brève.

XI. Terminaisons aspirées. La prononciation particulière de ces syllabes ne peut être décrite, ni autrement apprise qu'en imitant la prononciation entendue. Par contre, il n'y a guère d'irrégularités ou d'exceptions pour ces terminaisons, que les élèves liront toujours correctement une fois qu'ils en auront saisi la bonne prononciation.

A ce commentaire rapide des XI leçons qui composent mon « English Primer, » qu'on me permette d'ajouter une observation générale :

Il ne faut pas oublier qu'aucun signe visible ne saurait peindre un son, moins encore la prononciation d'un mot, ce son articulé de la voix humaine. L'écriture phonétique, même la plus parfaite, ne peut que *rappeler*, au moyen de signes conventionnels, des sons connus déjà. Quant à l'accent tonique dans le mot et dans la phrase, et quant à cette modulation de la voix, qui est comme la mélodie et l'âme du langage, il est encore moins possible d'en donner une idée, autrement que par l'intuition directe. Aussi la prononciation d'une langue étrangère ne peut être enseignée que de vive voix. Le maître prononce, l'élève écoute et imite. Mais *un* mot bien saisi et bien imité peut alors lui servir de type et de modèle pour d'autres mots d'une prononciation analogue. Toutes les descriptions, toutes les explications du monde ne donneront pas à un français la prononciation du mot *her;* il faut qu'il l'entende, qu'il l'écoute attentivement et qu'il l'imite. Mais alors rien de plus facile que de lire : *fern, stern, herb, learn, sir, fir, stir,* etc., dès qu'on lui dit — et le livre pourrait le lui dire — que ces mots ont une prononciation analogue.

C'est un des avantages qu'offrent, au point de vue pédagogique même, les langues vivantes sur les langues mortes, que celles-là nous sont connues et peuvent être enseignées dans toute la beauté animée de leur prononciation réelle. Je ne veux nullement contester la supériorité du grec et du latin sous d'autres rapports — grammaire, étymologie, littérature — quoi-

que là encore on n'ait pas, jusqu'à présent, tiré de l'enseignement des langues modernes tout le parti qu'on pourrait en tirer; mais il est certain que le grec, tel qu'on l'enseigne et qu'on peut seulement l'enseigner, est au grec vivant de l'Académie, de la place publique, du théâtre d'Athènes ou des luttes poétiques d'Olympie, ce qu'un herbier ou une empreinte fossile est à la végétation vivante, ou bien ce que les plans et les dessins d'un temple seraient à l'édifice lui-même, tout resplendissant de marbre, de bronze et d'or. Quant aux beautés harmonieuses et mélodieuses des vers des poëtes et des périodes des orateurs, nous y *croyons,* sans les voir, ou plutôt nous croyons les *voir,* tandis qu'il faudrait les *entendre* pour qu'elles pussent faire notre éducation esthétique. La forme de la pensée même, ses nuances les plus délicates, trouvent leur expression dans l'accentuation, dans l'intonation, dans cette modulation de la voix que j'ai appelée la mélodie rhythmée du langage, et que nous ne connaissons ni ne pouvons connaître dans les langues mortes. Or, si celles-ci, sous d'autres rapports, ont une valeur pédagogique plus grande, du moins ne négligeons pas, dans l'enseignement des langues modernes, les avantages particuliers qu'elles peuvent offrir, et parmi ces avantages je compte la prononciation, l'accentuation, la modulation vraies et connues de ces langues. Enseignons-les donc toutes vivantes, à l'oreille, et non-seulement aux yeux, telles qu'elles se parlent, et non-seulement telles qu'elles sont écrites.

Morceaux faciles.

Les morceaux de lecture ajoutés au « Primer » ont pour premier but d'appliquer et de pratiquer, jusqu'à un certain degré de facilité et de perfection, ce qui a été *appris* dans l'abécédaire.

Au commencement, les signes phonétiques sont employés à profusion, partout où l'élève pourrait avoir le moindre doute sur la prononciation d'un mot; peu à peu ils diminuent et l'on n'en fait plus usage que pour les mots d'une prononciation irrégulière, ou difficile à déterminer d'après l'analogie. Les mots ou lettres qui se prononcent en dehors de toute analogie avec l'un ou l'autre des groupes contenus dans le « Primer », sont imprimés en caractères distincts (plus gros) et leur prononciation est donnée entre parenthèses.

De cette façon l'élève saura lire et prononcer correctement

chaque mot. Mais après qu'il aura lu ainsi tous les mots qui composent une phrase, ce ne sont encore que des mots isolés, pour ainsi dire; il y manque ce qui en fait une unité logique, ce qui lie ensemble les parties en les subordonnant l'une à l'autre, — l'accent syntaxique, qui exprime pour l'oreille l'unité de la phrase et la subordination de ses parties, tout aussi bien, et souvent mieux, que la forme grammaticale l'exprime pour l'intelligence et la réflexion. Le professeur devra donc *dire* la phrase qui vient d'être lue, la dire distinctement et lentement, mais en liant les mots et avec une intonation naturelle, et la faire répéter ainsi par les élèves. S'ils parviennent à la dire de mémoire, sans regarder le livre, à savoir ainsi par cœur même un passage plus long, et à le répéter convenablement — tant mieux. Puis il faudra faire écrire, de mémoire ou sous la dictée, le passage ainsi appris, mais sans les signes phonétiques, qui n'ont de raison d'être que pour la première lecture.

Ces morceaux seront lus avant que les élèves aient appris ou pendant qu'ils apprennent les éléments de la grammaire anglaise. Il faut cependant qu'ils comprennent ce qu'ils lisent. Pour que cela soit possible, le style devra être extrêmement simple et facile. Ce ne sont cependant pas les sujets puérils et le langage enfantin qu'on rencontre dans beaucoup de livres anglais écrits pour des enfants de 7 à 10 ans, qui pourraient convenir à nos élèves de quatrième. Du reste, ce style des « Nursery-Tales » et des livres d'enfants, qui fourmille d'idiotismes, est souvent plus difficile pour un étranger que l'anglais pur et châtié des auteurs classiques.

Voici la règle que j'ai suivie : l'anglais, quoique pur et correct, doit être traduisible en français à peu près littéralement. Quant aux sujets, j'ai choisi des morceaux que je crois propres à intéresser et à instruire, plutôt qu'à amuser, des jeunes gens de 13 à 15 ans : descriptions, fables, anecdotes, puis principalement des récits ou des légendes historiques, qui, d'après mon expérience, sont particulièrement à la portée et du goût de cet âge. Dans les morceaux de poésie, j'ai voulu donner une variété de rhythmes animés et bien accusés, non seulement des ïambes et des trochées, mais encore des dactyles, des anapestes, des amphibraques. Il ne s'agit pas ici d'analyser et d'expliquer, mais de faire sentir les différents rhythmes, et les vers sont très-propres à bien enseigner l'accentuation.

Il ne me semble pas que, dès le commencement, les élèves puissent, avec quelque utilité, *préparer* un morceau. Le professeur, à la deuxième lecture (la première sera exclusivement consacrée à la prononciation) leur donnera la traduction littérale de tout mot qu'ils ne connaissent pas. Ce sera toujours le sens propre et primitif qu'il traduira d'abord, laissant aux élèves le soin de trouver et de choisir l'expression qui convient le mieux pour rendre le sens de la phrase qu'ils ont sous les yeux. Il sera sobre d'observations grammaticales, se bornant ordinairement à rappeler aux élèves ce qu'ils auront déjà vu dans le cours de grammaire qui marche de front avec ce cours de lecture, et faisant remarquer tout au plus d'autres particularités grammaticales, sans formuler encore la règle qui, plus tard, les expliquera et les justifiera.

Cette préparation ou explication, l'élève l'inscrira au cahier, sous forme de notes concises et abrégées. Je donne, en appendice, la préparation complète des quatre premiers morceaux; mais j'entends que l'élève lui-même en fasse autant pour les morceaux suivants, en prenant note des explications du professeur. Les notes et observations ajoutées au reste des morceaux, peuvent naturellement être augmentées ou, en partie, passées sous silence par le professeur, selon qu'il le juge convenable. Certaines explications grammaticales surtout, que j'ai données, viendraient peut-être un peu trop tôt.

On demandera aux élèves la traduction en bon français du morceau ainsi préparé et expliqué; ce sera à peu près le seul travail utile, ayant rapport à ce cours de lecture, qu'ils puissent faire à domicile, — outre le travail d'appropriation, qui doit graver dans la mémoire, et le texte du livre, et les explications et observations du professeur. Mais en classe et sous les yeux du professeur, les élèves pourront non seulement écrire de mémoire ce qui aura été appris par cœur, mais encore essayer de reproduire d'après leur traduction française, les passages qui ont tout simplement été expliqués et lus plusieurs fois. N'oublions pas, qu'il s'agit d'*apprendre* l'anglais, et non de le construire à priori.

TH. HEGENER.

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR BABRIUS ET LAFONTAINE.

La forme de l'apologue est certainement, après celle de l'ode, la première qui ait paru sur la terre. Toutes deux se montrent chez un peuple au moment précis où il va passer de l'état de barbarie à celui de la civilisation. C'est que, dans ce genre de conception, il y a place pour tout ce qui intéresse une société naissante. L'homme, les animaux, l'univers entier, s'y réflètent naturellement et sans effort. Le premier vivant familièrement avec tous les êtres utiles ou malfaisants, est tout imprégné des mille sensations qu'ils éveillent en lui. La comparaison des hommes aux bêtes naît d'elle-même dans tous les esprits; la leçon morale en jaillit spontanément, et l'apologue se trouve créé à l'insu même de ceux qui s'en servent. Bientôt surgit l'idée de l'imitation réfléchie; les fables se multiplient et circulent de bouche en bouche, en attendant, souvent pendant des siècles, qu'un collecteur vienne les recueillir.

Le caractère essentiel de ces fables gnomiques, c'est la brièveté, la nudité, l'absence de tout travail d'élaboration et d'arrangement, ces sortes de raffinements littéraires ne pouvant encore préoccuper les créateurs originaux. Point de détails ingénieux, destinés à charmer et à plaire par l'expression de la beauté artistique. Deux ou trois traits précis, servant à faire jaillir une moralité propre à ébranler fortement l'imagination: voilà tout l'apologue primitif. Loin d'être une satire voilée, comme on ne cesse de le répéter, celui-ci est donc bien plutôt une satire renforcée, une charge des ridicules, des travers, des sottises, des vices et des bassesses des hommes, élevée jusqu'à sa plus haute puissance, jusqu'à l'animalité. C'est à cette exagération même que la fable doit sa puissante efficacité sur les générations jeunes dont elle commence l'éducation morale, avant les religions, les philosophies et les lois.

Citons une de ces fables, telle qu'elle est restée dans son état originel, afin de bien élucider notre pensée :

« Une poule, ayant rencontré des œufs de serpent, les couva et les fit

éclore. Devenus grands, les serpents la tuèrent et la mangèrent. Le méchant ne sait que rendre le mal pour le bien. »

Pas une idée, pas un mot, pas un trait dans ce court récit qui ne vise droit au but auquel il semble ne pouvoir arriver assez tôt. Cela est beau dans sa concision et tout-à-fait propre à graver fortement une pensée dans l'esprit.

Mais que de révolutions de faits et d'idées, la fable, ainsi conçue, ne devra-t-elle pas traverser avant de devenir l'apologue littéraire? Pendant des siècles, la richesse des observations morales devra aller en augmentant. On connaîtra plus profondément l'infinie variété des mobiles qui agitent le cœur de l'homme. Les travers apparaîtront plus dignes de la risée des sages. L'apologue tentera naturellement alors de peindre les mœurs, les usages, les caractères, les vertus et les vices de l'espèce humaine sous ces nouveaux dehors. Il aura donc des chances de devenir plus ingénieux et même plus profond, tout en revêtant une forme plus littéraire.

C'est la fable ainsi transformée que Lafontaine a cru pouvoir définir : « Une ample comédie à cent actes divers, ayant le monde entier pour théâtre. » Rien de plus heureux que cette jolie comparaison; mais elle a l'immense inconvénient de nous faire méconnaître la véritable nature de l'apologue, qui n'est nullement un drame, mais un véritable poëme épique en raccourci. C'est le récit merveilleux d'une action produite par des ressorts surnaturels : les pierres, les plantes, les animaux, sentant, pensant, parlant, voulant. Le drame est contenu dans l'apologue, comme la tragédie dans l'épopée. Mais le récit renferme quelque chose de plus que le drame. Dans celui-ci, le poëte ne se montre jamais; ce sont les personnages eux-mêmes qui font connaître tout ce qui a précédé le moment où s'achève la péripétie finale. Dans l'apologue, au contraire, le lieu de la scène, la peinture des caractères, l'exposition se font par le poëte et le dialogue ne fait que dramatiser et compléter l'ensemble. La fable constitue donc sous une forme tantôt comique, tantôt héroïque, une véritable épopée des animaux doués de l'intelligence et des passions humaines. Et la preuve, c'est que, dans le recueil même de Babrius, la fable commence à se développer en ces longs récits, qui, au moyen-âge, deviendront les immenses épopées de Renard et de Fauvel, étincelantes de verve, d'esprit, d'audace et de saillies mordantes et satiriques.

Les règles de l'apologue sont donc absolument les mêmes que celles de l'épopée.

II.

Ces préliminaires nous ont paru indispensables à l'intelligence de plusieurs détails dont nous devrons nous occuper. Ajoutons encore que ce genre d'écrits ne possède absolument rien d'hellénique dans ses origines. Archiloque, Socrate, les savants d'Alexandrie, ne s'y sont exercés qu'en passant et comme en se jouant. Les fables ont une origine tout orientale, comme la parabole, l'allégorie, la métamorphose, le conte merveilleux ou fantastique. La plupart de celles que renferment les recueils ésopiques, nous viennent de l'Inde où nous les retrouvons dans le *Pancha-Tantra,* sous une forme presque identique à celle que nous leur connaissons. « Au sixième siècle, dit Burnouf, on répétait oralement ces courts récits. Ils semblent avoir constitué une sorte de sagesse populaire chez les peuples asiatiques qui n'écrivaient pas encore. Le recueil hellénique représente la tradition phrygienne, qui était la plus importante et la plus centrale. » Nous ne sommes donc pas de l'avis des littérateurs qui ne voudraient voir dans le recueil ésopique qu'une traduction, en mauvaise prose, des vers de Babrius. Pour soutenir cette opinion, il faudrait pouvoir prouver d'une manière incontestable que notre recueil actuel des fables d'Esope n'est pas celui que Babrius affirme, dans ses deux prologues avoir mis en vers. Or, nous croyons que cette démonstration n'est pas faite.

Comme ce poëte parle dans ces mêmes prologues d'un certain Branchus, fils du roi Alexandre, plusieurs écrivains l'ont fait vivre du temps de l'empereur Alexandre Sévère. C'était oublier qu'Avianus le considérait déjà, de son temps, comme le prédécesseur de Phèdre. C'était oublier qu'Horace n'avait fait que mettre en vers latins la fable du *rat des villes et du rat des champs* qui paraît appartenir en propre à Babrius. A l'heure présente, on s'accorde généralement à voir en lui un poëte de Syrie, pays dont il parle plusieurs fois dans ses vers. Il nous paraît même probable qu'il vécut durant la période des cinq usurpateurs, dont deux portèrent des noms d'*Alexandre Bala* (150-144) et d'*Alexandre Zébine* (125-121). Longtemps ses fables ne nous furent connues que par de nombreux fragments de Suidas. Aujourd'hui, nous sommes plus avancés, car en 1843

Minoïde Mynas a trouvé, dans un couvent du mont Athos, le manuscrit qui contient cent vingt trois fables, plus de la moitié de celles que devait renfermer le recueil total, et qui suffisent amplement à nous révéler la nature de son génie.

Une première analogie se présente entrè Lafontaine et Babrius, c'est celle du temps où les deux poëtes ont vécu. Tous deux apparurent à une époque de transition.

Lafontaine se distingue au moment où la France sort définitivement de la barbarie du Moyen-âge, pour arriver à l'apogée de sa civilisation. L'époque était la plus favorable à la complète éclosion du génie, car c'était le moment où un grand peuple achevait de dépouiller sa chrysalide, après avoir passé par toutes les vicissitudes qui peuvent éclairer une nation sur elle-même et sur tout ce qui l'intéresse. A cette heure, unique dans l'évolution des nations, l'apologue devait produire des merveilles entre les mains d'un homme de génie. Ajoutons que le poëme était fait pour le poëte, comme le poëte pour le genre. Aussi la postérité devait-elle voir en lui le type le plus parfait du fabuliste littéraire.

Les circonstances furent-elles aussi favorables à Babrius? Évidemment non. Il vivait bien aussi à une époque de transition, celle qui sert de passage entre la république et l'empire. Mais l'empire n'était pas l'avénement d'un peuple à l'apogée de sa gloire, c'était l'asservissement de tous les peuples méditerranéens à une longue et irrémédiable oppression. Rien de plus défavorable au génie qu'une telle situation. En ce moment, en Syrie, un mot pouvait tuer un homme. La corruption, la vénalité, le vice incorrigible étaient partout. Les causes de régénération n'apparaissaient nulle part. « Ajoutons, dit Burnouf, que le genre cultivé par ce poëte n'est parvenu à prendre, dans la littérature grecque, une forme déterminée qu'au moment où l'hellénisme tendait à disparaître. Et cependant ce fut peut être là le principal mérite de Babrius. C'est quelque chose, en effet, d'avoir mis en vers grecs ces apologues qui circulaient alors dans tout l'Orient, depuis les mers de la Chine jusqu'à la Méditerrannée, et de les avoir publiés, sous cette forme, au milieu des Romains qui se mirent aussitôt à les traduire dans leur langue; car les fables de cet auteur ont évidemment inspiré celles de Phèdre, son émule. » Il est

clair, ajoutons-nous, que dans une telle situation, l'avantage se trouvait tout entier du côté de Lafontaine.

Nous ne rechercherons pas ce que l'un et l'autre poëte peuvent avoir de spontané dans l'invention. Le fond de leurs récits leur était donné, à part quelques fables qui paraissent bien leur appartenir en propre, et l'on sait que l'un et l'autre ont fort peu créé. Mais il n'en est point de même de la forme. Sous ce rapport, on peut dire que chacun deux a su habiller sa pensée d'un vêtement original et neuf. Par une singulière coïncidence, l'un et l'autre ont publié d'eux recueils de fables· Mais, chez Babrius, le premier l'emporte manifestement en valeur sur le second; chez Lafontaine, au contraire, le second prime de beaucoup le premier. Babrius semble être arrivé tout d'abord à l'apogée de son talent. Le génie de Lafontaine, comme celui de Molière, comme celui de Racine, est essentiellement progressif. Sans doute, dès ses premières fables, Lafontaine a généralement fait mieux que ses devanciers; mais il est arrivé une époque dans sa vie où il s'est surpassé lui-même. Un critique ingénieux a nettement caractérisé ce progrès, en constatant que le premier recueil parut avant l'*Art poëtique de Boïleau* (1668) et le second, après la publication de cette législation littéraire. Ce second recueil de Lafontaine fut une sorte de protestation contre le despotisme dogmatique qu'il ne voulait pas plus dans les arts que dans la société. Le succès lui donna raison. En effet, quels que soient les procédés ingénieux du premier recueil, combien ne sont-ils pas surpassés par ceux qu'il a su mettre en œuvre dans le second? Refusant désormais de compter avec les scrupules de Patru et de Boileau, qui redoutaient de voir la fable perdre tous ses caractères gnomiques, il entend voler de ses propres aîles, rejetant toutes les entraves que lui imposait l'antiquité et n'ayant plus d'autres soucis que de s'abandonner à la voix de son inspiration personnelle. De ce moment, il rêve un autre idéal que la forme étriquée de Phèdre, que son style élégant et harmonieux, mais si souvent fade et sec. Ce qu'il médite, c'est d'agrandir le cadre de ses poëmes, c'est d'en élargir les horizons, d'en vivifier l'action, en frappant droit au cœur; enfin, c'est de se créer un style nouveau, dont personne depuis n'a retrouvé le secret et que tous les connaisseurs s'accordent à regarder comme inimitable. Babrius semble avoir eu je ne sais qu'elle vague et

fugitive intuition de cette action épique, si originale et si puissamment dramatisée. Elle éclate, en effet, d'une manière admirable dans le grand récit où il nous raconte le stratagème du Renard pour amener la Biche dans l'antre du Lion malade, et dans deux au trois autres apologues moins parfaits, comme celui du Chouca, qui surpasse peut-être la fable du Geai paré des plumes du paon de Lafontaine. Mais cette intuition fut chez lui plutôt instinctive, que réfléchie et voulue. Dans un grand nombre de ses fables, il affecte encore, avec plaisir, la forme gnomique des premiers âges, bien que, la plupart du temps, il soit loin d'exceller à la rendre avec l'éclat et le nerf qui lui étaient propres. Il arrive rarement à lui communiquer l'allure saisissante et surtout la puissance morale qui donnent au genre une véritable importance sociale. Voici quelques exemples des meilleures de ces conceptions primitives :

« Un berger faisant rentrer, le soir, ses brebis à l'étable, allait enfermer avec elles un loup au poil fauve, quand son chien lui dit : à quoi bon les mettre en sûreté, si tu nous enfermes avec celui-là ?

» Une lampe se vantait de l'emporter par sa lumière sur la clarté de l'étoile du matin. Le vent souffla et l'éteignit. Quelqu'un lui dit en la raillant : « L'éclat des astres est impérissable ; mais ta lueur n'est qu'éphémère.

« Au lieu de te contourner ainsi, en te traînant sur le roc humide, ne pourrais-tu donc marcher droit, disait une écrevisse à sa fille. Mère, lui répondit celle-ci, donne-moi l'exemple et je t'imiterai.

« Un lion ayant arraché au loup la brebis que ce dernier emportait loin du troupeau, l'entendit lui crier à distance : « Tu viens de me voler injustement mon bien ! » Le lion raillant, lui répondit : « Était-ce un présent de tes amis ? »

Nous pourrions multiplier les exemples de cette forme gnomique qu'affectionne encore Babrius, tandis que, dans Lafontaine, on n'en saurait, je crois, citer qu'un seul : « *Le renard et le buste.* » Chez ce dernier, l'épopée a désormais tout envahi.

Babrius est le seul fabuliste que l'on puisse parfois comparer à Lafontaine dans l'art de peindre le lieu de la scène où va se dérouler l'action de ses récits dramatisés. Sous ce rapport, il jouit d'une incontestable supériorité sur Phèdre. Citons quelques unes de ces charmantes descriptions :

« Un homme, habile dans l'art de tirer de l'arc, s'en alla chasser sur une montagne. A son approche, tous les animaux, remplis de terreur, s'empressent de prendre la fuite. »

Nous avons ici tout un petit tableau qu'un peintre pourrait jeter sur la toile. L'archer, l'arc, la montagne, l'épouvante des animaux, leur fuite, tout est indiqué en quelques mots. Voici une autre peinture peut-être supérieure à la précédente :

« Un berger voulait ramener ses chèvres dans leur étable; mais, si plusieurs accouraient, bon nombre d'autres étaient en retard. L'une d'elles surtout ne se pressait nullement, aimant mieux s'amuser à brouter dans un ravin le feuillage de l'osier et du lentisque odorant. »

N'est-ce pas vivant et frais ?

« Un jour, se livrèrent bataille deux jeunes coqs de Tanagre, race dont le courage, si l'on en croit la renommée, égale celui des hommes. Le vaincu, couvert de blessures, alla cacher sa honte dans un coin de la maison; mais l'autre courut se percher sur un toit et là, battant de l'aile, se mit à chanter sa victoire. »

C'est presque Lafontaine. Voici qui est plus ravissant encore.

« L'hirondelle, un jour, cessant ses chants, s'envola vers un bois qu'habitait l'harmonieux rossignol. Il y pleurait Itylus mort si prématurément. Les deux oiseaux se reconnurent à la beauté de leur chant et, s'élançant l'un vers l'autre, s'adressèrent la parole. »

Ce qui suit n'est-il pas aussi gracieux et pittoresque?

« De beaux raisins noirs, bien mûrs et bons à être vendangés, pendaient aux flancs rugueux d'un rocher. Un renard, les apercevant, se sentit alléché par leur grosseur et leur plénitude. A force de bonds, il essaya d'atteindre les grappes purpurines ! »

Quelle plus riante entrée en matière que cette naïve et charmante peinture :

« Un jour Iris, la brillante messagère du ciel, fit savoir aux oiseaux qu'ils pouvaient venir disputer le prix de la beauté dans la demeure des dieux. Dès qu'ils l'eurent entendue, tous brûlèrent du désir d'obtenir les célestes faveurs. D'un rocher inaccessible aux chèvres mêmes, se précipitait une source limpide dont les flots formaient une nappe transparente. Tout le peuple ailé s'y réunit, s'y lavant le bec et les pattes, secouant ses ailes et se lissant les plumes. »

N'est-ce pas coquet et gentil ? Il y a de même une grâce charmante dans cette description :

« L'hôtesse des hommes, l'hirondelle à l'aile rapide, vint, au printemps, bâtir son nid sous le toit qu'habitaient de vieux juges. Elle y devint mère de sept petits. Leurs ailes se couvraient à peine d'un duvet doré, quand un hideux reptile se glissa dans leur nid. »

Le contraste entre les vieux juges et la jeune mère; entre les pauvres petits qui viennent d'éclore et le reptile qui va les dévorer, au mépris de la magistrature, est vraiment saisissant.

Certes, ces quelques citations révèlent un talent réel, plein de délicatesse et de grâce. Mais nous ne dirons pas que nous aurions pu les multiplier encore, car, à part deux ou trois autres esquisses, moins heureuses et moins belles, celles-ci constituent à peu près tout ce que Babrius a produit de bien en ce genre.

Innombrables, au contraire, sont les descriptions de Lafontaine et toutes sont aussi variées pour le fond que pour la forme. Là, jamais on ne retrouve un trait qui ressemble à l'autre. La fécondité du pinceau du poëte est inépuisable, et toutes les nuances, tous les tons s'harmonisent sans jamais se confondre. C'est l'univers entier réflété comme dans un fidèle miroir, à travers une intelligence amoureuse des belles choses. Le sublime, le tendre, le naïf, le grotesque, le badin, le gai, le triste, s'y coudoient tour à tour comme dans la nature elle-même. Dans l'art de l'exposition, le conteur gaulois reste sans rivaux. Nul talent n'égale celui avec lequel il sait mettre en scène ses personnages. Le bord de la mer, les rives des fleuves ou des ruisseaux, le fond des bois, les grands marais, les étangs bourbeux, les vastes champs de blé où l'alouette fait son nid, la corniche où l'hirondelle suspend sa couvée, les recoins de la demeure de l'homme, tous les lieux où se passent les histoires imaginaires que nous raconte le poëte, sont mis sous nos yeux avec un art infini de détail, une incomparable fraîcheur de coloris. Les touches sont si vraies qu'à chacun des traits on reconnaît l'observateur qui a vu par ses propres yeux ce qu'il décrit, à la différence de tous les écrivains du grand siècle qui n'ont entrevu la nature qu'à travers les livres. Lafontaine aime à marquer le temps, le moment précis, l'heure du jour, la saison de l'année, le chaud, le froid, la pluie, le vent, l'aurore, le crépuscule, sachant que tout ce qui répand de la lumière sur un sujet, captive, charme et séduit. Qui de nous, n'a tous ces délicieux tableaux présents à l'esprit? Remarquons cependant que les plus beaux se trouvent tous dans le second recueil. Quelques citations me suffiront pour faire saisir la différence qui existe entre la manière de Lafontaine et celle de Babrius. Quelle poétique précision de l'heure dans ce quatrain :

A l'heure de l'affût, soit lorsque la lumière
Précipite ses traits dans l'humide séjour;
Soit, lorsque le soleil rentre dans sa carrière,
Et que n'étant plus nuit, il n'est pas encor jour.

Connaissez-vous rien de plus finement ciselé, que les quatre petits tableaux que voici, vrais bijoux de perfection, de délicatesse ou de grâce?

Un jour, sur ses longs pieds, allait je ne sais où
Le héron au long bec emmanché d'un long cou.
Il côtoyait une rivière.
L'onde était transparente ainsi qu'aux plus beaux jours;
Ma commère la carpe y faisait mille tours
Avec le brochet son compère.

—

Dans un chemin montant, sablonneux, malaisé,
Et de tous les côtés au soleil exposé,
Six forts chevaux tiraient un coche.
Femmes, moines, vieillards, tout était descendu :
L'attelage suait, soufflait, était rendu.

—

Perrette sur sa tête, ayant un pot au lait
Bien posé sur un coussinet,
Prétendait arriver sans encombre à la ville.
Légère et court vêtue, elle allait à grands pas,
Ayant mis, ce jour là, pour être plus agile,
Cotillon simple et souliers plats.

—

Du palais d'un jeune lapin
Dame belette, un beau matin,
S'empara : c'est une rusée.
Elle porta chez lui ses pénates, un jour,
Qu'il était allé faire à l'aurore sa cour,
Parmi le thym et la rosée.
Après qu'il eut brouté, trotté, fait tous les tours,
Jeannot lapin retourne aux souterrains séjours.

Tel est l'admirable génie descriptif de Lafontaine. C'est par le mot, par le détail, par la vivacité du trait qu'il nous étonne. Il n'insiste pas, n'appuie pas, mais en quelques coups de pinceau lestement enlevés, il fait surgir tout un paysage sous vos

yeux. Vous êtes là ; vous le voyez. Mais c'est surtout dans la peinture physique et morale des personnages qu'il est le plus admirable. Il touche au sublime et pénètre jusqu'aux plus intimes replis de l'âme humaine en peignant les passions de ses héros. Il nous fait comprendre la douleur du veuvage d'un oiseau en la mettant en contraste avec une nature enchantée. L'histoire entière revit dans ses allusions aux personnages qui en émaillent les pages. Un renard lui rappelle Patrocle, Ajax, Annibal. Il connaît l'Alexandre des chats et Attila, le fléau des rats. Cette poulette devient une Hélène au beau plumage et le combat de deux coqs évoque dans sa pensée les grandes batailles de la guerre de Troie. Pyrrhus descend au niveau de la laitière; et deux chèvres qui se disputent la préséance, rappellent Henri II et Louis XIV à l'île de la conférence. Le côté moral de ses portraits n'est pas moins bien rendu que le côté physique. C'est dans les peintures du tempérament de ses héros qu'éclate surtout l'incomparable talent de Lafontaine. Si Babrius peut lui être comparé pour quelques descriptions de lieux et de forme, il ne saurait plus l'être, dès qu'il s'agit de ces types immortels que le magicien de Château-Thierry sait si plaisamment faire revivre sous nos yeux. Quelques citations le prouveront surabondamment. Voici comment Babrius nous peint une esclave dont s'est épris le maître qui la possédait :

« Un homme s'étant énamourré d'une esclave qui lui appartenait, ne lui refusait rien de ce qu'elle lui demandait. Il la chargeait d'or et la couvrait de légères étoffes de pourpre qui descendaient en plis flottants sur sa jambe. »

L'intention pittoresque est manifeste ; le vers est harmonieux et l'image peint. Mais à quelle distance, rien qu'au point de vue de la forme, ce croquis ne reste-t-il pas du portrait que voici :

« Rien ne manque à Vénus, ni les lis, ni les roses,
Ni le mélange exquis des plus aimables choses,
Ni ce charme secret dont l'œil est enchanté,
Ni la grâce plus belle encore que la beauté. »

Il n'y a que le mot *choses* qui dépare un peu ce camée antique si admirablement travaillé. Est-il question de peindre la lutte du petit contre le fort, Babrius se borne à dire :

« Un moucheron s'étant posé sur la corne recourbée d'un taureau, y demeure quelque temps, puis se met à voler en bourdonnant. »

Entendez, au contraire, la fanfare héroïque du moucheron de Lafontaine. C'est le gascon pourfendeur, aussi bruyant, aussi hableur, aussi fanfaron que le plus rodomont des capitaines Fracasse :

Lui-même il sonna la charge,
Fut le trompette et le héraut.
Dans l'abord, il se met au large ;
Puis, prend son temps, fond sur le cou
Du lion, qu'il rend presque fou.
Le quadrupède écume et son œil étincelle.
Il rugit. On se cache, on tremble à l'environ,
Et cette alarme universelle
Est l'ouvrage d'un moucheron.

Le reste du combat se continue sur ce ton, bruyant, pompeux, digne d'un chant d'Homère ou de la bataille de Rocroy de Bossuet.

Faut-il rappeler ces vers d'une saveur si gauloise? C'est le souriceau qui parle :

J'aurais fait connaissance
Avec cet animal qui m'a semblé si doux.
Il est velouté comme nous,
Marqueté, longue queue, une humble contenance,
Un modeste regard, et pourtant l'œil luisant.
Je le crois fort sympathisant.

Quelle touche merveilleuse! La douce saveur, l'ironie, la raillerie naïve et fine, tout s'y trouve. Et quel contraste entre l'innocence de la petite souris et l'hypocrisie du vieux matou. N'attendez pas de pareils traits de Babrius, car pour peindre une telle situation, il n'aura que cette fable gnomique à nous raconter :

« Une poule était malade. Un chat l'approchant lui cria. — Dis-moi ce qu'il te faut pour te guérir, et je te le donnerai. — Ce qu'il me faut, c'est d'être délivrée de ta présence. »

Nous voilà loin de notre charmant conteur. En général Babrius ne songe jamais à peindre la physionomie des personnages qu'il met en scène. Nous ne les connaissons que par les paroles qu'il leur prête. Il dira : « Un jour, un voyageur qui traversait un désert y rencontra la vérité. La déesse se tenait debout et solitaire. » On la voit rêveuse et mélancolique ; mais il ne songe pas à nous le dire. Lafontaine, au contraire, peint à l'œil. Quel portrait que celui de la nuit :

Par de calmes vapeurs, mollement soutenue,
La tête sur son bras et son bras sur la nue,
Laissant tomber des fleurs et ne les semant pas,
Fleurs que les seuls zéphirs font voler sur leurs pas.

—

Au point de vue l'*action,* voici le portrait quelque peu flatté que Bernhardy fait de Babrius :

« Aucun fabuliste ne raconte avec une plus aimable et une plus suave simplicité ; aucun n'a trouvé avec un égal bonheur le ton qui convient à la peinture du monde et des sentiments du cœur. Dans ces petits tableaux populaires que de traits locaux lui appartiennent en propre ! Ce rajeunissement leur donne un charme tout particulier. On admire surtout la vérité et la fidélité des peintures, l'animation du drame et l'esprit èssentiellement pratique de la moralité. La narration vive et rapide passe légèrement d'un trait à l'autre sans s'amuser à broder les contours et les accessoires du sujet. Les figures sont justes et précises ; les couleurs, vives ; les sentiments, naïfs. Mais ce qui en constitue le principal mérite, c'est surtout la forme heureuse de la diction qui tient le milieu entre un babil trop familier et une élégance trop étudiée. Le style du poëte est avant tout populaire et sans apprêt. Le vers choliambique s'adapte admirablement à l'expression des sentiments démocratiques et d'autant plus facilement qu'il ne s'astreint pas avec une grande rigueur à la mesure exigée par l'école. »

Pour ramener cette appréciation enthousiaste à sa juste valeur, nous dirons que tout n'est cependant pas or dans la trouvaille faite au mont Athos. Tel apologue est puéril ; tel autre est loin d'être assaisonné du sel attique ; celui-ci n'est qu'un conte licencieux ; plusieurs de ces récits ne sont pas des fables ; bon nombre encore ne sont qu'un froid exposé sans conclusion possible et la moralité est souvent mal déduite, car on s'attendait à quelque chose de plus saillant et de plus utile. Certaines fables ne sont que la répétition des mêmes idées sous une autre forme. C'est ainsi qu'il traite jusqu'à trois fois le même sujet en nous montrant la grenouille qui veut se rendre aussi grosse que le bœuf, le lézard qui s'acharne à devenir aussi long que le serpent, le milan qui veut imiter le hennissement du cheval. Il a de même deux fables du chêne et du roseau. Quant à son style, il est sec, mais vif. Nous lui reprochons précisément le défaut

dont l'écrivain allemand lui fait un mérite ; celui de ne savoir ni dessiner finement les contours ni broder délicatement les accessoires. Mais si la pensée ne se développe presque jamais suffisamment, elle a souvent du nerf et l'expression offre des saillies qui la font ressortir. Voici deux fables qui donneront une idée de la manière de Babrius.

LE LOUP ET L'AGNEAU.

Un jour, un loup vit un agneau égaré loin du pâturage ;
Il ne s'élança point pour l'enlever de force,
Mais chercha un grief spécieux d'hostilité.
— N'est-ce pas toi, misérable petit, qui médis de moi l'an passé?
— Je n'aurais pu le faire, je suis de cette année.
— N'est-ce pas toi qui viens tondre mes prairies?
— Je ne puis encore brouter, ni manger rien de vert.
— Et sans doute tu n'as pas bu à la source où je bois?
— Je ne m'abreuve encore qu'à la mamelle de ma mère.
Le loup n'en saisit pas moins l'agneau et le croqua, disant :
— Tu n'empêcheras pas le loup de bien souper,
Avec cette habileté à renverser mes accusations.

LE SAPIN ET LA RONCE.

On sait que pour sonder le public, Lafontaine dans son premier recueil avait publié une fable traitée d'après les procédés qu'il comptait mettre en œuvre dans le second, celle du *Chêne et du Roseau* qu'il considérait comme son chef-d'œuvre. La vive admiration du public lui donna raison. Voici comment Babrius a traité le même sujet :

La ronce et le sapin se disputaient entre eux.
Le sapin possédait sur sa rivale de nombreux avantages.
— Je suis beau d'aspect et de taille élancée.
Je pousse droit et m'élève jusque dans les nuages
Et suis de tous les arbres le plus magnifique
Comme le plus utile, donnant aux maisons leur toit, aux vaisseaux [leur carène. »
La ronce lui répondit : — « Daigne te souvenir
Des coups de hâche qui t'entament sans cesse
Et des dents de la scie qui sans cesse te déchirent,
Et peut-être alors envieras-tu le sort de la ronce. »
Plus l'homme s'illustre et s'entoure de gloire,
Plus les dangers qu'il court surpassent ceux du vulgaire.

Voici cette même fable sous son autre forme.

LE CHÊNE ET LE ROSEAU.

La tempête arrachant un chêne à la montagne,
Le livra au fleuve dont les flots agités entraînèrent
Ce géant des arbres contemporains des premiers hommes.
Et de nombreux roseaux, debout sur ses deux rives,
Buvaient l'onde limpide qui fuyait ces rivages.
Le chêne s'en allait s'étonnant qu'une plante si délicate
Et si frêle n'eût pas été comme lui renversée,
Alors que, malgré sa force, il avait été déraciné.
— Sagement le roseau répondit : N'en sois pas étonné !
Tu fus vaincu, en prétendant lutter contre le vent ;
Plus souples, nous nous courbons au moindre souffle
Qui mollement vient agiter nos têtes. »
Ainsi dit le roseau. Cette fable nous montre
Qu'il vaut mieux céder aux puissants que leur résister.

Une quarantaine d'apologues sont communs aux deux fabulistes et la différence des uns aux autres n'est pas moindre que celle que nous venons de constater. La supériorité de Lafontaine ne nous paraît pas même discutable. Chez lui, l'apologue tient de l'épopée par le récit ; du genre descriptif par les tableaux, du drame par les caractères et les passions qu'il fait agir. Partout le poëte intervient en personne donnant ainsi un nouveau charme à ses peintures. Mais ce qui en constitue le mérite suprême, c'est la vie. Tout y prend un corps, une âme, un esprit, un visage. L'illusion est complète. Elle va du poëte qui a été le premier séduit au spectateur qu'elle entraîne. Homère est le seul poëte qui ait jamais possédé cette qualité au même degré. Lafontaine, doucement ému par le spectacle qu'il a sous les yeux, le reproduit en images sensibles, en sentiments, en dialogues passionnés. Là se trouve le grand secret de ce génie incomparable. Tout y est en tableaux fortement dramatisés. La vie universelle circule dans ce livre animé. Toutes les passions s'y agitent sous des types d'un symbolisme vivant. Lafontaine ne compose pas, il converse, touche, ravit, fait sourire ou pleurer, bénir ou maudire. C'est un ami qui s'épanche, et se trahit en nous disant ses plus secrètes pensées sur les hommes et les choses de son temps, sans avoir l'air de s'en douter. Voilà pourquoi le plus original des penseurs en est aussi le plus naturel. Ajoutons qu'il est le plus grand moraliste que la France ait produit. Aucun philosophe du grand siècle, si

nous en exceptons Molière, n'a su voir aussi bien tous les travers de l'époque que le prétendu bonhomme ; aucun n'a possédé des vues sociales aussi larges, parfois aussi clairvoyantes ; car il est le seul qui n'ait jamais été fasciné ; aucun n'a su manier avec une semblable dextérité l'arme de l'ironie, de la satire, de l'esprit et du ridicule. Toutes les classes sociales, la cour, la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, le peuple, le paysan, se reflètent dans ses fables comme dans un miroir. Voilà pourquoi on a pu dire que l'œuvre de Lafontaine est la plus fidèle épopée qui ait encore été écrite depuis celle d'Homère. On aurait pu ajouter la plus complète, car elle est un calque admirable de toute la civilisation d'un peuple à un moment donné de son existence.

Mais il n'y a pas seulement chez lui l'artiste et le penseur; Lafontaine est encore le plus humain des écrivains. Son âme et son génie sont une seule et même chose. Il semble que la nature l'ait fait naître tel pour l'opposer à tout ce qu'il y a de factice dans l'homme social. N'est-ce pas lui qui, lorsque vous êtes accablé par la tristesse, glacé par l'isolement, énervé par le découragement, vient à vous souriant et bon, vous disant d'une voix affectueuse : Prends et lis ! C'est le génie protecteur du foyer domestique. L'amitié qui ne cessa de fleurir dans son âme insouciante et tendre, vient nous réchauffer encore. Il aime la solitude qu'il sait retrouver au milieu de la société la plus bruyante, quand il veut converser avec lui-même. Il adore la campagne qui ramène la sérénité dans son âme sympathique et bienveillante. Il sait savourer jusqu'à la sombre joie d'un cœur mélancolique, car son intelligence eut la bonté pour profondeur et la bienveillance pour surface. Il est toujours du parti de l'humanité contre les violents. Il aime, c'est là le plus frappant des caratères de son génie. Nul n'a su trouver des accents plus suaves pour peindre toutes les tendresses de l'âme humaine. L'amour, l'amitié, l'inquiétude des mères, la prévoyance des vieillards, les charmantes contradictions de l'humeur des femmes, tous les sentiments, toutes les passions du cœur humain sont rendues avec une vérité prodigieuse. Ce sont les sources d'où découle sa poësie avec le bruit sonore des ruisselets des collines. C'est pour cela qu'il est toujours vivant, car il y a dans le monde une chose éternellement ancienne, éternellement nouvelle : Le cœur humain. Il a pour ami les petits, les hum-

bles, les travailleurs obscurs. A l'aigle vorace, il préfère l'artiste harmonieux, le rossignol; aux empereurs, les bergers; aux tyrans, leurs victimes; aux conquérants, les civilisateurs et les inventeurs. Babrius, vivant au milieu d'une société corrompue et despotique, a aussi quelque chose de mélancolique, de compatissant, d'ému à l'aspect des souffrances des autres; mais ses sentiments sont rarement profonds et n'entrent jamais aussi avant dans notre âme. Il n'a de Lafontaine ni le vif amour de la nature, ni sa passion de l'indépendance, ni sa profonde tendresse de cœur. A lire Babrius, on sent qu'il a peu vécu dans la société des femmes et qu'il les déteste. Cependant il est aussi partout du parti des petits contre les grands, des opprimés contre les oppresseurs et c'est par ce côté qu'il est surtout remarquable.

THIL-LORRAIN.

(A continuer).

LA PAIX DE CIMON [1].

III.

DU NÉGOCIATEUR DE LA PAIX.

Peu après la bataille de Salamis en Chypre, des rapports diplomatiques s'établirent entre Athènes et la Perse. Artaxerxès, dit en substance Diodore, comprit qu'il était de son intérêt de faire la paix; en conséquence, il ordonna à ses satrapes de traiter avec les Grecs, et Artabaze et Mégabyze envoyèrent des ambassadeurs à Athènes. Ceux-ci y furent favorablement accueillis, et les Athéniens à leur tour envoyèrent à Suse, avec pleins pouvoirs, des députés conduits par Callias, fils d'Hipponicus. De cette ambassade résulta la paix entre Athènes et ses alliés et la Perse [2].

Hérodote avait déjà constaté, mais d'une façon incidente seulement, la présence de Callias à Suse. Démosthènes et Plutarque désignent également ce personnage comme l'auteur de la paix que la postérité a appelée, fort improprement d'ailleurs, paix de Cimon [3].

Les écrivains qui nient l'existence du traité rejettent, totalement ou en partie, le récit de ces auteurs. Ainsi, tout en admettant comme indiscutable la réalité de la mission de Callias, Curtius soutient que « cette mission n'eut pas le succès désiré » et que « un traité officiel entre Athènes et la Perse, tel que Périclès le souhaitait sans aucun doute, n'a en somme jamais existé » [4].

---

[1] Voir *la Revue de l'instruction publique,* tome XVIII, p. 1 à 23.

[2] Diodore, XII, 4. — Son récit est d'autant plus digne de croyance, sauf dans les détails contredits par Thucydide, qu'il est emprunté à Ephore, comme nous l'avons établi dans le chapitre précédent, p. 9.

[3] Hérodote VII, 151. Démosthènes περὶ τῆς παραπρεσβείας, n° 273, édit. Didot. Plutarque, Cimon XIII.

[4] Curtius, *Griechische Geschichte,* 4e édit. Berlin 1874, tome II, p. 183 et suiv. — Dans cette édition, Curtius expose d'une façon plus détaillée que précédemment la situation d'Athènes et de la Perse, et il démontre combien la paix était nécessaire et avantageuse à l'une et à l'autre de ces puissances.

Malgré tout notre respect pour l'autorité de l'éminent historien, nous ne pouvons adopter cette manière de voir. Nous pensons au contraire que, des négociations ayant eu lieu, elles ont dû nécessairement aboutir à la conclusion d'une paix; car de tout temps la rupture de négociations entre états belligérants est suivie d'une reprise immédiate et vigoureuse des hostilités, le vainqueur voulant imposer par la force les conditions rejetées par le vaincu. Or, nous avons déjà fait observer ailleurs, et Curtius lui-même constate que depuis 449 jusqu'en 412 avant J. C., il n'y eut plus un seul acte d'hostilité que l'on puisse considérer comme constituant un *Casus belli* entre Athènes et la Perse[1]. Bien plus, non seulement il n'y eut plus de nouveaux combats, mais de part et d'autre on observa scrupuleusement en fait les conditions qui, d'après Curtius, n'auraient pas été acceptées par Artaxerxès.

Il faut reconnaître que c'eût été là un fait anormal, sans exemple, une situation dont nous ne parvenons pas à nous rendre un compte bien net. Pour éviter de nouveaux conflits, pour rendre à la navigation entre l'Europe et l'Asie cette sécurité que Curtius considère avec raison comme l'avantage le plus important obtenu par Athènes, il fallut évidemment s'entendre sur certains points, par exemple sur les limites imposées aux évolutions de la marine militaire des deux pays et sur les rapports futurs des Grecs asiatiques avec la Perse, et les faits montrent que l'on s'entendit.

Une pareille entente prouve la réussite des négociations conduites par Callias. Dès lors pourquoi n'aurait-on pas, comme cela a lieu d'ordinaire, consigné les stipulations de cet accord dans un traité? Pourquoi Artaxerxès aurait-il refusé de signer ce traité tout en en observant les clauses? « Parce que, dit Curtius, il ne pouvait consentir à reconnaître l'indépendance des côtes défectionnaires et à renoncer aux tributs qui étaient inscrits au budget du royaume »[2].

Sans doute, ces conditions étaient pénibles pour le grand roi;

---

[1] Nous croyons avoir démontré ailleurs que l'intervention de Pissuthnès dans la révolte de Samos, en 441, n'était pas de nature à provoquer une rupture entre Athènes et la Perse. Voir *la Revue de l'instruction publique*, l. c. pages 18 à 20.

[2] Curtius, l. c. page 185.

mais, nous l'avons montré plus haut, les circonstances étaient assez graves pour qu'il fît taire ses répugnances et achetât, même par des concessions douloureuses pour son orgueil, une paix dont il avait un urgent besoin [1]. D'ailleurs, en thèse générale, on ne peut exciper de la dureté des conditions d'un traité pour nier l'existence de celui-ci. L'histoire en renferme en grand nombre de plus humiliants même que celui qui nous occupe, et des évènements contemporains, encore bien présents à la mémoire de tous, nous prouvent que la paix ne s'obtient parfois qu'au prix de durs et pénibles sacrifices territoriaux et autres.

Aussi ne pouvons-nous pas accepter la raison pour laquelle Curtius nie le succès de l'ambassade de Callias, et le fait que des négociations ont eu lieu sous sa direction et surtout qu'elles ont été suivies d'une longue période de paix, ce fait est un argument puissant en faveur de la réalité historique du traité dont nous défendons l'existence.

Cela n'a pas échappé aux adversaires de notre thèse. Aussi Dahlmann, Krüger et, à leur suite, Dikema et Bemmann ont contesté l'existence de l'ambassade, et soutenu qu'en admettant même la présence de Callias à Suse, toute cette affaire est enveloppée de ténèbres tellement épaisses qu'on ne peut savoir rien de précis ni sur le but de la mission de Callias, ni sur son résultat et que, dans tous les cas, elle n'a pas trait à la paix de Cimon.

Comme ils invoquent à l'appui de leur opinion le passage d'Hérodote auquel nous avons renvoyé plus haut, il nous paraît utile d'en donner une courte analyse avant de discuter leurs arguments.

Il s'agit de la conduite équivoque des Argiens avant la seconde guerre médique. Argos, on le sait, refusa d'entrer dans la con-

---

[1] l. c. p. 17. Voir aussi Curtius, p. 182, où le savant historien expose de la façon la plus claire les embarras du grand roi. « La Perse, dit-il, n'avait pas la moindre perspective de rétablir sa puissance dans la mer Egée. Chaque nouvelle bataille n'avait d'autre résultat que d'affaiblir son prestige et de décourager ses troupes; donc, pour rester maîtresse au moins de la mer de Chypre et mettre fin à l'alliance des Athéniens avec l'Egypte, il fallait mettre un terme aux progrès de la confédération athénienne. »

fédération formée par les Grecs pour repousser l'invasion étrangère et Hérodote nous fait connaître les mobiles vrais on supposés de cette abstention antipatriotique.

Il laisse d'abord la parole aux Argiens, dont voici la version : Dès les premiers bruits de l'invasion des Perses, ils ont consulté l'oracle, et la Pythie leur a conseillé l'abstention. Néanmoins, ils répondirent aux députés spartiates qu'ils consentaient à entrer dans la ligue moyennant un traité de paix de trente ans avec Sparte et la moitié du commandement suprême des forces helléniques [1].

Les envoyés répondirent que, quant à la paix, ils en référeraient à l'assemblée du peuple; ils ajoutèrent que comme Sparte avait deux rois, on ne pouvait en dépouiller un de sa part dans le commandement au profit du roi d'Argos, mais que rien n'empêchait celui-ci d'exercer une part égale à celle d'un roi de Sparte, dans la direction des opérations militaires. C'était donc offrir le tiers au lieu de la moitié du pouvoir et les Argiens, outrés de tant d'orgueil, déclarèrent préférer obéir aux étrangers plutôt qu'à Sparte [2].

Mais, ajoute Hérodote, d'autres bruits courent à ce sujet. Avant d'entreprendre son expédition, Xerxès aurait envoyé à Argos un héraut qui, représentant Persès, dont les Perses prétendaient descendre, comme fils de Persée, fils de Danaé, établit ainsi une parenté entre les Argiens et les Perses et invoqua cette parenté pour engager Argos à observer la neutralité en échange de laquelle le grand roi lui promettait son amitié. Les Argiens auraient accueilli favorablement ces ouvertures et, n'osant refuser ouvertement d'entrer dans la ligue, ils auraient réclamé la moitié du commandement, comme condition *sine quâ non* de leur accession, parce qu'ils savaient d'avance que les Spartiates n'auraient jamais consenti à leur faire cette concession [3]. « Quelques Grecs prétendent, dit ensuite Hérodote, que ce bruit concorde avec le fait suivant qui eut lieu un grand nombre d'années après. Il arriva que des envoyés athéniens, Callias, fils d'Hipponicus, et ses compagnons, étant à Suse la Mem-

[1] Hérodote, VII, 148.
[2] Hérodote, l. c. 149.
[3] Hérodote, l. c. 150.

nonienne pour une autre affaire, les Argiens envoyèrent à la même époque des ambassadeurs pour demander à Artaxerxès s'il conservait pour eux l'amitié qu'ils avaient contractée avec Xerxès, ou bien s'il les tenait pour ennemis. Artaxerxès répondit qu'il y persistait sans aucun doute et qu'il ne considérait aucune ville comme plus amie qu'Argos [1].

Que Xerxès ait envoyé un héraut tenir ce langage aux Argiens et que des ambassadeurs d'Argos se soient rendus à Suse pour interroger Artaxerxès au sujet de son amitié, je ne puis l'affirmer avec certitude et je ne manifeste à ce sujet aucune opinion autre que ce que les Argiens racontent » [2].

En citant ce passage d'Hérodote, Dahlmanu se demande si l'absence de certitude que l'historien accuse en ce qui concerne l'ambassade des Argiens, ne s'étend pas à la présence des envoyés athéniens à Suse et il ajoute qu'il faut laisser ce point indécis [3]. Krüger et Dikema ont été plus loin. Ils affirment qu'Hérodote donne à entendre qu'il avait des doutes également sur l'authenticité de la mission de Callias; ils en trouvent la preuve dans l'*Oratio obliqua*, employée ici par l'historien grec [4]. Mais cette construction n'a pas la portée qu'on lui attribue. Elle était généralement usitée lorsqu'un écrivain rapportait les paroles ou le récit d'un autre, sans autre intention que de montrer au lecteur qu'il rapporte les paroles d'autrui. C'est précisément l'emploi qu'en a fait Hérodote dans l'espèce : il rapporte le récit des Argiens et les bruits répandus en Grèce. Et ce qui prouve bien que l'*Oratio obliqua* n'implique aucun doute de sa part, c'est qu'il déclare, dans le chapitre suivant, ajouter foi aux dires des Argiens, dires qu'il a pourtant

---

[1] Herodote VII, 151. Voici le texte de ce passage : Συμπεσέειν δὲ τούτοισι καὶ τόνδε τὸν λόγον λέγουσί τινες Ἑλλήνων, πολλοῖσι ἔτεσι ὕστερον γενόμενον τούτων, τυχεῖν ἐν Σούσοισι τοῖσι Μεμνονίοισι ἐόντας ἑτέρου πρήγματος εἵνεκεν ἀγγέλους Ἀθηναίων, Καλλίην τε τὸν Ἱππονίκου καὶ τοὺς μετὰ τούτου ἀναβάντας, Ἀργείους δὲ τὸν αυτον τοῦτον χρόνον πέμψαντας καὶ τούτους ἐς Σοῦσα ἀγγέλους εἰρωτᾶν Ἀρτοξέρξεα τὸν Ξέρξεω εἴ σφι ἔτι εμμένει τὴν πρὸς Ξέρξεα φιλίην συνεκεράσαντο, ἢ νομιζοίατο πρὸς αὐτοῦ εἶναι πολέμιοι· βασιλέα δὲ Ἀρτοξέρξεα μάλιστα ἐμμένειν φάναι, καὶ ὀυδεμίαν νομίζειν πόλιν Ἄργεος φιλιωτέρην. κ. τ. λ.

[2] Hérodote, id. 152.

[3] Dahlmann, p. 13.

[4] Krüger, p. 112, note 4. Dikema, p. 15.

exposés au moyen de cette construction grammaticale [1].

Dans ce même chapitre CLII, il dit en termes clairs et précis qu'il suspecte l'authenticité de quelques-uns des faits qu'il vient de rapporter, c'est-à-dire celle de l'envoi d'un héraut persan à Argos et celle de l'ambassade argienne à Suse et, parmi les faits dont il doute, il ne cite pas la présence de Callias à la cour d'Artaxerxès.

Krüger trouve cette omission « toute naturelle, parce que l'ambassade de Callias n'a plus aucun rapport avec le fait que raconte Hérodote », et il ne s'y arrête pas davantage [2].

Cette explication ne nous satisfait pas et nous attribuons le silence d'Hérodote à une tout autre cause. D'après nous, l'historien n'a pas révoqué en doute la présence de Callias à Suse parce qu'il savait que c'était un fait notoire. En effet, la mention de l'ambassade athénienne vient, comme l'a fort bien fait observer Hiecke, donner plus de poids et plus d'autorité aux bruits malveillants pour les Argiens, en précisant la date de leur démarche et en mettant celle-ci en rapport avec un événement bien connu et authentique [3]. Or, Hérodote ne croit pas à ces bruits; il le dit positivement; par conséquent, pour les détruire, il n'aurait pas pu ne point révoquer en doute l'événement sur lequel ils s'appuyaient, c'est-à-dire la présence de Callias à Suse, si ce dernier fait n'avait pas été pour lui hors de doute.

C'est pourquoi, contrairement à Krüger et à Dikema, nous trouvons dans le passage d'Hérodote une preuve convaincante que Callias a été réellement en ambassade à la cour d'Artaxerxès.

Mais cette mission avait-elle trait à la paix de Cimon? Krüger le nie formellement: « La manière dont Hérodote en parle,

---

[1] Hérodote a très-souvent recours à cette construction. Il a l'habitude constante de relater toutes les versions qu'il connaît d'un même fait et toujours il distingue avec le plus grand soin ce qu'il a vu lui-même de ce qu'il ne sait que d'une manière indirecte par le récit des autres. Pour établir cette distinction, il se sert le plus souvent des mots λέγουσι, ἔλεγον, λέγεται, φάσι, ou d'une autre formule semblable, même lorsqu'il n'a aucun doute sur la vérité du récit qu'il reproduit. Voir à ce sujet LÆMMERHIRT, *de Herodoti fide quæstiones*. Halle, 1874, p. 18 et 19.

[2] KRUEGER, p. 112, note 4.

[3] HIECKE, p. 50.

dit-il, ne favorise en rien cette explication (sc. que Callias a négocié la paix); car, comment cet historien en général si peu avare de paroles, surtout là où il s'agit de célébrer la gloire de la Grèce, se serait-il borné à mentionner cette ambassade, dont il ne parle d'ailleurs que comme d'un *on dit* sans garantie, par les mots vagues : *à cause d'une autre affaire?* Comment aurait-il pu déterminer chronologiquement par les mots : *beaucoup d'années après,* un événement qui, si l'on s'en rapporte aux témoins les plus nombreux et les plus dignes de foi, aurait eu lieu Ol. 77, 4 (469), et n'était séparé que par une dizaine d'années de la seconde guerre médique dont parle Hérodote, comment aurait-il pu le faire, alors que ce même historien, partant de la même époque, indique un événement de la 3me guerre messénienne par l'expression *quelque temps plus tard* et même le commencement de la guerre du Péloponèse par le terme équivalent *quelque temps après?* Enfin, on pourrait demander pourquoi c'est Athènes qui envoya des ambassadeurs à la Perse, c'est-à-dire le vainqueur au vaincu. Cette objection, les anciens se l'étaient déjà faite et y avaient déjà répondu. Les satrapes persans, c'est-à-dire Artabaze et Mégabyze, noms qui se trouvent d'ailleurs souvent mentionnés dans les affaires des Grecs, avaient d'abord envoyé des ambassadeurs à Athènes, et alors seulement Callias alla à Suse pour ratifier officiellement une paix déjà conclue [1]. »

Krüger fait allusion ici au passage de Diodore cité plus haut et qui, d'après Dahlmann lui-même, rencontre complètement l'objection soulevée en dernier lieu [2]. Aussi ne nous y arrêterons nous pas davantage.

Le reste de l'argumentation n'a pas une bien grande valeur; il suffit d'un rapide coup-d'œil pour s'en convaincre. Elle repose sur les mots ἑτέρου πρήγματος εἵνεκεν, πολλοῖσι ἔτεσι ὕστερον, et sur le laconisme inusité d'Hérodote, laconisme également considéré par Curtius comme un indice de la non réussite de l'ambassade [3].

---

[1] Krueger, p. 112 à 115.

[2] Diodore, XII, 4. Dahlmann, p. 14.

Dikema, p. 13 à 15, et Bemmann, p. 47 et 48, adoptent en tout ou en partie l'argumentation déjà présentée par Dahlmann et développée par Krüger dans le passage que nous avons traduit.

[3] Curtius, p. 184.

Il y a, à notre avis, une façon toute simple d'expliquer la brièveté d'Hérodote. Cet auteur ne pouvait entrer dans de longs détails sur la mission de Callias, sans rompre l'unité de son récit. Il s'occupait des Argiens et n'avait pas à raconter l'ambassade athénienne qui était totalement étrangère à son sujet. « Mais, dit Dahlmann, il eût été si facile de mentionner l'importante paix. Hérodote aurait pu le faire d'un seul mot, » ajoute Bemmann. [1] Sans doute, et il est fort regrettable qu'il ne l'ait pas fait, ne fût-ce que pour ne pas s'exposer à l'accusation de mauvaise foi que Dahlmann et Herbst n'hésitent pas à lui lancer. [2] Mais, ainsi que le fait observer Hiecke, il arrive souvent

---

[1] Dahlmann, p. 13. Bemmann, p. 48, note 211.

[2] Le premier de ces écrivains prétend qu'Hérodote a introduit ici le nom de Callias dans le but de flatter cette riche famille [a]. Herbst croit que « le Grec enthousiaste devait se refuser aussi longtemps que possible à la reconnaissance d'un fait (sc. la paix) qui blessait si douloureusement son patriotisme et le but visible de son récit de la guerre de l'indépendance [b]. »

Aucun de ces deux écrivains n'apporte de preuve à l'appui de son accusation. Faisons remarquer à cette occasion que Dahlmann, en général si circonspect, s'est trop souvent laissé entraîner avec une facilité déplorable à suspecter la loyauté des auteurs anciens et à les accuser de fausser sciemment l'histoire, pour défendre une thèse. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler cette fâcheuse tendance à propos d'Éphore [c]; ici Dahlmann accuse Hérodote, et nous le verrons plus loin mettre en suspicion Démosthènes.

Quant à Herbst, sa conjecture, totalement dépourvue de preuve, n'a pas même à nos yeux le mérite de la vraisemblance. Nous ne comprenons pas, en effet, en quoi la paix pouvait nuire au but que se proposait Hérodote. Celui-ci célèbre les hauts faits des Grecs dans les guerres médiques et il nous semble que la paix, fruit de ces exploits, ne nuit en rien à son récit, bien qu'elle ne fût pas aussi glorieuse que la vanité athénienne l'avait follement rêvée. En d'autres termes, dire que les Grecs ont obtenu, pour prix de leurs efforts, un traité qui les garantissait contre toute nouvelle invasion et leur procurait la libre navigation entre l'Europe et l'Asie, nous paraît un bien plus brillant épilogue de cette lutte gigantesque et de l'œuvre d'Hérodote qui la raconte, que de dire, qu'ils se sont épuisés en vains efforts et que, malgré des prodiges de valeur, ils n'ont rien obtenu du tout. Et c'est cependant cette dernière solution que Herbst considère comme moins nuisible au but d'Hérodote !

[a] Dahlmann, p. 11. [b] Herbst. Zur Geschichte der auswärtigen Politik Spartas im Zeitalter des pelopon. Krieges. Dresde 1853, p. 48. [c] *Revue de l'instr. publ.* l. c. p. 10 à 12.

que l'on ne peut expliquer pourquoi les auteurs ont omis de mentionner un fait qui se trouve pourtant en rapport étroit avec leur sujet; à plus forte raison donc, ne peut-on exiger qu'on donne les motifs pour lesquels Hérodote, faisant une digression, n'a pas mentionné d'une façon précise un fait étranger à son récit [1]. C'est pourquoi nous ne pensons pas que cette absence de mention puisse fournir le moindre argument contre nous.

Quant à l'objection fondée sur les mots πολλοῖσι ἔτεσι ὕστερον, elle aurait peut être une certaine valeur si la paix avait suivi immédiatement la bataille de l'Eurymédon. Mais si, comme nous espérons l'avoir démontré [2], elle est postérieure à la victoire de Salamis en Chypre, on comprend qu'Hérodote se soit servi de l'expression « beaucoup d'années après » ; car, entre le commencement de la seconde guerre médique, époque dont s'occupe ici Hérodote, et la fin de l'expédition d'Egypte, il s'est écoulé une période de 31 ans environ, donc un nombre d'années suffisant pour justifier πολλοῖσι ἔτεσι ὕστερον.

D'ailleurs, on aurait tort de prendre cette expression trop à la lettre. En effet, et Krüger lui-même en fait la remarque, Hérodote emploie indifféremment en parlant de la guerre du Péloponnèse les mots χρόνῳ μετέπειτα et χρόνῳ μετέπειτα πόλλῳ et πολλοῖσι ἔτεσι ὕστερον. Et cependant la guerre du Péloponnèse est beaucoup plus éloignée de la guerre médique, objet du récit, que la paix de Cimon [3].

Restent les mots ἑτέρου πρήγματος εἵνεκεν. Dahlmann en conclut que « les Athéniens avaient à négocier toute autre chose qu'un traité de paix quelconque et surtout rien qui fût d'intérêt général ou même de bien connu » [4].

Dans ce passage, le savant allemand ne traduit pas le mot ἑτέρου ; cela est d'autant plus singulier qu'il se base précisément sur ce mot pour réfuter l'explication suivante de Larcher « pour quelqu'autre affaire. Il y a dans le grec pour une autre affaire, c'est-à-dire pour une affaire autre que celle pour laquelle en-

---

[1] Hiecke, p. 8.
[2] Revue de l'instr. publ. l. c., page 1-23.
[3] Krüger, p. 115, note 2. Hérodote, VII, 137 et 233, IX, 73.
[4] Dahlmann, p. 13.

voyaient les Argiens. Cette affaire était la paix avec les Perses. » Mais, ajoute Dahlmann, c'eût été une affaire à peu près semblable [1].

Dikema et Oncken ont adopté l'opinion de Dahlmann [2]. D'après eux aussi, le mot ἑτέρου prouve que la mission de Callias avait un tout autre objet que celle des Argiens et que, ceux-ci négociant la paix, les envoyés athéniens ne pouvaient poursuivre un but analogue, c'est-à-dire la conclusion d'un traité quelconque.

Hiecke et Wigand ont répondu à cette objection en faisant observer que négocier une paix entre deux états belligérants est tout autre chose que de renouveler une alliance qui n'a jamais été rompue [3]. Mais il ne nous paraît pas nécessaire de recourir à une explication aussi ingénieuse. Le mot ἕτερος, en effet, n'a point nécessairement la signification de opposé que lui attribuent Dahlmann, Dikema et Oncken; il signifie simplement autre, différent, et c'est ainsi que Krüger l'a interprêté avec raison en disant : « Les mots ἑτέρου πρήγματος εἵνεκεν ne » peuvent avoir d'autre sens que : pour une affaire qui n'avait » aucun rapport avec les choses présentement racontées, » interprétation qui attribue au mot ἑτέρου le sens que lui assigne Larcher [4].

Ainsi, pas plus que dans les arguments examinés en premier lieu, on ne trouve dans les mots ἑτέρου πρήγματος εἵνεκεν une preuve à l'appui de l'opinion que ce passage d'Hérodote ne peut avoir trait à la paix de Cimon, comme le prétendent Dahlmann,

---

[1] Dahlmann, l. c., où il demande aussi : « pourquoi les Argiens auraient-ils dû implorer humblement, là où les Athéniens ordonnaient. » Cette objection ne nous embarrasse nullement, parce que contrairement à Curtius qui, p. 184, nous dépeint Artaxerxès comme disposé à accorder de la façon la plus gracieuse son amitié à Argos, nous croyons que les Argiens n'ont envoyé aucune ambassade à Suse à cette époque. Car, à notre connaissance, Hérodote est le seul qui mentionne cette démarche et il a bien soin d'ajouter qu'il n'y croit pas (Hérodote, VII, 151 et 152). Au surplus, tout ce qu'on pourrait tirer de l'observation de Dahlmann, c'est, selon nous, un argument assez sérieux à l'appui de la dénégation d'Hérodote.

[2] Dikema, p. 13; Oncken, p. 139.

[3] Hiecke, p. 50; Wiegand, p. 68 et 69.

[4] Krueger, p. 113 en note.

Krüger et Dikema [1]. Dès lors, on peut sans aucune hésitation attribuer à la mission de Callias le but que lui assignent d'une façon formelle Démosthènes, Plutarque et Diodore, c'est-à-dire la négociation ou tout au moins la ratification du traité de paix.

Dahlmann, Krüger et d'autres encore combattent, il est vrai, le témoignage de ces auteurs et s'efforcent de lui enlever toute créance. Démosthènes surtout a été fort maltraité et l'on ne lui a pas épargné les imputations les plus malveillantes.

Dans son discours sur l'ambassade, l'illustre orateur rapporte que Callias, négociateur de la paix avec les Perses, échappa avec peine à une condamnation capitale et fut frappé d'une amende de 50 talents, parce que, lors de sa reddition de comptes, il parut avoir reçu des présents d'Artaxerxès pendant sa mission [2].

Meier n'hésite pas à soutenir que tout ce récit est inexact et « voici, dit-il, ce qui, si je ne me trompe, a induit Démosthènes en erreur. Il a entendu dire que Callias a été envoyé en ambassade à la cour du grand roi; il a entendu dire aussi que ce même Callias a payé une amende de 50 talents à l'état; il a mis ces deux bruits en rapport et il a prétendu que Callias a été frappé de cette amende pour s'être acquitté d'une façon coupable de sa mission *(ob male obitam legationem)*. Il fut d'autant plus disposé à forger ce rapprochement que cela cadrait avec son sujet, puisqu'il accusait Eschine d'avoir géré son ambassade d'une façon criminelle » [3].

Cette allégation est mal fondée. Le mobile prêté par Meier à Démosthènes ne peut même avoir existé parce qu'il n'y a point la moindre similitude entre le cas d'Eschine et celui de Callias. Eschine, accusé de prévarication était sous le coup d'une γραφὴ παραπρεσβείας, qui présupposait une intention coupable de la part du prévenu. Callias au contraire était simplement poursuivi pour avoir reçu des présents, en vertu de la γραφὴ δώρων ou δωροδοκίας [4].

---

[1] Dahlmann, Krueger, Dikema, l. c.

[2] Démosthènes, περὶ τῆς παραπρεσβείας, n. 273 de l'édit. Didot.

[3] Meier. Historia juris attici de bonis damnatorum et fiscalium debitorum. Berlin 1819, p. 120.

[4] Le texte de Démosthènes est trop formel pour admettre le moindre doute à ce sujet, quoique Meier, p. 117, prétende que l'orateur ne fait pas connaître clairement s'il s'agit d'une γραφὴ δώρων ou d'une γραφὴ παραπρεσβείας. on lit en effet, l. c. Καλλίαν τε τὸν Ἱππονίκου.... ὅτι δῶρα λαβεῖν ἔδοξε κ. τ. λ.

Or, pour être exposé à cette action, « il n'était pas même requis que celui qui recevait des présents agît avec l'intention positive de nuire aux intérêts d'Athènes. Tout citoyen honoré d'une délégation quelconque de la puissance populaire devenait coupable aussitôt que, par l'acceptation de dons de l'étranger, il permettait de supposer qu'il était capable d'obéir à d'autres mobiles que la gloire et l'intérêt de la patrie » [1].

Au surplus, si la conjecture de Meier était fondée, ce ne serait pas d'erreur, mais de mauvaise foi que le grand orateur se serait rendu coupable.

Dahlmann n'a pas reculé devant cette conséquence; il prétend que l'autorité de Démosthènes comme historien est fort sujette à caution et qu'il faut se défier de lui plus qu'on ne le fait d'habitude. « Car, dit le savant allemand, à cause de son ardent patriotisme, Démosthènes a souvent employé les évènements de l'histoire comme un recueil d'exemples à l'appui du but qu'il poursuivait dans ses discours et les faits qui ne se prêtaient pas bien à ce but subissaient de sa part des changements arbitraires » [2].

A l'appui de cette assertion, Dahlmann cite les faits suivants : « Démosthènes a souvent dit que la Macédoine, pays barbare, avait été tributaire d'Athènes dans les anciens temps, chose dont l'inexactitude ne peut plus être révoquée en doute. » Dans son discours contre Aristocrate, après avoir exposé combien les anciens Athéniens étaient réservés en conférant des honneurs à leurs grands hommes, l'orateur « continue en disant qu'ils

---

[1] Thonissen, le droit pénal de la république athénienne, Bruxelles et Paris 1875, p. 218, où le savant professeur, citant le cas de Callias, a écrit par suite d'une distraction évidente fils d'Hipparque, pour fils d'Hipponicus. Voir aussi l. l. p. 177. Meier, p. 112 et 113, constate également que la loi défendait non seulement de recevoir des présents au détriment de la république, mais encore d'en recevoir dans aucun cas, parce que, dit Démosthènes l. c., nº 7, « le législateur estimait que celui qui avait reçu une seule fois des présents et s'était laissé corrompre par de l'argent, n'était plus un juge intègre des intérêts publics. »

Thonissen, p. 219 note 1, montre encore combien cette défense était conforme à l'esprit du droit athénien en citant le fait que Platon voulait que dans sa ville modèle, on punît de mort le fonctionnaire public qui recevrait des cadeaux, même pour faire le bien (Lois XII, p. 955).

[2] Dahlmann, p. 60 et 61.

savaient aussi punir, sans égard aux personnes, même les plus grands personnages et, pour orner ce discours, il cite non seulement Thémistocle, comme ayant été justement condamné parce qu'il s'était rendu coupable de médisme, — ce que Thucydide laisse pourtant indécis — mais aussi Cimon comme ayant forgé des plans ambitieux contre la constitution, comme n'ayant échappé à la mort que faute de trois voix et comme ayant été condamné à une amende de 50 talents [1]. Pourquoi au moins ne pas l'exiler par l'ostracisme, comme le veut l'histoire véritable de cet homme innocent? Probablement, c'est uniquement parce qu'il avait déjà cité un exilé, Thémistocle [2] »

Ce serait donc simplement pour varier ses exemples que Démosthènes, à en croire Dahlmann, aurait altéré l'histoire de Cimon ! Il suffit de signaler cette allégation pour la faire rejeter. D'ailleurs, Dahlmann a été induit à erreur par une mauvaise leçon. L'édition de Wolf, à laquelle il renvoie, porte Καὶ Κίμωνα ὅτι τὴν Πάτριον μετεκίνησε πολιτείαν ἐφ' ἑαυτοῦ ; mais Voemel, d'accord avec les meilleurs manuscrits, a remplacé πάτριον par Παρίων, de sorte que, d'après Démosthènes, Cimon aurait été condamné pour avoir changé de sa propre autorité le gouvernement de Paros, et non celui d'Athènes, comme le prétend Dahlmann. Or, ce fait est approximativement vrai, si au nom de Cimon on substitue celui de son père Miltiade. Il y a donc une simple confusion de noms de la part de Démosthènes et nullement mauvaise foi.

Adh. Motte.

(*A continuer.*)

---

[1] Démosthènes, contre Aristocrate, § 205, édit. Didot.
[2] Dahlmann, p. 61.

ANALECTA PLAUTINA.

I.

Menaechm. v. 426 sqq. ed. Ritschl :

EROTIUM.

Pallam illam quam dudum dederas, ad phrygionem ut deferas,
Ut reconcinnetur, atque ut opera addantur quae volo.

MENAECHMUS.

Hercle quin (Brix : *qui*) *tu recte dicis: eâdem ea ignorabitur,*
Ne uxor cognoscat te habere, si in via conspexerit.

Au v. 428, *ea* ne se trouve pas dans les mss; ce mot a été ajouté par Ritschl. Fleckeisen, suivi par Brix, proposait : *eâdem* OPERA *ignorabitur;* Koch *(Rhein. Mus.* T. XXV, p. 619) : *eâdem non gnorabitur.* Nous pensons qu'il vaut mieux lire : *eâdem* ITA *ignorabitur.* Il faut remarquer, en effet, qu'au v. suivant (429), *ne* ne marque pas l'intention (« de peur que »), mais la conséquence (« si bien que... ne... pas »), au lieu de l'expression classique *ut non.* Or, en pareil cas, Plaute met généralement *ita* dans la proposition principale. V. Brix ad Mil. gl. v. 149, à qui nous empruntons les exemples suivants tirés de Plaute :

CAPT. III, 5, 79 ÷ 80 :

Atque hunc me velle dicite ITA *curarier,*
NE *qui deterius huic sit quam quoi pessumest.*

MOST. II, 1, 42 ÷ 43 :

Satin habes, si ego advenientem ITA *patrem faciam tuom,*
Non modo NE *intro eat, verum etiam etc.*

BACCH. II, 2, 46 :

Veniat quando volt, atque ITA NE *mihi sit morae.*

Au point de vue de la diplomatique, ITA se justifie aussi aisément que *ea.*

II.

Men. v. 507 sqq. ed. Ritschl :

PENICULUS.

Responde : surrupuistin uxori tuae
Pallam istanc hodie atque eam dedisti Erotio?

MENAECHMUS.

Neque hercle ego uxorem habeo, neque ego Erotio
Dedi nec pallam surpui (Brix *surrupui*, avec BCD).

PENICULUS.

Satin sanus es? (510).

. . . .

Occisast haec res.

Deux mots d'explication d'abord. Ménechme I a dérobé à sa femme une mante qu'il a portée, accompagné de son parasite Peniculus, à sa maîtresse Erotium; en même temps, il a prévenu Erotium qu'il irait souper chez elle avec son parasite. Ménechme I et Peniculus sont ensuite séparés l'un de l'autre et retardés par diverses mésaventures. Sur ces entrefaites, arrive Ménechme II, qui ressemble de tout point à son frère jumeau; Erotium, qui le prend pour Ménechme I, l'invite à entrer chez elle, en l'avertissant que le souper est prêt. Ménechme II, d'abord fort étonné, finit par accepter. Le souper terminé, il sort avec la mante que son frère avait donnée à Erotium, et que celle-ci l'a prié de porter chez le brodeur. Il rencontre Peniculus, qui croit avoir affaire à Ménechme I, et lui reproche amèrement de l'avoir planté là pour aller souper tout seul chez Erotium. Ménechme ne comprend rien à cette scène et s'imagine que son interlocuteur est fou. Examinons maintenant le texte. Si l'on met les mots *satin sanus es* (v. 510) dans la bouche de Peniculus, ce qui suit : *occisast haec res*, à quelque chose d'incohérent. Aussi Ritschl, après Ladewig, admet-il une lacune après *satin sanus es* : « *Intercidit tale quiddam* :

» *Profecto nisi illum ut confiteatur fecero,*
» *Occisast haec res.* »

Mais il est plus simple d'attribuer la phrase *satin sanus es* au discours de Ménechme :

MENAECHMUS.

Neque hercle ego uxorem habeo, neque ego Erotio
Dedi nec pallam surpui (ou surrupui). Satin sanus es?

PENICULUS (à part).

Occisast haec res.

Car n'oublions pas que Ménechme est persuadé que Peniculus est fou :

V. 505-6. *Non tibi | Sanum esse* (Brix : *est* avec les mss), *adulescens, sincipitium* (Brix : *sinciput, ut) intellego.*

Et plus bas, v. 517 : *homo insanissume.*

Tandis que Peniculus, lui, est persuadé non que Ménechme est fou, mais qu'il est de mauvaise foi, qu'il se moque de lui :

V. 499. *Etiam derides...?* et plus bas, v. 520 : *omnes in te istaec recident contumeliae.*

Quant à l'interrogation *satin sanus es?* venant après la réponse, elle n'a rien d'étonnant. Voyez v. 393-394 : *Quid est? | Tibi pallam dedi, quam uxori meae surrupui? sanane's?*

Cf. v. 282 : *Meum parasitum? certo hic insanust homo.*
v. 390 : *Quoi malum parasito? certo haec mulier non sanast satis.*

Si l'on adopte notre conjecture, on verra que le texte est complet et parfaitement clair.

Disons, en passant, que l'interprétation que Brix donne de *haec res* (v. 511) ne nous paraît pas fondée :

« Unter *haec res* versteht er aber das, um was es ihm jetzt » zu thun ist, seine Rache durch die der Frau zu machende » Anzeige, die freilich wenig Aussicht auf Erfolg hat, wenn » Menächmus in der Lage wäre alles leugnen zu können. » Il ne s'agit pas encore de vengeance pour Peniculus; il ne s'emporte qu'au v. 518, lorsqu'il voit qu'il ne peut rien tirer de Ménechme. La dénonciation de Peniculus à la femme de Ménechme avait, selon Brix, peu de chances de succès si Ménechme était en mesure de tout nier : comme si la femme de Ménechme devait attacher la moindre importance aux dénégations de son mari, et comme si le témoignage de Peniculus ne devait pas lui suffire! Nous voyons, en effet, plus loin (Acte IV, sc. 2) que Peniculus exécute sa menace; Ménechme I a beau jurer ses grands dieux et déclarer à sa femme que le parasite est un menteur : ses dénégations ne lui servent de rien en présence du

témoignage de Peniculus. Que veut donc dire *haec res* dans notre passage? Quelle est l'affaire que Peniculus avait en vue, et qui a échoué? Sans doute il comptait que Ménechme lui paierait son silence; il se proposait de lui imposer des conditions assez dures. Mais Ménechme II, loin de capituler, nie énergiquement tout ce qui lui est imputé : ce qui coupe court aux manœuvres et aux espérances de Peniculus.

III.

Mostellaria, v. 431 sqq. ed. Ritschl :

THEOPROPIDES.

Habeo, Neptune, gratiam magnam tibi,
Quom me amisisti a te vix vivom modo.
Verum si posthac me pedem latum modo
Scies imposisse in undam, etc.

La répétition de *modo* à la fin de deux vers qui se suivent (432-433) est choquante. Sans doute, on pourrait trouver dans Plaute des exemples d'une pareille négligence, mais ici des considérations sérieuses nous engagent à corriger le texte du v. 432.

En effet, lorsque Plaute emploie *amittere* dans le sens de *dimittere,* il aime à y joindre *domum :*

Men. v. 343 : *perditum* AMITTUNT DOMUM.
Captiv. v. 36 : *Quo pacto hic servos suom erum hinc* AMITTAT DOMUM (cf. la note de Brix *ad h. l.)*
Rudens, v. 488 : AMITTIT DOMUM.
ib. v. 501 : *nunc vix vivos* AMISIT DOMUM.

Ce dernier vers surtout est digne de remarque : il est prononcé dans les mêmes circonstances, dans la même situation que le nôtre. Il s'agit, dans les deux passages, de navigateurs qui viennent d'échapper à la mer et aux tempêtes. Ajoutons que Theopropides rentre dans sa patrie après une longue absence; il doit naturellement remercier Neptune de lui avoir permis de revoir *sa chère maison.* Nous proposons de lire :

Quom me amisisti a te vix vivom DOMUM.

Le changement de *domum* en *modo* a été occasionné et par la ressemblance des lettres et par le *modo* qui termine le vers suivant et qui a sans doute frappé d'abord les yeux du copiste.

P. THOMAS.

COMPTES RENDUS.

Homers Ilias, Für den Schulgebrauch erklärt von Karl Friedrich Ameis. Leipzig B. G. Teubner.

Anhang zu Homers Ilias, Schulausgabe von K. F. Ameis. Leipzig, B. G. Teubner.

Voici un des meilleurs ouvrages qu'ait édités la maison Teubner parmi ceux qui sont destinés à l'enseignement moyen. Il y a quelque temps déjà, le savant auteur de ce livre publia un travail tout à fait semblable sur l'Odyssée, et, ce qui est certainement un témoignage favorable, plusieurs éditions de cet ouvrage se succédèrent en peu de temps. Les deux dernières, la cinquième et la sixième, n'ont pas vu le jour du vivant de l'auteur; elles ont été faites par les soins d'un digne successeur, le professeur Carl Hentze.

La publication de l'Iliade à l'usage des classes fut malheureusement entreprise trop tard par Ameis; il n'a pu achever que le premier et le second volume, qui contiennent les six premiers livres; tous les deux en sont déjà à leur deuxième édition, et c'est le même Hentze qui s'est chargé de la faire. Un troisième volume composé par Hentze seul, sans aucun travail préparatoire d'Ameis, contient les chants VII à IX et parut pendant le quatrième trimestre de l'année dernière.

Nous n'avons pas l'intention de faire entre ces deux éditeurs, également méritants, une comparaison au point de vue de la critique et de l'interprétation. Du reste ils sont d'accord sur toutes les choses essentielles, quoique la manière d'expliquer d'Ameis, réflétant le caractère particulier de l'homme, soit plus *subjective* et plus originale. La connaissance de toute la littérature grecque, l'usage prudent des documents innombrables, des écrits divers et épars qui ont été produits au sujet d'Homère, depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes, et surtout, ce qui ne s'obtient guère que par une longue pratique du professorat, la connaissance complète des besoins de l'école, telles sont les qualités qui assignent aux auteurs des éditions précitées un rang distingué dans la littérature classique. Dans ces éditions on trouvera rarement un passage plus ou moins difficile qui ait été laissé sans explication, et c'est là ce que recherche avant tout, non pas seulement l'écolier, mais encore le professeur qui n'est pas au courant de tout ce qui a été dit sur Homère. Nous pouvons assurer, par notre expérience propre, que ce ne sera pas sans un profit considérable pour soi et pour l'école qu'on étudiera les publications dont il s'agit.

Si la partie de l'ouvrage qui contient le texte et les notes, doit, à cause de son évidente supériorité, être recommandée de la manière la plus pressante à tous les professeurs qui, pour eux et pour leurs élèves, veulent faire une étude sérieuse de l'auteur qu'ils ont à expliquer, elle est cependant destinée en réalité à être mise entre les mains des élèves, et à leur faciliter le travail qu'ils doivent faire à domicile pour se préparer à l'enseignement du maître. L'autre partie, au contraire, l'*Anhang*, a essentiellement en vue l'instruction des professeurs qui désirent s'occuper, d'une manière plus approfondie, d'études sur Homère. Nous y trouvons les raisons qui ont décidé du choix des leçons ainsi que le développement des courtes explications données sous le texte, le tout accompagné des renseignements nécessaires, pris dans les recherches des savants sur Homère. On y trouve aussi des développements sur ce qu'on appelle les antiquités homériques, et des remarques sur la langue, notamment des étymologies nouvelles d'expressions homériques. Comme tous ces appendices reposent sur des études sérieuses, accessibles seulement à un petit nombre, ils seront de la plus grande utilité pour tous ceux qui s'occupent des questions homériques.

Le dernier cahier de l'*Anhang* a subi un changement, une amélioration notable. Conformément au conseil d'un savant professeur de Göttingue, E. v. Leutsch, l'auteur a fait précéder les différents livres d'introductions assez longues, dans le but d'instruire le lecteur sur l'état de la question homérique relativement à chacun de ces livres. C'est du reste une idée très-heureuse de Hentze que de chercher à faire de son travail sur l'Iliade et sur l'Odyssée une espèce de compendium de cette *littérature homérique* qui est si extraordinairement riche. Le troisième cahier de l'*Anhang* est déjà un acheminement très-considérable vers ce but si élevé; mais il est encore loin de l'atteindre complétement. Ce n'est là du reste qu'un accessoire dans l'ensemble, et nous n'insisterons pas ici sur ce défaut, parce que nous avons l'intention d'y revenir plus tard et d'indiquer ce qui a été oublié. Mais cette imperfection n'enlève rien à la valeur de l'ouvrage, et c'est pourquoi nous n'hésitons pas à le recommander vivement à tous les professeurs.

H. K. Benicken.

VARIA.

CORRESPONDANCE.

LE CATALOGUE DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BOURGOGNE.

Monsieur le Directeur de la *Revue de l'Instruction publique*,

Je suis bon patriote et ami des lettres anciennes; il me peinait de voir les manuscrits grecs et latins de la bibliothèque de Bourgogne devenir la proie exclusive des philologues allemands. J'ai voulu glaner après ces infatigables moissonneurs, et fouiller à mon tour les poudreux parchemins.

Pour me guider dans mes recherches, j'ai eu naturellement recours au catalogue. C'est un ouvrage magnifique :

J'en trouve tout fort beau,
Papier, dorure, images, caractère,

hormis la liste des manuscrits grecs et latins qu'il fallait peut-être laisser faire à quelqu'un qui sût le grec et le latin. Je ne parlerai point de la manière dont les titres grecs y sont estropiés; Rabelais dirait : « Je croi que c'est language des Antipodes : le dyable n'y mordroit mie. » Je veux seulement vous conter les déboires que m'a causés ce catalogue fantaisiste.

En feuilletant le Tome Ier qui renferme l'inventaire général, je tombe un jour sur cette indication alléchante : n° 5335. *Fragments de classiques latins sur l'histoire romaine*. Jugez de mes espérances! j'allais peut-être mettre en lumière un morceau inédit de Salluste ou de Tite-Live!... Les fragments en question occupent la dernière page du manuscrit; ils sont divisés en paragraphes et distribués en deux colonnes. Je vis qu'il y était question d'Hannibal, de Scipion, de Marius, et — ce qui me surprit — d'Atrée et de Thyeste; je remarquai ensuite qu'en tête d'un des paragraphes étaient inscrits les mots suivants *vix te sparsum Bebi*, qui me rappelèrent une tirade célèbre de Lucain (Pharsal. II, 163 sqq). Je me fis apporter la vénérable édition d'Oudendorp — car l'édition de Weber et les travaux de Hagen et d'Usener sont choses inconnues à la Bibliothèque Royale — et je pus me convaincre que les *fragments de classiques latins etc.* étaient tout simplement des extraits du scholiaste de Lucain. Quelques jours après cette déconvenue, je rencontrai la mention suivante dans l'inventaire général : n° 3024. *Fragment qui parait être d'un commentaire sur l'Iliade (en latin)*. Un commentaire latin sur l'Iliade! Quelle bonne fortune! quelle mine inexplorée? Que de trésors j'allais découvrir! Je

songeais à la gloire d'Angelo Mai; je me voyais déjà membre de plusieurs académies et décoré de plusieurs ordres. Le cœur me battait comme vous pouvez croire, quand j'ouvris le précieux manuscrit. Le commentaire latin sur l'Iliade se composait de deux feuillets servant de garde au volume. Je les parcourus avec avidité; mais, hélas ! devant mes yeux troublés par l'émotion dansèrent ces mots écrits en lettres capitales : *secreti ad luminis.... purpureo velare comas.... nate dea.* Et je dus reconnaître, avec douleur, que le commentaire latin sur l'Iliade n'était autre chose que le commentaire de Servius sur l'Enéide (III, 360 sqq). *Pro thesauro carbones !* Je dois toutefois rendre justice au catalogue qui n'avançait sa conjecture qu'avec une réserve pleine de modestie : *fragment* QUI PARAIT ÊTRE.... Ainsi dans une publication d'un caractère scientifique, on prend du latin pour du grec et l'Enéide pour l'Iliade. Et c'est le hasard seul qui m'a révélé ces énormités; je n'ai nullement épluché le catalogue. J'espère que quelqu'un voudra bien se charger de cette besogne, et faire disparaître, dans la prochaine édition, des erreurs qui nous exposent à la risée du monde savant.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mon profond respect.

Un apprenti philologue.

On nous écrit de Louvain :

1° Pour être inscrit comme étudiant à l'Université de Louvain, il sera nécessaire de produire un certificat d'humanités *complètes* dans un établissement *régulièrement organisé.*

2° Une réunion des délégués des divers diocèses a eu lieu en vue de prendre des mesures communes pour *fortifier* les études humanitaires.

3° Le *thème et la composition latine* sont maintenus.

4° Le *grec* reste obligatoire; l'étude en sera renforcée.

5° Les *mathématiques* auront dorénavant moins d'importance, et dans les programmes et pour le nombre de points à leur assigner.

6° Peut-être rendra-t-on l'allemand obligatoire dès la quatrième.

7° Restriction de l'enseignement de l'histoire.

8° Il sera délivré aux élèves de rhétorique des certificats *sérieux* constatant les cours suivis, les points gagnés, les résultats et les succès obtenus. On s'entendra ultérieurement pour rendre cette mesure efficace et importante.

9° L'université appuyera les études humanitaires et viendra au secours des colléges, spécialement dans les conditions de passage des humanités aux études supérieures et dans l'examen de candidat en philosophie et lettres.

ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.

Classe des Lettres.

Programme du concours pour 1878.

Première question. — Esquisser à grands traits l'histoire littéraire de l'ancien comté de Hainaut.

Les concurrents s'attacheront spécialement aux écrivains de premier ordre; ils apprécieront leur influence sur le développement de la langue française, et feront ressortir le caractère et le mérite de leurs travaux.

Deuxième question. — On demande une étude historique sur les institutions de charité en Belgique depuis l'époque carlovingienne jusque vers le milieu du XVIe siècle.

Faire connaître les sources de leurs revenus, leur administration, leurs rapports avec l'Église et avec le pouvoir temporel, leur régime intérieur ; apprécier leur influence sur la condition matérielle et morale des classes pauvres.

Troisième question. — Exposer la nature, l'étendue et les limites de la mission de l'État par rapport aux divers éléments de la société humaine. (Individu, famille, associations de tout genre, y compris la communion religieuse et l'instruction publique.)

Quatrième question. — Faire connaitre les règles de la poétique et de la versification suivies par les *Rederykers* au XVe et au XVIe siècle.

Cinquième question. — Écrire l'histoire de la réunion aux Pays-Bas des provinces de Gueldre, d'Utrecht, de Frise et de Groningue.

L'auteur embrassera à la fois les faits militaires et les négociations diplomatiques qui ont amené cette réunion, en prenant pour point de départ, quant à la Gueldre, la cession qui fut faite de ce duché à Charles le Téméraire.

Le prix de la première et de la deuxième question sera une médaille d'or de la valeur de *six cents francs ;* ce prix est porté à *mille francs* pour la troisième, la quatrième et la cinquième question.

Les mémoires devront être écrits lisiblement et pourront être rédigés en français, en flamand ou en latin; ils devront être adressés, francs de port, avant le 1er février 1878, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations, et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfer-

mant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont et restent déposés dans ses archives. Toutefois, les auteurs pourront en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

PRIX DE STASSART.

CONCOURS POUR UNE NOTICE SUR UN BELGE CÉLÈBRE (5e période 1875-1880).

Conformément à la volonté du fondateur et à ses généreuses dispositions, la classe offre, pour la cinquième période de ce concours, un prix de *six cents francs* à l'auteur de la meilleure notice consacrée à SIMON STÉVIN.

Le terme fatal pour la remise des manuscrits expirera le 1r février 1881.

La classe rappelle, à cette occasion, qu'elle croit répondre aux intentions du fondateur en demandant surtout un travail littéraire. En conséquence les concurrents, sans négliger de se livrer à des recherches qui ajouteraient des faits nouveaux aux faits déjà connus, ou rétabliraient ceux qui ont été présentés inexactement, s'abstiendront d'insérer dans leur notice des documents en entier ou par extraits, à moins qu'ils n'aient une importance capitale

Les concurrents auront à se conformer aux formalités et aux règles des concours annuels de l'Académie.

ACTES OFFICIELS.

Institution de conférences mensuelles et obligatoires entre les professeurs des athénées, sur des questions de méthode.

Un arrêté royal du 9 août porte :

Il y aura dans les athénées royaux, indépendamment des réunions prévues par l'article 14 de l'arrêté royal du 11 juin 1853, des conférences mensuelles et obligatoires entre les membres du corps professoral, conférences qui porteront spécialement sur des questions de méthode.

L'ordre du jour de ces conférences sera fixé directement par le préfet des études ou sur la proposition écrite, faite cinq jours d'avance, audit préfet, par trois au moins des membres du personnel enseignant appelés à y prendre part.

Les professeurs choisiront entre eux, à chaque réunion, un secrétaire qui tiendra procès-verbal détaillé des délibérations.

Ce procès-verbal, transmis au Ministre de l'intérieur, par le préfet des études, qui l'accompagnera de ses observations, sera communiqué à l'avis des inspecteurs de l'enseignement moyen et soumis, s'il y a lieu, à 'examen du conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne.

CONCOURS GÉNÉRAL.

TROISIÈME LATINE.

Thème. — Rodolphe fut chargé par la reine Gerberge de voir si, par quelque moyen, elle pouvait rentrer en possession de ses domaines de Belgique envahis par Renier, comte de Hainaut.

Dans ce but, il envoya vers le fort qu'on appelle Mont du Château et qui servait de demeure à la famille du comte, quelques hommes qu'il avait formés lui-même au maniement des armes et leur dit d'explorer d'abord l'endroit avec la plus grande prudence. Deux d'entre eux seulement s'avancent déguisés en mendiants et les voilà à la porte de la forteresse. On était occupé à renforcer çà et là les murailles par de plus solides constructions. Les ouvriers, portant des pierres et du mortier, sortaient, rentraient sous l'œil d'un surveillant. Les espions s'offrent pour porter des pierres : on leur fournit une hotte et ils reçoivent par jour une pièce d'argent chacun pour leur salaire ; ils mangèrent même en présence de la comtesse, avec les maçons et les tailleurs de pierre,

contemplant tout d'un œil curieux, notant avec grand soin la position des appartements de la comtesse et de ses enfants, en même temps qu'ils observaient les mouvements des serviteurs et remarquaient les points faibles de l'enceinte fortifiée. Au bout de quatre jours, la veille du dimanche, le travail cessa et les espions de venir tout redire à Rodolphe, qui, à la tête de deux compagnies précédées de ses éclaireurs, arrive de nuit, pénètre dans la place en égorgeant les sentinelles, et tandis que ses soldats pillent les appartements et mettent le feu au château, il a soin de s'assurer de la personne de la comtesse et de ses enfants.

Ce fut ainsi que Renier, à la suite d'une entrevue avec Brunon, fut heureux de pouvoir offrir en échange de sa famille les possessions qu'il avait usurpées.

Rodolphe — Rodolphus; Gerberge — Gerberga; Regnier — Raginerus; Hainaut — Hannonia; Mont du Château — Mons castrati loci; — comtesse — comitissa; Brunon — Bruno, génitif Brunonis.

Version. — Histri, ut primum ad lacum Timavi castra sunt Romana mota, ipsi post collem occulto loco considerunt, et inde obliquis itineribus agmen sequebantur, in omnem occasionem intenti; nec quicquam eos, quæ terra marique agerentur, fallebat. Postquam stationes invalidas esse pro castris, forum turba inermi frequens inter castra et mare mercantium sine ullo terrestri aut maritimo munimento viderunt, duo simul præsidia, Placentinæ cohortis et manipulorum secundæ legionis, aggrediuntur. Nebula matutina texerat inceptum; qua dilabente ad primum teporem solis perlucens jam aliquid, incerta tamen, ut solet, lux speciem omnium multiplicem intuenti reddens, tum quoque frustrata Romanos, multo majorem iis quam erat hostium aciem ostendit. Qua territi utriusque stationis milites ingenti tumultu cum in castra confugissent, haud paulo ibi plus quam quod secum ipsi attulerant terroris fecerunt: nam neque dicere quod fugissent, nec percunctantibus reddere responsum poterant; et clamor in portis ut ubi nulla esset statio, quæ sustineret impetum audiebatur; et concursatio in obscuro incidentium aliorum in alios incertum fecerat an hostis intra vallum esset. Una vox audiebatur ad mare vocantium : id forte temere ab uno exclamatum totis passim personabat castris. Itaque primo velut jussi id facere pauci armati, major pars inermes ad mare decurrunt; dein plures, postremo prope omnes, et ipse consul, cum frustra revocare fugientes conatus nec imperio nec auctoritate nec precibus ad extremum valuisset.

Version grecque. — *Πρὶν δὲ συμμῖξαι τοὺς πρώτους ἐξέκλιναν οἱ βάρβαροι καὶ διωγμὸς ἦν πολὺς, εἰς τὰ μέσα συνελαύνοντος Ἀλεξάνδρου τὸ νικώμενον, ὅπου Δαρεῖος ἦν. Πόῤῥωθεν γὰρ αὐτὸν κατεῖδε διὰ τῶν προτεταγμένων ἐν βάθει τῆς*

βασιλικῆς ἴλης ἐκφανέντα, καλὸν ἄνδρα καὶ μέγαν ἐφ' ἅρματος ὑψηλοῦ βεβῶτα, πολλοῖς ἱππεῦσι καὶ λαμπροῖς καταπεφραγμένον εὖ μάλα συνεσπειραμένοις περὶ τὸ ἅρμα καὶ παρατεταγμένοις δέχεσθαι τοὺς πολεμίους. 'Αλλὰ δεινὸς ὀφθεὶς ἐγγύθεν 'Αλέξανδρος καὶ τοὺς φεύγοντας ἐμβαλὼν εἰς τοὺς μένοντας ἐξέπληξε καὶ διεσκέδασε τὸ πλεῖστον. Οἱ δὲ ἄριστοι καὶ γενναιότατα πρὸ τοῦ βασιλέως φονευόμενοι καὶ κατ' ἀλλήλων πίπτοντες ἐμποδὼν τῆς διώξεως ἦσαν ἐμπλεκόμενοι καὶ περισπαίροντες αὐτοῖς ἵπποις. Δαρεῖος δὲ, τῶν δεινῶν ἁπάντων ἐν ὀφθαλμοῖς ὄντων καὶ τῶν προτεταγμένων δυνάμεων ἐρειπομένων εἰς αὐτὸν, ὡς οὐκ ἦν ἀποστρέψαι τὸ ἅρμα καὶ διεξελάσαι ῥᾴδιον, ἀλλ' οἵ τε τροχοὶ συνείχοντο πτώμασι πεφυρμένοι τοσούτοις οἵ τε ἵπποι καταλαμβανόμενοι καὶ ἀποκρυπτόμενοι τῷ πλήθει τῶν νεκρῶν ἐξήλλοντο καὶ συνετάραττον τὸν ἡνίοχον, απολείπει μὲν τὸ ἅρμα καὶ τὰ ὅπλα, θήλειαν δὲ ἵππον περιβὰς ἔφυγεν. Οὐ μὴν τότε ἂν ἐδόκει διαφυγεῖν, εἰ μὴ πάλιν ἧκον ἕτεροι παρὰ τοῦ Παρμενίωνος ἱππεῖς μετακαλοῦντες 'Αλέξανδρον, ὡς συνεστώσης ἔτι πολλῆς δυνάμεως ἐκεῖ καὶ τῶν πολεμίων οὐκ ἐνδιδόντων. Τότε δ' οὖν ὁ βασιλεὺς ἀνιαθεὶς τῇ μεταπέμψει τοῖς μὲν στρατιώταις οὐκ ἔφρασε τὸ ἀληθὲς, ἀλλ' ὡς ἀνέχων τοῦ φονεύειν καὶ σκότους ὄντος ἀνάκλησιν ἐσήμανεν· ἐλαύνων δὲ πρὸς τὸ κινδυνεῦον μέρος ἤκουσε καθ' ὁδὸν ἡττῆσθαι παντάπασι καὶ φεύγειν τοὺς πολεμίους.

---

1. Rechercher la génératrice de la fraction périodique : o,abcdecde.. — Déduire de la génératrice les caractères à l'aide desquels on peut reconnaître si une fraction ordinaire irréductible, étant réduite en décimales, doit donner lieu à une fraction périodique simple ou à une fraction périodique mixte et, dans ce cas, quel doit être le nombre des chiffres irréguliers.

Algèbre. — I. Résoudre le système suivant de deux équations :

$$ax + by = c$$
$$a'x + b'y = c'$$

Discuter ces équations pour le cas où le dénominateur commun des valeurs de x et de y est nul, les deux numérateurs étant différents de zéro.

II. On a fait trois mélanges avec du thé de trois qualités différentes. Le 1er mélange contient 8 kilogrammes de la 1re qualité, 4 kilogr. de la 2e et 6 kilogr. de la 3e, il coûte 112 fr.; le 2d mélange de 6 kilogr. de la 1e qualité, de 3 kilog. de la 2e et de 9 kilogr. de la 3e, il coûte 102 fr. Le 3e mélange est formé de 10 kilogr. de la 1re qualité, de 15 kilogr. de la 2e et de 20 kilogr. de la 3e; il coûte 250 fr.

Déterminer le prix du kilogramme de chacune de ces trois qualités.

Géométrie. — I. Étant donnés deux cercles tangents extérieurement et une droite AB hors des cercles, trouver sur la droite un point tel, qu'en menant de ce point des sécantes en nombre quelconque aux deux cercles, les produits des segments de ces sécantes soient tous égaux entre eux.

Énoncer et démontrer le théorème sur lequel repose la solution.

Examiner si le problème est possible dans toutes les positions que peut prendre la droite AB.

II. Décrire un triangle semblable à un triangle donné et équivalent à un parallélogramme donné.

TROISIÈME LATINE ET TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Composition française. — Dernier épisode du siége d'Antioche. — Les Croisés assiégeaient Antioche ; un sarrazin, en échange de son fils fait prisonnier, leur tend du haut des murs une échelle de cordes. — Les Croisés défiants hésitent à monter.... le jour va poindre et le Musulman, qui craint d'être surpris, encourage vainement les Chrétiens qui risquent de perdre leur armée, s'ils manquent leur conquête; mais les prières, l'injure même, ne les touchent pas. — Le Comte de Flandres survient en même temps que Godefroid ; ils se disputent l'honneur de guider les assaillants ; déjà le duc de Bouillon saisit l'échelle, quand le jeune Foucart de Flandres l'arrête, lui dit que la place du chef est ailleurs, puis s'adressant à Robert, il lui rappelle sa famille, ses beaux fiefs. Quant à lui, il est orphelin, il n'a pour toute fortune que son épée...... Robert et Godefroid cèdent, Foucart monte à l'assaut, suivi de tous, et s'empare de la ville.

Thème allemand ou anglais pour les provinces flamandes ; thème flamand, allemand ou anglais pour les provinces wallonnes ; thème flamand ou anglais pour la province allemande. — Jean Paul Richter, contemporain de Goethe et de Schiller, aussi grand qu'eux, peut-être, et non moins célèbre, passe à juste titre pour l'écrivain le plus original de son pays et de son temps. Sa vie fut naïve, simple, candide et toute livrée aux études et aux rêveries de l'homme de lettres.

Voici une grande salle enfumée. Au centre est un vaste poêle, avec deux niches propres à s'asseoir en hiver pour y fumer, y sommeiller ou y rêver. Une vieille femme, armée de ses lunettes, tricote des bas près du poêle; une jeune femme fait la cuisine près de la grande fenêtre à gauche. Il y a une petite table de bois blanc vers la droite et un large coffre de chêne tout à côté. L'homme assis à cette table c'est Jean Paul. Il est enveloppé d'une grosse redingote dont la boutonnière est ornée d'une fleur des champs. Observez ses traits : ils sont longs et irréguliers, le feu jaillit de ses yeux mal fendus et sur cette figure osseuse vous trouvez un mélange de bonhomie et de fougue. Il tire à chaque instant du coffre ouvert à ses pieds de petits morceaux de papier qu'il arrange bout à bout : citations, rêveries, extraits, fragments de mille couleurs. C'est ainsi qu'il compose ses ouvrages et ses ouvrages ne seront pas oubliés.

Les allemands l'ont surnommé l'unique ; ils ont raison : dans toutes les langues de l'Europe, pas une traduction de ses œuvres n'a été tentée.

Histoire et Géographie. — I. Par quels chefs et comment la ville de Rome fut-elle prise, lors des invasions des Barbares?

II. Racontez la 1re période de la Guerre de Cent ans. (L'Ecluse, Créci, Poitiers).

III. Limitez et décrivez le bassin de la Mer du Nord, sans citer les affluents, ni les sous-affluents.

IV. Donnez la Géographie du Japon.

TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

Sciences commerciales. — Vous devez à Paul, de Gand, 2000 francs pour solde du dernier compte arrêté le 31 décembre 1875.

Le 15 janvier 1876, vous lui remettez 2500 fr. en espèces.

Le 25 du même mois, vous tirez sur lui une lettre de change de 2800 francs, ordre Pierre, valeur au 1er mars.

Le 10 février, vous lui envoyez des marchandises pour 3000 fr., payables le 15 mars.

Le 20 février, il vous remet un effet de 2700 fr. payable le 15 mai.

Le 1er juin, il fait sur vous une traite de 2400 fr. échéant le 15 août.

Réglez le compte courant et d'intérêts réciproques de Paul à 6 % l'an, en l'arrêtant au 1er juillet.

Donnez la formule de la lettre de change du 25 janvier.

Algèbre. — I. Résoudre l'équation $(2a - b)x^2 - bx + a = 0$.

Discuter les racines dans l'hypothèse de $b = 2a$.

II. Quelle somme x devrait-on placer au commencement de chaque année, à intérêt composé et à raison de r pour un franc par an, pour pouvoir retirer une somme A au bout de n années?

Calculer x par logarithmes.

Géométrie. — I. Deux cercles de rayons différents sont tangents extérieurement. Mener par le point de contact une sécante terminée dans les deux cercles et qui soit égale à une ligne donnée.

II. Dans un cercle de rayon R, on mène deux rayons OA, OB aux extrémités d'une corde donnée C; on mène ensuite en A et en B deux tangentes qui se coupent en T. Calculer la surface du cercle circonscrit au quadrilatère OATB; examiner ce que devient cette surface si l'on suppose que la corde C soit le côté du triangle équilatéral inscrit.

Trigonométrie. — I. Rechercher la formule qui fait connaître tang $^1/_2$ A en fonction de tang. A—.

II. Démontrer la formule $a^2 = b^2 + c^2 - 2bc \cos$ A-, dans laquelle *a*, *b*, *c* sont les côtés d'un triangle et A l'angle opposé au côté *a*. Appliquer cette formule, en l'appropriant au calcul logarithmique, à la résolution du triangle dans lequel on donne les côtés *b* et *c* et l'angle A compris par ces côtés.

Physique. — I. Décrire la pompe aspirante et exposer la théorie de cette machine.

II. Qu'appelle-t-on calorique spécifique d'un corps?

Citer une expérience qui rende sensible la différence qui existe entre les caloriques spécifiques de deux corps différents.

CONCOURS SPÉCIAL (3e LATINE ET 3e PROFESSIONNELLE).

Composition flamande. — Beschrijving eener Wandeling in het woud.

PROGRAMME DES COURS DES ATHÉNÉES ROYAUX.

ANNÉE SCOLAIRE 1876-1877.

SECTION DES HUMANITÉS.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Langue française. Lecture à haute voix. Grammaire : lexigraphie et notions très-élémentaires de la syntaxe. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite principalement de vive voix. Explication de morceaux choisis d'auteurs faciles. Petits exercices de rédaction et d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie :* Alvin, Braun, Degive.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Grammaire : éléments de la lexigraphie et notions très-élémentaires de la syntaxe. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale faite principalement de vive voix. Versions et thèmes. Explication de morceaux faciles. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie :* Stallaert.

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande [1].

---

[1] Pour les athénées des provinces wallonnes et allemande, le présent programme sera appliqué, dès 1876-1877, dans la classe préparatoire, en

Lecture à haute voix. Prononciation. Éléments de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation faits de vive voix et par écrit. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Éléments de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite principalement de vive voix. Versions et thèmes. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie : Bone* ou *Braun.*

Histoire et géographie. Forme de la terre. Horizon et points cardinaux. Nomenclature géographique. Divisions générales du globe. Géographie de la Belgique [1]. — Principaux faits de l'histoire sainte et de l'histoire des peuples orientaux qui ont été en rapport avec le peuple hébreu.

Mathématiques. Numération décimale. Opérations fondamentales sur les nombres entiers, sur les fractions décimales et sur les fractions ordinaires (sans démonstration). Exercices nombreux de calcul mental et résolution de petits problêmes.

SIXIÈME.

Langue latine. *Lexigraphie :* Déclinaisons régulières; règles du genre; degrés de comparaison; noms et adverbes de nombre; conjugaisons; comparatif et superlatif des adverbes; principes de la dérivation et de la composition des mots. *Syntaxe :* Notions élémentaires. Thèmes sur la lexigraphie et sur les règles élémentaires de la syntaxe. Analyse grammaticale (au double point de vue de la lexigraphie et de la syntaxe). Thèmes d'imitation. Exercices de mémoire sur les principaux morceaux expliqués. Une chrestomathie : *Epitome historiæ sacræ. De viris illustribus urbis Romæ.*

Langue française. Lecture à haute voix. Répétition de ce qui a été enseigné, dans la classe précédente, sur les difficultés de la lexigraphie; dérivation des mots; commencement de la syntaxe développée [2]. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite principalement de vive

---

sixième, en cinquième, en quatrième et en troisième. En seconde et en rhétorique, le cours sera transitoirement donné d'après le programme de 1873-1874.

[1] Dans chaque classe, l'étude des contours et des grandes lignes, chaînes de montagnes, fleuves, etc., précédera immédiatement et pour chaque pays l'étude de la géographie politique. — La géographie physique, dans ce qu'elle a de plus spécialement scientifique, ainsi que l'ethnographie seront réservées aux classes de troisième et de poésie.

[2] Le préfet des études indiquera, dans la grammaire suivie par les élèves, la limite où s'arrêtera le professeur.

voix. Exercices pour l'application des règles expliquées [1]. Explication de morceaux choisis. Une *chrestomathie. Fénélon:* Télémaque. Petits exercices de rédaction et d'élocution. Lectures recommandées, résumées en classe. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Répétition des difficultés de la lexigraphie. Déclinaisons; conjugaisons. Syntaxe de la proposition simple. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite principalement de vive voix. Versions et thèmes. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Répétition du programme vu dans la classe préparatoire.

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Continuation de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite principalement de vive voix. Versions et thèmes. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Histoire et géographie, Répétition de ce qui a été enseigné dans la classe précédente. Axe et pôles de la terre. Équateur et parallèles. Méridiens. Longitude et latitude. Géographie générale de l'Europe. Notions sommaires sur l'histoire des peuples orientaux. Notions de mythologie.

Mathématiques et sciences naturelles. *Arithmétique :* Exercices de calcul; poids et mesures; résolution de problêmes par la méthode de réduction à l'unité. *Entretiens scientifiques :* Animaux vertébrés (Mammifères. Oiseaux).

CINQUIÈME.

Langue grecquè. Lecture et écriture. Déclinaisons; conjugaisons. Analyse grammaticale. Exercices de lexigraphie, à faire de vive voix et par écrit. Une *chrestomathie* ou *Epitome* de Kersten.

Langue latine. Répétition de la lexigraphie, de la dérivation et de la composition des mots, et des notions élémentaires de la syntaxe; déclinaison irrégulière. Règles générales sur l'emploi des cas; questions de temps; questions de lieu; interrogations; emploi du comparatif; emploi des temps et des modes. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation. Analyse grammaticale. Auteurs à expliquer : *De Viris; Phèdre; Cornélius Népos.* Exercices de mémoire sur les principaux morceaux expliqués.

---

[1] Ces exercices, dans les cours où ils sont indiqués, auront lieu de vive voix et par écrit. Ils fourniront l'occasion de faire composer des phrases comprenant une ou plusieurs propositions. On veillera à ce que les élèves ne donnent, comme exemples d'application, ni phrases insignifiantes, ni banalités.

Langue française. Lecture à haute voix. Continuation et fin de la syntaxe développée. Ponctuation. Orthographe et dictées. Exercices pour l'application des règles expliquées. Explication de morceaux choisis. Auteur à expliquer : Une *chrestomathie. Fénélon :* Télémaque. Petits exercices de rédaction et d'élocution. Lectures recommandées, résumées en classe. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Répétition de ce qui a été enseigné dans la classe précédente. Continuation de la syntaxe. Proposition composée. Dictées. Synonymes. Versions et thèmes. Analyse grammaticale et syntaxique. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation : *Conscience :* Wat eene moeder lijden kan. Une *chrestomathie* ou *David.*

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Prononciation. Répétition et continuation de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation faits de vive voix. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie : Conscience* ou *David.*

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Continuation de la lexigraphie. Éléments de la syntaxe. Analyse grammaticale faite de vive voix. Versions et thèmes. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Langue allemande dans les provinces flamandes et wallonnes. Lecture à haute voix. Prononciation. Écriture. Éléments de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite de vive voix et par écrit. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation, faits de vive voix. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Histoire et géographie. Répétition de ce qui a été enseigné dans la classe précédente. Géographie générale de l'Asie et de l'Afrique. Notions de géographie ancienne et spécialement géographie de la Grèce et de l'Italie. Principaux faits de l'histoire de la Grèce. Principaux faits de l'histoire romaine jusqu'à la première guerre punique exclusivement.

Mathématiques et sciences naturelles. *Arithmétique :* Exercices de calcul; poids et mesures; résolution de problèmes par la méthode de réduction à l'unité. Numération décimale. Démonstrations les plus simples relatives aux nombres entiers, aux fractions ordinaires et aux fractions décimales. *Entretiens scientifiques :* Animaux vertébrés (suite). Animaux articulés (arachnides, insectes). Excursions entomologiques.

QUATRIÈME.

Langue grecque. Répétition des déclinaisons et des conjugaisons, et fin de la lexigraphie. Dérivation des mots. Radicaux et racines; valeur

des désinences. Notions élémentaires de la syntaxe. Analyse grammaticale. Thèmes sur les formes des mots variables, faits principalement de vive voix, d'après le texte expliqué. Fables choisies d'*Esope*. *Lucien :* Dialogues des morts ou *Xénophon* (un livre de la Cyropédie). Exercices de mémoire sur les morceaux expliqués.

Langue latine. Répétition des principales parties de la syntaxe, avec addition des difficultés et des exceptions. Versions. Prosodie. Versification: Vers hexamètre et vers pentamètre. Auteurs : *César :* de Bello gallico (deux livres); *Justin* (Morceaux choisis. La valeur d'un livre); *Ovide :* Métamorphoses. *Phèdre et Cornélius Népos* (explication *cursive*).

Thèmes d'imitation faits de vive voix et par écrit. Exercices de mémoire sur les morceaux expliqués.

Langue française. Lecture à haute voix. Récapitulation de tout ce qui concerne la théorie des participes, l'emploi des temps et des modes. Synonymes. Idiotismes. Exercices pour l'application des règles. Exercices de composition (petites narrations, lettres, etc.). Exercices d'élocution (petites narrations, descriptions faites de vive voix). Lectures recommandées, résumées en classe. Explication et analyse de morceaux choisis. Auteurs à expliquer : *Charles-André, La Fontaine :* Fables choisies. Exercices de mémoire et de récitation.

Dans les trois cours précédents on donne : Notions biographiques sur les fabulistse expliqués et des Notions littéraires sur la fable.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Répétition et fin de la syntaxe. Ponctuation. Accentuation. Versions et thèmes. Exercices de composition (lettres, apologues, narrations). Exercices d'élocution. Explication et analyse de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. *Van Beers :* Keur van dicht- en prozastukken.

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Continuation et fin de la lexigraphie. Syntaxe de la proposition simple. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation, faits principalement de vive voix. Exercices d'élocution. Explication et analyse de morceaux choisis. Auteurs : *Conscience, David* et *Van Beers*. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Syntaxe approfondie. Idiotismes. Synonymes. Versions et thèmes. Exercices de composition (lettres, apologues, narrations). Exercices d'élocution. Explication et analyse de morceaux choisis : *Bone* ou *Braun*. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue allemande dans les provinces flamandes et wallonnes. Lecture à haute voix. Continuation de la lexigraphie. Éléments de la syntaxe. Orthographe et dictées. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation faits principalement de vive voix. Exercices d'élocution. Explication de morceaux choisis. *Bone* ou *Braun*. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue anglaise. Lecture à haute voix. Prononciation. Éléments de la lexigraphie. Éléments de la syntaxe. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale faite de vive voix et par écrit. Explication de morceaux faciles. Exercices de mémoire et de récitation.

Histoire et géographie. Répétition de ce qui a été enseigné dans la classe précédente. Géographie générale de l'Amérique et de l'Océanie. Histoire romaine jusqu'à la chute de l'empire d'Occident.

Mathématiques et sciences naturelles. *Arithmétique :* Numération décimale. Opérations fondamentales sur les nombres entiers. Principes et caractères de divisibilité d'un nombre par 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, et 11. Recherche du plus grand commun diviseur de deux nombres. Fractions ordinaires et fractions décimales. Système métrique. Nombres complexes. Résolution de problèmes par la méthode de réduction à l'unité. Proportions. *Algèbre :* Notions préliminaires. Traduction et équation de quelques problèmes du 1[er] degré à une inconnue. Utilité et but de cette traduction. *Entretiens scientifiques :* Animaux articulés (suite). Mollusques. Rayonnés. Excursions entomologiques et malacologiques.

TROISIÈME.

Langue grecque. Répétition de la lexigraphie et des principes relatifs à la dérivation des mots et aux désinences. Radicaux et racines. Notions de la syntaxe. Versions. Analyse grammaticale des formes difficiles. Auteurs à expliquer : *Xénophon :* Anabase. *Hérodote.* Notions sommaires sur le dialecte ionien. Notions littéraires sur les historiens expliqués.

Langue latine. Récapitulation de la syntaxe. (Des temps et des modes). Construction latine. Particularités de la syntaxe. *Idiotismes.* Versions. Thèmes d'imitation faits de vive voix et un thème écrit par semaine. Auteurs : *Tite-Live :* un livre. *Salluste :* Catilina. *Virgile :* Églogues et Géorgiques. *Ovide :* Métamorphoses (explication *cursive*). Exercices de mémoire sur les morceaux expliqués, principalement sur les morceaux pris dans les poëtes. A partir de la troisième, il y aura, par semaine, un devoir que les élèves auront la faculté de faire en vers ou en prose. Notions littéraires sur les historiens expliqués.

Langue française. Lecture à haute voix. Principes du style. Règles de la versification. Règles de la composition applicables au genre épistolaire. Sujets de composition d'un ordre plus élevé que dans les cours précédents. Narrations, descriptions, tableaux. Analyse littéraire de morceaux choisis. *Boileau :* Satires, épitres et le premier chant de *l'Art poétique*. *Massillon :* Petit Carême. *Charles-André :* Morceaux choisis de divers auteurs, particulièrement quelques lettres de M[me] de Sévigné, et quelques narrations. Exercices d'élocution. Lectures recommandées, résumées en classe. Exercices de mémoire et de récitation. A partir de la troisième, il y aura, par semaine, un devoir que les élèves auront la faculté de faire en vers ou en prose. Notions littéraires sur les historiens expliqués.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Étymologie. Formation des mots. Composition et dérivation. Préfixes et suffixes. Changement des voyelles. Exercices de composition d'un ordre plus élevé que dans les cours précédents. (Narrations, descriptions, tableaux). Analyse littéraire de morceaux choisis. Exercices d'élocution, de mémoire et de récitation. *Van Beers :* Keur van dicht- en prozastukken.

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Continuation de la syntaxe : proposition composée. Exercices de composition, d'élocution, de mémoire et de récitation. Explication de morceaux choisis : *Conscience. Van Beers.*

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Étymologie. Formation des mots. Composition et dérivation. Préfixes et suffixes : changement des voyelles. Analyse littéraire de morceaux choisis. Exercices de composition, d'élocution, de mémoire et de récitation.

Langue allemande dans les provinces flamandes et wallonnes. Lecture à haute voix. Syntaxe développée. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation faits de vive voix. Explication de morceaux choisis. Exercices d'élocution, de mémoire et de récitation.

Langue anglaise. Lecture à haute voix. Continuation et fin de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation, faits de vive voix et par écrit. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation.

Histoire et géographie. Géographie détaillée de l'Europe et de l'Asie. Histoire du moyen âge jusqu'à la prise de Constantinople (1453).

Mathématiques et sciences naturelles. Révision des principales théories de l'arithmétique. *Algèbre :* Opérations fondamentales sur les quantités algébriques. Résolution et discussion des équations du premier degré à une et à plusieurs inconnues. Problèmes divers. *Geométrie :* Définitions. Axiomes. Angles. Cas d'égalité des triangles. Propriétés des perpendiculaires et des obliques. Théorie des parallèles [1]. Sommes des angles d'un triangle et d'un polygone quelconque. Propriétés du parallélogramme. Propriétés du cercle et des figures qui résultent de sa combinaison avec la ligne droite. Mesure des angles. Évaluations des aires planes. Propriétés principales des triangles. Lignes proportionnelles. Figures semblables. Problèmes. *Entretiens scientifiques :* Végétaux. Excursions botaniques.

POÉSIE.

Langue grecque. Versions. Notions générales sur la prosodie. Auteurs à expliquer : *Lysias. Homère :* l'Odyssée.

---

[1] On s'appuyera sur le *postulatum* d'Euclide, pour établir la théorie des parallèles.

Langue latine. Versions. Thèmes d'imitation, faits de vive voix. Un thème écrit par semaine. Exercices de versions, sans dictionnaire. Explications sur les principales formes métriques de l'ode. Synonymes. Analyse littéraire des principaux morceaux expliqués. Auteurs: *Cicéron :* Un discours, *De Amicitia* ou *de Senectute*. *Virgile :* l'Énéide. *Horace :* Odes et art poétique. *Tite-Live* (explication *cursive*). Exercices de mémoires sur les morceaux expliqués, principalement sur les morceaux pris dans les poëtes.

Langue française. Lecture à haute voix. Figures, y compris les tropes. Règles de la composition applicables à la narration. Exercices d'application. Caractères propres de la poésie. Poétique. Auteurs à expliquer : *Boileau :* Art poétique. Morceaux choisis de *Buffon*. *Charles-André* ou *Degive*. Exercices d'élocution. Lectures recommandées, résumées en classe. Exercices de mémoire et de récitation.

Dans les trois cours précédents, on donne des notions biographiques sur les auteurs expliqués et des notions littéraires sur l'idylle, l'élégie, l'ode, l'épigramme, la satire, le poëme épique et le poëme didactique.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Poésie. Versification. Exercices de composition (narrations, etc.). Exercices d'élocution. Auteurs à expliquer : *Ledeganck :* De drie Zustersteden. *Tollens* : De echtscheiding. Overwintering op Nova Zembla. *Conscience :* Eenige bladzijden uit het boek der natuur. Exercices de mémoire et de récitation. (Toutes les leçons seront données en flamand. Dans cette classe et dans la classe suivante, il y aura, par semaine, un devoir que les élèves auront la faculté de faire en vers ou en prose).

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Composition et dérivation des mots. Poésie. Versification. Exercices de composition. *Ledeganck :* De drie Zustersteden. *Van Beers*. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en partie données en flamand).

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Versification. Narrations et autres compositions. Explication de morceaux choisis. *Le Bas et Regnier :* Cours de littérature allemande. Analyse littéraire de quelques morceaux expliqués. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Toutes les leçons seront données en allemand. Dans cette classe et dans la classe suivante, il y aura, par semaine, un devoir que les élèves auront la faculté de faire en vers ou en en prose).

Langue allemande dans les provinces flamandes et wallonnes. Lecture à haute voix. Thèmes et versions. Compositions : lettres, narrations, descriptions. Auteurs à expliquer : *Gœthe :* Hermann et Dorothée. *Le Bas et Regnier :* Cours de littérature allemande. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en partie données en allemand).

Langue anglaise. Lecture à haute voix. Continuation de la grammaire.

Orthographe et dictées. Thèmes et versions et surtout thèmes d'imitation, faits de vive voix et par écrit. Petites compositions. Exercices d'élocution. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en partie données en anglais).

Histoire et géographie. Géographie détaillée de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie. — Histoire des temps modernes, de 1453 à 1830.

Mathématiques et sciences naturelles. Révision de l'algèbre et de la géométrie enseignées dans la classe précédente. *Algèbre :* Racine carrée des nombres et des quantités littérales. Extraction de la racine cubique des nombres. Calcul des radicaux du second degré. Résolution et discussion des équations du second degré à une inconnue. Quelques problèmes choisis. Équations trinomes réductibles au second degré. *Géométrie :* Propriétés des polygones réguliers. Mesure du cercle. Détermination du rapport de la circonférence au diamètre. Problèmes. *Géométrie dans l'espace :* Définitions préliminaires. Propriété des figures qui résultent de la combinaison de la ligne droite et du plan. Théorie du parallélisme des droites et des plans. Mesure de l'angle dièdre. Angles solides. Propriétés générales et mesure des polyèdres [1].

RHÉTORIQUE.

Langue grecque. Versions. Auteurs à expliquer : *Homère :* l'Iliade. *Démosthènes :* une Olynthienne, une Philippique ou des extraits du *De corona. Sophocle :* scènes choisies d'une tragédie. Analyse littéraire des morceaux expliqués.

Langue latine. Versions et thèmes. Exercices de versions sans dictionnaire. Auteurs : *Cicéron :* pro Milone, ou un autre des grands discours. *Tacite :* Annales, un livre, ou Agricola. *Horace* : Épitres, Satires choisies. *Cicéron :* Brutus *(de claris oratoribus)* ou de *Oratore. Conciones* (Explication cursive). Analyse littéraire des morceaux expliqués. Exercices de mémoire. Lectures recommandées, résumées en classe.

Langue française. Lecture à haute voix. Rhétorique. Compositions diverses. Analyse littéraire de chefs-d'œuvre oratoires (chaire, barreau, tribune). Analyse littéraire d'un chef-d'œuvre dramatique du XVIIe siècle (Corneille, Racine ou Molière). Exercices d'élocution. Exposé oral d'un sujet indiqué par le professeur ou choisi par l'élève. Exercices de mémoire et de récitation.

Dans les trois cours précédents, on donnera des notions biographiques sur les auteurs expliqués et des notions littéraires sur le genre dramatique et sur l'éloquence.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Notions sur l'histoire de la littérature flamande. Compositions

---

[1] On se bornera à des notions très-simples sur les polyèdres symétriques.

diverses. Auteurs à expliquer : *Schrant :* Un discours ou un petit traité *Van der Palm :* Un discours. *Bilderdijk :* Morceaux choisis. Analyse et explication d'une tragédie [1]. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Toutes les leçons seront données en flamand).

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Notions sur l'histoire de la littérature flamande. Compositions diverses. Exercices d'élocution. Auteurs à expliquer : *Heremans :* Bloemlezing uit nederduitsche prozaschrijvers. Analyse et explication d'une tragédie [1]. *Vander Palm :* Un discours. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en grande partie données en flamand).

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Compositions diverses. Histoire. Notions sur la littérature allemande. Explication de discours et d'autres morceaux choisis. Analyse littéraire de quelques morceaux expliqués. *Le Bas et Regnier :* Cours de littérature allemande. *Schiller :* Guillaume Tell. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Toutes les leçons seront données en allemand).

Langue allemande dans les provinces flamandes et wallonnes. Lecture à haute voix. Compositions diverses (lettres, narrations, etc.). *Le Bas et Regnier :* Cours de littérature allemande. *Schiller :* Guillaume Tell. Analyse littéraire de quelques morceaux expliqués. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en grande partie données en allemand).

Langue anglaise. Lecture à haute voix. Compositions diverses (lettres, narrations, etc.). Explication d'un prosateur et d'un poëte. Analyse littéraire de quelques morceaux expliqués. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en grande partie données en anglais).

Histoire et géographie. Histoire de Belgique. Géographie politique et administrative de la Belgique. Notions sur les institutions du pays. —

PREMIERS ÉLÉMENTS D'ASTRONOMIE. Mouvement diurne apparent du ciel. Mouvement diurne et forme de la terre. Grands cercles et parallèles. Mouvement annuel apparent du soleil. Mouvement annuel de la terre autour du soleil. Écliptique, équinoxes, solstices, cercles polaires. Explications des saisons. Mesure du temps. Longitudes et latitudes terrestres. Satellite de la terre, son mouvement et ses phases. Éclipses de soleil et de lune. Marées. Planètes. Zodiaque. Ensemble du système solaire. Gravitation universelle.

Mathématiques et sciences naturelles. Révision de l'algèbre et de

---

[1] Le professeur aura le choix entre les tragédies suivantes : *Gijsbrecht van Amstel, Lucifer, Maria Stuart*, de Vondel; *Floris de Vijfde, Willem van Holland*, de Bilderdijk.

la partie de la géométrie dans l'espace enseignée dans la classe précédente. *Algèbre :* Progressions. Théorie des logarithmes et usage des tables. Application aux questions d'intérêt composé et d'annuités. *Géométrie dans l'espace :* Propriétés générales et mesure des trois corps ronds. *Trigonométrie rectiligne. Physique.* Propriétés générales des corps. Premières notions des matières suivantes : statique, pesanteur, hydrostatique, pneumatique, acoustique, chaleur, électricité, magnétisme, électro-magnétisme et optique.

SECTION PROFESSIONNELLE.

CLASSE PRÉPARATOIRE.

Langue française. Lecture à haute voix. Lexigraphie et éléments de la syntaxe. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite principalement de vive voix. Explication de morceaux faciles. Petits exercices de composition et d'élocution, de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie :* Alvin, Braun, De Give.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Grammaire : éléments de la lexigraphie et notions très-élémentaires de la syntaxe. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale faite principalement de vive voix. Versions et thèmes. Explication de morceaux faciles. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie :* Stallaert.

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande[1]. Lecture à haute voix. Prononciation. Éléments de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale. Versions et thèmes et surtout thèmes d'imitation faits de vive voix et par écrit. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Éléments de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale faite principalement de vive voix. Versions et thèmes. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie :* Bone ou Braun.

Histoire et géographie. Principaux faits de l'histoire sainte et de l'histoire des peuples orientaux qui ont été en rapport avec le peuple hébreu. Forme de la terre. Horizon. Points cardinaux. Nomenclature géo-

---

[1] Pour les athénées des provinces wallonnes et allemande, le présent programme sera appliqué en 1876-1877, dans la classe préparatoire, en sixième, en cinquième, en quatrième et en troisième. En deuxième et en première, le cours sera transitoirement donné d'après le programme de 1873-1874.

graphique. Divisions générales du globe. Géographie de la Belgique [1].

Mathématiques. Numération décimale. Opérations fondamentales sur les nombres entiers, les fractions ordinaires et les fractions décimales (sans démonstration). Exercices nombreux de calcul mental et résolution de petits problèmes.

Dessin. Écriture anglaise. Dessin linéaire à main levée.

SIXIÈME.

Langue française. Lecture à haute voix. Répétition des difficultés de la lexigraphie; dérivation des mots. Commencement de la syntaxe développée. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite principalement de vive voix. Exercices pour l'application des règles [2]. Explication de morceaux choisis. Petits exercices de composition et d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Répétition des difficultés de la lexigraphie; déclinaison et conjugaison. Syntaxe de la proposition simple. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale faite principalement de vive voix. Versions et thèmes. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Répétition du programme vu dans la classe préparatoire.

Langue flamande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Continuation de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale faite principalement de vive voix. Versions et thèmes. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.*

Histoire et géographie, *Histoire de la Grèce* [3]. Géographie sommaire de la Grèce ancienne. Morcellement politique de la Grèce. Constitutions de Sparte et d'Athènes : Lycurgue et Solon. Guerres médiques : Miltiade,

---

[1] Dans chaque classe, l'étude des contours et des grandes lignes, chaînes de montagnes, fleuves, etc., précédera immédiatement et pour chaque pays l'étude de la géographie politique. La géographie physique, dans ce qu'elle a de plus spécialement scientifique, ainsi que l'ethnographie, seront réservées aux classes de troisième et de deuxième.

[2] Ces exercices, dans les cours où ils sont indiqués, auront lieu de vive voix et par écrit. Ils fourniront l'occasion de faire composer des phrases comprenant une ou plusieurs propositions. On veillera à ce que les élèves ne donnent comme exemples d'applications ni phrases insignifiantes, ni banalités.

[3] Le professeur doit consacrer par semaine, une heure à l'histoire ancienne, une heure à l'histoire de Belgique et une heure à la géographie.

Aristide, Thémistocle, Cimon. Guerre entre Sparte et Athènes : Périclès, Alcibiade. Guerre entre Sparte et Thèbes : Pélopidas et Épaminondas. *Histoire de Belgique. Période romaine.* Géographie de la Gaule ancienne. Aperçu rapide des peuples belges et de leurs mœurs à l'époque de César. Conquête des Gaules par les Romains. César et Ambiorix. *Période franque.* Fondation du royaume des Francs : Clovis. Les rois fainéants et la famille carlovingienne. Fondation de l'empire carlovingien : Charlemagne. Traité de Verdun. Origine et étendue de la Lotharingie. Quelques données sur les maisons d'Ardenne et de Louvain. Morcellement de la Lotharingie en principautés indépendantes. *Géographie.* Répétition du cours précédent. Axe et pôles de la terre. Équateur et parallèles. Méridien, longitude et latitude. Géographie générale de l'Europe.

Mathématiques. Revision des opérations fondamentales sur les nombres entiers., les fractions ordinaires et les fractions décimales, avec les démonstrations des cas les plus simples. Principes fondamentaux de la divisibilité des nombres. Caractères de divisibilité des nombres par 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 11. Nombres complexes. Système légal des poids et mesures et leur rapport avec les mesures anciennes du pays et avec les mesures anglaises. Résolution de nombreux problèmes par la méthode de réduction à l'unité.

Dessin. Écriture anglaise, ronde et allemande. Dessin linéaire à main levée. Figures simples et contours des solides réguliers. Dessin des éléments que l'ornementation emprunte ordinairement au règne végétal.

CINQUIÈME.

Langue française. Lecture à haute voix. Continuation et fin de la syntaxe développée. Préfixes. Suffixes. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale et syntaxique faite de vive voix. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Petits exercices de composition et d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie.* Fénélon : *Télémaque.*

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Répétition de ce qui a été enseigné dans la classe précédente. Continuation de la syntaxe. Proposition composée. Dictées. Synonymes. Versions et thêmes. Analyse grammaticale et syntaxique. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. *Conscience :* Wat eene moeder lijden kan. Une *chrestomathie* ou *David.*

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Prononciation. Répétition et continuation de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation, faits de vive voix. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie, Conscience* ou *David.*

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Continuation de la lexigraphie. Éléments de la syntaxe. Analyse grammaticale faite de vive voix. Versions et thèmes. Exercices pour l'application des règles. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie*.

Langue allemande dans les provinces flamandes et wallonnes. Lecture à haute voix. Prononciation. Écriture. Éléments de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale faite de vive voix et par écrit. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation faits de vive voix. Exercices de mémoire et de récitation. Une *chrestomathie*.

Histoire et géographie. *Histoire de la Grèce* [1]. Conquête de la Grèce par Philippe de Macédoine. Fondation de l'empire macédonien : Alexandre le Grand. Démembrement de cet empire. *Histoire romaine.* Géographie sommaire de l'Italie ancienne. Origine de Rome ; les rois. Chute de la royauté. La république. Conquête de l'Italie : guerre contre les Samnites, les Latins et Tarente. Lutte entre les patriciens et les plébéiens. Guerres contre Carthage, la Syrie, la Macédoine et la Grèce, Jugurtha, Mithridate, les Gaulois et les Belges. *Histoire de Belgique. Période féodale.* Origine et étendue du comté de Flandre. Lutte des communes flamandes contre la France : Gui de Dampierre, Jacques et Philippe Van Artevelde. *Période bourguignonne.* Avénement de la maison de Bourgogne. Acquisition par Philippe le Bon des différentes principautés de la Belgique. Les successeurs de Philippe le Bon. *Géographie.* Répétition du cours précédent. Géographie générale de l'Asie et de l'Afrique.

Mathématiques. *Arithmétique.* Étude approfondie de la numération décimale. Démonstration des opérations fondamentales sur les nombres entiers, les fractions ordinaires, les fractions décimales et les nombres complexes. Principes et caractères de divisibilité des nombres. Théorie du plus grand commun diviseur de deux nombres. Proportions. Applications nombreuses des théories de l'arithmétique à la résolution de diverses questions usuelles et notamment des questions de société, d'intérêt, d'escompte et de mélange. *Algèbre.* Traduction, en équation, des problèmes du 1er degré à une inconnue. Utilité et but de cette traduction. Opérations fondamentales sur les quantités algébriques. Résolution des équations du 1er degré à une inconnue. Problèmes. *Géométrie.* Définitions préliminaires. Conditions de l'égalité des triangles. Propriétés principales des perpendiculaires, des obliques et des parallèles. Le quadrilatère et ses variétés. — *N. B.* On s'appuiera sur le *postulatum* d'Euclide pour établir la théorie des parallèles.

Dessin. (Même programme qu'en sixième).

---

[1] Le professeur doit consacrer, par semaine, une heure à l'histoire ancienne, une heure à l'histoire de Belgique et une heure à la géographie.

QUATRIÈME.

Langue française. Lecture à haute voix. Répétition de la syntaxe. Idiotismes. Ponctuation. Synonymes. Exercices pour l'application des règles. Exercices de composition (lettres, apologues, narrations). Exercices d'élocution (petites narrations et descriptions faites de vive voix). Explication et analyse de morceaux choisis, particulièrement quelques lettres de Mme de Sévigné. Fables de La Fontaine. Charles André : *Cours de littérature*. Fénélon : *Télémaque*. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Répétition et fin de la syntaxe. Ponctuation. Accentuation. Versions et thèmes. Exercices de composition (lettres, apologues, narrations). Exercices d'élocution. Explication et analyse de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. *Van Beers :* Keur van dicht- en prozastukken.

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Continuation et fin de la lexigraphie. Syntaxe de la proposition simple. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation, faits principalement de vive voix. Exercices d'élocution. Explication et analyse de morceaux choisis. Auteurs : *Conscience, David* et *Van Beers*. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Syntaxe approfondie. Idiotismes. Synonymes. Versions et thèmes. Exercices de composition (lettres, apologues, narrations). Exercices d'élocution. Explication et analyse de morceaux choisis. *Bone* ou *Braun*. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue allemande dans les provinces flamandes et wallonnes. Lecture à haute voix. Continuation de la lexigraphie. Éléments de la syntaxe. Orthographe et dictées. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation, faits principalement de vive voix. Exercices d'élocution. Exercices de morceaux choisis. *Bone* ou *Braun*. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue anglaise. Lecture à haute voix. Prononciation. Éléments de la lexigraphie. Éléments de la syntaxe. Orthographe et dictées. Analyse grammaticale, faite de vive voix et par écrit. Explication de morceaux faciles. Exercices de mémoire et de récitation.

Histoire et géographie. *Histoire romaine* [1]. Divisions intestines à Rome : formation du parti aristocratique et du parti démocratique. Pre-

---

[1] Le professeur doit consacrer, par semaine, une heure à l'histoire ancienne, une heure à l'histoire de Belgique et une heure à la géographie.

mière guerre civile entre Marius et Scylla. Dictature de Scylla. Deuxième guerre civile entre Pompée et César. Dictature de César. Troisième guerre civile entre Antoine et Octave. Chute de la république. *Empire romain.* Étendue de l'empire. Auguste et ses successeurs. Les Antonins. Dioclétien, Constantin, Théodose. Partage de l'empire. Chute de l'empire d'Occident. *Histoire de Belgique. Période autrichienne.* Avénement de la maison d'Autriche. Charles-Quint. Division de la maison d'Autriche en deux branches. Branche espagnole : Philippe II, Albert et Isabelle. Conquêtes de Louis XIV. Branche allemande : Charles VI; Marie-Thérèse et Joseph II. Conquête de la Belgique par les Français. Fondation du royaume des Pays-Bas. Révolution de 1830. *Géographie.* Répétition du cours précédent. Géographie générale de l'Amérique et de l'Océanie.

Mathématiques. *Arithmétique.* Révision des théories de l'arithmétique avec de nombreuses applications à diverses questions usuelles. Racine carrée des nombres. *Algèbre.* Révision des opérations fondamentales sur les quantités algébriques. Résolution des équations du premier degré à une et à plusieurs inconnues. Élimination. Discussion des équations à une et à deux inconnues. Problèmes. Calcul des radicaux du deuxième degré. Résolution et discussion de l'équation du deuxième degré. Extraction de la racine cubique des nombres (sans démonstration). *Géométrie.* Révision complète du cours précédent. Propriétés principales du cercle et des figures qui résultent de sa combinaison avec la ligne droite. Mesure des angles. Mesure du rectangle, du parallélogramme, du triangle et du trapèze.

Sciences naturelles. Notions de physique et de chimie nécessaires pour comprendre les phénomènes de la nutrition. Notions d'anatomie. Classificasion des animaux. Étude particulière des espèces les plus utiles à l'homme. (On consacrera, pendant toute l'année, une heure par semaine à cet enseignement).

Sciences commerciales. Tenue des livres en partie simple. Livres auxiliaires. Factures et lettres de voiture. Devoirs du commerçant, d'après le code de commerce. Billets à ordre. Lettres de change. Théorie générale de la tenue des livres en partie double. Correspondance commerciale. Exercices d'application.

Dessin. Notions sur les ombres. Imitation des solides éclairés. Dessin de l'ornement, d'après l'estampe légèrement ombrée.

TROISIÈME.

Langue française. Lecture à haute voix. Principes de style. Règles de la composition applicables surtout aux lettres et à la narration. Exercices de composition d'un ordre plus élevé que dans les cours précédents (lettres, narrations, descriptions, tableaux). Analyse littéraire de morceaux choisis. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. *Charles André, Boileau :* Satires et épitres. Le premier chant de l'Art poétique. *Massillon :* Petit Carême.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Étymologie. Formation des mots. Composition et dérivation. Préfixes et suffixes. Changement des voyelles. Exercices de composition d'un ordre plus élevé que dans les cours précédents. (Narrations, descriptions, tableaux). Analyse littéraire de morceaux choisis. Exercices d'élocution, de mémoire et de récitation. *Van Beers :* Keur van dicht- en prozastukken.

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Continuation de la syntaxe. Proposition composée. Exercices de composition, d'élocution, de mémoire et de récitation. Explication de morceaux choisis. *Conscience. Van Beers.*

Langue allemande dans la province allemande. Lecture à haute voix. Étymologie. Formation des mots. Composition et dérivation. Préfixes et suffixes. Changement des voyelles. Analyse littéraire de morceaux choisis. Exercices de composition, d'élocution, de mémoire et de récitation.

Langue allemande dans les provinces flamandes et wallonnes. Lecture à haute voix. Syntaxe développée. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation, faits de vive voix. Explication de morceaux choisis. Exercices d'élocution, de mémoire et de récitation.

Langue anglaise. Lecture à haute voix. Continuation et fin de la lexigraphie. Orthographe et dictées. Versions et thèmes, surtout thèmes d'imitation, faits de vive voix et par écrit. Explication de morceaux choisis. Exereices de mémoire et de récitation.

Histoire et géographie. *Histoire.* Histoire du moyen âge jusqu'à la prise de Constantinople. *Géographie.* Géographie détaillée de l'Europe et de l'Asie.

Mathématiques. Révision des principes d'algèbre et de géométrie enseignés en quatrième. *Algèbre.* Progressions. Théorie élémentaire des logarithmes. Usage des tables. Applications aux questions d'intérêt composé et aux annuités. *Géométrie.* Propriétés principales des triangles. Lignes proportionnelles. Figures semblables. Propriétés principales des polygones réguliers. Mesure du cercle. Détermination du rapport de la circonférence au diamètre. *Trigonométrie rectiligne.* Usage des tables. Exercices principalement relatifs aux arts et au mesurage des surfaces planes de diverses formes. *Topographie.* Lever des plans à la planchette, au graphomètre. Arpentage. Nivellement. Exercices sur le terrain. Tracé des plans. — *N. B.* Dans l'enseignement de la trigonométrie on se bornera à ce qui est nécessaire pour la résolution des triangles. On fera connaître, sans les démontrer, les formules à l'aide desquelles on détermine les volumes et les surfaces convexes des polyèdres, des trois corps ronds, du cône tronqué et du segment sphérique, et on les appliquera à de nombreuses questions relatives aux arts, au mesurage des volumes et au jaugeage des vases de diverses formes.

Sciences naturelles. *Botanique.* Notions d'anatomie et de physiologie végétales. Organes des plantes. Classifications. Plantes vulgaires. Herborisations. *Physique.* Propriétés générales des corps. Notions de sta-

tique. Pesanteur. Hydrostatique. Étude des aréomètres. Presse hydraulique. Machine pneumatique. Baromètres. Pompes. Notions d'hydrodynamique. Calorique. Dilatation. Thermomètres. Rayonnement. Calorique spécifique. Calorique latent. (On consacrera une heure par semaine à l'enseignement de la botanique).

Sciences commerciales. Répétition de ce qui a été enseigné dans le cours précédent. Subdivision des comptes généraux, dans les livres tenus en partie double, suivant les spécialités (banquiers, industriels, commerçants, consignataires, sociétaires). Comptes courants. Correspondance commerciale. Exercices d'application.

Dessin. Imitation des contours de la tête humaine, d'après l'estampe; l'ornement dessiné alternativement d'après le plâtre et d'après l'estampe ombrée.

SECONDE.

Langue française. Lecture à haute voix. Figures, y compris les tropes. Règles de la versification. Notions élémentaires sur les différents genres de poésie. Exercices de composition (narrations, descriptions, lettres, rapports, etc.). Analyse de morceaux choisis. Auteurs à expliquer : *Massillon :* Petit Carême. *Boileau :* Art poétique : le 2ᵉ et le 3ᵉ chants. *Charles-André :* Leçons choisies de littérature française et de morale; *Noël et de la Place :* Leçons de littérature et de morale ou *Degive*. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. Dans cette classe et dans la classe suivante, il y aura, par semaine, un devoir que les élèves auront la faculté de faire en vers ou en prose.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Poésie. Versification. Exercices de composition (narrations, etc.). Exercices d'élocution. Auteurs à expliquer : *Ledeganck :* de drie Zustersteden. *Tollens :* de Echtscheiding; Overwintering op Nova Zembla. *Conscience :* Eenige bladzijden uit het boek der natuur. Exercices de mémoire et de récitation. Toutes les leçons seront données en flamand. Dans cette classe et dans la classe suivante, il y aura, par semaine, un devoir que les élèves auront la faculté de faire en vers ou en prose.

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Composition et dérivation des mots. Poésie. Versification. Exercices de composition. *Ledeganck :* de drie Zustersteden. *Van Beers*. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en partie données en flamand).

Langue allemande [1]. Lecture à haute voix. Thèmes et versions. Com-

---

[1] Le programme pour la langue allemande, dans la province allemande, est le même en deuxième et première professionnelle qu'en poésie et en rhétorique latine.

positions : lettres, narrations, descriptions. Auteurs à expliquer : *Gœthe :* Hermann et Dorothée. *Le Bas et Regnier :* Cours de littérature allemande. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en partie données en allemand).

Langue anglaise. Lecture à haute voix. Continuation de la grammaire. Orthographe et dictées. Thèmes et versions, et surtout thèmes d'imitation, faits de vive voix et par écrit. Petites compositions. Exercices d'élocution. Explication de morceaux choisis. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en partie données en anglais).

Histoire et géographie. Géographie détaillée de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie. — Principaux faits de l'histoire des temps modernes, de 1453 à 1830.

Mathématiques. Théorie des différents systèmes de numération et du plus grand commun diviseur. *Géométrie dans l'espace.* Propriétés principales des droites et des plans perpendiculaires. Obliques. Théorie du parallélisme des droites et des plans. Mesure de l'angle dièdre. Propriétés principales de l'angle solide et des polyèdres, leurs volumes et leurs surfaces convexes. Propriétés principales du cylindre, du cône et de la sphère. Cône tronqué. Segment sphérique. Surface convexe et volume de ces corps. Récapitulation et complément de l'arithmétique, de l'algèbre, de la géométrie et de la trigonométrie rectiligne, et exercices propres à familiariser les élèves avec les bonnes méthodes scientifiques [1].

Sciences naturelles. *Physique.* Théorie des vapeurs. Notions sur les principales applications de la vapeur d'eau. Chauffage. Hygrométrie. Acoustique, électricité, magnétisme, électro-magnétisme, optique, avec des notions sur les applications les plus usuelles. *Chimie.* Objet de la chimie. Différences entre les phénomènes physiques et les phénomènes chimiques. Corps simples, corps composés. Lois empiriques; lois des volumes et des poids. Hypothèses : atomes, molécules, équivalents. Formules chimiques. Théories chimiques (ancienne et moderne) : Dualistique, théorie électro-chimique unitaire, types chimiques, atomicité : bases, acides, basicité des acides, sels. Formes cristallines, dimorphisme, isomorphisme, allotropie. *Métalloïdes.* Hydrogène. Chlore. Brome. Iode. Fluor. Oxygène. Soufre, etc. Azote. Phosphore. Arsenic. Antimoine, etc. Bore. Carbone. Silicium, Étain, etc. *Composés des métalloïdes.* Combinaisons de l'hydrogène avec le chlore, le brome, l'iode et le fluor. Avec l'oxygène. Avec le soufre. Avec l'azote (ammoniaque et composés d'ammonium). Avec le phosphore et l'arsenic. Avec le carbone. Combinaisons du chlore (du

---

[1] Les élèves de la section industrielle et commerciale, qui se proposent de suivre les cours facultatifs de mécanique et de géométrie descriptive ou l'un des deux cours seulement, devront s'y préparer en suivant les cours de mathématiques, en deuxième scientifique.

brome et de l'iode) avec l'oxygène (anhydrides et acides); combinaisons du chlore avec l'étain. Combinaisons de l'oxygène avec le soufre (anhydrides et acides). Avec l'azote (air atmosphérique; anhydrides et acides). Avec le phosphore, l'arsenic et l'antimoine (anhydrides et acides). Avec le bore (anhydrides et acides). Avec le carbone, avec le silicium, avec l'étain (anhydrides et acides). Combinaisons du soufre avec l'arsenic et l'antimoine. Avec le carbone; avec l'étain. *Métaux*. Propriétés physiques des métaux. Classification des métaux. Action du chlore (brome et iode), de l'oxygène et du soufre sur les métaux; action des acides. Propriétés générales, physiques et chimiques des chlorures (bromures et iodures), oxydes, hydrates (sulfhydrates); et des sels métalliques; leur préparation.

Sciences commerciales. Résumé des principes de la comptabilité commerciale. Changes, arbitrages, comptes de retour, matières d'or et d'argent, fonds publics et actions, diverses espèces d'assurances. Caisses de retraite. Nombreux exercices de calcul appliqué à ces diverses opérations. *Droit commercial :* Notions élémentaires de droit civil, en ce qui concerne les contrats et les obligations conventionnelles, les achats et les ventes. Éléments du droit commercial.

2e et 1re *Géographie industrielle et commerciale.* Richesses agricoles, minérales et industrielles de la Belgique. Mouvement commercial. Lieux d'exportation pour les principales branches de sa production : bestiaux, beurre, fromage, grains et graines, huiles, houblon, spiritueux, bois, écorces à tan, lin, fils et tissus de lin et de chanvre, tissus de laine, tissus de coton, cuirs, papier, livres, verreries, houille, pierres, chaux, fer, fonte, clous, armes, machines et mécaniques, zinc, cuivre ouvré, etc. Importation et transit. Lieux de provenance. Marchés principaux. Bestiaux, poissons, grains et graines, fruits, café, thé, riz, sucre, tabac, vins, spiritueux, graisses, huiles, sel, cuirs et peaux, laine, soieries, tissus, bois, acier, cuivre, plomb, étain, or et argent, salpêtre, soude, soufre, poteries, produits chimiques. *Histoire industrielle et commerciale de la Belgique* [1]. Relations commerciales de la Belgique, principalement avec l'Allemagne et le nord de l'Europe. Vicissitudes du commerce extérieur de la Belgique. Aperçu sur le développement des branches d'industrie les plus importantes du pays, principalement depuis la révolution française.

Dessin. Dessin de la tête d'après la bosse. Dessin de la tête d'après l'estampe ombrée. L'ornement dans lequel entrent comme éléments, soit la tête humaine, soit des têtes d'animaux, dessiné tantôt d'après la bosse, tantôt d'après l'estampe. Dessin des machines et lavis.

PREMIÈRE.

Langue française. Lecture à haute voix. Rhétorique. Compositions

---

[1] Ce cours doit comprendre l'histoire industrielle et commerciale des neuf provinces du royaume.

diverses. Analyse littéraire de morceaux choisis. *Charles-André :* Leçons choisies de littérature française et de morale; *Noël et de la Place :* Leçons de littérature et de morale ou *Degive.* Notions de l'histoire de la littérature française. Analyse littéraire d'une oraison funèbre de Bossuet; analyse littéraire de deux chefs-d'œuvre dramatiques du XVIIe siècle. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation.

Langue flamande dans les provinces flamandes. Lecture à haute voix. Notions sur l'histoire de la littérature flamande. Compositions diverses. Auteurs à expliquer : *Schrant :* Un discours ou un petit traité. *Van der Palm :* un discours. *Bilderdijk :* Morceaux choisis. Analyse et explication d'une tragédie [1]. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Toutes les leçons seront données en flamand).

Langue flamande dans les provinces wallonnes et allemande. Lecture à haute voix. Notions sur l'histoire de la littérature flamande. Compositions diverses. Exercices d'élocution. Auteurs à expliquer : *Heremans :* Bloemlezing uit nederduitsche prozaschrijvers. Analyse et explication d'une tragédie [1]. *Vander Palm :* un discours. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en grande partie données en flamand).

Langue allemande. Lecture à haute voix. Compositions diverses (lettres, narrations, etc.) *Le Bas et Regnier :* Cours de littérature allemande. *Schiller :* Guillaume Tell. Analyse littéraire de quelques morceaux expliqués. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en grande partie données en allemand).

Langue anglaise. Lecture à haute voix. Compositions diverses (lettres, narrations, etc.). Explication d'un prosateur et d'un poëte. Analyse littéraire de quelques morceaux expliqués. Exercices d'élocution. Exercices de mémoire et de récitation. (Les leçons seront en grande partie données en anglais).

Histoire et géographie. Histoire de Belgique. Géographie politique et administrative de la Belgique. Notions sur les institutions du pays. *Premiers éléments d'astronomie.* Mouvement diurne apparent du ciel. Mouvement diurne et forme de la terre. Grands cercles et parallèles. Mouvement annuel apparent du soleil. Mouvement annuel de la terre autour du soleil. Écliptique, équinoxes, solstices, cercles polaires. Explication des saisons. Mesure du temps. Longitudes et latitudes terrestres. Satellite de la terre, son mouvement et ses phases. Éclipses de soleil et de lune. Marées. Planètes. Zodiaque. Ensemble du système solaire. Gravitation universelle.

---

[1] Le professeur aura le choix entre les tragédies suivantes : *Gijsbrecht van Amstel, Lucifer, Marie Stuart,* de Vondel; *Floris de Vijfde; Willem van Holland,* de Bilderdijk.

Mathématiques. Révision de l'arithmétique. *Algèbre.* Question de maximum et de minimum. Fractions continues. Analyse indéterminée du premier degré. Théorie des combinaisons. Binôme de Newton. Puissances et racines des monômes supérieures à celles du deuxième degré. Calcul des radicaux arithmétiques. Exposants fractionnaires. Équations exponentielles. Logarithmes. Méthode des coëfficients indéterminés. *Trigonométrie sphérique. Géométrie analytique.* Homogénéité des expressions algébriques. Construction des expressions algébriques. Problèmes déterminés. Coordonnées rectilignes. Leur transformation. Construction et discussion des équations du 2e degré à deux variables. Réduction de l'équation générale du 2e degré. Propriétés des courbes du 2e degré. Coordonnées polaires. Intersection de deux courbes du 2e degré. Problèmes. *Géométrie descriptive.* Notions préliminaires et objet de la géométrie descriptive. Problèmes relatifs à la ligne droite et au plan. Notions sur la génération des surfaces. Plans tangents au cylindre et au cône dans les cas les plus simples. Intersection du cylindre et du cône par le plan. *N. B.* Ce cours est facultatif. Cependant les élèves de la première scientifique devront en suivre la partie qui concerne la ligne droite et le plan. *Mécanique* (cours facultatif). Mouvement rectiligne. Mouvement uniforme. Vitesse. Mouvement uniformément varié. Accélération. Chute des corps dans le vide. Composition et décomposition des vitesses. Mouvement curviligne. Masse. Lois d'inertie. Effet des forces et leur mesure. Composition et décomposition des forces. Moments par rapport à un point et à un axe. Forces parallèles. Centre de gravité. Équilibre des forces. Frottement. Définition du travail et de la force vive. Équation du travail. Machines simples. Notions sur les transformations des mouvements. Moteurs. Résistances utiles; résistances passives. Notions sur les machines à vapeur et les machines hydrauliques les plus employées.

Sciences naturelles. *Chimie.* Étude des métaux et de leurs composés, lorsqu'ils sont employés dans les arts ou qu'ils se trouvent à l'état naturel en Belgique. Potassium. Sodium. Barium. Calcium. Magnésium. Aluminium. Manganèse. Fer. Nickel. Zinc. Cuivre. Plomb. Bismuth. Mercure. Argent. Platine. Or. Caractères physiques des minéraux; étude des principales espèces minérales usuelles. *Chimie organique.* Composition des corps organiques. Notions sur l'analyse organique. Détermination de la formule brute et moléculaire. Classification sériaire, Cyanogène et principaux composés cyaniques. Généralités sur les hydrocarbures de la série $C^n H^{2n+2}$. Hydrure de méthyle. Huile de pétrole. Généralités sur les alcools de la formule $C^n H^{2n+2}O$. Alcool ordinaire. Fermentation alcoolique. Boissons alcooliques. Éthers haloïdes, ordinaires et composés. Ammoniaques composées. Aldéhydes. Généralités sur les acides de la formule $C^n H^{2n} O^2$. Acide acétique. Fermentation acétique. Acides palmique, stéarique (et oléique). Bougies stéariques. Un mot sur les anhydrides. Hydrocarbures de la série $C^n H^{2n}$. Éthylène. Parafine. Éclairage au gaz. Glycols (Un mot). Acides de la série lactique. Acide lactique. Fermentation

lactique. Acides de la série oxalique. Acide oxalique. Amides de la série oxalique. Urée et acide urique. Glycérine. Corps gras naturels. Saponification. Acides tartrique et citrique. Mannite. Glucoses. Sucres. Amidon. Dextrine. Cellulose. Gommes. Benzine. Phénols. Aniline (couleurs d'aniline). Aldéhyde et acide benzoïques. Glucosides. Salicine et Tannin. Tannage. Camphres et essences de la formule $C^{10} H^{16}$. Résines. Caoutchouc et Gutta-percha. Alcaloïdes naturels. Morphine et quinine. Matières colorantes. Indigo. Matières albuminoïdes et leurs dérivés. *Manipulations.* Analyses et essais commerciaux. Dans les manipulations, ainsi que dans les applications de ce cours, on aura principalement en vue les industries locales.

Sciences commerciales. Commerce de spéculation, comptes en participation, relations du commerçant avec les courtiers et agents de change. Exercices d'application et récapitulation. Éléments de l'économie politique. Révision du cours de droit commercial qui a été donné l'année précédente.

Dessin. Proportions du corps humain. Dessin de la figure humaine d'après la gravure ombrée. L'ornement dans lequel la figure humaine et celle des animaux entrent comme éléments, dessiné d'après la bosse. Dessin des machines et lavis. Notions de perspective. Étude des ordres d'architecture.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 19. 5e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

COURTES OBSERVATIONS SUR LE PROGRAMME DES ATHÉNÉES.

Nous applaudissons de tout cœur aux modifications qui ont été introduites dans le programme du français pour les humanités. Les lectures recommandées, résumées en classe, ne peuvent produire que d'excellents résultats. Des exercices semblables existaient déjà dans la section professionnelle, sous le nom d'exercices d'élocution. On pourrait se demander pourquoi on n'a pas adopté les mêmes exercices pour les deux sections. Les exercices d'élocution laissent au professeur toute liberté dans son choix; il doit nécessairement les modifier, selon la force des élèves, dans les différentes classes, et il peut les varier dans la même classe, ce qui présente un certain avantage. Dans la section des humanités, au contraire, les mêmes exercices se feront pendant toute l'année, et dans toutes les classes.

Pour la rhétorique (humanités), on a ajouté : exposé oral d'un sujet indiqué par le professeur ou choisi par l'élève. Encore un excellent exercice. Si nous ne nous trompons, il figurait autrefois, en rhétorique professionnelle, sous le nom d'exercices d'improvisation. Nous préférons la nouvelle rédaction. Mais ne doit-on pas faire les mêmes exercices dans les deux rhétoriques, et, dans ce cas, n'est il pas bon de les prescrire dans les mêmes termes?

Pour le latin, on a mis en rhétorique : lectures recommandées, résumées en classe. Encore une idée excellente, mais que nous voudrions voir formulée un peu autrement. La Revue disait dans la première livraison de cette année (p. 20) : « On veut avant tout que les élèves lisent beaucoup de latin; nous

le voulons aussi, mais à condition qu'on ait préalablement *appris* aux élèves à *comprendre*, chose dont beaucoup de personnes ne semblent pas se préoccuper. On ne dit pas non plus comment on parvient à faire lire beaucoup. En classe, on lira toujours trop peu, le temps manque; il faut donc trouver les moyens de forcer l'élève à lire à domicile. Y a-t-on songé? En Allemagne, on emploie deux moyens pour faire faire des lectures étendues aux élèves des classes supérieures...... » Le premier de ces moyens a été rendu impossible par suite d'une résolution prise par le Conseil de perfectionnement, « *sans que la question eût été véritablement examinée* », disions-nous dans le même numéro de la Revue.

En proposant la lecture à domicile d'auteurs latins faciles, nous ajoutions : « il faut surveiller cette lecture et éviter avant tout qu'elle devienne superficielle, c'est-à-dire nuisible au développement de l'intelligence ». C'est justement ce qu'on n'a pas évité. De simples résumés *français*, en supposant même que l'élève lise le texte latin et non une traduction quelconque, se font facilement lors même qu'on ne comprend pas suffisamment le latin dont la lecture est recommandée. Il faut s'assurer si les morceaux latins ont été convenablement étudiés, s'ils sont compris, et, pour cela, il faut interroger les élèves sur les passages les plus difficiles. Après cela, on n'a que faire des résumés, à moins qu'on ne les fasse en latin.

On avait depuis quelque temps supprimé les thèmes en rhétorique. On vient de les y rétablir, mais, cette fois, c'est pour tenir lieu des compositions latines qui ont été proscrites. La seule raison qu'on ait donnée de cette proscription consiste à dire que les élèves sont d'une étonnante faiblesse dans cet exercice. Faut-il donc supprimer tous les exercices dans lesquels la majorité des élèves se montre faible, la version latine et la composition allemande, par exemple?

En admettant la faiblesse des élèves, nous en tirons la conséquence que les études latines ont baissé depuis une douzaine d'années. Le fait a été du reste constaté, pour la *version,* par le jury combiné de Gand-Louvain, et le gouvernement a été prié de prendre des mesures pour arrêter la décadence, dont on lui a même indiqué une des causes principales.

Voilà deux ans que cette pièce, due a l'initiative d'un professeur de Louvain, est entre les mains de l'administration, et

elle a été sans doute communiquée au Conseil de perfectionnement. Il nous est impossible de croire qu'on ne la prendra pas en sérieuse considération, quand il est si facile d'y faire droit en revenant à ce qui se pratiquait avant 1869.

Quant au programme d'histoire et de géographie, il a été plus d'une fois critiqué, et avec raison, par des hommes qu'on peut regarder comme compétents. Nous ne savons pas ce qui empêche le gouvernement de tenir compte de ces critiques qu'on chercherait en vain à réfuter.

Quelque désir que nous ayons de ne pas tomber dans des redites, nous voulons répéter une seule des observations faites par la *Revue*.

Dans la section professionnelle, *le professeur doit consacrer, par semaine, une heure à l'histoire ancienne, et une heure à l'histoire de Belgique, en sixième, en cinquième et en quatrième.*

On a cherché à justifier cette mesure en disant que beaucoup d'élèves finissent leurs études en quatrième, et qu'on ne peut pas les laisser sortir du collége sans qu'ils aient quelque peu vu l'histoire de la patrie.

Nous avons déjà fait observer que ce parallélisme de deux cours d'histoire, ayant chacun une heure par semaine, aura pour résultat que l'élève ne saura, en finissant ses études en quatrième, ni histoire de Belgique ni histoire ancienne, et notre observation a été trouvée juste par de bons professeurs d'histoire.

Ajoutons encore une remarque qui frappera sans doute quelques-unes des personnes qui s'occupent sérieusement de notre enseignement.

Si l'on voulait substituer une bonne organisation du cours d'histoire à une mauvaise, quoi de plus facile que d'enseigner l'histoire ancienne seule en 6e et en 5e, et de mettre toute l'histoire de Belgique en quatrième, au lieu de la distribuer entre trois classes? Quoi de plus simple et de plus rationnel que cette manière de résoudre la difficulté? Il est vraiment étonnant que personne n'y ait pensé.

Nous nous arrêtons ici, quoiqu'il y ait encore d'autres observations à faire, même sur la rédaction. Quand nous lisons, pour ne citer qu'un seul exemple, que, dans l'enseignement de la géographie, on *étudie les contours et les grandes lignes, chaînes de montagnes, fleuves, etc.*, nous devons avouer qu'en

fait de géographie nous ne connaissons que les lignes de faîte ou les lignes de partage; les fleuves et les *et cetera* figurent bien mal parmi les grandes lignes.

J. G. A. W.

ÉTUDES ÉTYMOLOGIQUES.

3. GU FRANÇAIS.

Comme toutes les langues romanes sauf le wallon, la langue française est privée de la semi-voyelle *w*; tout au plus pourrait-on découvrir un son de cette espèce dans le mot *ouate (de la ouate)* et dans la diphthongue *oi (= wa)*. Ce phénomène s'explique si l'on admet que les Latins ne connaissaient pas le son *w*. Cependant il est plus que probable que le *v* latin avait cette prononciation entre deux voyelles. D'un autre côté le *w* abonde dans la langue celtique, celle que les Gaulois parlaient avant l'adoption de la langue de leurs vainqueurs. De plus, le même *w* était familier aux Francs, aux Goths et aux autres peuplades germaniques, dont la langue enrichit considérablement le vocabulaire gallo-romain. Nous sommes donc amenés à nous demander ce que l'antique *w* est devenu dans la phonétique française.

Nous ne nous arrêterons pas sur le *v (= w)* intervocalique des Latins. Il s'est ou bien volatilisé ou bien durci. Qu'il suffise de citer *vit (vivit), vivent (vivunt), vif (vivus)*.

C'est le *w* initial des mots importés par les Germains qui seul a laissé une trace marquante dans la langue française.

Il faut croire que les anciens Germains ne prononçaient pas cette semi-voyelle comme aujourd'hui les Anglais et les Néerlandais, mais qu'ils y ajoutaient une nuance gutturale très sensible. En tout cas cette nuance était propre au *w* initial des Celtes, à tel point qu'ils la figuraient dans l'écriture au moyen d'un *g* placé devant *w* (ou *u*). Les Grecs aussi connaissaient un *w* gutturo-labial, à en juger par des variantes d'orthographe, telles que γουάναξ pour Ϝάναξ (ἄναξ), Γουελένα pour Ϝελένα (Ἑλένη). *Vivo vixi, fluo fluxi,* etc., nous font, avec raison, supposer la même chose chez les Latins. Il resterait à trouver dans une langue vivante assez connue un son qui se rapprochât de celui de *gw*. Je crois que telle est à peu près la pronon-

ciation de *hu* dans l'espagnol *hueso huevo : u* équivaut à *w* et *h* au *g* néerlandais ou au *g* allemand dans *tragen.*

La langue gallo-romaine, en recevant les mots germaniques, laissa autant que possible au *w* sa prononciation nationale; le gosier celtique facilitait la tâche. Et c'est ainsi que *w* fut trouvé égal à *gu (= gw)* et désigné par cette combinaison de lettres. Vers la fin du XI[e] siècle le son de *gu* se réduisait à celui d'un simple *g* explosif; l'orthographe rejeta alors le signe *u,* ne le maintenant que devant *e* et *i* pour indiquer la dureté du *g.*

Les Italiens et les Espagnols aussi, par suite de la domination des Lombards et des Goths, virent leur dictionnaire s'accroître d'un grand nombre de mots tudesques; c'est surtout le cas pour l'italien. Le *w* initial dans ces mots étrangers fut également prononcé *gu (= gw)* et orthographié de cette manière. Seulement *gu* s'est conservé intact, en italien du moins.

Quant aux Wallons, laissant de côté dans le *w* la prosthèse gutturale, quoique les sons gutturaux ne leur fussent pas inconnus — les Wallons, dis-je, firent du *w* germanique une simple aspiration labiale.

Il est peut-être intéressant de connaître les mots germaniques commençant par *w,* tels qu'ils ont passé dans le français et dans les autres langues romanes [1].

Aha. *waskan,* nha. *waschen,* laver: fr. *gouache, gâcher ;* it. *guazzo, guazzare.* — Goth. *wadi,* aha. *wetti,* nha. *Wette,* gage : fr. *gage ;* it. *gaggio;* liég. *wache* (angl. *wed, wage, gage*). — Aha. *weidanjan,* nha. *weiden,* faire paître : fr. *gagner ;* it. *guadagnare;* esp. *guadañar ;* liég. *wangnî.* — Aha. *walkan,* nha. *walken,* fouler : it. *gualcare;* liég. *wahî.* — Aha. *wanga,* nha. *Wange* joue : fr. *gance* (vulg. soufflet?); it. *guancia.* — Suéd. *wante,* gant : fr. *gant ;* it. *guanto ;* esp. *guante ;* liég. *want.* — Rac. WAR « prendre garde ». Aha. *warôn,* nha. *wahren :* fr. *garer.* Afs. *werand,* participe de aha. *wërên,* nha. *gewähren :* fr. *garant, garantir ;* it. *guarento, guarentire ;* esp. *garente,*

---

[1] *Aha.* signifie ancien haut-allemand, *mha.* moyen haut-allemand, *nha.* nouveau haut-allemand, *afs.* ancien frison, *scand.* scandinave, *suéd.* suédois, *angl.* anglais, *fr.* français, *it.* italien, *esp.* espagnol, *liég.* liégeois.

garentir; liég. *warant, waranti.* Aha. *wartên,* nha. *warten :* fr. *garder;* it. *guardare;* esp. *guarder;* liég. *wârder.* Aha. *warnôn,* nha. *warnen :* fr. *garnir;* it. *guarnire.* Aha. *werjan,* nha. *wehren :* fr. *guérir;* it. *guarire.* Aha. *werra,* nha. *Wehr :* fr. *guerre;* it. esp. *guerra.* — Mha. *werwolf,* nha. *Währwolf,* loup-garou : fr. (loup-) *garou.* — Mha. *wastel,* gâteau : fr. *gâteau;* liég. *wastai.* — Aha. *wankjan,* nha. *wanken,* vaciller : fr. *gauche, gauchir.* — Angl. *weld,* nha. *Wau,* gaude : fr. *gaude;* it. *guado;* esp. *gualda.* — Nha. *Waffel,* gaufre : fr. *gaufre;* liég. *waffe.* — Aha. *walah,* nha. *Wale, wälsch, wall-,* étranger : fr. (noix) *gauge.* — Aha. *waso,* nha. *Wasen,* gazon : fr. *gazon;* liég. *wazon.* — Aha. *weit,* nha. *Waid,* guède : fr. *guède;* it. *guado;* liég. *waite.* — Aha *widarlôn,* nha. *Wiederlohn,* récompense : fr. *guardon;* it. *guiderdone;* esp. *galardon.* — Aha. *ne weigaro,* pas beaucoup : fr. *ne guère;* it. *non guari;* liég. *ne wère.* — Aha. *wahta, wahtên,* nha. *Wacht, wachten,* garde, garder : fr. *guet, guetter;* it. *guatare;* liég. *waite, waiti.* — Scand. *wik,* réduit : fr. *guichet;* liég. *wichet.* — Aha. *wîhsela,* nha. *Weichsel,* guigne : fr. *guigne;* esp. *guinda.* — Aha. *windan,* nha. *winden,* hisser : fr. *guinder;* it. *ghindare;* esp. *guindar;* liég. *waine, wainer.* — Aha. *wëban,* nha. *weben,* tisser : fr. *guiper.* — Aha. *wîsa,* nha. *Weise,* manière : fr. *guise;* it. esp. *guisa.*

Il est inutile de discuter les étymologies, qui sont toutes confirmées. La filiation des sens de *gagner* pourrait seule étonner; la voici : 1° paître, 2° cultiver, 3° acquérir, gagner. Le sens premier s'est conservé dans le langage des chasseurs et dans les mots *gagnage* et *regain.* Les mots wallons *waite, waidî* (prairie, paître) sont d'importation plus récente; ils viennent de l'allemand moderne.

J'ai négligé dans ma nomenclature plusieurs noms propres tudesques, tels que *Walther, Wilhelm,* qui sont devenus en français *Gauthier, Guillaume.*

Signalons encore quelques vocables latins qui, en passant par la bouche des Germains, ont fait prendre à leur *v* initial une teinte gutturale. *Vastare,* aha. *wastjan; vadum,* aha. *wat; vespa,* aha. *wafsa; vipera,* aha. *wipera* ont pris en français la forme suivante : *gâter* (it. *guastare*), *gué* (it. *guado,* liég. *wé*), *guêpe* (liég. *wesse*), *guivre.*

Il ne reste plus, pour terminer notre liste, que de citer quatre autres mots latins au *v* initial desquels la phonétique

française a fait subir une transformation celto-germanique : *vagina*, *vulpillus*, *vervactum*, *viscus* sont devenus *gaîne* (liég. *waime*), *goupil* (renard), *guéret*, *gui*.

Nous nous réservons de revenir un jour sur le wallon qui, entre autres curiosités linguistiques, offre l'inverse du phénomène dont nous nous sommes occupés (*éwal* égal, *anwéie* anguille).

11 Septembre 1876. J.-A. KUGENER.

LA PAIX DE CIMON.

III.

DU NÉGOCIATEUR DE LA PAIX.

(Suite).

Poursuivons l'examen des faits sur lesquels Dahlmann s'appuie pour accuser Démosthènes d'avoir parfois altéré l'histoire en vue d'un but à atteindre [1].

Il lui reproche, on le sait, d'avoir dit souvent que la Macédoine était autrefois tributaire d'Athènes, de nous dépeindre Thémistocle comme coupable de médisme et enfin d'avoir rapporté que Cimon faillit être mis à mort pour avoir conspiré contre les institutions athéniennes.

Nous avons déjà rencontré ce dernier chef d'accusation et nous espérons avoir établi qu'il est entièrement dénué de fondement.

Le fait relatif à Thémistocle est-il plus concluant ? Non, certainement. Voici en substance le récit de Thucydide : les Spartiates trouvèrent dans l'enquête dirigée contre Pausanias des preuves de la complicité de Thémistocle et ils demandèrent son châtiment. Les Athéniens convaincus envoyèrent des gens chargés de l'arrêter partout où ils le rencontreraient [2]. Thucydide, il est vrai, ne fait pas connaître clairement son

---

[1] Voir *la Revue de l'instruction publique,* tome XVIII, p. 1 à 23 et tome XIX, p. 246 à 258.

[2] Thucydide I, 135.

opinion personnelle sur le bien fondé de l'accusation ; mais si Dahlmann en a conclu que la culpabilité de Thémistocle n'était pas établie aux yeux du grand historien, d'autres auteurs, et parmi eux Grote, ont été d'avis, avec plus de raison, croyons-nous, que Thucydide semble avoir considéré les preuves apportées par les Spartiates comme réelles et suffisantes [1]. Par conséquent, ici encore Dahlmann s'est trop avancé en citant ce fait comme une preuve que Démosthènes a falsifié l'histoire.

Quant à l'allégation que l'illustre orateur aurait à tort dépeint la Macédoine comme jadis tributaire d'Athènes, il n'y a évidemment pas là de quoi justifier une accusation aussi grave. Démosthènes n'a fait que mentionner une de ces nombreuses traditions que la critique moderne s'efforce d'expulser du domaine historique où elles se sont frauduleusement glissées. Mais si le fait d'avoir admis comme réelle une tradition reconnue aujourd'hui comme inexacte, nous autorisait à accuser de mauvaise foi l'écrivain qui l'a accueillie, quel est l'auteur qui pourrait se flatter d'échapper à une pareille accusation ?

La méfiance de Dahlmann ne nous paraît donc nullement justifiée par les faits qu'il invoque. Mais en admettant même, d'une façon générale, que Démosthènes n'a pas toujours scrupuleusement observé la vérité dans ses citations historiques, nous pensons néanmoins que dans l'espèce son récit est strictement véridique en ce qui concerne le procès de Callias.

En effet, pourquoi mentionne-t-il la condamnation de ce personnage? C'est pour engager les juges à condamner Eschine, en leur rappelant la conduite de leurs ancêtres envers un ambassadeur soupçonné de corruption. Imitez vos pères, leur dit-il ; ils exigeaient de leurs mandataires une incorruptibilité à l'abri du soupçon, et ils savaient punir toute défaillance sans tenir compte des services rendus. Ainsi Callias qui négocia cette paix célèbre, plus glorieuse qu'aucune autre pour notre cité, Callias faillit être condamné à mort et paya une forte amende parce qu'ils furent d'avis qu'il avait reçu des présents [2].

Cette argumentation, basée sur un précédent, ne peut avoir de valeur qu'à la condition de s'appuyer sur un fait authen-

[1] Grote, traduct. Sadoux, tome VII, p. 254.
[2] Démosthènes l. c.

tique. Sinon, en prouvant que la paix n'a jamais existé, ou tout au moins que Callias ne l'a pas négociée et que ce ne fut pas à l'occasion de cette mission qu'il a été condamné, Eschine n'aurait eu aucune peine à ruiner l'argument de Démosthènes.

Aussi pouvons nous puiser dans ce passage un puissant argument en faveur de l'opinion que la paix de Cimon a été négociée par Callias.

Meier et Krüger ont encore argué contre Démosthènes de la dureté des conditions imposées à la Perse. Est-il admissible, disent-ils, que des conditions aussi ignominieuses aient dû être achetées par la corruption de l'ambassadeur [1]?

Le fait paraît invraisemblable, sans doute. Mais nous avons déjà fait observer qu'il s'agit ici non de prévarication, mais du fait d'avoir reçu des présents, fait qui n'implique nullement la corruption de celui qui reçoit, pas plus que de nos jours, celui de recevoir une distinction honorifique à l'occasion de la conclusion d'un traité de commerce ou de tout autre acte diplomatique. Tout ce que l'on peut trouver dans l'argumentation de Krüger, c'est une présomption en faveur de l'innocence de Callias, innocence qui nous paraît réelle, malgré la condamnation dont cet ambassadeur fut frappé.

Le respect de la chose jugée, en effet, ne doit pas nous faire perdre de vue que les Athéniens se sont trop souvent laissé entraîner par la passion jusqu'à condamner des adversaires politiques, bien innocents des crimes mis à leur charge [2]. Les procès, on le sait, jouaient un grand rôle dans les luttes de parti à Athènes; presque toujours, comme dans le cas de Callias, la peine encourue était la confiscation des biens ou l'amende, voire même le dernier supplice. Et ce qui prouve bien la fréquence des poursuites de ce genre, c'est que les amendes infligées de ce chef ne tardèrent pas à devenir une source importante de revenus pour le trésor public. [3]

De tous ceux qui gouvernèrent l'État, il en est bien peu qui

---

[1] Meier, l. c. Krueger, p. 116.

[2] Aristophane, Acharniens 1129, Chevaliers 368 et surtout 442 à 450, montre combien ces accusations étaient fréquentes et peu fondées.

[3] Böckh, die Staatshaushaltung der Athener, 2e édition, Berlin 1851, tom I, p. 503 à 506, où l'on trouve de nombreux exemples de ces procès. Thonissen, l. l. p. 129.

échappèrent à des procès intentés sous les prétextes les plus divers, mais surtout pour trahison ou pour concussion. Périclès lui-même, dont l'intégrité est universellement reconnue, ne fut pas épargné, et l'on sait comment, avant de le mettre directement en cause, on attaqua en justice tous les personnages marquants de son entourage, tels que Phidias, Anaxagore et Aspasie. Le but véritable de ces poursuites était évidemment de ruiner d'une façon indirecte l'influence de l'illustre chef de la démocratie. Or, l'action intentée à Callias poursuivait le même but, et les circonstances expliquent parfaitement comment on obtint cette fois une condamnation. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un coup-d'œil sur la situation des partis à Athènes à l'époque de Périclès.

Le pouvoir était alors disputé par deux partis dont les vues étaient opposées aussi bien sur la politique extérieure que sur l'administration intérieure de l'État. Les aristocrates avaient pour chef Cimon, et celui-ci, qui était redevable de son crédit à ses exploits militaires, avait consacré tous ses efforts à la continuation de la guerre médique. Il en avait fait sa cause personnelle, pour ainsi dire, et Curtius dit avec raison qu'aucune paix n'eût été possible de son vivant [1]. Après la mort de ce capitaine, Thucydide, fils de Milésias, prit la direction du parti aristocratique et voulut continuer la politique belliqueuse de Cimon.

Périclès, au contraire, se rendant mieux compte de la situation, savait parfaitement combien la paix, ainsi que nous l'avons exposé ailleurs [2], était à tous égards plus avantageuse pour Athènes.

Il parvint à faire triompher ses vues, mais non sans rencontrer une résistance énergique. Car les succès de Cimon avaient enflammé outre mesure l'ardeur guerrière des Athéniens. « Ils voulaient, dit Plutarque, reconquérir l'Égypte et attaquer de nouveau les provinces maritimes du grand roi. Déjà même commençait à s'allumer dans le cœur de la plupart d'entre eux ce fatal et malheureux désir de conquérir la Sicile, désir que les orateurs du parti d'Alcibiade enflammèrent de-

[1] Curtius, l. c. p. 183.

[2] Revue de l'instruction publique l. c. pp. 15 à 17. Voir aussi Curtius l. c. p. 182.

puis avec tant de violence. Quelques uns même rêvaient la conquète de l'Italie et de Carthage [1]. »

Dans cette disposition des esprits, la guerre contre la Perse ne pouvait manquer d'être fort populaire, d'autant plus que c'est à cette guerre qu'Athènes devait sa gloire militaire et sa puissance. Aussi l'homme d'état qui en proposait la continuation pouvait compter sur l'appui de la multitude, aveuglée sur ses véritables intérêts par un patriotisme étroit et mal entendu. Sans doute, on avait, à différentes reprises, ralenti ou même abandonné les opérations militaires, lorsque des affaires plus urgentes réclamaient l'emploi des forces athéniennes. Mais cet abandon forcé n'était que temporaire. Chaque fois qu'on avait dû se résigner à suspendre les hostilités, c'était, comme les faits le prouvent, avec la ferme intention de les reprendre à la première occasion; car on continuait à caresser le projet chimérique de rendre la liberté à la Hellade asiatique tout entière.

Or, une paix quelconque avec la Perse, en rendant définitive la cessation des hostilités, rendait impossible la réalisation de ce beau rêve si cher aux Athéniens, et, pour cette raison, quelque avantageuse qu'elle pût être d'ailleurs, elle devait inévitablement rencontrer un accueil défavorable de la part de la multitude, dont elle heurtait les instincts guerriers. Aussi n'est-il pas étonnant qu'un traité, tel que le conclut Callias, ait attiré sur son auteur la colère du peuple. Car Oncken a fait observer, avec raison, que ce traité etait loin d'avoir aux yeux des contemporains de Cimon l'auréole de gloire dont l'ont entouré les panégyristes du IVe siècle. S'il consacrait officiellement la liberté de la mer Egée et des villes maritimes de l'Asie mineure, il laissait aussi d'une façon définitive l'Égypte et l'île de Chypre au pouvoir du grand roi, et une foule de Grecs, dont on avait annoncé bien haut la délivrance, restaient tributaires de la Perse. « Aussi, dit Oncken, ce traité qui impliquait l'aveu de l'inutilité de toutes les entreprises tentées pour poursuivre les succès remportés sur les bords de l'Enrymédon, ce traité était, aux yeux des Athéniens, au moins aussi pénible et aussi honteux pour Athènes que pour le grand roi [2].

---

[1] Plutarque, Périclès XX.
[2] Oncken, l. c. p. 133.

C'était là, il faut le reconnaître, un aveu bien douloureux pour la vanité nationale si susceptible à Athènes. Aussi les partisans de la guerre à outrance n'eurent-ils aucune peine à obtenir du peuple la condamnation de celui qui avait négocié ce traité, condamnation qui, dans leur pensée, devait atteindre Périclès, le véritable inspirateur de la paix.

C'est pourquoi la condamnation de Callias ne nous paraît pas, comme à Curtius, une preuve de l'insuccès de son ambassade, mais plutôt une manœuvre du parti aristocratique, qui, on le sait, contrecarra de toutes ses forces la politique de Périclès, jusqu'à ce que l'ostracisme eût éloigné d'Athènes son chef Thucydide [1].

Cette opinion, déjà émise par Émile Müller [2], explique la divergence des récits de Démosthènes et de Plutarque, divergence dont nos adversaires se sont fait une arme.

Nous venons de voir que, d'après Démosthènes, Callias faillit être mis à mort et fut condamné à payer une forte amende à l'occasion de la conclusion de la paix. Plutarque rapporte au contraire qu'à la même occasion il fut l'objet des plus grands honneurs. [3]. Il est évident que ce dernier auteur, qui se borne à dire que des récompenses furent accordées à Callias, sans en préciser la nature, fait allusion à la statue du négociateur mentionnée par Pausanias [4]. Or, ce monument n'a pu être élevé qu'après l'époque de Démosthènes, puisque cet orateur constate que Cimon est le premier, depuis Harmodius et Aristogiton, auquel un pareil honneur ait été décerné [5]. Dès lors, la contradiction des deux récits s'explique tout naturellement : les deux

---

[1] CURTIUS, p. 184, essaie d'expliquer ainsi la condamnation de Callias : « à cette époque, où l'existence de l'état était en jeu, on était peut-être allé plus loin que cela n'était compatible avec l'honneur d'Athènes. » — Cette conjecture nous paraît en contradiction avec l'opinion de Curtius sur l'issue de l'ambassade de Callias ; elle ne s'explique que dans le cas où, contrairement à Curtius, l'on admet que Callias a réellement conclu la paix, même à des conditions humiliantes.

[2] ÉMILE MUELLER, Rheinisches Museum, XIV, p. 853.

[3] Démosthènes, l. c. Plutarque, Cimon XIII.

[4] Pausanias, I, 8. 3.

[5] Démosthènes, Lept. p. 478 v. 5, éd. Didot. Voir aussi BOECKH, l. c. L. p. 348 et 504, note a.

écrivains parlent d'époques différentes, Démosthènes de ce qui arriva à Callias de son vivant, Plutarque, des honneurs rendus à sa mémoire.

Comment expliquer cette différence entre la conduite des contemporains et celle de la postérité à l'égard du même personnage, à propos du même fait, si ce n'est en voyant dans les agissements de cette dernière la réparation d'une injustice commise? Trop souvent, à toutes les époques de l'histoire, nous voyons les hommes, guidés par les passions et les intérêts du moment, commettre des iniquités de tout genre, infliger à des innocents des traitements aussi cruels qu'immérités et flétrir jusqu'à leur mémoire. Plus tard, quand ces intérêts passagers ont disparu, quand les passions sont apaisées, la vérité reprend tous ses droits ; on met alors un soin pieux à réhabiliter la mémoire des victimes reconnues innocentes, et à réparer, dans les limites du possible, les injustices commises.

C'est ainsi qu'on peut expliquer la manière essentiellement différente dont Callias a été traité de son vivant et après sa mort. Ses contemporains, entraînés par les passions du moment, encore tout enivrés de leurs succès passés, ne pouvaient apprécier les avantages des vues pacifiques de Périclès, qui formaient le contrepied de leurs visées ambitieuses, et ils punirent Callias pour s'être mis au service de cette politique. Mais quand des revers vinrent fondre sur Athènes, quand les maux sans nombre de la guerre du Péloponnèse eurent anéanti la prospérité de cette ville et compromis jusqu'à son existence, quand enfin la honteuse paix d'Antalcidas eut effacé jusqu'au dernier vestige des avantages arrachés à la Perse par les glorieuses victoires de la confédération athénienne, il se produisit dans les esprits un changement radical ; on comprit alors combien Périclès avait eu raison de mettre fin à une lutte désastreuse ; en comparant les conditions obtenues jadis par Callias avec les odieuses stipulations consenties par Antalcidas, on se prit à regretter l'injustice commise envers l'agent de Périclès, et c'est sous l'empire de ce sentiment qu'on lui éleva une statue, en même temps qu'on en éleva une à Démosthènes, cette autre victime des passions intéressées et de l'injustice de ses contemporains. Ces deux monuments furent érigés non loin des héros éponymes, à côté de la statue de Lycurgue, fils de Lycophron,

et de celle de la Paix, tenant par la main son fils Plutus [1].

On voit donc que la divergence des récits de Démosthènes et de Plutarque s'accorde parfaitement avec notre opinion au sujet de la condamnation de Callias et ne fournit aucun argument valable aux adversaires de notre thèse.

Il nous reste, pour épuiser ce sujet, à rencontrer une dernière objection, soulevée par Krüger. Elle est basée sur l'âge de Callias. « Celui-ci, dit le savant allemand, combattit déjà à Marathon en qualité de δᾳδοῦχος, charge pour laquelle il devait être âgé au moins de trente ans ; par conséquent, ol. 82, 4, c'est-à-dire en 449, il devait avoir atteint au moins septante ans, en supposant qu'il vécût encore à cette époque. Or, qui peut croire qu'un vieillard si avancé en âge eût encore été capable d'entreprendre le voyage difficile d'Asie ? » [2]

L'argument n'a pas grande valeur. D'abord, il n'est nullement établi que Callias fût déjà δᾳδοῦχος lors de la bataille de Marathon. Plutarque lui donne ce titre, mais ne dit pas qu'il le portât dès lors [3]. Le scholiaste d'Aristophane seul affirme qu'il y combattit en qualité de porte-flambleau ; mais cela n'est guère admissible. Car Böckh établit que la charge de porte-flambeau (δᾳδοῦχος) était héréditaire dans la famille des Callias [4]. Or, en 490, Hipponicus, père de Callias, vivait encore,

---

[1] Pausanias, l. c : καὶ Καλλίας ὃς πρὸς 'Αρταξέρξην τὸν Ξέρξου τοῖς Ἕλλησιν, ὡς 'Αθηναίων οἱ πολλοὶ λέγουσιν, ἔπραξε τὴν εἰρήνην. Krüger a conclu de la phrase incidente soulignée que Pausanias voulait mettre en doute l'existence de la paix. C'est là évidemment forcer la valeur de ces paroles. Wiegand estime avec raison, (p. 72, note 222) que si cette phrase à la manière d'Hérodote a une portée quelconque, elle peut tout au plus signifier que Pausanias voulait indiquer par là qu'il tenait son renseignement, non du monument même, mais de la bouche des hommes. Il semble, en effet, inadmissible que si Pausanias avait eu de bonnes raisons pour douter soit de la participation de Callias à cette paix, soit de l'existence même du traité, il se soit borné à indiquer ses doutes par une phrase aussi ambigüe, au lieu de dénoncer clairement la fausseté de la tradition.

[2] Krueger, p. 131.

[3] Plutarque, Aristide V. Schol. ad Aristophanis nubes vers. 64.

[4] Boeckh, l. c. I., p. 630.

par conséquent ce dernier ne pouvait pas être déjà en possession de cette charge [1].

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, et en concédant même à Krüger que Callias était déjà âgé de 30 ans en 490, son argumentation n'en est pas plus convaincante. Les Grecs, on le sait, avaient coutume de confier les missions diplomatiques à des vieillards, et il est assez difficile de déterminer l'âge au-delà duquel un homme n'a plus la force de s'acquitter de cette charge. Dans tous les cas, ce qui prouve bien qu'en 447 [2] Callias était encore en état de se rendre à Suse et d'y conduire les négociations, c'est qu'en 445 on l'envoya à Sparte pour conclure avec cette ville la trève de trente ans [3].

Tels sont les arguments au moyen desquels les adversaires de notre thèse s'efforcent de démontrer le non fondé de la tradition qui désigne Callias comme le négociateur du traité. Après la discussion à laquelle nous venons de nous livrer, nous croyons pouvoir conclure qu'aucun de ces arguments n'est convaincant, et que l'on peut considérer Callias comme l'auteur de la paix. C'est donc son nom ou mieux encore celui de Périclès qu'il faut attacher à cette paix, et nullement celui de Cimon, qui se montra, sa vie durant, l'adversaire acharné de toute entente avec la Perse.

ADH. MOTTE.

(A continuer).

---

[1] HIECKE, p. 46.

[2] C'est l'année que Curtius assigne comme date à l'ambassade de Callias, probablement sur la foi de Suidas (s. v. Καλλίας). Nous avons déjà fait observer ailleurs que le témoignage de ce lexicographe n'a pas grande valeur, parce que dans un autre passage (s. v. Κίμων) il mentionne la paix immédiatement après la bataille de l'Eurymédon. Néanmoins, comme nous ne possédons aucun autre renseignement chronologique, et que « le besoin d'une paix ne fut jamais plus urgent qu'alors », nous sommes tout disposé à adopter l'opinion de Curtius sur ce point et à faire coïncider l'ambassade de Callias avec l'invasion de Plistoanax en Attique.

[3] Diodore XII, 7. — Pour l'histoire de la riche famille des Callias dans laquelle l'exercice des fonctions diplomatiques semble avoir été héréditaire, voir Böckh I, pp. 629 et suivantes.

COMPTES RENDUS.

Historische Syntax der lateinischen Sprache von Dr. A. Draeger (zweiten Bandes erste Abtheilung). Dritter Theil. *Die coordination.*

Le premier volume (de 616 pages) de la *Syntaxe historique de la langue latine* de M. Draeger, dont la *Revue* a déjà parlé, est divisé en deux parties, comme le sera le second. La première contient les rubriques suivantes : le substantif, l'adjectif, les pronoms, les noms de nombre, les adverbes, le verbe. Dans la seconde nous trouvons A. le prédicat et le sujet, B. ellipse du prédicat, C. temps et modes, D. forme de l'interrogation directe, E. adjectif prédicatif, F. théorie des cas : I. l'accusatif, II. le datif, III. le génitif, IV. l'ablatif, V. le vocatif, G. les prépositions, H. l'attribut.

La première partie du second volume, que nous annonçons aujourd'hui, est intitulée la *coordination*. L'auteur passe en revue 1. les particules copulatives, 2. les particules adversatives, 3. les particules disjonctives, 4. les particules causales et les particules conclusives; ensuite vient l'asyndète, et la coordination remplaçant la subordination.

Pour un ouvrage aussi considérable et aussi difficile que celui qu'il a entrepris, M. Draeger a dû naturellement chercher à profiter de tout ce qui avait paru sur la matière. Mais si l'on excepte le Tursellinus de Hand (resté inachevé), il n'y a pas d'ouvrage où l'on ait embrassé dans son ensemble la théorie de la coordination, et les dissertations particulières sur l'emploi des conjonctions sont bien rares. Les propres recherches de M. Draeger sont importantes, et, s'il a beaucoup ajouté aux matériaux que nous possédions déjà, il les a aussi bien coordonnés, après les avoir soumis à un examen sérieux. Il ne faut pas s'attendre à ce qu'un ouvrage de cette étendue soit de prime abord plus ou moins complet; avant que la syntaxe particulière à chaque auteur ait été écrite, la syntaxe historique sera toujours plus ou moins défectueuse. Nous sommes persuadé que M. Draeger, dont la science grammaticale est si étendue et si profonde, s'aperçoit le premier et mieux que tout autre de ce qui pourrait encore manquer à son travail. Quant à nous, nous rendons grâce au savant philologue de ce qu'il n'a pas reculé devant des recherches très-longues et très-pénibles pour nous donner un ouvrage qui manquait à la science, et nous le félicitons d'être parvenu à lui donner un caractère de si haute utilité. Aussi n'hésitons-nous pas à recommander vivement ce livre à tous ceux qui veulent compléter leur connaissance de la grammaire latine; ils y trouveront des renseignements qu'il leur sera

difficile ou impossible de se procurer ailleurs. Il ne nous reste qu'à faire des vœux pour que la dernière partie de la syntaxe historique, qui traitera de la *subordination*, ne se fasse pas trop longtemps attendre.

Finissons par quelques observations qui montreront au moins que nous avons lu le livre de M. Draeger avec toute l'attention que mérite un ouvrage aussi important. Voici quelques textes sur l'explication desquels on peut différer d'avis : p. 18, dans la phrase *tanquam per hanc gloriam sanguinis a similitudine et inertia Gallorum separentur* (Tac. G. 28), M. Draeger trouve un véritable hendiadys, et il cite à l'appui de cette opinion Spitta, qui dit : *in inertia comparebat similitudo.* Nous préférerions dire que le premier substantif contient l'idée générale et que le second spécifie : comme si cette gloire du sang les éloignait de la ressemblance avec les Gaulois et de leur mollesse. A la même page *metum ac discrimen ostendere* (Tac. h. 2, 19) est traduit par furchtbare (oder zu fürchtende) Gefahr. Au lieu d'un hendiadys, nous aimerions mieux voir ici un léger zeugma : ils manifestaient leurs craintes et montraient le danger. *Motum fremitumque* (Tac. h. 3, 16), ne nous semble pas non plus un hendiadys. A la page 70, dans *sed nec variare gyros* (Tac. G. 6), *nec* est pris dans le sens de *ne quidem.* On pourrait plutôt croire qu'il a la signification de *non plus.*

J. Gantrelle.

Le Docteur-Martyr, *par* Thil-Lorrain, *directeur du collége communal de Verviers.* Imprimerie d'Ernest Gilon. Gr. in-8°, 664 pages [1].

Cet ouvrage a pour sujet le *récit de la révolution franchimontoise,* dont Grégoire Chapuis fut le héros. Il la suscite par son ardeur à revendiquer les antiques libertés détruites par le coup d'état de Maximilien de Bavière; la dirige, lorsqu'elle a éclaté; la scelle par son martyre, quand elle expire sous les coups des baïonnettes autrichiennes.

Comme Lord Byron, dans don Juan, l'auteur ne craint pas de prendre son héros dès le moment de sa naissance, pour nous retracer les principaux incidents de sa vie jusqu'à l'époque où, à l'âge de trente-trois ans, il paie de sa tête les services qu'il a rendus à son pays.

L'ardente sollicitude d'une mère aimante et d'un père éclairé, le vif attachement de sa sœur Jeanne, le chaste amour qu'il éprouve pour Anne-Marie, la beauté d'un pays pittoresque aux vastes horizons, un séjour de plusieurs années à Paris et en Hollande, font de Chapuis un être compatissant et doux, au cœur ardent et généreux, à l'intelligence ouverte à toutes les idées humanitaires.

---

[1] Cette édition se vend actuellement 20 frs au profit du monument Chapuis. Une seconde édition vient de paraître, en 2 volumes, au prix de 1 fr. 25 c. chaque volume, aussi au profit monument.

Sa vie ne doit être qu'un long et perpétuel dévouement, payé par l'ingratitude et la souffrance. Tandis que le Beau-Laurent tente de séduire son amie d'enfance et arrache à celle-ci le serment de ne pas dévoiler à Chapuis les obsessions dont elle est l'objet, tout en la menaçant de la tuer, si elle l'épouse, le héros crée la première école d'adultes qui ait paru en Belgique, institue des conférences publiques, fonde une société de sept cents membres, dont le but est de répandre des secours dans toutes les familles pauvres, organise l'instruction primaire avec Baufays, et conçoit la création d'une vaste association pour sauver l'industrie. L'auteur suit le héros, sa sœur et sa fiancée, jusque dans les mansardes, où elles vont secourir les plus poignantes douleurs, telles que celles de Jean-l'oiseleur.

Pendant ce temps, le pays de Liége, privé depuis un siècle de toutes ses libertés politiques, voit son évêque Hoensbroeck, à l'occasion des jeux de Spa, violer toutes les lois et prétendre être le maître absolu du pouvoir judiciaire, du pouvoir législatif et du territoire même de la principauté, qu'il s'arroge le droit de pouvoir démembrer et vendre à sa guise. Des voix éloquentes s'élèvent contre de telles prétentions et tout fait présager une révolution inévitable.

Chapuis aura-t-il la gloire d'en être l'incarnation vivante? Stella, jeune femme, douée de toutes les séductions, essaie de l'enchaîner dans les liens d'une passion fatale. Chapuis est perdu pour son pays, s'il succombe. Les sublimes sacrifices d'une femme du peuple lui tracent la voie du devoir. Chapuis sort de cette épreuve plus grand et plus digne du sort que lui réserve la destinée.

Dans une conférence, où l'auteur s'efforce de reproduire jusqu'aux moindres nuances du style de Bassange, Chapuis trace au Franchimont les voies légales par lesquelles il arrivera infailliblement à faire restaurer ses antiques libertés. Brische, Fion, Dethier, les héros du mouvement national, convoquent immédiatement à Polleur un congrès régional selon les anciennes institutions du pays. Cet acte de vigueur provoque la révolution du 11 août. De Seraing, son château d'été, l'évêque est ramené à Liége et signe solennellement la restauration de toutes les antiques libertés, jurant de les respecter et de ne faire appel à aucune puissance étrangère pour les détruire.

Pendant ce temps, le Beau-Laurent, traître à l'amitié qu'il témoigne hypocritement à Chapuis, se décide à lui enlever sa fiancée, ne pouvant la séduire. Anne-Marie lui résiste, dans une lutte horrible, et se voit délivrée par le dogue d'une bonne vieille qu'elle avait souvent secourue.

Cependant l'évêque, réfugié à Trèves, viole ses serments et demande aux Cercles germaniques de mâter le pays par la force des armes. Le Congrès de Polleur provoque l'armement général de la principauté, élucide la constitution nationale du Franchimont, qui abolit tous les anciens priviléges, et fait une solennelle proclamation des droits de l'homme et du citoyen.

A l'instigation de l'évêque fugitif, le pays va être mis à feu et à sang; mais le roi de Prusse interpose sa médiation et occupe l'évêché, pendant qu'à Westlaer on discutera les bases d'une réconciliation entre l'évêque et son peuple. Le cœur brisé par Stella, Anne-Marie épouse Chapuis, qui perd sa mère, continue son œuvre de dévouement et soutient le courage de ses compatriotes. La Prusse ne pouvant amener la Cour aulique à poser les bases d'une large pacification, abandonne le territoire, désormais livré aux vindictes des Cercles Westphaliens.

L'armée d'occupation approche. Le pays se lève pour repousser l'invasion. Mais les armées liégeoises, dépourvues de chefs habiles, commettent faute sur faute. Pour calmer et diriger les esprits, Chapuis, pendant trois mois, dans des conférences renouvelées plusieurs fois par semaine, commente les droits de l'homme et du citoyen. L'armée liégeoise continue à essuyer revers sur revers.

L'armée franchimontoise, commandée par Fion, Jardon, de Ponthière, marche de succès en succès et chasse les Munstériens du territoire de Stavelot. Bientôt elle poursuit le Chapitre jusqu'à Juliers. A Sutendael elle attaque les forces palatines, qui se hâtent de repasser la frontière.

A cette nouvelle, le Congrès de Polleur qui achevait la grande œuvre qu'il avait si glorieusement commencée, éprouve un moment de glorieuse ivresse. On nomme un mambour chargé de gouverner le pays en l'absence de l'évêque. Une députation se rend à Paris pour implorer l'appui de la Convention contre l'Allemagne. Hubert Chapuis, frère du héros, dont l'héroïsme s'est signalé à Sutendael et l'intelligence à Polleur, reprime les émeutes de Séroule, tandis que Grégoire s'arrache aux bras de sa femme et au berceau de son enfant, pour aller sauver le Beau-Laurent au péril de sa vie. Levoz repousse une nouvelle tentative d'invasion des armées germaniques; mais l'Autriche, se réconciliant tout à coup avec la Prusse, fait occuper le territoire par ses armées et, au mépris de ses serments, rétablit l'évèque et accable les populations du plus effroyable despotisme.

La terreur blanche règne à Verviers. La soldatesque occupe toutes les maisons bourgeoises. On fouette les femmes sur les échafauds, on donne la bastonade aux hommes sur les places publiques pour un mot, pour un regard; mais la haine couve au fond de tous les cœurs. L'évêque meurt après s'être déclaré maître absolu du pays, seul organe de tous les pouvoirs et possesseur du sol. Les patriotes prennent tous le chemin de l'exil.

Vainqueur à Valmy, à Jemmapes, Dumouriez envahit la Belgique. Le Franchimont et la Principauté accueillent les Français comme des libérateurs. On vote l'annexion du territoire à la France pour s'arracher à l'implacable domination du Cercle de Westphalie. Mais bientôt les Français sont vaincus et repoussés, et de Méan, le nouvel évêque, rentre triomphant dans sa capitale, avec les Autrichiens pour escorte. Sept mille patriotes reprennent le chemin de l'exil; les prisons regorgent et

trois citoyens paient de leur vie leur civisme, pour avoir refusé de fuir.

La justice épiscopale se personnifie en Fréron, auquel Stella arrache un décret d'arrestation de Grégoire Chapuis. Pressé par ses amis, celui-ci s'était retiré à Aix-la-Chapelle. Une lettre du Beau-Laurent le rappelle. Le bon docteur se fie au traître, est appréhendé et jeté dans les cachots de Liége, où, pendant neuf mois, il souffre les plus horribles tortures. Dans la procédure dont il est l'objet, tout devient illégal et son arrêt de mort n'est fondé sur aucune loi du pays.

Ce qu'il y a de plus considérable à Verviers implore l'évêque, qui reste inflexible, assumant ainsi toute la responsabilité de cet assassinat juridique. La femme même du prisonnier se voit refuser l'entrée du cachot. La pitié d'un geôlier lui permet de serrer une dernière fois son époux dans ses bras et l'on conçoit tout ce qu'une telle scène a de déchirant. De retour à Verviers, cette malheureuse femme va visiter les lieux où Chapuis donnait ses conférences, et meurt en entendant les sons du tambour qui annoncent l'arrêt de condamnation capitale de son mari, selon les infâmes affirmations du Beau-Laurent.

Stella cherche à sauver Chapuis, qui la repousse. Il refuse de suivre ses amis qui ont pu pénétrer jusqu'à lui, après avoir tout préparé pour son évasion. Reconduit à Verviers, il reste sourd aux sollicitations des magistrats qui favorisent sa fuite, marche au supplice, embrasse sa fille et sa sœur au pied de l'échafaud, et meurt frappé de sept coups de hache. Stella le voit tomber, pousse un cri et expire de désespoir et d'amour.

Tel est le canevas de cette espèce d'épopée réaliste. La plupart des journaux belges qui l'ont appréciée constatent l'ardent patriotisme qui en anime toutes les pages, et l'irréprochable érudition de l'auteur au point de vue historique. La peinture d'une école au siècle dernier, des cérémonies du mariage franchimontois, de la misère de Jean-l'oiseleur, de l'éducation de Stella, de l'exil d'Hubert Chapuis, des épisodes de la bataille de Sutendael, de la visite d'Anne-Marie à la prison et de l'exécution de Chapuis, ont surtout frappé les lecteurs. Le Congrès de Polleur et les trois derniers chapitres nous semblent les meilleurs. Les caractères sont vivants, bien réels et pris sur le vif.

X.

Revue des programmes des gymnases allemands.

Année 1873. — Le programme du gymnase royal de Brieg, contient des observations critiques sur Cicéron et sur Tite-Live, par le professeur dr. *H. Tittler*. Dans Tite-Live 24, 25, 1, T. corrige : *nec student habere nec modice habere sciunt*, et défend l'ancien changement de *publiciorum* en *suppliciorum*. Dans Cic. in Verr. V, 43, 114. T. change *libertate hac* en *libertatem hanc* et traite du mot *abuti;* il le considère comme un renforcement de *uti,* et repousse la signification de *abuser*. Dans Cic. Verr. V, 43, 112, T. ajoute *savia* après *salute;* dans Cic. Verr. V, 43, 113,

consitos prend la place de *vos, nos* des manuscrits et des *crimina* des éditions. — Liv. 23, 35, 7, T. met *concordiae* au lieu de *curae;* Liv. 22, 4, il lit *intervallis* au lieu de *collibus, haut dispectae* au lieu de *decepere, in primo* au lieu de *jam primo;* Liv. 22, 8, *ad penates* au lieu de *ac penatibus;* Liv. 22, 6 *humoribus* au lieu de *humeris;* Liv. 22, 54 *facies ut* au lieu de *faciam;* Liv. I, 19, 4, T. intercale *ut* devant *illis;* Liv. 2, 12, 5, il change *ut* en *at tu;* Liv. 1, 29, il met *lacrimis* après *cum;* il lit *exire* ou *exiere* au lieu de *exirent* et commence par *ut* une nouvelle protase; Liv. I, 32, 10, il lit *adipiscamur cum dis. Nuntius Romam redit.* Tittler est depuis longtemps avantageusement connu en Allemagne comme chercheur et comme critique, et ce nouveau travail peut être chaudement recommandé à tous ceux qui s'occupent de Cicéron et de Tite-Live.

Dans le programme du gymnase évangélique de la ville de Laubau, se trouve un traité du directeur *Hoppe* sur le langage de Sénèque le philosophe. Hoppe a voulu compléter la Syntaxe historique de la langue latine, de Draeger, par des citations empruntées à Sénèque, qui font défaut dans Draeger. Du reste il suit pas à pas la marche adoptée dans l'ouvrage de ce dernier. Sénèque pour lui n'est pas un novateur en fait de langage; les particularités qui le distinguent des classiques sont des caractères inhérents au premier siècle. Ce travail de Hoppe doit être recommandé instamment à tous ceux qui font une étude approfondie de la latinité du premier siècle après Jésus-Christ, et spécialement de Sénèque.

Le programme du gymnase de la ville de Gross-Strehlitz contient des Réflexions sur le discours de Mécène dans Cass. Dion LII, 14-40, par le professeur ordinaire Fr. Rothkegel. Les deux discours, celui d'Agrippa et celui de Mécène, qui se trouvent dans Dion au commencement du livre LII de l'histoire romaine, ont été, d'après notre auteur, composés par Dion et mis dans la bouche des personnages dont il s'agit; celui de Mécène est le plus important des deux, celui d'Agrippa n'étant, aux yeux de Rothkegel, que la contre-partie du suivant. D'après lui, ces discours seraient le résultat de la marche des événements à l'époque de Dion; Dion y poursuivrait un but politique, celui de mettre en lumière les dispositions hostiles qui animaient le parti du sénat contre le système de gouvernement alors en vigueur, et d'exposer les vœux et les tendances de ce parti en vue d'un changement et d'une amélioration. En analysant le discours de Mécène, notre auteur passe en revue et soumet à son appréciation les droits et les prérogratives que Dion revendique en faveur du sénat. L'œuvre de Rothkegel est d'une utilité incontestable pour l'explication d'une partie importante de Dion, et pour la connaissance des faits historiques qui ont provoqué le discours de Mécène.

Dans le programme de la *Realschule* de Tarkowitz, nous trouvons un article du professeur *Dieckmann* sur l'influence exercée dans la première partie de la guerre du Péloponèse par les évènements qui s'accomplirent à l'ouest du théâtre de la guerre. D'abord l'auteur cherche à déterminer les causes qui ont engagé Sparte à commencer les hostilités malgré l'in-

suffisance de ses armements; ensuite il discute le plan de campagne d'Athènes et le rôle de l'Occident dans ce plan; enfin, dans des paragraphes détachés, il passe en revue les différentes péripéties de la lutte, et il cherche à expliquer comment il se fit que la guerre contre Archidamus après avoir duré dix ans, finit d'une manière désastreuse pour Athènes. Comme conclusion, il fait la récapitulation des points acquis. Historiens et philologues tireront le plus grand profit de cette étude.

Le programme du gymnase royal catholique Matthias de Breslau contient un traité du préfet des études, le D[r] *Reisaeker*, aujourd'hui membre du conseil de l'instruction publique à Coblence. Le sujet de ce travail est : Horace dans ses rapports avec Lucrèce, et son importance dans l'histoire de la civilisation.

Ce qu'il y a d'essentiel dans cet écrit d'une valeur exceptionnelle, c'est la preuve qu'Horace, par ses idées de philosophie naturelle et morale, procède de Lucrèce, dont il peut en réalité être regardé comme le continuateur. Faire un résumé, même succinct, du contenu de ce traité, ne serait pas possible sans dépasser l'espace dont je dispose ici; du reste l'ouvrage doit être lu par tous ceux qui s'occupent des poésies de Lucrèce et d'Horace, et de leurs tendances philosophiques; c'est, à tous égards, une œuvre capitale; nous avons rarement le bonheur d'en rencontrer de semblables dans les programmes de l'Allemagne, et nous souhaitons vivement qu'on en fasse une traduction française.

Un autre programme, publié dans la même ville et la même année, celui du gymnase d'Elisabeth, contient dans ses premières pages une nouvelle édition critique de l'écrit de Plutarque sur la formation des âmes d'après le Timée de Platon, par le D[r] *Berthold Müller*. La préface signale comme seule base admissible pour la restitution du texte, le *codex Parisinus* n° 1672, ordinairement désigné par la lettre E. Suit une revue des autres manuscrits de l'écrit de Plutarque, et des manuscrits de l'ἐπιτομὴ τῆς ἐν τῷ Τιμαίῳ ψυχογονίας, avec une appréciation de chacun d'eux. Ensuite notre auteur donne la description et l'histoire du codex E, et montre ses rapports avec A. E est le meilleur représentant des manuscrits des Œuvres Morales complètes. La dernière partie de la préface traite de l'hiatus dans Plutarque. A partir de la page 25, nous avons le texte accompagné d'observations critiques qui signalent les variantes de E, celles de l'*Aldina*, des trois *Marciani* et de l'ἐπιτομή.

Un sujet analogue a déjà été traité par Müller dans le Hermes de E. Hübner, IV, 390.

Le rapport sur le gymnase de Schweidnitz s'ouvre par des recherches sur l'empereur romain M. Aurèle Sevère Alexandre, du Dr. *Mucke*. Après avoir fait des recherches sur l'origine de cet empereur, l'auteur traite de la durée de son règne; dans une troisième partie, il raconte le séjour d'Alexandre à la cour de son cousin Héliogabale, qui l'adopta, le reconnut César, et l'eut pour successeur.

Par cette œuvre, Mucke jette une vive lumière sur une période peu

explorée du temps des empereurs romains ; nous ne pouvons nous empêcher de former des vœux pour qu'il continue ses travaux, et nous présente de temps en temps les résultats de ses recherches.

Le gymnase royal catholique de Leobschutz met en tête de son rapport annuel un travail intitulé : *de Aeschyli Oedipodea specimen II,* du directeur Dr. *Waldeyer*. Le savant écrivain nous donne ici la suite d'une étude commencée en 1863 dans le programme de Neuss. Les Sept d'Eschyle sont évidemment la troisième partie d'une trilogie qui traitait la légende d'Oedipe. Dans son travail précédent, notre auteur avait recueilli les indications relatives a l'ensemble de la trilogie, contenues dans les Sept; dans celui d'aujourd'hui, il a pour but de reconstruire, autant que possible, le contenu des tragédies perdues. Il examine les passages épars qui, d'après lui, contiennent des renseignements sur les pièces qui nous manquent. La question la plus importante est celle-ci : Eschyle a-t-il ou n'a-t-il pas fait entrer dans le plan de sa composition la légende de l'enlèvement de Chrysippe par Laius? La disposition des pièces est rétablie par conjecture ; on tire le meilleur parti possible des fragments qui nous ont été conservés; ensuite ou nous montre la différence entre la manière d'Eschyle, celle de Sophocle et celle d'Euripide par l'étude des passages de même nature. Enfin l'on traite du drame satyrique *le Sphinx,* qui servait d'épilogue à la trilogie. Nous appelons l'attention de tous les amis de la Muse tragique et de l'ancien Eschyle sur cet excellent travail ; Waldeyer se distingue parmi ceux qui s'occupent de ces questions, non seulement par son langage classique, mais encore par la sagesse, la prudence qui préside à ses jugements, par le soin qu'il met à profiter de toutes les ressources, et par l'étendue de ses lectures.

En tête du rapport sur le gymnase de Joachimstal, à Berlin, se trouve un traité de son directeur, le Dr *Schaper : de Georgicis a Vergilio emendatis*.

C'est un travail de maître, qui en Allemagne a obtenu l'approbation générale. Le savant auteur s'efforce de justifier les conclusions d'un autre ouvrage sur les Géorgiques, qui consistait principalement en un remaniement complet de la deuxième partie du quatrième livre. Les Géorgiques parurent pour la première fois l'an 725; pour la seconde fois, l'an 729, modifiées seulement, selon toute probabilité, dans leurs dernières parties. Tout ce que d'autres savants ont écrit au sujet de soi-disant vestiges de changements subséquents, est repoussé par Schaper comme ne prouvant rien. La dernière partie du quatrième livre a-t-elle été composée plus tard que tout le reste? On ne pourra le savoir avec certitude que par l'analyse patiente et la comparaison des particularités métriques et rhythmiques. Schaper a fait à ce sujet des recherches approfondies et il en a donné les résultats. Son travail n'a pas besoin de recommandation, il se recommande assez par lui-même. Il est a souhaiter que tout le monde le lise.

Hermann Bonitz : de l'origine des poèmes homériques. Conférence

faite au Ständehaus de Vienne, le 3 Mars 1860. Quatrième édition. Vienne 1875 Gerold fils.

Le petit livre dont nous venons de transcrire le titre, est un ouvrage qu'on ne saurait assez recommander; nous l'avons déjà signalé aux professeurs allemands dans les archives pédagogiques de Krumme, et nous voudrions appeler aussi l'attention des lecteurs de cette revue sur cet travail excellent. Il mérite, en effet, d'être médité par tous ceux qui s'occupent, si peu que ce soit, d'Homère et de ses poèmes, et principalement par les professeurs qui lisent Homère avec leurs élèves, et veulent les familiariser avec le caractère de la poésie homérique. L'ouvrage comprend 97 pages et se divise en deux parties. La première, la conconférence proprement dite, faite en vue d'un public ordinaire mais instruit, et non pas seulement composé d'hommes spéciaux, expose l'importance et l'influence des poèmes homériques dans les temps anciens et modernes. L'auteur montre ensuite les résultats obtenus par la critique de Wolf, et décrit l'impression que produisirent ses immortels prolegoména; il prouve le bien fondé de la question des origines des poèmes homériques, et fait voir la complète insuffisance des renseignements que nous possédons sur la personne d'Homère, sa vie et ses œuvres; il parle ensuite de l'instabilité du texte provenant de l'absence d'écriture et il fait ressortir les services rendus à Homère par Pisistrate; il constate que malheureusement la réponse à la question des origines des chants homériques ne peut être cherchée dans ces œuvres mêmes et il cite dans l'Iliade un grand nombre d'inégalités, de contradictions, etc.; il arrive ainsi a cette conclusion que l'Iliade est un assemblage de morceaux primitivement séparés. Quant à l'Odyssée, ce ne sont au fond que les idées démontrées par A. Kirchhoff que Bonitz nous communique, et ces résultats ont été obtenus par des recherches semblables à celles que Lachmann avait instituées pour l'Iliade. D'après Kirchhoff l'Odyssée, telle que nous la possédons, provient d'un poème primitif simple et court, au moyen de continuations, d'épisodes, d'interpolations, d'amplifications de toute espèce. La conférence que Bonitz a faite il y a seize ans à Vienne, est pour l'étude des chants d'Homère, une espèce de préparation, la meilleure qu'on puisse souhaiter; elle se prêterait très-bien à être mise entre les mains des élèves studieux des classes supérieures. Pour cela elle devrait, il est vrai, être traduite en français, pour la Belgique du moins; mais elle mérite cet honneur plus que beaucoup d'autres ouvrages. Dans la seconde partie, dont il serait à souhaiter que tout professeur fît une étude sérieuse, on trouve les renseignements littéraires sur lesquels reposent les assertions contenues dans la conférence, ainsi que la discussion et la réfutation des objections les plus importantes; de sorte que si la première partie représente une espèce de cours préparatoire destiné au public en général et aux écoliers, la seconde sera pour les professeurs et les hommes d'étude un répertoire de tout ce qu'il y a d'essentiel dans la littérature homérique, de tout ce

qui doit aujourd'hui servir de base aux études sur Homère. Puisse cette courte esquisse du contenu d'un ouvrage très-important, quoique peu étendu, contribuer à le répandre, comme il le mérite, parmi les professeurs et les élèves.

H. K. Benicken.

I.

Cours de Mécanique appliquée aux machines, *par* J. V. Poncelet. **Seconde partie.** *Mouvement des fluides, moteurs, ponts-levis. Publié par* M. X. Kretz, *ingénieur en chef des Manufactures de l'État.* Paris, Gauthier-Villars, 1876. xx-416 p. Prix : 12 francs.

Ce volume complète le cours de mécanique appliquée professé par Poncelet à l'école d'application de Metz. Les diverses sections dont il se compose ont été lithographiées plusieurs fois, mais elles n'ont jamais reçu la publicité qu'elles méritent. En attendant qu'une plume compétente fasse une analyse détaillée de cet ouvrage, nous allons donner un sommaire des matières qui y sont contenues.

I. *Du mouvement permanent et de l'écoulement des fluides* (p. 1-128). Notions fondamentales; influence des ajutages; mouvement des fluides dans les tuyaux de conduite. Des pertuis des usines et des écluses; déversoirs; coursiers; canaux; jaugeage. Additions relatives au régime variable des eaux dans les canaux ou conduites découvertes. Sur les expériences de M. Pecqueur, relatives à l'écoulement de l'air dans les tubes; et sur d'autres expériences sur des orifices en minces parois.

II. *Des principaux moteurs et récepteurs.* (p. 129-288). Récepteurs hydrauliques : théorie générale; roues verticales à palettes planes; à aubes courbes; roues de côté à palettes emboitées dans un coursier cirulaire; roues à augets; roues hydrauliques à axe vertical; roues à aubes mues par un courant indéfini. Des moulins à vent. De l'emploi de la vapeur comme moteur : notions générales; travail des machines à vapeur; quantité d'eau nécessaire au service des machines à vapeur; moyens d'observation et appareils de sûreté; des chaudières. Des moteurs animés. Appareils servant à apprécier le travail des moteurs et des machines et les lois de leur mouvement.

Additions (p. 289-342). Extraits des publications ultérieures de Poncelet, sur la turbine Fourneyron, sur le calcul des pressions dans le cylindre des machines à vapeur, et sur un mécanisme propre à régulariser spontanément l'action du frein dynamométrique. Notes diverses : historique des roues à aubes courbes; sur un frein à deux leviers parallèles, etc.

III. *Des ponts-levis* (p. 343-415), en général; à flèche et à bascule;

à bascule en dessous ; en sinussoïde de Belidor ; à la Dobenheim ; à la Delile ; à la Bergère ; ponts-levis à spirale de Derché ; projet de ponts-levis à chaînes et à contrepoids constants ; ponts-levis à contrepoids variables ; calcul des résistances passives dans les ponts-levis à chaînes.

Les notes diverses (p. 322-342) dont il est fait mention plus haut, ne sont pas dues à Poncelet, mais à MM. Didion, Rolland et Yvon Villarceau.

II.

Cours de Mécanique à l'usage des Écoles d'Arts et Métiers et de l'enseignement spécial des Lycées, *par* M. Pascal Dulos, *professeur de mécanique à l'école nationale d'arts et métiers et à l'école des sciences et des lettres d'Angers.* **Deuxième partie,** Paris, Gauthier-Villars, 1876. 444 p. in-8. Prix : fr. 7-50.

Un spécialiste analysera cet ouvrage quand il sera terminé. En attendant, nous donnons le sommaire des dix chapitres dont il se compose.

I. (p. 1-55). Frottement. Équilibre du levier, des poulies, des moufles ou palans, en tenant compte du frottement. II. (p. 56-73). Treuil et cabestan. III. (p. 74-131). Plan incliné, coin, vis, cric. IV. (132-184). Travail consommé par le frottement des engrenages. Frottement des courroies. Résistance au roulement. V. (p. 185-229). Raideur des cordes. Équilibre de quelques machines en tenant compte de la raideur des cordes. VI. (p. 230-271). Calcul de l'effet des machines. Volant. Manivelle simple ou double. VII. (p. 272-295). Résistance des matériaux, à des efforts de traction ; VIII. (p. 296-319) de compression ; IX. (p. 320-419) de flexion ; X. (p. 420-437) de torsion.

L'ouvrage de M. P. Dulos, comme nous l'avons dit antérieurement, n'exige pas, pour être compris, la connaissance de l'analyse infinitésimale. Il sera très-utile à tous ceux qui sont chargés d'un enseignement élémentaire de la mécanique théorique ou appliquée.

III.

Les pandynamomètres, *par* G. A. Hirn. Paris, Gauthier-Villars, 1876. 48 p. in-12 et 2 planches. Prix :

La mécanique expérimentale, dit l'auteur, dispose de deux espèces d'appareils précis pour mesurer le travail que donne un moteur ou que coûte une machine, savoir le frein de Prony et les dynamomètres de rotation à ressorts ou à poids.

Les dynamomètres dont on s'est servi jusqu'ici pour mesurer le travail transmis par un moteur à une usine, deviennent extrêmement dispendieux à construire et sont en réalité des machines puissantes et coûteuses dont très-peu d'industriels se soucient de faire les frais. Le frein de Prony ne peut pas toujours servir non plus à atteindre facilement le but

qu'on se propose, parce que son emploi suppose que le travail consommé est à fort peu près constant. S'il en est autrement, on est forcé d'observer, plusieurs jours durant, l'état du moteur pendant le travail de l'usine; ensuite, pour l'essai du frein, on place le moteur dans l'état moyen où il s'est trouvé pendant la série de jours d'observation. Si c'est le moteur lui-même qu'on veut juger au point de vue de son rendement, le frein est d'un usage plus pénible encore.

M. Hirn, pour remédier à cet inconvénient, a inventé deux pandynamomètres, très simples, basés sur cette idée : toutes les pièces qui servent à transmettre un effort moteur, changent de forme temporairement, par flexion ou torsion. La flexion et la torsion des diverses pièces dépendent du travail de telle manière que celui-ci peut se déduire de celles-là. Ces appareils, très-simples et très-précis, sont décrits dans la nouvelle brochure du savant ingénieur.

IV.

Tafeln zur dreissigstelligen logarithmischen Rechnung, *berechnet von* Dr. R. Hoppe, *Professor an der Universität Berlin.* Leipzig, 1876. C. A. Koch's Verlagsbuchhandlung. 16 p. in-8. Prix : 1 franc.

Les nouvelles tables de logarithmes naturels à 33 décimales, calculées par le professeur Hoppe, ne peuvent être appréciés convenablement, qu'en les comparant aux tables antérieures analogues [1].

Il existe deux méthodes principales pour trouver avec un grand nombre de décimales, les logarithmes correspondant à un nombre donné, ou inversement. Toutes deux ont été indiquées par Briggs dans l'Introduction à son *Arithmetica logarithmica.* Dans la première, on ramène les nombres (ou les logarithmes) donnés, au moyen d'un petit nombre de diviseurs ou de facteurs (ou de leurs logarithmes) dans le voisinage des nombres (ou des logarithmes) inscrits dans les tables dont on dispose, puis on a recours à l'*interpolation.* Ainsi ont procédé Callet, Pineto, M. Namur et beaucoup d'autres. Nous pensons que cette méthode par interpolation a atteint son dernier degré de perfection dans des écrits inédits de notre compatriote, dont une partie va être publiée prochainement sous le patronage de l'Académie de Bruxelles.

Dans l'autre méthode on évite l'interpolation, mais on recourt à un très-grand nombre de facteurs ou de diviseurs. Cette méthode n'a jamais pu acquérir la popularité de la première, et elle a été réinventée maintes

---

[1] Nous ne pouvons plus contrôler l'exactitude des notes qui nous ont servi pour ce compte-rendu; nous demandons donc au lecteur de nous excuser si quelque erreur s'y est glissée par mégarde. Nous publierons prochainement un article plus détaillé sur le calcul des logarithmes.

fois, sous différentes formes, depuis Briggs et Vlacq. I. (A) Dans le procédé de Briggs (1624), Leonelli (1803), P. Gray (1865), au moyen d'un diviseur convenable, facile à trouver, on ramène un nombre quelconque à la forme $1 + \alpha$, α étant une quantité plus petite que l'unité. En divisant successivement $1 + \alpha$, par des *diviseurs* de la forme $\left(1 + \frac{m}{10^k}\right)$, m étant un nombre entier compris entre 0 et 1000, on obtient des quotients aussi peu différents de l'unité qu'on le veut, et dont le logarithme est aussi près de 0 qu'on le veut. Il en résulte que l'on peut trouver le logarithme du nombre cherché en ajoutant les logarithmes des diviseurs employés. On procède d'une manière analogue dans la recherche inverse. C'est Gray qui a le plus perfectionné ce procédé au point de vue pratique, en indiquant un moyen simple de prendre pour m un nombre de trois chiffres, ce qui abrége considérablement les calculs.

(B) On peut remplacer avec avantage les diviseurs $\left(1 + \frac{m}{10^k}\right)$ plus grands que l'unité, par des facteurs de la forme $\left(1 - \frac{n}{10^k}\right)$, $0 < n < 10$. C'est ce qu'ont fait Manning (1806, $n = 1$), Weddle (1845), Hearn (1847), Thoman (1867), Wace (1873). Les tables de Thoman sont les plus étendues et les plus parfaites quand il s'agit des logarithmes vulgaires; celles de Wace sont très-bonnes pour les logarithmes vulgaires et pour les logarithmes naturels. Gray a indiqué un moyen de réduire considérablement la longueur des calculs exigés par ce procédé, mais on n'a pas réalisé, pensons-nous, la disposition ingénieuse des tables de ce genre, préconisée par l'habile calculateur anglais.

II. On peut aussi ramener le nombre donné à la forme $1 - \alpha$; puis multiplier $1 - \alpha$, par des facteurs de la forme $\left(1 + \frac{m}{10^k}\right)$, qui donnent un produit final $1 - z$ très voisin de l'unité. Le choix de ces facteurs est très simple. Ainsi procèdent Flower (1771) et Houel (1858). Cette méthode a l'inconvénient de conduire à des opérations assez pénibles parce que le multiplicande, dans les multiplications successives, se compose d'un très-grand nombre de chiffres.

C'est à ce dernier type qu'appartiennent les tables de M. Hoppe, et c'est cet inconvénient qu'il a fait disparaître par la manière ingénieuse, dont il calcule z. En outre, il a réduit considérablement l'étendue de l'une de ces tables, la principale, au moyen d'une remarque très simple.

(I) Soit, pour donner une idée du mode de calcul, $1 - \alpha = y$,

$$y\left(1 + \frac{m_1}{10}\right)\left(1 + \frac{m_2}{100}\right)\left(1 + \frac{m_3}{1000}\right) = 1 - z$$

M. Hoppe remarque que l'on a successivement

$$(1-y)\left(1+\frac{m_1}{10}\right)=1-y_1+\frac{m_1}{10};\ y_1=y\left(1+\frac{m_1}{10}\right)$$

$$(1-y_1)\left(1+\frac{m_2}{100}\right)=1-y_2+\frac{m_2}{100};\ y_2=y_1\left(1+\frac{m_2}{100}\right)$$

$$(1-y_2)\left(1+\frac{m_3}{1000}\right)=1-y_3+\frac{m_3}{1000};\ y_3=y_2\left(1+\frac{m_3}{1000}\right)$$

$$z=1-y_3=1-y\left(1+\frac{m_1}{10}\right)\left(1+\frac{m_2}{100}\right)\left(1+\frac{m_3}{1000}\right)$$

Si l'on fait les opérations indiquées ici, la plume à la main, on reconnaît aisément que le calcul des quantités $1-y_1$, $1-y_2$, $1-y_3=z$ $=-\log(1-z)$ est beaucoup plus facile que celui des quantités correspondantes dans la méthode de Flower. On a d'ailleurs

$$\log y=\log(1-z)-S\log\left(1+\frac{m_k}{10^k}\right)=-z-S\log\left(1+\frac{m_k}{10^k}\right).$$

(II). On peut écrire

$$\log y=\left(-z-S\frac{m_k}{10^k}\right)+S\,L\,(m,k)=-A+B$$

$$B=SL\,(m,k);\quad L\,(m,k)=\frac{m_k}{10^k}-\log\left(1+\frac{m_k}{10^k}\right)$$

La partie A est donnée *immédiatement* par les calculs que l'on a effectués, comme on le reconnait en pratiquant la méthode. La partie B est une somme de quantités L (m,k); celles-ci sont données dans la table III, qui occupe moins de quatre pages in-8°, quoique les logarithmes soient calculés à 33 décimales. Cela provient de ce que L (m,k), est une quantité positive, qui est toujours plus petites que $\frac{1}{2}\left(\frac{m_k}{10^k}\right)^2$.

On voit donc, à cause de ces deux remarques, que le procédé de M. Hoppe est beaucoup plus expéditif que les procédés analogues du même type. Nous ne disons rien de la recherche du nombre correspondant à un logarithme, pour abréger.

Les tables de M. Hoppe n'occupent que sept pages in 8° et sont précédées d'une explication d'une étendue égale, avec un exemple. La première table contient $n\log 10$, pour n de 1 à 30; la seconde $\log p$, pour p de 2 à 99; la troisième L (m,k), pour m de 1 à 9, k de 2 à 16. La quatrième table donne 33 facteurs ou diviseurs p suffisants pour ramener tous les nombres à la forme $1-\alpha$.

Personnellement, nous préférons les tables par interpolation aux tables par les facteurs, et parmi celles-ci, le type Thoman modifié par Gray, au type Flower. Mais entre les diverses tables qui se rattachent à celles de Flower, celles du mathématicien philosophe de Berlin, *qui sont d'ailleurs plus étendues que toutes les autres,* nous paraissent incontestablement les plus ingénieuses et les meilleures.

28 août 1876. P. MANSION.

---

1. **Einleitung in die Theorie der Determinanten**, *für Studierende in Mittelschulen und technische Anstalten. Verfasst von Dr.* F. J. STUDNICKA, o. ö. *Professor der Mathematik am K. böhm. polytechnischen Landes-Institut in Prag.* Prag, 1871. Calve. VI-66 p. in-8°.
2. **Einleitung in die Lehre von den Determinanten**, *von* K. HATTENDORFF. Hannover, Schmorl und von Seefeld, 1872. XII-60 p. in-8°. Prix fr. 1-25.
3. **Einleitung in die Lehre von den Determinanten** *und ihrer Anwendung auf dem Gebiete der niedern Mathematik zum Gebrauch an Gymnasien, Realschulen und andere höhern Lehranstalten. sowie zum Selbstunterricht bearbeitet von Dr.* JOSEPH DIEKMANN, *Oberlehrer am K. Gymnasium zu Essen.* Essen, Baedeker, 1876. VIII-88 p. in-8°. Prix : fr. 1-25.

Les trois manuels dont nous transcrivons ici les titres ne sont pas moins différents entre eux que ceux de Hesse, de Dölp et de Reidt, dont nous avons parlé dans la *Revue* (1875, t. XVIII, p. 441-443). La diversité des modes d'exposition adoptés par Hesse, et MM. Studnicka, Hattendorff, Diekmann, Dölp et Reidt, prouve que l'on n'est pas encore parvenu à s'entendre sur la méthode qu'il convient d'adopter pour l'enseignement de cette partie de l'algèbre. Il n'en est que plus intéressant d'examiner en détail l'ordre suivi dans chacun des nouveaux manuels et de les comparer, au point de vue méthodologique, à ceux que nous avons déjà analysés.

1. STUDNICKA. L'écrit de M. Studnicka, dans la pensée de l'auteur, est surtout destiné aux établissements d'instruction moyenne. Toutefois, il contient un appendice, où l'on fait usage du calcul infinitésimal, de sorte que ce petit traité peut aussi être mis entre les mains des polytechniciens.

Introduction (p. 1-8). Définition de la fonction alternante formée par le produit $\Pi\,(b-a) = (b-a)\;(c-a)\;\ldots\;(c-b)\;(d-b)\;\ldots\;(l-k)$ des différences de n quantités $a, b, c, \ldots, k, l$. Démonstration des propriétés de cette fonction qui correspondent aux principes fondamentaux de la théorie des déterminants. Selon nous, ces démonstrations ne sont pas aussi rigoureuses, que chez Hesse. L'auteur procède par induction, mais sans approfondir suffisamment les questions relatives aux signes des termes du produit.

I. *Définition et notation* (p. 9-13). Le déterminant de n^2 quantités se déduit du produit $\Pi\,(b-a)$, en remplaçant les exposants par des indices. Comme on le voit, c'est le même point de départ que celui de Hesse (Dölp l'indique aussi, mais subsidiairement).

II. *Mineurs* (p. 13-18). III. *Propriétés fondamentales* (p. 18-26). Même procédé de démonstration que dans le chapitre précédent. Nous ne pensons pas qu'il n'y ait rien à reprendre dans ces deux chapitres, au point de vue de la rigueur. La multiplication par une constante dépend de la théorie des mineurs; c'est là une faute de méthode qui a été commise par tous les auteurs, Günther excepté.

IV. *Résolution des équations linéaires. Élimination* (entre des équations linéaires seulement) (p. 27-32). Ce sujet est traité, comme dans les autres manuels analogues. V. *Multiplication* (p. 33-38). Démonstration basée sur la résolution des équations linéaires, comme dans Brioschi. Vérification par décomposition.

VI-VIII. *Déterminants adjoints* (p. 38-43); *déterminants symétriques* (p. 43-47); *déterminants gauches* (p. 48-53). Ces trois chapitres, qui occupent peut-être une trop grande place dans l'ouvrage, contiennent à-peu-près les mêmes démonstrations que les chapitres correspondants de Salmon.

Appendice. IX. *Déterminants fonctionnels* (p. 54-58). X. *Hessien* (p. 58-66). Propriétés les plus simples de ces expressions. On ne trouve pas dans le chapitre IX, la propriété fondamentale des fonctions dont le déterminant fonctionnel est nul.

Le livre de M. Studnicka est clairement écrit, mais il faut avouer que sur bien des points, l'auteur a plutôt esquissé qu'achevé les démonstrations. A cause de cela, ce manuel sera moins utile aux professeurs que celui de Hesse, quoiqu'il touche à beaucoup plus de questions. Il ne peut guère servir dans les colléges, parce qu'il ne contient pas d'introduction sur les déterminants à 2^2, 3^2 éléments, et ne renferme pas assez d'applications. Dans l'enseignement universitaire, d'autre part, il faut, selon nous, employer explicitement la théorie des permutations, comme nous le montrerons plus bas, après avoir analysé les écrits de Hattendorff et Diekmann.

2. Hattendorff. La préface du manuel de M. H. expose les idées méthodologiques de l'auteur relativement à la théorie des déterminants. 1° Le traité de Baltzer, malgré sa grande perfection, n'est guère propre à faciliter l'accès de la théorie des déterminants, parce qu'il est trop concis, trop abstrait et rejette trop loin les applications. 2° Il faut éveiller chez les commençants le désir d'étudier les déterminants en leur montrant comment ces expressions s'introduisent naturellement dans la résolution des équations linéaires à 2 ou 3 inconnues. 3° Il vaut mieux définir un déterminant d'ordre n, au moyen de ses mineurs, et éviter la théorie générale des permutations, dont l'élève ne peut saisir ni le but, ni la portée. Dans ses leçons académiques à Göttingen et à Aix-la-Cha-

pelle, l'auteur a employé le mode d'exposition basé sur cette idée et il a bien réussi. Nous croyons que ce dernier fait prouve seulement en faveur du talent de l'auteur, et nous montrerons plus bas que l'on peut donner des raisons sérieuses en faveur de l'emploi de la théorie des permutations. — Enfin, M. H. termine par quelques paroles très sensées sur l'opuscule de Hesse, que nous aurons l'occasion de citer plus bas.

Voici maintenant l'analyse sommaire de l'ouvrage de M. Hattendorff.

Introduction (p. 1-7). 1. Résolution de deux équations linéaires; déterminants à deux lignes; applications; notations. 2. Résolution de trois équations linéaires; déterminant à trois lignes défini au moyen des mineurs de la première colonne. Applications. Trouver les six termes du déterminant, sans leur signe, avec leur signe. Cette dernière question conduit à la notion de dérangement et est assez compliquée pour des commençants.

Chapitre I. Principes (p. 8-29). 1. Définition d'un déterminant au moyen des mineurs de sa première colonne; détermination des termes sans leur signe, avec leur signe. Cette recherche du signe est un point délicat dans ce mode d'exposition; l'auteur conseille aux professeurs de l'exposer d'abord sur un déterminant de 25 éléments. 2. Échange des lignes et des colonnes. Échange de deux lignes ou de deux colonnes. Déterminant à deux lignes identiques. 3. Mineurs; applications aux fractions continues. 4. Déterminant dans lesquels les éléments d'une ligne sont des polynômes; multiplication par une constante; principe de l'addition des lignes. 5. Applications géométriques diverses.

Chapitre II. Fonctions homogènes et équations linéaires (p. 30-43). 1. Résolution des équations linéaires. Applications géométriques nombreuses. 2. Discussion complète d'un système d'équations linéaires. Les articles de MM. Rouché, Fontené et Meray sur ce sujet, publiés en 1875 dans divers recueils français, ne contiennent en réalité rien d'essentiel qui ne se trouve dans l'ouvrage de M. Hattendorff. 3. Toute fonction linéaire homogène de *n* variables peut s'exprimer linéairement au moyen de *n* fonctions de ces variables linéaires homogènes et indépendantes de ces variables. 4. Application à un théorème relatif aux fonctions de Sturm [1].

III. *Multiplication* (p. 43-52). Démonstration de la règle pour les déterminants complets ou incomplets, par décomposition du produit. Volume d'une pyramide; détermination des axes d'une conique.

IV. *Systèmes adjoints* (p. 53-60). Démonstration ordinaire des théorèmes fondamentaux; application à la théorie des centres de similitude

---

[1] M. H. a publié sur ce sujet une excellente monographie : *Die Sturm'schen Functionen*. Zweite Auflage. Hannover, Rumpler, 1874. VIII 68 p. in-8°.

de trois cercles. Il nous semble que l'auteur a consacré trop de pages à ce sujet peu important.

Dans le courant de son livre, M. H. laisse souvent aux lecteurs le soin d'énoncer les théorèmes et d'achever l'exposition de telle ou telle partie de la théorie. En outre, de nombreux exercices sont énoncés à la suite de chaque paragraphe important. En fesant abstraction de la méthode d'exposition des principes fondamentaux (décomposition du déterminant au moyen de ses mineurs), nous pouvons résumer notre opinion sur le manuel de M. H., en disant qu'on peut le placer à côté de celui de M. Reidt, pour la clarté et la rigueur des démonstrations. Néanmoins, il est un peu moins simple, ce qui provient sans doute de ce qu'il est destiné à l'enseignement académique.

3. Diekmann. La préface de M. Diekmann contient l'exposé de ses vues sur l'enseignement de l'algèbre et en particulier de la théorie des déterminants. Sur ce dernier sujet, il est de l'avis de M. Hattendorff; il croit que l'on doit éviter les permutations en définissant un déterminant au moyen de ses mineurs, et c'est ce qu'il fait dans son ouvrage. Malheureusement, comme il a écrit en vue de l'enseignement des gymnases, il a dû tâcher d'être plus simple que M. H., et il n'y a réussi, selon nous, qu'au dépens de la rigueur, en bien des endroits. Forcé de s'élever de cas particuliers peu compliqués aux cas généraux, il n'a pas toujours donné à ses inductions le caractère strictement logique dont elles avaient besoin. D'ailleurs, il n'a pas fait précéder son manuel d'une introduction relative aux équations linéaires à 2 et à 3 inconnues, et aux déterminants correspondants. Cependant, son livre est loin d'être méprisable, parce qu'il y a su accumuler une foule d'excellentes applications de la théorie générale, et qu'il y a introduit certaines questions, assez peu apparentées aux déterminants, mais que les professeurs seront bien aise de rencontrer dans un ouvrage élémentaire. Voici l'analyse des six chapitres dont il se compose :

I. *Déterminants* (p. 1-7). Définition ordinaire du déterminant quant aux termes qui le composent. Détermination du signe par décomposition au moyen des mineurs. L'auteur ne prouve pas que tous les procédés de décomposition conduisent au même signe pour un même terme, et ne montre pas rigoureusement que ce déterminant change de signe par échange de deux lignes.

II. *Principes généraux sur les déterminants et leurs mineurs* (p. 7-16). La question du signe des mineurs d'ordre quelconque n'est pas suffisamment élucidée. La multiplication par une constante dépend de la décomposition en mineurs, ce qui est inutile.

III. *Résolution des équations à plusieurs inconnues* (p. 16-29). Condition de coexistence de n équations linéaires; résolution; application aux fractions continues. Résolution des équations non linéaires à plusieurs inconnues. Ce dernier § contient de très-jolis exemples, traités d'une

manière élégante. Les autres manuels ne contiennent rien sur ce sujet.

IV. *Produit de deux déterminants* (p. 23-40). La question est traitée de quatre manières différentes, mais malheureusement pour deux déterminants du 3e degré seulement. Le résultat est mis sous forme d'un déterminant à six lignes, ou à trois lignes, d'abord en recourant aux équations linéaires, puis par vérification à posteriori. — Propriétés des déterminants adjoints. — Exemples d'invariant.

V. *Applications des déterminants à la théorie des équations* (p. 40-75), ou plutôt des formes algébriques du 2me, 3me et 4me degré. Résultants, discriminants. Étude minutieuse des équations du 2me 3me 4me degré au moyen de leurs invariants, covariants et discriminants. Ce sujet se rattache à l'invariantologie, non à la théorie des déterminants.

VI. *Applications à la géométrie analytique* (p. 76-88). Ligne droite et coniques.

Malgré le peu de rigueur du manuel de M. D. sur des points essentiels, nous le recommandons aux professeurs à cause des nombreux exercices qu'il contient et des points de vue variés sous lesquels l'auteur examine diverses parties de son sujet. Le chapitre V, qui se rapporte très-peu au reste de l'ouvrage, a l'avantage d'initier le lecteur aux éléments de l'invariantologie; le manuel gagnerait en unité, mais perdrait en valeur, si l'on en supprimait cette intéressante introduction à la théorie des formes algébriques, qu'on ne rencontre dans aucune autre écrit analogue.

Après l'analyse que nous avons faite des écrits de Hesse, de MM. Studnicka, Hattendorff, Dölp, Reidt et Diekmann, nous croyons utile d'examiner sommairement quelques questions générales relatives à l'enseignement de la théorie des déterminants.

Les écrits analysés se classent en trois groupes. I. Hesse et M. Studnicka déduisent les propriétés des déterminants de ceux de la fonction alternante $\Pi\,(b\text{-}a)$; de plus, le premier commence par une introduction très-abstraite, mais qui aurait pu être élémentaire, sur les équations du premier degré. II. MM. Hattendorff et Diekmann définissent les déterminants de n^2 éléments au moyen de leurs mineurs; le premier donne une introduction sur les équations linéaires à 2, 3 inconnues et les déterminants à 4 ou 9 éléments; le second va du particulier au général pour éviter trop d'abstraction. III. MM. Dölp et Reidt se servent résolument de la théorie des permutations; mais le premier expose chaque point difficile de la doctrine sur des cas particuliers, et se sert subsidiairement du produit $\Pi\,(b\text{-}a)$; le second fait précéder son exposition générale d'une esquisse de la théorie des équations linéaires à 2, 3 ou 4 inconnues. Tous d'ailleurs s'adressent aux élèves des gymnases ou des écoles réelles, M. Hattendorff excepté.

Les auteurs de ces divers manuels trahissent tous explicitement, ou implicitement, par la méthode qu'ils adoptent, le désir d'échapper aux

défauts du Traité de Baltzer. Celui-ci, qui est d'une rare perfection, scientifiquement parlant, est, au point de vue de l'enseignement, trop concis et surtout trop abstrait. Dès les premières lignes, le lecteur est introduit dans la théorie des permutations, et ce n'est qu'après cinquante pages, où sont condensés une foule de savants travaux, qu'on arrive aux applications de la théorie générale à la résolution des équations linéaires. Nos auteurs ont-ils réussi à éviter ces deux inconvénients, sont-ils plus simples et plus pratiques?

Plus simples non, parce que c'est impossible, sauf en sacrifiantla rigueur à une clarté factice. Hesse et M. Studnicka essayent d'éviter les permutations, au moyen du produit $\Pi\,(b\text{-}a)$. Mais il est tout aussi difficile de faire saisir aux élèves que les propriétés de la fonction alternante Π, cas particulier du déterminant $R = \Sigma \pm a_1 b_2 c_3 \ldots l_n$, appartiennent aussi à celui-ci, que de leur enseigner la théorie des dérangements. D'ailleurs, au fond, on ne fait que déplacer une difficulté; en dernière analyse, le signe des termes de R est déterminé par le nombre des dérangements qu'il contient, quelque mode d'exposition qu'on emploie. La même remarque s'applique au procédé employé par MM. Hattendorff et Diekmann. On peut déplacer, on ne peut pas éluder la question du signe des termes du déterminant. En définissant, comme ces auteurs l'ont fait, le déterminant au moyen des mineurs, on ne supprime donc aucune difficulté. Mais on commet une faute de méthode en donnant à l'élève, comme un théorème, ce qu'il regardera plus tard, quand il pourra lire Baltzer, comme la définition naturelle du déterminant, et réciproquement en prenant pour définition un théorème sur les mineurs. Scientifiquement parlant, le déterminant c'est $\Sigma \pm a_1 b_2 c_3 \ldots$ et non $aA + bB + cC + \ldots$ Pourquoi renverser l'ordre naturel des choses, uniquement pour déplacer de quelques pages une difficulté inévitable.

Il faut donc bien employer la théorie des permutations et l'employer seule, pour éviter la confusion que Dölp introduit en se servant en même temps de $\Pi\,(b\text{-}a)$. Mais cela n'implique pas qu'on doive être aussi concis, aussi abstrait que Baltzer. L'on peut et l'on doit, comme MM. Hattendorff et Reidt, commencer par une introduction sur les équations linéaires et les déterminants les plus simples; l'on peut et l'on doit, comme tous l'ont fait (Hesse et M. Studnicka exceptés), exposer d'abord les théorèmes les plus difficiles sur les cas particuliers.

Mais cette théorie *générale* des déterminants est-elle assez simple pour faire partie de l'enseignement moyen, comme Hesse et MM. Studnicka, Dölp, Reidt, Diekmann le pensent? Nous ne le pensons pas. Sur ce point, nous sommes de l'avis de M. Hattendorff, qui termine sa préface, en substance, par les paroles sensées que voici : « Il est heureux, dit-il, que le beau livre de Hesse soit inaccessible aux élèves de nos gymnases. L'enseignement moyen a pour but la culture générale de la jeunesse. C'est l'en détourner que de commencer au gymnase les études spéciales qui sont l'objet propre des facultés professionnelles universitaires. Chaque

fois que l'on augmente le programme de l'enseignement moyen, on perd en profondeur ce qu'on gagne en étendue. D'ailleurs, c'est un malheur de recevoir à l'université des jeunes gens, déjà sans enthousiasme, blasés ou surmenés par des études trop spéciales, entreprises prématurément dans le dernière année du gymnase. »

Ce qui précède ne signifie pas néanmoins que l'on doive bannir les déterminants de l'enseignement moyen. Loin de là; tous ceux qui se destinent à l'étude des mathématiques dans les universités ou les écoles polytechniques doivent, au contraire, apprendre au collége tout ce que l'on peut enseigner de cette théorie, sans employer les permutations, c'est-à-dire les déterminants à 2^2, 3^2 éléments et leurs applications aux équations linéaires à 2 et 3 inconnues. De cette manière, on s'initie lentement et sûrement à la théorie générale, comme le veut M. Hattendorff; on met sous la forme la plus parfaite, on résume le mieux possible une foule de résultats trouvés dans le cours des études mathématiques antérieures, comme le désire M. Reidt. Enfin, on a à sa disposition un instrument précieux *et suffisant* pour traiter, le plus élégamment possible, maintes questions d'algèbre et de géométrie analytique, comme le de mande M. Diekmann.

Les idées que nous défendons ici et auxquelles nous sommes arrivés après une étude minutieuse de presque tous les manuels publiés en Allemagne sur la théorie des déterminants, nous les avons réalisées dans deux opuscules. Le premier, qui constitue une *Introduction à la théorie des déterminants,* a paru dans la *Revue* même, et contient exclusivement la théorie et les applications des déterminants de 4 et de 9 éléments, à l'usage de l'enseignement moyen [1]. Le second, qui a été publié, en grande partie, dans la *Nouvelle Correspondance mathématique* (tome I, 1875), est uniquement destiné à l'enseignement universitaire [2]. Le lecteur de ces deux opuscules prend une première vue de toute la théorie, en étudiant ce qui se rapporte aux déterminants de 4 éléments; il la complète et l'étend, en lisant ensuite ce qui a trait aux déterminants à 9 éléments; enfin, il pénètre au fond même de la théorie, dans les *Éléments,* où l'on s'appuie sur les permutations. En signalant ici nos deux écrits au lecteur, nous devons avertir que le second est moins complet que Studnicka, Hattendorff ou Diekmann sur divers sujets qui rentraient pourtant complétement dans notre cadre.

5 Septembre 1876. P. MANSION.

---

[1] *Introduction à la théorie des déterminants, à l'usage des établissements d'instruction moyenne.* Gand, Hoste; Mons, Manceaux, 1876. 28 p. in-8.

[2] *Éléments de la théorie des déterminants, d'après Baltzer et Salmon.* Mons, Manceaux; Gand, Hoste, 1875. 44. p. in-8.

ACTES OFFICIELS.

Cette année, l'envoi du programme général des athénées royaux aux présidents des bureaux administratifs, était accompagné d'une circulaire que nous croyons devoir publier :

« Les seules modifications essentielles qu'ait subies le programme tel qu'il a été en vigueur pendant l'année scolaire courante, ne concernent que la section des humanités.

Dans tout le cours de langue française, depuis la 6me latine jusqu'en seconde latine inclusivement, il y aura désormais des *Lectures recommandées, résumées en classe.* En rhétorique, le programme prescrit comme exercice *l'Exposé oral d'un sujet indiqué par le professeur ou choisi par l'élève.*

Des lectures recommandées, résumées en classe, sont également inscrites au programme de la rhétorique pour le cours du latin.

Il est à peine nécessaire, Monsieur le président, d'insister sur le caractère et sur l'utilité de cette double innovation. Habituer la jeunesse à lire, et à lire avec réflexion est chose nécessaire. Dans ma pensée, comme dans celle du Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, qui a proposé la mesure, l'effet doit en rejaillir d'une façon salutaire sur les études elles-mêmes. J'appelle donc votre attention et celle de M. le préfet et des professeurs sur l'exécution intelligente de cette partie du programme.

Vous remarquerez que la composition latine est supprimée en seconde et en rhétorique. Je n'ai cependant pas voulu que les élèves arrivassent à la fin de leurs études d'humanités sans s'exercer à écrire en latin, seul moyen de comprendre et la langue et son mécanisme, et j'ai substitué, en rhétorique, le thème à la composition latine *(un thème par semaine).*

Comme complément d'une mesure qui remonte déjà à deux ou à trois ans, *les Entretiens scientifiques,* qui n'étaient organisés que jusqu'en 4me latine, sont introduits, dès l'année scolaire dont nous nous occupons, en 3me latine. Ils porteront sur les végétaux. Le programme recommande des *excursions botaniques.*

Je ne puis que me reférer ici aux observations que j'ai faites par circulaire du 15 juin 1875, à l'occasion des excursions entomologiques et malacologiques, prescrites en 5me et en 4me.

Le programme général de l'enseignement moyen a été, dans ces derniers temps, l'objet de critiques assez vives au sein des Chambres législatives. On lui a reproché d'être trop chargé, d'exiger de la part des élèves des efforts trop constants. Bien que sous ce rapport le régime des athénées soit loin d'être excessif et qu'il reste beaucoup en dessous des prescriptions des programmes dans certains pays qui nous entourent, j'ai pensé, d'accord avec le Conseil de perfectionnement de l'instruction moyenne, qu'il y avait lieu d'en tenir compte dans une certaine mesure.

Désormais, dans les athénées wallons, les élèves de la section des humanités n'auront plus à étudier obligatoirement qu'une seule des trois langues modernes, et ceux de la section professionnelle que deux de ces langues, à leur choix.

D'autre part, un arrêté ministériel, dont vous trouverez également ci-joint un certain nombre d'exemplaires, modifie les dispositions du réglement d'ordre intérieur des athénées, en date du 30 septembre 1852, en ce sens notamment que le préfet des études peut, sur la demande des parents, dispenser un élève de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours obligatoires. Cette exemption n'enlève pas à l'élève le droit de prétendre ni aux prix généraux, ni aux prix particuliers, à la condition toutefois qu'en ce qui concerne les prix généraux, il obtienne un nombre de points déterminé sur l'ensemble des cours qu'il fréquente.

L'arrêté ministériel ci-annexé entre à ce sujet dans une série de détails qui permettent de saisir le vrai sens et la portée de la mesure. Il importe donc que vous recouriez aux dispositions de cet arrêté.

J'ai fait ressortir par ma circulaire du 18 mai 1874, la nécessité de restreindre la longueur des devoirs donnés à traiter à domicile. J'ajoutais qu'il sera toujours facile de s'assurer, par quelques interrogations faites en classe, que l'élève s'est bien assimilé les leçons orales, ce qui est le vrai but du devoir. Veuillez de nouveau attirer l'attention du Préfet des études et du personnel enseignant sur ce point important.

Je vous recommande de la façon la plus formelle, M. le président, de tenir la main à ce que le *Cours de gymnastique*, rendu obligatoire par l'arrêté royal du 15 décembre 1875, soit organisé d'une façon complète et sérieuse. M. le préfet des études aura à comprendre ce cours dans le tableau de l'emploi du temps et à disposer les choses de manière à ce que l'on consacre à cet enseignement, dans chaque classe, trois heures de leçon par semaine, divisées autant que possible, en demi-heures à intercaler entre les heures de classe.

Il est indispensable, dans tous les cas, que l'on tende à réaliser partout la mesure dans ce sens.

Généralement les installations gymnastiques laissent beaucoup à désirer, quand elles ne font pas tout à fait défaut. Cependant, aux termes de l'art. 20 de la loi du 1r juin 1850, la ville où un athénée est établi, doit mettre à la disposition du Gouvernement un *local convenable muni d'un matériel en bon état*, et dont l'entretien demeure à sa charge.

La gymnastique ne fait pas seulement partie de l'enseignement des athénées, en vertu de l'arrêté royal prérappelé du 15 décembre dernier, elle est prescrite comme une des matières constitutives de l'instruction moyenne par les art. 22 et 23 de la loi de 1850.

La ville ne saurait donc échapper à l'obligation de mettre, sous ce rapport, les locaux de l'athénée dans toutes les conditions voulues par le législateur. Je vous prie, en conséquence, M. le président, de vouloir bien user de toute votre influence et de toute votre autorité auprès du bureau administratif et de l'administration communale, pour que les locaux et le matériel destinés au cours de gymnastique répondent aux vues du Gouvernement.

Il me sera agréable, M. le président, de connaître, avant l'ouverture de la prochaine année scolaire, ce que vous aurez cru devoir faire dans ce but. »

Voici les articles de la circulaire auxquels il est fait allusion dans la pièce précédente :

« Le préfet des études peut, sur la demande des parents, dispenser un élève de la fréquentation d'un ou de plusieurs cours obligatoires.

» Dans le cas où il croira devoir refuser une autorisation de ce genre, il en réfèrera au bureau administratif, qui statuera.

» Le préfet peut aussi admettre des jeunes gens à suivre un ou plusieurs cours spéciaux.

» Les élèves sont tenus de suivre régulièrement tous les cours pour lesquels ils sont inscrits.

» Les élèves qui ne suivent pas tous les cours correspondant à une classe peuvent prétendre aux prix généraux et aux prix particuliers.

» Les prix généraux sont décernés d'après le résultat de l'addition des points obtenus dans toutes les compositions des différents cours obligatoires d'une même classe ou année d'études.

» Les cours de calligraphie, de dessin et de gymnastique donneront droit à des prix particuliers.

» Les deux sections de la division supérieure professionnelle ayant chacune des cours qui leur sont propres, il pourra être décerné des prix généraux distincts dans les deux sections.

» Le nombre des élèves nommés pour les prix généraux sera réglé sur le nombre et sur le mérite des élèves de la classe.

» Il pourra être nommé trois élèves quand le nombre n'excédera pas cinq ;

» Quatre quand le nombre sera au-dessus de cinq et n'excédera pas dix;

» Cinq, quand le nombre sera au-dessus de dix et n'excédera pas quinze.

» Et ainsi de suite, à raison d'un élève de plus pour chaque série de cinq commencée.

» Toutefois, le nombre des élèves nommés ne pourra, en aucun cas, s'élever au-dessus de dix, ni le nombre des prix accordés au-dessus de cinq.

» Nul élève ne pourra être nommé, s'il n'a obtenu au moins cinq dixièmes de la somme des points que forment toutes les compositions des différents cours obligatoires de la classe.

» Nul ne pourra avoir un accessit, s'il n'a obtenu au moins les six dixièmes de cette somme de points.

» Nul ne pourra avoir un prix, s'il n'en a obtenu au moins les sept dixièmes.

» Si l'élève qui obtient le premier prix général, soit dans la rhétorique latine, soit dans la première scientifique, se trouve avoir atteint au moins huit dixièmes du maximum, il recevra pour prix, au lieu de livres, une médaille en vermeil.

» Ce prix prendra la dénomination de prix d'honneur.

» Dans le cas où l'élève, premier prix général de rhétorique latine, aurait déjà obtenu un prix général dans toutes les classes antérieures, c'est-à-dire, depuis la 6me latine, il lui sera décerné une récompense spéciale par le gouvernement.

» Un élève qui, même pour un motif légitime, n'aura pas pris part aux compositions d'un même cours dans deux séries, ou à trois compositions quelconques dans le courant de l'année, ou à une composition quelconque de la dernière série, ne pourra prétendre aux prix généraux que s'il a obtenu dans l'ensemble des compositions auxquelles il aura pris part, le nombre de points déterminé par l'art. 78 ci-dessus.

» Il en est de même des élèves qui ne suivront pas tous les cours obligatoires de leur classe.

» Les élèves qui auront terminé avec succès des études complètes d'humanités, recevront un diplôme qui le constate.

» Il en sera de même pour ceux qui auront terminé leurs études avec succès dans la section professionnelle, sans préjudice à l'examen de capacité institué en vue des élèves de la première industrielle et commerciale, par l'arrêté royal du 3 février 1863.

» Les diplômes ne peuvent être accordés qu'aux élèves qui, dans les compositions de l'année, auront obtenu plus de la moitié des points sur l'ensemble des cours obligatoires.

» Ils indiqueront le degré d'instruction du porteur. Ils seront remis lors de la distribution des prix.

» Des certificats de fréquentation seront délivrés, sur leur demande, aux élèves qui quitteront l'établissement.

» Ils mentionneront les cours que les porteurs auront fréquentés.

» Ces certificats mentionneront aussi 1° le nombre des points obtenus dans la série de compositions qui aura précédé la sortie ; 2° la conduite tenue par le porteur. »

Règlement pour l'exécution de la loi du 20 mai 1876, en ce qui concerne les examens à subir devant les universités de l'État.

Art. 1er. Le programme des examens à subir par les aspirants aux différents grades académiques dans les deux universités de l'État, ainsi que le nombre des épreuves dont ces examens se composent, sont arrêtés par le Ministre de l'intérieur, sur les propositions des facultés, le conseil académique de chaque université entendu.

Art. 2. Les examens ont lieu devant les facultés.

Celles-ci ne peuvent y procéder qu'autant que la majorité des membres dont chacune d'elles se compose soit présente.

Art. 3. Si certaines matières faisant l'objet d'un examen ont été enseignées à l'université par des personnes n'appartenant pas à la faculté chargée de procéder à cet examen ou n'y ayant pas voix délibérative, ces personnes sont appelées à participer à l'examen avec voix délibérative.

Art. 4. Il sera statué ultérieurement sur le mode de répartition du produit des droits d'examen entre les professeurs de chaque faculté.

Art. 5. Nul ne peut prendre part à l'examen d'un parent ou d'un allié, jusques et y compris le quatrième degré, sous peine de nullité.

Art. 6. Il y a annuellement deux sessions ordinaires d'examen devant les facultés : l'une s'ouvrant à la fin du premier semestre, l'autre commençant le deuxième mardi du mois de juillet.

Art. 7. Les facultés sont autorisées à tenir, au commencement du mois de novembre, une session extraordinaire pour les élèves ajournés à la session précédente ou qui se seraient trouvés dans l'impossibilité justifiée de subir l'examen et qui auraient été admis par elles à se représenter à l'époque de la rentrée.

Les examens qui ont lieu à cette époque de l'année, ainsi qu'à la première session ordinaire, n'entraînent aucune interruption des cours.

Transitoirement, la session du mois de novembre 1876 et les deux sessions ordinaires de 1877 sont consacrées en partie, s'il y a lieu, à l'examen des récipiendaires qui seront dans le cas de pouvoir invoquer le bénéfice de l'article 48 de la loi du 20 mai 1876.

Art. 8. Le Ministre de l'intérieur arrêtera à titre provisoire des règlements distincts pour chacune des deux universités de l'État, et ayant pour objet les époques et la forme des inscriptions, la tenue des examens, le mode de délibérer et la collation des grades académiques.

Art. 9. Les examens se font publiquement et sont annoncés, au moins huit jours d'avance, dans le *Moniteur belge* et dans un journal de la localité, siége de l'université. Ils le sont également par voie d'affiches *ad valvas*.

Art. 10. Les certificats et diplômes sont rédigés conformément aux modèles qui sont annexés au présent arrêté.

Ils constatent que le récipiendaire a subi l'examen d'une manière

satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Les certificats, ainsi que les diplômes de candidat, sont imprimés sur papier; le diplôme de docteur, celui de pharmacien et celui de candidat notaire sont imprimés sur parchemin.

La formule du diplôme à délivrer transitoirement aux récipiendaires qui tombent sous l'application des articles 47 et 48 de la loi du 20 mai 1876, sera ultérieurement arrêtée par le Ministre de l'intérieur.

Art. 11. L'article 4 de l'arrêté royal du 9 décembre 1849, ainsi que l'arrêté royal du 10 juin 1857 sont abrogés.

Par modification à l'article 2 du même arrêté, la durée des cours dans les deux universités de l'État sera réglée par le Ministre de l'intérieur, conformément à l'article 1er ci-dessus.

Règlement pour l'exécution de la loi du 20 mai 1876, en ce qui concerne les examens à subir devant le jury central.

Art. 1er. Le gouvernement forme, chaque année, pour chaque grade, s'il y a lieu, un jury central spécial siégeant à Bruxelles; ce jury est composé de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'État et ceux de l'enseignement privé y soient appelés en nombre égal.

Le président de chaque jury est choisi en dehors du corps enseignant.

Art. 2. Le président du jury veille à l'exécution de la loi et à la régularité de l'examen; il a la police de la séance; il accorde la parole aux divers examinateurs.

Il y a pour chaque jury un secrétaire choisi parmi les membres par le Ministre de l'intérieur. Il tient les écritures, les procès-verbaux et les registres de présence.

En cas d'empêchement, le secrétaire est remplacé par un membre que désigne le président.

Art. 3. Dans le cours des sessions, le jury central s'assemble tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés; il ne peut délibérer que si la moitié des membres sont présents.

Art. 4. Toute personne peut se présenter aux examens devant le jury central et y obtenir des grades, sans distinction du lieu où elle a étudié.

Art. 5. Les matières qui font l'objet des examens, ainsi que le nombre d'épreuves dont chacun d'eux se compose, seront déterminés par le Ministre de l'intérieur.

Les examens de docteur en droit et de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements, ne peuvent avoir lieu qu'après le temps d'étude exigé respectivement par les articles 8 et 15 de la loi du 20 mai 1876.

Il faut une année de grade de candidat en droit avant de pouvoir se présenter à la première épreuve du doctorat, et deux années de grade de candidat avant de pouvoir se présenter au dernier examen du doctorat.

Il faut de même une année de grade de candidat en médecine, pour pouvoir se présenter à la première épreuve du doctorat en médecine, en chirurgie et en accouchements; deux années de grade de candidat pour pouvoir se présenter au deuxième doctorat, et trois années de grade de candidat en médecine pour pouvoir se présenter au dernier examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Art. 6. Il y a annuellement deux sessions d'examen devant le jury central : la première s'ouvre le mardi qui suit le jour de Pâques; la seconde s'ouvre, au plus tard, le troisième mardi d'août, ou le lendemain si le troisième mardi est un jour férié.

Tous les examens peuvent être subis pendant chacune de ces deux sessions.

Art. 7. Les examens se font publiquement et sont annoncés, au moins huit jours d'avance, dans le *Moniteur belge* et dans un journal de la capitale.

Art. 8. Nul ne peut, en qualité de membre du jury, prendre part à l'examen d'un parent ou allié jusques et y compris le quatrième degré, sous peine de nullité.

Art. 9. Un avis inséré dans le *Moniteur*, un mois au moins avant l'ouverture de chaque session, indique les lieux où il peut être pris inscription pour les examens. Il rappelle les formalités à remplir et les sommes à payer. Les listes sont ouvertes pendant dix jours.

Les inscriptions sont reçues par les délégués du Ministre de l'intérieur.

Art. 10. Les examens se font oralement; néanmoins, les récipiendaires, en prenant inscription, peuvent demander à être examinés par écrit et oralement.

Art. 11. Les élèves sont examinés par séries, s'il y a lieu, et suivant l'ordre de priorité déterminé par un tirage au sort.

Art. 12. Les épreuves pratiques suivent l'examen oral.

Art. 13. Après l'examen oral, ou, s'il y a lieu, après les épreuves pratiques, le jury délibère sur l'admission et le rang des récipiendaires; il est dressé procès-verbal du résultat de la délibération. Ce procès-verbal mentionne le mérite de l'examen; il en est donné immédiatement lecture aux récipiendaires et au public.

Art. 14. Les récipiendaires qui n'ont pas répondu d'une manière satisfaisante sont ajournés ou refusés par le jury.

Les récipiendaires ajournés ne peuvent plus se présenter dans la même session.

Les récipiendaires refusés ne peuvent se présenter que dans le délai d'un an.

Les récipiendaires qui, après avoir échoué deux fois, ne sont pas jugés admissibles lors d'une troisième épreuve, sont refusés.

Art. 15. Le jury peut se dispenser de procéder aux épreuves pratiques, s'il juge, après l'examen oral, qu'il y a lieu de prononcer l'ajournement ou le rejet du récipiendaire.

Art. 16. Les diplômes qui confèrent les grades, ainsi que les certificats constatant que les récipiendaires ont satisfait aux premières épreuves, sont rédigés suivant les formules annexées au présent arrêté.

Ils sont signés, ainsi que les procès-verbaux des séances, par tous les membres du jury, et constatent que le récipiendaire a subi l'examen d'une manière satisfaisante, avec distinction, avec grande distinction ou avec la plus grande distinction.

Les certificats ainsi que les diplômes de candidat, sont imprimés sur papier; le diplôme de docteur, celui de pharmacien et celui de candidat notaire sont imprimés sur parchemin.

Art. 17. le Ministre de l'intérieur réglera tout ce qui est relatif aux examens par écrit, à la durée de l'examen oral et des épreuves pratiques, à la rédaction des actes pour le grade de candidat notaire, et prendra toutes autres mesures réglementaires que la tenue des sessions et le fonctionnement du jury central pourra nécessiter.

Dispositions générales.

Art. 18. Par mesure transitoire, les deux sessions de 1877 seront consacrées en partie, s'il y a lieu, à l'examen des récipiendaires qui seraient dans le cas de pouvoir invoquer le bénéfice de l'article 48 de la loi du 20 mai 1876.

La formule du diplôme à délivrer transitoirement aux récipiendaires qui tombent sous l'application des articles 47 et 48 de la loi sera ultérieurement arrêtée par le Ministre de l'intérieur.

Art. 19. L'arrêté royal du 10 juin 1857 portant règlement des jurys d'examen, en tant qu'il concerne le jury central, est abrogé.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. — UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT. — NOMINATION DES RECTEURS.

Sont nommés recteurs des deux universités de l'État pour les trois années académiques 1876-1877, 1877-1878 et 1878-1879, savoir :

A Gand, M. Soupart (F.-J.-D.), professeur ordinaire à la faculté de médecine;

A Liége, M. Thiry (V.), professeur à la faculté de droit.

UNIVERSITÉ DE GAND.

Par arrêté royal du 7 octobre 1876 :

M. Van Bambeke (Ch.), professeur extraordinaire à la faculté de méde-

cine de l'Université de Gand, est promu au grade de professeur ordinaire dans la même faculté.

M. Bouqué (Edouard), docteur spécial en sciences chirurgicales, est nommé professeur extraordinaire à la faculté de médecine de l'Université de Gand.

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Aux termes d'un arrêté royal du 7 octobre 1876 :

M. Gussenbauer (Charles), professeur extraordinaire à la faculté de médecine de l'Université de Liége, est promu au grade de professeur ordinaire dans la même faculté.

ATHÉNÉES ROYAUX. — PERSONNEL. — NOMINATIONS. — DÉMISSIONS.

Sont nommés :

A l'athénée royal d'Anvers : Professeur, chargé du cours de rhétorique latine, M. Malchair (Frédéric), actuellement professeur chargé de la seconde latine à l'athénée royal de Tournai;

Professeur, chargé du cours d'allemand, M. Nitschké (P.), actuellement professeur dédoublant d'allemand.

M. Loise (Ferdinand), actuellement professeur chargé de la rhétorique latine à l'athénée royal d'Anvers, est désigné pour prendre le cours de rhétorique française à l'athénée royal de Mons.

A l'athénée royal de Tournai : Professeur, chargé de la seconde latine, M. Demoor (Désiré), actuellement professeur chargé de la rhétorique française à l'athénée royal de Mons;

Professeur, chargé de la sixième latine, M. Otten (Félicien), actuellement professeur chargé de la classe préparatoire à la section des humanités ;

Professeur, chargé de la classe préparatoire à la section des humanités, M. Gouder de Beauregard (Joseph), actuellement surveillant.

M. Castin (Achille), professeur chargé du cours de 6e latine à l'athénée royal de Tournai, est désigné pour passer à l'athénée royal d'Arlon.

M. Kiesel (Guillaume), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, est nommé surveillant à l'athénée royal de Tournai.

A l'athénée royal de Mons : Professeur, chargé du cours de flamand, M. Doms (Émile), porteur du diplôme spécial institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863, actuellement régent à l'école moyenne de l'État, à Aerschot.

M. Marique (Auguste), actuellement chargé, à titre provisoire, du cours de langue allemande à l'athénée royal de Mons, est nommé professeur au même établissement. Il continuera à être chargé du cours de langue allemande.

A l'athénée royal de Liége : Professeur, chargé de la classe préparatoire, M. Grégoire (Henri), docteur en philosophie et lettres, actuellement professeur, chargé de la sixième latine à l'athénée royal de Hasselt.

M. Missair (Henri), est nommé maître dédoublant de dessin à l'athénée royal de cette ville.

M. Sluse (Gustave), porteur du diplôme spécial institué par l'arrêté royal du 27 janvier 1863, est nommé professeur à l'athénée royal d'Arlon et chargé de l'enseignement de la langue anglaise.

M. Lambotte (Jules-Edmond), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, surveillant à l'athénée royal de Liége.

M. Micheels (Jean-Joseph-Mathieu), porteur du diplôme de capacité pour l'enseignement de la langue flamande, actuellement professeur chargé du cours de langue flamande à l'athénée royal de Mons, a été nommé professeur, chargé du même cours, à l'athénée royal de Gand.

La démission offerte par M. Duprez (François-Joseph-Ferdinand) de ses fonctions de professeur chargé du cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle à l'athénée de Gand, est acceptée.

La démission, offerte par M. Ilias (Henri-Joseph), de ses fonctions de professeur chargé de la classe préparatoire à l'athénée royal de Liége, est acceptée.

La démission offerte par M. Hanquet (V.), de ses fonctions de professeur chargé du cours de langue allemande à l'athénée royal d'Anvers, est acceptée.

La démission offerte par M. Rooses (Max.), de ses fonctions de professeur chargé du cours de langue flamande à l'athénée royal de Gand, est acceptée.

Concours général de l'enseignement moyen du premier degré en 1876.

RÉSULTATS DU CONCOURS SPÉCIAL DE LANGUE FLAMANDE EN TROISIÈME LATINE ET EN TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

A. — *Troisième latine.*

1er prix : Alphonse Depla, de Ruddervoorde, élève du collége patronné de Thielt;

2e prix : Gustave Daels, de Hasselt, élève de l'athénée royal de la même ville ;

1er accessit : Octave De Smedt, de Sweveghem, élève du collége patronné de Courtrai ;

2e accessit : Georges Rommens, de Poperinghe, élève du collége patronné de la même ville ;

3e accessit : Marc Baertsoen, de Gand, élève de l'athénée royal de la même ville ;

4e accessit : Jean Borret, d'Ostende, élève du collége patronné de la même ville ;

1re mention honorable : Hector Blondeel, de Meulebeke, élève du collége patronné de Thielt ;

2e mention honorable : Léopold Goyens, de Saint-Trond, élève du collége patronné de la même ville ;

3e mention honorable : Charles Dorsch, d'Anvers, élève de l'athénée royal de la même ville ;

4e mention honorable : Benoit Merlevede, de Poperinghe, élève du collége patronné de la même ville.

B. — *Troisième professionnelle.*

1er prix : Henri Pallemaerts, de Malines, élève du collége communal de la même ville ;

2e prix : François Van Waes, de Malines, élève du collége communal de la même ville ;

1er accessit : Auguste Janssens, d'Anvers, élève de l'athénée royal de la même ville ;

2e accessit : Joseph Blockhuys, de Schaerbeek, élève de l'athénée royal d'Anvers ;

3e accessit : Léopold Leuris, de Hasselt, élève de l'athénée royal de la même ville ;

4e accessit : Charles Groutars, de Hasselt, élève de l'athénée royal de la même ville ;

1re mention honorable : François De Buck, d'Anvers, élève de l'athénée royal de la même ville ;

2e mention honorable : Albert Van de Cappelle, de Wygmael, élève du collége communal de Louvain.

RÉSULTATS DU CONCOURS DE LA TROISIÈME PROFESSIONNELLE.

1er prix : Pierre Van der Schueren, d'Onkerzeele, élève du collége communal d'Ath ;

2e prix : François Modard, de Serpont, élève de l'athénée royal d'Arlon ;

3e prix : Arthur Nys, de Tirlemont, élève du collége communal de Tirlemont ;

1er accessit : Guillaume Zeller, d'Aix-la-Chapelle, élève du collége communal de Verviers ;

2e accessit : Gustave Herman, de Lamorteau, élève de l'athénée royal d'Arlon ;

3e accessit : Paul Moreau, de Boussu, élève de l'athénée royal de Mons ;

4e accessit : Emile De Roover, de Haeren, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

5e accessit : Hilaire Meuris, de Renaix, élève de l'athénée royal de Tournai ;

6e accessit : Charles Dussart, de Saint-Hubert, élève de l'athénée royal de Bruges ;

1re mention honorable : Émile Colart, de Huy, élève du collége communal de Huy ;

2e mention honorable : Léon Laitat, de Mons, élève de l'athénée royal de Mons ;

3e mention honorable : Louis Van de Winckel, de Bruxelles, élève de l'athénée royal de Bruxelles ;

4e mention honorable : Alfred Place, de Montigny-sur-Sambre, élève du collége communal de Charleroi ;

5e mention honorable : Henri Pallemaerts, de Malines, élève du collége communal de Malines.

VARIA.

FÊTES NATIONALES. — XLVI[e] ANNIVERSAIRE.

Le 25 septembre a eu lieu au Palais des Académies à Bruxelles la distribution des prix aux lauréats du concours universitaire et du concours général de l'enseignement moyen du premier degré.

M. le ministre de l'intérieur a donné la parole à M. Victor Chauvin, qui a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

» Nous célébrons aujourd'hui une fête de l'intelligence, une fête de la jeunesse studieuse ; et c'est pour donner une preuve nouvelle de l'intérêt qu'il prend au développement intellectuel du pays, que le Roi, protecteur éclairé des lettres, des sciences et des arts, a bien voulu promettre de rehausser par sa présence l'éclat de cette cérémonie. Aussi ne craindrai-je pas de parler ici d'un sujet trop spécial, trop aride en apparence, pour être abordé devant toute autre assemblée publique. L'étude des langues et des littératures de l'Orient, que certaines personnes considèrent comme purement spéculative et sans relation avec l'ensemble des études actuelles, mérite d'être mieux appréciée.

» Lorsque, jetant un coup d'œil en arrière, on examine le prodigieux développement de toutes les sciences au XIX[e] siècle et qu'on se demande quelles sont les branches du savoir humain qui ont fait le plus de progrès, on est frappé du haut degré de perfection qu'ont déjà atteint les études orientales, nées d'hier, pour ainsi dire, et hérissées de difficultés qui sembleraient devoir en rendre l'accès inabordable. Des hommes éminents renouvellent de fond en comble l'étude de langues que l'on croyait connaître ; d'autres se rendent maîtres des idiomes les plus divers, dont le nom à peine était connu ; d'autres encore ne craignent pas de s'attaquer à ces inscriptions mystérieuses, que l'on devait croire ensevelies à jamais sous la poussière des siècles. A ces hommes de génie ont succédé partout de nouvelles générations de savants qui, profitant des découvertes de leurs maîtres, parfois de leurs erreurs, continuent tous les jours leur œuvre, non sans gloire. Aussi n'a-t-on fait que devancer le jugement de la postérité en proclamant que nous assistons à une véritable *renaissance orientale* [1].

---

[1] Nève. *Introduction à l'histoire générale des littératures orientales*. Louvain, 1844, p. 78.

» Déjà, en effet, nous pouvons mesurer la grandeur du mouvement à la grandeur des résultats. Le premier, c'est la connaissance même d'un nombre considérable de langues. Toute facilité nous est donnée pour nous les rendre aussi familières que celles qui se parlent autour de nous. Nous disposons, en effet, de tout un appareil scientifique de grammaires, de lexiques, de textes. Nous avons la rare fortune de posséder au milieu de nous des professeurs qui nous enseignent ce que, parfois, les indigènes savent moins bien, si même ils ne l'ignorent. Je prends quelques faits au hasard.

» En 1862, dit le regretté Martin Haug, des savants brahmanes, au nombre de sept cents, s'étant assemblés à Pounah, avaient examiné l'édition du Rig-Véda de Max Müller et l'avaient déclarée plus correcte et plus complète qu'aucun de leurs manuscrits qu'ils corrigèrent sur l'édition de M. Müller [1]. » M. Reinaud, dans la biographie qu'il a donnée de Silvestre de Sacy, rappelle un fait analogue. Quelques exemplaires de l'édition des séances de Hariri donnée par de Sacy avec un commentaire arabe « suivant leur destination, étant allés en Egypte et en Syrie, les hommes les plus instruits du pays se prosternèrent devant le savoir de l'orientaliste français » [2]. Ainsi encore, la langue de Zoroastre s'enseigne dans plusieurs universités de l'Europe et pourtant, comme le rapporte un savant parsi, professeur de guzerati à l'université de Londres, les prêtres parsis de l'Inde « en général, non-seulement ignorent les devoirs de leur état, l'objet de leur institution, mais sont dépourvus de toute espèce d'instruction, sinon qu'ils savent lire et écrire, et cela, souvent, fort imparfaitement. Ils ne comprennent pas un mot des prières qu'ils récitent et qui sont composées dans le vieil idiome zend [3]. On peut en dire autant des rares parsis que l'on trouve encore de nos jours en Perse [4].

» Et quelle arme puissante aux mains des savants que cette connaissance de tant de langues ! Naturellement, ce qu'elle nous a donné tout d'abord, c'est la révélation des littératures d'un grand nombre de nations. Ces productions si variées de l'esprit humain méritent, sans aucun doute, d'être cultivées pour elles-mêmes ; mais, devenant la base d'une étude comparative, elles nous mettront à même de dégager avec plus de sûreté que jamais ce qui est éternellement humain, éternellement vrai. Et si, alors, nous en revenons aux littératures classiques, nous leur accorderons une admiration d'autant plus sincère qu'elle sera plus éclairée.

---

[1] DUGAT. *Histoire des orientalistes de l'Europe du XII[e] au XIX[e] siècle.* Paris, 1870. II, p. 112.

[2] *Journal asiatique.* Paris, 1838, II, p. 169.

[3] M. M. MÜLLER. *Essais sur l'histoire des religions.* Paris, Didier, 1872, p. 239.

[4] DE GOBINEAU. *Trois ans en Asie.* Paris, 1859, p. 374.

» Plaisir de délicats, dira-t-on. Soit! Mais au moins, dans les progrès que l'étude de l'Orient a fait faire à tant de sciences, il y a pour tous profit, sinon plaisir. On sait combien les géographes arabes, les voyageurs juifs, arabes ou chinois, ont contribué à étendre notre connaissance de la terre. On sait aussi combien l'histoire doit aux travaux des orientalistes. En éditant ou en traduisant les ouvrages des indigènes, ils nous ont permis de puiser aux sources mêmes; et qu'il s'agisse des révolutions intérieures de ces peuples ou de leurs rapports avec les Occidentaux, aux croisades, par exemple, nous n'avons plus besoin de recourir au témoignage d'étrangers, de voyageurs faciles à tromper; dorénavant, c'est l'Orient lui-même qui nous dévoile les faits de sa vie, non moins que la manière dont il les a compris. Parfois même nos Orientalistes ont fait plus encore : mettant en œuvre les matériaux qu'ils se bornent d'ordinaire à fournir aux historiens, ils ont, comme les Amari, les Dozy, les Sprenger, d'autres encore, augmenté le nombre de ces monuments d'histoire et de critique qui sont l'une des gloires les plus incontestables de notre siècle.

» L'histoire des idées n'a pas moins gagné que l'histoire des faits. Nous initiant à des systèmes philosophiques autrefois inconnus, les études orientales nous permettent de tracer un tableau de plus en plus complet des oscillations de la pensée humaine. Elles jettent aussi une vive lumière sur l'histoire des sciences : ainsi, pour ne citer qu'un fait, on peut, de nos jours, apprécier mieux qu'autrefois dans quelle mesure les Arabes, héritiers des Grecs, ont initié l'Occident aux sciences, à la médecine, à la dialectique.

» A ceux enfin qui croiraient que ces grandes conquêtes sont plus utiles au progrès de l'érudition qu'à la civilisation même, je rappellerai d'abord que la question la plus grave des temps modernes, la question religieuse, attend quelque lumière aussi de l'Orient. Qui ne sait, en effet, tout ce que nos études ont déjà produit pour la connaissance des origines du christianisme, et qui ne comprend combien de questions générales doivent trouver leur solution dans l'étude comparative des diverses croyances qui se partagent le monde ? Or, qu'on ne l'oublie pas, les religions actuelles sont, pour la plupart, orientales. Une statistique, qui ne peut prétendre d'ailleurs à une exactitude rigoureuse, nous apprend que pour 8,7 p. c. de païens, il y a dans le monde 31,2 p. c. de bouddhistes, 30,7 p. c. de chrétiens, 15,7 p. c. de mahométans, 13,4 p. c. de brahmanistes et 0,3 p. c. de juifs [1].

» Puis, si les peuples occidentaux veulent remplir la mission civilisatrice qui leur est dévolue, propager leurs idées, y convertir les autres nations, leur devoir le plus pressant, le plus sacré n'est-il pas de connaî-

[1] M. Müller. *Ouv. cité*, p. 226, Cfr., p. 295.

tre ceux qu'ils veulent rendre meilleurs? « Avoir affaire aux nations sans » les connaître, sans les comprendre, dit à ce sujet le comte de Gobi- » neau, c'est bon pour des conquérants; moins bon pour des alliés et » même pour des protecteurs; et rien n'est plus détestable et plus insensé » pour des civilisateurs, ce que nous avons la prétention d'être. [1] »

» Cet aperçu de quelques-uns des résultats acquis peut, si incomplet qu'il soit, nous faire comprendre pourquoi les gouvernements de l'Europe ont tenu à organiser largement chez eux l'enseignement des langues orientales. Permettez-moi de vous citer quelques faits.

» A Paris, le Collége de France possède sept chaires de langues orientales : une de philologie et d'archéologie égyptiennes; une d'hébreu, de chaldéen et de syriaque; une d'arabe; une de persan; une de turc; une de chinois et de mandchou, et une de sanscrit. De son côté, l'école des langues orientales vivantes, annexée à la Bibliothèque nationale, n'en compte pas moins de neuf, qui ont pour objet l'enseignement de l'arabe littéral, de l'arabe vulgaire, du persan, du turc, de l'arménien, de l'hindoustani, du chinois moderne, du malais, du javanais et du japonais.

» Ces études sont également en honneur dans les vingt et une universités de l'empire d'Allemagne. Ces établissements, pendant le semestre d'hiver de l'année académique 1873-1874, comptaient quatre-vingt-six professeurs de langues orientales, attachés avec le titre d'ordinaire, d'extraordinaire ou de *docent*, aux facultés de philosophie ou de théologie. Les langues enseignées étaient l'hébreu, le chaldéen, le syriaque, le samaritain, l'arabe littéral, l'arabe vulgaire, l'éthiopien, le sanscrit, le pali, le zend, le pehlvi, le persan, l'arménien, le turc, le turc oriental et le chinois ; il y avait également des cours de philologie et d'antiquités égyptiennes. Ces universités, à la seule exception de Fribourg, avaient chacune au moins deux professeurs de langues orientales ; à côté d'une ou de plusieurs chaires de langues sémitiques, on trouvait une ou plusieurs chaires de sanscrit, sauf à Kiel, à Fribourg et à Greifswald. Généralement, le professeur de sanscrit était chargé d'enseigner la grammaire comparée, cette science que l'illustre Bopp a créée de toutes pièces, grâce à la découverte du sanscrit, et dont l'un des résultats a été de rajeunir l'enseignemnet des langues classiques.

» Le tableau de la part considérable que l'Allemagne prend à ces études ne serait pas complet, si je n'ajoutais que tous ces professeurs ne se bornent pas à enseigner, mais qu'ils publient aussi de nombreux ouvrages. Un simple relevé des livres, écrits et dissertations relatifs à la littérature orientale et à la linguistique, parus en Allemagne, depuis

---

[1] De Gobineau. *Les religions et des philosophies dans l'Asie centrale*. Paris, 1866, p. 2.

1850 jusqu'en 1868 inclusivement, remplit un volume in-octavo de 182 pages [1].

» Il ne serait peut-être pas sans intérêt de poursuivre cet examen et de passer en revue tout ce que font l'Angleterre, l'Autriche, l'Italie, la Russie. Mais je dois me borner et je me contenterai d'appeler l'attention sur les sacrifices considérables que de petits pays, bien moins riches que nous, savent s'imposer en faveur d'études purement scientifiques.

» La Hollande, cette patrie des Erpenius, des Golius, des Schultens, a, ici encore, été fidèle à sa fière devise nationale : elle a maintenu, comprenant que le culte de la science a été l'un des éléments de sa grandeur. Sans parler de l'enseignement pratique, il suffira de dire qu'on trouve répartis entre Leide, Utrecht, Groningue, Amsterdam et Deventer, huit professeurs qui se partagent l'enseignement de l'hébreu, du chaldéen, du syriaque, de l'arabe, du turc, du persan, du sanscrit et du zend. Tout récemment, la publication d'un relevé bibliographique, remplissant un in-quarto de 108 pages, nous a permis d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble imposant des travaux des orientalistes hollandais de notre siècle [2].

» A Copenhague, il y a trois professeurs, chargés de l'enseignement de l'hébreu, de l'arabe et du sanscrit. A Lund, à Upsal, à Christiana, on compte quatorze professeurs qui, avec des titres divers, enseignent l'hébreu, le syriaque, l'arabe, le persan et le sanscrit. Enfin, pour ne parler que des universités allemandes de la Suisse, à Bâle, à Berne et à Zurich, il y a treize professeurs ; et les langues qui figurent au programme sont l'hébreu, l'arabe, le persan et le sanscrit.

» En même temps qu'ils fondaient ces chaires nombreuses, les gouvernements ont eu soin de les doter des instruments de travail indispensables. C'est ainsi que les bibliothèqnes des universités sont mises à même d'acquérir les ouvrages, généralement fort coûteux, qui sont nécessaires aux professeurs et aux élèves. C'est ainsi encore qu'on établit partout des musées orientaux ou, au moins, des collections importantes d'antiquités, de monnaies, de manuscrits. Je ne citerai qu'un seul exemple. La bibliothèque royale de Berlin a acquis, de 1851 à 1860, les 184 manuscrits arabes de la première collection Wetzstein, les 732 manuscrits et les 72 imprimés persans, arabes et arméniens des deux bibliothèques Petermann, les 1,972 ouvrages manuscrits ou lithographiés

---

[1] HERMANN. *Bibliotheca orientalis et linguistica. Verzeichniss der vom Jahre* 1850 *bis incl.* 1868 *in Deutschland erscheinenen Bücher, Schriften und Abhandlungen orientalischer und sprachvergleichender Literatur.* Halle, 1870.

[2] BOELE VAN HENSBROEK. *De beoefening der oostersche talen in Nederland en zijne overzeesche bezittingen* 1800-1874. *Bibliographisch overzicht.* Leiden. 1875.

arabes et persans de la bibliothèque Sprenger, les 1,958 numéros de la deuxième collection arabe Wetzstein, enfin les 297 manuscrits égyptiens, arabes et persans à MM. Minutoli Brugsch et Pietraszewski. La seule collection Sprenger, que je viens de citer, a coûté à peu près 100,000 francs, et Berlin n'a réussi à l'acquérir qu'après l'avoir chaudement disputée à Munich. A ces faits, qui témoignent d'un si haut intérêt pour l'avancement des sciences, on pourrait en ajouter bien d'autres. On le voit, les gouvernements éclairés se montrent généreux pour organiser et doter l'enseignement oriental ; preuve palpable de son importance.

» Après ces préliminaires bien longs, il est vrai, mais indispensables, je puis enfin aborder la question qui doit le plus nous intéresser : quelle est la part que la Belgique prend à ce mouvement grandiose ? Mais avant cela, on pourrait se demander si nous avons, en Belgique, les aptitudes nécessaires pour nous livrer à ces hautes études, et, cela étant, si nous avons quelque intérêt à le faire.

» Personne n'hésitera à répondre affirmativement à ces deux questions. Déjà en 1833, la commission chargée par le roi de préparer un projet de loi sur l'enseignement, traçait de notre caractère national, de notre bon sens, ce tableau exact : « Les Belges ont les plus heureuses dispositions pour les hautes études ; placés entre les Français et les Allemands, ils joignent l'esprit méditatif de ceux-ci au talent d'application, à l'habileté pratique de ceux-là. Ils savent se mettre en garde contre la tendance des uns vers les notions superficielles, et celles des autres pour les idées trop abstraites [1] ». Le temps, depuis, a confirmé ce jugement. Des Belges se sont fait un nom à l'étranger dans les différents domaines de la science et nous leur en devons une reconnaissance d'autant plus grande que les circonstances ont été plus défavorables.

» Combien d'obstacles, en effet, à ce que chez nous l'on fasse de la science pure sa vie ? D'abord, le pays est riche et quiconque serait tenté de se vouer à l'étude sait fort bien que s'il consacre son énergie à l'industrie, au commerce, il s'assurera une large rémunération que la science ne lui donnera pas. Puis, bien des causes rendent le public indifférent aux travaux intellectuels : la prédominance de l'esprit pratique, l'ardeur des luttes politiques qui absorbent complètement les hommes les plus distingués, puis aussi cette ignorance générale des langues modernes qui met une sorte de barrière entre nos voisins et nous. Aussi, n'était la généreuse intervention du gouvernement, combien d'auteurs de travaux justement estimés pourraient-ils se vanter d'avoir recouvré les frais d'impression de leurs ouvrages ?

» Ajoutez à cela, pour les études de l'Orient, une cause toute spéciale :

---

[1] Discussion sur la loi de l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835. Bruxelles, 1844, p. 53-54.

l'état du pays au point de vue de la religion. Dans les pays où le protestantisme domine, dans ceux où il rallie une minorité considérable, l'étude du texte original de la Bible et de ses anciennes versions dans plusieurs langues de l'Orient est une nécessité de la polémique de tous les jours ; et l'on ne peut ignorer que cette étude, qui a jadis été le point de départ de l'enseignement des langues orientales, en sera toujours, à raison des graves intérêts qui s'y rattachent, la base la plus solide. Or, chez nous, les protestants ne comptent guère et le pays ne se partage pas entre deux églises.

» Et pourtant, à un point de vue plus élevé, combien ces études, combien les études scientifiques en général n'importent-elles pas à la dignité d'un pays, peut-être même au maintien de son indépendance ! Sans doute, nous le savons, le droit international veut bien accorder aux petits États, non moins qu'aux grands, le droit à l'existence, à la considération, au respect. Mais, en fait, quels sont donc les États faibles que les grands ont respectés, sinon ceux qui ont su se rendre respectables, non pas seulement par leur sagesse politique, mais aussi par la gloire qu'ils ont acquise dans les arts, les lettres et les sciences ? Pour quelle part le nom d'un Rubens, par exemple, a-t-il contribué à nous faire accepter non comme une simple expression géographique, mais comme une nation digne de vivre? Certes, personne ne pourrait mesurer exactement des influences de ce genre ; mais aussi qui oserait les nier ?

» La Belgique ne peut donc point, elle ne doit point ne pas favoriser les hautes études et, alors, pourquoi exclure celles qui concernent l'Orient ?

» Aussi bien, ce serait là rompre avec les traditions glorieuses du passé. On sait, en effet, que la Belgique a pris aux études orientales, dans les siècles précédents, une part importante, surtout au début. On sait aussi que ces études ont toujours été organisées chez nous, plus ou moins complètement, il est vrai. C'est ainsi, pour en venir immédiatement à notre siècle, que l'article 15 de l'arrêté royal du 25 septembre 1816 décidait qu'aux universités de Louvain, de Gand et de Liége, on enseignerait la littérature hébraïque, la littérature arabe, syriaque et chaldéenne et les antiquités juives. Ce programme était en rapport avec l'état de la science; peu importe, d'ailleurs, qu'il n'ait pu recevoir qu'une exécution incomplète. Les lois du 27 septembre 1835 et du 15 juillet 1849, en mettant au nombre des matières enseignées la littérature orientale, n'ont fait que conserver à peu près cette organisation : leur but était de maintenir la chaire traditionnelle de langues sémitiques ; et c'est en exécution de la loi de 1835, qu'un arrêté royal du 3 octobre 1837 confia la chaire d'hébreu et d'arabe de l'université de Liége au respectable et savant M. Burggraff, qui l'a occupée, on sait avec quelle supériorité, jusqu'en 1872.

» Toutefois, il est bon de remarquer que l'université de Louvain a dépassé de beaucoup ce que la loi a prescrit aux universités de l'Etat.

A côté de la chaire de langues sémitiques, elle en a créé une de sanscrit, et, tout récemment, elle en a fondé une troisième, consacrée aux langues iraniennes. Aussi peut-on étudier à Louvain l'hébreu, l'arabe, le syriaque, le chaldéen, le sanscrit, l'arménien, le zend et le persan. En donnant cette extension à son programme, en appelant aux fonctions de professeur des savants connus à l'étranger et en Belgique, l'université de Louvain a bien mérité de la science.

» Pour en revenir aux universités de l'État, on voit que l'enseignement oriental n'est organisé qu'à Liége et qu'il ne comprend que les langues sémitiques. Or, si incomplet que soit l'exposé que j'ai fait des progrès de ces études et de leur organisation, il en résulte pourtant qu'il y aurait lieu d'introduire dans le programme des universités de l'État l'enseignement du sanscrit, dont la haute importance est en quelque sorte officiellement reconnue par les pays les plus éclairés de l'Europe.

» Mais c'est là soulever une question dont la solution est entourée de difficultés de plus d'un genre. Et, avant cela, il y aurait des choses plus urgentes à faire, si l'on veut qu'au moins notre organisation actuelle produise des résultats durables. En effet, les classes auxquelles la fortune fait des loisirs qu'elles pourraient consacrer à la science, les classes riches étudient peu en Belgique. Pourquoi d'ailleurs tant travailler et quel besoin ont-elles d'examiner de si près Horace, par exemple? Ne l'ont-elles pas deviné ?

» *Carpe diem.*

» Espérons, messieurs, que quelque jour le goût de l'étude se généralisera dans les classes supérieures de notre pays. Mais aujourd'hui, sauf des exceptions aussi honorables que rares, nous n'avons comme élèves aux universités que des jeunes gens qui veulent, qui doivent, par leur travail, se faire place dans le monde. Aussi, les élèves d'élite qui suivent chaque année les cours d'hébreu et d'arabe sont obligés d'abandonner ces études difficiles avant de les avoir amenées à quelque perfection, parce qu'elles ne peuvent les conduire à rien.

» Si donc l'on veut que la Belgique produise des orientalistes, il faut donner à ces études quelque encouragement ; or, rien ne semble plus aisé. Ainsi, on pourrait faire de la connaissance de ces langues une cause de préférence quand il s'agit de choisir certains employés de nos bibliothèques ; car il est raisonnable que le bibliothécaire ait au moins une connaissance générale des trésors qu'il doit garder. On pourrait aussi ne prendre que parmi nos compatriotes les interprètes dont nous avons besoin, à Constantinople, par exemple, il y a longtemps que les grandes puissances ont renoncé à confier à des étrangers un service politique et national au premier chef, et il suffira de citer Louis XIV [1]. Ne ferait-on

---

[1] Dugat. *Ouv. cité.* I, p. XXIV.

pas chose utile en créant dans nos athénées un cours facultatif d'hébreu, à l'exemple de l'Allemagne, et ne serait-ce pas là pour le gouvernement un moyen d'améliorer encore la position des professeurs d'athénée? Enfin, comme but suprême de l'ambition de tant de jeunes gens d'élite, pourquoi ne pas augmenter le nombre des chaires de littérature orientale, en commençant par en créer une à Gand, comme semblent le demander la loi de 1835 et celle de 1849 ?

» Sire, messieurs, je ne doute pas que la Belgique ne se place, sous ce rapport aussi, à la hauteur des autres nations occidentales, et je voudrais vous voir partager ma foi profonde. Est-il besoin de remonter assez haut déjà dans le passé pour rappeler que le Roi connaît l'Orient et qu'il a toujours cherché à étendre nos relations internationales, alors que tant d'actes, alors que des faits d'hier montrent qu'il n'a pas de souci plus constant que la grandeur morale de la patrie? Un Roi, Belge de cœur et d'âme, un Roi dont la seule ambition est de bien servir le pays, pouvait-il le servir plus dignement? N'a-t-on pas vu récemment aux Chambres, lors de la discussion de cette loi qu'il est inutile de juger, puisque l'expérience va commencer dans quelques jours, n'a-t-on pas vu les partis, au souffle d'un esprit nouveau, s'accorder pour reconnaître la nécessité des études scientifiques ? Et ne sait-on pas que déjà le gouvernement a montré par plus d'un acte qu'il comprend combien il importe aux universités d'être pourvues des instruments de travail qui leur sont nécessaires ? Sire, messieurs, l'enseignement supérieur est à l'aurore de temps nouveaux, et la Belgique, plus que jamais, montrera qu'elle sait que l'homme ne vit pas seulement de pain.

» Avant d'achever, qu'il me soit permis de me faire l'interprète de cette assemblée éclairée et de remercier en son nom le Roi d'avoir bien voulu, par sa présence, donner à la jeunesse studieuse du pays une preuve nouvelle de sa haute sollicitude et un puissant encouragement pour l'avenir. Qu'il me soit permis également d'adresser nos plus chaleureuses félicitations aux jeunes vainqueurs de nos luttes pacifiques. Messieurs les lauréats, ce qui nous touche profondément, ce n'est pas seulement l'éclat de votre triomphe, c'est surtout la pensée que, pour réussir, vous avez dû, pendant de longues années, vous imposer d'austères labeurs et lutter bien des fois, seuls, loin des yeux des hommes, contre le découragement. Ces qualités viriles, ces vertus, qui, seules, ont pu vous faire triompher, sont à nos yeux le plus sûr garant du brillant avenir qui s'ouvre devant vous. Et si la Belgique a voulu que nous célébrions vos triomphes pendant les journées mêmes qu'elle consacre au pieux souvenir de ceux qui ont fondé son indépendance au prix de tant d'efforts, au prix même de leur vie, si elle confond ainsi ses regrets et ses espérances, c'est qu'elle désire que nos héros vous servent de modèle : à ceux-là, elle a demandé leur sang ; à vous, elle demande de maintenir sa gloire dans les domaines de l'intelligence ; à tous, elle demande le dévouement. Mais pourquoi

insisterais-je? Votre passé répond de votre avenir et la patrie sait dès maintenant qu'elle peut compter sur vous. »

Après le discours de M. Victor Chauvin, à la fin duquel le Roi a mêlé ses applaudissements à ceux du public, M. Greyson, directeur, a proclamé les noms des élèves vainqueurs du concours de l'enseignement moyen. Les élèves sont venus recevoir leurs prix des mains de M. le ministre de l'intérieur et des autres membres du bureau.

M. Greyson a proclamé ensuite les résultats du concours universitaire, dans lequel les concurrents font à domicile un mémoire en réponse à une question proposée par les quatre universités du royaume et où ils sont en outre soumis à deux épreuves : un concours en loge et une discussion publique du mémoire rédigé à domicile.

Sur une question d'histoire, M. Charles Dejace, de Flémalle-Grande, élève en droit de l'université de Liége, reçu candidat en philosophie et lettres, le 20 août 1874, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 67 points sur 100, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé *premier* en histoire.

Une mention honorable a été accordée à M. Rutten (Albert), de Bruxelles, élève de l'université de la même ville, reçu candidat en philosophie et lettres le 6 août 1874, qui a obtenu 63 points sur 100, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait.

Sur une question de médecine (matières spéciales), M. Charles De Visscher, d'Oostacker, élève de l'université de Gand, reçu candidat en médecine le 11 juillet 1873, ayant obtenu, dans les trois épreuves réunies du concours, 235 points sur 300, chiffre fixé par le jury pour représenter un travail parfait, a été proclamé *premier* en médecine (matières spéciales).

M. le ministre de l'intérieur a quitté le bureau pour présenter successivement les lauréats au Roi qui, de la manière la plus affable, les a félicités des distinctions qu'ils ont obtenues et leur a adressé des paroles d'encouragement et de sympathie. Ces témoignages de haute bienveillance ont provoqué de vifs applaudissements.

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus ; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue*.

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. C. de la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 24 juin : **Ancessi**, L'Égypte et Moïse, 1e p., par G. Maspero. — **Meyer**, Études sur les élargissements de thèmes indo-européens, par Abel Bergaigne. — Du 1r juillet : **Hase**, Histoire de Jésus, par A. Sabatier. — **Werner**, Bède et son temps, par B. — Du 8 : **Kuenen**, Les Prophètes et la prophétie en Israel, par Maurice Vernes. — **Schleiden**, le Sel, par H. d'Arbois du Jubainville. — Du 15 : **Hartwig**, Documents et recherches sur l'histoire de Florence. — Du 22 : **Forchhammer**, Introduction à l'étude des Mythes grecs, par P. Decharme. — **Horace**, *Œuvres*, p. p. **Mueller**, par Émile Chatelain. — Du 29 : **Thucydide**, Livres I et II, p. p. **Schæne**, par Ed. Tournier. — **Auler**, du degré de confiance que mérite Procope, par Paul Guiraud. — Vulfila ou la Bible gothique, pp. **Bernhardt**, par C. J. — **Clermont-Ganneau**, Matériaux inédits pour servir à l'histoire des Croisades, par G. Schlumberher. — Du 5 août : **Thomas**, Le Codex Bruxellensis du Florilége de Stobée, par Ed. Tournier. — **Milton**, Œuvres politiques, tr. p. **Bernhardi**, t. II, par Alfred Stern. — **Gazier**, Les dernières années du cardinal de Retz, par T. de L. — **Kuhl**, Les commencements de l'humanité, par G. H. — **Topinard**, l'Anthropologie ; **Peschel**, Anthropologie ; **Lubbock**, l'Homme préhistorique, tr. p. **Barbier**, par H. Gaidoz. — Du 12 : **Ayer**, Grammaire comparée de la langue française, par A. Darmesteter. — **Kinkel**, Mosaïque sur divers points de l'histoire de l'Art, par Eug. Müntz. — Du 19 : **Drouin**, Grammaire théorique et raisonnée de la langue allemande. — **Andresen**, Étymologie populaire allemande, par H. Gaidoz. — **Chappell**, Histoire de la musique, t. I ; **Marcillac**, Histoire de la Musique moderne, par E. — Du 26 : **Keil**, Communications sur Gœthe, par Albert Fécamp. — **Markham**, La mission de Bogle au Tibet. — Du 2 septembre : **Houssaye**, Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu ; **Topin**, Louis XIII et Richelieu, par T. de L. — **Griesebach**, La littérature allemande de 1770-1870, par Charles Joret. — **Sanders**, Dictionnaire allemand, par H. — Du 9 :

Hertzberg, Histoire de Grèce, par Émile Legrand. — **Friedberg**, Le décret de Gratien, par Paul Viollet.— **Bougeault**, Histoire des littératures étrangères. — Du 23 : **Galien**, *Doctrines d'Hippocrate et de Platon*, p. p. **Mueller**, par Ch. Thurot. — **Rodrigues**, Les seconds chrétiens. — **Palmer**, Feuilles du carnet d'un chasseur d'étymologies. — *Le printemps des chanteurs d'amour*, p. p. **Wilmanns**. — **Notker**, *Les Psaumes*, p. p. **Heinzel** et **Scherer**. — Du 30 : **Goldziher**, Le mythe chez les Hébreux, par J. Derembourg. — **Guardia** et **Wierzeyski**, Grammaire de la langue latine, par M. B. — Du 7 octobre : **Julien**, Voyage au pays de Babel, par James Darmesteter. — **Ascoli**, Le suffixe *τατο*; **Gonnet**, Degrés de signification en grec et en latin, par M. B. — Correspondance de Schiller et de Cotta, p. p. **Vollmer**, par Albert Fécamp.

Revue de Belgique, Bruxelles, 1876.

15 Août. J. Stecher. L'esprit de la Pacification de Gand.

15 Septembre. Goblet d'Alviella. Souvenirs d'une excursion dans l'Himalaya. — M. L. Le centenaire d'Adam Smith. — Eug. Van Bemmel. Ressouvenirs historiques. Le 9 Thermidor.

15 Octobre : Les races et les religions dans la Turquie d'Europe, par H. Pergameni. — Essais sur l'histoire cléricale de Belgique, par P. A. F. Gérard.

Revue Catholique.

15 Juillet : Esquisses historiques sur Guillaume le taciturne (dernier article), par F. Ninauve.

15 Août : La pacification de Gand, par E. D. Poullet.

15 Septembre : Notes sur la situation de Belgique pendant le schisme d'occident, par E. Neeffs. — La pacification de Gand (2e article), par E. D. Poullet.

15 Octobre : Alliance de l'Église et de l'État dans l'ancienne Belgique (2e article), par P. Claessens — Notes sur la situation de la Belgique pendant le schisme d'Occident (2e article), par E. Neeffs. — Le Danemark au siècle dernier, par P. De Romont.

Revue politique et littéraire. — Paris.

1 Juillet : M. Michel Bréal (de l'Institut) : De l'enseignement de la langue française.

15 Juillet : Les sources profanes de Bossuet, d'après une découverte récente, par M. Ludovic Drapeyron.

19 Août : Les fouilles récentes à Rome; le Forum, d'après M. Ferdinand Dutert, par M. Charles Bigot.

16 Septembre : Une nouvelle traduction de Lucrèce; M. André Lefèvre, par M. Eugène Despois.

Journal des savants. 1876, Paris.

Mai : E. Egger : L'Odyssée d'Homère, éd. par Alexis Pierron. (1r

art.). — E. Caro : Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages, par M. Saint-Marc Girardin. (1r art.).

Juin : E. Caro : Jean-Jacques Rousseau, sa vie et ses ouvrages, par M. Saint-Marc Girardin (2e art.) — E. Egger : L'Odyssée d'Homère, éd. Pierron (2e et dernier art.).

Juillet : E. Miller : Hymnologie grecque. — L. Renier : Inscription grecque relative à l'historien Flavius Arrianus. — E. Egger : Inscription attique récemment découverte sur l'Acropole d'Athènes.

Août : E. Egger : Opuscules d'Hérodien. — J. Girard : Recherches sur Délos.

Revue archéologique, Paris, 1876.

Juillet : Le boutoir romain, par M. P. Charles Robert. — Inscriptions d'Asie Mineure, par M. G. Perrot. — Découverte d'un *vicus* gaulois de l'époque romaine, par M. Félix Voulot. — Zeus Keraunos, par M. Henri Weil.

Août : Notes sur les tombeaux lydiens de Sardes, par M. A. Choisy. — Inscriptions céramiques byzantines, par M. Al. Sorlin Dorigny. — Fragment inédit d'un décret de la ligue achéenne, par M. P. Foucart. — Inscriptions de Rome, par M. J. Martha. — Remarques sur les archontes athéniens postérieurs à la CXXIIe olympiade, par M. Dumont. — Sur l'inscription de Naupacte, par M. Michel Bréal. — C. Lucili saturarum reliquiae, par M. L. Quicherat.

Revue historique dirigée par G. Monod et G. Fagniez. — 1876. Paris.

Juillet-Septembre. R. Dareste. François Hotman, d'après sa correspondance inédite. — P. Gaffarel. La Fronde en Provence La guerre du semestre. — C. Thurot. Études critiques sur les historiens de la première croisade : Guibert de Nogent. — *Variétés :* E. Renan. La guerre des Juifs sous Adrien. — J. Havet. L'*Homo Romanus* dans la législation franque. — M. Thévenin. Notice sur un manuscrit carolingien de l'Ambrosienne. — C. Paoli. Publications relatives au centenaire de Michel-Ange. — J. Michelet. Fragments inédits sur les empereurs romains. — *Bulletin historique :* France par G. Fagniez et C. de la Berge. — Belgique par Paul Fredericq. — Russie par J. Loutchisky. — Slaves du Sud par J. Leger. — Orient par St. Guyard et Barbier de Meynard. — Comptes-rendus.

Octobre-Décembre. F. T. Perrens. Saint Pierre martyr et l'hérésie des Patarins à Florence. — R. Dareste. François Hotman (fin). — P. Gaffarel. La Fronde en Provence (fin). — *Variétés :* Fustel de Coulanges. De l'inégalité du wergeld dans les lois franques. — Ch. Paillard. Détournement d'un subside envoyé par Philippe II à Catherine de Médicis. — H. Reynald. Gisbert Kuypert. — Lettres inédites du cardinal Georges d'Armagnac. — *Bulletin historique :* France par G. Monod. — Angleterre

par S. R. Gardiner. — Pays-Bas par J. A. Wijnne et G. W. Vreede. — Comptes-rendus.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von W. Hirschfelder, F. Hofmann, P. Rühle. — Berlin, 1876.

Juni. — Homerische Etymologien. Von Provincial-Schulrath Dr. Goebel in Magdeburg. — Dr. H. Hübschmann, Zur Casuslehre, angez. von Professor Dr. G. Meyer in Prag. — Dr. W. Ribbeck, Formenlehre des attischen Dialekts, angez. von Professor Dr. Braune in Cottbus.

Juli-August. — Zur Erklärung von Platos Protagoras. Von Oberlehrer Dr. Schirlitz in Nordhausen. — Dr. E. Eberhard, Die Sprache der ersten homerischen Hymnen, angez. von Gymnasial-Lehrer Dr. Thiole in Wesel. — Baehrens, Catulli Veronensis Liber, angez. von Gymnasial-Lehrer Dr. K. Schulze in Berlin. — W. Osterwald, Quintus Horatius Flaccus Lieder; E. Geibel, Classisches Liederbuch; M. Hertz, Vier horazische Satiren; R. Minzloff, Die Oden des Horaz; F. C. Feldmann, Die Lieder des Anakreon, angez. von Oberlehrer Dr. Gebhardi in Meseritz. — Jahresberichte des philologischen Vereins zu Berlin: Plato von Dr. Heller in Berlin (S. 133-164). (Schluss folgt.)

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universiteit Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1876.

20 Mai: Fr. Schoell, de accentu linguae latinae: von P. Langen. — W. Brandes, Ausonianae quaestiones: von E. Baehrens. — P. Lacroix, bibliographie Molièresque : von H. Suchier. — *3 Juni :* Aristoteles über die Dichtkunst, griechisch und deutsch von Moriz Schmidt: von F. Susemihl. — G. Curtius, Studien zur griechischen und lateinischen Grammatik: von Johannes Schmidt. — *10 Juni:* F. A. Wolf, prolegomena ad Homerum cum notis ineditis J. Bekkeri: von R. Volkmann. — C. Taciti de vita et moribus Agricolae liber, edidit C. L. Urlichs : von C. Peter. — J. v. Aschbach, die lateinischen Inschriften mit den Namen Römischer Schiffe : von Josef Klein. — *24 Juni:* J. Süss, Catulliana: von E. Baehrens. — *1 Juli:* E. Klebs, de scriptor. aetatis Sullanae: von Herm. Peter. — A. Kolisch, der Prometheus d. Aeschylus: von J. Oberdick. — Bibliotheca philologica classica : von F. Rühl. — *8 Juli:* K. Woermann, die Landschaft in der Kunst der alten Völker: von C. Bursian. Derselbe, die antiken Odyssee-Landschaften: von dems. — W. Roscher, das tiefe Naturgefühl der Griechen und Römer : von dems. — R. Hamerling, Aspasia : von J. Schlüter. — *15 Juli:* Adolf Kirchhoff, über die Schrift vom Staate der Athener: von F. K. Hertlein. — Xenophon's Griechische Geschichte, mit erklärenden Anmerkungen von E. Kurz : von demselben.

Rheinisches Museum für philologie, herausgegeben von Friedrich Ritschl, Otto Ribbeck, Anton Klette. — XXXI B. — Frankfurt a. M. 1876.

2s *Heft.* — Ueber den bisherigen Gang und den gegenwärtigen Stand der Keilentzifferung, von J. Wellhausen. — Das Erbschaftsgesetz in Demosthenes' Makartatea § 51, von K. Seeliger. — Zur Anthologie des Luxorius, von R. Peiper. — Quaestiones Appianeae, scripsit L. Mendelssohn. — Plinius und die römischen Kunstkataloge, von Th. Schreiber. — Die Andria des Menander, von K. Dziatzko. — Zur lateinischen Anthologie, von E. Baehrens. — Demeter in Eleusis und Herr François Lenormant, von B. Schmidt. — Attische Richtertäfelchen des Berliner Museums, von C. Curtius. — *Miscellen :* Zu den tironischen Noten, von W. Schmitz. — Ein pariser Verzeichniss der dies Aegyptiaci, von demselb. — Kosenamen auf *itta,* von J. Klein. — Zu Sophokles, von W. Subkow. — Die inschrift des Othryades beim Statiusscholiasten, von P. Kohlmann. — Zu Terentius' Hecyra, von M. Fielitz. — Zu Virgil, von L. Müller. — Zu Martialis, von demselben. — Zu Caesar, von O. Schambach. — Zum dialog des Tacitus, von E. Baehrens.

3s *Heft.* — Kritisch-exegetische Bemerkungen zum Hippolytus des Euripides, von Th. Barthold. — Zu Claudians sechstem Consulat des Honorius, von G. Goetz. — Die Arten der Tragödie bei Aristoteles, von F. Heidenhain. — Zur Kritik und Exegese der griechischen und lateinischen Komikerfragmente, von K. Dziatzko. — Ueber den Begriff des εἴρων, van O. Ribbeck. — Sallustius über Catilinas Candidatur im jahre 688, von C. John. — Nicanor und Herodian, von J. Wackernagel. — Ueber den Phönix des Lactantius (A. L. 731) und andere Gedichte der lateinischen Anthologie, von A. Riese. — *Miscellen :* Juvenalianum, von O. Ribbeck. — Varro und die römischen Didascalien, von F. Schöll. — Zu Platon's Symposion, von L. Schmidt. — Zu Athenaeus, von E. Rohde. — Zu Plautus, von H. A. Koch. — Zu Catullus, von L. Müller. — Zur lateinischen Anthologie, von G. Goetz und H. Rönsch. — Prosodiezwang, von S. E.

Blätter für das Bayerische Gymnasial- und Real-Schulwesen. — Zwölfter Band. — München 1876.

2s *Heft.* — Zu Tacitus von G. H. — Zu *Eur. Hippolyt,* von W. Bauer. — Karl Ritter, der Geograph, von J. Wimmer. — Linsmayer Anton, Der Triumphzug des Germanicus.— Lüben, A., Leitfaden zu einem methodischen Unterricht in der Geographie, angez. v. Dr. Rohmeder.

3s *Heft.* — Zu Sophocles, von Pflügl. — Ueber den Gebrauch der Conjunktion *quin,* von Geist. — Drei erotische Lieder Horazens im antiken Versmass, von Haselmayer. — Sorof, Dr. G., M. Tullii Ciceronis d. orat. l. III, angez. v. Rubner.

4s *Heft.* — Arnold, Dr. Bernhard, Ueber antike Theatermasken, angez. v. A. Spengel. — Misteli, Dr. Fr., Ueber griechische Betonung, angez. v. Zehetmayr. — Brix, Julius, Ausgewählte Komödien des T. M. Plautus, angez. v. Dombart.

5ᵉ *Heft.* — Sechszehn Lieder des Horatius, von Kellerbauer. — Die alte Bevölkerung Italiens, von Preu.

6ᵉ *Heft.* — Zu Cicero's Briefen an Atticus, von Friedrich Schmidt. — Kritische Versuche über Martial, von E. Renn. — Horazens sechste Epistel, übersetzt von A. — *Religio*, von Zehetmayr. — Sorof, Dr. Gustav, M. Tullii Ciceronis de oratore libri tres, angez. v. Rubner. — Otto, Dr. Emil, Die französische Conversations grammatik, angez. v. Boehm. — Urlichs, C. L., Corn. Taciti de vita et moribus Agricolæ liber.

Neue Jahrbücher für philologie und paedagogik, herausgegeben von Dr. Alfred Fleckeisen und Dr. Hermann Masius. — CXIIIʳ und CXIVʳ Band. — Leipzig, 1876.

7ᵉ *Heft.* — *Erste Abteilung* (113ʳ *Band).* — Anz. v. W. Dindorf : scholia graeca in Iliadem, von A. Römer in München. — Einige bemerkungen über den zweiten athenischen seebund, von H. Hahn in Gieszen (jetzt in Mainz). — Sophokles Oedipus auf Kolonos (v. 760), von G. Meutzner in Plauen. — Zu Demosthenes dritter Philippica, von E. Hoffmann in Wien. — Anz. v. H. Weil : Δημοσθένους αἱ δημηγορίαι, les harangues de Démosthène (Paris 1873), von K. Mayhoff in Dresden. — Zu Cornelius Nepos (Timoth. 3, 5), von C. Meiser in München. — Zur Schriftstellerei des Libanios (fortsetzung) von R. Förster in Rostock. — Zu Strabon (V, 4, 11) von G. Bernardakis in Alexandrien. — In Minoem dialogum, von M. Schanz in Würzburg. — Zu Ciceros rede pro Murena, von J. Völkel in Moskau. — Zu Plinius naturalis historia, von A. Furtwängler in Freiburg. — Anz. v. F. Weiss : die attischen nächte des Aulus Gellius übersetzt, von R. Treitschke in Dresden.

Zweite Abteilung (114ʳ *Band*). — Noctes scholasticae, von ***. — P. Doetsch : Chrestomathia Juvenaliana, angez. von A. Weidner in Darmstadt. — R. Foss : wie ist der unterricht in der geschichte mit dem geographischen unterricht zu verbinden ? angez. von Kropatscheck in Wismar. — Philologische programme der höheren lehranstalten Preuszens, 1873 und 1874, von H. K. Benicken in Gütersloh. (fortsetzung).

8ᵉ *Heft.* — *Erste Abteilung* (113ʳ *Band*). — Zu Sophokles Oidipus Tyrannos, von K. Schnelle in Meiszen und F. A. Pflügl in Hof. — Anz. v. L. Lange : de patrum auctoritate commentatio, von H. Christensen in Husum. — Zu Terentius Hecyra, von R. Sprenger in Göttingen und A. Fleckeisen. — Zu Terentius Eunuchus (v. 79) von J. N. Ott. in Rottweil. — Zu Plautus Bacchides, von W. Teuffel in Tübingen. — Zu Ciceros briefen (VII, 16, 1) von demselben. — Noch einmal das Jahr der Varusschlacht, von G. Lüttgert in Lingen und C. Schrader in Münster. — Zu Catullus, von K. Rossberg in Stade. — Anz. v. C. L. Urlichs : Taciti de vita et moribus Agricolae liber, von A. Eussner in Münnerstadt. — Zu Florus, von H. J. Müller in Berlin. — Zur geschichte des römischen consulates, von A. Schaefer in Bonn. — Zu Cassius Dion, von K. Niemeyer in Kiel.

Zweite Abteilung (114r *Band*). — F. Vollbrecht : Xenophons anabasis, angez. von G. Hartmann.

Hermes, Zeitschrift für classische Philologie, herausgegeben von Emil Hübner. — B. XI. — Berlin 1876.

2e *Heft*. — J. Bernays, Quellennachweise zu Politian und Georgius Valla. — R. Neubauer, Epigramme aus dem Ephebengymnasium. — O. Hirschfeld, die kapitolinischen Fasten. Zweiter artikel. — A. Gemoll, über das Fragment « de munitionibus castrorum. » — H. Pack, die Quelle des Berichtes über den heiligen Krieg im XVI Buche Diodors. — R. Schöll, zum Codex Palatinus des Lysias; zum Codex Mediceus des Aeschylus. — R. Hercher, zu griechischen Prosaikern. — O. Gruppe, zum sogenannten Manilius. — R. Hirzel, zur philosophie des Alkmäon. — A. Breysig, zu Avienus.

3e *Heft*. — W. Helbig, Studien über die älteste italische Geschichte. — U. von Wilamowitz-Möllendorff, memoriae oblitteratae. — H. Jordan, die Invectiven des Sallust und Cicero. — R. Schöll, zu Sallust bell. Cat. c. 51. — C. von Morawski, quaestionum Charisianarum specimen. — R. Hercher, zu griechischen Prosaïkern. — R. Neubauer, zu Pittakis, « l'ancienne Athènes. » — *Miscellen* : H. Röhl, zu Lysias XX 19, Andocides II 23, Lysias XIII 72, corpus inscr. Atticarum 59.

Literarisches Centralblatt für Deutschland, herausgegeben von Prof. Dr. Fr. Zarncke. — 1876 — Leipzig.

17 Juni : Jordan, forma Urbis Romae regionum XIIII. — Ziegler, Illustratt. zur Topographie des alten Rom. — *24 Juni* : Demosthenes, ausgew. Reden, erkl. von Westermann. — *8 Juli* : Mendelssohn, Senatus consulta Romanorum quae sunt in Josephi antiquitatibus. — Misteli, über griechische Betonung. — Ἀνάλεκτα νεοελληνικά. — Caix de Saint-Aymour, Am. de, note sur un temple romain. — Choisy, Aug., l'art de bâtir chez les Romains. — *15 Juli* : Kölbing, z. vergl. Gesch. der roman. Poesie u. Prosa des M. Alters. — *22 Juli*. — *29 Juli* : Linsmayer, der Triumphzug des Germanicus. — *5 August* : Roemer, Ad., die Werke der Aristarcheer im Cod. Ven. A. — *12 August* : Stender, de Argonautarum expeditione. — Göll, die Küntstler. u. Dichter des Alterthums. — *19 August* : Dindorf, scholia graeca in Homeri Iliadem. — Baumstark, Cornelii Taciti Germania. — Süss, Catulliana. — Hoyns, die alte Welt. — *26 August* : Spengel, Die Comödien des P. Terentius. — Meissner, P. Terenti Afri Andria. — Ussing, T. Maccii Plauti comœdiae. — Zangemeister et Wattenbach, exempla codicum latinorum litteris majusculis scriptorum.

Philologus. Zeitschrift für das klassische Alterthum, herausgegeben von Ernst von Leutsch. B. XXXV. — 1876. — Göttingen.

2e *Heft*. — *I. Abhandlungen* : Die homerischen hymnen auf Apollo, von R. Wegener. — Sophokles als feldherr, von Ernst von Leutsch. — Der

homerische hymnos auf Demeter, von R. Wegener. — Sophokles und Iophon, von Ernst von Leutsch. — Zu Pindars isthmien, von R. Rauchenstein. — Handschriftliches zu Lysias, von E. Rosenberg. — Zur vita Sophoklis, von Ernst von Leutsch. — Bemerkungen zu Hygini Fabulae, von R. Unger. — Soph. Elect. 42, von Ernst von Leutsch. — *II. Jahresberichte :* Scenische alterthümer, von A. Müller. — Theogn. 39, von Ernst von Leutsch. — *III. Miscellen :* Zur erklärung und kritik der schriftsteller : Platon. 1. Bemerkungen zum kritischen apparate Platons; 2. Zu Platon's Kratylos, von M. Schanz. — Zu Platon's Politeia, von C. Liebhold. — Zu Timon Phliasius, von Franz Kern. — Zum prolog von Tacitus Agricola, von C. Peter. — Zur accentlehre Quintilians, von J. Claussen.

3e *Heft. — I. Abhandlungen :* Die webstühle der alten, von H. L. Ahrens. — Soph. Elect. 514, von Ernst von Leutsch. — Das fünfte buch der Odyssee und das prooemium des ersten buches, von Ph. Wegener. — Soph. Elect. 47, von Ernst von Leutsch. — Pindars zweite pythische ode, von Friedrich Mezger. — Die expedition gegen die Drilen, von Wilhelm Volbrecht. — Zu Cornelius Nepos, von J. Lattmann. — Studien über Horaz. I. François Guiets randbemerkungen zum Horaz. II. Hor. Carm. III, 14, 10. III. Hor. Carm. IV, 5, 17 und IV, 8, 28, von Th. Fritzsche. — Besserungen und erläuterungen zu P. Papinius Statius, von Heinrich Köstlin. — Hesiod. Scut. Herc. 243, von Ernst von Leutsch. — *II. Jahresberichte :* Quintilianus, von Ferd. Meister. — Eurip. Androm. 36, von Ernst von Leutsch. — *III. Miscellen :* Zu Homer, von W. Skerlo. — Zu Aeschines, von A. Weidner. — Etymologica, Scr. G. Schoemann. — Verg. Aen. I, 454-456, von Fr. Metzger. — Zu Properz, von H. Köstlin. — Zu Martial, von demselben. — Zu Horatius, von A. Weidner. — Zu Livius, von G. F. Unger.

Philologischer Anzeiger, als ergänzung des Philologus herausgegeben von Ernst von Leutsch. — 1875. — Göttingen.

4e & 5e *Heft.* — Trojanische alterthümer, von dr. H. Schliemann. — Ἀγαμέμνονος ἀριστεία. Das zehnte lied, von K. Benicken. — K. Lachmann's vorschlag... Ξ 102 ... von K. Benicken. — De genetivi graeci maxime homerici usu scr. J. A. Heilmann. — Hesiodische untersuchungen, von Al. Rzach. — Alb. Grumme quaestionum Babrianarum part. I. — Die Pindarscholien, von K. Lehrs. — Sophoclis Electra ed. O. Jahn. — Fr. Wieseleri commentatio de locis aliquot Sophoclis. — O. Seyffert Studia Plautina. — Plautus's Mostellaria udgivet af Sophus Bugge. — H. Steudener Vergiliana. — Beiträge zur kritik und erklärung von Vergils Aeneis, von G. Schröter. — Q. Horatii Flacci Opera omnia, recognovit G. Dillenburger. — Q. Horatii Flacci carmina lyrica, ed. N. G. Ljunberg. — De Horatio Graecorum imitatore sp. I. scr. E. Thallwitz. — De fontibus librorum XXI et XXII T. Livi scr. F. Luterbacher. — Analecta Liviana ediderunt Th. Mommsen et G. Studemund. — De mundi miraculis quaestiones selectae, scr. H. ab Rohden. — M. Hertz

de Ammiani Marcellini studiis Sallustianis commentatio. — M. Tullii Ciceronis orationes selectae XVIII in usum scholarum edid. A. Eberhard et H. Hirschfelder. — Fr. Heimsoethi de duplici quod fertur dactylorum et anapaestorum genere in rhythmis Graecorum commentatio — G. Leithäuser, der abfall Mytilene's von Athen. — De injuriarum actione ex jure Attico gravissima, scr. A. D. Muecke.

6e *und* 7e *Heft*. — Studien zur griechischen und lateinischen grammatik von G. Curtius. Bd. VII. — Αὐλή und *villa* von H. L. Ahrens. — De homericae elocutionis vestigiis aeolicis scr. G. Hinrichs. — Die homerischen fragen von H. Düntzer. — H. Flach, die hesiodische theogonie mit prolegomena. — H. Flach, die hesiodischen gedichte. — De fontibus Dionysii periegetae, scr. Alf. Goethe. — Vanhoff, de lacunis quae exstant in Eurip. Heraclidis. — Fr. Kern, über Xenophanes von Kolophon. — Iw. Muelleri Quaest. criticarum de Chalcidii in Timaeum Platonis commentario sp. I. — Das verhältniss der aussenwelt zu unsern vorstellungen in der vorsokratischen philosophie, von A. Fischer. — Auserwählte komödien des T. M. Plautus, von J. Brix. Bd. 1, Trinummus; id., Bd. 3, Menaechmi. — P. Langeni commentatio de Menaechmorum fab. Plautinae prologo. — Vergils Aeneide, von K. Kappes. — Hartung, Römische auxiliartruppen am Rhein. — A. Linsmayer, der triumphzug des Germanicus. Higher schools and universities in Germany by M. Arnold.

Zeitschrift für die Österreichischen Gymnasien. — Wien. — 1876.

3e *Heft*.—I.—Neue Babrianische Fabeln, von P. Knöll in Wien.— Ueber eine von Diodor und Plutarch mit dem Tode des Pelopidas in Verbindung gebrachte Sonnenfinsternis, von G. Hofmann, in Triest. — Zu Placidus und Isidorus, von J. N. Ott in Rottweil. — II. — Ueber Syntax und Stil des Tacitus, von D. A. Draeger, angez. von J. Müller. — Quellenbuch zur alten Geschichte. II Abthlg. Röm. Geschichte, von A. A. Weidner; angez von K. Schober.

4e *Heft*. — I. — Ueber den Homerischen Ποσειδάων γαιήοχος ἐννοσίγαιος, von Dr. Ant. Goebel, königl. Provincialschulrath in Magdeburg. — Kritische Miscellen, von Dr. Fr. Pauly in Eger. — Fragment einer Juvenalhandschrift, von W. Foerster in Prag. — Zu Horatius Ep. I, 20, 24, von Edmund Eichler. — Zu Livius lib. XXII, von Dr. Fr. Pauly in Eger. — II. — Ἀριστοτέλους περὶ ποιητικῆς iterum recensuit et adnot. crit. auxit Johannes Vahlen, angez. von Joh. Wrobel. — Q. Valerius Catullus, Beiträge zur Kritik seiner Gedichte von Rudolf Peiper, angez. von K. Schenkl. — Anecdota Graeca, e codicibus mss biblioth. S. Marci nunc primum edd. Const. Triantafillis et Alb. Grappulo. Vol. I, angez. von Isidor Helberg. — Zur Reform des lateinischen Unterrichts, von Hermann Perthes; Lateinisches Lesebuch für sexta, von demselben; Grammatisches Vocabularium, von demselben, angez. von Heinr. Koziol. — Programmenschau : M. Vrzal, Ilias II, 1-483.

5e *Heft.* — I. Zu Aischylos Sept. ctr. Theb. VII. Chorikon v. 720-791, von Joh. Oberdick in Glatz. — Zur Sonnenfinsternis vom 13 juli 364 v. Chr. von Arnold Schaefer in Bonn. — Zu Tacitus Ann. XVI, 63, von K. Schenkl in Wien. — Zu Cic. de oratore I, 8, 32, von Fr. Pauly in Eger. — II. — Babrii fabulae ex rec. A. Eberhard, angez. von K. Schenkl. — M. Fabii Quintiliani Institutionis oratoriae liber decimus, für den schulgebrauch erkl. von Krüger, angez. von Joh. Wrobel. — Anton Baumstark, Ausführliche Erläuterung des allgemeinen Theiles des Germania des Tacitus, angez. von Anton Schönbach. — A. Baumstark, C. Taciti Germania, ang. von demselben. — Lateinisches Uebungsbuch von Lattmann, ang. von Koziol. — Lehrbuch für den ersten Unterricht in Latein, von Hübl, ang. von Fr. Novotny.

6e *Heft.* — I. — Grammatische Untersuchungen. II, von J. La Roche in Linz. — Ueber die neu gefundene elische Inschrift aus Olympia, von Gustav Meyer in Prag. — II. — Ueber einige neuere Liviana, angez. von Anton Zingerle. — Aufgabe für freie lateinische Aufsätze, ausgg. von Genthe, angez. von Koziol. — Kurzgefasste lateinische Synonymik für die obersten gymnasialclassen von Menge, angez. von demselben. — Fr. Lübker's Reallexikon des classischen Alterthums für Gymnasien.

7e *Heft.* — I. — Ueber den Gang des harpalischen Processes und das Verhalten des Demosthenes zu demselben, von Jos. Rohrmoser in Feldkirch. — Ein Fragment des Heraklit, von Al. Goldbacher in Czernowitz. — Zu Sophokles Antigone, von J. Rappold. — II. — Cicero's Reden für Marcellus, Ligarius, Dejotarus, für d. Schulgebr. hgg. von Richter, angez. von Ig. Prammer. — C. Taciti hist. libri qui supersunt, Schulausgabe von Heraeus, ang. von Joh. Müller. — Lateinisches Uebungsbuch für die zwei untersten classen von Hauler, angez. von Koziol. — M. T. Ciceronis Laelius de amicitia, für den schulgeb. erkl. von Lahmeyer, ang. von demselben.

REVUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN BELGIQUE.

Tome 19. 6e Livraison.

QUESTIONS D'ENSEIGNEMENT, LETTRES ET SCIENCES.

LA SYNTAXE DU FUTUR PASSÉ DANS TÉRENCE.

§ 1.

Le futur passé possède dans la langue latine une importance qu'il est loin d'avoir dans la langue grecque [1]. Tandis qu'en grec il ne se trouve qu'à la voix passive et n'est d'ailleurs que d'un usage fort restreint, il occupe une place respectable tant dans le système de la conjugaison que dans la syntaxe latine. Il existe, en effet, à la voix active et à la voix passive ; il a à l'actif une double flexion : la flexion en -*so* et la flexion en -*ero;* et à cette richesse de formes correspond une richesse non moins grande dans l'emploi syntaxique qu'ont fait du futur passé toutes les périodes de la latinité. Nous disons *toutes les périodes de la latinité.* Il semble qu'un temps comme le futur passé, qui exprime une nuance si délicate de la pensée, une conception si compliquée de l'esprit, l'union de deux notions qui paraissent se contredire et s'exclure, n'ait dû prendre naissance qu'à une époque où la langue était parvenue à un certain degré de maturité philosophique, et qu'il ait dû surtout se développer dans le style littéraire, qui vise à la finesse et à la correction, et dans le langage savant, qui exige l'exactitude mathématique et la précision rigoureuse. Et pourtant il n'en est rien. Sans parler ici de l'origine reculée de la flexion en -*so,* c'est à l'aurore de la littérature latine, c'est dans le langage familier, dans le style

[1] Westphal, *Die lateinische Verbalflexion*, p. 3, Jena, 1873.

de la conversation, dont les comiques nous reproduisent fidèlement l'image, que le futur passé s'est en quelque sorte épanoui dans tout son éclat et dans toute sa variété; les âges suivants, loin d'ajouter à cet antique héritage, en ont laissé se perdre une notable partie. Il ne faut guère songer à expliquer ce curieux phénomène, mais il est utile de le constater et de l'analyser.

L'étude de l'emploi du futur passé dans les anciens monuments de la langue latine est donc particulièrement intéressante. Du vaste champ qui s'offrait à nous, nous avons choisi le coin le plus nettement délimité et le plus facile à défricher: la syntaxe du futur passé dans Térence. Nous avons naturellement pris pour base de notre travail l'apparat critique d'Umpfenbach [1]. — La question du futur passé dans l'ancien latin a été traitée spécialement par Lübbert [2].

Madvig avait auparavant publié sur le même sujet une dissertation que nous ne connaissons malheureusement que par ce qu'en a dit Lübbert et par le résumé qu'en a fait Lorenz [3]. Holtze a réuni un grand nombre d'exemples du futur passé dans sa *Syntaxis priscorum scriptorum latinorum usque ad Terentium* [4]. Mais, comme le dit Studemund [5], « *variarum structurarum exempla congessit magis quam digessit.* » Draeger [6] a mis plus d'ordre dans la matière qui nous occupe, mais il est loin d'être complet. Nous espérons donc que ce nouvel essai ne sera pas complétement inutile.

§ 2.

Le futur passé implique la combinaison de deux idées: celle

---

[1] P. TERENTI COMŒDIAE. *Edidit et apparatu critico instruxit Franciscus* UMPFENBACH. Berolini, 1870.

[2] *Grammatische Studien*: I[er] *Theil, Der Conjunctiv Perfecti und das Futurum exactum im älteren Latein, von* ED. Lübbert. Breslau, 1867.

[3] Dans son édition de la *Mostellaria* de Plaute (Berlin, 1866), note sur le v. 573 = 590 Ritschl. — La Bibliothèque Royale de Bruxelles ne possède ni les *Opuscula* de Madvig, ni ceux de *Ritschl*.

[4] Vol. II, p. 82-88. Lipsiae, 1862.

[5] *Studien auf dem Gebiete des archaïschen Lateins*, Prooemium, p. XI. Berlin, 1873.

[6] *Historische Syntax der lateinischen Sprache*, I[er] Band, § 138 (p. 257-261). Leipzig, 1874 (1[e] édition).

du futur et celle du passé. Cette combinaison peut se faire de deux façons différentes :

Une action future est envisagée comme passée.

Une action passée est envisagée comme future.

Dans le premier cas, l'action est du domaine de l'avenir, et elle est considérée comme réalisée, comme accomplie, comme terminée dans ce domaine.

Dans le second cas, l'action appartient au passé, mais elle appartient aussi à l'avenir par ses conséquences : comme action donnée, elle est finie, réalisée, passée; mais il s'y rattache des circonstances, il en découle des résultats qui font corps avec elle et qui la prolongent dans le temps futur. De cette seconde combinaison, il ne se trouve aucun exemple dans Térence [1].

Reprenons la première combinaison : une action future est considérée comme réalisée.

L'action future peut être considérée comme réalisée en elle-même, abstraction faite de toute autre action : emploi absolu du futur passé.

L'action future peut être considérée comme réalisée, comme passée par rapport à une autre action exprimée dans la même phrase [2] : emploi relatif du futur passé.

Entre le futur passé absolu et le futur passé relatif, se place ce que j'appellerai *le futur passé en apparence absolu.* Cette

---

[1] Lorenz (dans son édition de la *Mostellaria* de Plaute, note sur le v. 1099 = 1113 R) cite, comme renfermant un exemple du futur passé marquant le résultat futur d'une action déjà accomplie, ce vers de Térence. *(Antr. 641) : .... Molestus certe ei fuero atque animo morem gessero.* Mais ce qui précède et le sens général du passage montrent à l'évidence qu'il s'agit au contraire d'une action future, existant seulement dans la pensée. Charin se demande s'il doit accabler Pamphile de reproches (v. 639 sqq) : *Sed quid agam? adeamne ad eum et cum eo injuriam hanc expostulem? Ingeram mala multa?...* Le subjonctif délibératif indique assurément que Charin est loin d'avoir mis son projet à exécution. Il poursuit : *Atque aliquis dicat : « Nihil promoveris : » Multum : molestus certe ei fuero, etc.* Il envisage donc les résultats de l'acte *qu'il médite*, du coup de tête *qu'il se dispose* à faire. V. *infra*, § 4, III, 1), a).

[2] Nous entendons par *phrase* l'énoncé d'un jugement principal avec les jugements accessoires qui peuvent s'y rattacher : la phrase forme un tout indépendant dans la suite du discours; et nous entendons par *proposition* un *membre de phrase.*

troisième catégorie comprend les cas où l'action exprimée au futur passé est en rapport avec une autre action exprimée non dans la même phrase, mais dans une phrase précédente : la liaison des idées se présente alors sous la forme parataxique, mieux appropriée au langage familier, et par conséquent au style comique, que l'hypotaxis de la période oratoire.

L'emploi absolu du futur passé a dû précéder l'emploi relatif. Primitivement tous les temps étaient absolus, c'est-à-dire qu'ils exprimaient le temps de l'action par rapport au sujet qui parle; plus tard seulement se développa l'idée des temps relatifs, par lesquels le temps d'une action est déterminé par rapport à une autre action [1]. Nous commencerons donc par le futur passé absolu.

§ 3. — *Le futur passé absolu.*

Le futur passé absolu exprime une action future considérée comme réalisée, indépendamment de toute autre action. La pensée va donc au-devant de l'évènement, l'imagination le prévient. Cet état presque violent de l'âme, cette surexcitation qui franchit les barrières du temps, se rencontrent souvent dans le langage de la conversation. Le style familier tend naturellement à l'exagération; la communication et l'échange des idées par le dialogue imprime à nos facultés une activité particulière. De là, l'emploi fréquent du futur passé absolu chez les comiques latins. On voit que le futur passé exprime alors moins l'idée de temps que celle d'intensité; en d'autres termes, l'action future est considérée moins par rapport à telle époque déterminée où elle devra se réaliser, que par rapport aux chances qu'elle a de se réaliser. En effet, le futur appartenant au domaine du possible, n'était pas tenu originairement pour un temps véritable : il exprimait plutôt une action existant dans la pensée, par conséquent plus ou moins possible, plus ou moins réalisable [2]. Le futur passé absolu marque le plus haut degré de possibilité pour l'action future, puisqu'il la représente comme déjà réalisée.

Partant de ce principe, nous pouvons diviser comme suit les exemples que nous fournit Térence : certitude (l'action se

[1] Lübbert, p. 1 sqq, 98 sqq.
[2] Lübbert, p. 1 sqq, 81 sqq.

réalisera *certainement)* et imminence (l'action se réalisera *bientôt* -qqe fois avec l'idée accessoire de *facilité*).

I. *Certitude.* — Le futur passé absolu exprime l'assurance énergique que l'action projetée se réalisera.

1. Telle est notamment la valeur de la forme *faxo,* qui mérite un examen spécial.

Dans les exemples que nous avons de l'emploi du futur passé absolu, nous rencontrons partout les formes en *-ero* (pleines ou syncopées) : les formes du futur passé en *-so* ne s'emploient jamais *à la 2e* ni à *la 3e personne* dans des phrases absolues qui expriment une assertion directe appartenant au domaine de l'avenir, ces formes de la 2e et de la 3e personne étant réservées pour les propositions subordonnées conditionnelles [1]. Il en est autrement de *la 1e personne du singulier* du futur passé en-*so :* elle sert, dans des phrases absolues, à exprimer une action future qu'on se représente comme réalisée, abstraction faite de toute idée de condition : celui qui parle est, en effet, à même, plus que personne, de déterminer le degré de certitude qu'il faut attribuer à ses actions futures [2]. Cet emploi absolu de la 1e personne du singulier du futur passé en *-so* se rencontre sinon exclusivement [3], du moins le plus souvent dans *faxo*. La forme *faxo*, si fréquente dans les comiques, est une locution du langage familier. Le futur passé marque ici une

---

[1] Lübbert, p. 80 sqq, 95 sqq. La forme *faxis* dans une proposition principale est plus que douteuse Eun. 311 : *Faxis nunc promissa appareant.* Telle est la leçon du *Codex Bembinus* (A) confirmée par le grammairien Cledonius (p. 1916) : *Faxo, faxis.* TERENTIUS : *Faxis nunc promissa appareant.* Et cette leçon a été reçue par Klotz. *Faxis* serait alors un futur passé exprimant soit un ordre, soit une certitude. Mais il vaut mieux écrire avec Bentley, Fleckeisen, Umpfenbach, d'après tous les autres mss : *fac sis,* i, e, *fac si vis* (A corr. rec. FAXIS (S superscrit). — « Quin et in » Bembino est glossema indicans dictum esse FAXIS pro FAC SIS. » » Faërnus *ad. h. l.* — Pseudo-Asconius in Divin. p. 101 Or. *fac ut* pro- » missa appareant) ». — Le *Codex Bembinus* a d'autant moins d'autorité ici, qu'il donne encore FAXIS au lieu de FAC SIS (*sis* = 2e p. s. subj. prés. de *esse*) dans un autre passage où cette leçon est évidemment erronée : Eun. 196 : *Meus fac sis postremo animus, quando ego sum tuos.*

[2] Lübbert, *ll. cc.*

[3] Lübbert, p. 96-97.

certitude : « j'aurai fait » = « je ferai certainement » ; de là, le sens de : « j'en réponds, tu peux y compter. » Dans cette signification particulière, *faxo* se construit de deux manières différentes :

A) Avec un futur; *faxo* est alors comme entre parenthèses, et nous avons deux propositions indépendantes juxtaposées : parataxis.

B) Avec un subjonctif qui

- *a)* Tantôt dépend de *faxo* (*ut* est sous-entendu) : « je ferai certainement en sorte que... » : hypotaxis
- *b)* Tantôt est un subjonctif indépendant, soit potentiel, soit hypothétique : parataxis [1].

Le sens diffère selon qu'il y a hypotaxis ou parataxis.

Dans le premier cas, l'emploi d'un subjonctif dépendant de *faxo* implique l'idée de subordination d'une part, de contrainte de l'autre : le sujet de *faxo* exerce une action plus directe, plus puissante, plus despotique, sur le sujet de l'autre verbe.

Dans la parataxis, au contraire, qui dénoue ou relâche les liens qui unissent *faxo* au verbe sur lequel il porte, *faxo* exprime simplement une coopération à la production d'un effet et la certitude que l'effet aura lieu, ou même cette certitude sans coopération du sujet de *faxo*.

Toutefois la nuance est souvent difficile à saisir, et il semble que *faxo* puisse s'employer à peu près indifféremment avec une proposition dépendante ou avec une proposition indépendante. Ces difficultés et ces doutes sont encore augmentés par l'incertitude du texte. En effet, pour les verbes de la 3e et de la 4e conjugaison, les manuscrits varient sans cesse entre le subjonctif présent et le futur simple : ainsi, au même endroit, les uns donnent *visas, scias, audias*, les autres *vises, scíes, audies.* Comme l'indicatif du futur simple est de beaucoup le plus fréquent, et qu'on ne trouve aucun exemple du subjonctif présent de la 1e et de la 2e conjugaison avec *faxo,* Madvig a pensé qu'il fallait toujours admettre le futur simple de la 3e et de la 4e conjugaison, donner par conséquent la préférence, lors-

---

[1] Nous ne pouvons admettre avec Lübbert (p. 101) que *dans tous les cas* le verbe au subjonctif soit indépendant; en d'autres termes, qu'il y ait toujours parataxis. Cf. Spengel ad *Andr.* 854 (Berlin, 1875).

qu'il y a doute, aux manuscrits portant *vises*, *scies*, *audies*, et ne pas reculer, le cas échéant, devant le léger changement de *a* en *e*. G. Hermann a défendu l'emploi du subjonctif avec *faxo*, et a fait surtout valoir contre Madvig les passages qui renferment le subjonctif *sit;* dans ceux-là, en effet, toute confusion entre le futur simple et le subjonctif présent est impossible [1].

Nous avons dans Térence trois exemples certains où *faxo* est construit avec le futur simple indépendant (parataxis) :

Eun. 285: Ne tu ístas *faxo* cálcibus saepe *insultabis* frústra.

Phorm. 308 : Iam *faxo* hic *aderit.*

Phorm. 1055 : Iam hic *faxo aderit.*

et deux exemples certains où il est construit avec le subjonctif présent dépendant :

Adelph. 209 : Tace, égomet conveniam ípsum : cupide *accípiat faxo* atque etiam

210 Bene *dícat* secum esse *áctum.*

(209. *accipiat jam faxo* BCD²EFP *jam* om D¹G cum A)

Adelph. 846 : Atque íbi favillae pléna, fumi ac póllinis

847 : Coquéndo *sit faxo* èt molendo

(847. SIT*faxo*ET A, *faxo* add. corr. rec.)

Dans deux autres exemples, les manuscrits varient entre le futur simple et le subjonctif présent :

Andr. 854: Immo vero indignum, Chremes, jam fácinus *faxo* ex me *aúdies.*

(*ex mem* *audias* *dices* C. corr. C² *audias* BDP)

Eun. 663. Iam *faxo scies.*

(*scias* BE²FGP).

Spengel remarque [2] que Térence n'emploie le subjonctif présent que quand le verbe précède *faxo* (Adelph. 209 et 847), et qu'il se sert du futur simple dans le cas contraire (Eun. 285, 663. Phorm. 308, 1055). Cette observation est juste en fait, mais elle n'a pas une grande portée, et ne constitue qu'un criterium fort incertain, puisque Plaute nous offre des exemples contradictoires [3]. Quoi qu'il en soit, les meilleurs manuscrits

---

[1] Lübbert, p. 101.

[2] Dans sa note sur le v. 854 de l'*Andrienne.*

[3] *Poen.* IV, 2, 86: *Quin prius* DISPERIBIT, FAXO, *quam etc. Men.*

(notamment A) portent *audies* et *scies* — ce qui s'accorde avec l'usage général de Plaute [1]. Ajoutons que dans les deux constructions de *faxo* avec le subjonctif qui se présentent dans Térence (*Adelph*, 209 et 847), il existe un rapport intime et direct entre *faxo* et le verbe dépendant. Dans le premier passage (*Adelph.* 209-210) : *Cupide accipiat faxo atque etiam / Bene dicat secum esse actum*, Syrus prend l'engagement *de faire en sorte*, par ses paroles et ses manœuvres, *que* Sannion accepte et se déclare satisfait. Dans le second (*Adelph.* 846-847) : *Atque ibi favillae plena fumi ac pollinis / Coquendo sit faxo et molendo*, il s'agit d'un acte d'autorité, d'une contrainte que le vieux Demea veut imposer à une malheureuse joueuse de luth; et l'idée est encore accentuée par les mots qui suivent (v. 847-849); *praeter haec / Merídie ipso* FACIAM UT *stipulam* COLLIGAT; / *Tam excoctam* REDDAM *atque atram quam carbost.* — Cette énergie d'expression n'a pas la même raison d'être au v. 854 de l'*Andrienne* ni au v. 663 de l'*Eunuque*. Il faut donc préférer *audies* et *scies*.

Enfin, *faxo* construit avec l'accusatif d'un nom joint au participe parfait passif d'un verbe équivaut au futur actif (simple) de ce verbe, mais avec plus de force et de vivacité, avec un plus haut degré de certitude. Cette construction se rencontre deux fois dans Térence :

Heaut. 341 : *Ademptum* tibi jam *faxo* omnem metum.

Phorm. 1028 : *Fáxo* tali eúm *mactatum* atque híc est infortúnio.

(Pour ce dernier vers, le *Codex Bembinus* fournit seul [2], la variante FAXOTALISITMACTATUS, confirmée par le scholiaste *ad h. l.* Cf Umpfenbach, *Praef.* p. XLIII. Mais ni cette variante ni la leçon ordinaire *eum mactatum* ne paraît s'ac-

---

326R : *Iam ego haec* MADEBUNT FAXO. 468 : *Non esse eam* DICES FAXO. 950 : *Helleborum* POTABIS FAXO, etc. Puis, *Amphitr.* 972 Fleck. : FAXO *haut quicquam* SIT *morae. Bacchid.* 864 : FAXO *se hau* DICAT *nanctam quam derideat*, etc. — En revanche : *Mil. gl.* 463 R : *Iam* FAXO *hic* ERIT. Men. 791 : FAXO AMABIT *amplius.* Puis, Most. 1133 : *ego* FERARE FAXO, etc.

[1] 10 fois le futur (6 fois la forme *scies* et 4 fois la forme *scibis*) et 4 fois seulement le subjonctif (*scias*). V. les exemples réunis par Lübbert, p. 101-102.

[2] Notons toutefois *tali* // (cū) // D, corr. D².

corder avec le commentaire de Donat, malheureusement très-altéré, sur notre passage. Voici sa note d'après Umpfenbach : « Donati Ed. pr. : *Faxo tali eum mactatum.* « *sum̄o* » pro eo » quod est « *eum.* » Sic frequenter veteres. Ennius : *omnes* » *corde patrem praebent animoque paterno* « Circumsuntui. » » Umpfenbach ajoute : « *im* scriptum fuisse conjecit Palmerius, » *sum* Ilbergius [1]. » La conjecture d'Ilberg nous conduirait donc à la restitution de l'ancien accusatif *sum* pour *eum : Fáxo tali súm mactatum atque híc est infortúnio.* — Mais est-il vraisemblable que Térence ait employé cette forme archaïque ?

2. Le futur passé absolu sert à exprimer une promesse chaleureuse :

Heaut. 86 : Aut cónsolando aut cónsilio aut re *júvero.*

Remarquons surtout la forme *videro.*

Adelph. 538 : CT. Syre, quid agimus ? SY. Fuge modo intro, ego *videro.*

Adelph. 845 : MI. Modo fácito ut illam sérves. DE. Ego istuc *vídero.*

(Les vers qui suivent : *Atque ibi favillae pléna fumi ac pólli-nis / Coquendo sit* FAXO *et molendo,* etc. [v. supra, I, 1] montrent qu'il s'agit d'une assurance énergique inspirée par la colère et mêlée d'ironie ; le sens est : « Tu me conseilles de garder » chez moi, à la campagne, la joueuse de luth dont mon fils » est amoureux ; oui, certes, j'y veillerai, et là, je t'en ré-» ponds, etc.) »

Comment de cette idée de certitude passer à celle *d'ajournement* que possède aussi le futur passé absolu *videro ?* La contradiction n'est qu'apparente, et la transition s'explique aisément : nous donnons à notre interlocuteur *une fausse certitude,* nous lui faisons une promesse que nous ne nous proposons pas sérieusement de tenir ou que nous ne voulons réaliser que plus tard, et nous la faisons sous une forme énergique et convaincante, pour nous débarrasser d'une importunité, pour écarter l'attention de l'interlocuteur de ce qui ne nous intéresse pas,

---

[1] Cf. *Ennianae poesis reliquiae, recensuit* VAHLEN, (Lipsiae, 1854). *Annal. inc. sed. fragm.* XIV (= v. 460-461) et les notes critiques sur ce fragment.

ou pour passer immédiatement à un autre sujet. Térence nous offre deux exemples de cet emploi :

Andr. 456 : DA. Commóvi. SI. Ego istaec recte ut fiant *vídero.*

(Simon veut couper court à une conversation qui l'embarrasse et le rend perplexe).

Hecyr. 700 : Post de matre *videro.*

(Celui qui parle ajourne l'examen d'une question ; dans cet exemple, l'idée d'ajournement est accentuée par *post*).

3. Le futur passé absolu marque la confiance, la certitude d'un résultat :

Phorm. 888 : Nam idem hóc argentum, ita út datumst, ingrátiis.
Ei *dâtum erit* : hoc qui cógam re ipsa répperi.

(Ce passage est obscur. Nous l'interprétons comme suit : l'argent dont il est ici question, c'est l'argent qui a été escroqué à Chrémès et à Démiphon par Phormion et Geta, et qui a été remis par eux au jeune Phédria. Par suite de circonstances imprévues, les vieillards se trouvent en droit de se faire rendre l'argent. Phormion — c'est lui qui parle — veut leur arracher la ratification de la convention frauduleuse dont ils ont été victimes et assurer ainsi à Phédria la propriété de la somme escroquée (v. 886 : *Et Pháedriae curam ádimere argentáriam*); à cet effet, il se propose d'exploiter un secret compromettant pour l'un des vieillards, dont le hasard l'a rendu maître. — Nous proposons donc la conjecture suivante :

Nam idem hóc argentum, *ut áblatumst*, ingrátiis.
Ei datum erit, etc.

Ablatumst fait allusion à l'escroquerie ; *datum erit* marque la concession de la propriété, la ratification légale du fait : les vieillards se laisseront arracher cette ratification, cette concession à contre-cœur, comme ils se sont laissé à contre-cœur soutirer l'argent. — L'accentuation *áblatúmst* n'a rien de choquant : le double ictus sur un mot formant un molosse (–́ – –́) se rencontre assez souvent devant la dernière dipodie de l'ïambique sénaire, lorsque cette dipodie consiste en un mot de quatre syllabes. V. Brix ad Plaut. *Mil. gl.* 502 Cf. *Phorm.* 619 : *témptarém senténtiam*).

4. Le futur passé donne plus de force à l'affirmation dans l'insolente réponse que Phormion adresse au vieux Démiphon :

Phorm. 425 : DE. Aut quídem cum uxore hac ípsum prohibebó domo.

426 : GE. Irátus est. PH. Tuté [1] idem melius *féceris.*

(= « tu feras *certainement* mieux de t'en aller toi-même, de » te mettre toi-même à la porte de chez toi. » Nous croyons avec Dziatzko *ad h. l.* que *feceris* est plutôt le futur passé que le subjonctif parfait. Mais au v. 892 de l'*Andrienne viceris* est bien le subjonctif parfait).

II. *Imminence (et facilité).* Le futur passé absolu marque que l'action se réalisera bientôt, (qu'elle est *près de* se réaliser ou qu'elle se réalisera *facilement*).

1. Ainsi il indique l'empressement à exécuter un ordre :
   Phorm. 882 : AN. Quín ergo rape mé : quid cessas ? GE. *Fécero.*
2. La disposition à agir sans tarder :
   Heaut. 174 : Huc *concessero.*

---

[1] Nous n'hésitons pas à rétablir la leçon des manuscrits *tute* au lieu de la conjecture de Bothe *tu te,* reçue par Fleckeisen, Umpfenbach, Dziatzko. Car, avec la leçon *tu te,* que l'on prenne *te* pour un accusatif dépendant de l'idée de *prohibueris* contenue dans l'expression *idem feceris,* ou pour un ablatif dépendant directement de *facere* (dans le sens de « faire qqc » chose de qqn), » la construction est dans tous les cas obscure, forcée, bizarre. Donat nous donne une excellente explication de la véritable leçon *tute idem feceris :* « Quidam sic intelligunt... *ut senex potius exeat quam » ejiciat filium.* » Démiphon avait dit (v. 425) : « Je mettrai mon fils à la « porte. » Phormion répond : « Il vaut certainement mieux que tu fasses toi» même la même chose, » c'est-à-dire « que tu t'en ailles toi-même. » Il a en vue dans sa réponse l'idée de s'en aller *(abire, exire, domo)* qui est renfermée dans *prohibere domo.* On trouve fréquemment chez les auteurs anciens, surtout chez les comiques, des tournures analogues, dans lesquelles ils s'attachent moins à l'enchaînement rigoureusement logique et grammatical des pensées qu'au sens général qui peut se dégager des phrases précédentes. Ainsi *Adelph.* 103-105 : *Haec si neque ego neque tu fecimus, / Non siit egestas facere nos : tu nunc tibi / Id laudi ducis, quod tum* FECISTI *inopia ?* Sur quoi Donat remarque judicieusement : « Nota *fecisti,* in eo quod significat *non fecisti.* » De même *Heaut.* 260-262 : *Quojus* (patris) *nunc pudet me et miseret, qui harum mores cantabat mihi, / Monuisse frustra, neque eum potuisse umquam ab hac me aspellere. /* QUOD *tamen* NUNC FACIAM. *Quod faciam = eum deseram,* l'idée de *deserere* étant contenu dans *aspellere* « écarter de, FAIRE ABANDONNER. »

(Ce vers manque dans A; il est mis entre crochets par W. Wagner et Umpfenbach).

3. L'imminence d'une action à éviter :

Eun. 379 : Quo trudis ? *perculeris* jam tu me.

4. Un prétexte tout trouvé (idée de réalisation facile) :

Phorm. 681 : Uxore tibi opus esse *dixero.*

De même :

Andr. 381 : Dictum ac factum *invenerit.*
Aliquam causam.

(C'est à tort, selon nous, que Holtze [II, 144] voit dans *invenerit*, un subjonctif potentiel. Cf. Spengel *ad h. l.*).

Rem. Outre ces exemples établis par les manuscrits, on peut considérer comme un futur passé absolu la forme *ostenderis* que Bentley a introduite par conjecture.

Eum. 3?7 : PA. Qui quáeso ? CH. Amo. PA. Hem. CH. Nunc,
Pármeno te *osténderis* qui vír sies.

(NUNCTEPARMENOTEOSTENDES A *nunc te Parmeno ostendes* D *nunc Parmeno te ostendes* BCGP *Parmeno nunc te ostendes* E *ostendes* Donat. in lemm. (ed. pr. : *ostend s*). *Nunc Parmeno te ostenderis* Bentley, qui ajoute toutefois « mode « potentiali, hoc est : *possis ostendere.* » Ce serait donc une assertion modeste. Lübbert (p. 92), tout en admettant la conjecture de Bentley, considère *ostenderis* non comme un subjonctif parfait, mais comme un futur passé ayant le sens de l'impératif : « Maintenant, Parmenon, montre etc. » Nous préfèrerions y voir un futur passé marquant la certitude, le ferme espoir : « Maintenant, Parmenon, tu montreras, j'y compte « bien, quel homme tu es.

Mais nous proposons de lire :

Nunc, Pármeno, *tu osténdes te* qui vír sies.

§ 4. *Le futur passé en apparence absolu.*

I. Le futur passé en apparence absolu s'emploie pour indiquer qu'une action se réalisera probablement, que quelque chose aura lieu à en juger par la marche ordinaire, par la suite naturelle des évènements : il marque non plus une certitude, mais un simple calcul sur le réalisation d'une action. Il existe un véritable rapport entre l'action qu'il exprime et une autre

action, quoique toutes deux soient exprimées dans des phrases différentes :

Adelph. 232 : Nunc si hóc omitto ac túm agam ubi illinc rédiero,

233 : Nihil est : *refrixerit* res.

(L'action rendue par *refrixerit* se sera réalisée au retour de Sannion). La relation temporelle entre les deux phrases est précisée par *interea.*

Andr. 398 : Aliam ótiosus quáeret : interea áliquid *acciderit* boni. (Cf. *Andr.* 314 : *Interea fiet aliquid*).

II. La phrase (proposition indépendante) avec le futur passé tient lieu d'une proposition subordonnée, conditionnelle ou temporelle.

Le futur passé pose nettement le cas où se réalisera une autre action, exprimée dans la phrase suivante. C'est une parataxis, qui donne plus de vivacité au discours.

Heaut. 487 : Dare *dénegaris : íbit* ad illud ílico.

488 : Quo máxume apud te sé valere séntiet.

(*Denegaveris* D *denegate* G).

Nous pensons qu'il existe une tournure analogue :

Phorm. 265 : Unum *cognoris :* omnis *noris.*

(UNUMCUMNORIS A *unum cognoris* rell. *omnis noveris* DE Donatus : *Unum cognoris* (*cum noris* ed. pr.) *omnes noris*].... *varie* « *cognoris* » (*cum noris* ed. pr.) « *noris.* » *Cognoris* Umpfenbach, Fleckeisen *cum noris* Bentley *quom noris* Dziatzko. — D'après Dziatzko [1], il faut rejeter *cognoris* parce qu'il ne peut être ni un subjonctif potentiel ni un subjonctif parfait ayant le sens de l'impératif. Dziatzko oublie une troisième hypothèse : *cognoris* ne serait-il pas le futur passé ? Le vers de l'*Heautontimorumenos* cité plus haut (487) fournit un argument décisif en faveur de cette manière de voir. Ensuite nous préférons ici l'autorité de Donat [milieu du IVe siècle] à celle du *Codes Bembinus* [Ve siècle] : Donat mentionne expressément dans son commentaire l'emploi des verbes différents *cognoris* et *noris* dans notre vers. La note de Bentley nous touche peu : « *Varie,* inquit Donatus, » *Cognoris, noris.* At codices ex nostris aliquot (?), *Unum cum* » *noris, omnes noris.* Et quanto gratior est hace simplicitas

---

[1] Note sur ce vers dans le *Krit. exeg. Anhang* de son édition du *Phormion*, Leipzig (Teubner), 1874.

» quam ista varietas! Sic Andr. Prol. 10: *Qui utramvis recte » norit, ambas noverit.* » Enfin, au point de vue littéraire, la leçon *cognoris* est bien préférable. C'est le vieux Démiphon qui parle, il est irrité; et Térence, qui approprie admirablement son style aux personnages et aux situations, a soin de lui prêter un langage brusque et saccadé (v. 255 sqq). Dès lors, combien les phrases coupées et dégagées: *unum cognoris, omnis noris* l'emportent sur la tournure pesante: *unum quom noris, omnis noris!*)

III. Le futur passé en apparence absolu exprime aussi le résultat, la somme dernière d'une autre action, toujours future dans Térence. L'action au futur passé résume cette autre action future et marque le point où elle parviendra, où elle expirera avec toutes ses conséquences.

L'action future dont le résultat est indiqué par le futur passé en apparence absolu, est exprimée dans Térence,

1) dans une phrase précédente (proposition principale, indépendante), renfermant:

a) Le subjonctif délibératif:

Andr. 639: Séd quid *agam! adeamne* ád eum et cum injúriam hanc *expóstulem?*

640: *Ingeram* mala múlta? Atque aliquis dícat « nil *promóveris.* »

641: Multúm: molestus cérte ei *fuero* atque ànimo morem *géssero.*

b) le futur simple:

Hecyr. 400: Cóntinuo *exponétur*: híc tibi níl est quicquam incómmodi,

401: Et illi miserae indígne factam injúriam *contéxeris.*

Adelph. 842: — DE. Et istam psáltriam

843: Una íllue mecum hinc *abstraham.* MI. *Pugnaveris,*

844: Eo pacto prorsum illi *adligaris* filium.

c) l'indicatif présent se rapprochant de la signification d'un impératif (recommandation pour l'avenir):

Eun. 721: — Tu pol, sí sapis

722: Quód scis *nescis,* néque de eunucho néque de vitio vírginis.

723: *Hác re* et te omni túrba *evolves* ét illi gratum *féceris.*

(Le rapport entre *nescis* [« tu ignores » = « tu dois ignorer, » tu ne parleras pas »] et le résultat de *nescis* rendu par *evolves* et *feceris* est précisé par *hac re).*

d) l'indicatif présent dans une phrase interrogative avec *quin*, équivalant à un impératif (ordre = idée future):

Phorm. 429 : — *Quín* quod est
430 : Ferúndum *fers?* tuis dígnum factis *féceris*,
431 : Ut amíci inter nos símus.

(430 : FERES A *feras* BCEFGP *foras* D, corr. D[2] *fers* Faërnus).

2) dans une proposition subordonnée appartenant à une phrase précédente. Cette proposition subordonnée est:

a) une proposition hypothétique:

Andr. 569 : At *sí corrigitur*, quót commoditatés vide:
570 : Princípio amico fílium *restítueris*,
571 : Tibi génerum firmum et fíliae invenies virum.

b) une proposition infinitive:

Hecyr. 597 : — tempus est *concédere.*
598 : Sic óptume, ut ego opínor, omnis caúsas praecidam ómnibus:
599 : Et me hác suspitióne exsolvam et íllis morem *géssero.*

(Le rapport entre l'action future de *concedere* et les résultats, les conséquences de cette action: *praecidam*, *exsolvam*, *gessero*, est précisé par *sic).*

c) une proposition avec *ut* marquant le but:

Adelph. 598 : HE. Sed quáeso *ut* una mécum ad matrem vírginis *eas*, Mício,
599 : Atque ístaec eadem quáe mihi dixti túte *dicas* múlieri:
600 : Suspítionem hanc própter fratrem ejus ésse et illam psaltriam
* * * * * * * * * * *
601 : MI. Si ita áequom censes aút si ita opus est fácto eamus. HE. Bénefacis
602 : Nam et ílli jam animum rélevabis, quáe dolore ac míseria
603 : Tabéscit, et tuo offício [1] *fueris fúnctus.*

---

[1] Nous conservons avec Umpfenbach la leçon des mauuscrits *tuo officio* que Fleckeisen (approuvé par W. Wagner ad *Heaut.* 66, éd. de Berlin 1872) a changée en *tuom officium* parce que partout ailleurs (*Heaut* 66. 580. *Phorm.* 281-282. *Adelph.* 464) Térence construit *fungi* avec l'accusatif du mot *officium.* Mais pourquoi Térence ne se serait-il pas servi aussi de la construction avec l'ablatif? Ne trouvons-nous pas chez lui *frui* construit

(NAM et ILL i ANIMUM jam RELEUABIS A corr. rec. *animum jam relevabis* BCEFGP *animam jam revelabis* D. *jam animum rellevaris* Bentley, suivi par Umpfenbach [à part l'orthographe *relevaris*] – Fleckeisen a aussi admis *relevaris* [*Nam et íllic animum jám relevaris, etc.*] — Voici comment Bentley justifie sa conjecture *rellevaris*, alors que tous les manuscrits donnent le futur simple : « Principio, *Rellevaris* legendum, ut versu sequente est » *Fueris functus*, non *Fungeris*. » Mais cet argument ne tient pas en présence des passages cités plus haut, où nous trouvons, pour indiquer le résultat d'une action future, le futur simple coordonné au futur passé : *Andr.* 570-571 : *restitueris* et *invenies*, *Eun.* 723 : *te evolves* et *gratum feceris ; Hecyr.* 599 : *exsolvam* et *morem gessero.* — Il est très-difficile de discerner une nuance dans l'emploi de ces deux temps).

Dans les exemples que nous venons d'énumérer (III), l'action au futur passé est généralement le résultat, la conséquence d'une autre action, en ce sens qu'elle est *engendrée* par cette dernière et qu'elle en est *distincte*. Quelquefois, l'action au futur passé ne diffère pas, au fond, de l'action qui précède : elle *reproduit* seulement celle-ci sous un aspect nouveau, elle la *qualifie* dans son résultat : *Adelph.* 603 : *tuo officio fueris functus. Phorm.* 430 : *tuis dignum factis feceris.* Dans ces deux passages, le futur passé marque simplement une appréciation de l'accomplissement des actions de *dicere* (*Adelph.* 689) et de *ferre (Phorm.* 430) qui précèdent.

P. Thomas.

(A continuer.)

---

tantôt avec l'accusatif *(Heaut.* 401) tantôt avec l'ablatif (*Adelph.* 950)? — Des exemples analogues existent dans d'autres langues ; il y a dans l'histoire de la syntaxe des époques de transition où deux constructions — l'une ancienne, l'autre nouvelle — se rencontrent concurremment et se disputent pour ainsi dire le terrain.

ÉTUDE PHILOSOPHIQUE ET LITTÉRAIRE SUR BABRIUS ET LAFONTAINE.

(Suite).

III.

Nous voudrions maintenant suivre nos deux poëtes jusque dans les moindres détails d'une des fables communes à chacun d'eux [1]. Cette comparaison minutieuse ferait d'autant mieux ressortir le mérite qui leur est propre. La fable « l'Alouette et ses Petits » est incontestablement une des plus parfaites de l'auteur syrien. Aulugelle, en l'imitant, nous a dotés de la plus belle fable que nous ait léguée l'antiquité. La Fontaine seul pouvait la perfectionner encore. Il ne me paraît point inutile d'entrer dans quelques développements au sujet de cette triple élaboration, si toutefois vous trouvez que ce ne soit pas trop abuser de votre patience.

Dès le début, la marche du fabuliste français est plus rapide que celle de ses prédécesseurs :

Ne t'attends qu'à toi seul; c'est un commun proverbe.

Ennius formulait déjà cet aphorisme de cette manière, en disant dans une fable qu'il avait composée sur le même sujet : « N'attends jamais d'un ami rien de ce que tu peux exécuter toi-même. » Babrius laisse plutôt deviner la moralité qu'il ne l'expose, et le poëte latin l'allonge inutilement en la rejetant à la fin du récit : « Cette fable nous fait voir combien doit être légère la confiance que l'on peut placer dans ses voisins, ses amis, ses parents. » Baïf aurait dit avec plus de concision : « N'attends d'autruy ce que tu peux. » Le début de Babrius

[1] Dans cette analyse nous nous sommes servi des excellents travaux de Gobert Alvin, Van Hollebeke, Henriquet, Guillon, Colincamp, Valkenaer, etc. Nous en avertissons une fois pour toutes.

renferme un vers qu'on regrette de ne pas retrouver dans ses imitateurs, car il donne, je ne sais quoi de gracieux et de vrai à cette poétique entrée en matière :

> Une alouette avait établi sa couvée dans un champ de blé vert.
> Dès la pointe du jour, son chant rivalisait d'harmonie avec celui [du loriot.
> Ses petits, nourris des graines de la moisson,
> Furent bientôt huppés et forts de l'aile.

A part le second vers, qui est charmant parce qu'il énonce un fait d'observation au moyen d'une gracieuse image, Aulu-gelle l'emporte par le pittoresque de la peinture.

« Il existe un tout petit oiseau que l'on appelle alouette à la huppe. Il fréquente les blés. C'est là qu'il fait son nid au temps convenable pour que ses petits puissent prendre l'essor avant le moment de la moisson. Une alouette de cette espèce s'était donc établie, par hasard, dans des semailles trop hâtives. La moisson jaunissait déjà que les petits n'étaient pas encore en état de se servir de leurs ailes. »

Il y a peut-être plus de vraisemblance dans ce début que dans celui de La Fontaine. Tous les détails sont vrais, simples, naturels et rendus avec une élégante précision. Pour rivaliser avec un tel modèle, la palette du poëte français va devenir d'une richesse incomparable. Les images seront brillantes et colorées, le mouvement du vers harmonieux et rapide et les formes du style, d'une remarquable vivacité.

> Les alouettes font leur nid
> Dans les blés quand ils sont en herbe,
> C'est à dire environ le temps
> Que tout aime et que tout pullule dans le monde :
> Monstres marins au fond de l'onde,
> Tigres dans les forêts, alouettes aux champs.
> Une pourtant de ces dernières
> Avait laissé passer la moitié d'un printemps
> Sans goûter les plaisirs des amours printanières.
> A toute force enfin, elle se résolut
> D'imiter la nature, et d'être mère encore.
> Elle bâtit un nid, pond, couve et fait éclore
> A la hâte : le tout alla du mieux qu'il put.
> Les blés d'alentour mûrs avant que la nitée
> Se trouvât assez forte encor
> Pour voler et prendre l'essor....

Quelle hypotypose mettra jamais sous les yeux un tableau

plus complet ? Ce vers : « Elle bâtit, pond, couve, et fait éclore » suivi de ces mots « à la hâte » rejetés au commencement du vers suivant, n'offrent-ils pas le plus parfait accord de l'expression, du rhythme et de la pensée? « Tout alla du mieux qu'il put. » Il y avait eu une grande imprudence de commise; il fallait en subir les conséquences, mais non sans chercher à les réparer en redoublant d'activité. Et puis, comme ces quelques mots complètent bien la pensée précédente ! Dans Aulugelle, le champ seul où se trouvent les petits est plus avancé que les autres; elle pourra donc au besoin les transporter dans les blés voisins qui les abriteront quelque temps encore. Mais, dans La Fontaine, le péril est bien plus considérable, car toutes les moissons d'alentour sont déjà mûres et c'est au loin seulement que ses petits, dépourvus d'ailes, pourront trouver un asile. Comment s'y prendra-t-on pour y arriver? L'inquiétude est d'autant plus grande qu'ils sont plus incapables de prendre leur essor. Remarquons encore ce mot de *nitée*, venant de *nid*, et bien plus poëtique que celui de *nichée* qui vous fait penser à la niche des chiens. Plus significatif aussi que *les petits* d'Aulugelle, il réveille bien davantage l'idée de famille chez ces oiselets que leur mère a besoin de couvrir quelque temps encore de ses ailes. Il n'y a pas jusqu'à ce latinisme si vif, *les blés d'alentour mûrs* qui ne soit à remarquer dans cette brillante esquisse.

La transition entre ces idées et les suivantes manque dans Babrius. Aulugelle la rend par un simple récit, incolore et froid, au lieu de la dramatiser, bien que la sollicitude maternelle soit déjà comprise et bien rendue :

« Lors donc que la mère alla chercher pour eux de la nourriture, elle les avertit de bien faire attention à tout ce qui pourrait se dire ou se faire, afin de lui en rendre compte à son retour. »

Forcée d'abandonner ses petits dans un moment si critique, afin de pourvoir à leurs besoins, cette bonne mère prend toutes les précautions d'une sage prévoyance. Mais combien ne sera-t-elle pas surpassée par celle de La Fontaine. Il va nous faire assister à un tableau de famille où l'angoisse remplira tous les cœurs, où l'inquiétude et la sollicitude se peindront à chaque mot. Nous partagerons l'agitation de la mère pour ses pauvres petits, dont le sort dépend d'un seul mot du maître.

De mille soins divers l'alouette agitée
S'en va chercher pâture, avertit ses enfants
D'être toujours au guet et faire sentinelle.
« Si le possesseur de ces champs
Vient avecque son fils, comme il viendra, dit-elle,
Écoutez bien : selon ce qu'il dira
Chacun de vous décampera. »

L'annonce d'un danger plus grand, chez La Fontaine, excite tout d'abord un plus vif intérêt que chez le poëte latin. Aussi chez ce dernier, la mère moins tourmentée, n'est que précautionneuse, tandis que, dans la fable française, on sent que la crainte d'un malheur la remplit d'épouvante. Elle redoute jusqu'à la moindre distraction de la part de ses petits. Si elle les quitte, ce n'est que forcée par une cruelle nécessité. Elle trouve pour frapper leur imagination, en les mettant sur leurs gardes, les expressions les plus pittoresqnes : *être toujours au guet*, *faire sentinelle.* Dans sa sollicitude, elle acquiert le don de la divination : *comme il viendra, soyez-en certain.* La place même de ces mots dans l'arrangement de la phrase : *Écoutez bien,* fait une frappante image. Aulugelle dit simplement : « Elle *les* avertit. » La Fontaine nous révèle tout le cœur de la mère dans ce seul mot : « Elle avertit ses *enfants.* » Elle ne se borne pas à des indications générales; elle veut préciser. Ce n'est point assez d'attirer leur attention sur ce *qui peut se dire ou se faire*, car l'enfance pourrait s'attacher à des détails inutiles et ne pas se préoccuper des plus essentiels; il faut donc renforcer l'injonction : *Écoutez bien;* leur faire voir que leur salut ou leur mort dépend de ce qu'ils entendront : « *Selon ce qu'il dira, chacun de vous décampera.* »

« Or le maître du champ l'ayant visité
Vit que la moisson séchait et dit : Désormais il est temps
De réunir nos amis pour moissonner. »

Rien dans ces vers de Babrius ne parle fortement à l'imagination. L'expression même : « *la moisson séchait,* » est plus juste qu'imagée. Les paroles du maître du champ n'ont encore rien de saillant. Aulugelle est plus vif et plus abondant. On entend son maître du champ développer ses raisons à son fils :

« Quelque temps après, le maître de ces moissons appelle son fils et lui dit : « Vois à quel point tout cela est mûr et demande des bras. Il faut donc que demain, dès la pointe du jour, les amis — tu auras soin d'aller

les voir et de les en prier, — viennent nous donner un coup de main, à charge de revanche, et nous aident à faire cette récolte. »

Postea, un instant après, quelque temps après, est peut-être un peu vague, à dessein, dans le poëte latin. *Tout cela est mûr* a un certain air naturel et tout-à-fait villageois, par suite de l'indétermination même. « J'aime aussi *ces bras* que semble réclamer le champ parvenu à sa maturité. Cette nature qui s'anime, ce champ qui se personnifie dans la pensée de son maître, fait un effet des plus pittoresques. Il semble lui tarder, à ce champ, comme, sans doute, à son heureux possesseur, d'assurer ses richesses contre tous les désastres qui pourraient survenir. Aussi le maître s'empresse-t-il de lui accorder sa demande. « Il faut que, dès demain, au point du jour, tes amis viennent. » Ce rapprochement entre la supplique et l'exécution n'est pas sans dessein; malheureusement le milieu de la phrase en a reçu un certain air d'embarras dans sa construction. Tout semble indiquer d'abord que seulement le lendemain, le fils doit se rendre chez ses amis; mais la parenthèse prouve qu'il n'en est rien, et que le fils aura dû aller les visiter dès le jour même. Cette idée est exprimée avec bien plus de facilité et de naturel chez La Fontaine, où la fin de la phrase vient donner à la commission dont le fermier charge son fils, je ne sais quoi de certain, destiné à contraster fortement avec la déception dont ces démarches seront suivies :

Sitôt que l'alouette eut quitté sa famille,
Le possesseur du champ vint avecque son fils.
— Ces blés sont mûrs, dit-il, allez chez nos amis
Les prier que chacun, apportant sa faucille,
Nous vienne aider demain, dès la pointe du jour.

Ce qui frappe tout d'abord dans ce passage, c'est l'exactitude avec laquelle la prévision de cette mère, si clairvoyante, se réalise de point en point. Cet accomplissement est rendu plus sensible encore par la répétition des mots employés par la mère : « *Si le possesseur de ces champs vient avecque son fils.* » Sitôt qu'elle a quitté sa famille, « *le possesseur des champs vient avecque son fils.* » Le *sitôt* de La Fontaine nous semble ici inférieur au *postea* d'Aulugelle, qui n'a pas trouvé ce trait si heureux : « *quitter sa famille,* » séparation cruelle dans un pareil moment et qui nous fait pressentir un redoublement d'inquiétude, quand

elle sera loin de ceux qu'elle aime. *Ces blés sont mûrs* ne vaut pas l'indétermination du poëte latin, et l'on regrette que La Fontaine ait omis la belle personnification que nous avons signalée plus haut. Le latinisme *les prier que*, *orare ut,* donne plus d'élégance à la phrase que la locution moderne les *prier de,* qui eût rendu impossible la tournure si claire et si ingénieuse du poëte. « *Apportant sa faucille,* nous montre le maître du champ souriant à l'aspect de la foule empressée des moissonneurs, accourue pour aider l'ami qui réclame leur assistance. La Fontaine n'eût cependant pas dû négliger les mots : « *à charge de revanche,* » car ils rendent plus impardonnable encore le manque d'empressement des amis, puisque l'amitié ne peut s'entretenir que par un échange réciproque de bons offices. Mais revenons à Babrius :

> Et l'un des petits porte-aigrette de l'alouette à huppe
> L'entendit, et rapporta ces paroles à son père,
> L'engageant à chercher un gîte pour les y transporter.
> Mais le père dit : « L'heure de fuir n'est pas encore venue,
> Car qui se fie à ses amis ne saurait être pressé. »

L'un des petits, pourquoi donc pas tous? L'intention eût dû être expliquée. *L'entendit* rejeté au commencement du second vers fait image. Le reste du vers ne peint pas assez ; mais le troisième nous révèle la peur et le vif désir de s'éloigner sous une forme indirecte et peu dramatique. L'idée de père deux fois répétée est fâcheuse, car son dévouement n'égalera jamais l'ardente sollicitude d'une mère. Enfin, la raison donnée pour tranquilliser les petits a une allure un peu banale et sans relief accentué. Aulugelle est bien autrement peintre dans ce charmant petit tableau :

« Ces paroles dites, il s'en alla. Dès que revint l'alouette, les petits, tout tremblants, l'entourèrent en lui criant de les transporter, au plutôt dans un autre endroit, car le maître, lui dirent-ils, a fait prier ses amis de venir faire la moisson dès le point du jour. La mère les exhortant à demeurer sans crainte, leur dit : « Si le maître s'en remet à ses amis pour sa récolte, elle ne se fera pas demain. Nulle nécessité ne me force donc à vous transporter ailleurs pour le moment. » Et le lendemain la mère s'en retourna chercher la nourriture. »

A part quelques traits heureux qui lui appartiennent en propre, La Fontaine n'arrivera pas à surpasser ce charmant petit tableau, dont bien des beautés sont intraduisibles en français.

Notre alouette de retour
Trouve en alarme sa couvée.
L'un commence : Il a dit que, l'aurore levée,
L'on fît venir demain ses amis pour l'aider.
S'il n'a dit que cela, repartit l'alouette,
Rien ne nous presse encor de changer de retraite;
Mais c'est demain qu'il faut tout de bon écouter.
Cependant soyez gais : voilà de quoi manger.
Eux repus, tout s'endort, les petits et la mère. »

La première phrase du poëte latin étant inutile, La Fontaine a bien fait de la négliger. *Notre alouette de retour* est supérieur à *lorsque l'alouette revint*, parce que ce tour, tout en donnant plus de vivacité à la phrase, nous fait souvenir que nous avons affaire à une vieille connaissance. L'intraduisible *pulli trépiduli* nous offre une image gracieuse et charmante que ne rend pas avec un égal bonheur le *trouve en alarme. Sa couvée* réveille habilement l'idée de la maternité, mais ne rachète pas la beauté de *circumstrepere*, qui nous montre les mouvements, le gazouillement, les criailleries même de tous ces petits êtres, se disputant le mérite d'être les premiers à raconter ce qu'ils ont entendu et de prouver à leur mère à quel point ils ont suivi ses recommandations. C'est autrement naturel et vrai que l'*un commence,* l'ordre dans une telle réunion devenant tout ce qu'on peut imaginer de plus invraisemblable. En retour, les termes vagues *il a dit*, *que l'on fît venir,* sans désignation de personne, nous semblent préférables au *le maître a dit.* D'un autre côté, *veniant, metant* caractérisent mieux que le vers de La Fontaine l'inexpérience de l'enfance qui croit que *dire* et *faire*, c'est tout un. Le *demeurer insoucieux de toute crainte* ne rend guère le *a metu otiosos esse,* que nous n'avons pu traduire et qui nous semble admirable, car la tendre mère veut rendre la plus complète tranquillité à ces jeunes imaginations, toujours prêtes à s'exagérer les périls et à se tourmenter outre mesure aux moindres apparences d'un danger. Quelle expression encore que ce *rejecit messem ad amicos!* Nous rions de ce fermier, qui est assez bonasse pour croire qu'il pourra se débarrasser d'un fardeau qui le gêne, le rejetant ainsi sur les épaules de ses amis. Le *s'il n'a dit que cela,* quoique moins pittoresque, a un autre mérite, celui de nous montrer le peu d'importance que la mère attache aux paroles du maître, et le ton d'ironie qu'elle donne à ce terme vague, ne calme pas moins ses enfants, d'au-

tant plus rassurés que leur mère paraît moins inquiète. *La moisson ne se fera pas demain* est encore un trait heureux d'Aulugelle qui manque au poëte français. *Il n'est pas encore nécessaire que je vous emporte aujourd'hui.— Rien ne nous presse de changer de retraite.* La Fontaine reprend la supériorité; ce *rien* est un nouveau motif de sécurité. Toutefois il faut se garder de se relâcher dans la surveillance qu'elle leur a prescrite. « *Mais c'est demain qu'il faut tout de bon écouter.* » *Tout de bon,* car cette première visite n'étant que bagatelle, demain seulement le danger deviendra véritablement sérieux. Ni Babrius, ni Aulugelle, n'ont pris cette précaution, pourtant si naturelle, de tenir l'attention des petits en éveil, tout en les rassurant. Et quels vers que les suivants qui manquent aux deux prédécesseurs de La Fontaine et forment dans leur incomparable brièveté le plus gracieux tableau d'intérieur! *Cependant soyez gais.* C'est la mère qui le dit! Comment pouvoir rester soucieux après une telle parole? La nourriture est abondante: *voilà de quoi,* car elle sait que c'est la première et la plus grande préoccupation de l'enfant. Comme la tendresse maternelle se fait admirablement sentir dans la construction même des mots qui composent ce vers: « Eux repus, tout s'endort, les petits et la mère. » Changez un mot de place, tout sentiment est détruit. Quel tact surtout dans cette gradation: *les petits et la mère!* Cette dernière ne cherche quelque trêve à ses inquiétudes que quand elle est bien assurée que tous ses petits goûtent eux-mêmes le repos.

La seconde partie de la fable manque complètement dans Babrius, qui n'a généralement pas l'intuition de la fécondité d'un sujet. Mais dans cette seconde partie, Aulugelle, qui a le mérite de la création originale, soutient encore avantageusement la lutte avec son heureux imitateur.

« Après avoir fait mander ses amis, le maître les attend. Rien ne se fait. Des amis, aucun n'est arrivé. S'adressant de nouveau à son fils: Ces amis, lui dit-il, sont pour la plupart des paresseux! Que n'allons-nous plutôt chez nos parents, nos alliés, nos voisins, les prier de venir à temps, dès demain, pour faire la récolte. Ceci est de même raconté à la mère par les petits terrifiés. Elle les engage, cette fois encore, à n'avoir ni crainte, ni souci. « Nul parent, nul voisin, dit-elle, ne sera certes assez obligeant pour accourir ainsi au travail, à la première demande. Vous seulement veillez, veillez bien à tout ce qui pourra se dire de nouveau. » Et, dès le lever de la nouvelle aurore, l'oiseau partit en

quête de la nourriture. Les parents et les alliés remirent à un autre jour le travail demandé. »

Voici comment La Fontaine s'est efforcé de rendre ce beau passage.

L'aube du jour arrive et d'amis point du tout.
L'alouette a l'essor; le maître s'en vient faire
Sa ronde, ainsi qu'à l'ordinaire.
— Ces blés ne devraient pas, dit-il, être debout.
Nos amis ont grand tort, et tort qui se repose
Sur de tels paresseux, à servir ainsi lents.
Mon fils, allez chez nos parents
Les prier de la même chose. »
L'épouvante est au nid plus forte que jamais.
— Il a dit ses parents, mère! c'est à cette heure....
Non, mes enfants, dormez en paix :
Ne bougeons de notre demeure. »
L'alouette eut raison, car personne ne vint.

Tout est mieux en action chez Aulugelle que chez La Fontaine. Le maître est le premier au poste, le temps est superbe pour l'exécution de la besogne à faire, et cependant rien ne se fait, *aucun ami n'est là.* Cette dernière idée seule se retrouve dans La Fontaine avec une singulière vivacité de forme : *Et d'amis point du tout.* Mais elle perd de sa force par sa relation avec *l'aube du jour arrive* et ne sert pas à faire ressortir la négligence des amis et l'inutilité de l'attente, si admirablement peintes dans le poëte latin. Cependant, son alouette ne prend l'essor que quand elle a constaté l'indifférence des amis et se montre ainsi plus prudente que celle d'Aulugelle, partie avant de s'être assurée de leur absence.

La conduite du fermier de La Fontaine rentre aussi mieux dans le sens général de la fable. Il se borne à recommencer *sa ronde ordinaire*, après avoir si bien fait ressortir la nécessité de couper ses blés. On pressent que la première leçon reçue n'a pas suffi à le guérir de son incurie. *Ces blés sont mûrs*, avait-il dit d'abord. *Ces blés ne devraient plus être debout*, ajoute-t-il maintenant. Il va donc agir! Peut-être, attendons. Ne lui faut-il pas constater que « *ses amis ont grand tort, et tort qui se repose sur de tels paresseux, à servir ainsi lents.* » Mais après? Ah! voilà. Tout ce grand repentir aboutit à l'envoi de son fils chez ses parents pour leur adresser la même prière que

celle qui fut faite aux amis. Remarquons que, malgré la rapidité du style et les formes les plus elliptiques, ces beaux vers ne perdent rien de leur clarté et que la marche moins vive des deux derniers est d'un effet rhythmique qu'on ne saurait trop admirer. Tous ces heureux détails manquent dans Aulugelle. Celui-ci ajoute à tort aux parents, les alliés, les voisins qui doivent être en réalité moins empressés que de vrais amis. La gradation dans le degré d'obligeance qu'on peut attendre des personnes implorées, est ainsi méconnue. *Les prier de la même chose* nous semble trop vague et manque de relief, et cette pensée est mieux rendue dans le poëte latin. Mais *l'épouvante est au nid plus forte que jamais* et le vers suivant l'emportent à leur tour sur le même passage d'Aulugelle. *Il a dit ses parents!* c'est pour le coup que le danger devient imminent. La consternation générale apparaît d'autant mieux que rien ne désigne l'individu qui parle. Aussi se résume-t-elle dans ce cri de détresse : *Mère!* Et, dans leur effroi, ils vont jusqu'à prendre l'initiative d'un conseil de déménagement soudain qui, interrompu par la mère, forme une admirable réticence. *C'est à cette heure....* La réponse de la mère devient, de son côté, de plus en plus négative : « *Non, mes enfants, dormez en paix, ne bougeons de notre demeure.* » Ce trait charmant rend mieux le « *eos animos otiosos esse* » d'Aulugelle, que l'exhortation de n'avoir *ni crainte ni souci* que leur fait ici la mère. L'auteur latin gâte, du reste, par les réflexions qu'il y ajoute, ces deux mots naturels et vrais, tandis que La Fontaine montre ici, comme ailleurs, l'art si précieux de savoir s'arrêter à propos. Les deux *modo* que nous avons cherché à rendre par une répétition équivalente, marquent cependant bien la sollicitude de l'alouette qui s'en va croissant et la force à appuyer davantage sur les conseils qu'elle donne à ses petits, à mesure que le péril croît davantage. Le poëte français a peut-être eu tort de les placer avec tant d'insistance dans la première partie, alors qu'ils eussent mieux trouvé leur place à l'endroit dont nous parlons. Mais pour ajouter encore au piquant de la situation, il justifie à l'instant même toutes les prévisions de la mère : « *l'alouette eut raison, car personne ne vint,* » trait qui est beaucoup plus vif que la phrase traînante de l'auteur latin. Babrius continue :

Lorsque, sous les rayons du soleil, le maître, de retour,
Vit les grains de blé couler des épis mûrs :
« Dès demain, j'enverrai leur salaire aux moissonneurs,
» Dit-il, je donnerai ce salaire à tous les porteurs de gerbes. »
Mais l'alouette à huppe dit à ses petits : « Certes,
» Enfants, voici le moment de nous enfuir autre part,
» Puisque ce n'est plus à ses amis, mais à lui-même qu'il se fie. »

Il y a certes une fort belle image dans ces grains qui *coulent* des épis sous l'influence des rayons d'un soleil brûlant. La tournure du vers suivant est vive et rapide, la redondance du mot *salaire*, deux fois répété dans le texte grec, est aussi un trait de mœurs qui caractérise bien le paysan avare et fier de ses écus. Les deux derniers vers sont moins saillants, car ils sont prosaïques et sans image. Quant à l'ensemble du passage, il cadre mal avec l'esprit de la moralité à déduire du sujet et ses deux continuateurs se sont bien gardés de confier à d'autres qu'au maître du champ lui-même l'exécution de la moisson :

« A la fin, le maître du champ dit à son fils : « Puissent amis et parents se porter à souhait; mais, dès l'aube, tu apporteras deux faux, l'une pour moi, l'autre pour toi et, dès demain, nous récolterons nous-mêmes notre blé. » Aussitôt que les petits eurent redit ces paroles à leur mère : « C'est maintenant, dit-elle, qu'il faut céder la place et partir. Sans nul doute, ce qu'il a dit se fera, puisque la chose ne dépend plus que de lui, non de ceux dont on l'implore. » Et l'alouette abandonna son nid et le maître fit lui-même sa récolte.

Pour la troisième fois, le maître se souvint
De visiter ses blés : « Notre erreur est extrême,
Dit-il, de nous attendre à d'autres gens que nous.
Il n'est meilleur ami ni parent que soi-même :
Retenez bien cela, mon fils; et savez-vous
Ce qu'il faut faire? Il faut qu'avec notre famille,
Nous prenions, dès demain, chacun notre faucille,
C'est là notre plus court; et nous achèverons
    Notre moisson quand nous pourrons. »
Dès lors que le dessein fut su de l'alouette :
« C'est à ce coup qu'il faut décamper, mes enfants; »
        Et les petits en même temps
        Voletants, se culbutants,
        Délogèrent tous sans trompette.

Aucun de nos auteurs n'a rendu les deux vers pittoresques qui commencent la dernière partie de Babrius. « Pour la troisième fois, le maître se *souvint* » rend mieux le tempérament

insouciant du fermier, qui finit une fois encore par se souvenir qu'il a un champ à moissonner, que la phrase insignifiante d'Aulugelle. Mais comme celui-ci redevient supérieur à La Fontaine dans le « *valeant amici cum propinquis,* » tout plein de cette dédaigneuse ironie campagnarde qui révèle si bien le cœur de l'homme froissé. L'*erreur extrême* du poëte français, destiné à renforcer le *tort* que le laboureur se reconnaît bientôt, est un trait qui n'est pas sans mérite, mais qui ne vaut pas celui du modèle. En retour, quelle vive moralité de la fable n'offre pas cette réflexion : « *Il n'est meilleur ami, ni parent que soi-même,* » devenue proverbe, grâce au soin qu'a eu le poëte de la condenser dans la mesure d'un vers. Il en fait une leçon à son fils et les formes de diction qu'il emploie, peignent le vieillard au naturel. Le *savez-vous* est impayable ; on croit voir le vieillard se redresser et dire d'un ton capable : *Il faut qu'avec notre famille.* Ces détails ingénieux manquent à Aulugelle, qui ordonne tout de suite à son fils d'apporter deux faux. La part que le père et le fils vont prendre à la peine est bien rendue dans les deux textes. « *Nous achèverons notre moisson quand nous pourrons,* » nous semble moins heureux que s'il eût dit *comme nous pourrons,* laissant supposer par là que s'il ne s'était pas mis tout de suite à l'œuvre, c'est parce qu'il désespérait de pouvoir conduire seul à bonne fin un si grand travail. Dans Aulugelle, la réponse de la mère, en apprenant cette nouvelle, est trop longue et trop traînante. « *Il faut décamper,* » se borne à dire celle de La Fontaine en employant une image toute stratégique. La merveilleuse description des efforts de la petite troupe pour fuir à la hâte et sans bruit, nous intéresse à cette scène par la naïve gaieté des expressions et laisse bien loin derrière elle le *nidum migravit* de l'auteur latin.

C'est ainsi que La Fontaine sait donner à tout ce qu'il touche une physionomie nouvelle, en imprimant aux détails le caractère de son talent et surpassant souvent, sinon toujours, ce qu'il y a de plus gracieux et de meilleur dans les auteurs qu'il imite. Aussi nul plus que lui n'a eu le droit de dire : « *Mon imitation n'est pas un esclavage.* »

IV.

Il nous reste à parler de l'affabulation qui constitue le but supérieur et comme l'essence même du genre qui nous occupe.

Que doit être un recueil de fables apparaissant dans une société à un moment de sa durée? Nous avons déjà vu qu'il devait constituer une peinture complète des mœurs de ce peuple. Nous ajoutons que, par sa nature même, il doit ainsi devenir l'expression de la philosophie sociale d'un siècle. Voilà ce que Lamartine, avec son sentimentalisme efféminé, ne pouvait comprendre, quand il s'éleva si ridiculement contre le grand fabuliste. Ce qui fera la gloire de La Fontaine, c'est d'avoir été le plus fidèle des peintres de mœurs de sa nation et le plus universel des philosophes sociaux de son époque. Il faut enfin nous dépouiller de l'idée mesquine de ne voir dans ce penseur qu'un bonhomme spirituel et naïf. S'il est le plus spirituel des peintres, le plus touchant des poëtes, il est aussi le plus malicieux des satiriques, le plus profond des moralistes, le plus hardi des penseurs. Bien qu'il ne soit jamais systématique, rien cependant n'égale la netteté, la finesse, la puissance de ses vues morales, sociales et philosophiques. C'est précisément ce caractère qui fait sa force. Il puise dans tous les systèmes sans en accepter aucun. Il réfute Descartes et plaisante sur Gassendi de la plus aimable façon. Sa moralité n'est ni celle d'une école ni celle d'une caste. Il se prononce tour à tour pour les petits contre les grands, ou pour les grands contre les petits, selon qu'ils ont tort ou raison. Il ne juge que les actes et non les personnages qui posent devant lui; c'est ce qui donne à sa morale un si étonnant cachet d'universalité. Ce penseur audacieux et impartial flagelle le mal partout où il le rencontre, énonce des aphorismes d'un radicalisme parfois effrayant et fait la leçon à tout le monde sans se soucier de la nature des dos sur lesquels tombent ses coups. Aussi voudrions-nous que, dans tous les recueils de ses fables, il y eût une table des matières des moralités rangées sous ces divers titres : religion, philosophie, morale individuelle, morale sociale, famille, femme, gouvernement, grands et petits, cour, noblesse, clergé, justice, armée, bourgeoisie, artisan, commerçant, paysan. Rien ne serait plus utile qu'un recueil semblable. Babrius possède aussi quelque chose de cette philosophie courageuse et forte, mais il n'a pas tout embrassé comme La Fontaine.

Disons toutefois que les deux poëtes ont l'un et l'autre un grand nombre de fables qui ne concluent pas ou qui concluent

mal. Y eut-il dessein prémédité et malice chez les auteurs qui s'attendaient bien à voir le lecteur tirer lui-même de leurs fables ce qu'elles contenaient? C'est possible. Dans tous les cas, ces sortes de fables sont beaucoup plus nombreuses chez Babrius que chez son émule. Le cercle de ses observations est de même loin d'être aussi étendu et nous croyons qu'il a moins étudié les hommes et leurs travers.

Voici quelques-unes des moralités de Babrius :

Religion. = N'implore pas des dieux des services qu'ils sont impuissants à se rendre à eux-mêmes. — Aide-toi, le ciel t'aidera. — C'est par son énergie, non par les vœux que l'on adresse au ciel, qu'on peut se tirer d'embarras. — La douleur ne doit pas te pousser à adresser au ciel des prières irréfléchies.

Philosophie. — Les apparences sont trompeuses. — La dépravation des mœurs nous fait méconnaître la vérité. — L'intention, et non seulement l'action, fait le crime. — Ce n'est pas du hasard, mais de nos fautes, que proviennent nos malheurs. — Les revers sont souvent une cause de salut; les succès, une cause de ruine. — Ne te réjouis jamais d'un événement avant d'en connaître les conséquences. — En voulant éviter un mal, tremble de tomber dans un pire. — Heureux qui prend exemple sur l'infortune d'autrui pour éviter un pareil sort.

Gouvernement. — Les hommes vils ne doivent pas l'emporter sur les honnêtes gens. — N'écorche pas tes moutons en prenant leur toison. — Ne te défais jamais des gages de sécurité que tu possèdes contre tes ennemis. — Plutôt la misère avec l'indépendance, que l'abondance avec la servitude. — Sous un prince juste, la faiblesse doit être puissante contre l'oppression. — Si les petits n'endurent pas l'oppression des tyrans, ils sont accablés par celle de leurs ministres. — N'introduis pas le loup dans la bergerie, l'ennemi dans la patrie.

Les grands. — Le sort des grands est souvent moins enviable que celui des petits. — Les puissants se nourrissent des sueurs des travailleurs. — Tout supérieur tend à dévorer son inférieur. — Le voleur puissant vole le faible.

Le peuple. — Il faut s'entr'aider les uns les autres. — L'union fait la force. — L'association des faibles les rend tout puissants contre les forts. — La division affaiblit ceux que fortifierait la concorde. — Redoute le mal de la part de ceux qui ont intérêt à le faire. — Force les voleurs à rendre gorge. — Cède aux puissants. — Insensé le petit qui insulte un supérieur. — Petit, n'interviens jamais dans les querelles des grands. — Ne compte pas dans l'adversité sur les amis que tu as négligés dans la prospérité. — Se perd qui veut jouer un rôle supérieur à ses aptitudes. — Ne compte pas sur un ami dont tu vis séparé.

Justice, — Les juges sont souvent impuissants à préserver de l'injustice.

La famille. — Les parents doivent le bon exemple à leurs enfants. — Honte au parvenu qui rougit de l'humble condition de ses parents. — Les outrages des étrangers nous sont moins sensibles que ceux de nos proches. — Nul enfant n'est laid aux yeux d'une mère.

La femme. — Ne crois jamais à la parole d'une femme. — Malheur à l'homme qui tombe aux mains des femmes.

Morale individuelle. — Ne reproche pas tes torts aux autres. — Ne t'enorgueillis pas des défauts qui t'avilissent. — Tout flatteur perd ceux qui l'écoutent. — Vivre avec les méchants, c'est s'exposer à partager leur sort. — La poursuite de la vengeance peut conduire aux plus grands malheurs. — Il est juste de se défaire par la ruse de ceux qui attentent à notre vie. — On voit mieux les défauts d'autrui que les siens. — On mérite d'être traité comme on a traité les autres.

Médecine. — Médecin, si tu veux qu'on t'estime, guéris-toi, toi-même. — Repoussons les remèdes des charlatans.

Art. — La honte attend celui qui se pare du bien d'autrui. — L'imitateur perd l'originalité. — Inconstant est tout éclat d'emprunt. — L'industriel dédaigne l'artiste. — L'envieux déprécie les meilleures choses.

Ces quelques citations sont plus que suffisantes pour nous convaincre que Babrius a pensé. En voici deux qui prouvent qu'il a senti :

« Rien de plus douloureux que de revoir dans l'infortune les lieux où nous avons vécu dans la prospérité. — Le malheur est d'autant plus cruel qu'on se rappelle plus amèrement, dans la misère, sa prospérité passée. »

Tels sont, Messieurs, les principaux points de ressemblance et de dissemblance qui m'ont surtout frappé dans la comparaison de nos deux fabulistes. Tout en rendant hommage aux brillantes qualités de l'auteur syrien, il m'est impossible de voir en lui un véritable rival de La Fontaine. A plus forte raison, ne puis-je le placer au-dessus de tous les poëtes de ce genre, comme le voudrait Bernhardy. Je dirai même que la disproportion entre ces deux écrivains était trop considérable pour que le génie étonné de Babrius ne fut pas surpris d'être ainsi rapproché de celui de La Fontaine.

THIL-LORRAIN.

LES NORMANDS[1] AU DIOCÈSE DE LIÉGE.

LECTURE FAITE A LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

Les conquérants savent que l'épouvante fait plus de la moitié des conquêtes. (BOSSUET, Discours sur l'hist. univers., 3e partie, ch. VI).

Le diocèse de Liége compte dans les parties de l'Allemagne les plus éprouvées lors des invasions normandes au 9e siècle. Cette région, en effet, semblait faite pour exciter la cupidité des barbares. Berceau de la race carolingienne, elle avait toujours inspiré aux Pépins et à leurs descendants un attrait irrésistible. Les premiers souverains avaient longtemps résidé sur les bords de la Meuse, ils y avaient édifié une foule de palais, de villas et d'églises et ils avaient établi leur capitale dans le pays de leurs aïeux. La présence des princes et de leur cour n'avait pas peu contribué à la prospérité de la province : une forte population se pressait sur son sol, l'agriculture y était puissamment développée. La foi robuste de nos pères avait élevé de toutes parts de riches monastères. Les uns par leurs écoles, les autres par leurs admirables défrichements,

---

[1] Rigoureusement, le mot Normands ne devrait désigner que les habitants de la Norwége (Northmannia ancienne). Plusieurs chroniqueurs instruits, et notamment Adam de Brême, lui donnent souvent cette acception. Quand les peuples septentrionaux firent leurs célèbres incursions dans le centre de l'Europe, les annalistes ont confondu sous le nom générique d'hommes du Nord, non seulement les habitants de la Northmannia, mais encore les Danois, les Suédois et les Goths établis au sud de la presqu'île scandinave. « *Dani et cæteri qui trans Daniam sunt populi ab istoricis Francorum omnes Northmanni vocantur* (Adam de Brême, I, ch. 16). » Bien que *Scandinaves* soit le nom scientifique des pillards, j'emploierai souvent *Normands* dans la même signification.

[2] ERNST, *Hist. du Limbourg*. I, p. 29 et suiv., et surtout PIOT, *Les pagi de la Belgique* (Mémoires de l'Académie de Belgique, tome XXXIX), nous donnent une liste *à peu près complète* des bourgades existant déjà au 9e siècle. V. aussi HABETS, *Geschiedenis van het tegenwoordig bisdom Roermond*. p. 80 et suiv., d'après un travail de M. Willemsen.

avaient acquis un renom européen; presque tous avaient été le germe d'agglomérations populeuses. Le nombre de ces centres était considérable[2] dès cette époque reculée. Le *pagus* de Hesbaye était tout couvert de bourgades; les autres circonscriptions ne lui étaient guère inférieures et déjà des villes importantes s'élevaient au milieu de la contrée. Liége, Maestricht, Aix-la-Chapelle, Huy, Dinant, Tongres, en étaient les principales.

Cette florissante région était alors soumise à l'autorité impériale. Le temps n'était pas encore venu où les Ottons en devaient faire une principauté indépendante. Les descendants de Charlemagne n'avaient pas la force nécessaire pour régir dignement leurs vastes possessions. Aussi notre diocèse, comme le reste de la Lotharingie, était-il en proie à une déplorable anarchie. Délaissée des princes, déchirée par les querelles des grands feudataires, ensanglantée par des guerres incessantes, spoliée par des seigneurs bandits, cette région allait, pour comble de malheur, être visitée par les terribles hommes du Nord, qui, depuis bientôt un demi-siècle, faisaient trembler la plus grande partie de l'Europe occidentale. Quartier général des bandes scandinaves, le pays de Liége fut pendant dix années sillonné sans relâche par des hordes de pillards jusqu'à ce qu'il fût témoin de leur suprême défaite[1].

Avant d'être inondé par le flot de l'invasion, notre pays n'était pas sans avoir entendu parler des hôtes dangereux qu'il allait recevoir.

Déjà en 848, l'abbaye de Malmédy avait servi de retraite aux moines de Condé, près de Paris[2]. Chassés par la crainte des Normands, ils avaient fui, emportant les reliques de leurs saints: ils avaient annoncé l'approche des barbares, raconté leurs atrocités inouïes, et ces récits avaient inspiré une terreur aussi vive qu'universelle.

Vers le même temps on apprit que des Scandinaves remon-

---

[1] J'aurais voulu borner ce travail au diocèse de Liége, mais souvent, je devrai étendre mon cadre et suivre les hordes barbares jusqu'au Rhin et à la Moselle pour ne pas scinder le récit d'une invasion dirigée contre toute la Lotharingie.

[2] Ars. de Noué et les autorités qu'il invoque. *Étude historique sur Stavelot et Malmédy*, p. 113.

taient le Rhin et menaçaient les terres épiscopales. L'évêque Hartgaire refoula ces bandes et sa victoire fut célébrée dans des odes ampoulées par le poète Sedulius [1]. Cette incursion devait avoir profondément troublé les habitants, mais le moment de leurs épreuves n'était pas encore arrivé.

Jusqu'en 879, les Normands se tinrent éloignés des frontières du diocèse de Liége [2]. Cette année, leurs bandes, après avoir dévasté le nord de la France, s'avancèrent dans la forêt Charbonnière, descendirent le cours de la Sambre et auraient, dès lors, mis la Lotharingie à feu et à sang, si une armée chrétienne ne les avait rencontrés auprès de Thuin et ne les avait forcés à la retraite [3].

Cependant, les barbares n'avaient pas encore suivi la route naturelle pour arriver au cœur de la future principauté de Liége : ils n'avaient pas remonté la Meuse et organisé sur ses bords de grandes expéditions. Mais, en 881, une flotte scandinave entra dans le Waal. Tout en pillant les rives et le pays voisin, les pirates arrivèrent à l'ancienne cité de Nimègue. Déjà fortifiée, semble-t-il, par les Romains, élevée par Charlemagne au rang de résidence impériale et entourée d'une enceinte, cette ville était pour les Barbares une station située avantageusement, et facile à défendre. Aussi ils s'y arrêtèrent et y établirent un camp. A cette nouvelle, Louis II rassembla des troupes et vint mettre le siége devant la ville. Le blocus dura quelque temps, mais ne produisit pas de résultat satisfaisant pour le monarque allemand. Celui-ci abandonna l'investissement à condition que les Normands se retireraient du pays. Il s'éloigna avec son armée pendant que les Scandinaves regagnaient les bouches du Rhin, non sans avoir d'abord incendié le palais et les fortifications de Nimègue [4].

Cette première expédition n'était qu'un prélude, une sorte de reconnaissance. Elle avait suffi à montrer aux envahisseurs

---

[1] *Bulletins de l'Acad. roy. de Belgique,* t. VIII, 2, p. 491.

[2] M. A. de Noué (ouvr. cité) parle d'une invasion en 877. Stavelot aurait, dès lors, subi un premier pillage. Je n'en ai pas trouvé de mention dans les contemporains.

[3] Réginon, Pertz. *Mon. Germ. hist.,* I, 590, ann. 879.

[4] Reginon, an° 881. *Annal. Novecenses,* an° 882. Depping, *Hist. des exp. norm.* I, 180.

combien riche était la contrée, mais aussi, combien faibles en étaient les souverains. Elle leur avait donné le courage de pénétrer plus avant dans notre pays. Dans l'hiver de cette même année, deux rois de mer, Gottfried et Siegfried, à la tête des bandes qui avaient infesté jusque là la Flandre et le pays de Cambrai, entrèrent dans la Meuse et en remontèrent le cours. Leurs hordes avaient été augmentées par de puissants renforts; aussi avaient-ils sous leurs ordres une innombrable armée de piétons et de cavaliers avec laquelle ils poussèrent hardiment jusqu'auprès de Maestricht [1]. Là, ils s'arrêtèrent et se retranchèrent fortement dans un lieu que l'on désigne habituellement sous le nom d'Haslou [2], mais dont l'emplacement a soulevé de vives controverses. Certains auteurs ont cherché cet endroit entre Liége et Huy, d'autres ont cru le trouver à Hasselt, ou dans la Campine, aux environs de Peer. Le plus grand nombre cependant le croient situé entre Ruremonde et Maestricht, au village actuel d'Elsloo. De fait, cette opinion peut invoquer de telles probabilités à son appui, qu'elle doit être considérée comme certaine. Elsloo est au bord de la Meuse, *juxta Mosam,* sur une colline escarpée qui le rendait très-propre à servir de camp retranché. En outre, une villa royale s'y élevait, parait-il, qui devait être pour les Normands un excellent refuge. Ajoutez à cela que cette bourgade est à 14 milles environ du Rhin et justifie ainsi le renseignement fourni par l'annaliste de Fulda [3]. Enfin, l'étymologie vient à l'appui de cette manière de voir. Il paraît évident que le nom moderne d'Elsloo n'est qu'une modification des formes anciennes Aschlo, Haslou [4].

---

[1] ADAM DE BRÊME, rapporte au liv. I, ch. 30 que les Normands ne seraient venus en Lotharingie qu'après avoir reçu des terres de Charles le Gros. Le témoignage du chroniqueur n'a pas de valeur ici. Car ses renseignements ne sont pas de première main.

[2] On trouve dans les monuments contemporains les noms de Haslon, Haslo, Haslao, Haslac, Haslou, Aschlon, Aschlo, Ascloha, Ascalohe, Escolium, Escelum, etc.

[3] Loco qui dicitur Ascloha de Reno milaria 14. *Ann. Fuld.* an. 885.

[4] Bien que la science étymologique me semble, dans la majorité des cas, fort problématique, on a pu sans trop d'invraisemblance, chercher la provenance du mot Haslou. L'annaliste de Fulda nous apprend qu'un des chefs normands s'appelait Hals. Peut-être le nom du camp scandi-

Les Normands, après avoir fortifié leur station, se mirent en campagne. Le *pagus* de Hesbaye fut le premier théâtre de leurs pillages [1]. Cette partie du pays paraissait plus riche que les plateaux moins féconds de la rive droite de la Meuse, puis, dans ces vastes plaines dont rien n'interrompt la monotonie, les envahisseurs se croyaient plus à l'abri des surprises que dans les bois et sur les collines de l'autre bord Ils se jetèrent d'abord sur Maestricht. Les habitants avaient quitté la ville et trouvé, paraît-il, une retraite assurée dans les carrières profondes du Mont-S[t]-Pierre. A peine quelques vieillards, quelques infirmes étaient-ils restés, tristes victimes abandonnées à la rage des Normands. Après avoir massacré cette population sans défense, les pillards se dirigèrent vers la basilique consacrée à S[t] Servais. Écoutons un hagiographe. Comme la plupart des auteurs de vies de saints, il raconte bien des faits miraculeux qui ne sont rien moins que prouvés, mais qui, néanmoins, servent à caractériser l'époque, ses mœurs et ses croyances. C'est à ce titre que je rapporterai quelques-unes des nombreuses légendes qui avaient cours aux 9[e] et 10[e] siècles. Les barbares, dit l'auteur que je cite, s'approchèrent de la collégiale, mais Dieu ne leur permit pas de profaner son temple. Une force invisible les retint sur le parvis du saint lieu. Montés sur les toits, des Scandinaves jetèrent dans l'église des torches allumées. Ces brandons s'éteignirent. Leurs compagnons vinrent à leur aide. Effort inutile et fatal! Le feu auquel ils voulaient livrer le monument, se retourna contre eux et ils durent fuir couverts de brûlures [2]. Liége n'échappa pas à la

---

nave dérive-t-il de celui de ce guerrier qui a pu être préposé à sa garde. La terminaison loüs, en roman lac ou lo, se rencontre fréquemment pour désigner l'habitation de quelqu'un. Haslac serait donc synonyme de: demeure de Hals. Une autre étymologie a encore été mise en avant. Hasle est souvent employé, en Suède, pour désigner un champ de bataille. Ce nom a été donné à une station normande en Alsace, et à une vallée suisse habitée par des Scandinaves. La même origine ne pourrait-elle être attribuée au mot Haslou? Malheureusement, ces discussions sont inutiles; Alsloo est déjà signalé 20 ans avant l'invasion dans un diplôme de Lothaire (860). *Codex Lauris. diplom.* I, 54.

[1] Transmosana regione usque ad internecionem populata ad amnem vertitur (*Mirac. S[ti] Remacli, Acta sanctorum,* Sept. I, 705).

[2] *Translatio S[ti] Servatii,* Pertz, *Monum.*, XII, 97.

ruine : toute résistance fut vaine. La ville fut emportée. Le monastère de S[t]-Pierre fut pillé, les moines massacrés. On prétend même — et c'est une vieille tradition — que leurs têtes furent clouées aux murs de l'abbaye dévastée [1]. L'église bâtie à l'endroit où S[t] Lambert avait souffert le martyre, fut aussi visitée par les Scandinaves. La châsse du saint, couverte d'or et de pierreries, excitait surtout leur cupidité. Mais, ô prodige, dit un chroniqueur, tous les efforts des barbares pour emporter ce riche butin furent inutiles. Dieu frappa de crainte les Normands et les contraignit à se retirer, abandonnant l'objet de leur sacrilége convoitise [2]. Malgré ce miracle, la ville eut à souffrir des maux incalculables. Malines n'eut pas un meilleur sort, et Tongres crut recevoir une nouvelle visite d'Attila et de ses Huns. S[t] Trond échappa d'abord au pillage, grâce à la protection de S[t] Martin, mais une autre bande normande s'empara de la bourgade et força les habitants à chercher un refuge au loin. Les apparitions du fléau furent sans aucun doute simultanées, car on ne pourrait autrement expliquer comment les barbares, dans un si court espace de temps, ont pu se montrer dans tant de villes assez éloignées les unes des autres. La terreur augmentait de jour en jour. Le nom seul des hommes du Nord suffisait pour mettre en fuite des armées disciplinées. Les prêtres, dit un annaliste, errant ça et là, sans espoir, sans joie, ne savent que faire, ne savent où fuir [3]. « On ne peut concevoir, ajoute un de nos meilleurs chroniqueurs, la crainte qui avait envahi le cœur de tous, même des guerriers. Ils n'avaient plus aucune confiance dans leurs armes, ils préféraient la mort au combat. Quand une armée chrétienne rencontrait un détachement ennemi, elle se débandait, d'ordinaire, et fuyait honteusement [4]. » A l'approche des barbares, les populations abandonnaient tout, aussi tout fut dévasté. Les villes ne pouvaient

---

[1] ÆGIDII AUREAVALLIS *Gest. Pont. Leod.* ap. Chapeavil. I, 157. On conserve au trésor de la cathédrale de Liége, douze crânes, restes des moines de l'abbaye de S[t] Pierre. Ils sont transpercés comme par un fer de lance ou de javelot. Ces reliques sont-elles véritables? Les documents manquent à cet égard.

[2] ÆGID. AUREAVALLIS, I, 157.

[3] *Vita S[ti] Thyrsi, Acta Sanctorum*, Octob. II, 348.

[4] ANSELMI, *Gest. Pontif Leod.* ap. Pertz, *Mon. Germ. hist.* VII, p. 199.

opposer une digue sérieuse à l'invasion. Sans retranchements, sans défenseurs, elles étaient facilement emportées, dépouillées, et, pour la plupart, réduites en cendres. Les hordes dévastatrices n'épargnaient pas plus les villages que les municipalités florissantes. C'est pourquoi, dès 882, lorsque les moines de Stavelot durent fuir devant le flot des barbares, un écrivain pouvait dire que presque toutes les bourgades de Lotharingie avaient reçu la terrible visite des envahisseurs [1].

Après cette rapide promenade, les Scandinaves rentrèrent dans leur camp pour y mettre le butin en sûreté et pour y préparer une nouvelle expédition [2]. Celle-ci allait être plus audacieuse que la précédente, le champ des pillages allait être plus étendu, les ravages plus terribles encore qu'ils ne l'avaient été jusque là.

Les bandes normandes quittèrent bientôt Haslou et choisirent pour théâtre de leurs exploits la rive droite de la Meuse. Elles traversèrent toute la Ripuarie, pénétrant partout, dans les endroits les plus pauvres comme dans les plus riches. Les villas royales de Herstall, de Jupille, de Meersen, de Fouron, de Theux ne purent vraisemblablement les arrêter : celles qui n'avaient pas été dévastées dans la première invasion, le furent cette fois-ci. On sait seulement que les pillards échouèrent dans toutes leurs tentatives contre le château-fort de Chèvremont. Cet insuccès ne les découragea pas. Ils s'avancèrent sans obstacle jusqu'à Cologne. Rien ne resta debout dans cette malheureuse cité. Les prêtres et les religieux durent abandonner les débris fumants de leurs églises pour se retirer à Mayence. Puis les barbares, montant et descendant le cours du Rhin, entrèrent à Bonn, à Tolbiac, à Neuss et dans toutes les villes, tous les bourgs environnants. Ils se rendirent aussi maîtres d'un grand nombre de résidences fortifiées et de monastères isolés. Tout fut mis à feu et à sang. On pouvait croire que les Normands étaient éloignés pour longtemps de notre pays et qu'une bonne partie d'entre eux continueraient à ravager la vallée du Rhin. Cet espoir fut déçu : les Scandinaves revinrent bientôt vers la Meuse. Après avoir saccagé la ville de Juliers, ils entrèrent à Aix-la-Chapelle,

---

[1] Adimus proediolum Calcum quod *pene solum* ab ea vastatione intactum manserat. *Miracula S*ti *Remacli*. *Act*. *SS*. Sept. I, 706.

[2] Reginon, an° 881 Pertz I, 592 *Primo impetu... secunda incursione.*

transformèrent en écuries la somptueuse basilique élevée à la Vierge par la piété de Charlemagne et le palais royal construit par le même prince [1], et ne se retirèrent qu'après avoir incendié la jeune cité.

De là, ils portèrent leur rage sur l'Ardenne. Les moines de Cornély-Munster, de Malmédy, de Stavelot, de Prüm, virent leurs résidences livrées aux flammes et leurs richesses enlevées, trop heureux quand ils pouvaient fuir la fureur des nouveaux Vandales et transporter d'abbaye en abbaye, de bourgade en bourgade, leurs objets les plus précieux et notamment les reliques de leurs patrons.

Un religieux de Stavelot nous a laissé la relation du pillage de son monastère. Les détails qu'il fournit sont si caractéristiques, font si bien revivre cette époque, que je ne puis m'empêcher d'en transcrire quelques extraits. « La lune se levait, dit-il, car c'est ordinairement pendant la nuit que leurs cruelles attaques ont lieu. Les barbares, l'évènement nous l'apprit, font reconnaître le terrain et garder toutes les issues de la forêt pour que personne ne puisse s'échapper. Ils s'avancent en secret. A la soirée, arrive un prisonnier qui s'est enfui et qui se dit poursuivi de près. Alors, continue le narrateur, une terreur inexprimable s'empare de tous les religieux. Ils saisissent leur plus grand trésor, la châsse de St Remacle et se sauvent à travers la nuit [2]. » Je ne les suivrai pas dans leurs pérégrinations : conduits par leur abbé Luitbert, ils se réfugièrent dans le comté de Porches, à Bovignes. Quelque temps après, ils voulurent retourner à leur cloître, mais une terrible

---

[1] Bien que les Annales de St Vaast (Pertz II, 199) et Sighebert de Gembloux (Pertz VI, 343) affirment l'incendie du palais de Charlemagne, il semble néanmoins que cet édifice échappa au désastre. En effet, les Carolingiens, quoiqu'en dise Adam de Brême (I, 40 Scol.) y résidèrent peu après. Il est parlé de cette demeure dans des actes délivrés en 887, par Charles le Gros et en 888 par Arnould. En outre, un diplôme de Zwentibold (896), et un autre de Henri l'Oiseleur (930), sont datés du château d'Aix-la-Chapelle. Il est possible qu'une nouvelle construction ait été élevée sur les ruines de l'ancienne, mais cette supposition, outre qu'elle est gratuite, est peu probable. On ne répara pas sitôt les monuments détruits par les barbares.

[2] *Vita Sti Remacli. Act. SS.* Sept. I, p. 705. L'auteur a vu les évènements qu'il raconte : « Non alia referam, dit il, nisi quæ visu et vera fidelium didici relatione.

nouvelle les força à rétrograder jusqu'aux environs de Dinant : leur asile avait été livré au feu [1].

Le sac de Stavelot avait eu lieu dans les derniers jours de décembre 881. Les Normands continuant leur marche, se portèrent sur le riche monastère de Prüm. Ils y arrivèrent le 6 janvier 882. Beaucoup de gens des villages voisins étaient assemblés pour célébrer la fête de l'Epiphanie. Avant de se montrer, les envahisseurs avaient appris que ces hommes étaient pour la plupart sans armes, et qu'aucune discipline ne régnait parmi eux. Alors seulement, sûrs de vaincre des ennemis si inoffensifs, ils se ruèrent sur l'abbaye et massacrèrent une partie de la population qui s'y trouvait réunie [2].

Pendant que se passaient ces événements, le roi Louis II était retenu à Francfort par la maladie qui devait l'emporter. Il avait fait rassembler une armée et avait ordonné qu'elle s'avançât contre les pillards [3]. Quelques jours plus tard, le

---

[1] M. Pailhard de S[t] Aiglan, *changements que l'invasion des Normands au IX[e] siècle a introduits dans l'état social de Belgique. Mémoires de l'académie de Belgique XVI, 109,* raconte cet épisode, mais la plupart des détails qu'il cite sont erronés. Il prétend que les religieux ne revinrent à leur monastère qu'après la bataille de Louvain. Cela est impossible, puisque, avant ce combat, les moines durent, encore une fois au moins, abandonner leur demeure devant une nouvelle invasion. En outre, M. Pailhard confond en une seule les trois fuites des religieux, et place Calcum, le hameau où ils se refugièrent après l'incendie de leur abbaye, auprès de Stavelot. Cependant, l'auteur anonyme de la vie de Saint-Remacle dit positivement : prædiolum *supra Mosam* situm vocabulo Calcum.

[2] Reginon, ap. Pertz, I, 592, an. 882.

[3] Contrairement à l'opinion de M. Dümmler (*Gesch. des Ostfrank. Reichs,* II, p. 259), je ne crois pas que les Normands se soient retirés à Haslou et que l'armée impériale les ait assiégés dans leur repaire. En effet, le 6 janvier ils étaient à Prüm et ils y séjournèrent plusieurs jours. Il est difficile d'admettre qu'avant le 20, date du décès de Louis, les barbares aient pu se retirer avec le butin dans une station éloignée, que des troupes, dont la marche ne devait pas être rapide, aient eu le temps de les poursuivre jusque là et de commencer un investissement sérieux. Les annales de Fulda ne disent rien qui puisse faire supposer cette retraite. Réginon n'est pas plus explicite. Au contraire. A la mort de l'empereur, dit-il : *Nortmanni non de conflictu sed de præda cogitant.* S'ils avaient été assiégés, ils devaient se dégager avant de songer au butin. Aussi je pense que le théâtre des opérations militaires doit être cherché dans le pays de Prüm.

20 janvier 882, le prince mourut. Bien que le défunt n'eut pas été doué d'une grande énergie, la nouvelle de son décès effraya ses soldats en même temps qu'elle remplissait les Normands d'un nouveau courage. Les bataillons impériaux, pour se débander, n'attendirent pas l'ennemi. Les Scandinaves les poursuivirent jusqu'à Coblentz, marquant leur passage par d'horribles déprédations. Déjà la riche cité de Mayence craignait l'attaque de leurs bandes, mais, grâce sans doute à l'activité de leur prélat, les habitants résolurent d'opposer une vigoureuse résistance. Ils relevèrent les anciens murs que les Romains avaient construits et creusèrent des fossés autour de leur ville. Ces préparatifs furent vains: les hommes du Nord, effrayés peut-être par ces travaux de défense, tournèrent leur rage d'un autre côté. Ils parcoururent, le glaive et la torche à la main, la vallée de la Moselle et s'approchèrent au mois d'avril de l'antique capitale des Tréviriens. Ils la prirent et n'y séjournèrent que trois jours, du Jeudi-saint à la fête de Pâques, mais ce peu de temps leur suffit pour accomplir leur œuvre de destruction. Rien ne resta debout: les monastères de S[t] Paulin et de S[t] Maximin eurent surtout à souffrir du pillage [1]. Au couvent de S[t] Symphorien, racontait-on, les nonnes terrifiées s'enfuirent au tombeau de S[t] Modoald pour prier le Seigneur d'éloigner d'elles le fléau qui les menaçait. Dieu les exauça. Pendant 30 jours elles restèrent endormies et elles ne revinrent à la vie que lorsque le danger fut passé [2]. Cependant les barbares incendièrent la ville après avoir égorgé une partie de la population. Le reste, guidé par son évêque Bertulphe, avait cru se mettre en sûreté en fuyant dans les villes voisines. Son malheur n'était qu'ajourné. En effet, les barbares continuèrent à suivre le cours de la Moselle. L'évêque de Metz, Walo, aidé du comte Adalhard, de Bertulphe et des habitants de Trèves qui avaient abandonné leurs demeures à l'arrivée des Normands, s'avança pour les combattre. La rencontre eut lieu dans la plaine de Remich. Walo ayant attaqué imprudemment les ennemis fortement retranchés, fut cause de

---

[1] *Annales S[ti] Maximi Trevirensis. Pertz* IV, 6. *Gesta Trevirorum,* edit. *Wittenbach,* I, p. 90.

[2] STEPHANI, *vita S[ti] Modoaldi. Act. SS.,* Maii III, 59.

la déroute de son armée. Lui-même resta sur le champ de bataille [1]. Les vainqueurs ne poursuivirent pas leurs succès. Il ne semble pas même qu'ils aient poussé jusqu'à Metz. Une grande partie de leurs bandes, chargées de butin, regagna le repaire d'Haslou sans qu'on connaisse leur itinéraire.

Du récit que je viens de faire d'une incursion normande, il résulte que la qualité distinctive des hordes scandinaves a été l'audace. Remonter la Meuse et le Rhin à des centaines de milles de leur embouchure, attaquer villes et armées, traverser des régions populeuses, s'aventurer sans organisation, sans moyen de retraite, dans des expéditions hasardeuses et au cœur d'un pays inconnu, voilà des traits qui prouvent suffisamment ce côté de leur caractère. Il ne faut cependant pas croire qu'ils ne connaissaient que la force brutale : à l'audace ils savaient joindre la prudence. Je sortirais du cadre que je me suis tracé si je les montrais ravageant d'abord le littoral de la mer, puis s'enhardissant de plus en plus et pénétrant à l'intérieur des terres: *Maria primum occupans, demum ostia fluminum hœc gens est ingressa* [2]. Mais ce n'est pas sans précautions qu'ils s'avançaient. Ils envoyaient de tous côtés des éclaireurs; ils ne se décidaient à l'attaque qu'après avoir pesé toutes leurs chances de succès. C'est ce que nous montrent les témoignages de Réginon et du moine de Stavelot. La manière d'agir des Scandinaves devait être partout la même. On en verra encore des exemples dans la suite de ce travail. Que de bravoure, que d'audace dans le combat, mais avant de l'engager que de prudence dans le conseil! Puis, que de discernement dans le choix des moments propices! Louis II meurt, au même instant le cœur de l'empire est envahi, Mayence est menacée. Tant ces rudes enfants du Nord comprenaient combien leur étaient favorables les vacances du trône!

(A suivre). LÉON LAHAYE.

---

[1] REGINON, an° 882. *Ann. Fuldenses* in parte tertiā, quartā, quintā, an° 882. — La tombe de cet évêque a été retrouvée sur l'emplacement du champ de bataille en 1814. V. sur cette intéressante découverte, l'Évêque de la Basse Mouturie : *Itinéraire du Luxembourg Germanique*, p. 168.

[2] FOLCUINI, *Gest. abbat. Lobens.* Pertz IV, 61.

COMPTES RENDUS.

C. Sallustii[1] **Crispi Catilina Jugurtha historiarum reliquiae potiores, incerti rhetoris suasoriae ad Caesarem senem de republica,** HENRICUS JORDAN *iterum recognovit. Accedunt incerti rhetoris invectivae Tullii et Sallustii personis tributae.* Berolini apud Weidmannos, 1876.

Cette nouvelle édition du Salluste de M. Jordan diffère peu de la précédente (1866). Elle renferme de plus que celle-ci les *Invectivae,* revues sur plusieurs Mss. L'*annotatio critica* a été enrichie çà et là par les nouvelles recherches de l'éditeur, qui a profité en outre des travaux récents de WIRZ, de Nipperdey, de Clason (V. par exemple ad Catil. 27,3. 45,1. 53,5. 58,9. ad Jug. 5,4. 84,10. 97,5. 100,1 et 4. 102,6. 104,3. etc.).

Pour le Catilina et le Jugurtha, M. Jordan maintient énergiquement les principes qui l'ont guidé dans la constitution critique du texte de la première édition : il a suivi autant que possible le *Codex Parisinus Sorbonicus,* n. 500 (P). Nous remarquons qu'il a attaché, dans la nouvelle édition, une importance spéciale au *Cod. Palatinus* 883 (π) en ce qui concerne les chapitres 102-112 du Jugurtha.

M. Jordan s'est borné à un petit nombre de changements. Les uns consistent dans l'abandon de conjectures hasardées et dans le rétablissement du texte des Mss. Ainsi : Cat. 49,1 *inpellere potuere.* Jug. 32,1 *in... dicundo* (d'après PC, mais en supposant une lacune). 41,7 : *gloriae.* 43,7 : *designati* (en renonçant à la conjecture de Mommsen : *de senatus sententia*).

Les autres changements introduits dans le texte sont des leçons tirées de certains Mss. (Ex. Cat. 51,9 : *conlubuisset.* Jug. 114,4 : *et ea*), ou bien des conjectures de l'éditeur et d'autres savants (Ainsi : Jug. 47,2 *conmeatu juvaturam,* avec Ursinus et Madvig. — 53,5 : *fessi,* en supprimant *lassique.* — 54,2 : *et tamen,* conj. de l'éd. — 88,4 et 93,3-4, l'éd. suppose une lacune. — 95,3 : *doctissumi,* avec Madvig et Sisbey. — 99,3 : *formidine terror,* conj. de l'éd. — 103,1 : *Turrim Regiam,* id. — 104,1 : *Billienum,* id. — 110,3 : *aliquando pretium,* avec Vπυζ et d'après Madvig. — Orat. Lepid. 20 : *qua raptum ire licet,* avec Madvig).

Nous examinerons quelques passages du Jugurtha sur lesquels nous ne

---

[1] Pourquoi, dans cette seconde édition, M. Jordan écrit-il tantôt *Sallustii,* tantôt *Sallusti?* — Nous observerons en passant que le livre laisse à désirer pour la correction typographique.

partageons pas les vues du savant éditeur, et nous avancerons en même temps une ou deux conjectures.

Jug. 1,3 : *Qui (animus) ubi ad gloriam virtutis via grassatur, abunde pollens potensque et clarus est neque fortuna eget,* QUIPPE *probitatem industriam aliasque artis bonas neque dare neque eripere cuiquam potest.* — Telle est la leçon de P et de quelques Mss de la même famille; d'autres Mss., aussi de cette famille, donnent *quippe quae,* qui nous semble préférable. En effet, quand le sujet de la proposition introduite par *quippe* se trouve déjà exprimé *à un cas oblique* dans la proposition qui précède, Salluste se sert de *quippe qui* et non de *quippe* seul. V. Jug. 20,6. 76,1. 85,32. Qu'on ne nous objecte pas Cat. 13,2 et Jug. 54,8 : dans ces deux passages, *quippe* est déjà suivi d'un relatif qui ne s'unit pas étroitement à lui, mais qui sert à introduire une nouvelle proposition subordonnée; deux relatifs de suite n'eussent pas été supportables. D'ailleurs, dans Jug. 1,3, *quippe quae* vaut mieux que *quippe*, parce qu'il écarte d'avance toute amphibologie; avec *quippe* seul le lecteur n'est pas prévenu du changement de sujet.

1,5 : *Quanto studio aliena ac nihil profutura multaque etiam periculosa petunt.* — Saint Augustin, citant ce passage de Salluste (Epist. 153,22), donne : *periculosa* AC PERNICIOSA ; ce qui rétablit parfaitement l'*aequabilitas membrorum.* Pourquoi M. Jordan n'a-t-il pas admis cette leçon, alors qu'il introduit ailleurs dans son texte des additions analogues tirées soit des *codices interpolati,* soit de saint Augustin lui-même? (V. Cat. 5,9. 6,2. Cf. *Praef. ed.* 1, p. XIV-XV).

4,7 : *eis moribus.* Il faut lire : *his moribus.* V. la note de R. Jacobs sur ce passage.

13,1 : *Ceterum fama tanti facinoris per omnem Africam brevi divolgatur. Adherbalem omnisque, qui sub imperio Micipsae fuerant, metus invadit. In duas partis discedunt Numidae : plures Adherbalem secuntur, sed illum alterum bello meliores.* — Nous n'avons jamais pu comprendre ce passage tel qu'il est donné par les Mss et par tous les éditeurs.

Comment Salluste a-t-il pu dire que la nouvelle de l'assassinat de Hiempsal par les ordres de Jugurtha remplit d'effroi *tous* ceux qui avaient été sous la domination de Micipsa (c'est-à-dire évidemment les Numides), tandis qu'il ajoute immédiatement que les Numides se divisent en *deux* partis, dont l'un — composé des meilleurs guerriers — se déclare pour Jugurtha? Il y a là, ce nous semble, une contradiction flagrante. Puis, cette périphrase : *omnis qui sub imperio Micipsae fuerant* ne s'explique pas : pourquoi Salluste, qui est la précision même, se serait-il servi de termes aussi vagues? Les traducteurs français, au moyen de quelques enjolivements, ont essayé d'esquiver la difficulté; ainsi, M. Durozoir traduit : « Le bruit de ce forfait... remplit d'effroi Adherbal et *tous les fidèles sujets* » qu'avait eus Micipsa. »

Avec ce genre d'interprétation on pourrait aller fort loin. — Nous croyons qu'il est nécessaire de corriger le texte au moyen d'une légère

transposition; nous lisons donc : *Adherbalem metus invadit, omnesque qui sub imperio Micipsae fuerant in duas partis discedunt Numidae.* Grâce à ce changement bien simple, tout devient clair et naturel. Les mots *omnesque,* etc., ne sont point superflus : Salluste devait montrer que la scission s'étendait dans toute la Numidie, telle qu'elle existait sous Micipsa, et non pas seulement dans telle ou telle partie du royaume.

38,10 : *Tamen quia mortis metu mutabantur.* Ce passage est controversé; nous proposons la conjecture suivante : *tamen quia mortis metus intentabatur.* Cf. Tac., Annal., I, 39 : *intento mortis metu.*

44,3 : *milites laborare coegisset.* — Le meilleur Ms de Salluste (P) donne ici la vraie leçon : *labore coegisset*, que M. Jordan — à notre grand étonnement — a rejetée. *Cogere = coercere,* et Salluste l'emploie dans ce sens avec l'ablatif de moyen. V. Jug. 85,35 : *exercitum supplicio cogere.*

47,2 : *huc consul simul temptandi gratia et si paterentur opportunitates loci praesidium imposuit.* — Il est à regretter que M. Jordan n'ait pas mis à profit l'excellente conjecture de notre savant compatriote M. Roersch. (*Revue de l'Instruction publique en Belgique,* nouvelle série, tome XIII, p. 122-123) : *huc consul simul temptandi gratia si paterentur et opportunitate loci praesidium imposuit.*

Nous terminerons en émettant le vœu de voir paraître bientôt la grande édition de Salluste que M. Jordan annonce dans sa nouvelle préface (p. v).

P. Thomas.

Histoire de Belgique, *par* Mlle I. Gatti de Gamond, *directrice des cours d'éducation institués par la ville de Bruxelles.* Bruxelles, C. Muquardt, un vol. in-12. 482 p.

Les trois premiers livres de cet ouvrage sont consacrés à la description du territoire de la Belgique ancienne, à la conquête romaine, à l'établissement des Francs dans la Gaule et à l'histoire sommaire des Mérovingiens et des Carlovingiens jusqu'au démembrement de l'empire d'occident. Ces trois livres forment l'introduction de l'ouvrage et on ne peut que louer l'auteur de la sobriété et de la concision avec laquelle il a résumé ces grands événements, qui ne font point partie de l'histoire de Belgique proprement dite, mais dont la connaissance est néanmoins indispensable.

Le livre IV traite de l'établissement du régime féodal et du partage de la Belgique en fiefs. De même que l'empire s'était démembré en royaumes, les royaumes se démembrèrent en provinces et les provinces en seigneuries. Ici commence l'histoire de Belgique. L'auteur fait ressortir en quelques pages la nature du régime féodal, la toute-puissance des seigneurs, qui exercent, chacun dans sa seigneurie, un pouvoir absolu, et la condition misérable des serfs écrasés par les impôts, par les corvées et par les guerres continuelles, qui furent le fléau de la féodalité,

Dans le livre V, l'auteur s'occupe de l'établissement des communes, qui se fondèrent avec ou sans la permission des seigneurs, et qui possédaient certains priviléges consignés dans des chartes. La féodalité et les communes sont les deux pouvoirs qui se partagent les provinces belges et qui vont bientôt entrer en lutte.

Après le livre VI, qui est consacré aux croisades et à la part que les seigneurs belges y prirent, nous assistons dans le livre VII à l'histoire des communes belges au XIIIe et au XIVe siècle. Après un aperçu sommaire du mouvement artistique et littéraire de cette époque, l'auteur nous montre tour à tour les Brabançons et les Liégeois élevant avec une infatigable énergie l'édifice de leurs libertés. « A Louvain, à Bruxelles comme » à Liége, les gens des métiers disputent aux nobles de la cité la posses- » sion des droits politiques. Dans la Flandre, ces revendications ne sont » pas même interrompues par la conquête. Les tribuns flamands défen- » dent en même temps les priviléges de la commune et l'indépendance » nationale. Ils s'élèvent à la conception d'une grande patrie et y ap- » pellent tous les peuples libres et travailleurs de la langue thioise. » Pour la première fois, la nationalité belge apparaît confondant ses aspira- » tions et ses intérêts avec les aspirations et les intérêts des communes. » Elle rayonne de leur éclat et s'obscurcit, lorsque leur astre vient à pâlir. »

Le livre VIII expose les événements qui amenèrent la réunion des Pays-Bas sous le sceptre de la maison de Bourgogne et retrace les scènes sanglantes qui furent suivies de la destruction de nos franchises communales.

Les livres IX à XIII sont consacrés à l'histoire de la Belgique pendant le XVIe siècle. Cette période lamentable de notre histoire nationale est traitée avec un soin particulier et l'auteur sait raconter avec des accents indignés les horreurs dont nos malheureuses provinces furent le théâtre. C'est dire assez clairement que Charles-Quint et Philippe II sont jugés avec une juste sévérité. « Le règne de Charles-Quint et celui de Philippe II » remplissent le XVIe siècle. Il en est de ces deux rois comme de Pépin- » le-Bref et de Charlemagne : le fils a pu continuer et achever l'œuvre » de son père. Malheureusement, Charles et Philippe se vouèrent à une » œuvre de destruction. Les plus belles contrées du globe furent ruinées ; » de glorieuses civilisations disparurent ; les peuples perdirent leurs liber- » tés, leurs richesses, leur industrie. Le Pérou, le Mexique ne furent » plus que des cadavres scellés dans leurs tombes ; l'Espagne, l'Italie, » les Pays-Bas espagnols épuisés, énervés, ne comptèrent plus pendant » des siècles dans la famille humaine.

» L'accumulation des couronnes dans le berceau de Charles-Quint dé- » montra au monde la force de destruction du despotisme, son impuis- » sance à rien édifier. Charles-Quint, par son abdication, reconnut pu- » bliquement la vanité de sa grandeur : Philippe dut à son tour faire le » même aveu d'impuissance et renoncer à la souveraineté des Pays-Bas. » Il laissait la Réforme triomphante dans le nord de l'Europe ; les Pays-

» Bas scindés en deux États; Henri IV paisible possesseur du trône de » France; l'Espagne, dont la puissance avait été l'effroi du monde pen- » dant le XVIe siècle, annihilée. L'Angleterre et la république naissante » des Provinces-Unies, qui n'apparaît encore que comme un point noir à » l'horizon, vont lui arracher le sceptre des mers. »

Les livres XIV à XIX mènent l'histoire de Belgique jusqu'à la révolution de 1830. L'auteur passe très-rapidement sur le XVIIe et sur les trois premiers quarts du XVIIIe siècle, pendant lesquels la Belgique, devenue le champ de bataille de l'Europe, ne fait que déchoir de plus en plus de son ancienne splendeur. En revanche, il consacre de nombreuses pages à la révolution brabançonne et aux événements qui la suivirent immédiatement. C'est une des plus intéressantes parties de l'ouvrage.

Les limites de ce compte-rendu ne nous permettent pas d'entrer dans plus de détails. Nous nous bornerons à constater en terminant que le style de cette *Histoire de Belgique* est clair, simple et facile, et que la lecture en est attrayante. C'est un livre bien conçu, bien exécuté, dans lequel règne un excellent esprit, et où la jeunesse pourra apprendre sans peine ce qu'il en a coûté à nos ancêtres pour conquérir les libertés précieuses dont nous jouissons.

O. Merten.

VARIA.

Une nouvelle *Société Belge de géographie* s'est constituée à Bruxelles. Le comité d'organisation se compose de 21 membres; à sa tête se trouvent, comme président, M. Liagre, général commandant de l'École militaire, comme vice-présidents M. Houzeau, directeur de l'observatoire de Bruxelles et M. Ch. d'Hane de Steenhuyse ancien président du congrès géographique, d'Anvers ancien membre de la Chambre des représentants.

La circulaire suivante vient d'être adressée à tous ceux qui sont censés devoir s'intéresser à la réussite de la Société :

En 1869 deux idées utiles ont pris naissance: l'une aboutit à la fondation, en 1870, d'une *Société Belge de Géographie;* l'autre, à la réunion à Anvers, en 1871, du premier *Congrès international des sciences géographiques.*

Le Congrès d'Anvers a réuni les notabilités scientifiques de tous les États de l'Europe et il est devenu le point de départ de sessions périodiques des Congrès géographiques, dont la deuxième a été tenue à Paris en 1875.

La Société belge de géographie a éveillé partout dans notre pays une

attention sympathique et a répandu des traductions d'ouvrages élémentaires de géographie physique; mais malgré les généreux efforts de ses organisateurs, elle a aujourd'hui, en fait, cessé d'exister, et la Belgique est actuellement à peu près le seul des États de l'Europe qui n'ait pas sa Société de géographie.

Cependant l'accueil fait dès le début au Congrès d'Anvers et à la Société belge et la place honorable occupée, l'année dernière, par nos concitoyens au Congrès de Paris, prouvent que l'on peut trouver aussi dans notre pays tous les éléments nécessaires à la formation d'une Société de géographie utile et durable; il faut pour cela centraliser les efforts de tous les hommes qui, dans l'armée, dans l'enseignement, dans l'industrie, dans le commerce, etc., sont dévoués ou intéressés aux progrès des sciences géographiques.

C'est dans cette conviction que nous nous sommes proposé de reconstituer une *Société belge de Géographie*, qui aurait pour but général de contribuer aux progrès et à la propagation des sciences géographiques dans notre pays. Nous nous adressons donc à tous ceux qui, par profession ou par goût, s'occupent de l'étude de la Terre, et à tous ceux qui veulent bien favoriser cette étude. Nous établissons les conditions d'adhésion les plus modestes, afin de faire de la Société de géographie une institution populaire. C'est du grand nombre des adhérents et du bon vouloir de tous que dépendront la réussite et le développement de la Société.

La Société placera au premier rang de ses travaux la publication périodique d'un *Recueil* renfermant des articles originaux, des reproductions, traductions ou analyses de travaux publiés à l'étranger, une chronique des faits géographiques, des articles didactiques ou pédagogiques et une bibliographie spéciale. Ce Recueil serait à la fois un livre d'enseignement et une revue scientifique. La Société développera ensuite son action suivant l'importance de ses ressources.

CONDITIONS D'ADHÉSION.

Extraits des Statuts.

Art. 2. La Société a pour but :

1° En général de concourir aux progrès et à la propagation des sciences géographiques ;

2° De répandre autant dans un intérêt commercial que dans un intérêt scientifique, des notions complètes sur la Belgique et des renseignements exacts sur les pays étrangers;

3° De favoriser en Belgique l'esprit d'entreprise en ce qui concerne le commerce extérieur et de l'établissement à l'étranger.

Art. 4. La Société se compose de membres *effectifs*, de membres *honoraires* et de *correspondants* étrangers.

Les membres effectifs sont ceux qui, par profession ou par goût, s'occupent de la géographie ou des sciences qui s'y rapportent.

Les membres honoraires sont ceux qui veulent bien encourager l'étude de ces sciences.

Art. 7. Les membres effectifs et les membres honoraires payent une contribution annuelle de *douze* francs et à la réception du diplôme un droit d'entrée de *six* francs.

Les membres belges appartenant à l'armée, jusqu'au grade de capitaine inclusivement, et ceux qui appartiennent à l'enseignement primaire ou moyen, public ou privé, ne payent que la moitié de la contribution annuelle, et sont dispensés du droit d'entrée.

Art. 8. Le titre de membre *donateur* est décerné aux personnes qui payent en une fois une somme de *quatre cents* francs au moins, ou qui s'engagent à payer régulièrement une contribution annuelle de *cinquante* francs au moins.

Art. 11. Les membres de la Société et les correspondants ont le droit :

1° De recevoir gratuitement le recueil périodique publié par la Société, conformément à l'art. 3 des statuts, et, à prix réduit, toutes les autres publications de la Société ;

2° De faire usage de la bibliothèque et des collections de la Société, dans les conditions établies par le règlement spécial ;

3° D'obtenir communication de tous les renseignements géographiques ou commerciaux que la Société peut posséder.

Archéologie. Mobilier funéraire. — Dans l'une des séances de la section d'archéologie de la réunion des délégués des sociétés savantes départementales a été décrit le mobilier funéraire trouvé dans une sépulture gauloise de la Marne, à Somme-Bionne.

Dans cette sépulture gisait un chef, un grand guerrier. Il était posé sur son char. Ceux qui ont visité le musée de Saint-Germain ont peut-être gardé le souvenir de ces attelages funéraires et de ce mobilier somptueux, rappelant le luxe asiatique, qui entoure le noble défunt. L'or, le bronze et le fer, non moins précieux que l'or, à cette époque et dans ces contrées, rivalisent de splendeur et de richesse dans l'ornement et l'armement du guerrier.

Le fer, qui fut apporté, dit-on, dans la vieille Celtique vers le IVe ou le Ve siècle avant notre ère, par des tribus venues d'Asie, de même origine peut-être que les Celtes, mais qui avaient traîné sur la route et s'étaient attardées ou établies le long du Danube, dans les Balkans, au cœur des Alpes, le fer, jusqu'au commencement du Ire siècle, est réservé par les Gaulois pour les lames d'épées et de poignards. Dans la tombe en question, on a recueilli une épée de fer appartenant au type gaulois bien connu ; le fourreau était en bronze. Nous ne dirons rien du char, qui ne présente aucune particularité à signaler. Les plaques de la ceinture sont en bronze et représentent des animaux, griffons ou chevaux, affrontés. La tombe

renferme une œnochoé en bronze, gardant des traces de dorure : l'ampoule est élégante ; l'anse, le goulot, le pied, les motifs d'ornementation sont de bon style étrusque. Près de l'œnochoé gît un bandeau formé d'une mince feuille en or. On conjecture que, pour obéir à un rite national, le bandeau ceignait le vase. L'œnochoé et le bandeau existent, en effet, dans la plupart des sépultures de même genre explorées jusqu'ici.

Continuons l'inventaire rapide de ce mobilier. Une coupe à deux anses ; elle ressemble aux vases étrusques pour la matière et la décoration ; la couverte est noire ; elle présente une peinture rouge, figurant un discobole (homme qui lance un disque). M. de Witte a trouvé ce dessin négligé et l'objet qui le porte vulgaire ; il a ajouté que ses pareils existaient dans les nécropoles étrusques, dans la Grande-Grèce et jusque dans les Cyclades ; qu'enfin, c'était un ouvrage du IIe ou IIIe siècle avant Jésus-Christ. Il y avait encore dans la tombe un grand vase de terre rouge en fragments, haut de 30 centimètres ; un harnachement dont les dimensions du mors indiquent, comme toujours, une petite race de chevaux ; ce harnachement comprend : deux mors brisés (d'un écartement de 8 centimètres), onze anneaux de bronze échelonnés sur les rênes, neuf gros boutons de bronze avec des motifs remarquables d'ornementation, six phalères, dont deux dorées ; toutes sont de style asiatique.

Quelle est l'origine de ces objets ? Nul doute n'est possible sur la condition élevée du guerrier enseveli en cet endroit. Mais il est plus difficile de décider si les objets qui l'entourent sont tous d'origine et de fabrication gauloises et quels sont ceux qu'il faut attribuer à des échanges commerciaux ou à des rapines de guerre.

M. Bertrand, conservateur du musée de Saint-Germain, annonce la découverte très récente d'une autre sépulture de chef gauloise, non loin de Somme-Bionne, à Somme-Tourbe. Deux tombes étaient superposées ; dans la première, on a trouvé l'épée caractéristique en fer aux côtés d'un guerrier ; dans la seconde, plus profonde, un chef était couché sur son char. A ses côtés, étaient l'œnochoé mystique, l'épée de fer, deux javelots, un bracelet en or. L'essieu du char était en bronze, non en fer. L'objet le plus important de ce mobilier était un casque en fragments, dans lequel il a été facile de reconnaître l'anologue du fameux casque de Berru. C'est une coiffure militaire, conique, de style asiatique, rappelant la forme des casques assyriens que l'on voit sur les monuments de la vallée de l'Euphrate.

Ainsi s'éclairent peu à peu divers points controversés en archéologie et en histoire.

On sait maintenant qu'il y a un art gaulois, caractérisé : 1° par l'épée en fer, à lourde et solide lame à deux tranchants ; 2° par les motifs d'ornementation du fer et du bronze, motifs d'origine asiatique ; 3° par la forme des casques, dont le type se retrouve en Assyrie ; 4° enfin par l'émaillerie : l'émaillerie apportée d'Orient, inconnue aux Étrusques, aux Grecs et aux Romains. Les belles découvertes de M. Balliot au sommet du mont Beu-

vray (l'ancienne Bibracte), ont mis au jour des ateliers d'émailleurs gaulois avec leur outillage, avec des pièces ébauchées ou terminées et avec des déchets de fabrication.

L'art gaulois a succédé à la période celtique proprement dite, vers le IVe ou Ve siècle avant notre ère. La période celtique ne connut que le bronze; des formes simples, des ornements plus simples encore la caractérisent. Elle suivit la période de la pierre polie, qui se termine, pour notre pays, à une époque où les grands empires de la vallée du Nil et de celle de l'Euphrate se trouvaient déjà en pleine civilisation. Le terme de *préhistorique* n'a donc aucune valeur pour la chronologie et ne renferme pas l'idée de haute antiquité.

ACTES OFFICIELS.

Programme des examens pour la collation des grades académiques à subir devant les facultés des universités de l'Etat.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu, dans chacune des deux universités de l'État à Gand et à Liége, conformément au programme ci-après :

§ 1er. — UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT A GAND.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première épreuve comprend les matières suivantes :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ; la psychologie ; l'histoire politique de l'antiquité ; les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ; l'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires ; la philosophie morale et la logique ; l'histoire politique du moyen âge ; l'histoire

politique moderne et spécialement l'histoire politique interne de la Belgique.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, l'examen comprend, en outre, dans la seconde épreuve, la traduction d'un texte grec à livre ouvert, et l'explication d'un auteur grec.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et des exercices philologiques sur la langue latine ; la traduction à livre ouvert d'un texte grec et des exercices philologiques sur la langue grecque ; l'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie) ; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie) ; les antiquités grecques ; la métaphysique générale et spéciale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et des exercices philologiques sur la langue latine ; la traduction à livre ouvert d'un auteur grec et des exercices philologiques sur la langue grecque ; l'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne (2e partie) ; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2e partie) ; les éléments de la grammaire générale ; l'histoire comparée des littératures européennes modernes.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes modernes.

FACULTÉ DE DROIT.

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire du droit romain ; les institutes du droit romain ; le droit naturel ou la philosophie du droit ; l'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives :

La première comprend :

Les pandectes ; le droit civil (1re partie : la première moitié) ; le droit public ; le droit administratif ; l'économie politique.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : la seconde moitié) ; le droit criminel belge ; les éléments du droit commercial ; les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile ; les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil; le droit civil (1re partie : la moitié); les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : seconde moitié); les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une rédaction d'actes, faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

Sciences politiques et administratives.

(Matière à régler ultérieurement.)

FACULTÉ DES SCIENCES.

Examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale ; la géométrie analytique complète ; l'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants ; le calcul différentiel et le calcul intégral (1re partie) ; la statistique analytique ; la physique expérimentale.

La seconde comprend :

La géométrie descriptive ; le calcul intégral (2e partie) et les éléments du calcul des variations ; la dynamique du point ; l'astronomie physique ; les principes généraux de chimie ; la cristallographie.

Examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ; la mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ; la physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ; l'astronomie mathématique.

La seconde comprend :

1° Le calcul des probabilités; 2° un examen approfondi sur l'une des quatre matières suivantes, au choix des récipiendaires : *A.* les compléments d'analyse; *B.* les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste; *C.* la géométrie supérieure, analytique et synthétique; *D.* la physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale; la physique expérimentale (corps pondérables, propriétés générales, acoustique); les éléments de zoologie; la chimie générale (partie inorganique).

La seconde épreuve comprend :

La physique expérimentale (corps impondérables); la chimie générale (partie organique); les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale; des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires :

La première comprend trois des quatre catégories des matières suivantes, au choix des récipiendaires :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées; *B.* la botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétales; *C.* la minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique; *D.* la chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments d'anatomie comparée; la pharmacognosie et les éléments de pharmacie; l'anatomie de texture générale.

La seconde comprend :

La physiologie humaine ; l'anatomie descriptive, y compris l'anatomie des régions ; l'anatomie de texture spéciale.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique, consistant en démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques, et en démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première comprend :

La pathologie générale; l'anatomie pathologique; la pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentales; la thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie ; la théorie des accouchements, comprenant la pathologie des suites de couches et la gynécologie; l'hygiène publique et privée ; la médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne ; la clinique ophthalmologique ; la clinique externe ; notamment la clinique des maladies syphilitiques et des maladies de la peau, les bandages, appareils et opérations de petite chirurgie; la pratique des accouchements, et notamment la clinique des femmes enceintes et des femmes en couches ; la théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale; la chimie générale; les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale; des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique; les dro-

gues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima; la pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques; deux préparations pharmaceutiques; une analyse générale; une opération toxicologique; une opération propre à découvrir la falsification des médicaments; une recherche microscopique.

§ 2. — UNIVERSITÉ DE L'ÉTAT A LIÉGE.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'explication d'un auteur latin; l'histoire de la littérature française ou de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires; la psychologie; la logique; l'histoire politique de l'antiquité.

La seconde comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin; la philosophie morale; l'histoire politique du moyen âge; l'histoire politique moderne et spécialement l'histoire politique interne de la Belgique; les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, la première épreuve comprend, en outre, l'explication d'un auteur grec; la seconde épreuve, la traduction d'un texte grec à livre ouvert.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque; l'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie); l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie); les éléments de la grammaire générale; la métaphysique générale et spéciale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec; l'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2e partie); l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (2e partie); les antiquités grecques; l'histoire comparée des littératures européennes modernes.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes.

FACULTÉ DE DROIT.

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire de droit romain; les institutes du droit romain; le droit naturel ou la philosophie du droit; l'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes; le droit civil (1re partie : un tiers); le droit public; le droit administratif; le droit criminel belge (1re partie : droit pénal).

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers), le droit criminel belge (2e partie : instruction criminelle); les éléments du droit commercial; les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile; l'économie politique.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux epreuves successives, pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

L'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil; le droit civil (1re partie : un tiers); les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie : deux tiers); les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois fiscales.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur apitude à rédiger des actes en langue allemande.

Sciences politiques et administratives.

(Matière à régler ultérieurement).

FACULTÉ DES SCIENCES.

Examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale; la géométrie analytique complète; la géométrie descriptive; l'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants; le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations.

La seconde comprend :

La statique analytique et la dynamique du point; l'astronomie physique; la physique expérimentale; les principes généraux de chimie; la cristallographie.

Examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure; le calcul des probabilités; la mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique; la physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel; l'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatres matières suivantes, au choix des récipiendaires :

Les compléments d'analyse; les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste; la géométrie supérieure analytique et synthétique; la physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique, la psychologie et la philosophie morale; la physique expérimentale ; les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale; les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale; des notions élémentaires de minéralogie et de géologie; les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend trois des quatre catégories de matières suivantes, au choix des récipiendaires, savoir :

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées; *B*. La botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétale; *C*. La minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique; *D*. La chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments d'anatomie comparée ; la pharmacognosie et les éléments de pharmacie ; l'anatomie de texture.

La seconde comprend :

L'anatomie descriptive, y compris l'anatomie des régions ; la physiologie humaine ; des démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques ; des démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première comprend :

La pathologie générale ; l'anatomie pathologique ; la pathologie et la thérapeutique spéciales des malades internes, y compris les maladies mentales ; la thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique ; l'hygiène publique et privée.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant eu démonstrations microscopiques d'analyse pathologique.

La deuxième comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie ; la théorie des accouchements ; la médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne ; la clinique externe ; la pratique des accouchements ; la théorie et la pratique des opérations chirurgicales.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique consistant en démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchement doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

PHARMACIE.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale ; la chimie générale ; les élé-

ments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale; des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique; les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima; la pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques; deux préparations pharmaceutiques; une analyse générale; une opération toxicologique; une opération propre à découvrir la falsification des médicaments; une recherche microscopique.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une autre université ou du jury central, un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente devant l'une des universités de l'Etat pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées par l'article 1er du présent arrêté, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait anx deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

Programme des examens pour la collation des grades académiques devant le jury central siégeant à Bruxelles.

Les examens pour la collation des grades académiques auront lieu devant le jury central, conformément au programme ci-après :

PHILOSOPHIE ET LETTRES.

Examen pour le grade de candidat en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première épreuve comprend :

L'explication d'un auteur latin; l'histoire de la littérature française ou celle de la littérature flamande de l'un des trois derniers siècles, au choix des récipiendaires; la psychologie; la logique; l'histoire politique de l'antiquité.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin ; la philosophie morale ; l'histoire politique du moyen âge ; l'histoire politique moderne et spécialement l'histoire politique interne de la Belgique ; les antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques, jusqu'au règne de Justinien.

Pour les récipiendaires qui se destinent au doctorat en philosophie et lettres, la première épreuve comprend, en outre, l'explication d'un auteur grec ; la seconde épreuve, la traduction d'un texte grec, à livre ouvert.

Examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives au choix des récipiendaires :

La première comprend :

Des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque ; l'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (1re partie) ; l'histoire de la littérature grecque et celle de la littérature latine (1re partie) ; les éléments de la grammaire générale ; la métaphysique générale et spéciale.

La seconde épreuve comprend :

La traduction à livre ouvert d'un texte latin et d'un texte grec ; l'histoire de la philosophie ancienne et celle de la philosophie moderne (2e partie) ; l'histoire de la littérature grecque et de la littérature latine (2e partie) ; les antiquités grecques ; l'histoire comparée des littératures européennes modernes.

Les récipiendaires sont interrogés d'une manière approfondie, à leur choix, soit sur la métaphysique générale et spéciale, soit sur la littérature latine et la littérature grecque, soit sur l'histoire comparée des littératures européennes modernes.

DROIT.

Examen pour le grade de candidat en droit.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique comprenant :

L'histoire du droit romain ; les institutes du droit romain ; le droit naturel ou la philosophie du droit ; l'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil.

Examen pour le grade de docteur en droit.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives.

La première comprend :

Les pandectes ; le droit civil (1re partie) ; le droit public et le droit administratif ; l'économie politique.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie) ; le droit criminel belge ; les éléments du droit commercial ; les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile.

Les matières de l'examen de docteur en droit doivent faire l'objet de deux années d'études au moins.

Examen pour le grade de candidat notaire.

L'examen fait l'objet de deux épreuves successives pour les récipiendaires qui ne sont pas docteurs en droit.

La première comprend :

Le droit civil (1re partie); l'encyclopédie du droit et l'introduction historique au cours de droit civil; les lois organiques du notariat.

La seconde comprend :

Le droit civil (2e partie); les lois fiscales qui se rattachent au notariat.

Les docteurs en droit qui veulent obtenir le grade de candidat notaire ne sont soumis qu'à un seul examen, portant sur les lois organiques du notariat et sur les lois qui s'y rattachent.

Les récipiendaires des deux catégories subissent, de plus, dans l'examen final, une épreuve pratique consistant en une rédaction d'actes faite, à leur choix, soit en langue française, soit en langue flamande, soit dans les deux langues. Ils sont, en outre, admis à justifier de leur aptitude à rédiger des actes en langue allemande.

SCIENCES.

Examen pour le grade de candidat en sciences physiques et mathématiques.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique ; la psychologie ; la philosophie morale ; la géométrie analytique complète ; la géométrie descriptive ; l'algèbre supérieure et les éléments de la théorie des déterminants.

La seconde comprend :

Le calcul différentiel, le calcul intégral et les éléments du calcul des variations ; la statique analytique et la dynamique du point ; l'astronomie physique ; la physique expérimentale ; les principes généraux de chimie ; la cristallographie.

Examen pour le grade de docteur en sciences physiques et mathématiques

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

L'analyse pure ; le calcul des probabilités ; la mécanique analytique des systèmes, l'hydrostatique et l'hydrodynamique ; la physique mathématique générale, y compris la théorie du potentiel ; l'astronomie mathématique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur l'une des quatre matières suivantes, au choix de récipiendaires :

Les compléments d'analyse; les théories dynamiques de Jacobi et la mécanique céleste ; la géométrie supérieure analytique et synthétique ; la physique expérimentale et mathématique.

Examen pour le grade de candidat en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

La logique ; la psychologie ; la philosophie morale ; la physique expérimentale ; les éléments de zoologie.

La seconde comprend :

La chimie générale ; les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale ; des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de docteur en sciences naturelles.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives au choix des récipiendaires.

La première porte sur trois des quatre catégories de matières suivantes, au choix des récipiendaires.

A. La zoologie proprement dite, la géographie et la paléontologie animales, l'anatomie de texture, l'anatomie et la physiologie comparées ; *B*. la botanique générale et spéciale, y compris la géographie et la paléontologie végétales ; *C*. la minéralogie, la géologie et la paléontologie stratigraphique ; *D*. la chimie générale et analytique.

La seconde épreuve a lieu d'une manière approfondie sur celle des quatre catégories de matières ci-dessus qui n'a pas été comprise dans la première épreuve.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique portant sur la catégorie de matières qui a fait l'objet de l'examen approfondi.

MÉDECINE.

Examen pour le grade de candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments d'anatomie comparée ; la pharmacognosie et les éléments de pharmacie ; la première partie de l'anatomie descriptive (ostéologie, syndesmologie, myologie et angéiologie).

La seconde comprend :

La physiologie humaine ; la dernière partie de l'anatomie humaine descriptive, y compris l'anatomie des régions ; l'anatomie de texture.

Les récipiendaires subissent, en outre, dans le second examen, une

épreuve pratique consistant en démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques et en démonstrations anatomiques microscopiques.

Examen pour le grade de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements.

L'examen fait l'objet de trois épreuves successives.

La première comprend :

La pathologie générale; l'anatomie pathologique; la pathologie et la thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies mentules; la thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique.

Des démonstrations microscopiques d'anatomie pathologique.

La seconde comprend :

La pathologie chirurgicale, y compris l'ophthalmologie; la théorie des accouchements; l'hygiène publique et privée; la médecine légale, non compris la chimie toxicologique.

La troisième comprend :

La clinique interne; la clinique externe, la pratique des accouchements; la théorie et la pratique des opérations chirurgicales; des démonstrations d'anatomie des régions.

Les matières de l'examen de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements doivent faire l'objet de trois années d'études au moins.

PHARMACIE.

Examen pour le grade de candidat en pharmacie.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique, comprenant :

Les éléments de physique expérimentale; la chimie générale; les éléments de botanique générale et spéciale, y compris la botanique médicale; des notions élémentaires de minéralogie et de géologie.

Les récipiendaires subissent, en outre, une épreuve pratique sur la chimie.

Examen pour le grade de pharmacien.

L'examen fait l'objet d'une épreuve unique ou de deux épreuves successives, au choix des récipiendaires.

La première comprend :

Les éléments de chimie analytique et de chimie toxicologique; les drogues et les médicaments en tant que marchandises, les altérations, les falsifications et les doses maxima; la pharmacie théorique et la pharmacie pratique.

La seconde comprend :

Deux opérations chimiques; deux préparations pharmaceutiques; une analyse générale; une opération toxicologique; une opération propre à découvrir la falsification des médicaments; une recherche microscopique.

Le ministre de l'intérieur déterminera :

1° Les parties de l'histoire de la philosophie ancienne et de la philosophie moderne, ainsi que les parties de l'histoire de la littérature grecque

et de la littérature latine qui seront respectivement comprises dans la première ou dans la seconde épreuve de l'examen pour le grade de docteur en philosophie et lettres;

2° Les parties du Code civil qui seront respectivement comprises dans la première ou dans la seconde épreuve des examens pour le grade de docteur en droit et pour le grade de candidat notaire.

Les récipiendaires qui voudront subir en une seule épreuve l'examen prévu par la loi, soit de candidat ou de docteur en philosophie et lettres, soit de candidat notaire, soit de candidat ou de docteur en sciences naturelles, soit de candidat ou de docteur en sciences physiques et mathématiques, soit de candidat en médecine, en chirurgie et accouchements, soit de pharmacien, sont tenus d'en faire la déclaration au moment de leur inscription.

Par dérogation aux dispositions qui précèdent, si un récipiendaire, après avoir obtenu d'une université un certificat constatant qu'il a satisfait à la première épreuve d'un examen divisé, se présente devant le jury central pour subir la seconde épreuve, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des deux épreuves telles qu'elles sont réglées, sauf celles qui, aux termes du certificat, ont été comprises dans la première.

De même si, dans le cas précité, l'examen est divisé en trois épreuves, et si le récipiendaire est porteur de certificats constatant qu'il a satisfait aux deux premières, l'interrogatoire comprendra à la fois les matières des trois épreuves, sauf celles qui, aux termes des certificats, ont été comprises dans le programme de l'une des épreuves précédentes.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Application de la loi du 20 mai 1876 relative à la collation des grades académiques.

Le Ministre de l'intérieur a l'honneur de porter à la connaissance des personnes que la chose concerne la solution donnée a quelques cas d'application de la loi du 20 mai 1876, par la commission spéciale instituée pour l'entérinement des diplômes académiques.

Les décisions de la commission sont exposées dans l'ordre chronologique :

1° Un étudiant qui a obtenu un diplôme de candidat à la seconde session de 1876 peut invoquer le bénéfice de l'article 47 de la loi et subir les examens de doctorat, sur les matières déterminées par les lois antérieures.

La commission pense que l'article 47 prérappelé doit être interprété en ce sens, que c'est à partir de la mise à exécution de la loi (1er octobre 1876) que les dispositions transitoires en faveur des candidats qui veulent subir leurs examens de doctorat sur les matières des lois anciennes sont applicables;

2° Les certificats de fréquentation de cours déjà admis par le jury sous l'empire de la loi du 1er mai 1857 ne doivent plus être soumis à la vérification de la commission d'entérinement.

Dans le cas où il s'élèverait un doute à l'égard de ces documents, on pourrait recourir aux procès-verbaux des jurys et constater les faits.

Le département de l'intérieur délivrera ces constatations, sans frais, à qui lui en fera la demande;

3° Le diplôme de pharmacien, obtenu sous l'empire des lois antérieures sur les jurys d'examen, ne peut tenir lieu de diplôme de candidat en sciences naturelles, préparatoire à l'étude de la médecine.

Le diplôme de candidat en pharmacie ne peut dispenser, ni en totalité, ni en partie, de l'examen de candidat en sciences naturelles les récipiendaires qui veulent obtenir ce dernier grade;

4° Les certificats de fréquentation de cours prévus par l'article 49 de la loi du 20 mai 1876 peuvent être vérifiés, conformément à l'article 13 de l'arrêté rayal du 17 octobre 1876, sans que les intéressés aient à payer un droit quelconque;

5° Les diplômes de docteur en droit, délivrés conformément aux lois antérieures, sont assimilés aux diplômes obtenus en exécution de la loi du 20 mai 1876, en ce qui concerne l'application de l'article 9 de cette loi;

6° Les récipiendaires qui invoquent le bénéfice soit de l'article 47, soit de l'article 48 de la loi, autorisant à subir les examens sur les matières déterminées par les lois antérieures, ne peuvent demander l'application des dispositions nouvelles de la loi, notamment en ce qui concerne la division des examens. Le législateur, en conservant à ceux qui ont commencé leurs études avant la publication de la loi du 20 mai 1876 la faculté de subir leurs examens sur les matières déterminées par l'ancienne législation a évidemment entendu que celle-ci leur fût applicable tout entière et qu'il ne pussent pas se prévaloir, à la fois, des bénéfices des deux régimes. C'est ainsi que les récipiendaires qui ont subi l'épreuve préparatoire à l'examen de candidat notaire et commencé leurs études pour le notariat antérieurement à la publication de la loi nouvelle, ne peuvent pas subir en deux épreuves distinctes l'examen prescrit par l'article 47, § 2;

7° Pour les examens subis devant les facultés des universités, les professeurs chargés de cours dont les matières sont comprises dans un examen sont tenus de participer à celui-ci et le nombre des examinateurs doit être au moins de cinq.

Entérinement des diplômes.

Art. 1er. Les diplômes et certificats relatifs aux grades académiques, prévus par les chapitres Ier et II de la loi du 20 mai 1876, doivent, avant de produire aucun effet, avoir été entérinés par une commission spéciale.

Si l'examen pour l'obtention d'un grade est divisé en plusieurs épreuves, le certificat délivré à la suite de chaque épreuve est soumis à la formalité de l'entérinement.

Art. 2. La commission spéciale est composée de huit membres, nommés par le Ministre de l'ntérieur pour une année, savoir :

Deux conseillers à la cour de cassation;

Deux membres de l'Académie royale de médecine;

Deux membres de la classe des lettres, et

Deux membres de la classe des sciences de l'Académie royale de Belgique.

Ne peuvent faire partie de cette commission, les membres du personnel enseignant dans les universités de l'État et dans les universités libres.

Art. 3. La commission a son siége à Bruxelles.

Elle choisit dans son sein un président et un secrétaire.

Art. 4. Elle fixe les époques de ses réunions ordinaires et extraordinaires et règle l'ordre de ses travaux.

Elle correspond directement avec le Ministre de l'intérieur, avec les gouverneurs de province, avec les autorités académiques ou administratives des universités et avec le jury central.

Art. 5. Les demandes d'entérinement sont adressées au président de la commission, soit par l'intermédiaire des autorités académiques ou administratives des universités, soit par l'intermédiaire des gouverneurs de province.

Les pièces à annexer aux demandes sont les suivantes :

1° Le diplôme ou certificat à entériner;

2° Une quittance délivrée par le receveur des produits divers de l'enregistrement établi dans la commune où l'examen a eu lieu, constatant le versement du droit de 20 francs prescrit par l'article 33 de la loi du 20 mai 1876. Cette quittance ne devra toutefois, dans le cas prévu par l'article 1er, § 2, du présent arrêté, être annexée qu'au certificat de la première épreuve, l'entérinement de ce certificat donnant seul lieu à la perception du droit prescrit par l'article 33 précité.

Art. 6. Dans le cas prévu par l'article 1er, § 2, du présent arrêté, les intéressés doivent joindre au certificat de la dernière épreuve les certificats qui leur ont été délivrés à la suite des épreuves précédentes, alors même qu'ils ont été déjà entérinés.

Art. 7. La commission chargée d'entériner les diplômes et certificats a pour mission de s'assurer et de constater qu'ils sont émanés soit d'une université de l'État, soit d'une université libre, soit du jury central, et qu'ils ont été délivrés après des examens subis sur les matières et dans les conditions prescrites par la loi.

Les programmes des études, ainsi que les listes des professeurs, lui seront adressés tous les ans, dans le mois de l'ouverture des cours, par les soins des autorités académiques ou administratives de chaque université.

Art. 8. La commission ne peut délibérer que pour autant que cinq de ses membres soient présents; en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Elle tient procès-verbal de ses délibérations; les procès-verbaux, rédigés par le secrétaire, sont signés par tous les membres présents.

Art. 9. Les diplômes ou certificats entérinés doivent être inscrits dans un registre coté et parafé.

On y mentionnera :

1° Les nom et prénoms de l'intéressé, ainsi que le lieu de sa naissance;

2° La faculté, l'université ou le jury qui a procédé à l'examen;

3° Les matières sur lesquelles cet examen a porté;

4° Le degré de mérite de cet examen;

5° La date de la délivrance du diplôme ou certificat;

6° La date de l'entérinement.

Art. 10. La formule de l'entérinement sera conforme au modèle annexé au présent arrêté; elle devra être apposée sur le diplôme ou certificat.

Art. 11. Les diplômes et certificats sont restitués aux intéressés soit par l'intermédiaire des autorités académiques ou administratives des universités, soit par l'intermédiaire des gouverneurs de province.

Si l'entérinement est refusé, le droit perçu en vertu de l'article 33 de la loi du 20 mai 1876 est remboursé.

Art. 12. Les diplômes de licencié, de docteur ou de pharmacien délivrés à l'étranger et qui doivent être soumis à la formalité de l'entérinement, conformément à l'article 42, § 1er, de la loi, sont transmis à la commission spéciale par les soins du Ministre de l'intérieur.

Les règles à suivre en cette matière seront déterminées ultérieurement.

Art. 13. Dans le cas prévu par l'article 49 de la loi du 20 mai 1876, les certificats de fréquentation doivent être transmis à la commission d'entérinement avant le 15 novembre prochain, par l'intermédiaire des autorités académiques ou administratives des universités.

La commission les vérifie dans le délai fixé par l'article 49 précité.

Une attestation, signée par le président et par le secrétaire de la commission, est inscrite sur le certificat reconnu régulier.

Cette attestation est transcrite dans un registre spécial.

Sont nommés, pour le terme d'un an, membres de la commission d'entérinement des diplômes académiques :

MM. R. Bonjean et J. De Rongé, conseillers à la cour de cassation; G. Bellefroid et L. Gallez, membres de l'Académie royale de médecine; P. De Decker et Grandgagnage, membres de la classe des lettres de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts; et J. Liagre et S. Maus, membres de la classe des sciences de la même Académie.

UNIVERSITÉ DE LIÉGE.

M. De Coninck (L.-G.), professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liége, est déclaré émérite, par application de l'article 83 du règlement universitaire du 25 septembre 1816.

M. Spring (Walthère), ingénieur honoraire des mines, est nommé professeur extraordinaire à la faculté des sciences de l'université de Liége,

avec dispense du grade de docteur en sciences physiques et mathématiques.

UNIVERSITÉ DE GAND.

M. Vander Mensbrugghe (Gustave), docteur en sciences physiques et mathématiques, est nommé professeur extraordinaire à la faculté des sciences de l'université de Gand.

M. Cartuyvels (C.-P.-E.), vice-recteur de l'université de Louvain, est nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

ATHÉNÉES ROYAUX. — PERSONNEL. — NOMINATIONS.

M. Goffin (Achille), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, est nommé professeur à l'athénée royal de Gand, chargé du cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle.

M. Philippin (Louis), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les sciences, est nommé professeur à l'athénée royal de Bruges, chargé du cours de physique, de chimie et d'histoire naturelle.

M. Bocksruth (Eugène), professeur agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur pour les humanités, est nommé surveillant à l'athénée royal de Bruxelles.

M. Galand (Gustave), docteur en philosophie et lettres, professeur au collége communal d'Ypres, est nommé, à l'athénée royal de Hasselt, professeur chargé de la sixième latine.

M. Leenders (Philippe), maître de musique à l'athénée royal de Hasselt, est admis à faire valoir ses droits à la pension. Il est remplacé par M. Dubrulle (Émile).

PÉRIODIQUES.

En donnant les sommaires d'un certain nombre de recueils périodiques, nous n'indiquerons pas toujours tous les articles qui y sont contenus; nous signalerons surtout ceux qui nous paraîtront de nature à intéresser spécialement les professeurs et les hommes d'étude qui lisent notre *Revue.*

Revue critique *d'histoire et de littérature*, recueil hebdomadaire publié sous la direction de MM. C. de la Berge, M. Bréal, G. Monod, G. Paris.

Sommaire du 14 octobre : **Rhode**, Le Roman grec, par Henri Weil. — Du 21 : **Rodet**, sur le déchiffrement des inscriptions prétendues anarien-

nes de l'île de Chypre, par Ch. Clermont-Gannaux. — **Wolf,** Prolégomènes à l'étude d'Homère, par .....l. — **Le Fort,** La Bibliothèque d'Alexandrie et sa destruction; Lettre à M. Le Fort; **Weniger,** Le Musée d'Alexandrie, par Ch. Graux. — **Démétrius de Phalère,** *de l'élocution*, tr. p. **Durassier,** par Ed. Tournier. — *Correspondance :* Lettre de M. Alfred Schœne et réponse de M. Tournier. — Du 28 : **Blanc,** Voyage dans la Haute-Égypte, par G. Maspero. — **Wattenbach,** Fac-simile des écritures grecques, par Charles Graux. — **Stronck,** Étude critique sur l'orthographe et la prononciation de la langue latine. — Du 4 Novembre : **Soldi,** La sculpture égyptienne, par G. Maspero. — **Begemann,** Recherches sur Solon, par Ch. Graux. — **Aristote,** *Traite de l'âme*, tr. p. **de Kirchmann,** par Y. — **Michaelis,** Les fragments d'Apollonius de Rhode ; **Fresen,** Les recueils lexicographiques d'Aristophane de Byzance et de Suétone; **Heylbut,** Le traité de Théophraste sur l'amitié, par Charles Graux. — Du 11 : Scholies grecques sur l'Iliade, p. p. **Dindorf,** par Ed. Tournier. — *Correspondance:* Lettre de M. Th. H. Martin.

Jenaer Literaturzeitung im Auftrag der Universiteit Jena herausgegeben von Anton Klette. — 1876.

5 August : F. Luterbacher, de fontibus librorum XXI et XXII Titi Livii, von Hermann Peter. — Gitlbauer, de codice Livii Vindebonensi, von G. Becker. — B. Suhle, vollständiges Schulwörterbuch zu Xenophons Anabasis : von F. C. Hertlein. — *12 Aug.:* E. Naumann, de Xenophontis libro qui Λακεδαιμονίων πολιτεία inscribitur : von F. C. Hertlein. — Xenophon's Hellenika, erklärt von L. Breitenbach : von demselben. — *19 Aug.* : Alexander Aphrod. in Aristotelis περὶ αἰσθήσεως καὶ αἰσθητῶν librum, ed. C. Thurot, von H. Usener. (compte rendu favorable, avec des critiques de détail). — Enselii chronica, ed. A. Schoene: von L. Mendelssohn. — *26 Aug. :* Aeschyli Persæ, rec. J. Oberdick : von N. Wecklein. — A. Scheler, la mort du Roi Gormond: von W. Forster (compte rendu favorable, avec quelques critiques de détail). — *2 Sept. :* Scholia graeca in Homeri Iliadem, edidit W. Dindorf: von Moritz Schmidt. — C. Taciti Germania, erläutert von A. Baumstark : von C. Peter (plusieurs critiques de détail). — Lykurgos Rede gegen Leokrates, für den Schulgebrauch erklärt, von C. Rehdantz : von F. Blass. — *16 Sept. :* F. v. Stojentin, de Julii Pollucis in publ. Atheniensium antiquitatibus enarrandis austoritate : von R. Schöll. — Die Comödien des Terentius, erklärt von Spengel : von K. Dziatzko. — *30 Sept.:* A. Kirchhoff, über der redaction der Demosthenischen Kranzrede : von A. Hug. — *28 Oct.:* F. Philippi, de tabula Peutingeriana, von J. Partsch. — Arriani Anabasis, rec. C. Abicht, von F. C. Hertlein. — J. Draeseke, de Demosthenis oratione Philippica tertia, von Arnold Hug. — A. Bonitz, Platonische Studien, von H. Siebeck. — J. Krähenbühl, neue Untersuchung über den Platonischen Theätetos, von demselben. — F. Stieve, der Ursprung des 30jährigen Krieges, v. G. Droysen. — *4 Nov.:* K. Pleitner, Studien zu Catullus, von E. Baehrens. — H. Wesendonck, die Regrün-

dung der neueren deutschen Geschichtschreibung, von F. X. Wegele. — *11 Nov.* : J. P. Muller, *Bonifacius,* eene kerkhistorische studie. Amsterdam, Aug. Werner. *Bonifacius,* der apostel der Denschen. Leipzig, Weigel. — *18 Nov.* : K. Wetzel, die Quellen Plutarchs im Leben des Pyrrhus. — Lysias' Ausgewählte Reden, erklärt von R. Rauchenstein. — Die Künstler von Schiller, herausgegeben von J. Imelmann. — *25 Nov.* : R. Peppmüller, Commentar des 24sten Buches der Ilias. — Sallustius, rec. H. Jordan.

Blätter für das Bayerische Gymnasial- und Real-Schulwesen. — München 1876.

7e *Heft.* — Sueben an der Scheldemündung und ihre Göttin Nehalennia, von J. Gantrelle (traduction libre). — Stilistische Aphorismen, von Max Schiessel und W. Götz. — Kritische Bemerkungen (Cicero's Reden), von C. Hammer. — Zu Livius, von Sörgel. — Zu Xenophon's Anabasis, von Sörgel. — Wecklein, N., Ausgewählte Tragödien des Sophocles, angez. von M. — 8e *Heft.* — Kritische Beiträge zum Oedipus Coloneus, von Keiper. — Ueber den Gebrauch des *et* und *que* in der Inversion, von Geist. — Bemerkungen zu Velleius Paterculus, von C. Hammer. — Zu Cornelius Nepos, von A. Kellerhauer.

Zeitschrift für die österreichischen Gymnasien. — Wien. — 1876.

8tes und 9tes *Heft.* — Dissertation : Ueber die Quellen der griechischen Geschichte für die Jahre 404 — 394, von Paul Natorp. — Comptes rendus : Zu Plato's Timaeus, von Joh. Wrobel. — Cornelii Taciti de vita et moribus Julii Agricolae liber, codices Vaticanos in usum praelectionum edidit et recensuit Carolus Ludovicus Urlichs, Wirzburgi. — Das Leben des Agricola von Tacitus. Schulausgabe von Dr. A. Draeger. Leipzig, Teubner. Augez, von Ig. Prammer in Wien. — 10tes *Heft.* — Dissertation : Beiträge zur Kritik lateinischer Schriftsteller, I. zu Porphyrion, von Petschenig. — Comptes rendus : Titi Livii ab urbe condita. Erklärt von Weissenborn. 2. Verb. Aufl. Berlin, Weidmann.

Philologischer Anzeiger, herausgegeben von Ernest von Leutsch. Göttingen 1875 (il est arriéré d'une année).

8e *und* 9e *Heft.* — Die substantivirung der lateinischen adjectiva durch Ellipse, von J. N. Ott. — Grammaire et style de Tacite, par J. Gantrelle. (art. favorable, avec des corrections dans les citations). — Die Sprache der ersten Homerischen Hymnen verglichen mit derjenigen der Ilias und Odyssea, von Eberhard. — Aristophanes und die historische Kritick, von Hermann Müller-Strübing. Leipzig, Teubner. — Eusebii Chronicorum liber prior. Edidit Alfred Schoene. Berlin, Weidmann (20 M.)—Platonis symposium. Ed. G. F. Rettig. Halis (2 mk. 50 ph.) Platonis symposium. Ed. Otto John. Editio altera ab Usenero recognita. Bonnae (4 mk.) — Platonische Forschungen, von Fr. Schultess. Bonn,

1875. Vergilius Aeneis II, 1-401, erkl. von C. W. Nauck. Programm des Gymnasiums zu Koenigsberg, 1874. Kleine Beiträge zur Erklärung von Vergils Aeneis. Programm der Studienanstalt Landshut 1874-1875. Verfasst von Fr. Chr. Höger. — Die römische Elegie. Auswahl aus den Dichtern der classischen Zeit. Mit Erläuterungen von dr. B. Volz. Leipzig, Teubner. — De auctore vitarum Cornelii Nepotis quae feruntur. Ser. Thyen. Progr. des Carolinums zu Osnabrück, 1874.

10ᵉ *und* 11ᵉ *Heft*. — Die Umwandelung der Themen im lateinischen, von O. Asboth. — Babrii fabulae ex recensione Afr. Eberhard. Berlin, 1875. Weidmann. — Exercitationum Plautinarum specimen, scripsit Ernestus Boeckel. Carlsruhe, 1872. — De verbis frequentativis et intensivis apud comœdiae latinae scriptores scrips. dr. Jonas. — Titi Livii ab urbe condita liber XXI, für den Schulgebrauch erklärt von Eduard Wœlfflin. Leipzig, Teubner, 1873. — Titi Livii ab urbe condita liber XXII, erkl. von demselben. — Ausführliche Erläuterung des allgemeinen Theiles der Germania des Tacitus, 1875. 15 mark. — Cornelii Taciti Germania, besonders für Studirende erklärt von dr. Anton Baumstark. Leipzig, Weigel, 1876. 2 mark. — Hesselbarth, de pugna Cannensi. Göttingae, 1874.

Zeitschrift für das Gymnasial-Wesen, herausgegeben von W. Hirschfelder, F. Hofmann, P. Rühle. — Berlin, 1876.

Sept. Dissertations : Der Unterricht in der griechischen Formenlehre, von Dr. Eichler. — Zu Virgil, von Dr. A. Du Mesnil. — Zu Tibull III, 6, 7, von demselben. — Comptes rendus : Zwei Schulausgaben der Andria des Terentius, angez. v. Dr. R. Meister. — Stieler Handatlas über alle Theile der Erde, angez. von Dr. Kirchhoff. — Cornelius Nepos, von Dr. Gemss (Jahresbericht). — *October*. Dissertations : Uber den Begriff der Strafe in Platon's Gorgias, von Dr. L.Paul. — Vier Stellen in Plato's Gorgias, von Dr. G. Wendt. — Cornelius Nepos von Dr. Gemss (Jahresbericht). — Horatius von Dr. Newes (Jahresbericht). — *November*. Dissertation : Ein Versuch die beiden Verse 87 u. 88 der fünften Exode des Horaz zu erklären, von Dr. A. Frigell. — Horatius von Dr. Mewes. Jahresbericht (Schluss). Livius von Dr. H. Müller (Jahresbericht).

